0173149

ARCHIVES

GÉNÉALOGIQUES ET HISTORIQUES

DE LA

NOBLESSE DE FRANCE.

DATE MICROFILMED
24 Aug. 87
ITEM # 1
PROJECT and ROLL # XLTB4-102 #532
G. S. C. # 1181910

Paris. — Imprimerie de Béthune et Plon,
rue de Vaugirard, 36.

ARCHIVES

GÉNÉALOGIQUES ET HISTORIQUES

DE LA

NOBLESSE DE FRANCE,

OU

RECUEIL DE PREUVES,

MÉMOIRES ET NOTICES GÉNÉALOGIQUES,

Servant à constater l'origine, la filiation, les alliances et les illustrations religieuses, civiles et militaires des maisons et familles nobles du royaume;

PUBLIÉES PAR M. LAINÉ.

TOME CINQUIÈME.

Dec 27 1927
GENEALOGICAL SOCIETY
OF UTAH
9999

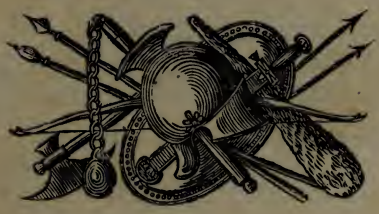

A PARIS,

CHEZ L'AUTEUR, RUE DES SAINTS-PÈRES, N° 16.

MDCCCXXXVI.

1836

France
15
vol. 5

CCF# 140715

TABLE

DES MAISONS ET FAMILLES*.

A.

ACHARD, en Angoumois, Poitou et Périgord.
D'ANLEZY (*marquis*), voyez DE DAMAS, 77.
D'ANTIGNY (*marquis*), voyez DE DAMAS, 198.
D'ARGENCE (*marquis*), voyez ACHARD.
D'AUBIÈRES, en Auvergne, art. DE DAMAS, 23 à 29.

B.

DE BEAUHARNAIS, en France et en Bavière.
DE BEAUJEU (*sires*), art. DE DAMAS, 13.
DE BREZÉ (*marquis*), voyez DE MAILLÉ.
DE BROSSIN DE MERÉ, en Touraine, Poitou et Soissonnais.

C.

DE CARBERY (*princes*), voyez MAC-CARTHY, 79.
DE CHAMPLÉGER (*branche*), voyez DE DAMAS, 152.
DE CHASSY, en Nivernais, Berry et Champagne.
DE CLANCARE } (*comtes*), voyez MAC-CARTHY, 71, 72.
DE CLAN-CARTHY }
LE COMPASSEUR, *marquis* DE COURTIVRON, en Bourgogne.
DE CORMAILLON (*comtes*), voyez DE DAMAS, 241.
DE COUSAN (*sires*), voyez DE DAMAS, 16.
DE CRUX (*comtes*), voyez DE DAMAS, 95.

D.

DE DAMAS, en Forès, Lyonnais, Beaujolais, Auvergne, Vivarais et Bourgogne.
DE DESMOND (*princes*), voyez MAC-CARTHY, 66.
DE DIGOINE (*barons*), voyez DE DAMAS, 133.

---

* Voyez à la fin du volume la *Table générale*.

F.

DE FERRIER DU CHATELET, en Alsace et en Franche-Comté.
DE FOURILLES (*marquis*), voyez LE LIÈVRE DE LA GRANGE.

L.

DE LEUCHTENBERG (*ducs* et *princes*), voyez DE BEAUHARNAIS.
LE LIÈVRE, *marquis* DE LA GRANGE, en l'Ile de France, en Bourbonnais, en Brie et à Paris.
DE LIGOUYER, voyez DE SAINT-PERN.
DE LOOZE (*marquis*), voyez DE CHASSY.

M.

MAC-CARTHY, en Irlande et en France.
DE MAILLÉ, en Touraine, Anjou et Maine.
DU MARAIS (*barons*), voyez DE CHASSY.
DE MARCILLY, voyez DE DAMAS, 43.
DE MÉRÉ (*marquis* et *comtes*), voyez DE BROSSIN.
MOMONIE (*rois de*), voyez MAC-CARTHY, 16 à 63.
DE MONTAGU (*seigneurs*), voyez DE DAMAS, 104.
DE MORANDE (*branche*), voyez DE DAMAS, 241.
DE MUSKERY (*chefs* et *vicomtes*), voy. MAC-CARTHY, 72.

R.

DES RÉAUX (*marquis*), en Champagne.
DE LA ROCHE, en Bourgogne et Beaujolais.
DES ROCHES-BARITAUD (*comtes*), voyez DE BEAUHARNAIS.
DU ROUSSET (*comtes*), voyez DE DAMAS, 188, 195.

S.

DE SAINT-PERN (*marquis* et *comtes*), en Bretagne.
DE SESMAISONS (*marquis* et *comtes*), en Bretagne et Normandie.

T.

DE THIANGES (*marquis*), voyez DE DAMAS, 69.
DE LA TOUR-LANDRY (*marquis*), voyez DE MAILLÉ.

V.

DE VERPRÉ (*branche*), voyez DE DAMAS, 173.
DE VILLIERS (*branche*), voyez DE DAMAS, 214.

ACHARD,

Seigneurs DE SUFFERTE, *barons* DE DIRAC, DE SAINT-PIERRE-DU-MONT, *marquis* D'ARGENCE, *seigneurs* DE LA BRANGÉLIE, etc., *en Angoumois, en Poitou* et *en Périgord.*

ARMES : *Coupé, au* 1 *d'azur, à* 3 *besants d'argent* (1); *au* 2 *d'or, à* 2 *lions léopardés de gueules,* qui est DE TISON D'ARGENCE. Couronne de marquis.

Il a existé au cabinet des ordres du roi une prévention fâcheuse contre l'ancienneté de cette famille. Ses titres y ont été scrutés avec rigueur, et, comme ceux qu'elle a pu produire, ne furent jugés authentiques qu'à partir de 1440, on lui refusa les honneurs de la cour.

Les assertions d'un auteur, décrié par son ignorance et ses mensonges, n'avaient pas peu contribué à la sévérité de cette décision. Il faut voir dans la Chenaye-des-Bois (t. I, pp. 21, 22, 23 et 24 de son *Dictionnaire de la Noblesse*, édition in-4°) les prétentions qu'il prête à cette famille. Ce n'est rien moins qu'une ancienneté datant de Clovis II (640); c'est un distique qui explique comment, en 725 :

Les Achards, les Tisons et les Voisins
Du pays (l'Angoumois) ont chassé les Sarrasins (2).

---

(1) Autrefois *trois annelets d'or* par substitution aux nom et armes de JOUMARD. L'écu primitif des Achard était *Coupé, au* 1 *d'argent, à trois doubles triangles entrelacés de sable; au* 2 *d'argent, à* 3 *fasces de gueules.* La branche de la Brangelie portait : *Ecartelé, aux* 1 *et* 4 *d'azur, à* 3 *étoiles d'or; aux* 2 *et* 3 *d'azur, à* 3 *besants d'or.*

(2) C'est-à-dire que, dans l'opinion de la Chenaye-des-Bois, il existait des Tisons et des Voisins 300 ans avant qu'on connût

Ce sont encore des chartes de Besly interpollées; c'est une supposition continuelle d'individus auxquels on a gratuitement donné les alliances et les possessions d'une illustre famille; enfin, c'est un tissu d'erreurs et de contradictions si choquantes, que dans la même page on se fait fort de prouver que les Achard sont originaires du Poitou, et en même temps qu'ils sont originaires de Montpellier, et qui plus est descendus des anciens princes (lisez seigneurs) de cette ville, en y rattachant, comme de raison, le bienheureux saint Roch.

M. Chérin n'était pas très-endurant sur le chapitre des prétentions fabuleuses, et il en fallait bien moins que ce qu'on vient de lire pour le mettre hors de lui-même. Aussi, a-t-on remarqué que dans des occasions semblables, il avait peine à concilier en lui l'impassibilité du juge avec la défiance et la prévention d'un lecteur déçu. M. Chérin revenait difficilement sur ces impressions contraires, et il était rare qu'elles s'arrêtassent où cessaient l'invraisemblance et le vide de preuves; mais une sévérité poussée à l'excès mène souvent à l'injustice. Sans admettre, non plus que M. Chérin, les fables que nous venons de signaler, ni ce Pierre Achard, qu'on fait gouverneur de Poitiers au douzième siècle (1), ni l'adoption supposée des armoiries des anciens sires de Pommiers en Guienne, par suite d'un prétendu mariage avec l'héritière de cette illustre famille (2), ni

---

l'usage des noms de famille ! Du reste, ce distique n'est qu'une imitation de ce fameux quatrain, cité avec autant d'à-propos par d'Hozier dans la généalogie de *Rigaud-Vaudreuil*, et dont j'ai déjà parlé dans l'*Histoire des Pairs de France* (t. VIII, p. 179 des *Notices*) :

Les Hunauds, les Lévis et les Rigauds
Ont chassé les Visigoths,
Les Lévis, les Rigauds et les Voisins
Ont chassé les Sarrasins.

(1) La Chenaye prétend que ce gouverneur de Poitiers était frère d'Achard, évêque d'Avranches, mort en 1172. Mais ce prélat est réclamé avec aussi peu de fondement par les Achard de Bonvouloir, en Normandie. (On trouvera dans le volume suivant une notice sur cette famille.)

(2) Cette prétendue alliance avec l'héritière de Pommiers aurait eu lieu vers 1210. De là une série d'Achard, sires de Pommiers jusqu'en 1400. Le fait est que la terre de Pommiers, après

plusieurs autres faits peu dignes d'une discussion sérieuse, on ne pourrait sans partialité refuser aux Achard de l'Angoumois et du Périgord le témoignage d'ancienneté dû à leur noblesse, au moins jusqu'au 14e siècle. Quant à leur filiation, elle paraît suffisamment justifiée depuis Jacques Achard, dont le mariage avec l'héritière de Sufferte ne peut être mis en doute, puisqu'il fut l'objet d'une première substitution de nom et d'armes dans cette famille honorable et distinguée.

I. Jacques Achard, Ier du nom, écuyer, que la Chenaye des Bois fait sans preuves, frère puîné de Pierre Achard, auteur des Achard de Vérac en Guienne, épousa, en 1415, Jeanne Joumard, dame de Sufferte, sœur et héritière d'Audouin Joumard, seigneur de Sufferte, et d'Yvonne de Cressac. De ce mariage sont issus :

Joumard d'azur, à 3 annelets d'or.

1° Pierre Achard, dont on fait descendre les Achard des Augiers, en Bordelais (1);
2° Audouin, dont l'article suit.

II. Audouin Achard, damoiseau, seigneur de Sufferte, de la Borde, de Légé et de la Brangelie, fut substitué aux nom, armes et biens d'Audouin Joumard, son oncle et son parrain, suivant le testament de ce dernier du 20 décembre 1441, par lequel, à son défaut, Pierre Achard, son frère aîné, lui avait été substitué. Audouin Achard, *dit* Joumard, épousa, par contrat du 14 février 1450 (*v. st.*), Anne, *dite* aussi Agnès Jaubert d'Allemans, fille de Bernard Jaubert, damoiseau, seigneur d'Allemans, de Montagrier, etc., et de Marie de Saint-Astier. Il eut de ce mariage :

Jaubert d'Allemans : d'azur, à la fasce d'or, accompagnée de 6 fleurs de lys du même.

---

l'extinction de la branche aînée de cette illustre maison, passa dans celle de Grailly, et de celle-ci dans celle de Foix en 1367. Les sires de Pommiers portaient un écu *fascé d'argent et d'azur* (et non *trois étoiles*, comme le suppose la Chenaye). La branche cadette des Pommiers, vicomtes de Fronsac, fondue vers 1400 dans la maison de Montferrand, ajoutait pour brisure *une bordure de gueules*.

(1) Il y avait dans le même pays des Achard, seigneurs de Terrefort, alliés à la maison de Donnissan en 1547, et qui portaient : *Ecartelé, aux 1 et 4 échiquetés d'or et d'azur, aux 2 et 3 de gueules, à 3 pals d'hermine.*

1° Bernard, dont l'article suit;
2° Autre Bernard Joumard-Achard, le jeune, co-seigneur de Sufferte, mort sans postérité;
3° Charles Joumard, seigneur de Fargès en 1513;
4° Pierre Joumard, ecclésiastique, vivant en 1510;
5° Marie Joumard, dame en partie de Sufferte, mariée, avant 1487, avec Jean *Gombaut*, écuyer, seigneur de Lescardière en Fronsadais;
6° Raimonde Joumard, dame en partie de la viguerie de Soriac, qu'elle porta en dot le 17 octobre 1480, à son mari Jean *de Chabans* (1), damoiseau;
7° Jeanne Joumard. Elle vivait non mariée en 1502.

III. Bernard Joumard, damoiseau, seigneur de Sufferte et de la Brangelie en partie, fut marié deux fois : 1° le 22 septembre 1477, avec Françoise de la Porte, morte sans enfants, fille d'Alain de la Porte, seigneur de Lusignac en Périgord, et d'Agnès de Pléderan, dame de Champniers en Limosin; 2° le 4 avril 1479, avec Catherine d'Aitz, fille de Bertrand d'Aitz, seigneur de la Feuillade. De ce dernier mariage sont issus :

de la Porte : d'azur, à 2 loups d'or l'un sur l'autre, à la fasce de gueules, brochante sur le tout

d'Aitz : de gueules, à la bande d'or.

1° Jacques Joumard, IIe du nom, seigneur de Sufferte, qui a continué la branche aînée, laquelle, par suite du mariage de Gaspard Joumard, chevalier, seigneur de Sufferte (15 juillet 1605), avec Gabrielle *Tison d'Argence*, dame de Dirac (2), a été substituée aux noms et armes de Tison d'Argence. Cette branche, très-distinguée par ses services et ses alliances, a tenu rang depuis ce mariage parmi les quatre premiers barons d'Angoumois. Elle subsiste sous la domination de comtes et marquis d'Argence;
2° Jean Joumard, religieux;
3° Jean Joumard des Achards, qui a formé la branche de la Brangelie, vicomtes de la Double, barons de Balansac, etc., éteinte au milieu du 18e siècle, dans la maison de Galard-Béarn;
4° Armoise Joumard, épouse de Jean *de Montferrand*, seigneur de Bellegarde;
5° Morelle Joumard, femme du seigneur de Puyregnier.

A partir de ce degré, les filiations, quoiqu'incomplètes, se trouvent régulières dans le *Dictionnaire de la Noblesse*. On se borne à y renvoyer le lecteur.

---

(1) Il y eut, en 1588, une seconde alliance entre les deux familles, par suite de laquelle la branche aînée des marquis *de Chabans* fit précéder son nom de celui de *Joumard*; ce qui fait voir qu'en Périgord l'opinion était favorable à l'ancienneté des Achard de Joumard.

(2) Dirac, l'une des quatre premières baronnies d'Angoumois, donnait à ses possesseurs le droit de conduire l'évêque d'Angoulême, lorsque ce prélat venait pour la première fois dans cette ville prendre possession de son siége.

DE BEAUHARNAIS,

Marquis DE LA FERTÉ-BEAUHARNAIS, *comtes* DES ROCHES-BARITAUD, *barons* DE BEAUVILLE, *en France, ducs* et *princes* DE LEUCHTENBERG, *en Bavière.*

ARMES : *D'argent, à la fasce de sable, surmontée de trois merlettes du même.*

Parmi les familles que la faveur de Buonaparte a élevées à une haute fortune, il n'en est point qui ait partagé au même degré que les Beauharnais la prédilection du grand homme et qui s'en soit montrée plus constamment digne. Indépendamment du crédit de Joséphine et de l'intérêt qu'inspiraient le caractère et la fin tragique de son premier mari, Buonaparte avait pu distinguer dans cette famille beaucoup de ces grandes qualités qui mènent à la gloire, l'amour de la patrie, la bravoure, la loyauté, la noble ambition du mérite tempérée par la modestie. Sa politique inquiète n'ayant pas encore entrevu, dans la possibilité d'un divorce et d'une plus illustre alliance, l'espoir de laisser des héritiers de son sang pour continuer sa race, il avait recueilli, adopté les enfants de Joséphine ; il leur avait substitué avec son nom une partie de sa puissance souveraine, et la

couronne d'Italie devait passer héréditairement sur la tête des Beauharnais, si l'effet de cette substitution n'eût été détruit par les nouveaux liens de Napoléon avec Marie-Louise.

Ces événements, malgré leur instabilité, ont laissé de profonds souvenirs et forment une belle page dans l'histoire d'une famille. Celle des Beauharnais n'a point commencé avec son élévation. Avant d'aspirer à la royauté et de prendre rang parmi les princes, elle avait eu d'honorables antécédents parmi la noblesse. La considération dont elle jouissait dans cet ordre était d'autant plus solide, qu'elle n'en était redevable qu'à ses services. On savait bien, malgré le témoignage de d'Hozier, que cette famille n'était pas de celles qui peuvent établir une preuve des carrosses; mais comme elle fit largement toutes les preuves qui acquièrent de l'honneur, elle sut effacer, par des distinctions réelles et utiles à l'état, le défaut que, selon les préjugés du temps, on reprochait au principe de sa noblesse.

Cette dernière question, quoique assez futile en elle-même, ne doit pas passer sans éclaircissements dans un ouvrage où les curieux veulent avant tout connaître l'origine des familles.

On a prétendu que le nom de celle-ci, originairement de deux syllabes, avait été modifié dans sa seconde partie pour ne plus alarmer les oreilles chastes. Si cette tradition est vraie, le changement a dû s'opérer antérieurement au milieu du 14e siècle. Pour mon compte je n'y crois que faiblement, quoique je connaisse plusieurs exemples de mutations de noms faites pour la même cause. Mais ce qu'il y a de certain, c'est que Guillaume I, Guillaume II, Jean I, Guillaume III et Guillaume IV *Beauharnoys* (1), tous qualifiés sieurs de Miramion et de la Chaussée, en 1390, 1425, 1472, 1499, et 1531, étaient marchands à Orléans. Le premier qui fit souche de noblesse et fit précéder son nom de la particule *de*, est François *de Beauharnois*, sieur

(1) Le nom s'est écrit *Beauharnoys*, *Beauharnois*, puis *Beauharnais* lorsque l'orthographe de Voltaire eut prévalu.

Mad. de Miramion morte 1696, avait épousé un bourgeois d'Orléans, fort riche aussi, dont le père avait obtenu des lettres patentes pour changer son sale & ridicule nom de Beauvit en celui de Beaumarais. St. Simon.
F. 2. C. 35.

couronne d'Italie devait passer héréditairement sur la tête des Beauharnais, si l'effet de cette substitution n'eût été détruit par les nouveaux liens de Napoléon avec Marie-Louise.

Ces événements, malgré leur instabilité, ont laissé de profonds souvenirs et forment une belle page dans l'histoire d'une famille. Celle des Beauharnais n'a point commencé avec son élévation. Avant d'aspirer à la royauté et de prendre rang parmi les princes, elle avait eu d'honorables antécédents parmi la noblesse. La considération dont elle jouissait dans cet ordre était d'autant plus solide, qu'elle n'en était redevable qu'à ses services. On savait bien, malgré le témoignage de d'Hozier, que cette famille n'était pas de celles qui peuvent établir une preuve des carrosses; mais comme elle fit largement toutes les preuves qui acquièrent de l'honneur, elle sut effacer, par des distinctions réelles et utiles à l'état, le défaut que, selon les préjugés du temps, on reprochait au principe de sa noblesse.

Cette dernière question, quoique assez futile en elle-même, ne doit pas passer sans éclaircissements dans un ouvrage où les curieux veulent avant tout connaître l'origine des familles.

On a prétendu que le nom de celle-ci, originairement de deux syllabes, avait été modifié dans sa seconde partie pour ne plus alarmer les oreilles chastes. Si cette tradition est vraie, le changement a dû s'opérer antérieurement au milieu du 14e siècle. Pour mon compte je n'y crois que faiblement, quoique je connaisse plusieurs exemples de mutations de noms faites pour la même cause. Mais ce qu'il y a de certain, c'est que Guillaume I, Guillaume II, Jean I, Guillaume III et Guillaume IV *Beauharnoys* (1), tous qualifiés sieurs de Miramion et de la Chaussée, en 1390, 1425, 1472, 1499, et 1531, étaient marchands à Orléans. Le premier qui fit souche de noblesse et fit précéder son nom de la particule *de*, est François *de Beauharnois*, sieur

(1) Le nom s'est écrit *Beauharnoys*, *Beauharnois*, puis *Beauharnais* lorsque l'orthographe de Voltaire eut prévalu.

de Miramion, qui forme le VIe degré de la généalogie de cette famille dans l'*Armorial général de France*, et qui, comme possesseur de la seigneurie de Longuève, fut compris parmi les nobles et fieffés du châtelet d'Orléans dans le procès-verbal qui en fut fait le 13 août 1583. (Voyez le *Nouveau Coutumier général de France*, par Bourdot de Richebourg, t. III, p. 812.)

Les descendants de François de Beauharnais, Ier du nom, remplirent d'abord des offices de finances et de judicature au présidial et au châtelet d'Orléans. Plusieurs devinrent conseillers-d'état (1). La postérité de ceux-ci prit du service dans la marine et s'y éleva aux premiers grades. Elle s'est divisée en deux branches qui ont eu pour auteur commun :

Claude Ier DE BEAUHARNAIS, chevalier, seign. de Beaumont et de Villechauve, capitaine de vaisseau et chevalier de l'ordre de Saint-Louis, frère aîné de Guillaume de Beauharnais de Beauville, aussi capitaine de vaisseau, et tous deux frères puînés de François de Beauharnais, baron de Beauville (2), conseiller-d'état, intendant-général des armées navales, et de Charles, marquis de Beauharnais, lieutenant-général des armées navales, commandeur de l'ordre de Saint-Louis et gouverneur du Canada. Claude de Beauharnais épousa, en 1713,

---

(1) Son petit-fils Jean-Jacques *de Beauharnais*, seigneur de Miramion, reçu conseiller au parlement de Paris en 1644, épousa, en 1645, *Marie Bonneau de Rubelles*. Cette dame, restée veuve l'année suivante, à l'âge de 17 ans, consacra sa vie et sa fortune au soulagement des malheureux. Elle fonda dans ce but la congrégation de la *Sainte-Famille*, réunie depuis à celle de Sainte-Geneviève, et qui prirent d'elle le nom de *Miramionnes*. La *Vie* de cette pieuse dame a été publiée en 1706 par l'abbé de Choisy.

(2) Ce titre fut assis sur un établissement considérable de la côte de l'Acadie, appelé *Port-Maltais*, que Louis XIV avait concédé le 2 avril 1707, à François de Beauharnais, intendant-général des armées navales, la rivière comprise dans cette concession, avec quatre lieues de front sur deux de profondeur du côté de la Hêve. Ce prince érigea le tout en titre de *baronnie de Beauville*, par lettres patentes du 25 juin de la même année, registrées au conseil souverain de Québec le 15 octobre 1708.

HARDOUINEAU : d'argent, au griffon de sable.

Renée HARDOUINEAU, fille de Pierre Hardouineau, écuyer, seigneur de Laudianière, de la Pivauterie, etc., conseiller du roi, receveur-général des domaines et bois de la généralité de la Rochelle. Il en eut deux fils :

1° François, IVe du nom, chef de la BRANCHE AINÉE, dont nous parlerons ci-après;

SECONDE BRANCHE.

2° Claude II de Beauharnais, comte des Roches-Baritaud (1), chef d'escadre, marié, en 1753, avec Marie-Anne-Françoise *Mouchard de la Garde*, connue dans le monde sous le nom de *comtesse Fanny de Beauharnais*, auteur d'un grand nombre d'ouvrages qui se distinguent par l'esprit, le sentiment et la grâce, mais qui tous ne sont pas exempts de la prétention et de l'afféterie reprochées à l'école de Marivaux et de Dorat. Elle est morte en 1813. Le comte de Beauharnais en avait eu un fils et deux filles :

A. Claude III de Beauharnais, né en 1756, comte des Roches-Baritaud, sénateur, comte de l'empire, grand-croix de l'ordre de la Fidélité de Bade, grand-officier de la Légion-d'Honneur, pair de France, etc., etc., décédé le 10 janvier 1819. Il avait eu deux femmes : 1° Claude-Françoise-Gabrielle-Adrienne *de Lezay-Marnezia*; 2° N.... *Fortin*. Il n'a laissé que deux filles; savoir :

Du premier lit :

a. Stéphanie-Louise-Adrienne de Beauharnais, née en 1789, adoptée par Napoléon, et mariée, en 1806, à Charles-Louis-Frédéric, grand-duc *de Bade;*

---

(1) Dans les lettres patentes par lesquelles Louis XV érigea en *comté* la châtellenie des *Roches-Baritaud*, située en bas Poitou, en faveur de Claude II de Beauharnais (juin 1759), ce prince, en énumérant les campagnes de cet officier, fait mention du combat glorieux qu'il soutint pendant cinq heures sur la frégate le *Bellone*, contre deux vaisseaux anglais. Dans ces lettres, registrées au parlement de Paris le 27 janvier 1761, et dans celles du mois de juin 1764, registrées à la chambre des comptes de Blois, le 6 septembre, portant érection de la châtellenie de Fertè-Aurain, en marquisat de *la Fertè-Beauharnais*, en faveur de François IV de Beauharnais, se trouve énoncée une prétention à laquelle on n'avait pas songé lors de l'érection de Beauville en 1707, savoir que les Beauharnais sont *d'une ancienne famille noble de Bretagne, établie depuis quatre siècles en Orléanais, et alliée aux plus anciennes familles du royaume.* Il est fâcheux que par des lettres aussi honorablement acquises, le souverain ait cru pouvoir ajouter à la considération des Beauharnais, en leur supposant une origine chimérique et une illustration d'alliances qui dans le fait furent presque toutes bourgeoises et de noms inconnus jusqu'au commencement du dix-huitième siècle.

Du second lit :

b. Joséphine-Désirée de Beauharnais, mariée, en 1832, au marquis *de Quiqueran-Beaujeu;*

B. Marie-Françoise de Beauharnais, première femme de François, Ve du nom, marquis *de Beauharnais*, son cousin-germain;

C. Anne-Amédée de Beauharnais, mariée, en 1781, avec André-Horace-François, marquis de *Barral*, maréchal-de-camp.

BRANCHE AÎNÉE.

François DE BEAUHARNAIS, IVe du nom, marquis de la Ferté-Beauharnais, né en 1714, créé chef d'escadre en 1761, lieutenant-général pour le roi à la Martinique, s'est signalé en expulsant les Anglais lors du débarquement qu'ils firent pour s'emparer de cette colonie. Le marquis de Beauharnais fut aussi gouverneur de la Guadeloupe, la Desirade, Marie-Galande, la Dominique, Sainte-Lucie, la Grenade, Tabago, etc. De son mariage contracté, en 1751, avec Marie-Anne-Henriette PYVART DE CHASTULLÉ, sont issus :

PYVART DE CHASTULLÉ.

1° François, Ve du nom, marquis de la Ferté-Beauharnais, né à la Rochelle le 12 août 1756, député aux états-généraux, puis à la convention nationale, où sa conduite noble et courageuse, et son dévouement à l'infortuné Louis XVI, lui méritèrent le surnom de *Feal Beauharnais*. Il fut depuis major-général de l'armée de Condé. Rappelé en France par Joséphine, sa belle-sœur, il fut nommé successivement ambassadeur de France en Italie, envoyé extraordinaire près la reine d'Etrurie, puis en 1806 ambassadeur en Espagne, d'où son opposition aux intrigues et à la tyrannie du prince de la Paix, le firent rappeler par Buonaparte et exiler dans sa terre en Sologne. Le marquis de Beauharnais, chef actuel des nom et armes de sa maison, est lieutenant-général, grand-croix des ordres d'Autriche, d'Espagne, de la Fidélité de Bade et de Malte, et membre de plusieurs académies. Il a épousé : 1° Marie-Françoise *de Beauharnais*, morte en 1822; 2° Christine-Gertrude-Josèphe-Xavier-Walpurge, baronne *de Cohausen*, dame de l'ordre de Drubeck. Il a eu ;

Du premier lit :

A. Émilie-Louise de Beauharnais, mariée, en 1802, avec Marie *Chamans*, comte de la Valette, d'abord aide-de-camp de Napoléon, ensuite conseiller-d'état et directeur-général des postes, condamné à mort le 21 novembre 1815, et sauvé de sa prison par le courage et la présence d'esprit de son épouse;

Du second lit :

B. Auguste-Eugénie-Françoise de Beauharnais, chanoinesse du chapitre royal de Munich, morte en 1831 ;

C. Hortense-Louise-Françoise de Beauharnais, née en 1812, chanoinesse du même chapitre;

2° Alexandre, dont l'article suit.

Alexandre, vicomte DE BEAUHARNAIS, né à la Martinique le 28 mai 1760, fut député aux états-généraux en 1789, et président de l'assemblée nationale, où il soutint avec modération et probité les opinions nouvelles et particulièrement la tendance vers le gouvernement republicain. Nommé général en chef de l'armée du Rhin en 1793, le refus qu'il fit bientôt après du ministère de la guerre et sa démission volontaire du commandement en chef de l'armée, lors du décret d'exclusion contre les nobles, le rendirent suspect de modérantisme et d'attachement à la monarchie. Ce simple soupçon le conduisit à l'échafaud le 23 juillet 1794. Sa veuve, Marie-Rose-Joséphine DE TASCHER DE LA PAGERIE, qu'il avait épousée le 13 décembre 1779, se remaria, le 8 mars 1796, à Napoléon Buonaparte. Séparée en 1810, elle mourut au château de la Malmaison le 29 mai 1814, honorée de justes regrets pour le bien qu'elle avait fait aux jours de sa prospérité et pour ses qualités personnelles. Elle avait eu de son premier mari :

DE TASCHER DE LA PAGERIE : d'argent, à 2 fasces d'azur, chargées chacune de 3 flanchis d'argent, et surmontées de 2 soleils de gueules.

1° Eugène, dont l'article suit ;

2° Hortense-Eugénie de Beauharnais, née le 10 avril 1783, mariée, le 3 janvier 1802, avec Louis *Buonaparte*, roi de Hollande en 1806. Depuis la chute de l'empire, elle est connue sous le nom de duchesse de Saint-Leu, et séparée de son mari.

Eugène DE BEAUHARNAIS, né à Paris le 3 septembre 1780, élève et fils adoptif de Napoléon, fut successivement général en chef, prince français, vice-roi d'Italie, prince de Venise, duc de Leuchtenberg et prince d'Eichstædt. Illustre dans les armes, sage et habile dans la science du gouvernement, universellement aimé et estimé pour ses qualités personnelles, peu d'hommes

parvenus au faîte de la grandeur se sont montrés autant que lui supérieurs à la bonne et à la mauvaise fortune. Il avait dû partager les sacrifices douloureux de sa mère, et renoncer depuis plusieurs années aux espérances que Buonaparte lui avait données sur la couronne d'Italie, lorsque surgirent les événements qui ont replacé les Bourbons sur le trône de France. L'abdication de l'empereur ayant mis fin à l'autorité qu'il lui avait déléguée, Eugène se retira à Munich. Il faut croire que l'usurpation de 1815 ne sourit pas à sa loyauté chevaleresque; car s'il eût approuvé cette fatale violation des traités faite en présence de l'Europe en armes pour expulser une ancienne dynastie, aucune considération humaine n'aurait pu l'empêcher de ressaisir son épée pour la défense d'une cause aussi sacrée pour lui, si elle eût été légitime. Le prince Eugène demeura étranger au complot de l'île d'Elbe et au drame sanglant qui en fut la suite. Le roi de Bavière, son beau-père, voulant lui assurer dans ses états un rang digne de lui et du lien qui l'attachait à sa famille, lui donna, à titre d'apanage, et avec la qualité personnelle d'*altesse royale*, mais sans souveraineté, le landgraviat de Leuchtenberg, et lui céda la principauté d'Eschstædt, retrocédée depuis par son fils à la couronne de Bavière. L'acte d'investiture (1817) statue que tous ses descendants porteront le titre d'*altesse sérénissime*, et que le titre ducal appartiendra au fils aîné, et celui de princes et princesses à tous les autres enfants. Par une décision ultérieure (1818), le duc de Leuchtenberg et ses descendants, par ordre de primogéniture, investis de la dignité ducale, furent déclarés premiers pairs héréditaires du royaume de Bavière. Le prince Eugène est mort à Munich le 21 février 1824. Il avait épousé, le 13 janvier 1806, Auguste-Amélie DE BAVIÈRE, née le 21 juin 1788, fille du roi Maximilien-Joseph. De ce mariage sont issus :

DE BAVIÈRE: fuselé en bande d'argent et d'azur de 12 pièces; au centre un écu de gueules, chargé d'une épée et d'un sceptre d'or en sautoir surmontés d'une couronne royale du même.

1° Auguste-Charles-Eugène, duc de Leuchtenberg, né le 8 décembre 1810, marié, en 1835, à dona Maria, reine *de Portugal*, mort la même année;

2° Maximilien-Joseph-Auguste-Eugène, duc de Leuchtenberg, né le 2 octobre 1817;

3° Joséphine-Maximilienne-Eugénie, princesse de Leuchtenberg, née le 14 mars 1807, mariée, le 22 mai 1823, avec Joseph-François-Oscar, prince royal *de Suède;*

4° Hortense-Eugénie-Napoléonne, princesse de Leuchtenberg, née le 23 décembre 1808, mariée, le 22 mai 1826, avec Frédéric-Guillaume-Herman-Constantin, prince héréditaire de *Hohenzollern-Hechingen;*

5° Amélie-Auguste-Eugénie, princesse de Leuchtenberg, née le 31 juillet 1812, mariée, le 2 août 1829, à don Pedro, empereur *du Brésil*, décédé en 1834;

6° Théodelinde-Louise-Eugénie, princesse de Leuchtenberg, née le 13 avril 1814.

Cette notice est destinée à servir de complément à celle qui se trouve t. I, p. 60 du *Dictionnaire véridique des origines des familles nobles de France.*

DE BROSSIN DE MÉRÉ,

Seigneurs DE MÉRÉ, DES ROUZIERS, DE LA LUTIÈRE, DE BILLY, DE CHAMPAGIN, DE MAUZÉ, DE SEPMES, DU PLESSIS-SAVARY, DE BEAUREGARD, D'ARDILLEUX, DE BERTEGON, DE FRESNAY; *vicomtes* DE MESSARS, *barons* DE SEIGNEROLLES et *marquis* DE MERÉ; *seigneurs* DU PAVILLON, DU BOUCHET, DE LA THIBERDIÈRE, D'ECUIRY, DE LONGREGARD, DE MESMIN, D'AMBRIEF, etc.; *comtes* et *barons* DE MERÉ, *en Touraine, en Poitou* et *en Soissonnais.*

ARMES : *D'argent, au chevron d'azur* (1), couronne de marquis. Supports : deux lions d'or. Cimier : un lion issant du même.

La maison DE BROSSIN DE MÉRÉ est originaire de

(1) L'*Histoire de Malte*, par l'abbé de Vertot, t. VII, pp. 336 et 344, et le registre des *Quartiers des chevaliers de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem du prieuré d'Aquitaine*, à la bibliothèque de l'Arsenal, décrivent les armes : *d'azur, au chevron d'or.* Cette transposition d'émaux est une erreur des vieux armoristes.

l'Anjou. Les rôles de la noblesse de cette province prouvent qu'elle y tenait rang parmi la chevalerie. Au commencement du 15e siècle elle s'établit sur de riches possessions dans le Poitou et la Touraine. Elle en est sortie il y a environ cent ans pour se fixer en Soissonnais.

Cette famille réunit à une extraction ancienne de nombreux services et d'illustres alliances, qui l'ont attachée long-temps à la cour des Valois. Elle y a rempli des charges distinguées et y a joui d'une faveur d'autant plus honorable, qu'elle avait pour fondement la haute estime que ses auteurs s'étaient acquise en faisant le sacrifice presque entier de leur fortune aux besoins de l'état, sous les rois Henri II et François II. Les successeurs de ces princes ont toujours reconnu et récompensé ce rare dévouement, comme on le voit par nombre de lettres et de commissions adressées aux seigneurs de Meré.

La famille de Brossin s'est alliée aux premières maisons de France, entre autres à celles de Bourdeille-Mathas, de Chastillon en Poitou, de Cordouan-Langeais, d'Estavayé, de Laval, de Mauny, de Montausier, de Montbel d'Entremonts, de Parthenay, de Rieux-Acérac, de la Rochefoucauld, de Thais, de Tudert, etc. Quelques-unes de ces alliances lui ont donné des parentés avec plusieurs maisons souveraines, et particulièrement avec les branches de Bourbon-Vendôme, Montpensier et Longueville, dont les chefs qualifiaient MM. de Meré de cousins.

Il existe dans l'ancien cabinet du Saint-Esprit, à la bibliothèque du Roi, beaucoup de documents sur cette famille. C'est sur ces documents, réunis aux titres originaux qu'elle possède encore, aux preuves qu'elle a faites pour l'ordre de Malte en 1539 et 1594, pour sa maintenue de noblesse dans la recherche générale de 1669, et pour Saint-Cyr en 1700 et 1740, que se trouve basée la présente généalogie.

I. Pierre Brossin, Ier du nom, chevalier, servit dans les guerres du roi Charles V contre les Anglais. Il paraît

avec Guillaume de Mathefelon et plusieurs autres seigneurs angevins dans le rôle d'une revue passée à Alençon le 22 août 1369. (*Mémoires pour servir de preuves à l'histoire de Bretagne*, par D. Morice, t. I, colonne 1623). Pierre Brossin mourut dans cette campagne ou la suivante. Il avait épousé, vers 1340, Dominique DE LA GRANGE (1). Dans une enquête faite à Angers, en 1371, pour la canonisation de Charles de Blois, duc de Bretagne, noble homme Yvon de la Jaille, chevalier, seigneur de la Jaille en Anjou et du château de Saint-Mars au diocèse de Nantes, déposa que Dominique de la Grange (*Dominica de Grangiâ*), veuve du seigneur Pierre Brossin, chevalier, avait été guérie miraculeusement par l'intercession de ce prince. (*Mém. pour servir de preuves à l'Hist. de Bretagne*, t. II, col. 31). Pierre Ier a laissé, entre autres enfants :

DE LA GRANGE

1° Jean Brossin, écuyer. Il servit sous le maréchal de Blainville en la compagnie de Jean, sire de Beaumanoir, suivant le rôle de la revue passée à Saint-Lô le 1er février 1369 (*v. st.*). Il fit montre à Caen le 1er novembre 1371, servant alors sous Bertrand du Guesclin. (*Mémoires pour servir de preuves à l'Histoire de Bretagne*, t. I, col. 1637 ; Bibliothèque du Roi, *Fonds de Clairambault*, *Titres et Montres*, vol. 56). Jean Brossin épousa Thomasse *de Parthenay*, et de ce mariage sont sortis les Brossin, seigneurs de Marcé au Maine, qui paraissent s'être éteints vers la fin du 15e siècle ;

2° Guillaume, dont l'article suit ;

3° Guion Brossin, écuyer de la compagnie de Louis de Clermont, laquelle fit montre à Angers le 1er décembre 1380. (*Fonds de Clairambault*, vol. 32, *verbo* CLERMONT.) Dans une revue du 5 septembre précédent, passée par Guillaume de Tussé, Guion Brossin servait sous ce chevalier avec son frère Guillaume, aussi chevalier-bachelier. (*Id.* vol. 108, fol. 8460).

II. Guillaume BROSSIN, chevalier, porta les armes avec distinction, pendant plus de vingt ans, contre les Anglais, sous les rois Charles V et Charles VI. Le 18 octobre 1379 il fit montre à Pontorson, ayant un autre chevalier-bachelier et sept écuyers en sa compagnie.

---

(1) Famille de Touraine, éteinte depuis long-temps, et dont les possessions relevaient du château de Méré.

L'année suivante il servit sous Jean de Bueil, Guillaume de Tussé et Briand de Montejean, suivant des rôles de revues passées à Paris, à Cléry et à Angers les 11 avril, 5 septembre et 1er novembre. (*Mémoires pour servir de preuves à l'histoire de Bretagne*, t. II, col. 244, 256, 260, 397, 398; *Fonds de Clairambault*, vol. 76, *verbo* MONTEJEAN.) Le 11 juillet 1392, il comparut au Mans avec une compagnie de huit écuyers. (*Mémoires pour l'Histoire de Bretagne*, t. II, col. 600.) Guillaume Brossin épousa Emette DE LAVAL (*Bibliothèque du Roi, cabinet des titres*, dossier BROSSIN), dont il eut, entre autres enfants, Pierre, IIe du nom, qui suit.

DE LAVAL : d'or, à la croix de gueules, brisée de 5 coquilles d'argent, et cantonnée de 16 alérons d'azur.

III. Pierre BROSSIN, IIe du nom, écuyer, épousa, vers l'année 1425, Catherine DE CHASTILLON, fille de N...., seigneur de Chastillon et de Chamborant, près la Souteraine en Poitou. (*Inventaire de titres et anciens documents dressé par Thierry, notaire royal au bailliage de Chinon, le 3 octobre 1775. Bibliothèque du Roi, cabinet des titres*, dossier BROSSIN.) Pierre II a laissé, entre autres enfants, Antoine, qui suit.

DE CHASTILLON : c gueules, à l'aigle éployée d'argent.

IV. Antoine BROSSIN, seigneur des Rouziers, en la paroisse de Pouzay-sur-Vienne, proche Nouatre et Sainte-Maure, en Touraine, épousa Jeanne DE LA MAIRIE, avec laquelle il paraît dans un acte du 21 novembre 1458, passé devant Germain, notaire en la cour de Sainte-Maure. Ils ont eu, entre autres enfants, Pierre, IIIe du nom, dont l'article suit.

DE LA MAIRIE :

V. Pierre BROSSIN, IIIe du nom, écuyer, seigneur des Rouziers, homme d'armes de la compagnie du sire de Craon, a cette qualité dans un acte du 1er février 1471 (*v. st.*), passé devant Guerard, notaire à Tours. Il était capitaine (gouverneur) de Craon, en Anjou, lorsque le roi Charles VIII le dispensa du service du ban et arrière-ban, par lettres données à Laval le 13 mai 1487. Il eut pour femme Jeanne DE RAVENEL, fille de René de Ravenel, écuyer, seigneur de la Rivière, et de Marie de Lescouet. Elle le rendit père d'Olivier, qui suit.

DE RAVENEL : d'argent, à une quintefeuille de gueules; au lambel d'azur.

VI. Olivier Brossin, écuyer, seigneur des Rouziers, de la Lutière, de Saint-Gelin, de Billy, de Champagin, d'Epinoy, etc., épousa, peu avant l'année 1500, Madeleine Cleret, dame de Méré (1), de Fontaines, du Plessis-Savary, etc., veuve d'Alain Goyon de Matignon, seigneur de Thieuville, grand-chambellan de France, et fille de messire Jean Cleret, chevalier, seigneur de Méré, de Fontaines, du Plessis-Savary, d'Ardilleux, de la Rigaudière, etc., capitaine de 50 hommes d'armes, premier maître-d'hôtel du roi Charles VIII, gouverneur pour S. M. de la ville de Beaune en 1496, ambassadeur en Angleterre, et de Marguerite de Rochechouart de Chandenier (2), fille de Jean de Rochechouart, chevalier, seigneur d'Ivoy, de Jars, de Breviandes, etc., chambellan du roi Louis XI, et d'Anne de Chaunay, dame de Chandenier (*Histoire des Grands Officiers de la Couronne*, t. IV, p. 657; t. V, p. 382.) Le 12 mars 1501, suivant acte passé devant Bizolot, notaire à Loches, Cristin Cleret, écuyer, seigneur de Mauzé, transigea avec Françoise Cleret, sa nièce, femme d'Olivier Brossin, écuyer, seigneur des Rouziers, sur le partage des biens qui avaient appartenu à messire Jean Cleret, chevalier, seigneur de Meré, de Billy et de Mauzé, et à dame Perrette Savary, son épouse, dame du Plessis-Savary. Le 23 janvier 1507 (*v. st.*), Olivier reçut l'aveu et dénombrement de Guion le Lièvre, pour la terre de la Grange, mouvante de la seigneurie de Méré. Il vivait encore le dernier février 1523 (*v. st.*), époque à laquelle

Cleret: d'or, à 2 fasces ondées de sable.

---

(1) *Méré-le-Gaulier*, bourg en Touraine, situé sur la rive gauche de la Creuse, à cinq quarts de lieue au sud de la Guierche. (*Dictionnaire des Gaules et de la France*, par Expilly, t. IV, p. 673).

(2) Marguerite de Rochechouart épousa en secondes noces Pierre Foucault, seigneur de la Salle, qu'elle rendit père d'autre Pierre Foucault, Madelaine Cleret, dame de Méré, sœur de ce dernier, lui donna la terre d'Ardilleux du consentement d'Olivier Brossin, son mari.

* Dans les quartiers de Jacques Brossin de Messars, chevalier de Malte (1594), les armes de cette famille sont décrites : *D'argent, à 3 fasces ondées de sable.* Palliot, dans sa *Vraie et parfaite Science des Armoiries*, p. 672, les blasonne : *D'or, émanche de deux pièces et deux demies de sable.* Nous avons adopté la version des preuves de Saint-Cyr.

il rendit hommage de sa terre de Méré à l'archevêché de Tours. Après la mort d'Olivier Brossin, Madelaine Cleret, sa veuve, épousa en troisièmes noces Jean de Louan, chevalier, gouverneur d'Orléans. Olivier en avait eu :

1° Louis, Ier du nom, dont l'article suit;

2° Olivier Brossin, reçu chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem en 1539. (Voyez à la Bibliothèque de l'Arsenal le registre des *Quartiers des Chevaliers du prieuré d'Aquitaine*; et l'*Histoire de Malte*, par l'abbé de Vertot, t. VII, p. 536. Voyez aussi à la fin de cette généalogie où se trouve gravé le tableau des huit quartiers de ce chevalier);

3° Malaine Brossin, écuyer, sieur des Rouziers, marié, par contrat du 19 juillet 1564, passé devant Moreau, notaire, avec Marie *Gaulle*. Ils vivaient encore, dans un âge avancé, le 27 septembre 1594, date de l'acquisition qu'ils firent d'un domaine dans la baronnie de Moncontour. Ils eurent pour fils :

Charles Brossin, écuyer, sieur des Rouziers, gentilhomme ordinaire de Charles I de Lorraine, duc d'Elbeuf et comte de Harcourt, grand-veneur de France. Ce prince lui permit de tirer à l'arquebuse par brevet du 9 juin 1600. Il avait épousé Susanne *Chalopin*, remariée à François le Grier, écuyer, sieur du Fally, dont elle resta veuve avant le 13 août 1626. Après le décès de Charles Brossin elle fit faire l'inventaire de sa succession devant Lebœuf, notaire, le 4 janvier 1616, tant en son nom qu'au nom de son fils, nommé aussi :

Charles de Brossin, écuyer, sieur des Rouziers. Il est qualifié gentilhomme ordinaire de Madame la comtesse de Harcourt, dans une permission de chasse que lui donna cette princesse le 12 août 1636. Il fut maintenu dans sa noblesse en l'élection de Bourges le 21 juin 1643, après avoir produit ses titres depuis Olivier Brossin, seigneur de Méré, son bisaïeul. Lui et Charlotte *de Puygirault*, sa femme, transigèrent, par acte reçu par Roffay, notaire royal en Touraine, le 20 novembre 1647, avec messire Simon de Menou, chevalier, seigneur du Bois-Rabry.

4° Marie Brossin, épouse de Louis *Baudet*, écuyer, seigneur de la Marche, au diocèse de Tours;

5° Jeanne Brossin, femme de Pierre *de Mauny*, seigneur de Fleuré au Maine.

VII. Louis Brossin, Ier du nom, chevalier, qualifié *haut et puissant seigneur*, comme le furent depuis tous les seigneurs de Méré, ses descendants, fut seigneur de

Méré, des Rouziers, de Mauzé, du Plessis-Savary, de Sepmes, de Fresnay, du Petit-Pin, de la Renardière, des Places, de Fontaines, de la Lutière, de Champagin, d'Epinoy, de Feras, de la Tour-Saint-Gelin, d'Ardilleux, de Billy, de la Savarie, de Monchau, etc., chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de la chambre, capitaine d'une compagnie d'hommes d'armes des ordonnances,, et gouverneur pour S. M. des villes et châteaux de Loches et de Beaulieu en Touraine. Par contrat du 24 août 1529, passé devant Berthelot, notaire en Touraine, il épousa Jeanne DE THAIS (ou *de Taix*), dame de Sepmes (1), fille de haut et puissant seigneur Aimeri de Thais, chevalier, seigneur de Thais et de Sepmes, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de la chambre, et de Jeanne de la Ferté, sœur de François, chevalier, seigneur de la Ferté et de la Motte d'Usseau (2), capitaine de la première compagnie française des gardes du corps du roi. (*Hist. des Grands Officiers de la Couronne*, t. VIII, p. 178.) Elle était sœur de Jean, seigneur de Thais, créé colonel-général de l'infanterie française delà et deçà les Monts en 1544, grand-

DE THAIS : d'argent, à deux fasces d'azur.

(1) Cette terre était advenue à la maison de Thais par le mariage de Françoise d'Aloigny, dame de Sepmes, fille de Gaucher d'Aloigny, chevalier, seigneur d'Aloigny, du Petit-Pin, de Sepmes, etc., avec Jacques, seigneur de Thais, conseiller et chambellan du roi Louis XI, dont le fils, noble et puissant messire Aimeri, seigneur de Thais et de Sepmes (père de Jeanne), retira par droit lignager, le 19 juin 1503, le fief du Petit-Pin, mouvant de la terre de Méré, qu'Antoine d'Aloigny, écuyer, seigneur de Peyré, et Antoine d'Aloigny, son fils aîné, avaient vendu pour 1000 livres tournois, par acte du 16 juillet 1502, à noble et puissant Lancelot de la Touche, seigneur des Roches, fondé de pouvoirs de noble et puissant Philippe de Menou. seigneur de Boussay et de Billy, maître-d'hôtel de la reine. Au bas de l'acte de vente est transcrit le dénombrement du fief du Petit-Pin que noble homme Boucher d'Aloigny, époux de Philippe Guenaud, dame de Peyré, avait fourni le 10 juin 1452, à noble et puissant messire Jean Cleret, chevalier, seigneur de Méré-le-Gaulier, à cause de damoiselle Perrette Savary, sa femme. (*Originaux en parchemin aux archives de la famille*).

(2) Par son testament du 9 mars 1564, le seigneur de la Ferté avait appelé à lui succéder, à charge de relever son nom et ses armes, le seigneur de Dampierre, lui substituant à défaut de mâles le seigneur de Brossin de Méré, et au défaut de celui-ci l'amiral de Coligny, seigneur de Châtillon ; enfin à ce dernier le comte de Laval, colonel-général de l'infanterie.

maître de l'artillerie de France en 1546, tué au siège de Hesdin en 1553. (*Chronologie historique militaire*, par Pinard, t. III, pp. 480, 481, 511). Le 9 juillet 1535, par acte passé devant Bergerault, notaire en la baronnie de Sainte-Maure, Louis Brossin consentit un bail à cens au profit de Jacques Bruny, et par autre acte du 22 septembre 1549, passé devant Bernard, notaire à Loches, il vendit la terre des Rouziers à Antoine de Jussac, écuyer, seigneur de la Morinière, et à Anne de Monroy, son épouse. (*Inventaire de titres et anciens documents dressé par Thierry, notaire royal au bailliage de Chinon, le 3 octobre* 1775). Cette aliénation et d'autres plus considérables ont porté à la fortune de cette famille une atteinte dont elle ne s'est jamais relevée. Elles avaient été faites dans des circonstances pressantes pour l'état et pour concourir à la levée et à l'entretien d'un corps de six mille hommes, que le seigneur de Méré commanda à l'armée du roi où il fit les fonctions de colonel-général de l'infanterie. L'Hermite Souliers, pp. 112 et 113 du *Nobiliaire de Touraine*, rapporte plusieurs lettres de Henri II, Catherine de Médicis et Charles IX, conservées dans les archives du château de Méré, qui témoignent dans les termes les plus honorables, du crédit dont ce seigneur jouissait à la cour, et de la confiance qu'on avait en son expérience et sa valeur. Le roi d'Espagne, Philippe II, ayant défait l'armée française à Saint-Quentin, le lendemain de cette funeste journée, le roi Henri II écrivit à Louis Brossin : « Monsieur de Méré, pour ce qu'il m'est besoin de croître » mes forces pour résister à celles de mes ennemis, qui » sont bien grosses, et pour cet effet m'aider de mes bons » serviteurs, et mesme de ceux qui ont plus de moyens » et volonté de me faire service, à ceste cause, Monsieur de » Méré, vous estimant des principaux de ceux-là, j'ay » bien voulu vous escrire la présente pour vous prier de » partir incontinent et me venir trouver en ma ville de » Paris, où je m'en vais de ce lieu; et vous y estant ar- » rivé je vous feray sçavoir la charge que j'ay délibéré » de vous bailler, m'assurant que vous ne faudrez de vous » y employer d'aussi bonne affection que j'ay en vous

» parfaite seureté et fiance, ce que je reconnoistray de » façon qu'aurez occasion de vous en contenter ; priant » Dieu, Monsieur de Méré, qu'il vous tienne en sa sainte » garde. Escript à Compiègne le unziesme aoust 1557. » Signé HENRY ; et plus bas : *Clausse.* » Au reçu de cette lettre le seigneur de Méré se rendit en toute hâte auprès du roi avec Jacques Brossin, son fils aîné. Henri II les envoya en Champagne, où commandait le duc de Nevers. Le roi écrivit au duc à cette occasion : « Mon cou- » sin, j'ay fait venir par devers moy les sieurs de Méré » père et fils, pour m'en servir comme personnages qui » avec la bonne volonté qu'ils en ont, le sçauront très- » bien faire, et ayant advisé de les envoyer vers vous, » comme aussy eux l'ont desiré pour le moyen que vous » avez de les employer d'heure à autre à mondit service, » je les ay accompagnés de ce mot de lettre pour vous » prier que vous les ayez pour recommandez, et que » vous vous serviez d'eux en choses honnêtes, où ils » vous puissent faire connoître l'envie et le moyen qu'ils » ont de faire pour mondit service ce que gens de bien » et vaillants peuvent faire et que j'ay tousjours espéré » d'eux. Priant Dieu, mon cousin, qu'il vous ait en sa » garde. Escript à Paris le 27 aoust 1557. Signé HENRY, et plus bas *Bourdin.* » Le seigneur de Méré et son fils furent placés par le duc de Nevers dans le corps d'avant-garde, chargé de harceler les Espagnols et de couvrir la frontière de Champagne. Ils se trouvèrent à beaucoup de rencontres, ainsi qu'au siège de Thionville qui se rendit au duc en 1558. Les services de Louis Brossin dans ces conjonctures critiques, et ceux qu'il avait rendus de sa personne et de sa fortune sous le règne de François Ier, lui avaient acquis des droits aux récompenses les plus distinguées. La mort funeste de Henri II (1559) et les agitations du règne de François II et de la minorité de Charles IX, ayant ajourné l'occasion de le recevoir parmi les chevaliers de l'ordre du Roi, la reine mère lui écrivit cette lettre : « Monsieur de Méré, j'ay » bonne souvenance que le roy monsieur mon fils et » moy vous avons promis de vous honorer des premiers » honneurs qui se font aux gentilshommes qui de long-

» temps ont fait recommandables services à cette cou-
» ronne, dont je sais qu'estes du nombre, et partant je
» vous prie de croire qu'en tout ce qui vous touchera le
» roy mondit fils n'oubliera rien. Mais ne se présentant
» pour ce coup d'occasion d'en honorer aucun, il est
» remis à une autre fois, où il reconnoistra bien ce que
» vous méritez. Priant Dieu, Monsieur de Méré, vous
» avoir en sa garde. De Melun, le 27 septembre 1563.
Signé CATHERINE; et plus bas *de l'Aubespine.* » Cinq ans après le seigneur de Méré fut pourvu du gouvernement de la ville et du château de Loches par lettres patentes du 2 février 1568; et, le 24 du même mois, Charles IX commit le comte du Bouchage pour lui donner le collier de son ordre. L'année suivante, informé qu'une grave maladie forçait le seigneur de Méré à interrompre momentanément son service, le roi lui écrivit la lettre suivante : « Monsieur de Méré, je suis très mary d'avoir
» entendu par votre lettre l'indisposition en laquelle vous
» vous trouvez mesme en ce temps que j'ay affaire de
» mes bons et affectionnez serviteurs, comme j'ay tous-
» jours connu à bon escient que vous estes de ceux-là,
» qui fait que d'autant plus je desire que vous soyez bien-
» tost guéri; et pour ce faire, je vous accorde très-
» volontiers et trouve bon que vous demeuriez en vostre
» maison tant que vous voudrez, et excuse du service
» que vous ne pouvez pas maintenant me faire selon vostre
» bonne intention et volonté, laquelle sera pour une
» autre occasion, et lorsque vous aurez pris vos forces.
» Et sur ce je ne diray davantage que pour suplier le
» Créateur de vous avoir, Monsieur de Méré, en sa sainte
» garde. Escrit à Orléans le 24 juin 1569. Signé CHARLES;
» et plus bas, *de Neuville.* » On a du seigneur de Méré l'acte d'une constitution de rente qu'il fit devant la Fontaine-Mestreau, notaire à Poitiers, le 25 février 1557 (*v. st.*), au profit d'Emeri de Rochechouart, évêque de Sisteron. Louis Brossin ayant été appelé à assister, en 1559, à la rédaction des coutumes de Touraine, il se fit représenter par Joachim Le Page, avocat au parlement. (*Nouveau Coutumier général*, par Bourdot de Richebourg, in-fol., t. IV, p. 679.) Vers la même époque il

s'éleva une querelle entre le seigneur de Méré et Claude, seigneur et baron de Villequier, vicomte de la Guierche, son parent (1), capitaine de 50 hommes d'armes. Antoine de Bourbon, roi de Navarre, par exprès commandement du roi, appointa ces deux gentilshommes au conseil privé, tenu à Fontainebleau le 20 mars 1560. Là, en présence de Louis et Charles de Bourbon, de Charles de Lorraine et de Jacques d'Albret, ce prince jugea leur différent et les réconcilia. Les parties consolidèrent cette réconciliation par un acte du 4 août 1561. Le seigneur de Méré n'existait plus au mois de septembre 1570. Il fut inhumé dans un caveau de l'église de Sepmes, où son corps se voyait encore tout entier en 1665. Jeanne de Thais lui survécut. Elle fournit à René du Bellay l'aveu et dénombrement du fief du Bois-de-la-Barbe, mouvant de la seigneurie du Bouchet, par acte du 22 février 1573; puis, le 26 du même mois, elle servit le dénombrement de sa terre de Méré. (*Original sur parchemin aux archives de la famille.*) Louis Brossin en avait eu quatre fils et deux filles :

1° Jacques Brossin, chevalier, seigneur de Méré, de Sepmes, de Mauzé, d'Augure, etc., chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de la chambre de S. M. Il succéda à la faveur dont son père jouissait à la cour. Il s'y était épris d'une fille d'honneur de la reine-mère. Cette princesse, cédant aux instances qu'il avait faites auprès d'elle pour obtenir sa main, écrivit la lettre suivante à madame de Méré : « Madame » de Méré, m'ayant le sieur de Méré, votre fils, fait supplier et » requérir de bon lieu luy vouloir accorder la damoiselle de » Charossoné, l'une de mes filles demoiselles d'honneur, qu'il » desire pour son bien et avancement avoir en mariage, sçachant » qu'elle est sage, vertueuse et de bonne part, et pour ce que » je l'aime bien fort, s'estant toujours si bien conduite et gou- » vernée; que les siens même, et le sieur de Charossoné, son » père, ont fait beaucoup de services au roy monsieur mon fils » et à moy, j'en aurois voulu adviser avec bonne et meure dé- » libération, d'autant que je serois marrie si elle n'estoit pour- » veue selon ses mérites. Enfin après l'instante poursuite qu'il » m'en a fait, considérant qu'il pourra ensuivre les vestiges de » ses prédécesseurs au service de cette couronne, je l'ay accordé » à telle condition, que de votre part vous l'avantagerez en » tout ce que vous pourrez : car difficilement vostre fils pourroit

(1) Il était fils de Jean-Baptiste, seigneur de Villequier, et d'Anne de Rochechouart.

» mieux ni plus à propos rencontrer femme qui soit plus cause » de son bien et avancement qu'elle. C'est pourquoy vous re- » garderez bien à ne laisser passer une telle occasion, etc. » Escrit le 29 septembre 1570. Signé CATHERINE; et plus bas : » *Pinart.* » Mais Jeanne de Thais, dame de Méré, qui avait en vue un parti plus sortable pour son fils, s'excusa auprès de la reine de ne pouvoir consentir à ce mariage, et par contrat du 15 juin 1573, Jacques Brossin épousa Susanne *de Rieux*, fille de messire François de Rieux, marquis d'Acérac, seigneur de Faugas, de Trevesac et autres places, chevalier de l'ordre du Roi, gouverneur de Guerrande, du Croisic et de Redon, et de dame Renée de la Feuillée. Jacques Brossin fut chargé de missions importantes par le roi Henri III, dans les premières années de son règne, et particulièrement lors de la convocation des états-généraux à Blois, où la guerre contre les calvinistes fut décidée. On conserve une lettre que la reine mère lui écrivit pour le remercier de ses services : « Monsieur de » Méré, je loue grandement la bonne volonté et affection que » j'ay connue en vous par vos lettres, que vous portez au bien » des affaires et au service du roy, monsieur mon fils, qui a » grand contentement de vous. Lui avez mandé par les lettres » que lui avez escrites et auxquelles il fait ample réponce, » et vous fait bien au long entendre sa volonté et intention, » qui sera cause que lui remetant sur ce qu'il vous escrit, je » feray fin à la présente, priant Dieu, Monsieur de Méré, vous » tenir en sa sainte garde. Escrit à Blois le 23 février 1577. » Signé CATHERINE; et plus bas : *Chantereau.* » Jacques Brossin ayant eu un différent avec un chanoine de Champigny, protégé par le duc de Montpensier, Susanne de Rieux se plaignit à ce prince, son proche parent (1), des procédés de ce religieux. Il lui répondit : « Ma cousine, je n'advouerai jamais pas » un des miens de parler autrement qu'il ne doit à l'endroit de » vous et de ceux de la qualité de mon cousin monsieur de » Méré, votre mary, etc..... A Champigny, le 11 juillet 1580. » Votre affectionné cousin et meilleur amy *Louis* DE BOURBON. » Ce démêlé n'étant pas encore terminé l'année suivante, le prince adressa à Jacques Brossin l'invitation suivante : « Mon » cousin, ayant sceu de Me Gabriel Perrin, l'un des chanoines » de ce lieu, que vous n'estes encore tombé d'accord avec luy, » je vous prie de rechef d'effectuer en cela la bonne volonté que » ma cousine, Madame de Méré, m'a dernièrement escrit que » vous en avez; espérant que vous me ferez ce plaisir, sans me » donner peine de vous y semondre davantage. Je prierai Dieu, » mon cousin, vous donner ce que vous désirez. A Champigny, » ce 2 juillet 1581. Votre entièrement bon cousin et parfait » amy, *Louis* DE BOURBON. » La noblesse de Touraine ayant à faire choix d'un député pour les états-généraux tenus à Blois en 1588, et cette mission exigeant non-seulement une haute capacité personnelle, mais encore une influence particulière à la cour et dans le monde, elle nomma le seigneur de Méré et le chargea de présenter les cahiers de la province et de faire

(1) L'alliance de Jacques Brossin avec Susanne de Rieux avait établi de proches parentés entre MM. de Méré et les maisons de

les remontrances en tel cas requises, selon les actes des 16 et 25 août de ladite année, passés devant les notaires Boutard et Rodier. On ignore jusqu'à quelle époque Jacques Brossin a vécu. Il ne laissa qu'un fils :

Gilbert Brossin, qui mourut sans avoir été marié ;

2° Claude, Ier du nom, qui a continué la postérité ;

3° Jean Brossin, seigneur de Fresnay ;

4° Olivier Brossin, écuyer, qui vivait au château de Méré le 1er février 1559 (*v. st.*) ;

5° Emée Brossin, fille d'honneur de la reine mère Catherine de Médicis, qui l'aimait beaucoup, et travailla elle-même à son établissement, comme on l'apprend de la lettre suivante écrite par cette reine à Louis Brossin. « Monsieur de Méré, vous » avez entendu le party de mariage qui s'offre du sieur d'Es-

---

Bourbon-Montpensier, de Coligny, de Lorraine et de Rohan-Guémené, comme on va le voir par le tableau suivant :

Jean, sire *de Rieux* et de Rochefort, comte de Harcourt maréchal de Bretagne, épousa en troisièmes noces Isabeau *de Brosse*, dite *de Bretagne*, morte en 1517.

Claude *de Rieux*, comte de Harcourt et d'Aumale, épousa, A, en 1518, Catherine *de Laval*; B, en 1529, Susanne *de Bourbon*, fille de Louis, prince de la Roche-sur-Yon, et de Louise de Bourbon-Montpensier.	François *de Rieux*, marquis d'Acérac, chevalier de l'ordre du Roi, épousa Renée *de la Feuillée*.	Jean *de Rieux*, seigneur de Châteauneuf, marié, en 1548, avec Béatrix *de Jonchères*.

A. Claude *de Rieux*, comtesse de Laval, épousa, en 1547, François *de Coligny d'Andelot*, colonel-général de l'infanterie française, frère de l'amiral de Coligny.	B. Louise *de Rieux*, dame de Rieux et d'Ancenis, fut mariée, en 1554, à René *de Lorraine*, marquis d'Elbeuf, général des galères, auquel elle porta le comté de Harcourt.	Susanne *de Rieux*, épousa, en 1573, Jacques *Brossin*, chevalier, seigneur de Méré, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de la chambre.	Gui *de Rieux*, vicomte de Donges, chevalier de l'ordre du Roi, gouverneur de Brest, lieutenant-général en Bretagne, épousa en 3es noces Madelaine *d'Espinay*.
Gui-Paul *de Coligny*, dit Gui XIX, comte de Laval et de Montfort, décédé en 1586.	Charles Ier *de Lorraine*, duc d'Elbeuf, comte de Harcourt, grand-écuyer et grand-veneur de France.	Gilbert *Brossin*, seigneur de Méré.	Madelaine *de Rieux*, épouse de Pierre *de Rohan*, prince de Guemenée, sénéchal d'Anjou.

Voyez l'*Histoire des Grands Officiers de la Couronne*, t. VI, pp, 768, 769, 770, 771, 772.

» tavayé avec vostre fille, et tout ce qu'il me semble estre bien » à propos et convenable pour elle : je vous ay bien voulu es- » crire la présente pour vous avertir qu'en faveur dudit ma- » riage, et pour le bien et advancement que je desire à vostre » dite fille, et pour l'amour d'elle, le roy monsieur mon fils a » ledit d'Estavayé à ma requeste retenu gentilhomme de sa » chambre, et à cette cause voulant que cela se parachève, je » vous prie de vous en venir incontinent la présente receue, ou » envoyer procuration, vous assûrant que j'ay le party si agréa- » ble que je feray pour eux tout ce qui me sera possible. Priant » le Créateur, Monsieur de Méré, qu'il vous ait en sa sainte » garde. Escrit à Saint-Germain-en-Laye, le 17 septembre 1561. » Signé CATHERINE ; et plus bas, *Ruzé*. » Ce mariage s'accomplit peu de temps après, et Charles, baron d'Estavayé, seigneur de Soret, de Biermont, de Hérissart et autres lieux en Picardie, baron de Maulde au comté de Hainaut, fut chambellan du roi Charles IX, chevalier de l'ordre de Saint-Michel et colonel des légions de l'Ile-de-France et Picardie. Il était fils de François, baron d'Estavayé, chevalier de l'ordre du Roi, et de Guillemette de Ricamez, baronne de Maulde(1), et petit-fils de Philippe d'Estavayé, chevalier, seigneur d'Estavayé et de Molondin, et de Charlotte de Luxembourg. (*Dictionnuire de la Noblesse*, par la Chenaye des Bois, continué par Badiez, t. XIV, pp. 195, 202.) Ils n'ont laissé qu'une fille :

N..... d'Estavayé, épouse en secondes noces de messire René *Lancelon*, chevalier, seigneur de Fonbauldry ;

6° Jeanne Brossin, non encore mariée le 11 juillet 1583.

VIII. Claude BROSSIN, Ier du nom, chevalier, vicomte de Messars, puis seigneur de Méré, de Beauregard, de Bertegon, du Fresne, de Gourgé, du Bouchet, etc., écuyer d'écurie du roi Charles IX, et capitaine dans la marine du Ponent, fut à ce double titre déchargé du service du ban par sentence du lieutenant-général de Touraine du 18 août 1574. Ses lettres de retenue comme écuyer du roi sont du 9 juin 1572. Il épousa, par contrat du 11 novembre 1573, passé devant Puihabert, notaire à Baugency, Marie THIBERT, dame de la Thiberdière, fille de René Thibert, seigneur de la Thiberdière et de la Tour du Bouchet, et de Blanche du Teil,

THIBERT : d'argent, à la bande de gueules, accompagnée de 6 mouchetures de sable.

(1) Guillemette de Ricamez possédait la baronnie de Maulde du chef de sa mère, Guillemette de Maulde, dame de Maulde et d'Abaumont, mariée en premières noces à Jean, baron de Ricamez, et en secondes à Hector de Clèves, baron de Ravestein. Charles, baron d'Estavayé, recueillit la terre de Maulde de la succession de sa mère, et la vendit à Paul de Carondelet. (Voyez t. III des *Archives de la Noblesse de France*, art. DE MAULDE, pp. 9 et 10.)

dame du Fresne et de Gourgé, d'une très-ancienne maison du Poitou, alliée à celles de Raffigny, de Maligny, de Vassé, vidames de Chartres, du Plessis-Richelieu, etc. (Voyez la *Généalogie du Plessis-Richelieu*, par André du Chesne, pp. 44, 45). Le 16 avril 1611 un arrêt fut rendu au parlement au profit de Claude Brossin, aux droits de Marie Thibert, son épouse. Durant les divisions de la cour, le marquis de Souvré, gouverneur de Touraine, donna commission au seigneur de Méré, le 13 juillet 1620, pour qu'il mît en état de défense son château de Méré, dont la garde fut commise à son courage et à sa fidélité. Il mourut à Paris en 1629, ayant eu quatre fils et deux filles :

1° Louis, IIe du nom, dont nous parlerons plus bas;

2° Jacques Brossin de Messars, reçu chevalier de l'ordre de St-Jean-de-Jérusalem en 1594, commandeur de Fretay. (Voyez à la Bibliothèque de l'Arsenal le registre des *Quartiers des chevaliers du prieuré d'Aquitaine*, p. 307 ; l'*Histoire de Malte*, par l'abbé de Vertot, t. VII, p. 344, et à la fin de cette généalogie le tableau de ses huit quartiers de noblesse.) Le commandeur de Méré a publié un écrit in 4° de 27 pages, intitulé : *Extrait des descendants et ascendants d'André de Laval, chevalier, seigneur de Chastillon en Vendelais, et d'Eustache de Bauçay, sa femme, fille aînée de Hugues, surnommé le Grand, seigneur de Bauçay, recueilli par M. Jacques Brossin, vicomte de Messars et de Méré, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, commandeur de Fretay, pour ses intérêts contenus, ès-lettres du roi du 8 mars 1627. Signées* Louis et *de Loménie, vu par le sieur du Chesne, historien.* Cet écrit avait pour objet d'établir les parentés de MM. de Brossin de Méré avec les maisons d'Angleterre, de Savoie, et les branches de Bourbon-Vendôme, de Montpensier et d'Orléans-Longueville (1).

3° Claude Brossin, chevalier, seigneur de la Cour-Roland et de Beaurepaire, co-seigneur de Méré et de la Thiberdière, qui transigea sur partage avec ses frères Louis et Réné, par acte du 7 avril 1622, et fit un nouveau partage avec le premier devant Thoreau, notaire royal, le 16 août 1637, ratifié le 2 juillet 1638 par Marguerite de la Rochefoucauld, épouse dudit Louis Brossin de Méré (*Original en papier, aux archives de la famille.*) Claude Brossin épousa Charlotte *de la Rochefoucauld*, nièce de Marguerite, et fille de Louis de la Rochefoucauld, chevalier, seigneur de Neuilly-le-Noble, chevalier de l'ordre

(1) C'est à raison de ces illustres parentés que les armoiries de Brossin de Méré se trouvent gravées sur un *Tableau de la maison royale de Bourbon*, publié en 1775 par Louis-Claude de Vezou, historiographe et généalogiste de Sa Majesté. (Une feuille grand aigle).

du Roi, conseiller-d'état, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances, et d'Adrienne de Montberon. Par acte du 22 mai 1662, passé devant Guérin, notaire en la châtellenie de Neuilly-le-Noblé, Claude Brossin se démit de ses biens en faveur de ses trois fils ci-après nommés :

A. Jacques de Brossin, chevalier, vicomte de Messars, marié, par contrat du 29 juin 1656, passé devant Mathurin du Coudray, notaire du duché pairie de Richelieu, avec Nicole *de Tudert*, fille de messire Claude de Tudert, chevalier, seigneur de la Sigongne. Le 22 mars 1666 il produisit ses titres de noblesse devant M. Voysin de la Noiraye, intendant de Tours. Ses enfants furent :

a. François-Jacques de Brossin, chevalier, vicomte de Messars. Il épousa, le 16 mai 1715, Renée-Marie *de Montansier*, fille de défunts messire François de Montausier, chevalier, seigneur de la Charoulière, et de dame Marie Thomas ;

b. Jacques-Claude de Brossin, chevalier, vicomte de Messars, époux de Marie *de Brossin*, sa cousine germaine, et père de :

Marie-Sylvine de Brossin, mariée à Charles-Armand *Faureau de Salvert*, seigneur de Doussay ;

c. Marie-Anne de Brossin, qui épousa, par contrat du 9 janvier 1692, passé devant Saulnier, notaire de la baronnie de Ligueil, messire Jean *Guillemot*, chevalier, seigneur de Lespinasse, dont est issu :

François-Jean Guillemot, chevalier, seigneur de Lespinasse, père de trois fils :

I. Jean Guillemot de Lespinasse, chevalier, seigneur de la Coussais et autres lieux, capitaine de grenadiers dans le régiment de Poitiers, vivant en 1775, ainsi que ses frères ;

II. François Guillemot de Lespinasse, garde du corps et chevalier de l'ordre de Saint-Louis ;

III. Pierre-Annet Guillemot, chevalier de Lespinasse, lieutenant au régiment de Custine, dragons, depuis Montmorency, capitaine et chevalier de l'ordre de Saint-Louis en 1784 ;

B. Antoine de Brossin, chevalier, seigneur de la Thiberdière, baptisé en l'église de Barou le 26 octobre 1635, qui a laissé deux filles de son mariage avec Marie *Gautron*, savoir :

a. Françoise de Brossin, alliée à messire François *Pignonneau*, chevalier, seigneur de la Rochebelin, lieutenant au régiment d'Orléans ;

b. Marie de Brossin, épouse de messire Jacques Claude *de Brossin*, vicomte de Messars;

c. Louis de Brossin, chevalier, seigneur du Pavillon. Il fut maintenu dans sa noblesse, avec son frère Antoine, par jugement de M. Voysin de la Noiraye, du 2 mai 1669. Anne *Diet*, son épouse, l'a rendu père d'un fils et d'une fille, dont les noms suivent :

a. Claude de Brossin d'Authon, baptisé le 19 novembre 1689, marié en Vendômois avec Renée-Justine *de Brunelle*, fille de messire Charles de Brunelle, écuyer, de laquelle il eut une fille :

Marie-Anne de Brossin, religieuse en l'abbaye du Pont-aux-Dames, au diocèse de Meaux;

b. Anne de Brossin;

4° René Brossin, seigneur du Fresne, mort après l'année 1622, sans postérité;

5° Blanche Brossin, dame de la Thiberdière, mariée, par contrat du 25 novembre 1609, passé devant Vioger, notaire au bailliage de Chinon, avec messire Marc *Carré*, chevalier, seigneur de Villebon en Berry, de Fournisay et du Moulin-Gautier;

6° Eléonore Brossin, religieuse au prieuré de Bonnœil, ordre de Fontevrault. Sa mère, autorisée par messire Claude Brossin, chevalier, vicomte de Messars, son mari, lui constitua une rente viagère par acte du 23 juillet 1615, passé devant Bernault, notaire de la vicomté de la Guierche (*Original en papier.*) Elle vivait encore en 1638.

IX. Louis DE BROSSIN, IIe du nom, chevalier, seigneur de Méré, de la Thiberdière, de Fresnay, de la Tour-du-Bouchet, de Bertegon, etc., baron de Seignerolles, épousa, par contrat du 20 novembre 1625, passé par Jehan, notaire à Saumur, Marguerite DE LA ROCHEFOUCAULD, fille de feu messire René de la Rochefoucauld, IIe du nom, chevalier, seigneur de Neuilly-le-Noble, de la Rocheboureau, de Villiers, de la Brosse, etc., écuyer tranchant de la reine et lieutenant d'une compagnie de 50 hommes d'armes, et de Jeanne de Popincourt, dame de la Tour de Brou, sa seconde femme. (*Histoire des Grands Officiers de la Couronne*, t. IV, p. 459). Le 4 septembre 1636, suivant acte reçu par Ogier, notaire au châtelet de Paris, Louis de Rochechouart, comte de

LA ROCHEFOUCAULD : burelé d'argent et d'azur, à 3 chevrons de gueules, le premier écimé, brochants sur le tout.

Maure, Gabriel de Rochechouart, marquis de Mortemart, et René de Rochechouart, marquis de Montpipeau, firent don et remise à dame Marguerite de la Rochefoucauld, épouse de messire Louis II de Brossin, de tous les arrérages d'une rente qui avait été constituée le 25 février 1557, par messire Louis I Brossin, chevalier, seigneur de Méré, à messire Emeri de Rochechouart, évêque de Sisteron; cette remise faite en considération de l'affinité qui avait existé entre les prédécesseurs de la maison de Rochechouart et les prédécesseurs du seigneur de Méré. Louis II reçut des reconnaissances féodales de Léonard de la Gauderie, Laurent Cougnault, curé de Méré, et Laurent Faulcon, chanoine de Saint-Hilaire de Poitiers et prieur du Prieuré de Méré, les 1 et 2 juillet 1638 et 14 mars 1639. (*Originaux en parchemin*). Le 23 janvier 1645, il transigea avec Blanche Carré, sa nièce, suivant acte reçu par Gautier, notaire à la Guierche. Marguerite de la Rochefoucauld lui survécut jusqu'après le 27 janvier 1660. Elle l'avait rendu père de :

1° César de Brossin, chevalier, seigneur marquis de Méré, terre qu'il vendit au mois d'août 1661 à Antoine d'Avogadre, mestre de camp du régiment Royal-Italien, ainsi que le rappelle une demande en souffrance de fief, adressée audit César de Brossin le 11 janvier 1662, par acte devant Dupuis et son collègue, notaires au châtelet de Paris (*Original en papier*), par Elisabeth et Charlotte d'Aumont, filles de feu haut et puissant messire César, marquis d'Aumont, vicomte de la Guierche, conseiller du roi en ses conseils, lieutenant-général en la province de Touraine et gouverneur des ville et château de Tours, à raison de la terre de la Grange que les demoiselles d'Aumont tenaient en fief du château de Méré. On lit dans l'Histoire des ordres de Saint-Lazare et du Mont-Carmel, par Gautier de Sibert, p. 434, que : « Le marquis de Nerestang (grand-maître) » nomma, le 4 juin 1666, grand-prieur, bailli et son vicaire-» général par terre et par mer, dans la langue d'Aquitaine, le » chevalier César Brossin, marquis de Méré, d'une famille » illustre et ancienne du Poitou, alliée aux plus grandes mai-» sons du royaume. » Du mariage que le marquis de Méré avait contracté, le dernier février 1650, avec Madelaine *de Montbel*, fille de René de Montbel, chevalier, seigneur d'Iseure, de Champeron et autres lieux, ancien capitaine au régiment de la Marine, et de Marie Fumée des Roches, sont provenus :

A. Louis de Brossin, chevalier, seigneur de Méré, d'abord cornette au régiment de dragons de Gramont, puis

deuxième cornette de la compagnie de chevau-légers d'Orléans. Le roi lui fit don d'une pension de 3000 livres, pour l'aider à soutenir les dépenses de cette charge, par brevet du 31 janvier 1692. (*Original en parchemin*). Le seigneur de Méré fut tué à la bataille de la Marsaille le 3 octobre 1693. (*Abrégé Chronologique de la maison militaire du Roi*, par l'abbé le Pippre de Nœufville, t. II, p. 604.) Il n'eut pas d'enfants de son mariage avec Marguerite *le Comte*, veuve de Claude de Brossin, chevalier, baron de Méré, son oncle;

B. Charles de Brossin, mort sans postérité :

C. Marie de Brossin, épouse d'Alexis *Catalde*, sieur de la Loutière, près Montgauger. Ils vivaient en 1695 ;

D. Madelaine de Brossin ;

2° René de Brossin, chevalier, vicomte de Messars, guidon de la compagnie des gendarmes du marquis d'Aumont. Il mourut célibataire ;

3° Georges de Brossin, appelé le chevalier, puis le marquis de Méré (1). Il naquit vers 1630. En 1657 il fut gratifié, en considération des services de sa famille, d'une enseigne dans le régiment des Gardes-Françaises. Il avait été nommé premier chambellan de *Monsieur*, par brevet du 1er juillet 1651, charge pour laquelle il prêta serment le 20 du même mois (*Original en parchemin aux archives de la famille.*) Il était enseigne des gardes du cardinal Mazarin, lorsqu'en 1661 il devint capitaine

---

(1) Les dictionnaires historiques et les biographies ont tous confondu Georges de Brossin, chevalier de Méré, avec un chevalier de Méré, de la maison de Gombauld de Plassac, en Saintonge et Poitou, homme de cour et bel esprit du règne de Louis XIV. La conformité du nom seigneurial et celle des alliances ont sans doute beaucoup contribué à cette erreur. Cependant, parmi les nombreux écrits du chevalier de Méré, il en existe un : le *Discours sur l'Esprit*, imprimé à Lyon en 1690, qui eût dû éclairer les biographes sur sa famille; car dans les initiales de ses noms, on n'y trouve point celle de Brossin. Cet opuscule est publié par M. A. G. C. S. D. M.; c'est-à-dire par messire A. Gombauld, chevalier, seigneur de Méré (terre située en Poitou, à une demi-lieue de Niort, et différente de Méré-le-Gaulier). Ce gentilhomme, qui avait porté le nom de Plassac dans sa jeunesse, appartenait à une famille protestante. Madame de Gombauld, sa mère, fillé de Paul de Maillé de la Tour-Landry, comte de Châteauroux, était proche parente de Claire-Clémence de Maillé, épouse du grand Condé. Josias Gombauld, chevalier, seigneur de Plassac et de Baussay, vivait en 1660, et Charles Gombauld, chevalier, seigneur de Méré et de Baussay en 1668. (Voyez les *Eloges de quelques auteurs Français*, Dijon, 1742, p. 369 ; *Bibliothèque du Poitou*, par Dreux du Radier, t. IV, p. 244 ; *Dictionnaire Historique*, par Moréri, édition de 1759, t. VII, p. 479, et la *Biographie Universelle*, imprimée par M. Michaud, t. 28, p. 363),

de la compagnie d'Artagnan aux Gardes-Françaises. Cette compagnie prit dès-lors le nom de Méré. Il la commanda dans l'expédition de Gigery en Afrique, sous le duc de Beaufort, et y fut blessé dans un combat contre les Arabes le 24 septembre 1664. De retour en France, la même année, il se démit de sa compagnie pour lever un régiment de cavalerie en 1667. (*Abrégé chronologique de la maison militaire du Roi*, t. III, pp. 259, 475, 477.) Le marquis de Méré avait épousé Marie *Passart de Saint-Aubin* (1), avec laquelle il fit une acquisition de maisons et rente à Paris, par acte du 21 janvier 1677, passé devant Belhoze et Raymond, notaires au Châtelet. (*Bibliothèque du Roi*, section des manuscrits, dossier Brossin.) Ils ont eu deux filles :

A. Hardouine-Françoise de Brossin de Méré, mariée, en 1694, à Philippe *de Cordouan*, marquis de Langeais, frère aîné de Henri de Cordouan, comte de Langeais, lieutenant des gardes du corps, brigadier des armées du Roi, mort sans postérité le 25 janvier 1747, et d'Anne Henriette de Cordouan, épouse de Charles Houel, marquis d'Houelbourg, maréchal-de-camp et gouverneur de l'Ile-de-Ré, tous enfants de René de Cordouan, marquis de Langeais, seigneur de la Roche-Bernard, colonel d'un régiment de cavalerie étrangère, et de Diane de Montaut Benac, sœur du maréchal de Navailles. Le marquis de Cordouan n'a eu de son mariage avec mademoiselle de Méré qu'un fils unique :

Jean-Philippe de Cordouan, marquis de Langeais, seigneur de Saint-Aubin, capitaine de grenadiers dans le régiment des Gardes-Françaises, brigadier d'infanterie, tué à la bataille de Dettingen le 27 juin 1743. Il ne s'était pas marié ;

B. N..... de Brossin de Méré, épouse de N..... *de Bourdeille*, marquis de Mathas.

4° Claude, IIe du nom, dont l'article suit ;

5° Jeanne de Brossin, qui vivait non mariée en 1665.

X. Claude de Brossin, IIe du nom, chevalier, baron de Méré, seigneur du Bouchet, en Bertegon, capitaine d'une compagnie de chevau-légers au régiment de la Feuillée, épousa, par contrat du 3 septembre 1656, passé devant Aubry, notaire à Loudun, Marie le Comte, fille de Jean le Comte, écuyer, seigneur du Petit-Pied, et de Susanne du Saulle. Claude de Brossin est compris

le Comte : d'argent, au lion de sable, lampassé et armé de gueules.

(1) Sœur de l'abbé Passart, qui substitua la terre de Saint-Aubin à Jean-Philippe de Cordouan, marquis de Langeais, son petit-neveu.

avec ses frères César et Georges, dans un arrêt du parlement de Paris, rendu le 27 janvier 1660, sur l'opposition qu'avait formée en leur nom dame Marguerite de la Rochefoucauld, leur mère. Claude II mourut en 1662. Sa veuve se remaria à son neveu Louis de Brossin, seigneur de Méré. Elle avait eu de son premier mari :

XI. Jean DE BROSSIN, Ier du nom, chevalier, baron de Méré, marié : 1° par contrat passé devant Igny, notaire à Sérigny, ressort de Richelieu, le 28 janvier 1684, avec Anne HAINCQUE DE BOISSY, fille de messire Alexandre Haincque, Ier du nom, chevalier, seigneur de Boissy et de Rouvray, contrôleur-général des eaux et forêts de France aux départements de Touraine, d'Anjou et du Maine, et de dame Anne de Vaucelles, sa seconde femme. Celle-ci fit don à sa fille en la mariant de la terre seigneuriale de Vaucelles, située en la paroisse de Bertegon, pays de Loudunois, qu'elle avait acquise par décret au siége de Châtellerauld. Le 25 octobre 1698, le baron de Méré transigea avec dame Marie le Comte, sa mère, relativement à la demande qu'elle faisait pour ses droits de la seigneurie de la Tour du Bouchet. Jean I de Brossin épousa 2° Marie SAVIGNON, fille de M. Savignon, intendant de Moulins. Ses enfants furent;

HAINCQUE : d'argent, à l'ancre de sable, surmontée de 2 étoiles de gueules.

SAVIGNON :

Du premier lit :

1° Jean, IIe du nom, qui suit;

2° Autre Jean de Brossin, le jeune, né le 12 avril 1686, seigneur de la Grée au diocèse de Saint-Malo, capitaine de vaisseau, chevalier de Saint-Louis, marié, le 23 mars 1712, avec Anne *le Roy*, de la Martinique, fille de M. le Roy, doyen du conseil supérieur de la Martinique, de laquelle il n'a pas eu d'enfants;

3° Anne de Brossin, née le 21 septembre 1688, reçue dans la maison royale de Saint-Cyr, d'après le certificat de ses preuves de noblesse du 22 juin 1700;

4° Une autre fille, élevée à Saint-Cyr;

Du second lit :

5° N..... de Brossin, mariée à N....., major du fort Louis du Rhin;

6° N.... de Brossin, née posthume au mois d'août 1718, mariée à messire François-Antoine *d'Hauteval*, major de la place de Strasbourg.

Ils ont laissé un fils et une fille :

A..... d'Hauteval, gouverneur de Guesviller en 1775 :

B. Marie-Henriette d'Hauteval, mariée à messire Pierre-Robert *le Cousturier de Pithienville*, qui a succédé à son beau-père, en 1777, comme major de la place de Strasbourg.

XI. Jean DE BROSSIN, IIe du nom, baron de Méré, seigneur de la Thiberdière, enseigne de vaisseau du roi, né en 1684, était en instance en 1723, près du lieutenant des maréchaux de France en Poitou, à raison d'un différend qu'il avait avec le seigneur de la Milonnière pour les droits honorifiques de l'église de Bertegon. Il avait épousé, par contrat du 23 novembre 1718, passé devant Bocou, notaire à Vannes, Charlotte BOLLE, fille d'Abel Bolle, écuyer, sieur de la Voye, près Charleville, conseiller du roi, receveur des décimes du diocèse de Vannes, et de dame Charlotte du Vivier. De ce mariage sont provenus :

BOLLE :

1° Jean-André, qui suit;

2° Anne-Marie de Brossin de Méré, religieuse à l'abbaye royale de Notre-Dame de Soissons ;

3° Félicité de Brossin de Méré, née le 16 novembre 1728, reçue à Saint-Cyr d'après son brevet de preuves du 30 mars 1740 ;

4° Marie-Emilie de Brossin de Méré, née en 1731, qualifiée élève de Saint-Cyr dans une procuration qu'elle donna le 29 janvier 1758. (*Orig. en papier*).

XII. Jean-André, baron DE BROSSIN, comte de Méré, seigneur d'Ecuiry, de Longregard, de Mesmin, etc., en Soissonnais, né le 31 novembre 1727, capitaine de dragons au régiment de Lanan, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, secrétaire des commandements de S. A. S. le duc de Penthièvre, puis écuyer de Madame Adélaïde de France, a épousé : 1° par bulle de dispense datée du

7 des ides de mai 1766, Anne-Marie-Emmanuelle HAINCQUE DE ST-SENOCH (1), veuve de Julien Oré, entrepreneur des bâtiments du roi, morte sans enfants du comte de Méré en 1768. Elle était fille d'Alexandre Haincque, IIe du nom, écuyer, seigneur de Saint-Senoch et de la Loge, auditeur en la chambre des comptes, et de Marie Couet de Montbayeux; 2° par contrat du 4 février 1770, passé devant Rendu, notaire royal à Paris, Marie-Charlotte-Xaxier LALLEMANT DE MACQUELINE (2), fille de feu messire Alexis Lallemant de Macqueline, écuyer ordinaire du roi, et de dame Marie Anne le Coq de Corbeville, fille du marquis de Goupillières, maître des requêtes ordinaire de l'hôtel du roi. Le comte de Méré est décédé le 14 janvier 1810, Il a eu de son second mariage :

HAINCQUE : comme à la p. 11

LALLEMANT DE MACQUELINE : de gueules, au lion d'or.

1° Alexis-Charles-Jean, dont l'article suit ;

2° Adélaïde-Charlotte de Brossin de Méré, mariée 1° à Antoine *Garnier*, inspecteur de l'enregistrement à Soissons; 2° à N.... *Hugresse*, vicomte de Melleville, ancien officier supérieur de cavalerie ;

3° Agathe-Louise-Geneviève de Brossin de Méré, épouse de Louis-Auguste *Ponsignon*.

XIII. Alexis-Charles-Jean DE BROSSIN, comte de Méré, né à Paris le 7 août 1773, page de Madame Adélaïde de France, a épousé, par contrat passé devant Hazard, notaire à Arras, le 15 mai 1797, Marie-Josèphe-Albertine FOACIER DE RUZÉ, fille d'Auguste-Joseph-Marie-Foacier de Ruzé, écuyer, avocat-général au conseil souverain d'Artois, et de Marie-Arsène Lallart. Ils ont eu pour enfants :

FOACIER : de gueules, à l'aigle au vol abaissé d'argent.

1° Alexis-Hippolyte-Xavier, qui suit :

2° Auguste-Charles de Brossin de Méré, né le 13 septembre 1801, Sorti de l'école militaire de Saint-Cyr en 1821, il entra comme

(1) Voyez la généalogie de cette famille dans le Ve registre de l'*Armorial général de France*, première partie.

(2) Voyez le *Dictionnaire de la Noblesse*, par la Chenaye des Bois, édition in-4°, 1774, t. VIII, p. 387.

sous-lieutenant dans le 5e régiment de hussards, et passa, le 13 mars 1828, dans les lanciers de la garde royale, où il servait lorsqu'il donna sa démission au mois d'août 1830;

3° Clémentine-Antoinette-Josèphe Brossin de Méré, mariée, par contrat passé devant Chapellier, notaire à Paris, le 29 avril 1822, avec Anne-Marie-Hippolyte *de Vougny*, comte de Boquestant, et décédée le 9 mars 1823.

XIV. Alexis-Hippolyte-Xavier DE BROSSIN, comte de Méré, né le 25 juillet 1798, a épousé, par contrat passé devant Clairet, notaire à Paris, le 21 novembre 1833, Clotilde-Thérèse LE GRAND DE BOISLANDRY, fille de Damien-Orphée le Grand, vicomte de Boislandry, maréchal des camps et armées du roi, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et de l'ordre de Hesse, et de Françoise Pollin du Moncel. De ce mariage est issue :

LE GRAND-DE-BOISLANDRY : de gueules, au lion d'or; au chef cousu d'azur, chargé de 3 étoiles d'argent.

Alix-Josèphe de Brossin de Méré, née le 31 août 1834.

TABLEAU *des huit Quartiers d'Olivier* Brossin *des* Rouziers, *Reçu Chevalier de l'ordre de Malte au grand-prieuré d'Aquitaine en 1539.*

EXPLICATION

DES QUARTIERS ET DES ARMOIRIES.

Olivier *Brossin des Rouziers*, reçu chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, *dit* de Malte, au grand-prieuré d'Aquitaine, en 1539, était fils d'Olivier *Brossin*, écuyer, seigneur des Rouziers, de la Lutière, de Saint-Gelin, de Billy, etc., et de Madelaine *Cleret*, dame de Méré, de Fontaines et du Plessis-Savary. Olivier était fils de Pierre *Brossin*, écuyer, seigneur des Rouziers, capitaine de Craon, en Anjou, pour le roi Charles VIII, et de Jeanne *de Ravenel*, fille de René *de Ravenel*, écuyer, seigneur de la Rivière, et de Marie *de Lescouet*. Pierre était fils d'Antoine *Brossin*, seigneur des Rouziers en Touraine, et de Jeanne *de la Mairie*.

Madelaine *Cleret*, mère, était fille de Jean *Cleret*, chevalier, seigneur de Méré, de Fontaines, du Plessis-Savary, d'Ardilleux, de la Rigaudière, etc., capitaine de 50 hommes d'armes, premier maître-d'hôtel du roi Charles VIII, gouverneur de la ville de Beaune, ambassadeur en Angleterre, etc., et de Marguerite *de Rochechouart*, fille de Jean *de Rochechouart*, chevalier, seigneur d'Ivoy et de Bréviandes, chambellan du roi Louis XI, et d'Anne *de Chaunay*, dame de Chandenier, fille et héritière de François *de Chaunay*, et de Catherine *de la Rochefoucauld*. Ledit Jean était fils d'autre Jean *Cleret*, chevalier, seign. de Mauzé, de Billy, etc., et de Perrette *Savary*, dame de Méré et du Plessis-Savary, fille de Pierre, *dit* le Borgne *Savary*, chevalier, seigneur de Mauzé, d'Ardilleux, du Plessis-Savary, de la Rigaudière, d'Epinoy, de la Tour-Saint-Gelin, etc., et d'Agnès *du Bouchet*.

Brossin : D'argent, au chevron d'azur.

De la Mairie.

De Ravenel : D'argent, à une quintefeuille de gueules; au lambel d'azur.

De Lescouet : De sable, à l'épervier d'argent, becqué, armé et grilleté d'or, accompagné de trois coquilles d'argent.

Cleret : D'or, à deux fasces ondées de sable.

Savary : Ecartelé d'argent et de sable.

De Rochechouart-Chandenier : Fascé nébulé d'argent et de gueules ; à la bordure d'azur.

De Chaunay : D'argent, à deux lions léopardés de sable.

TABLEAU *des huit Quartiers de Jacques* Brossin *de* Messars, *Reçu Chevalier de l'ordre de Malte au grand-prieuré d'Aquitaine en 1394.*

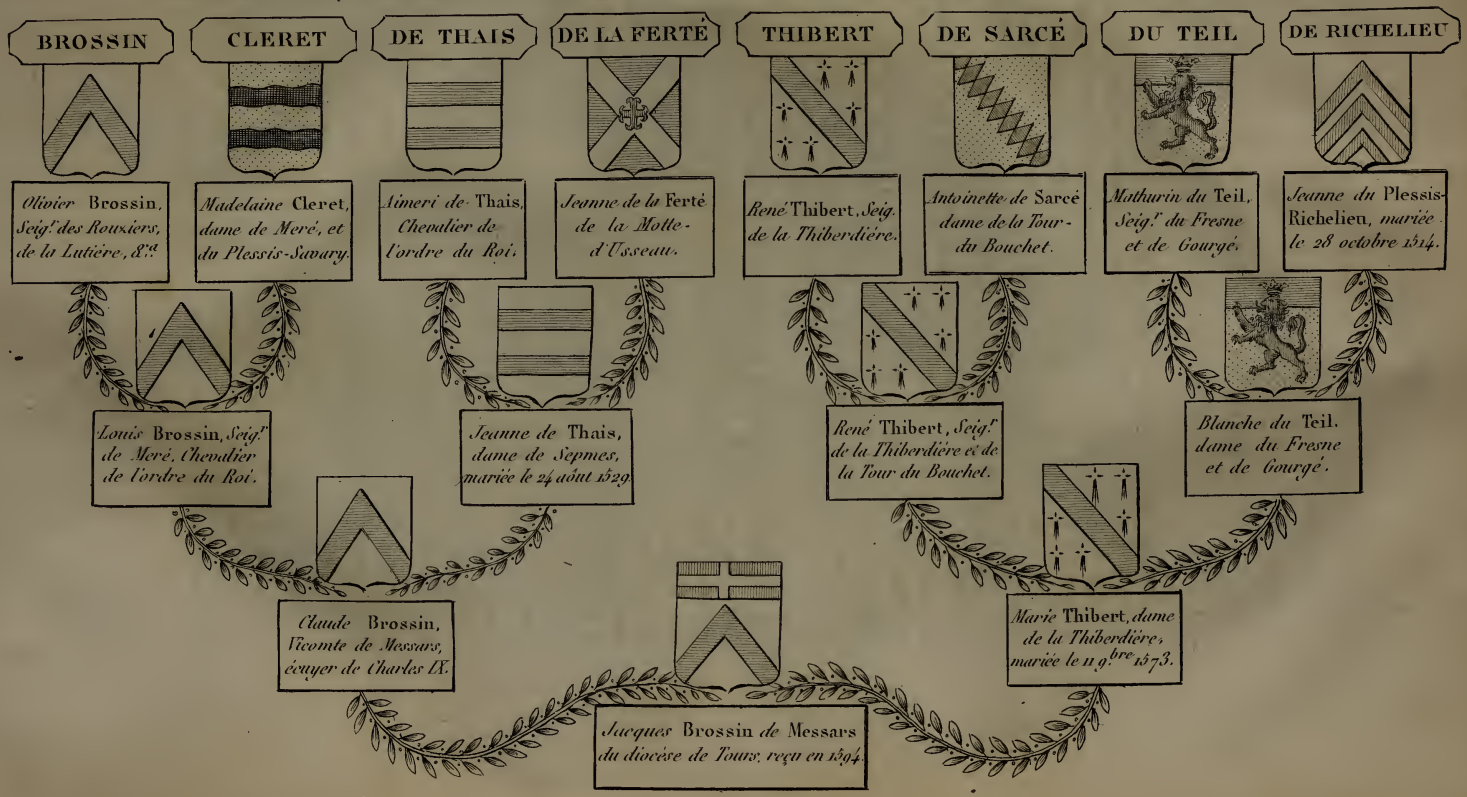

EXPLICATION

DES QUARTIERS ET DES ARMOIRIES.

Jacques *Brossin de Messars*, reçu chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, *dit* de Malte, au grand-prieuré d'Aquitaine, en 1594, et depuis commandeur de Fretay, était fils de Claude *Brossin*, vicomte de Messars, écuyer d'écurie du roi Charles IX, et de Marie *Thibert*, dame de la Thiberdière. Claude était fils de Louis *Brossin*, chevalier, seign. de Méré, des Rouziers, etc., chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de la chambre, gouverneur pour S. M. des villes et châteaux de Loches et de Beaulieu, etc., et de Jeanne *de Thais*, dame de Sepmes, fille d'Ameri *de Thais*, chevalier, seigneur de Thais et de Sepmes, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, et de Jeanne *de la Ferté de la Motte d'Usseau*. Louis était fils d'Olivier *Brossin*, écuyer, seigneur des Rouziers, de la Lutière, de Saint-Gelin, etc., et de Madelaine *Cleret*, dame de Méré.

Marie *Thibert*, mère, était fille de René *Thibert*, seigneur de la Thiberdière et de la Tour du Bouchet, et de Blanche *du Teil*, dame du Fresne et de Gourgé, fille de Mathurin *du Teil*, seigneur du Fresne et de Gourgé, et de Jeanne *du Plessis-Richelieu*, qui avait pour père et mère François *du Plessis*, seigneur de Richelieu et de la Vervolière, et Guionne *de Laval*. René était fils d'autre René *Thibert*, seigneur de la Thiberdière, et d'Antoinette *de Sarcé*, dame de la Tour du Bouchet.

Brossin : D'argent, au chevron d'azur.

Cleret : D'or, à deux fasces ondées de sable.

De Thais : D'argent, à deux fasces d'azur.

De la Ferté : D'azur, au sautoir d'argent, chargé d'une croisette ancrée de gueules.

Thibert : D'argent, à la bande d'azur, accompagnée de six mouchetures de sable.

De Sarcé : D'or, à la bande fuselée de sinople.

Du Teil : D'or, au chef d'azur; au lion de gueules, lampassé, armé et couronné d'argent, brochant.

Du Plessis-Richelieu : D'argent, à trois chevrons de gueules.

DE CHASSY,

Seigneurs DE CHASSY, DE REUILLON, DE SURY-SUR-LOIRE, DE LEANS, DE SAINT-HILAIRE DE GONDILLY, DE BAZARNE, DE CLOIS, DE BRION, DES NOUETTES, *barons* DU MARAIS et DE DOUAIS, *marquis* DE LOOZE, *en Nivernais, en Berry* et *en Champagne.*

ARMES : *D'azur, à la fasce d'or, accompagnée de trois étoiles du même* (1), couronne de marquis. Supports : deux licornes.

---

(1) L'ancienne maison *de Chassey*, en Franche-Comté, portait : *D'azur, à la fasce d'argent, accompagnée de deux étoiles d'or.* (Voyez Palliot, *Vraye et parfaite Science des Armoiries*, fol. 62). Cette presque identité du nom et des armoiries est une chose remarquable. Nous nous bornons toutefois à la constater, n'ayant pu jusqu'à présent en découvrir l'origine. Cette maison a tenu un rang très-distingué. Guillaume *de Chassey* fut l'un des témoins de l'acte par lequel Hugues IV, duc de Bourgogne, pria le roi Philippe-le-Hardi de recevoir Robert, son fils puîné, à hommage pour le duché de Bourgogne, en 1272. (*Recueil de pièces pour l'histoire de Bourgogne*, par Pérard, p. 522). Eudes *de Chacey*, sire de Mussy, chevalier, capitaine du château de Montbar, fit montre avec sa compagnie le 22 mai 1359. (*Ch. des compt. de Bourgogne, rég. des Montres*). La maison de Chassey était représentée, au milieu du 15e siècle, par Hugues, seigneur de Chassey, chevalier, père, par Alix *de Chiéley*, sa femme, de Marguerite de Chassey, mariée, à Dôle, en 1466, avec Jean *Carondelet*, chevalier, seigneur de Champvans, de Solre, de Releghem, de Potelles, etc., grand-chancelier de Flandre et de Bourgogne. (*Dictionnaire de la Noblesse*, par la Chenaye-des-Bois, édition in-4°, t. III, p. 520).

La maison DE CHASSY (1) a eu pour berceau une terre seigneuriale et paroissiale de son nom, située à une lieue et demie de Perrecy, en Bourgogne, et mouvante du comté de Charolais. Jadis apanagée de riches possessions en Nivernais et des terres de Bazerne, Looze et Brion, en Champagne, elle a eu, pendant près de 500 ans, une très-belle existence, qu'elle a due moins à sa position de fortune qu'aux emplois distingués que ses auteurs ont remplis à la cour et dans les armées. Cette famille toute militaire a payé un noble tribut de constance et de dévouement à la foi catholique durant les guerres civiles qui ont désolé la France au 16e siècle. Elle a fourni deux maîtres-d'hôtel du roi Charles VIII, un chevalier de l'ordre du Roi avant l'institution de celui du Saint-Esprit, et des gentilshommes ordinaires des rois Henri III, Henri IV et Louis XIII. Elle a toujours contracté de belles alliances. Les principales sont avec les maisons d'*Anlezy*, *de Bosredon*, *de Courvol*, *du Deffend*, *le Fort de Villemandeur*, *de Meun-la-Ferté*, *de Montsaulnin*, *de la Platière-Baurdillon*, *de la Porte d'Issertieux*, *de Regnier de Guerchy*, *de la Rivière-Champlemy*, *de Sarre*, etc.

Il est fait mention de la maison de Chassy dans plusieurs ouvrages, notamment dans le premier registre de l'*Armorial de France*, t. I, p. 126, et dans l'*Histoire de Berry*, par la Thaumassière. La notice que nous donnons ici, d'après les titres de cette famille et diverses preuves qu'elle a faites, servira de complément à celles qui se trouvent dans les ouvrages que nous venons de citer et qui présentent de graves omissions et d'assez nombreuses inexactitudes.

I. Guillaume, seigneur DE CHASSY (2), vivant en 1315, avoua tenir en fief de Jean d'Armagnac, comte de Charolais, sa maison forte de Chassy, et en fournit l'aveu et dénombrement le vendredi après la fête des

(1) Jusqu'au 15e siècle le nom de cette famille s'est écrit indifféremment *de Chacy* et *de Chassy*.

(2) La terre *de Chassy* comprenait 31 feux. (Voyez le *Dictionnaire des Gaules et de la France*, par l'abbé Expilly, t. II, pp. 236, 248.)

saints Jacques et Philippe 1330. (*Chambre des comptes de Bourgogne, Charolais, cote* 87; *trésor généalogique de D. Villevieille, à la bibliothèque du roi*). Il eut pour fils et successeur Perrin, qui suit.

II. Perrin DE CHASSY, écuyer, seigneur de Chassy, épousa, vers l'année 1345, damoiselle Jacquette DE SARRE, fille et héritière de Jeannet, seigneur de Sarre, au nom de laquelle il rendit hommage pour cette terre seigneuriale mouvante de Château-Chinon, en 1350. (*Archives de la chambre des comptes, registre* 470, *fol.* 72). Ils ont eu, entre autres enfants :

DE SARRE : d'argent, à un rencontre de cerf de gueules, accompagné de 3 losanges du même.

III. Jean DE CHASSY, Ier du nom, écuyer, seigneur de Chassy, du Marais (1) et de Jailly (2), marié avec damoiselle Jacquette D'ANLEZY, issue d'une des plus anciennes maisons du Nivernais. Ces époux, par acte passé devant Jean Guiart, notaire de la prévôté de Moulins, le dimanche (6 novembre) après la fête de la Toussaint 1384, firent, avec noble damoiselle Marguerite de Merry, veuve de Jean le Bidault, écuyer, représentée par Jean Doron, son procureur fondé, le partage de plusieurs serfs nés de feu Jeannot Gobillon et d'Agnès, sa femme. Jean de Chassy a eu de son mariage avec Jacquette d'Anlezy, deux fils :

D'ANLEZY : d'hermine, à la bordure de gueules.

1° Guiot de Chassy, Ier du nom, écuyer, seigneur de Chassy, et co-seigneur du Marais et de Jailly. Le lundi avant la fête de Saint-Laurent, 1398, Gaucher de Terdres lui fournit l'aveu et dénombrement de ce qu'il tenait de lui en fief. (*Archives de M. du Verne*, à Jailly, n° 171 : *D. Villevieille*). Par acte du dimanche (15 juillet) avant la fête de la Madelaine 1403, passé devant Goiset, notaire en la prévôté de Nevers, il partagea avec noble damoiselle Marie, veuve de Guillaume Ouarre, les enfants de Simon Maupetit, leurs serfs. Il est qualifié noble homme Guiot de Chassy, écuyer, seigneur de Chassy dans un dénombrement que lui donna, le 30 juillet 1411, Jean, Aubert, Philippon et Louis Gavard, et Philippe Gavard, leur sœur, pour ce qu'ils tenaient de lui en fief à Jailly. (*Archives*

(1) *Le Marais*, terre seigneuriale avec château, situés dans la paroisse de Lurcy-le-Bourg, en Nivernais, et mouvante de la châtellenie de Montenoison.

(2) *Jailly*, paroisse de 45 feux, à 6 lieues nord-est de Nevers. (*Expilly*, t. III, p. 791.)

de M. le duc de Praslin à Giry : D. Villevieille). On voit, par un acte du 8 mars 1490, qu'à cette époque la terre de Chassy était possédée par la maison du Châtel. (*Archives de M. du Verne*, à Jailly, n° 199). Il est probable qu'une fille de Guiot de Chassy l'avait portée dans cette famille ;

2° Charles, Ier du nom, qui a continué la postérité.

LA PLATIÈRE : écartelé, aux 1 et 4 d'argent, au chevron de gueules, accompagné de 3 anilles de sable ; aux 2 et 3 de gueules, à 3 molettes d'éperon d'or.

IV. Charles DE CHASSY, Ier du nom, écuyer, seigneur du Marais, épousa, vers 1400, Jacquette DE LA PLATIÈRE, issue d'une ancienne maison de Nivernais, illustrée au 16e siècle en la personne d'Imbert de la Platière, seigneur de Bourdillon, élevé, en 1562, à la dignité de maréchal de France. (*Histoire des Grands Officiers de la Couronne*, t. VII, p. 220; et *Histoire de Berry*, par la Thaumassière, p. 870). Cette alliance a établi de constants rapports entre les maisons de Chassy et de la Platière. Il en naquit :

1° Guiot, IIe du nom, dont l'article suit;
2° Jean de Chassy, écuyer;
3° Clacède de Chassy;
4° Jeanne de Chassy.
} Ils donnèrent un bien en bordelage au mois de juillet 1434. (*D. Villevieille*).

V. Guiot DE CHASSY, IIe du nom, chevalier, seigneur du Marais, de Jailly, du Coudray, etc., fut l'un des cent gentilshommes du roi Louis XI. Le 23 janvier 1440 (*v. st.*), suivant acte reçu par Poissereul, notaire royal, Guiot de Chassy passa une transaction avec Jean Bougault l'aîné et Jean Bougault le jeune. Il fit un partage de serfs avec Jean Carré, par acte signé Chiffard, notaire, du 10 juin 1452, et fournit à M. le comte de Nevers l'aveu et dénombrement de sa terre du Marais, mouvante en fief de la châtellenie de Montenoison, par acte du 8 janvier 1454 (*v. st.*), signé de Mathé et Lebaux, notaires. Guiot de Chassy servit le roi Louis XI dans la guerre dite du Bien-Public, et fut tué à la bataille de Montlhéry le 16 juillet 1465. (*La Thaumassière*, p. 871). Il avait épousé, vers 1425, Anne DE LA RIVIÈRE (issue d'une des plus illustres et des plus anciennes maisons du Nivernais), cousine de Charles de la Rivière, comte de Dammartin, grand-maître et général réformateur des eaux et forêts de France en 1428, célèbre par son dévouement au roi Charles VII dans la

DE LA RIVIÈRE : de sable, à la bande d'argent.

longue guerre contre les Bourguignons et les Anglais, relative à la succession au trône de France. Elle était fille de Bureau de la Rivière, chevalier, seigneur de Perchin et de Champlemy, conseiller et chambellan du roi Charles VI, premier chambellan de Philippe de Bourgogne, comte de Nevers, et capitaine-général et gouverneur du Nivernais et du Donziois, et de Philiberte, dame de Champlemy. (*Dictionnaire de la Noblesse*, par la Chenaye des Bois, édit. in-4°, t. XII, où par erreur on la dit fille de Jean II, seigneur de la Rivière). De ce mariage est issu ;

VI. Guiot DE CHASSY, IIIe du nom, écuyer, seigneur du Marais et du Coudray. Il n'avait pas encore succédé à son père dans la seigneurie du Marais, lorsque, par acte du 4 juillet 1462, reçu par Jean Rainsy, prêtre, notaire de la châtellenie de Montenoison, ledit noble Guiot de Chassy, qualifié écuyer, et noble damoiselle Jeanne DE POCQUIÈRES, qu'il avait épousée par contrat du 21 février 1444 (*v. st.*), fille de noble homme Philippe de Pocquières, et de damoiselle Marie du Bois, consentirent un bail d'héritages, situés au terroir du Coudray, en faveur de Guillaume Bernardot. Le même Guiot de Chassy, qualifié écuyer, seigneur du Marais, passa un nouveau bail d'héritages à Lordelage, par acte devant le même notaire, le 2 mai 1473. Il mourut avant l'année 1490, ayant eu de Jeanne de Pocquières 15 enfants, entre autres (1) :

DE POCQUIÈRES : d'argent, à la bande fuselée de gueules.

1° Hector de Chassy, écuyer, seigneur du Marais en partie et de la Grange-Folle, marié, par contrat du 6 juin 1480, passé devant Courcelot, notaire à Saint-Pierre-le-Moustier, avec Marguerite *du Deffend*, veuve de Jean de Prenay, écuyer, seigneur de la Bertanche. A ce contrat fut présent noble homme messire Philibert de la Platière, chevalier, seigneur des Bordes, cousin d'Hector de Chassy. Celui-ci fit son testament le 17 juillet 1491, reçu par Geoffroi des Vaulx, prêtre et notaire, et en confia l'exécution au même seigneur des Bordes et à Guillaume du Deffend. Sa veuve, par acte du 11 juillet 1492, passé devant le même Courcelot, notaire, transigea avec Amador et Olivier de Chassy, ce dernier stipulant pour Eutrope de Chassy, frères, sur le différent qui s'était

(1) Voyez une note à la fin de cet article, p. 20.

élevé relativement au paiement du douaire de cette dame. Hector était décédé sans enfants ;

2° Amador, qui a continué la postérité ;

3° Guiot de Chassy, maître-d'hôtel du roi Charles VIII, qu'il accompagna dans ses guerres d'Italie. Il fut tué à la bataille de Fournoue, en 1495 (*Histoire de Berry*, par la Thaumassière, p. 871) ;

4° Olivier de Chassy, écuyer ;

5° Eutrope de Chassy, écuyer, seigneur de Savigny (1), dont était curateur noble Guillaume Carré, écuyer, en 1480.

VII. Amador DE CHASSY, écuyer, seigneur du Marais, maître-d'hôtel du roi Charles VIII, passa un acte avec son frère Hector, devant Courcelot, notaire, le 20 mai 1490, par lequel ils se constituèrent redevables de 88 écus d'or envers le seigneur de la Platière. Amador épousa damoiselle Madelaine DE MONTSAULNIN, fille de Guillaume de Montsaulnin, écuyer, seigneur de Lorme, avec laquelle, par acte du 18 janvier 1496 (*v. st.*), passé devant Joly, tabellion de la châtellenie de Montenoison, il affranchit Jean Jazier et Jeanne, sa femme, leurs serfs dépendants de la terre du Marais, leur donnant par cette charte l'administration générale de leurs personnes et propriétés, avec permission de vendre, acquérir, passer contrats, testaments, recevoir les ordres sacrés, etc. Amador de Chassy et Madelaine de Montsaulnin donnèrent à bail des héritages, situés au lieu du Marais, à Antoine Jobin, par acte du 8 janvier 1499 (*v. st.*), passé devant Moireau, notaire à Montenoison ; et le 22 juillet suivant, ils consentirent un second bail d'héritages devant Pellevaux, notaire. Amador obtint au parlement de Paris un arrêt contre Jean Jazier, son affranchi, le 15 février 1515 (*v. st.*), et est nommé dans une sentence du lieutenant de Saint-Pierre-le-Moustier du 1er septembre 1516. Il laissa deux fils :

DE MONTSAULNIN : de gueules, à 3 léopards couronnés d'or.

1° Charles de Chassy, IIe du nom, seigneur du Marais, qui au nom de son père accepta une portion de la terre du Gassard, par acte du 18 février 1518, passé devant Moireau, notaire à

(1) *Savigny*, paroisse devenue considérable, située à une lieue vers le nord de Beaune.

Montenoison. Il fut tué devant Pavie en 1525. (*La Thaumassière*). Il laissa un fils et une fille nommés :

A Gilles de Chassy, écuyer, seigneur du Marais en partie, lequel, comme capitaine entretenu par le roi en Piémont, fut payé de ses appointements pour les mois de mars, avril, mai et juin 1569, suivant un certificat de Pierre du Molinet, conseiller et argentier du roi, du 22 mai 1575. Un autre certificat de François de la Gorsse, conseiller du roi, ci-devant trésorier des guerres en Piémont, du 23 mai 1575, porte que Gilles de Chassy, seigneur du Marais, n'avait pas été inscrit sur les rôles envoyés par le roi à ce commissaire durant les années 1572 et 1573. Il mourut sans postérité.

B Anne de Chassy, qui était mariée, en 1566, à François *de Moussy*, écuyer, seigneur de la Motte-Marçay.

2° Jean, IIe du nom, qui a continué la descendance.

VIII. Jean DE CHASSY, IIe du nom, écuyer, seigneur du Marais en partie, épousa, par contrat accordé le 10 décembre 1517, damoiselle Antoinette DE REGNIER DE GUERCHY (1), fille de Pierre de Regnier, écuyer, et de damoiselle Perrette du Chesnay, alors remariée à Antoine de Sully, seigneur de Gastines. Elle était sœur de noble seigneur Edme de Regnier, seigneur de Guerchy et de la Rivière, qui assista au contrat avec nobles seigneurs Nicolas de Sainte-Marie et Nicolas de Savigny. Jean de Chassy rendit hommage à Marie d'Albret, comtesse de Nevers et de Dreux, le 14 février 1535 (*v. st.*), pour la moitié de la terre seigneuriale du Marais. Il passa un bail à titre de bordelage, par acte devant le Brun, notaire royal, le 11 juin 1544, et fit son testament devant Tondu, notaire, le 8 août 1556. Antoinette de Regnier, sa veuve, fit le sien le 19 septembre 1557, dans lequel elle déclare n'avoir que deux enfants issus de son mariage avec Jean de Chassy, savoir :

DE REGNIER DE GUERCHY : d'azur, à 6 besants d'argent 1, 3, 2 et 1.

1° Edme, Ier du nom, dont nous allons parler ;

(1) Arrière grand'tante de Louis de Regnier, marquis de Guerchy, lieutenant-général des armées du roi, reçu chevalier de l'ordre du Saint-Esprit en 1739, et gouverneur d'Huningue, père de Claude-François-Louis de Regnier, comte de Guerchy, aussi chevalier des ordres du roi, lieutenant-général des armées (célébré par Voltaire dans le poème de Fontenoy), nommé ambassadeur en Angleterre après la paix en 1763, et décédé à Paris en 1767.

2° Marguerite de Chassy, à laquelle sa mère légua 3000 livres. Elle épousa, par contrat passé devant Melon, notaire, le 10 janvier 1558, (*v. st.*) René *de Buchepot*, écuyer, seigneur de Cornansay.

IX. Edme DE CHASSY, Ier du nom, seigneur du Marais et de Reuillon (1), chevalier de l'ordre du Roi, entra de bonne heure au service en la compagnie de 50 hommes d'armes d'Imbert de la Platière, seigneur de Bourdillon, son parent, qu'il suivit, en 1548, dans l'expédition d'Ecosse. Edme de Chassy se distingua dans les guerres contre les Espagnols et les Impériaux, et lorsque M. de Bourdillon fut pourvu, en 1559, de la lieutenance générale et du gouvernement du marquisat de Saluces et des villes de Turin, de Quiers, de Pignerol, de Chivas et de Villeneuve d'Asti, on le nomma capitaine pour S. M. des Suisses en Piémont, sous les ordres de ce maréchal. Sans cesser de conserver ce commandement, la paix de Cateau-Cambrésis lui permit de venir se joindre à l'armée royale qui combattait à l'intérieur contre les protestants, révoltés à la suite de la conjuration d'Amboise. Il se trouva, le 19 décembre 1562, à la bataille de Dreux, où périt sous ses yeux René de la Platière, seigneur des Bordes, neveu du maréchal de Bourdillon, jeune officier plein d'espérance, ami et compagnon d'armes d'Edme de Chassy. Dans le détail de cette bataille, que ce dernier envoya au maréchal, il n'omit rien dans ses regrets de ce qui pouvait intéresser la mémoire d'un ami, et adoucir l'amertume d'une perte aussi douloureuse. Il en reçut le 26 mars, que l'on comptait encore 1562, la réponse suivante : « M. du Maraiz, j'ay esté bien aise d'entendre de » voz nouuelles et des affaires dont m'auez escript, dont » j'auois ja bien auparauant ouy parler, et aussi de la » bonne volunté que vous portoit feu monseigneur de » Guise (2) pour le bon debuoir que ficstes dernière-

(1) *Reuillon*, paroisse située au bailliage de Sémur, en Brionnais; à cinq quarts de lieue de Digoin.

(2) Il venait d'être assassiné par Poltrot de Méré devant Orléans, le 17 février. Edme de Chassy avait accompagné le duc à ce siège.

» ment à la bataille et en tant d'aultres lieux. Vous » aduisant que tout le plaisir que je vous pourray faire » non-seulement en ceste affaire dont m'escripuez mais » en tout aultre, je m'y emploiray de bonne volunté, et » que ne me trouuerez aussi de moingdre amytié que » celle que vous portoit feu mon bon nepueu, que Dieu » absolue, dont je porte ung extrême regret pour avoir » faict perte d'un si vaillant gentilhomme et homme de » bien qu'il estoit. Me recommandant en cest endroit à » vostre bonne grâce, je prye Dieu, M. du Maraiz, vous » tenir en sa saincte et digne garde. De Saint-Mesmyn, » ce XXVIe mars 1562. Vostre bon cousin et amy Bour- » DILLON. » Edme de Chassy avait épousé, par contrat du 11 décembre 1556, passé devant Lebègue et Bergeron, notaires royaux à Paris, Marie DE GRIEU, fille de messire Gaston de Grieu, seigneur de Saint-Aubin, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé et en sa cour de parlement de Paris, et de Catherine Allegrainde Dian, sa première femme. Le 5 février 1564 (*v. st.*), il fut nommé tuteur de Gaston et Marguerite de Grieu, enfants du même Gaston et de noble damoiselle Anne Violle d'Athis, sa seconde femme. Edme de Chassy continua de servir sous le commandement de Ludovic de Gonzague, duc de Nevers, successeur du maréchal de Bourdillon. Sa bravoure, son expérience et ses autres qualités lui acquirent l'estime et l'attachement de ce nouveau général. Il revint avec lui en France en 1567, assista cette année à la prise de Mâcon sur les religionnaires, puis au combat d'Entrains en 1568. Ce fut à la suite de ces campagnes qu'il fut promu à la chevalerie de l'ordre de Saint-Michel (celui du Saint-Esprit n'était pas encore institué). Nous transcrivons la lettre par laquelle le roi Charles IX lui faisait part de sa nomination. « M. du Maraiz, pour certaines bonnes considé- » rations voz auez esté choisy et elleu en l'assemblée des » cheualiers, frères et compaignons de l'ordre monsei- » gneur Saint-Michel, affin d'estre associé en ladite com- » pagnie. Pour laquelle ellection vous notiffier et pré- » senter de ma part le collier dud. ordre si vous l'aucz » agréable, j'enuoye présentement mémoire et pouvoir

DE GRIEU : de sable, à 5 glands d'or.

» à mon cousin le duc de Nyuernois, cheualier dud.
» ordre, auprès duquel vous vous rendrez, et serez con-
» tant d'accepter l'honneur que la compaignye vous de-
» sire faire, qui sera pour augmenter de plus en plus
» l'affection et bonne volunté que je vous porte, et vous
» donner occasion de perséuerer en la déuotion qu'auez
» de me faire seruice, ainsi que vous sera plus à plain
» entendre mond. cousin auquel je vous prye adjouter
» sur ce autant de foy que vous feriez à moy mesme.
» Priant Dieu, M. de Maraiz, vous auoir en sa saincte et
» digne garde. Escript à Metz le XXe jour de mars 1569.
» CHARLES. » Lorsque cette lettre du roi parvint à la famille, il y avait peu de jours qu'on avait appris la mort d'Edme de Chassy, tué le 13 mars à la bataille de Jarnac, contre les religionnaires. La princesse Henriette de Clèves, duchesse de Nevers, qui honorait de son amitié la veuve de ce vaillant capitaine, lui avait écrit à cette occasion la lettre suivante, empreinte de la plus affectueuse sollicitude : « Mademoiselle de Maraiz, l'infortune
» qui vous est arriuée de la perte que vous auez faicte de
» M. du Maraiz, vostre mary, me rend extrêmement
» triste, pour auoir auecq vous perdu ung de noz bons et
» asseurez amys tel qu'il nous estoit, et affectionné ser-
» viteur de Sa Majesté. Mais mademoiselle du Maraiz, je
» congnois vostre prudence et saigesse telle, qu'elle se
» resoudra pour prandre consolation en Dieu, et se
» conformer à sa volunté : Remettant devant voz yeulx
» que vous n'estes seulle à qui est arriué infortune de-
» puis ces troubles cy. Bien vous asseureray-je, made-
» moiselle du Maraiz, que vous trouuerez tousiours à
» l'endroit de monsieur mon mary et de moy, tant pour
» vous et voz enfants, que tous ceulx qui vous apartien-
» dront, notre amitié et secours qui ne vous manqueront
» point jamais. Et en ceste volunté, je me recomman-
» deray bien affectueusement à votre bonne grâce.
» Priant Dieu vous donner, mademoiselle du Maraiz, en
» santé ce que vous desirez. De Neuers, ce 17e mars
» 1569. Vostre bien bonne amie HENRIETTE DE CLEUES. »
A la suite on lit en forme de *post-scriptum* : « Depuis ceste
» lettre escripte j'ay veu voz deux petitz enfans, qui

» m'ont faict bien grande pitié, mais je vous asseurerez, » mademoiselle du Maraiz, que monsieur mon mary et » moy aurons moyen nous employer pour eulx de près » de bien bonne volunté (1). » Edme de Chassy est rappelé avec la qualité de chevalier de l'ordre du Roi, dans plusieurs actes passés par sa veuve et par ses enfants. Suivant un acte du 29 juillet 1572, passé devant Deville, notaire, sous le scel du bailliage de Saint-Pierre-le-Moustier, Marie de Grieu transigea avec Charles Roy, écuyer, seigneur de Martray, tuteur des enfants mineurs d'elle et du feu messire Edme de Chassy, chevalier de l'ordre du Roi, transaction par laquelle la terre de Reuillon lui fut donnée pour douaire. Le même tuteur fournit l'aveu de dénombrement de la terre du Marais le 8 juin 1575. Elle avait eu quatre fils et trois filles :

1° Gilles, dont l'article suit;

2° Jean de Chassy, écuyer, nommé avec son frère aîné et sa sœur Louise, dans une sentence du bailliage de Saint-Pierre-le-Moustier, du 2 juillet 1585, laquelle les renvoie par devant le bailli de Nivernais, pour procéder au partage de la succession de feu noble seigneur Edme de Chassy, leur père. Ces mêmes frères transigèrent avec leurs sœurs sur ce partage, le 24 juin 1587, devant le Goube, notaire à Premery. (C'était peut-être de Jean de Chassy qu'était issu Edmond de Chassy, écuyer, seigneur de Miraucourt, marié, au mois de novembre 1631, avec Madelaine *de Chavigny*, fille de Christophe de Chavigny, écuyer, seigneur de Chavigny, de la Ronce, de Courbois, etc., en Brie);

3° Antoine de Chassy,
4° Autre Jean de Chassy, } décédés sans postérité avant 1587;

5° Marie de Chassy, qui transigea sur partage avec ses frères et sœurs le 24 juin 1587. Tant en son nom que pour Gilles de Chassy, son frère, et Louise de Chassy, sa sœur, elle fournit à la duchesse de Nevers le dénombrement de la terre et seigneurie du Marais, le 13 février 1599, suivant acte reçu par Gobellot, notaire au duché de Nivernais;

6° Louise de Chassy, qui, comme fille et héritière en partie de

(1) Les originaux de ces lettres autographes, ainsi que tous les titres qui ont servi aux preuves faites à diverses époques, soit devant les intendants des provinces lors des recherches générales, soit devant les généalogistes du roi, existent dans les archives de la famille, que possède madame des Billiers, née de Chassy.

feu noble et puissant seigneur Edme de Chassy, chevalier de l'ordre du roi, passa un bail à cens, le 25 février 1603, au profit de Jacques du Metz, laboureur du lieu du Marais;

7° Marguerite de Chassy, mariée avec Adrien *de Montsaulnin*, seigneur de Saint-Aubin, baron de Fontenay.

X. Gilles DE CHASSY, chevalier, baron du Marais, seigneur de Sury-sur Loire (1), est qualifié écuyer de la maison du roi (Henri III), dans une sentence du bailliage de Saint-Pierre-le-Moustier, du 8 juillet 1578, portant entérinement de lettres de bénéfice d'âge qu'il avait obtenues le 31 mai précédent. Le 22 décembre 1590, par contrat passé devant Pinguet, notaire à la Ferté-Renaud, Gilles de Chassy épousa damoiselle Catherine FÉVRIER, avec laquelle il passa un contrat de permutation devant Marchand, notaire, le 1er juin 1596 (ratifié par cette dame le 15 juillet suivant), avec Marguerite de Chassy, sa sœur, et Adrien de Montsaulnin, son mari. Il est qualifié gentilhomme ordinaire de la chambre du roi (charge qu'il remplissait déjà à la cour de Henri IV, suivant le contrat de mariage de sa fille Louise de Chassy), dans une reconnaissance qui lui fut fournie devant Lion, notaire, le 27 février 1617. Enfin, il a la qualité de baron du Marais sur la suscription d'une lettre contresignée Potier, par laquelle le roi Louis XIII lui manda, le 13 septembre 1616, de contenir la noblesse du Nivernais dans son devoir, et lui rend témoignage de la satisfaction qu'il recevait de sa fidélité et affection à son service. De son mariage avec Catherine Février sont provenus :

FÉVRIER : écartelé aux 1 et 4 d'azur, à la croix potencée d'or, cantonnée de 4 croix patées du même; aux 2 et 3 d'argent, à une feuille de chêne de sinople.

1° Alexandre, Ier du nom, dont l'article suit;

2° Benigne de Chassy, mariée, par contrat passé au château du Marais le 19 février 1624, devant Bellard, notaire à Lurcy-le-Bourg, avec Jean *de Courvol*, chevalier, seigneur de Grandvaux, fils de Philibert de Courvol, écuyer, seigneur de Montas, et de Louise de Bongars. Benigne de Chassy, du consentement de son mari, transigea avec Alexandre de Chassy, seigneur du Marais, et Louise de Chassy, sa sœur, pour leurs

(1) *Sury-sur-Loire*, paroisse située à deux lieues de Cosne en Nivernais, dans l'ancienne élection de Gien.

droits respectifs en la succession de leur mère, suivant acte passé devant Delarue, notaire à Saint-Saulge, le 6 mai 1628. (*Généalogie de la maison de Courvol*, in-4°, 2e édition, 1755, pp. 43, 44);

3° Louise de Chassy, mariée, par contrat du 28 octobre 1629, passé au château de Douais devant Pierre Narbot, notaire en Berry, avec Jacques *de Fouchier*, écuyer, seigneur de Chaumasson et de Servry en partie.

XI. Alexandre DE CHASSY, Ier du nom, chevalier, baron de Douais (1) et du Marais, seigneur de Leans, etc., gentilhomme ordinaire de la maison du roi Louis XIII, fit ses premières armes comme volontaire dans la compagnie du comte de Coligny, (régiment de Châtillon,) colonel-général des régiments français entretenus par le roi au service des états-généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas sous la charge du prince d'Orange, suivant un congé que lui donna M. de Champlouis, officier de cette compagnie, à Rotterdam, le 26 mai 1620. Par contrat du 12 juillet 1623, passé devant Thube, notaire à Precy, bailliage de Bourges, Alexandre de Chassy épousa damoiselle Edmée DE MEUN DE LA FERTÉ, morte le 30 mai 1638, fille de messire Jean de Meun de la Ferté, chevalier, seigneur baron de Douais, et de dame Marie de Grivel, *dite* de Grossove. Alexandre de Chassy reçut un certificat du duc de Chevreuse, le 6 février 1624, à raison de son service comme gentilhomme ordinaire de la maison du roi. Il est qualifié baron du Marais dans une commission de capitaine d'une compagnie de 100 hommes au régiment de Grossove-Saint-Aubin, infanterie, qu'il reçut du roi le 24 septembre 1634. Il servait sous M. le gouverneur de Ham en 1637, et le 28 avril de l'année suivante il fit donner une sommation aux habitants de Chogne et de Garigny. Il vivait encore en 1646. Ses enfants furent :

DE MEUN-LA-FERTÉ : écartelé, aux 1 et 4 d'hermine, au sautoir de gueules; aux 2 et 3 contre-écartelés d'argent et de gueules.

1° Charles de Chassy, IIIe du nom, baron de Douais, qui, ainsi que ses frères Edme et Marie, fut mis sous la tutelle de leur père par sentence du lieutenant de la justice du Marais, du 12

(1) *Douais*, baronnie dépendante de la paroisse de Garigny, en Berry, élection de la Charité.

juillet 1638. Il était enseigne de la compagnie de M. de Coulanges au régiment de Normandie, en 1642, suivant un certificat du 28 mai de cette année. Il mourut sans postérité ;

2° Edme, IIe du nom, qui a continué la descendance ;

3° Marie de Chassy, lieutenant d'une compagnie de chevau-légers, commandée par son frère Edme.

XII. Edme DE CHASSY, IIe du nom, chevalier, baron de Douais, seigneur de Saint-Hilaire de Gondilly (1), de Bazarne (2) et autres lieux, baptisé le 8 mars 1632, épousa, par contrat du 6 avril 1655, passé devant Toulet, notaire du lieu de Bazarne, demoiselle Marie DE HANNIQUE DE BENJAMIN, fille de puissant seigneur messire Charles de Hannique, chevalier, seigneur de Benjamin, et de dame Anne Larcher. Par ce mariage échut à la maison de Chassy le droit héréditaire de nommer une fille pour être religieuse de chœur au couvent de Saint-Michel de Crépy, en Valois, et ce, en exécution du testament de messire Louis de Hannique, seigneur de Therouanne, oncle de la baronne de Douais, lequel avait légué tous ses biens à ce monastère, en réservant ce droit de nomination aux aînés de sa famille et à leurs descendants. Edme de Chassy fut nommé capitaine d'une compagnie de nouvelle levée dans le régiment étranger de Soissons, par commission du 9 avril 1659. Le 11 décembre 1674, Louis XIV lui donna une autre commission de capitaine d'une compagnie de chevau-légers de nouvelle levée dans le régiment de Fourilles. Il eut pour fils :

DE HANNIQUE : écartelé, aux 1 et 4 coupés échiquetés d'argent et d'azur de trois tires, et de gueules à une palme d'or en bande ; aux 2 et 3 d'argent, à la fasce de sable, sommée d'un lion léopardé du même.

XIII. Alexandre DE CHASSY, IIe du nom, chevalier, marquis de Looze (3), seigneur de Clois, de Brion (4) et

(1) *Saint-Hilaire de Gondilly* est distant d'une lieue et demie de Villequiers, en Berry.

(2) *Bazarne*, paroisse de 80 feux, située en Champagne, sur la rivière d'Yonne, à trois lieues et demie sud-sud-est d'Auxerre.

(3) *Looze*, seigneurie située à une demi-lieue de Joigny, en Champagne. Elle comprenait 57 feux ou environ 285 habitants.

(4) *Brion*, terre seigneuriale et paroisse de 146 feux, à une lieue de Joigny.

autres lieux, qui transigea, par acte reçu par Galois, notaire au châtelet de Paris, le 5 octobre 1680, avec messire Michel Le Tellier, marquis de Barbezieux, chancelier de France, au sujet de la possession des mouvance et féodalité de la terre et seigneurie de Clois, dans lesquelles Alexandre de Chassy fut maintenu. Il épousa, le 2 août 1683, par contrat passé devant Hureau, notaire à Montargis, damoiselle Claude-Madelaine LE FORT DE VILLEMANDEUR, dame de la baronnie de Cernoy, sœur de Marie-Anne le Fort de Villemandeur, épouse de messire Pierre de Chamborant, chevalier, marquis de la Clavière, et fille de feu messire Georges le Fort, chevalier, seigneur de Villemandeur, baron de Cernoy, etc., et de dame Anne de la Lande. Le marquis du Deffend de la Lande, maréchal de camp, lieutenant-général pour le roi dans les provinces d'Orléanais, Dunois et Vendômois, nomma, les 11 juin 1690, 19 et 22 mai 1692, Alexandre de Chassy, marquis de Looze, pour commander pendant ces campagnes les gentilshommes des bailliages d'Orléans, Montargis, Etampes, Vendôme, Gien et Amboise. Il fut maintenu dans sa noblesse d'ancienne extraction par ordonnance de M. Phelypeaux, conseiller-d'état et intendant de la généralité de Paris, rendue le 27 septembre 1700. Claude-Madelaine le Fort survécut au marquis de Looze, dont la succession fut partagée par acte devant Edme Brency, notaire au bourg de Prenoy-Chancy, en Berry, le 15 juin 1718. Il en avait eu trois enfants :

LE FORT : d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 besants d'argent.

1° Edme-Alexandre, qui suit;

2° Louis-Henri de Chassy, frère jumeau d'Edme-Alexandre, chevalier, seigneur en partie de Douais;

3° Claude-Louise de Chassy, dame de Looze et de Brion, terres qu'elle porta en mariage à Gui *de Bosredon*, marquis de Vatanges. Leur fille :

Marie-Liée-Claude-Guie de Bosredon de Vatanges, dame de Looze et de Brion, fut mariée, en 1736, à Jean-Baptiste-Hyacinthe *de Tulle*, comte de Villefranche, capitaine au régiment de Clermont-Tonnerre et chevalier de l'ordre de Saint-Louis, qui laissa de ce mariage;

Edme-Jean-Dominique de Tulle, comte de Ville-

franche, seigneur de Looze, de Brion, etc., capitaine au régiment de Bourbon, cavalerie, marié, le 27 novembre 1767, avec Louise-Julie *de Ricard de Bréganson*, fille du marquis de Bréganson, dont est né :

Joseph-Gui-Louis-Hercule-Dominique de Tulle, marquis de Villefranche, possesseur actuel de la terre et du château de Looze, maréchal de camp, créé pair de France en 1823, démissionnaire de la paierie en 1830, marié avec Marie-Charlotte-Alexandrine, comtesse *de Lannoy* et du Saint-Empire, dame de la croix étoilée de Marie-Thérèse d'Autriche. De ce mariage sont issus :

a. Adrien-Eugène-Gaspard de Tulle, comte de Villefranche, capitaine de hussards, démissionnaire, marié, en 1820, avec Alix-Renée-Joséphine *de Galard de Brassac de Bearn*, dame de madame la Dauphine, dont plusieurs enfants ;

b. Louise-Alexandrine de Tulle de Villefranche, mariée, le 25 avril 1818, avec Amédée-Esprit-Eugène *de la Bourdonnaye-Blossac*, fils du comte de la Bourdonnaye-Blossac, pair de France ;

c. Amédée-Constance de Tulle de Villefranche, mariée, le 29 mai 1822, à Louis-Augustin-Hilaire-Eugène, comte *de Choiseul-Daillecourt*, maréchal de camp ;

d. Augustine-Ferdinande de Tulle de Villefranche, mariée, le 8 février 1827, avec Henri *d'Estutt*, vicomte d'Assay ;

e. Léontine-Charlotte de Tulle de Villefranche.

XIV. Edme-Alexandre DE CHASSY, chevalier, baron de Douais, seigneur de Saint-Hilaire de Gondilly, etc., baptisé en l'église paroissiale de Looze, diocèse de Sens, le 5 novembre 1685, partagea avec son frère et sa sœur les biens de la succession de leur père, par acte passé devant Dusausson, notaire au comté de Joigny, le 18 juillet 1717. Il épousa, par contrat devant Gentil, notaire à Nevers, le 4 mars 1719, demoiselle Catherine DE LA PORTE D'ISSERTIEUX (1), fille de feu messire Fran-

DE LA PORTE : d'or, à la bande d'azur.

(1) La maison de la Porte florissait en Berry dès l'an 1000. La

çois-Jean de la Porte, chevalier, seigneur d'Issertieux et autres lieux, et de dame Charlotte de Cotignon. Les 23 et 25 octobre 1724, par actes passés devant du Tartre, notaire à Sancergues en Berry, messire Edme-Alexandre, chevalier, baron de Douais, reçut les hommages que lui rendit Philibert Thiroux de Chameville, écuyer, seigneur de Billeron, de Lugny en Champagne, etc., pour les terres et seigneuries de Vrillet et de Mimasson, mouvantes de la baronnie de Douais. Edme-Alexandre avait eu de son mariage avec Catherine de la Porte d'Issertieux :

1° Louis-Edme de Chassy, lieutenant au régiment d'Enghien et chevalier de l'ordre de Saint-Louis, mort sans postérité ;

2° Pierre, dont l'article suit;

3° Philibert de Chassy, mort sans postérité ;

4° Louis-Alexandre de Chassy, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, mort sans postérité ;

5° Denis-François, dont on parlera plus loin ;

6° Claude-Louise-Françoise-Guie de Chassy, qui fut marraine de sa sœur Claude-Louise, et mourut le 8 août 1727 ;

7° Claude-Louise de Chassy, née le 24 août 1726, reçue dans la maison royale de Saint-Louis à Saint-Cyr le 7 mai 1735 ;

8° Jeanne-Louise de Chassy ;

9° Marie-Madelaine de Chassy.

XV. Pierre DE CHASSY, chevalier, baron de Douais, seigneur des Nouettes, de Saint-Hilaire de Gondilly, etc., né en 1722, fit la guerre de *sept-ans* comme capitaine

---

munificence de ses auteurs envers les établissements religieux de cette province, leur agrégation fréquente à la chevalerie, la possession immémoriale de plusieurs grandes terres à haute justice, et des alliances constamment illustres, ont placé cette famille au rang des plus nobles et des plus considérables du Berry et du Bourbonnais. Elle a formé beaucoup de branches. Les principales sont celle des marquis d'Issertieux, et celle des marquis de Riants, admise aux honneurs de la cour en 1746 et 1789. (Voyez *la Thaumassière*, p. 938, et le *Dictionnaire de la Noblesse*, par la Chenaye des Bois, in-4°, t. XI, p. 447).

au régiment d'Artois, infanterie, où il avait été nommé lieutenant en second et aide major en 1745, et fut créé chevalier de l'ordre de Saint-Louis le 16 février 1759. Les blessures qu'il avait reçues dans ses campagnes en Allemagne, en Italie et en Hanôvre, l'obligèrent cette année à demander sa retraite, qu'il obtint avec une pension. Par contrat passé devant de la Métairie, notaire royal à la résidence de Sancergues, il épousa, le 25 août 1760, Marie DE BOISSELET, sœur d'Edme de Boisselet, mousquetaire du roi, et fille de messire Edme de Boisselet, écuyer, seigneur de la Boulaye, et de dame Marie Poumier du Moze. Pierre de Chassy fut inhumé en la paroisse de Saint-Martin de Veraux, le 7 novembre 1770. Marie de Boisselet se remaria à M. de Chery, chevalier, ancien capitaine au régiment de Flandre. Elle avait eu de son premier mariage :

DE BOISSELET : de gueules, à 5 merlettes d'or.

1° Philibert de Chassy, né le 20 juillet 1762, en la paroisse de Sainte-Gemme sous Sancerre, au diocèse de Bourges. Il fut maintenu dans sa noblesse par arrêt du conseil-d'état du roi du 3 mai 1783. Il était alors volontaire au régiment d'Artois, commandé par le comte de Divonne. D'après le certificat de ses preuves de noblesse, délivré par M. Chérin père, le 16 mai de cette année, il fut nommé, au mois de novembre, officier au même régiment. Emigré en 1791, il servit à l'armée des princes. Lorsque le corps dont il faisait partie, assiégé dans Bois-le-Duc par les républicains, dut évacuer cette place, après une belle défense, M. de Chassy fut aperçu dans la retraite, par M. de Beauharnaud, enveloppé dans son manteau et paraissant blessé, par la difficulté de sa marche à travers le désordre de cette retraite. Depuis lors sa famille n'en a plus eu aucunes nouvelles ;

2° Marie de Chassy ;

3° Catherine de Chassy, mariée, par contrat du 6 février 1795, passé devant Theurault, notaire à Bourges, avec messire Jean-Baptiste-Elisabeth *Berault des Billiers* (1), ancien capitaine de

(1) Voyez la généalogie de BERAULT DES BILLIERS dans le IVe tome des *Archives de la Noblesse*.

grenadiers au régiment de Hainaut, décédé en 1810, laissant trois enfants :

A. Philibert-Thomas Berault des Billiers de Chassy, né le 22 mai 1800, marié, le 21 juillet 1829, avec Marie-Adrienne *de Chassy*, sa cousine issue de germain, dont il a :

a. Marguerite-Perpétue-Marie Berault des Billiers de Chassy ;

b. Louise-Camille-Caroline Berault des Billiers de Chassy ;

c. Catherine-Armande-Henriette Berault des Billiers de Chassy ;

B. Charles-Guillaume-Jean-Marie, abbé Berault des Billiers, né le 19 juin 1805, prêtre du diocèse de Paris, et chanoine honoraire de Langres ;

C. Henriette-Anne-Jeanne Berault des Billiers, née en 1795, morte le 3 mars 1826.

XVI. Denis-François DE CHASSY, chevalier, cinquième fils d'Edme-Alexandre, baron de Douais, et de dame Catherine de la Porte d'Issertieux, chevalier de Saint-Louis, épousa, par contrat passé le 20 janvier 1778, devant Péronnin, notaire à Moulins, Marie-Jeanne ROUX DU CHAMON, d'où est issu Philibert-Thomas, qui suit. ROUX DU CHAMON

XVII. Philibert-Thomas DE CHASSY, chevalier de la Légion-d'Honneur, dernier rejeton mâle de cette ancienne famille, servit dans les dernières années de l'empire. A la première restauration il entra dans les gardes du corps du roi, et suivit les princes pendant les *cent jours*. Rentré à leur suite, il reprit son service dans la maison militaire du roi. Il passa dans le corps de la gendarmerie, dont il fut lieutenant à Gannat, puis à Paris. Destitué en 1830 pour refus de serment, il est mort le 11 novembre de la même année. Il avait épousé, le 24 mars 1798, par contrat passé à Bourges devant

DE L'ESPINASSE : d'argent, à 4 fasces de gueules.

Naudin, notaire, Louise-Camille DE L'ESPINASSE, proche parente du comte Augustin de l'Espinasse, lieutenant-général d'artillerie, sénateur, pair de France, grand-croix de la Légion-d'Honneur, commandeur de la Couronne de Fer, etc., décédé à Paris en 1816. De ce mariage sont nées trois filles :

1° Louise-Esther de Chassy, mariée, le 19 juillet 1825, avec Armand *Baucheron de Boissoudy ;*

2° Marie-Adrienne de Chassy, mariée, le 21 juillet 1829, a Philibert-Thomas *Berault des Billiers de Chassy*, son cousin ;

3° Stéphanie-Angelle de Chassy, épouse de Pierre-Auguste *Auzouy*.

Un rameau de la famille de Chassy, sorti vraisemblablement de l'un des 15 enfants de Guiot IIIe, seigneur du Marais, et de Jeanne de Pocquières, existait à la fin du 16e siècle dans la province de Champagne, en la personne de Joachim *de Chassy*, écuyer, marié avec Anne *Petit-Pied*, sœur d'Hélène Petit-Pied, dame de la Roçatelle, épouse de Jacques Boucherat, écuyer, seigneur de la Coste, grand-oncle à la mode de Bretagne de Louis Boucherat, nommé chancelier et garde-des-sceaux de France en 1685. C'est ce qu'on apprend d'actes de partage faits entre les deux sœurs et leurs maris, les 15 septembre 1593 et 7 avril 1594, devant de l'Afrique et d'Alfeston, notaires à Troyes, des successions de Jean Petit-Pied, écuyer, seigneur de Brillecourt, leur frère, et de damoiselle Marie Petit-Pied, femme de Nicolas Bienaimé, sieur de Rosson. (*Nobiliaire de Champagne*, maintenue de noblesse de la famille *de Boucherat*, du mois de juin 1668.) Ce rameau de Chassy est éteint depuis long-temps.

LE COMPASSEUR DE COURTIVRON,

Seigneurs DE TARSUL, DU COMPASSEUR DE CRÉQUY-MONTFORT, DE VITREY, D'ALCHEU, DE HEULLEY, DE JANCIGNY, DE LA MOTTE-LE-DÉSERT, D'AHUY, DE BEVY, DE TARD, DE BELLENEUVE, DE RUFFEY, DE LA CHAUME, DE BÈRE, DE LA CHATELLENIE DE SAULX-LE-DUC, D'AVOT, DE POISEUL, DE LUSSEROIS, DE MENESSAIRE; *barons* DE VANTOUX, *seigneurs-barons* DE BUSSY-LA-PESLE, DE DRÉE, DE SAVERANGES, *marquis* DE COURTIVRON, *en Bourgogne.*

ARMES : *Coupé, au* Ier *parti d'azur, à trois compas ouverts d'or, et d'or, au créquier de gueules; au* IIe *d'azur, à trois bandes d'or* (1). Couronne de marquis. Supports : deux lions. Cimier : un lion issant d'or, lampassé de gueules. Devise : CUNCTA AD AMUSSIM.

La famille LE COMPASSEUR, originaire de la ville d'Elne en Roussillon, figurait dès la fin du 12e siècle,

(1) Ces armoiries ainsi sculptées sur d'anciens monuments fondés par cette famille, sont gravés dans l'*Histoire du parlement de Bourgogne*, par Palliot; Dijon, 1649, t. I, p. 290.

parmi la principale noblesse de cette province. Elle y possédait de temps immémorial et en franc-alcu, le lieu *de Ope*. Guillaume *le Compasseur*, l'un de ses premiers ancêtres connus, céda cette terre *de Ope* avec ce qu'il possédait dans les dépendances de Saint-Laurent du même lieu, à titre d'impignoration (emphythéose) annuelle, à Bertrand de Peirellon, à sa femme nommée Alasade, et à leurs enfants et postérité, moyennant 150 sous melgoriens, payables chaque année à la fête de Sainte-Marie, au mois de septembre. Guillaume le Compasseur fit cet accensement de son honneur (fief) pour lui et ses héritiers, par charte des nones de septembre 1188, passée par Arnaud, prêtre, en présence de Bérenger et Giraud de Lastours (*de Turribus*) et de Benoît de la Coste. (*Original sur parchemin aux archives de la famille.*)

Lors de la guerre que s'attira Pierre III, roi d'Aragon, pour avoir usurpé la Sicile après le massacre des vêpres siciliennes, la famille le Compasseur, par la situation de ses propriétés sur la frontière de France, dut reconnaître l'autorité du prince Charles de Valois, second fils du roi Philippe-le-Hardi, investi par le pape Martin IV des états d'Aragon. La retraite des Français après la destruction d'Elne et la prise de Gironne (1285), et la mort de Philippe-le-Hardi à Perpignan, obligèrent cette famille à se réfugier en France, où elle suivit le roi Philippe-le-Bel, lorsqu'après avoir ramené l'armée, ce prince alla se faire sacrer à Reims.

Les auteurs de cette famille ayant retrouvé en Champagne une partie des avantages qu'ils avaient perdus dans leur patrie, s'établirent à Troyes, d'où un rameau passa en l'Ile de France (Parisis) au commencement du 14e siècle (1). La branche aînée eut le bonheur de re-

---

(1) De ce rameau était issu Henri *le Compasseur*, écuyer, seigneur de Villeneuve-le-Roi, marié, vers 1360, avec Jeanne *de Chasserat*. Il en eut un fils et une fille, savoir : Henri *le Compasseur*, écuyer, qui porta les armes sous Jean de Salins, suivant l'extrait d'une montre passée le 28 octobre 1421, devant M. de Saint-Georges; et Jeanne *le Compasseur*, femme, vers 1390, de Gobert *de Thumery*, seigneur de Boissise. (*Titres de la maison de Thumery.*)

couvrer les biens que le roi d'Aragon lui avait confisqués, ce qui la fit séjourner tour à tour en Champagne et en Roussillon. Mais à la fin du même siècle elle vendit ces mêmes biens et se fixa définitivement en France.

Depuis l'époque de son établissement dans ce royaume, la famille le Compasseur y a tenu un rang distingué par ses alliances, ses possessions et ses services dans les armées et la haute magistrature. Les pieuses fondations de ses auteurs à Troyes, à Bar-sur-Seine et à Dijon, témoignent du noble usage qu'ils faisaient de leur fortune, en même temps qu'ils rappellent l'ancienneté de leur origine. Des familles issues par les femmes des le Compasseur se sont prévalues de ces alliances comme d'un avantage qui les avait élevées au rang des nobles, et elles furent juridiquement maintenues comme telles en vertu de ce privilége.

A cette première preuve de la nobilité de cette famille, qui remonte à 1491, et que l'histoire a consacrée (voyez la Roque) à celle des anciennes fondations qu'elle a faites, se joignent dans le présent travail celles qui eurent lieu, soit pour son admission dès 1578 aux états de Bourgogne, soit pour l'ordre de Malte ou les pages de la grande écurie du roi. Ces diverses preuves où furent visés tous les titres qu'elle possède encore en originaux et expéditions authentiques, établissent sa filiation depuis Bernard le Compasseur, dont nous allons parler.

I. Bernard LE COMPASSEUR, chevalier, seigneur d'Estagel (1) en Roussillon, acquit cette terre et son château de Pierre IV, roi d'Aragon, suivant la charte de ce prince datée de Sarragosse le 29 juillet 1381. Il avait épousé, vers 1375, Françoise DE SENESTERRA. Par acte du 2 mars 1390, passé devant Arnaud Léton, notaire royal public à Barcelone, le même Bernard le Com- DE SENESTERRA.

(1) *Estagel* est un bourg situé sur la rivière d'Egly, à trois lieues anciennes O. de Rivesaltes et trois et demie N. O. de Perpignan. (*Dict. des Gaules et de la France*, par l'abbé Expilly, t. II, p. 780, col. 2; *Géographie universelle*, par Busching, t. II, p. 271.)

passeur, chevalier, céda et transporta à noble homme le seigneur Raimond de Perallos, vicomte de Roda en Catalogne (1), pour la somme de 8,000 sous, monnaie de Barcelone, les château et territoire d'Estagel, que Bernard tenait en franc-alleu, avec les dépendances, limites, hommes, femmes, coutumes et juridiction haute, moyenne et basse (2). Françoise de Senesterra, fondée de procuration spéciale de son mari en date du 28 novembre 1390, donna quittance, le 20 décembre suivant, par acte devant le même notaire de Barcelone, à Raimond de Perallos, vicomte de Roda, absent, et à noble dame Sybille, sa femme, de la somme de 1,641 livres 8 sous 1 denier pour le prix de cette vente, dont elle avait abrogé les conditions premières. (*Original en parchemin aux archives de la famille.*) A la suite de cette cession, Bernard le Compasseur vint se fixer définitivement en Champagne, où ses prédécesseurs avaient habité depuis un siècle, et où ses descendants ont séjourné pendant près de deux cents ans avant leur passage dans le duché de Bourgogne, où ils se sont établis dans plusieurs villes et notamment à Dijon, Bar-sur-Seine et Auxonne. Il a laissé de son mariage avec Françoise de Senesterra, entre autres enfants :

---

(1) Fils de François de Perallos, vicomte de Roda, que Pierre IV, roi d'Aragon, envoya en ambassade, en 1366, avec Roger-Bernard de Foix, vicomte de Castillon, pour renouveler la ligue de ce prince avec le roi de France. (*Hist. de Languedoc*, par D. Vaissète, t. IV, p. 331.)

(2) Le même Raimond de Perallos, vicomte de Roda, chambrier de Jean, roi d'Aragon et de Majorque, ayant été troublé dans la jouissance de la haute justice et des autres franchises de la terre et du château d'Estagel par les officiers royaux, y fut confirmé en considération des services qu'il avait rendus à ce prince, par lettres datées de Sarragosse et scellées du sceau secret le 8 juillet 1391, lettres dans lesquelles est rappelée la charte de vente faite par le roi Pierre IV (père de Jean) du même château d'Estagel, à Bernard le Compasseur, du 29 juillet 1381. Guillaume Sabatier, de Perpignan, fondé de procuration du vicomte de Roda, fit signifier ces lettres-patentes par le ministère de Francisque Valentin, notaire public à Perpignan, le 13 septembre 1391, à François Baile, damoiseau, viguier de Roussillon et de Vallespir, et à Bérenger Costa, juge de ladite viguerie. (*Expédition authentique aux archives de la famille.*)

1° Guillaume, dont l'article suit ;

2° Gilles le Compasseur, qui fit montre, le 25 avril 1423, parmi les hommes d'armes servant sous Gui de Bar, seigneur de Praelles. *(Chambre des Comptes de Bourgogne. Extraits de Pincedé)* ;

3° Jean le Compasseur, cité dans le compte de Jean Viseu, trésorier du duc de Bourgogne, parmi les gens d'armes de la compagnie du comte de Fribourg, dont la revue fut passée le 23 août 1441. *(Chambre des Comptes de Dijon)* ;

4° Tannegui le Compasseur, surnommé de Créquy-Montfort, qui s'allia, le 17 octobre 1440, avec Alix *de Chauvirey*, fille de Philippe de Chauvirey, écuyer, seigneur de Bussière, et de Claude de Grancey. Son épitaphe se voyait dans l'église de l'abbaye royale de Saint-Loup de la ville de Troyes, gravée en caractères gothiques sur une lame de cuivre appliquée au côté de l'épître de l'autel Saint-Augustin, et portant : *Hic jacet Taneguidus le Compasseur a Crequi-Montfort, cui Alix de Chauvirey, conjux ejus, et Robertus filius hoc posuerunt epitaphium.* MIL CCCCLXXI (1).

Robert le Compasseur de Créquy-Montfort, écuyer, seigneur en partie de Tarsul (2) et de Courtivron (3), du chef d'Alix de Chauvirey, sa mère, et par succession et partage avec la maison de Saulx en 1472, avait épousé, le 20 juillet 1471, Susanne *Boucher*, dont il n'eut pas d'enfants. Il avait fait donation de ses biens à Edme le Compasseur, son neveu à la mode de Bretagne, donation par suite de laquelle les descendants de ce dernier ont écartelé leurs armoiries du *créquier* et des

---

(1) Au bas de cette épitaphe sont gravées les armes de Tannegui le Compasseur, telles qu'elles le sont en tête de cette notice, excepté qu'en la partie inférieure on distingue *trois barres* au lieu de *trois bandes*. L'écu d'Alix de Chauvirey, accolé au sien, représente une fasce accompagnée de 7 billettes, 4 en chef posées 1 et 3, et trois rangées en pointe. (Voyez la copie de ladite épitaphe par procès-verbal du 17 juillet 1756, en exécution de l'ordonnance du lieutenant-général de Troyes. *(Original sur parchemin.)*

(2) *Tarsul*, nommé depuis *le Compasseur*, est une paroisse située entre deux montagnes sur la petite rivière d'Ignon, à quatre lieues et demie de Dijon. (*Dict. universel de la France*, in-fol., 1726, t. III, p. 610.)

(3) *Courtivron*, paroisse avec château située dans un vallon, sur l'Ignon, à deux lieues et demie d'Is-sur-Tille. Cette terre était possédée par la maison de Saulx (Tavannes) en 1235. Elle passa en partie dans la maison de Chauvirey, dont l'un des auteurs, Philippe de Chauvirey, ayant épousé Isabelle, héritière de la branche aînée des anciens sires de Saulx, céda cette dernière terre au roi Philippe-le-Bel en 1299.

trois bandes, et ajouté à leur nom ceux *de Créquy Montfort;*

5° Simonne le Compasseur, mariée, le 12 juillet 1393, à Jean *Frotier*, sénéchal de Bar-sur-Seine.

II. Guillaume LE COMPASSEUR, écuyer, servit, dans les longues guerres de Charles VII contre les Anglais, d'abord parmi les hommes d'armes de M. de la Guiche, en 1423, avec Pierre de Saint-Julien, Raimond de Lespinasse, Pierre du Châtelet, etc.; ensuite dans la compagnie de Thibaud, bâtard de Neufchâtel, laquelle fit montre à Coublans, le 28 juillet 1435. (*Chambre des Comptes de Dijon, compte de Louis Viseu, clos le 7 mars 1440, fol. 39, verso, et 40, cinq articles.*) Guillaume le Compasseur avait épousé Edmée DE FERRETTE, rappelée avec lui dans une sentence de noblesse rendue au bailliage de Troyes, le 25 février 1491 (*v. st.*), et dans laquelle il est énoncé *né et attrait de la ville d'Elne, en Roussillon, et de son origine et nativité à cause de ses feus père et mère Bernard le Compasseur, mari de Françoise de Senesterra, noble et gentilhomme, comme tel tenu et réputé notoirement, et jouissant des droits, priviléges, franchises et libertés dont usoient et jouissoient les autres nobles et gentilhommes au comté de Champagne.* La même sentence porte que du mariage de Guillaume le Compasseur et d'Edmée de Ferrette sont nés :

DE FERRETTE.

1° Gilles, dont l'article viendra ci-après;

2° Thevenotte le Compasseur, mariée à Guillaume *Thierry*, domicilié à Troyes. Elle le rendit père de deux fils :

A. Frobert Thierry,
B. Guillaume Thierry, } reconnus nobles du chef de leur mère par la sentence de 1491;

3° Simonne le Compasseur, épouse de Jean *de Bray*, domicilié à Troyes. Ils ont laissé un fils et une fille;

A. Jean de Bray, demeurant à Troyes;

B. Marguerite de Bray, épouse de Jean *le Bey*, qui en eut une nombreuse postérité, savoir :

a. Pierre le Bey. Il fut maintenu noble à cause de Simonne le Compasseur, son aïeule, fille de Guil-

laume le Compasseur et d'Edmée de Ferrette, et petite-fille de Bernard le Compasseur et de Françoise de Senesterra, après avoir baillé par écrit ses faits et généalogie *à cent ans jour piéça passés*, par sentence rendue par Jean de Ruffey, lieutenant-général au bailliage de Troyes, le 25 février 1491 (1);

b. Guillaume le Bey;

c. François de Bey;

d. Guiotte le Bey, femme de Gilles *Natey;*

e. Claude le Bey, femme de Philippe *le Mercier;*

f. Rosline le Bey, épouse de Nicolas *Ludot*. Celui-ci assista, le 7 janvier 1498, au contrat de mariage d'Edme le Compasseur, co-seigneur de Tarsul, avec Jacqueline Hennequin de Vaubercey;

g. Jacquette le Bey, mariée à Jean *Cleraut;*

h. Nicole le Bey, alliée à Jean *Servant;*

i. Simonne le Bey, femme de Jacques *Lhuillier*.

III. Gilles LE COMPASSEUR, écuyer, rappelé dans la sentence du bailliage de Troyes, comme fils de Guillaume et père d'Edme, fut capitaine (gouverneur) des ville et château de Joinville. Il eut pour femme Marie D'ORIGNY, inhumée en la chapelle de Saint-Georges et Sainte-Catherine de Bar-sur-Seine, où se voyait son épitaphe ainsi conçue : *Icy gist damoiselle Marie Dorigni, relicte de fut noble Gille le Compasseur, lui vivant escuier, capitaine au ci-devant du chastel de Joinville. Edme le Compasseur, leur fils, a mis cette mil CCCC quatre-vingt et dix-huit* (2). Au milieu sont les armes de Gilles le Compasseur, représentant un écu chargé de *trois compas ouverts* (3). Gilles le Com-

D'ORIGNY. d'argent, à la croix de sable chargée d'une losange du champ.

(1) Cette sentence, dont une expédition en forme est conservée dans les archives de la famille, est citée par la Roque, dans son *Traité de la Noblesse*, p. 161, au chapitre des familles qui avaient conservé en Champagne le privilége d'anoblir par le ventre.

(2) Cette épitaphe a été levée par procès-verbal du 12 juillet 1756.

(3) Ce fut Edme, fils de Gilles, qui, comme donataire de Robert le Compasseur, fils de Tannegui, son grand-oncle, reprit l'écu écartelé du créquier et des trois bandes que portait cette première branche de Tarsul et de Courtivron.

passeur et Marie d'Origny sont rappelés dans le contrat de mariage d'Edme, leur fils (1498). Ils en avaient eu deux, ainsi qu'une fille, savoir :

1° Louis le Compasseur, écuyer, mort sans postérité;

2° Edme, qui a continué la descendance;

3° Guillemette le Compasseur, épouse de Jean *le Lièvre*, seigneur de Ville-sur-Arce.

IV. Edme LE COMPASSEUR, écuyer, co-seigneur de Tarsul, domicilié à Bar-sur-Seine, épousa, par contrat passé à Dijon devant Simon Dubois, notaire royal, le 7 janvier 1498 (*v. st.*), du consentement de Louis le Compasseur, écuyer, son frère aîné, et de l'avis de Jean le Lièvre, seigneur de Ville-sur-Arce, son beau-frère, et de Benigne d'Origny, écuyer, seigneur de Villers, son oncle, damoiselle Jacqueline HENNEQUIN, fille de Nicolas Hennequin, seigneur de Vaubercey (1), receveur de la ville de Troyes, et d'Isabeau Berthier. Par ce contrat, Edme le Compasseur se constitua entre autre biens la portion de la seigneurie de Tarsul à lui appartenante en vertu de la donation que lui en avait faite Robert le Compasseur, écuyer, son oncle. Edme le Compasseur, par acte du 22 janvier 1504 (*v. st.*), passé devant Thibaud Labbé, prêtre, vicaire de Tarsul, notaire et tabellion juré de la cour de Langres, acquit des biens-fonds situés au finage de Courtivron. Il a laissé de son mariage avec Jacqueline Hennequin, entre autres enfants :

HENNEQUIN : vairé d'or et d'azur ; au chef de gueules, chargé d'un lion léopardé d'argent.

1° Benigne, Ier du nom, dont l'article suit;

2° Nicolas le Compasseur, écuyer, seigneur de Guerrat et de Bourgoin, qui assista, avec son frère Claude-François, le 10 janvier 1549, au mariage de Benigne le Compasseur, leur frère aîné, avec Philippote de Monge. Il eut une fille nommée :

Jeanne le Compasseur, légataire du président le Compasseur, son cousin-germain, en 1612;

3° Claude, dit aussi Claude-François le Compasseur, cheva-

(1) Voyez les *Présidents à mortier du parlement de Paris*, par Blanchard, p. 277.

lier, seigneur de Vitrey-Créquy-Montfort, qui siégea aux états de Bourgogne en 1578. (*Voyez le Catalogue imprimé de ces états*). Il épousa Françoise *de Malain*, sœur d'Edme de Malain, baron de Lux (1), chevalier, qui lui avait constitué en dot 16,666 écus deux tiers (50 mille livres) pour tous ses droits paternels et maternels. Les deux beaux-frères passèrent à ce sujet une transaction par devant Poillechat, notaire à Dijon, le 21 décembre 1582. Le baron de Lux céda à Claude-François le Compasseur et à sa femme ce qu'il possédait dans les terres de Courtivron et de Tarsul, moyennant remise de 7,666 écus deux tiers. Françoise de Malain donna une procuration, à raison de cette acquisition, le 7 janvier 1583, à Noël Bernard, procureur au parlement de Dijon, et celui-ci fit foi et hommage à la chambre des comptes, le 26 février suivant, pour partie des terres de Tarsul et de Courtivron. Claude-François fut tué au siége de Grancey, ainsi que le rappelle le testament de Claude le Compasseur, son neveu, du 12 janvier 1612. Il laissa deux filles :

A. Marguerite le Compasseur, } légataires du même
B. Anne le Compasseur, } Claude, leur cousin-germain, en 1612.

V. Benigne LE COMPASSEUR, Ier du nom, écuyer, seigneur d'Alcheu, de Tarsul, de Jancigny (2), de Heulley (3), de la Motte-le-Désert, d'Ahuy (4) et de Courtivron en partie, servit en qualité d'homme d'armes de la compagnie d'ordonnance du premier maréchal de Tavannes (Gaspard de Saulx), puis vicomte maïeur de Dijon, fit, les 5 et 21 février 1585, devant Gelyot, notaire, son testament, par lequel il ordonna que son cœur fût porté en l'église Notre-Dame de Dijon, devant l'autel de Notre-Dame de l'Espoir, où étaient inhumés Edme le Compasseur et Jacqueline Hennequin, ses père et mère, et son corps dans l'église de Saint-Michel. Il fit

(1) Guillaume de Malain, leur autre frère, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, bailli de la Morée et commandeur de Nancy et de Pontaubert, était seigneur usufruitier de Courtivron et Tarsul, suivant un dénombrement qu'il rendit à la chambre des comptes de Dijon, le 30 décembre 1575.

(2) *Jancigny*, paroisse située à peu de distance de la rive droite de la Saône, à une lieue et demie de Mirebeau

(3) *Heulley*, en Bassigny, diocèse de Châlons-sur-Saône. Cette paroisse est distante de deux lieues S. S. E. de Langres.

(4) *Ahuy*, paroisse située au milieu de collines et de plaines, à cinq quarts de lieue N. N. E. de Dijon.

DE LA PERRIÈRE.

MAILLARD : d'azur, au chevron d'or, chargé d'un tourteau de sable surchargé d'une croisette d'or, et accompagné en chef de 2 quintefeuilles, et en pointe d'une etoile du même.

DE MONGE :

MARTIN.

deux codicilles devant le même notaire, les 5 août 1587 et 14 mai 1588. Il avait eu quatre femmes, nommées dans son testament : 1° Benigne DE LA PERRIÈRE ; 2° Jeanne MAILLARD ; 3° par contrat passé devant Pourcelot, notaire à Is-sur-Tille, le 10 janvier 1549 (*v. st.*), damoiselle Philippotte DE MONGE, morte avant le 11 octobre 1583, fille de feus nobles Antoine de Monge et damoiselle Justine de la Saussaye ; 4° Susanne MARTIN, sœur de noble Claude Martin. Ses enfants furent ;

Du premier lit :

1° Claude le Compasseur, chevalier, seigneur de Bevy (1), d'Ahuy, de Belleneuve (2), et de Tard (3) en partie, baron de Vantoux (4), qui suivit d'abord avec beaucoup de distinction le parti des armes. Ce fut lui qui rentra par retrait lignager, en conséquence de la vente qu'en avait faite la dame de Courtivron, sa tante (Françoise de Malain), dans la majeure partie des terres et seigneuries de Courtivron, de Tarsul et dépendances, que le roi Henri IV lui accorda de faire ériger en *baronnie de Courtivron* dans le délai d'un an, par brevet donné au camp devant Dijon, le 11 juillet 1595 (5), et dont voici la teneur : « Aujourd'hui onze juillet » 1595, le roi étant en son camp et armée de Dijon, désirant reconnoître les bons et fidèles services que lui a faits » le sieur Claude le Compasseur à la prise des ville et château de Troyes, comme aussi à celle de Sens, en Bourgogne, même en la négociation et la réduction des ville » et château d'Auxonne, et icelui bien et favorablement » traiter, lui a accordé de pouvoir faire ériger, ce dans un an » prochain, sa seigneurie de Courtivron en baronnie, sans » pour ce payer aucun droit ; et de ce, Sa Majesté m'a » commandé lui faire expédier les provisions nécessaires, » en vertu du présent brevet, qu'elle a voulu signer de sa » main, et fait contresigner par moi, son conseiller secrétaire-d'état. Signé HENRY, et plus bas *Ruzé*. » (*Mémoires*

---

(1) *Bevy*, village distant de trois lieues N. O. de Nuits.

(2) *Belleneuve*, sur la Bèze, à cinq quarts de lieue S. O. de Mirebeau.

(3) *Tard* est une paroisse considérable sur l'Ouche, dans l'ancien bailliage de Dijon et du diocèse de Langres.

(4) *Vantoux*, à deux lieues de Dijon. Cette baronnie était une des anciennes possessions de la maison de Saulx.

(5) L'original de ce brevet existe dans les archives de la famille. Le président le Compasseur ayant négligé de se pourvoir dans le délai prescrit pour l'érection, le titre s'éteignit en sa personne. (*Tablettes généalogiques et historiques*, in-18, 1752, Ve partie, p. 96.)

de la Ligue, t. II, p. 559.) Dans le contrat de mariage d'Anne, sa sœur (1596), il est qualifié chevalier, conseiller du roi, premier président du bureau des finances établi à Dijon. Il transigea avec Claude de Saulx, co-seigneur de Vantoux, par acte passé devant Aubert Gelyot, notaire royal, le 21 janvier 1603 (1). Le 12 janvier 1612, le président le Compasseur fit son testament olographe, reçu le 21 février suivant par Gelyot, notaire à Dijon, qui reçut aussi, le 15 août suivant, son codicille. Il fit un legs à l'église des Jacobins de Dijon, où il avait fait construire, en 1594, une chapelle sépulcrale pour ceux de son nom. Il institua son héritier universel Claude le Compasseur, son neveu et son filleul, fils de noble Benigne le Compasseur et de damoiselle Anne Brocard, à la charge par lui d'observer les conditions et substitutions portées dans son testament. Il avait épousé Michelle *Fremyot*, tante de la bienheureuse Jeanne-Françoise Fremyot, baronne de Chantal, fondatrice de l'ordre de la Visitation. Michelle Fremyot, par son testament du 28 mai 1615, fit donation de la terre de Bevy à Claude Fremyot, fils de feu noble Claude Fremyot, seigneur d'Is-sur-Tille, président en la chambre des comptes de Bourgogne, son neveu, et institua l'un de ses héritiers universels messire André Fremyot, patriarche et archevêque de Bourges, son autre neveu ;

Du second lit :

2° Tannegui le Compasseur, auquel son père légua avant tout partage sa maison neuve du côté de Saint-Michel qu'il avait fait bâtir avec feu sa mère. Henri IV, par lettres données à Saint-Germain le 5 novembre 1594, lui accorda main-levée de la saisie qui avait été faite de ses biens, faute par lui de s'être trouvé à l'arrière-ban, sur ce qu'il avait rencontré qu'après avoir été grandement blessé et laissé pour mort sur la place, M. de Seyssel avait fait promettre que s'il recouvrait la santé il se constituerait prisonnier, ce qu'il avait fait ; que depuis, sa rançon avait été taxée à 1200 écus, qu'il n'avait pu encore payer à raison des grandes pertes qu'il avait souffertes au service du roi, et que sa foi se trouvant engagée, il n'osait porter les armes contre ses ennemis. (Voyez les *Mémoires de la Ligue*, t. II, pp. 561-562). Tannegui laissa une fille :

Marguerite le Compasseur, à laquelle Claude le Compasseur, seigneur de Courtivron, capitaine au régiment de Vaubecourt, son cousin-germain, légua l'usufruit de ses biens le 30 décembre 1624 ;

3° Marguerite le Compasseur, épouse de noble Henri *Petit*, conseiller du roi, receveur-général des finances en Bourgogne ;

4° Benigne le Compasseur, mariée à noble Jean *de la Croix*,

(1) Voyez l'*Histoire de Bourgogne*, par D. Plancher, t. II, p. 458.

seigneur de Villers-les-Pots. Elle mourut le 12 juillet 1576. On lit sur une tombe en l'église de Notre-Dame d'Auxonne, proche la chapelle de Sainte-Catherine, cette inscription : *Cy-dessous gist le cœur de noble et vertueuse damoiselle D. Benigne le Compasseur, femme de noble Jean de la Croix, conseiller et secrétaire de la royne de Navarre, qui décéda le 12e juillet 1576 à Dijon, où son corps est enterré avec ceux de damoiselles Jeanne Maillard, sa mère, et Jacqueline Hennequin, son ayeulle ;*

Du troisième lit :

5° Benigne, IIe du nom, qui a continué la postérité ;

6° Marie le Compasseur, née en 1565, alliée, par contrat du 18 novembre 1590, avec noble Eustache *le Secq*, sieur de la Monnoye, fils d'Antoine le Secq, correcteur en la chambre des comptes de Paris, et d'Anne le Prevost. Elle fit avec son frère Benigne et sa sœur Anne le partage de ce qui leur revenait dans la succession de leur père le 4 octobre 1596 ;

7° Anne le Compasseur, mariée, par contrat du 17 décembre 1596, reçu par Gelyot, notaire, avec Oudet *Blondeau*, conseiller du roi, avocat-général en la chambre des comptes de Bourgogne, dont elle était veuve le 14 mars 1613 ;

8° Philippotte le Compasseur, morte avant le 4 octobre 1596 ;

Du quatrième lit :

9° Hugues le Compasseur, écuyer, seigneur de la Motte d'Ahuy. Il se maria deux fois : 1° par contrat passé devant Gelyot, notaire à Dijon, le 23 janvier 1611, avec damoiselle Bernarde *Gagne*, fille de messire André Gagne, conseiller du roi, maître en la chambre des comptes de Bourgogne, et de dame Marguerite des Barres ; 2° par contrat du 11 mai 1614, avec damoiselle Marie *Fourneret ;*

10° Benigne le Compasseur, qui se trouvait, ainsi que son frère Hugues, sous la tutelle de Susanne Martin, leur mère, lors d'une vente faite par cette dame, veuve de Benigne I le Compasseur, par acte devant Gelyot, notaire à Dijon, le 11 août 1591.

VI. Benigne le Compasseur, IIe du nom, écuyer, seigneur de Courtivron, de Tarsul, de Ruffey (1), d'Alcheu, de Rogues, du fief de Ressuel, etc., né en 1566, avait été destiné au service de la religion (ordre de St-Jean de Jérusalem). Au mois de septembre 1582, il partit pour rejoindre à Malte le commandeur Guillaume de Malain, son oncle, avec Etienne Quarré, tous deux

(1) *Ruffey*, paroisse à cinq quarts de lieue de Dijon.

âgés de 16 à 17 ans, accompagnés du sieur des Jours. Arrivés au port de Poussin, sur le Rhône, ils furent arrêtés par les Calvinistes et gardés en otage (le sieur des Jours excepté), à raison du trouble que ceux de la religion réformée prétendaient éprouver dans l'observation des édits. On apprend ces circonstances d'une délibération des états de Bourgogne, portant supplique au roi de pourvoir au remède convenable pour faire mettre en liberté lesdits le Compasseur et Quarré, et que telle entreprise ne se puisse faire à l'avenir. Benigne II épousa, par contrat du 18 octobre 1583, passé devant Pothey, notaire à Saulx-le-Duc, damoiselle Anne, dite aussi Michelle Brocard, fille de noble Claude Brocard, seigneur de Chaudenay, conseiller au parlement de Bourgogne, et de Louise des Voyeaux. Benigne le Compasseur, qualifié écuyer ordinaire de la reine Marguerite dans le contrat de mariage de Hugues, son frère (23 janvier 1611), avait joué un rôle dans les guerres que Henri III et Henri IV soutinrent contre la ligue. Le premier de ces princes lui écrivit de Paris, le 12 avril 1585, pour l'inviter à se mettre en équipage d'armes, à cause des remuements qui se faisaient en plusieurs endroits sans le commandement de S. M. et contre son autorité (1). Henri IV le nomma au commandement

Brocard : d'azur, au chevron d'argent, accompagné de 3 brocards d'or.

(1) « Monsieur de Dalcheux, vous avez assez ouï parler des remuements d'armes qui se font par aucuns princes et seigneurs de mon royaume en plusieurs et en divers endroits sans mon commandement, mais plutôt contre mon autorité et pour l'interruption du repos que j'ai essayé d'établir parmi mes sujets. De quoi portant un infini regret en mon cœur, et désirant pour y résister d'être assisté de mes bons et affectionnés serviteurs, je vous ai voulu écrire ce mot, comme à celui que je sais être de ce nombre, et qui par plusieurs bons déportements a rendu assez témoignage de la dévotion qu'il a au bien de mon service, vous priant que vous vous prépariez et mettiez en équipage pour me venir servir en ces affaires, ainsi que doit faire tout bon serviteur et sujet bien zélé, affectionné envers son Roi ; ce que me promettant de vous, je ne vous en dirai rien davantage, mais prierai Dieu, monsieur de Dalcheux, qu'il vous ait en sa sainte garde. Ecrite à Paris le 12 d'avril 1585. Signé Henry, et plus bas *Brulart*. » (*Mémoires de la Ligue*, t. II, p. 558.)

On conserve une autre lettre que le duc de Montpensier écrivit à Benigne le Compasseur pour le service du roi Henri IV :

« Monsieur de Dalcheu, se présentant maintenant quelques af-

des ville et château de Neufchâtel, par lettres données sous le grand sceau, à Dieppe, le 20 octobre 1589, et lui écrivit de Chommereux, le 26 janvier 1596, pour qu'il fit continuer en toute diligence les fortifications commencées, et suspendre la démolition de quelques maisons particulières. On voit par un arrêt du conseil-d'état, tenu à Paris le 26 mars de la même année, qu'il contribua à la prise de M. de Sennecey pour rançon du maréchal d'Ornano. Par cet arrêt, Henri IV ordonne que la somme de 28 mille écus, dont le duc de Mayenne s'était obligé pour cette rançon, demeurerait saisie à la requête de M. de Tavannes, du président Fremyot et de M. de Frenoy de Saint-Heran, qui s'en étaient rendus caution envers les sieurs de Perceval, de Crespy et le Compasseur. (*Mémoires de la Ligue*, t. II, pp. 559, 560.) Benigne II, tant en son nom que pour son fils noble Claude le Compasseur, tous deux seigneurs de Courtivron et de Tarsul, transigea avec les habitants de Courtivron, par acte du 23 août 1613, reçu par François Pourcelet, notaire à Saulx-le-Duc. Les habitants s'obligèrent à payer au vicaire de Tarsul une somme annuelle, au moyen de laquelle le seigneur de Courtivron dut faire célébrer une messe basse chaque dimanche et fête solennelle dans l'église de Courtivron. Benigne II vivait encore le 20 février 1627. Il laissa, entre autres enfants :

» faires concernant le service du Roi, mon seigneur, et bien particulier de la province, où ceux de la noblesse ont le principal » intérêt, j'estimerois obmettre ce qui est de l'affection que j'aî » toujours eue à leur conservation, si je ne conviois les plus nécessaires et notables gentilshommes du pays pour aviser ensemble aux moïens les plus salutaires et tels que l'importance » de ce fait leur touche, et vous en particulier, monsieur de Dalcheu, pour vous prier, par ce mot, me venir trouver en cette » ville dans le dix-huitième jour de ce mois; afin que par l'avis » que nous prendrons tous, je puisse plus diligemment pourvoir » à ce qui sera jugé à propos; et m'assurer que vous ne voudrez » demeurer des derniers à faire paroître ce qui est de votre affection; je veux croire que vous ne serez pas moins diligent à » effectuer la prière que je vous fais, comme étant votre bien assuré ami *Henry de Bourbon*. Ce 9 juin 1596. » (*Mémoires de la Ligue*, t. II, p. 561.)

1° Claude le Compasseur, seigneur de Courtivron, capitaine d'une compagnie d'hommes de pied au régiment de Vaubecourt. Il fit un testament militaire à Soudrino, le 30 décembre 1624, en faveur de Benigne le Compasseur et d'Anne Brocard, ses pére et mère, pour l'usufruit de ce qui lui appartenait des biens dont Claude le Compasseur, son oncle, seigneur de Courtivron, lui avait laissé la disposition ;

2° Autre Claude, dont l'article suit ;

3° Eustache le Compasseur, religieux et chambrier de l'abbaye d'Ambournay ;

4° Nicolas le Compasseur, grand-prieur de l'abbaye de Saint-Seine, et seigneur temporel de Moloy ;

5° Antoine le Compasseur, seigneur de Tarsul, qui fit son testament le 16 août 1659. Anne *la Bye*, sa veuve, se remaria, le 25 septembre 1660, avec Lazare-Benigne *Fleutelot*, seigneur de Beneuvre, conseiller du roi, maître en la chambre des comptes de Dijon. Elle vivait en viduité le 28 avril 1665.

VII. Claude LE COMPASSEUR, écuyer, seigneur de Courtivron, de Tarsul, de la Chaume (1), de Bère en partie, etc., avait été destiné à l'église et reçu conseiller-clerc au parlement de Bourgogne le 31 janvier 1620. La mort de son frère aîné lui fit changer cette destination, et il fut reçu conseiller laïc au même parlement en 1625. Le 9 août 1656, il fut nommé conseiller du roi en ses conseils d'état, privé et des finances. Il fit son testament devant Demartinecourt, notaire royal à Dijon, le 22 août 1668, et mourut au château de Courtivron, le 26 novembre suivant. Il avait épousé, par contrat du 8 février 1626, reçu par Manchot, notaire à Dijon, demoiselle Anne DE BOUT, morte avant le 5 juillet 1661, fille de noble Grégoire de Bout, conseiller du roi, audiencier en la grande chancellerie de Bourgogne, et de demoiselle Anne de Rougemont. De ce mariage sont provenus :

DE BOUT : palé d'or et de sable de 4 pièces.

1° Grégoire le Compasseur, qui fit son testament le 3 novembre 1644, puis un codicille le 13 novembre 1647, reçus par Magnin et Rouget, notaires à Dijon, et voulut être inhumé dans l'église des Jacobins de cette ville, en la sépulture de ses prédécesseurs ;

---

(1) *La Chaume*, paroisse située sur une montagne, au bailliage de Dijon, sur les confins du Bassigny.

2° François-Bernard, qui a continué la postérité;

3° Jeanne le Compasseur, mariée à Pierre *du May*, conseiller au parlement de Bourgogne;

4° Pierrette le Compasseur, religieuse ursuline à Châtillon.

VIII. François-Bernard LE COMPASSEUR, chevalier, seigneur de Courtivron, de Tarsul, d'Avot (1), de la châtellenie de Saulx-le-Duc (2), etc., né à Dijon et baptisé le 20 février 1627, fut pourvu d'un office de conseiller au parlement de Bourgogne le 10 mars 1660. Il se maria, par contrat passé devant Horry, notaire à Dijon, le 5 juillet 1661, avec demoiselle Thérèse FYOT DE LA MARCHE, morte le 11 mai 1727, fille de messire Philippe Fyot, chevalier, seigneur de la Marche en Bresse, de Saulx, etc., conseiller du roi en ses conseils, second président et garde-des-sceaux du parlement de Bourgogne, et de dame Claire Guillaume. François-Bernard se constitua au contrat les terres et seigneuries de Courtivron et de Tarsul, à la substitution desquelles il avait été appelé par le testament du président le Compasseur, son grand-oncle, et pour lesquelles il fit hommage au roi le 29 décembre 1668. Il en fournit aussi le dénombrement à la chambre des comptes le 15 janvier 1681. Il devint conseiller du roi en ses conseils, et président à mortier au parlement de Bourgogne, par lettres de provisions du 4 mars 1692. Il reçut un hommage le 5 juillet 1695, mourut le 3 août 1702, et fut inhumé en la chapelle de Courtivron, dans l'église de Saint-Jean de Dijon. Son fils unique :

FYOT-LA-MARCHE : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 losanges du même, qui est *Fyot*; aux 2 et 3 de sable, à 3 bandes d'or, qui est *de la Marche*.

IX. Jean LE COMPASSEUR-CRÉQUY-MONTFORT, chevalier, marquis de Courtivron, seigneur de Tarsul, d'Avot, de Poiseul (3), de Lusserois (4) et de la châtellenie

(1) *Avot*, village à cinq quarts de lieue de Grancey, situé dans un pays de bois et de montagnes.

(2) *Saulx-le-Duc*, châtellenie royale dont la maison de Saulx a tiré son nom. Elle est à une lieue et demie d'Is-sur-Tille.

(3) *Poiseul-les-Saulx* est distant de deux lieues un quart d'Is-sur-Tille.

(4) *Lusserois*, au bailliage de Dijon, est un village situé dans un pays de plaines et de collines.

royale de Saulx-le-Duc, fut baptisé en la même église le 1er février 1673. Pourvu, le 17 mai 1691, de l'office de conseiller au parlement de Bourgogne, il devint conseiller du roi en ses conseils et président au même parlement le 1er août 1692, par la résignation de son père sous réserve de survivance. Il s'allia, par contrat du 4 novembre 1697, passé devant Merle, notaire, avec Marie-Madelaine-Pierrette-Françoise-Charlotte DE CLERMONT-TONNERRE (sœur de Gaspard, marquis de Vauvillars, maréchal de France), fille de feu haut et puissant seigneur messire Charles-Henri de Clermont-Tonnerre, chevalier, marquis de Cruzy, de Vauvillars, etc., et de haute et puissante dame Elisabeth de Massol. Le 8 février 1698, il rendit hommage au roi Louis XIV pour ses terres de Courtivron et de Tarsul, que ce prince, par lettres-patentes du mois de mai de la même année, registrées au parlement, à la chambre des comptes, au bureau des finances et au bailliage de Dijon, les 1er, 4, 9 et 18 juillet suivant, érigea en sa faveur et pour les aînés mâles de ses descendants en *marquisat de Courtivron* (1). Par acte du 19 mars 1716, reçu par Desaulle, notaire à Dijon, le marquis de Courtivron reçut la donation que lui fit Louis le Compasseur, écuyer (2), époux de Marguerite *de Perreau de la Sar-*

DE CLERMONT-TONNERRE : de gueules, à 2 clefs d'argent passées en sautoir.

(1) *Tablettes chronologiques*, t. V, p. 97 ; *Dictionnaire des Gaules et de la France*, t. II, p. 650, et t. IV, p. 47.

(2) De la branche de Louis le Compasseur était issu Etienne *le Compasseur*, né en 1666. « Il entra chez les jésuites le 3 novembre 1682 et s'y distingua par son mérite. Sa naissance et ses talents le tirèrent de la solitude à laquelle il s'était destiné, pour être précepteur du prince des Asturies. Le roi d'Espagne ayant demandé à Louis XIV un jésuite français pour remplir cette place près de son fils, le P. le Compasseur fut envoyé préférablement à tout autre comme issu d'une famille anciennement sujette et d'une province de l'ancienne domination de l'Espagne, afin qu'il fût plus agréable aux nationaux. Il répondit parfaitement au choix que Louis XIV avait fait de lui. Quand il eut fini l'éducation dont il avait été chargé, le roi d'Espagne voulut le récompenser en l'élevant à l'épiscopat ; mais ce religieux, plus modeste encore que savant, le refusa constamment. Dès 1717, avant que son élève (Louis I) fût monté sur le trône d'Espagne par l'abdication de Philippe V, il se retira au collége de sa société à Dijon, où il est mort le 10 juillet 1734, âgé de 68 ans.

rée, de tous les biens qu'il pourrait posséder au jour de son décès, et dont il ne réserva que l'usufruit à sa femme. Il prêta serment de fidélité au roi Louis XV à raison de ses terres de Courtivron et de Tarsul, en la chambre des comptes de Dijon, le 12 juin 1722; fit foi et hommage pour la châtellenie royale de Saulx-le-Duc et les terres d'Avot, Poiseul et Lusserois, le 24 janvier 1728, et fournit le même jour l'aveu et dénombrement des terres, seigneuries et marquisat de Courtivron, Tarsul et dépendances. Par le testament qu'il fit le 15 avril 1724, il ordonna que ledit marquisat ainsi que Tarsul adviendraient de droit à l'aîné de ses fils, à l'effet, dit-il, de conserver lesdites terres dans la maison au profit de ceux qui en porteraient le nom, ayant été lesdites terres substituées par ses ancêtres dans cette vue. Le marquis de Courtivron mourut au mois de juin 1729. Sa veuve lui survécut jusqu'au 19 mars 1756. Ils ont eu entre autres enfants :

1° Gaspard, dont l'article suit;

2° Jean le Compasseur, chevalier de Courtivron. Il fit son testament militaire au camp de Pisseck le 5 novembre 1741, et institua sa mère son héritière universelle. Voici comme le baron d'Espagnac, dans son *Histoire du maréchal de Saxe;* Paris, 1775, t. I, p. 175, parle de la mort prématurée de cet officier. « On perdit à Pisseck M. de Marcilly, maréchal-» général des logis de l'armée, Le chevalier de Courtivron, » capitaine de cavalerie dans le régiment Mestre-de-camp, » neveu et aide-de-camp du marquis de Clermont-Tonnerre, » mourut aussi à Pisseck des suites de ses blessures. Il fut » d'autant plus regretté, qu'il était très-jeune et se distin-» guait déjà par la supériorité de ses connaissances ; »

3° Marie-Thérèse le Compasseur de Courtivron, née en 1702, mariée, le 24 janvier 1724, avec messire Antoine *Joly*, marquis de Blaisy, seigneur de Norges, etc., conseiller honoraire au parlement de Bourgogne;

4° Jeanne-Claude-Madelaine le Compasseur de Courtivron, née en 1709, mariée, au mois de juin 1732, avec Jacques, comte *de Brancion*, chevalier, seigneur de Visargent, chevalier d'honneur au parlement de Bourgogne. Elle mourut en 1758, laissant une fille :

» Il a laissé à sa famille, sur l'état et la cour d'Espagne de son » temps, des mémoires manuscrits, ainsi qu'un plan général sur » l'instruction d'un prince. » (*Moréri*, édit. de 1759, t. III, p. 870.)

Marie-Madelaine-Gasparde de Brancion, dame de Visargent, de Bure et de Gerant, dernier rejeton de l'ancienne et illustre maison de Brancion. Elle épousa, le 24 juin 1749, Jean-Claude, marquis *de Clermont Mont-Saint-Jean*.

X. Gaspard LE COMPASSEUR-CRÉQUY-MONTFORT, chevalier, marquis de Courtivron, seigneur d'Avot, de Tarsul, de Poiseul, de Menessaire (1), de Lusserois, du Compasseur-Créquy-Montfort, de la châtellenie de Saulx-le-Duc, etc., né au château de Courtivron le 28 février 1715, entra de bonne heure au service et fut nommé d'abord cornette de la compagnie de Franquières du régiment Commissaire-Général de la cavalerie, par brevet du 5 novembre 1733, ensuite capitaine dans le même corps par commission du 21 décembre 1734; enfin aide-maréchal-général des logis de la cavalerie de l'armée du maréchal de Broglie, par commission du 1er mai 1742. Il fit avec une grande distinction les dernières campagnes en Bohême, se trouva à l'assaut de Prague, au combat de Sahay, à la levée du siége de Frawemberg, au passage de la Moldaw et à la belle défense de Prague. Il fut blessé à Ellenbogen, en tirant du péril le plus imminent le comte, depuis maréchal de Saxe. Le baron d'Espagnac, dans la *Vie* de ce maréchal (t. I. pp. 309, 310), rapporte au marquis de Courtivron la principale part de cette affaire glorieuse. On lui dut d'éviter une surprise qui eût pu compromettre le sort du corps d'armée que commandait le comte de Saxe. L'historien cite à cette occasion le billet au crayon que ce prince écrivit sur une carte à M. de Courtivron. Louis XV, pour récompenser la valeur de cet officier, dérogea à la prescription d'ancienneté et lui donna la croix de l'ordre de Saint-Louis, suivant la lettre du ministre de la guerre, comte d'Argenson, du 6 août 1743. Il fut nommé mestre-de-camp de cavalerie. La gravité de ses blessures le mettant dans l'impossibilité de continuer ses services, il reçut du roi une pension de retraite de 1,600 livres le 5 avril 1744.

---

(1) *Menessaire*, paroisse en pays de montagnes, située sur les confins de Nivernais, à trois lieues et demie de Saulieu.

Il put dès lors se livrer sans réserve à son goût pour les sciences qu'il cultiva avec succès. La collection de l'académie royale des sciences, dont il était membre correspondant, contient de lui plusieurs mémoires de ses découvertes et observations sur la géométrie, l'optique, l'astronomie, la mécanique, etc., etc. L'un des principaux, sa *Méthode d'approximation* (1744), fut un service rendu à la science par les simplifications qu'elle donne à celle de Newton. Il a fait paraître aussi un *Traité d'optique*, où il explique la théorie de la lumière dans le système newtonien, Paris, 1752, in-4°; l'*Art des forges et fourneaux à fer*, 1761, in-folio, et des *Observations sur les couvertures en lave, dans l'art du couvreur* (1). Le 13 août 1753, il avait fait hommage au roi pour le marquisat de Courtivron et la terre de Tarsul, qui lui étaient échus par le testament de son père à charge de substitution graduelle et perpétuelle. S. M., par lettres du mois d'octobre 1758, registrées au bureau des finances de Bourgogne le 16 mars 1759, érigea deux foires par an au lieu de Tarsul, avec haute, moyenne et basse justice, et commua le nom de *Tarsul* en celui de *Compasseur-Créquy-Montfort*. Gaspard le Compasseur, marquis de Courtivron, siégea aux états de Bourgogne en 1754, 1757, 1760, 1766, 1768, 1769, 1772 et 1784. Lors de l'avénement de Louis XVI à la couronne, il prêta serment de fidélité le 10 décembre 1776. Il mourut le 4 octobre 1785. Il avait épousé : 1° par contrat passé devant Laideguive, notaire à Paris, le 5 août 1752, Marie-Rose-Louise DE CORNETTE DE SAINT-CYR, morte en couches le 17 juillet 1753, fille de Nicolas-Philippe de Cornette de Saint-Cyr, chevalier, seigneur de Cély, conseiller du roi au conseil supérieur de la Martinique, et de dame Marie-Rose d'Aubas du Breuil; 2° par contrat passé à Autun le 26 novembre 1759, dame Elie-Elisabeth DE FUSSEY (2),

DE CORNETTE SAINT-CYR : d'argent, au chevron de gueules, accompagné en chef de 2 rosettes du même, et en pointe d'un lézard de sinople.

DE FUSSEY : d'argent, à la fasce de gueules, accompagnée de 6 merlettes de sable.

(1) Voyez la *Biographie universelle*, imprimée par Michaud, t. X, p. 119.

(2) On lit dans le *Catalogue des gentilshommes qui ont assisté aux états du duché de Bourgogne* depuis l'an 1548 jusqu'en 1682, in-

chanoinesse du chapitre d'Alix, fille de François de Fussey, comte de Menessaire, marquis de Sarrigny, seigneur de Chissey, etc., et de dame Anne-Marie-Jérôme Nuguet de Baugis (1). Ses enfants furent;

Du premier lit :

1° Antoine-Nicolas-Philippe-Tannegui-Gaspard, dont l'article viendra;

Du second lit :

2° Gaspard le Compasseur de Courtivron, comte de Menessaire, né le 1er janvier 1760, reçu chevalier de Malte de minorité le 29 juillet 1776 (2). Il fut capitaine de cavalerie au régiment d'Orléans, épousa, en 1781, Louise-Catherine *Brisson*, sœur de M. Brisson, président à la cour de cassation, et mourut sans enfants en 1787;

3° Gaspard-François le Compasseur, vicomte de Courtivron, né le 8 septembre 1762, reçu chevalier de Malte de minorité le 3 avril 1763. Il fut capitaine au régiment du Roi, infanterie, chef de bataillon en retraite et chevalier des ordres de Saint-Louis et de Hohenlohe. Il épousa, en 1786, Adèle *de Migieu*, fille du marquis de Migieu, capitaine aux Gardes-Françaises, et de demoiselle le Conte de Nonant de Raray. Il en eut deux enfants :

A. Victor-François le Compasseur de Courtivron, né en 1787, brigadier dans la première compagnie des mousquetaires du roi en 1814, mort en 1819 sans postérité;

B. Anna le Compasseur de Courtivron, morte en 1812;

4° César-Louis-Marie-Gabriel, qui a formé la SECONDE BRANCHE ACTUELLE, rapportée ci-après;

5° Marie-Sophie-Françoise-Josèphe le Compasseur, reçue chanoinesse dans le chapitre noble d'Alix en 1774.

---

fol. Dijon, 1760, que par l'alliance de Vivant de Fussey, baron de Menessaire, avec Catherine-Tècle de Ligniville, ceux du nom de Fussey ont des aïeux communs avec les princes de la maison de Condé, Tècle de Ligniville descendant, par sa mère Renée d'Anglure, de Jean de Montmorency, grand chambellan de France.

(1) Les armes de Benigne Nuguet, seigneur de Villeperoux, marié, le 14 septembre 1599, avec Philiberte de Montgey, se voyaient sur une tombe de cuivre dans la collégiale d'Autun. (*Même Catalogue*, p. 36.)

(2) Voyez la *Liste des chevaliers de l'ordre de Malte*, imprimée à Malte à l'imprimerie magistrale en 1778, p. 177. Voyez aussi à la fin de cette généalogie le tableau de ses quartiers, et ceux de Louis-Philippe-Marie et Ludovic-Antoine-François-Marie, ses neveux.

XI. Antoine-Nicolas-Philippe-Tannegui-Gaspard, comte LE COMPASSEUR-CRÉQUY-MONTFORT, puis marquis de Courtivron, seigneur de Tarsul, Avot, seigneur-baron de Bussy-la-Pesle, de Drée, de Saveranges et autres lieux, né le 13 juillet 1753, entra dans les chevau-légers de la garde du Roi en 1763. La même année, il fit ses preuves de noblesse pour son admission aux états de Bourgogne, et le 20 novembre le secrétaire en chef des états lui donna acte de l'admission de ses ancêtres depuis l'année 1578, à partir de leur passage de la Champagne en Bourgogne, et postérieurement en 1602, 1629, 1671 et 1745. Un certificat de ses preuves pour la grande écurie du Roi lui fut délivré par M. d'Hozier le 30 avril 1767. Il fut officier au corps royal d'artillerie et capitaine au régiment Royal-Pologne. Par contrat passé devant Trudon, notaire à Paris, le 18 avril 1779, il épousa Stanislas-Christine DE CLERMONT-TONNERRE, reçue dame de la croix étoilée de l'impératrice-reine Marie-Thérèse le 15 septembre de la même année, fille de François-Joseph, marquis de Clermont-Tonnerre, seigneur d'Hamonville, maréchal-de-camp, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, et de feu dame Marie-Anne de Lentilhac de Gimel, sa première femme, et petite-fille de Gaspard, duc de Clermont-Tonnerre, mort en 1781, doyen des maréchaux de France. Le marquis de Courtivron assista aux états de Bourgogne en 1787. Le 26 avril de cette année, il fit hommage au Roi en la chambre des comptes de Dijon, pour son marquisat de Courtivron, Tarsul et dépendances. Par rapport à la qualité de chevalier par lui prise dans cet acte, la chambre énonce qu'elle lui appartient à raison de l'ancienneté de sa noblesse, étant descendu de Bernard le Compasseur, qui vivait en 1391. Il était avant la révolution lieutenant-colonel au 1er régiment de carabiniers à cheval de *Monsieur* (depuis Louis XVIII), et chevalier de l'ordre de Saint-Louis. Emigré en 1791, il fit la campagne suivante en qualité de chef de section dans l'escadron des carabiniers à l'armée des princes, et habita l'Allemagne jusqu'à sa rentrée en France en 1801. Il était chevalier honoraire de Saint-Jean de Jérusalem.

DE CLERMONT-TONNERRE : de gueules, à 2 clefs d'argent passées en sautoir.

Il fut retraité colonel de cavalerie. En 1821, Louis XVIII le nomma maire de Dijon, puis chevalier de la Légion-d'Honneur en 1822. Le marquis de Courtivron est décédé le 28 octobre 1832. De son mariage avec Stanislas-Christine de Clermont-Tonnerre, décédée le 9 septembre 1834, sont issus :

1° Gaspard-Elie le Compasseur-Créquy-Montfort, né en 1780, enseigne et lieutenant en second au régiment de Ligue, infanterie, au service de l'empereur d'Allemagne, en 1798 et 1799, pnis lieutenant en 1er au régiment Frantz-Esterhazy en 1804, mort à Pest en Hongrie, le 26 février 1806, à la suite des blessures qu'il avait reçues à la bataille d'Austerlitz ;

2° Louis-Philippe-Marie, dont l'article suit ;

3° Ludovic-Antoine-François-Marie le Compasseur-Créquy-Montfort, vicomte de Courtivron, né le 5 août 1786, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, admis de minorité le 12 mars 1787. Il a servi dans le corps des gendarmes d'ordonnance en 1807, puis dans les chasseurs de la garde impériale, a fait avec distinction les campagnes de Prusse et d'Espagne, où il fut blessé le 2 mars 1807, lors de l'insurrection de Madrid, après avoir sauvé la vie à cinq canonniers français. Pour obtenir un avancement plus rapide, il passa dans l'infanterie ; d'abord sous-lieutenant au 116e de ligne le 10 juillet 1181. il fit cette campagne et celles de 1812 et 1813 à l'armée d'Aragon. On le nomma lieutenant au 118e de ligne le 10 août 1813. N'ayant pu joindre ce corps, alors à Hambourg, il entra comme capitaine-adjudant-major au 29e léger, et fut blessé, pendant la campagne de France, à l'affaire de Brienne le 1er février 1814. Il passa avec son grade dans le 9e léger le 16 janvier 1815, puis au mois d'octobre de la même année il entra dans la garde royale. Promu peu après au grade de chef de bataillon, il reçut la croix de la Légion-d'Honneur en 1823, et en 1825 celle de Saint-Louis au sacre de Charles X. Le vicomte de Courtivron n'est pas marié. Il est auteur d'un ouvrage très-estimé sur la *natation appliquée à l'art de la guerre;*

4° Louise-Wilhelmine-Hermine le Compasseur de Courtivron, née en 1787, morte en bas âge.

XII. Louis-Philippe-Marie(1) LE COMPASSEUR-CRÉQUY-MONTFORT, marquis de Courtivron, né le 31 mai 1781, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, admis par bref de minorité du 6 août suivant, et reçu en 1785,

(1) Il est nommé par erreur *Louis-Paul* dans le Catalogue de l'ordre de Malte, publié par Warroquier de Combles. dans son *Etat de la France* de 1789. Le bailli d'Havrincour, receveur-général du commun trésor de l'ordre au grand prieuré de France, donna quittance, le 24 août 1786, de 370 pistoles d'or d'Espagne (6,976 livres 10 sous) pour son droit de passage.

est entré dans la compagnie des chevau-légers de la garde du Roi en 1814, avec brevet de chef d'escadron, fut aide-de-camp du comte, depuis duc de Damas, gouverneur de la 18e division militaire jusqu'en 1821, attaché à l'ambassade d'Espagne en 1823, et créé chevalier de l'ordre de Charles III. Elu député de la Côte-d'Or en 1824, il a siégé jusqu'en 1827, et a succédé à son père dans la place de maire de Dijon jusqu'en 1830. Du mariage qu'il a contracté, en 1812, avec Armande-Constance DE LA PALLU, fille de Charles-Joseph, comte de la Pallu, ancien aide-major des Gardes-Françaises, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, et d'Anne-Marie Hue de Miroménil, sont issus :

DE LA PALLU : fascé ondé d'azur et d'argent ; à 3 fasces de sable, brochantes sur le tout.

1° Charles-Philippe-Marie, né en 1815 ;
2° Jules-Marie, né en 1821 ;
3° Louis-Paul-Antoine-Marie, né en 1823 ;
4° Philippe-Joseph-Marie, né le 17 mai 1827 ;
5° Aynard-François-Marie, né le 7 septembre 1829 ;
6° Henri-Charles-Marie, né le 17 novembre 1831 ;
7° Aimé-Justin-Marie, né le 5 octobre 1834 ;
8° Louise-Philippine-Marie-Constance, née le 17 mai 1813, morte en 1821 ;
9° Anne-Marie-Clara, née le 2 avril 1817 ;
10° Marie-Justine-Armande, née le 19 janvier 1819, morte en 1828.

SECONDE BRANCHE ACTUELLE.

XII. César-Louis-Marie-Gabriel LE COMPASSEUR DE COURTIVRON, appelé le *chevalier de Courtivron*, né le 22 janvier 1772, admis de minorité dans l'ordre de Malte le 3 mai de la même année, a servi comme lieutenant au régiment du Roi, infanterie, et s'est marié, en 1796, avec Charlotte DE BOIVEAU, petite-fille de M. de Boiveau, lieutenant-général des armées du Roi, commandeur de l'ordre de Saint-Louis et gouverneur des Invalides en 1719. Il est mort en 1809, laissant de ce mariage :

DE BOIVEAU : d'azur, à 3 rencontres de bœuf d'or.

1° Théodule le Compasseur de Courtivron, né en 1800, mort en 1817 ;
2° Charles-Gabriel le Compasseur de Courtivron, né en 1806 ;
3° Eliane-Marie le Compasseur de Courtivron, née en 1798, morte en 1819.

[illegible] le Compasseur de Courtivron, reçus Chevaliers de l'ordre de Malte au grand prieuré de Champagne en 1763, 1772 et 1776.

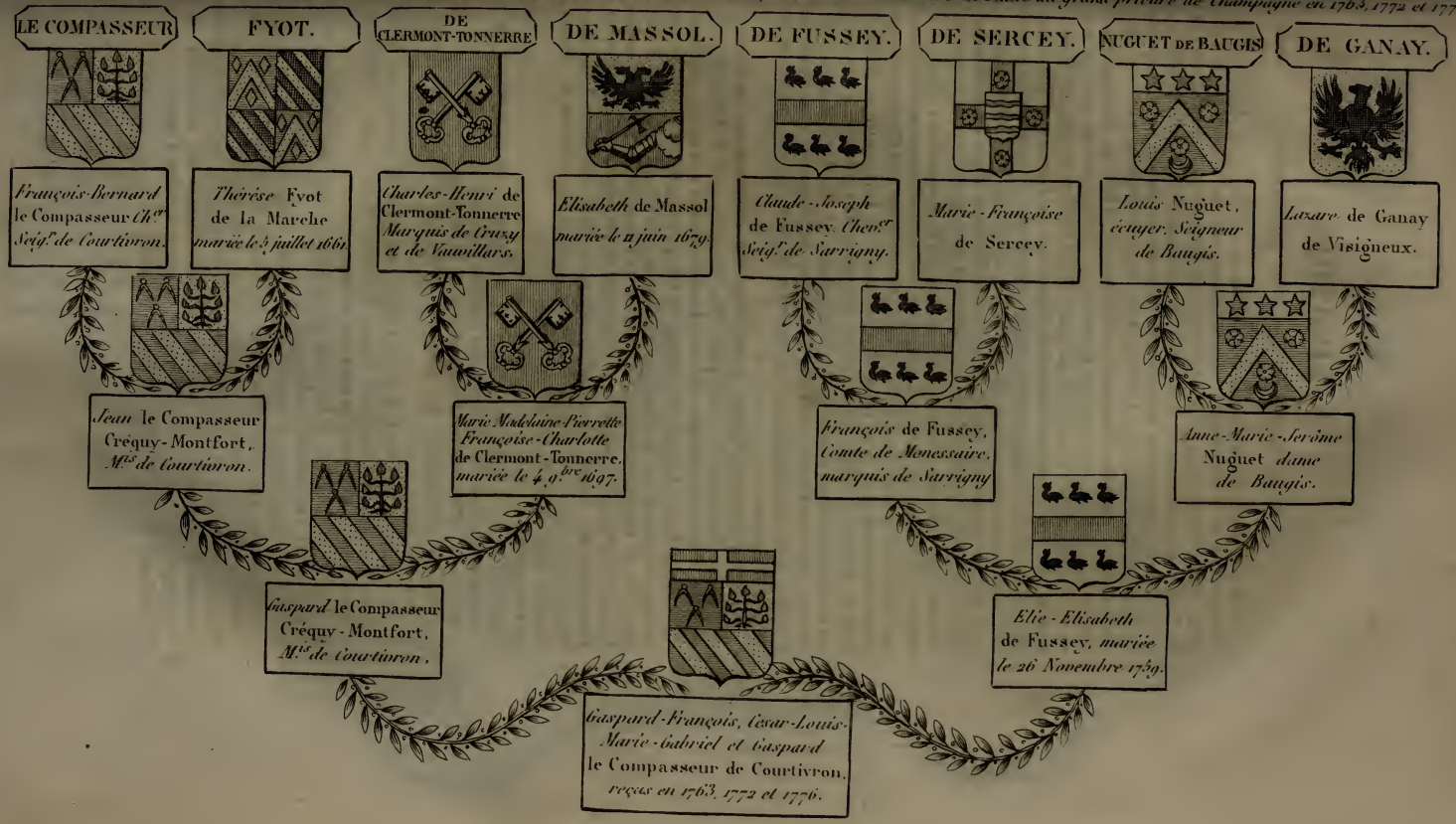

LE COMPASSEUR

François-Bernard le Compasseur *Ch.er Seig.r de Courtivron.*

FYOT.

Thérèse Fyot de la Marche *mariée le 5 juillet 1661.*

DE CLERMONT-TONNERRE

Charles-Henri de Clermont-Tonnerre *Marquis de Cruzy et de Vauvillars.*

DE MASSOL.

Elisabeth de Massol *mariée le 11 juin 1679.*

DE FUSSEY.

Claude-Joseph de Fussey. *Chev.er Seig.r de Sarrigny.*

DE SERCEY.

Marie-Françoise de Sercey.

NUGUET DE BAUGIS

Louis Nuguet, *écuyer, Seigneur de Baugis.*

DE GANAY.

Lazare de Ganay de Visigneux.

Jean le Compasseur Créquy-Montfort, *M.is de Courtivron.*

Marie Madelaine-Pierrette Françoise-Charlotte de Clermont-Tonnerre, *mariée le 4 9.bre 1697.*

François de Fussey, *Comte de Menessaire, marquis de Sarrigny*

Anne-Marie-Jerôme Nuguet *dame de Baugis.*

Gaspard le Compasseur Créquy-Montfort, *M.is de Courtivron.*

Elie-Elisabeth de Fussey, *mariée le 26 Novembre 1759.*

Gaspard-François, César-Louis-Marie-Gabriel et Gaspard le Compasseur de Courtivron, *reçus en 1763, 1772 et 1776.*

EXPLICATION

DES QUARTIERS ET DES ARMOIRIES.

Gaspard-François, César-Louis-Marie-Gabriel et Gaspard *le Compasseur de Courtivron*, reçus chevaliers de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem au grand-prieuré de Champagne en 1765, 1772 et 1776, étaient fils de Gaspard *le Compasseur-Créquy-Montfort*, marquis de Courtivron, aide-maréchal-général des logis de la cavalerie des armées du roi, et d'Elie-Elisabeth *de Fussey*, chanoinesse du chapitre d'Alix. Gaspard était issu de Jean *le Compasseur-Créquy-Montfort*, marquis de Courtivron, conseiller du roi en ses conseils, président à mortier au parlement de Bourgogne, et de Marie-Madelaine-Pierrette-Françoise-Charlotte *de Clermont-Tonnerre*. Jean était fils de François-Bernard *le Compasseur*, chevalier, seigneur de Courtivron, conseiller du roi en ses conseils, président à mortier au parlement de Bourgogne, et de Thérèse *Fyot de la Marche*, fille de Philippe *Fyot*, chevalier, seigneur de la Marche, conseiller du roi en ses conseils, second président et garde-des-sceaux du parlement de Bourgogne. Marie-Madelaine-Pierrette-Françoise-Charlotte *de Clermont-Tonnerre* était fille de Charles-Henri *de Clermont-Tonnerre*, marquis de Cruzy et de Vauvillars, et d'Elisabeth *de Massol*, fille de Pierre *de Massol*, chevalier, seigneur de Collonge, président en la chambre des comptes de Bourgogne, et de Marie *Languet de Gergy*. Charles-Henri était fils de Roger *de Clermont*, marquis de Cruzy, lieutenant-général des armées du Roi, et de Gabrielle *de Pernes d'Epinac*.

Elie-Elisabeth *de Fussey*, mère, était fille de François *de Fussey*, comte de Menessaire, marquis de Sarrigny, et d'Anne-Marie-Jérôme *Nuguet de Baugis*, fille de Louis *Nuguet*, écuyer, seigneur de Baugis, et de Lazare *de Ganay de Vesigneux*, fille de Jérôme *de Ganay*, seigneur de Vesigneux, ancien capitaine au régiment Dauphin, et de Lazare *de Bourg*. François *de Fussey* était né de Claude-Joseph *de Fussey*, chevalier, seigneur de Sarrigny, et de Marie-Françoise *de Sercey*. Celle-ci avait pour père et mère Laurent-Nicolas *d'Arconcey*, baron de Sercey, et Marie-Claude *de Montmorin*, mariés le 5 novembre 1649.

Le Compasseur, comme à la p. 1.

Fyot-la-Marche : Ecartelé aux 1 et 4 d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 losanges du même, qui est *Fyot;* aux 2 et 3 de sable, à 3 bandes d'or, qui est *de la Marche*.

De Clermont-Tonnerre : De gueules, à 2 clefs d'argent passées en sautoir.

De Massol : Coupé, au 1 d'or, à l'aigle éployée de sable ; au 2 de gueules, au dextrochère armé mouvant d'une nuée d'argent, tenant un marteau d'armes du même.

De Fussey : D'argent, à la fasce de gueules, accompagnée de six merlettes rangées de sable.

De Sercey : D'argent, à la croix de gueules, chargée de cinq roses du champ, qui est *d'Arconcey;* au centre un écusson d'argent, chargé de trois fasces ondées d'azur, qui est *de Sercey*.

Nuguet de Baugis : D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois roses d'argent, celle en pointe surmontant un croissant du même; au chef d'argent, chargé de trois étoiles d'azur.

De Ganay : D'or, à l'aigle mornée de sable.

de Louis-Philippe-Marie et Ludovic-Antoine-François-Marie le Compasseur-Créquy-Montfort de Courtivron, Reçus Chevaliers de l'ordre de Malte aux grands prieurés de France et de Champagne en 1785 et 17

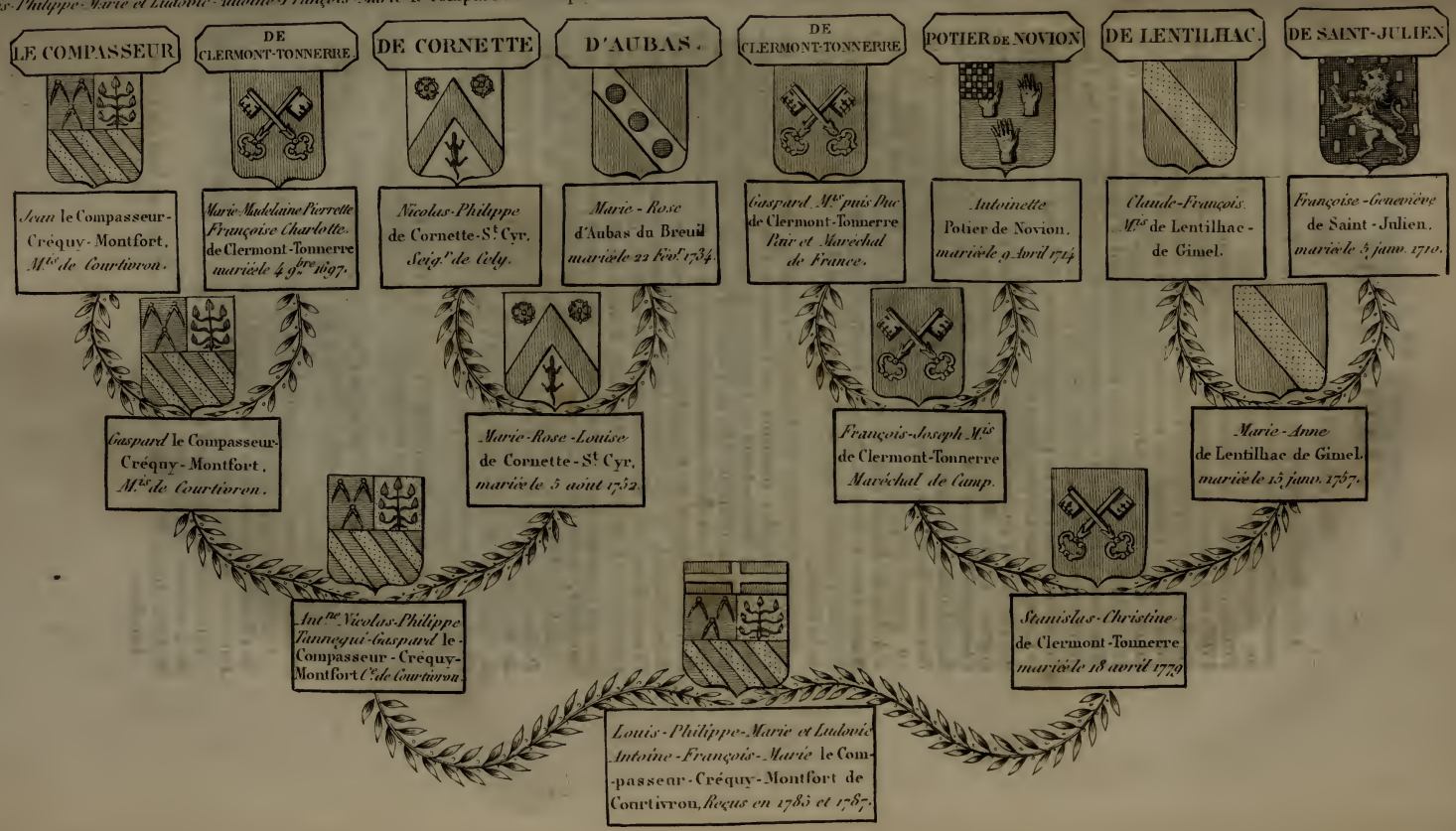

EXPLICATION

DES QUARTIERS ET DES ARMOIRIES.

Louis-Philippe-Marie et Ludovic-Antoine-François-Marie *le Compasseur-Créquy-Montfort de Courtivron*, reçus chevaliers de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem; le premier au grand-prieuré de France, en 1785 : le second, au grand-prieuré de Champagne, en 1787, sont issus du mariage d'Antoine-Nicolas-Philippe-Tannegui-Gaspard *le Compasseur-Créquy-Montfort*, comte, puis marquis de Courtivron, colonel de cavalerie, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, avec Stanislas-Christine *de Clermont-Tonnerre*, dame de la croix étoilée. Ce dernier était fils de Gaspard *le Compasseur-Créquy-Montfort*, marquis de Courtivron, aide-maréchal-général des logis de la cavalerie des armées du roi, et de Marie-Rose-Louise *de Cornette-Saint-Cyr*, sa première femme. Gaspard était fils de Jean *le Compasseur-Créquy-Montfort*, marquis de Courtivron, conseiller du roi en ses conseils, président à mortier au parlement de Bourgogne, et de Marie-Madelaine-Pierrette-Françoise-Charlotte *de Clermont-Tonnerre*. (Voyez les précédents quartiers, p. 26). Marie-Rose-Louise de Cornette-Saint-Cyr était fille de Nicolas-Philippe *de Cornette-Saint-Cyr*, chevalier, seigneur de Cely, conseiller du roi au conseil supérieur de la Martinique. et de dame Marie-Rose *d'Aubas du Breuil*, fille de messire Georges *d'Aubas du Breuil*, et de Marie-Anne *le Breton*. Nicolas-Philippe était fils de Jean-Baptiste *Cornette*, écuyer, seigneur de Saint-Cyr, et de dame Marie-Philippe *de la Hante*.

Stanislas-Christine *de Clermont-Tonnerre*, mère, était fille de François-Joseph, marquis *de Clermont-Tonnerre*, maréchal-de-camp, et de Marie-Anne *de Lentilhac de Gimel*, chanoinesse comtesse de Remiremont, fille de Claude-François, marquis *de Lentilhac de Gimel*, et de Françoise-Geneviève *de Saint-Julien*, fille de Philibert, baron *de Saint-Julien*, seigneur de la Rochette et de Saint-Martial, et de Marie-Anne *d'Aubusson de Beauregard;* ledit Claude-François, fils de Joseph *de Lentilhac*, chevalier, baron de Gimel et de Felzins, et d'Eléonore *Brachet du Maslaurent*. François-Joseph, marquis *de Clermont-Tonnerre*, avait pour père et mère Gaspard, marquis, puis duc *de Clermont-Tonnerre*, pair et maréchal de France, chevalier des ordres du Roi, et Antoinette *Potier de Novion*, fille de Louis-Anne-Jules-Nicolas *Potier*, marquis de Novion, major-général des troupes de Bavière, et d'Antoinette *le Comte de Montauglan*. Gaspard était issu de Charles-Henri *de Clermont-Tonnerre*, marquis de Cruzy et de Vauvillars, et d'Elisabeth *de Massol*.

Le Compasseur de Courtivron : Comme à la p. 1.

De Clermont-Tonnerre : De gueules, à deux clefs d'argent, passées en sautoir.

De Cornette-Saint-Cyr : D'argent, au chevron de gueules, accompagné en chef de deux rosettes du même, et en pointe d'un lézard de sinople.

D'Aubas du Breuil : De gueules, à la bande d'argent, chargée de trois tourteaux de sable.

De Clermont-Tonnerre : Comme ci-dessus.

Potier de Novion : D'azur, à trois mains d'or; au franc canton échiqueté d'argent et d'azur.

De Lentilhac : De gueules, à la bande d'or.

De Saint-Julien: De sable, semé de billettes d'or; au lion du même, brochant.

DE FERRIER DU CHATELET,

Seigneurs DU CHATELET, DE LA MOTTE, DE BAVILLIER, DE BAUVILLARD, etc., *en Alsace* et *en Franche-Comté.*

ARMES : *D'argent, à quatre fers de lance d'azur, appointés en sautoir* (1). Couronne de marquis. Supports : un guerrier appuyé sur sa lance et un lion.

La famille DE FERRIER (2) DU CHATELET est originaire du royaume de Valence en Espagne, où une de

---

(1) L'écu *d'argent, à 4 fers de lance d'azur,* constitue les armes propres des diverses branches espagnoles et françaises de Ferrier, qui n'ont adopté d'autre sorte de brisure qu'un changement dans la pose des fers de lance. La branche espagnole et celle des Ferrier de Benoît, à Avignon, les portent posés en bande 1, 2 et 1. (*Histoire de la noblesse du comté Venaissin,* par Pithon-Curt, t. III, p. 222.) Les branches de Salon et de Franche-Comté les portent appointés en sautoir. (Certificat de M. d'Hozier, juge d'armes de France et garde de l'*Armorial général*, du 18 janvier 1721.) Jean de Ferrier, évêque de Melphi, portait son écu *écartelé aux* 1 *et* 4 *d'argent, à* 4 *fers de lance d'azur, posés en bande* 1, 2 *et* 1, etc. (Voyez l'*Histoire de Provence,* par César Nostradamus, où ces armes sont gravées, 6e partie, pp. 703, 704.)

(2) Le nom de cette famille se prononce *de Ferrière.*

ses branches existait encore en 1776. Celle qui fait l'objet de cette notice s'est établie à Salon, au diocèse d'Arles, en Provence, sur la fin du 15e siècle, lorsque Jean Ferrier (1) et son neveu, après lui, furent nommés au siège d'Arles. Il y avait alors long-temps que les Ferrier donnaient à l'église des prélats recommandables. Leur premier auteur connu, Guillaume *Ferrier*, vivant à Valence, en 1350, avec Constance *de Miguel*, son épouse, laissa trois fils : Pierre *Ferrier*, dont sont descendues les diverses branches de cette famille; Boniface *Ferrier*, né à Valence en 1355, qui fut consul de cette ville et célèbre jurisconsulte. Après la mort de sa femme et de neuf des onze enfants qu'il en avait eus, il embrassa l'état monastique, fut général de l'ordre des chartreux et mourut le 27 avril 1417; et Vincent *Ferrier*, né à Valence en 1357, religieux de l'ordre de St-Dominique, théologal de la cathédrale de Valence, mort en 1419, et canonisé par Calixte III en 1455 (2).

Jean *Ferrier*, petit-neveu de Boniface et de Vincent, né à Tarréga, province de Tarragone, en 1494, avait été archidiacre de l'église de Lérida en Catalogne, et camérier du pape Alexandre VI, lorsqu'il fut sacré évêque de Melphi, au royaume de Naples, en 1498. Plus tard, et à la suite d'une légation en France, eut lieu sa promotion à l'archevêché d'Arles (3). Suivant une sentence par lui rendue le 3 août 1515 (4), il habitait le château de Salon. Ce prélat avait deux neveux, Pierre *Ferrier*, qu'il maria à Salon, et Jean II, qui lui succéda au siège d'Arles (5). Pierre *Ferrier* laissa plu-

---

(1) Moréri, *Grand Dictionnaire historique*, édition de 1759, t. V, p. 105. Voyez aussi le *Dictionnaire de la Noblesse* de la Chenaye-des-Bois, édit. in-4°, t. V, p. 348.

(2) Voyez la *Biographie universelle, ancienne et moderne*, t. XIV, pp. 436, 437.

(3) *Histoire de Provence*, 703, 704; *Dictionnaire des sciences ecclésiastiques*, par l'abbé Richard, t. I, p. 331.

(4) *Histoire de la noblesse du comté Venaissin*, t. I, p. 187.

(5) Il a existé à Arles une famille DE FERRIER étrangère à celle dont il s'agit dans cette notice; elle fut anoblie par Henri IV au mois d'août 1596, en la personne d'Antoine I Ferrier de la ville d'Arles. Noble Antoine II de Ferrier, écuyer, son petit-fils, issu

sieurs fils, dont l'aîné se fixa à Avignon, par suite de son mariage avec une héritière de la famille *de Benoît.* Ce dernier eut aussi plusieurs garçons. Jean de Ferrier de Benoît, l'aîné, marié, vers 1545, avec Jeanne de *Puméjan,* laissa deux fils, Jean et Nicolas *de Ferrier de Benoît*, et une fille, Marguerite *de Ferrier de Benoît,* mariée, par contrat du 8 janvier 1570, passé devant Louis Barrier, notaire d'Avignon, avec Jean *Salvador,* gentilhomme catalan. Cette branche de Ferrier existait encore à Avignon en 1700.

Les fils puînés de Pierre Ferrier continuèrent leur résidence à Salon, Alein, Orgon et Lambesc. L'un d'eux alla former une branche en Franche-Comté, alors que cette province était soumise à l'Espagne. Le dernier rejeton de cette branche, noble Christophe de Ferrier, écuyer, habitait Besançon, comme l'énonce son testament fait au lieu de Beure, le 22 juin 1603 (1), devant Christophe Malanney, notaire co-adjuteur des bailliages d'Amont et de Dole. Il y règle les dispositions de ses funérailles, élit sa sépulture à l'église paroissiale de Saint-Jean-Baptiste, en la chapelle Saint-Denis, où ses père et mère avaient été inhumés, ordonne des messes pour le repos de son âme, lègue à noble Jacques *Broquard*, son beau-frère, la maison qu'il avait près l'église Saint-Jean, et institue son héritière uni-

---

de Charles de Ferrier et de Julie de Foissard, héritière des seigneurs d'Istres, alla s'établir à Istres, sur les biens de sa mère. Il n'eut pas d'enfants de son mariage avec Gilles de Piquet, et mourut après l'année 1674. Louise de Ferrier, sa nièce, fille de Guillaume de Ferrier et la dernière de cette famille, en transporta les biens dans celle de Régis-Fuveau; elle portait pour armes : *de gueules, à un fer de cheval d'argent; au chef cousu d'azur, chargé d'une fleur de lys d'or.* Il existe encore en Provence une autre famille DE FERRIER, dite les seigneurs d'Auribeau et de Saint-Julien, à laquelle le roi René accorda des lettres de noblesse le 18 juin 1475. Elle porte pour armes : *d'or, à 5 écussons de gueules*, 2, 2 et 1. (Voyez l'*Etat de la Provence dans sa noblesse*, par l'abbé Robert de Briançon, in-12. Paris, 1693, t. I, pp. 68, 71, 72, et l'*Histoire héroïque de la noblesse de Provence*, par Artefeuille, in-4°. Avignon, 1776, t. I, pp. 383, 384; t. II, p. 300.)

(1) L'auteur de cette notice a eu en communication cet acte et tous ceux mentionnés dans ladite notice et qui existent en originaux dans les archives de la famille.

verselle damoiselle Anne *Broquard*, sa femme, à condition qu'elle ne se remariera point. Le cas contraire échéant, il ne lui laisse que l'usufruit de ses biens, et veut qu'à la mort de cette dame, ils retournent aux plus proches parents de lui, testateur. Ce testament fut ouvert et publié le 30 juin 1620, devant Pierre Boitouset, docteur ès-droits, lieutenant-général du bailli de Dole, au siège de Quingey. Une partie de cette succession étant échue plus tard aux Ferrier de Salon et d'Alein, ils passèrent en Franche-Comté et en Alsace pour la recueillir, et en possédaient encore quelques héritages, dans la Haute-Comté, avant la révolution, comme l'établit le retrait lignager que, par acte reçu des notaires Girardot et Laffond, de Luxeuil, le 1er septembre 1782, messire Pierre-Joseph de Ferrier du Chatelet exerça, au sujet de biens *anciens à sa famille*, sur son parent messire Claude-Anne de Micoud, chevalier de Saint-Louis, mestre-de-camp d'infanterie, ancien commandant de l'île de Saint-Louis, lequel les possédait du chef de sa mère, madame Marie-Barbe de la Porte, fille de noble damoiselle Magdelaine Clerc. (Voyez note 1, p. 19).

I. Reynaud DE FERRIER, chef de la branche établie en Alsace et en Franche-Comté, né à Salon le 2 août 1627, de Jean de Ferrier et de Marie de Simiane, et arrière-petit-fils de Pierre Ferrier, neveu de l'archevêque d'Arles, fit, comme enseigne, la campagne de 1647 en Flandre, sous le maréchal de Gassion, et sortit du service l'année suivante pour épouser damoiselle Jeanne FLAMENC, veuve de N.... Juvenis, du lieu d'Orgon. Il mourut en 1654, ayant eu, entre autres enfants, Gilles de Ferrier, qui suit.

FLAMENC : d'azur, à une autruche d'or, éclairée de gueules, tenant en son bec un fer de pique d'argent, la pointe en bas; au chef cousu de gueules, chargé de 3 étoiles d'argent.

II. Gilles DE FERRIER, écuyer, seigneur du Châtelet, de la Motte et de Manlehen, baptisé dans l'église paroissiale d'Alein, au diocèse d'Aix, le 18 novembre 1652, entra fort jeune au service et fut commissaire d'artillerie. Appelé par ses fonctions à Colmar, il s'y établit et devint conseiller du roi et doyen de la chan-

cellerie du conseil souverain d'Alsace. Il reçut plusieurs quittances pour sa quote-part de la capitation de la noblesse de cette province, deux entre autres, des 6 mai 1695 et 4 octobre 1701. Par acte du 4 septembre 1701, les consuls de la ville d'Orgon attestent que la famille de Ferrier, à présent domiciliée à Colmar et établie autrefois à Salon, était comptée parmi les anciens nobles des lieux d'Alein, d'Orgon et de Lambesc; qu'elle a fait des fondations dans ces divers endroits, et que le patronage d'une de ces fondations était échu par proche parenté à la famille d'Arguier; ledit acte scellé du sceau de la justice du prince de Lambesc (1). On voit dans l'acte de liquidation de la succession de Gilles de Ferrier, en date du 19 novembre 1731, et plusieurs quittances de prêtres desservants, prouvent qu'il avait fondé à Bavillier, le 29 juin 1702, une chapelle sous l'invocation de saint Vincent Ferrier, patron de sa famille. Ses héritiers donnèrent la collution de ce bénéfice jusqu'au moment de la révolution. Il mourut à Bavillier le 26 août 1731. Gilles de Ferrier avait été marié deux fois : 1° avec damoiselle Marguerite Wuillin ou Vuillin (2), d'une ancienne et bonne famille de

Wuillin : d'or, à trois pals de gueules.

(1) Il est fait mention dans cet acte de notoriété de messire Jean Juvenis, ancien curé d'Orgon au diocèse d'Avignon, oncle maternel de M. de Ferrier du Châtelet.

(2) Son frère, Jean-Pierre Wuillin, était lieutenant-colonel au régiment de Greber, allemand; sa sœur avait épousé M. de Sovolle, dont elle eut deux enfants: un fils, M. de la Bresche, qui épousa mademoiselle de Rosey, et une fille mariée à Jean-César de Villancourt, écuyer, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, major du régiment de Royal-Comtois. (Sentence arbitrale du 17 novembre 1732, relative à la liquidation de la succession de Gilles de Ferrier; contrat de mariage de M. de Boulon; correspondance de M. de la Bresche.)

La famille *Vuillin* ou *Wuillin*, connue dès 1550, et originaire des montagnes du Doubs, s'était divisée en deux branches. Le chef de la première, étant devenu propriétaire de la seigneurie de Thurey, en Franche-Comté, en prit le nom. Ses derniers rejetons furent M. de Thurey, ancien commandant de Blamont, mort célibataire il y a peu d'années; une fille qui avait épousé M. Picot de Moras, aussi décédée, et le chevalier de Thurey, leur frère, non marié, encore vivant et résidant à Besançon. L'autre branche, qui continua d'habiter les environs de Clerval, et dont un membre s'établit à Belfort, vers 1600, est celle dont il s'agit dans cette note.

SIROUTOT : de gueules, à la bande d'argent, chargée de trois roses du champ.

Franche-Comté; 2° avec noble dame Anne-Marie SIROUTOT, veuve de Laurent de Billaud, dit de Saint-Martin, écuyer, co-seigneur d'Heyseren, et fille de Nicolas Siroutot, écuyer, conseiller, procureur du roi à la maîtrise des eaux et forêts de Clerval, et de noble damoiselle Claudine Magnin de la Chapelle de Beaume-les-Dames, son épouse. Il a laissé;

Du premier lit :

1° Maurice de Ferrier, né le 8 septembre 1678, mort jeune;

2° Jean-François de Ferrier, né le 15 septembre 1684, mort jeune;

3° Paul-Jules de Ferrier du Châtelet, né le 19 mai 1687, tenu sur les fonts de baptême par illustre seigneur Paul-Jules, duc de Mazarin et de la Meillerayé, comte de Belfort, et par Anne-Marie de la Ville. Il fut avocat au conseil souverain d'Alsace. Il est mort jeune et célibataire;

4° Jean-Pierre de Ferrier, né le 5 juillet 1688, mort jeune;

5° Marie-Barbe de Ferrier, née le 2 septembre 1679, religieuse de la congrégation de Notre-Dame à Chatel-sur-Moselle, en Lorraine;

6° Anne-Marie-Sophie de Ferrier, née le 30 août 1680, religieuse au couvent de la Visitation de Strasbourg;

7° Elisabeth de Ferrier, née le 8 mai 1682, mariée, suivant contrat passé au château de Bavillier par Mangenot, notaire, le 14 décembre 1705, à Noel-Joseph *Amey*, procureur du roi des eaux et forêts au siège de Beaume-les-Dames, et depuis conseiller au parlement de Besançon. (Ses descendants ont continué de siéger dans cette cour. Sa famille existe encore en Franche-Comté.);

8° Marie-Thérèse de Ferrier, née le 18 janvier 1686, mariée à Joseph *Dorin*, conseiller et procureur du roi au siége de Beaume. Ils n'eurent pas de postérité;

Du second lit (1) :

9° Jean-Pierre, dont l'article suit;

10° François-Vincent de Ferrier, dit le chevalier de la Motte, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, né à Colmar en 1698. Il entra, en 1719, dans les gardes-du-corps, compagnie de

(1) Tous les enfants du second lit de Gilles de Ferrier, vivants en 1764, ainsi que ses gendres, figurent soit directement, soit par représentants, dans l'acte de partage, en date du 2 octobre de cette année, passé devant Claude Petit, conseiller à la chambre des tutelles du conseil supérieur d'Alsace, et Georges-Nicolas Klein, greffier de ladite chambre, de la succession de Louis de Billaud, co-seigneur de Heyseren, leur frère consanguin.

Noailles, et y servit sept ans, suivant le congé que lui donna le maréchal de Noailles le 15 octobre 1726. Il passa ensuite premier lieutenant dans le régiment d'Auxerrois où servait M. de Saint-Val, son beau-frère, et devint, le 10 juillet 1733, lieutenant-général de la maréchaussée du comté de Bourgogne, emploi dans lequel il succéda à M. Thomas Boyer, écuyer, de Besançon, depuis M. *de Buyer* Le chevalier de la Motte avait épousé Marie-Thérèse *Guillon de Saint-Val*, dont il n'eut point d'enfants. Il mourut à Paris le 19 octobre 1757;

11° François-Louis de Ferrier, dit le chevalier du Châtelet, écuyer, né à Colmar le 28 novembre 1709. Il entra comme enseigne, en 1734, au régiment de Royal-Bavière, dans lequel son oncle maternel, Jean-Claude Siroutot, chevalier de Saint-Louis, était capitaine. Il y servit, jusqu'en 1738, en qualité de second et premier lieutenant, donnant dans toutes les occasions *des preuves de capacité et de bravoure*, suivant les termes d'un certificat des officiers supérieurs de ce corps, daté de Nismes le 20 janvier 1749. Un autre certificat de M. de Lancise, du 29 mars de la même année, constate que le chevalier de Ferrier du Châtelet a servi comme capitaine dans le corps des volontaires de Lancise, depuis sa formation jusqu'au licenciement. Il mourut en 1754, célibataire;

12° Hélène de Ferrier, née le 27 novembre 1692, mariée, suivant contrat passé au château de Bavillier, devant Mangenot, notaire à Belfort, le 28 octobre 1716, à messire Pierre *Guillon de Fonteny*, écuyer, sieur de Saint-Val (1), chevalier de l'ordre de Saint-Louis, capitaine au régiment d'Auxerrois et depuis major de la place d'Arras. Ils eurent deux fils et deux filles; l'aîné des garçons, l'abbé de Saint-Val, tonsuré, le 26 avril 1736, par l'évêque de Valence, son parent, mourut à Melun le 26 février 1793. Le cadet, Gaston, marquis de Saint-Val, était, en 1735, lieutenant au régiment d'Auxerrois. La cadette des filles entra, en septembre 1736, aux Carmelites de la rue Grenelle Saint-Germain. L'aînée épousa plus tard M. de Mehegan;

13° Jeanne-Claude de Ferrier, née à Colmar et mariée, en 1720, par contrat reçu de Drouïneau, notaire en cette ville, à messire Jacques-Philippe *Mareschal*, écuyer, chevalier de St-Louis, ingénieur en chef des ville et citadelle de Strasbourg, mort le 3 juin 1778 à Montpellier, où le maréchal d'Asfeld, par distinction particulière, l'avait placé avec le titre de directeur-général du génie de la province de Languedoc. M. Mareschal eut, de son mariage avec mademoi-

---

(1) L'aïeul paternel de M. de Saint-Val, maréchal-des-logis des chevau-légers de la garde du roi et gentilhomme de la maison de Louis XIII, avait épousé une fille d'honneur de la reine mère, régente. Son père, aîné de cinq frères morts au champ d'honneur et officier dans le régiment de Champagne, se retira fort jeune du service pour se marier. (Correspondance de famille.)

selle de Ferrier, dix-sept enfants, dont dix vécurent : trois garçons et sept filles. L'aîné des fils, Georges-Philippe Mareschal, écuyer, conseiller du roi, fut commissaire ordonnateur des guerres, se maria et eut un fils conseiller au conseil souverain d'Alsace et trois filles. Les deux fils puînés de M. Mareschal, Louis-Auguste-Nicolas et Zénobie Etienne, furent chanoines, l'un de l'église métropolitaine de Saint-Juste et Saint-Pasteur de Narbonne, l'autre de l'insigne église collégiale de Saint-Jean-le-Vieux de Strasbourg. Parmi les filles, deux entrèrent à la Visitation à Strasbourg et à Montpellier ; les autres se marièrent. C'est par suite du mariage des enfants de Jacques-Philippe et Georges-Philippe Mareschal, que la famille de Ferrier du Châtelet se trouve alliée à MM. de Montbrison et du Bosc, de Strasbourg, de Muller, et de Reizet de Colmar. (Correspondance, acte de liquidation de la succession de M. de Billaud) ;

14° Anne-Marie-Louise de Ferrier, née à Colmar, et mariée, suivant contrat passé au château de Bavillier, le 10 septembre 1724, par Mangenot, notaire à Belfort, à messire Henri *de Hébert*, écuyer, seigneur de Boulon, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, capitaine au régiment d'Enghien. Ils donnèrent une procuration, le 17 février 1732, devant le Grip et Lemoine, tabellions royaux en la vicomté d'Auge, à M. Chappuis, avocat au conseil souverain d'Alsace, pour agir en leur nom dans le partage de la succession de feu messire Gilles de Ferrier du Châtelet, leur père et beau-père. De ce mariage étaient issus plusieurs enfants, entre autres un fils qui, avant la révolution, était major du régiment de Lorraine, et une fille, Louise-Henriette de Hébert de Boulon, demeurant à Bayeux. Ils vivaient encore en 1793. (Acte judiciaire du 15 septembre 1793, relatif à la succession de l'abbé de Saint-Val) ;

15° Marie-Thérèse de Ferrier, née à Colmar et mariée, le 18 octobre 1725, suivant contrat passé à Bavillier par Mangenot, à messire Pierre-Vincent *de Médaille*, de Fauche, en Languedoc, écuyer, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Saintonge. M. de Médaille, dont les aïeux, tant paternels que maternels, avaient de tout temps servi le roi avec fidélité, mourut en 1751 des suites de blessures reçues dans la guerre de 1744. Il eut plusieurs filles et deux fils ; l'un, l'abbé de Médaille, mort à Paris peu avant la révolution ; l'autre, aide-de-camp de M. le prince maréchal de Soubise, pendant la guerre de 1757, et depuis admis dans la compagnie des gendarmes de la garde du roi. Il existait encore en 1791 et habitait Alby où il s'était marié. Il avait alors un fils et deux filles. (Correspondance de famille.)

III. Jean-Pierre DE FERRIER DU CHATELET, écuyer, seigneur de Bavillier et de Bauvillard, co-seigneur d'Essert, etc., né à Bavillier le 21 janvier 1695, pour-

vu, par provisions du 5 avril 1720, d'un office de conseiller au conseil souverain d'Alsace ; reçut, comme son père, plusieurs quittances pour sa quote part de la capitation de la noblesse de cette province, entre autres une délivrée par le conseiller du roi Marco, à Colmar, le 31 décembre 1737. Dans divers arrêts du châtelet de Paris (4 et 18 juin 1731), Jean-Pierre de Ferrier est désigné comme ancien conseiller au conseil souverain d'Alsace; et dans différents arrêts de cette dernière cour (17 mai 1732, 19 décembre 1736, 23 mars 1743), il est qualifié du titre d'écuyer, sieur du Châtelet, seigneur de Bavillier, etc. Il soutint un procès considérable qu'il gagna complètement, mais dont la poursuite exigea de sa part de tels sacrifices et qui eurent une telle influence sur sa fortune, qu'il se vit contraint de se défaire de sa charge, et qu'après sa mort, survenue à Bavillier le 21 septembre 1748, sa veuve fut obligée de vendre ses terres d'Alsace et de se retirer avec ses enfants à Luxeuil, où elle mourut le 21 septembre 1783. Il avait épousé, par contrat du 24 avril 1737, passé devant Hann, substitut tabellion du comté de Belfort, damoiselle Marie-Josèphe JANNOT (1), fille de Deyle Jannot, seigneur de Saulnot, de Courchaton, etc., et de feu damoiselle Claudine Gurnel. De ce mariage sont issus :

JANNOT : d'argent, à la bande denchée d'azur, chargée de 3 coquilles du champ.

1° Pierre-Joseph, dont l'article suit;

2° Marie-Catherine de Ferrier du Châtelet, née à Bavillier le 4 février 1738, mariée, par contrat passé devant Girardot, notaire au prieuré de Fontaine, près Luxeuil, avec Claude-Benoit *Binet*, conseiller du roi, lieutenant-général de police de ladite ville de Luxeuil. Elle y mourut sans postérité le 20 juillet 1806;

3° Marie-Madelaine de Ferrier du Châtelet, née à Colmar le 26 mars 1746, décédée le 31 août 1762, célibataire.

---

(1) Son frère Pierre-Joseph Jannot était conseiller-maître à la chambre des comptes et cour des aides de Dole; son neveu, Claude-Nicolas Jannot de Courchaton, fut conseiller au parlement de Besançon, et sa nièce, Antoinette-Marie-Xavier Jannot de Courchaton, épousa Charles-Gaspard, comte de Roucy, chevalier de Saint-Louis, chef de bataillon au régiment de Bouillon, décédé à Saulnot le 3 août 1833. Son épouse était morte au même lieu le 28 avril 1819.

IV. Pierre-Joseph de Ferrier du Chatelet, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, lieutenant-général des armées du roi (1), naquit au château de Bavillier le 25 mai 1739. Dès l'âge de quinze ans il entra au service (2) dans la première compagnie des mousquetaires. Nommé, le 27 février 1757, lieutenant en premier au régiment de Bouillon, il fit avec ce corps toutes les guerres de Hanovre de 1759 à 1762, ayant toujours marché aux volontaires ou au bataillon de grenadiers et chasseurs, en qualité d'officier-major (3). Il passa capitaine, le 1er juillet 1766, dans la légion de Soubise. Durant la guerre de Corse (1768-1769), M. de Ferrier du Châtelet se distingua à l'affaire de Ponte-Nuovo, et mérita, pour une action d'éclat, d'être mentionné dans le bulletin de M. le comte de Vaux (4). Il eut un brevet pour tenir rang de lieutenant-colonel, le 27 juin 1770, fut ensuite employé à l'état-major de M. de Bourcet avec le grade d'aide-maréchal-général des logis; et spécialement chargé par la cour de reconnaître les positions et les frontières d'Alsace (5). Attaché, dans la

---

(1) La notice sur le général de Ferrier du Châtelet a été communiquée par un biographe de Franche-Comté.

(2) C'est par erreur que dans une édition de la *Biographie universelle de Feller*, publiée récemment par M. Pérennés, on a dit (t. XII, p. 22 du *Supplément*) que Pierre-Joseph de Ferrier du Châtelet avait été destiné à la magistrature. Il avait assez de parents militaires pour qu'il fût aussi naturellement destiné à parcourir la carrière des armes que celle de la magistrature.

(3) Certificat du comte de Waldner, colonel du régiment de Bouillon, et des autres officiers de ce corps, daté de Montmédy, le 29 juin 1766.

(4) Ce *Bulletin des opérations des troupes du Roi, en Corse, du 6 au 12 mai* 1769, et un grand nombre de lettres, dont plusieurs du maréchal prince de Soubise, du duc de Choiseul, des comtes de Vaux, de Marbeuf, de Melfort, de Biron, d'Escouloubre, etc., témoignent de la distinction avec laquelle M. de Ferrier a servi en Corse.

(5) Brevets et ordres délivrés par le maréchal de Contades et M. de Blair, intendant d'Alsace, au sujet de cette reconnaissance qui donna lieu à M. de Ferrier d'écrire plusieurs mémoires importants, dont les minutes sont restées à sa famille. Il avait également rédigé sur la guerre de Corse des mémoires qui ont été consultés par l'abbé de Germanes, auteur de l'*Histoire de Corse*. (Lettre de M. de Vaux à cet abbé.)

même année à l'ambassade de Vienne, et chargé par le ministre de la guerre de prendre des renseignements sur le service des troupes autrichiennes et d'assister, en Silésie, aux manœuvres que le grand Frédéric faisait exécuter à ses troupes, il se rendit en Allemagne avec le baron de Breteuil, ambassadeur de France, et s'acquitta de sa mission de manière à mériter la croix de Saint-Louis, avec anticipation de plusieurs années sur l'ancienneté qui donnait droit à cette décoration. En 1774, monseigneur le duc d'Orléans (Louis-Philippe), dont le père, Louis Ier d'Orléans, fils du Régent, avait déjà honoré de sa protection particulière M. de Saint-Val (1), oncle de M. de Ferrier, accrédita ce dernier auprès du margrave régnant de Bade-Durlach et de la princesse Elisabeth de Baden-Baden, à l'effet de réclamer la succession allodiale et mobilière du feu margrave Auguste-Georges de Baden-Baden, dans la personne duquel s'était éteinte, en 1771, la ligne masculine de cette maison. Cette succession, dont ils s'étaient emparés et à laquelle le duc d'Orléans, en vertu du fideï-commis de Saxe-Lawembourg et du chef de sa mère, Auguste-Marie-Jeanne de Baden-Baden, avait un droit incontestable, se montait à plusieurs millions. M. de Ferrier réussit pleinement dans cette première partie de la négociation. Le margrave régnant et la princesse Elisabeth, se rendant à l'évidence des preuves, et prévenant la sentence des austrèges, juges impériaux choisis pour statuer sur cette difficulté, reconnurent les droits de la maison d'Orléans, et renoncèrent à leurs prétentions de la manière la plus formelle. Mais M. de Ferrier rencontra à la cour de Vienne des obstacles imprévus et qui le forcèrent de revenir à Paris en 1775. Le margrave Auguste-Georges, dans l'intention de frustrer le duc d'Orléans, ayant fait un testament par lequel il instituait l'impératrice Marie-Thérèse gar-

(1) Ce prince, entre autres faveurs accordées à cette famille, avait payé, en septembre 1736, la dot de la cadette des filles de M. de Saint-Val, aux Carmélites de la rue de Grenelle, ainsi que les frais de prise d'habit et de profession. (Lettre de M. de Saint-Val du 3 septembre 1736.)

dienne usufruitière ou héritière fiduciaire de ses biens, jusqu'au moment supposé où un prince de Durlach embrasserait la religion catholique romaine, cette princesse, après la renonciation des héritiers naturels du margrave Auguste-Georges, s'empara de la succession en litige et en conserva la jouissance, sous prétexte de l'intérêt qu'elle devait prendre à la propagation de la religion catholique. Dans cet état de choses, le duc d'Orléans nomma de nouveau, le 18 août 1777, M. de Ferrier du Châtelet son plénipotentiaire auprès de l'impératrice-reine, afin de soutenir ses titres à la possession des biens composant le fidéicommis de Saxe-Lawembourg. M. de Ferrier se rendit à Vienne (1), où il épuisa inutilement tous les moyens de conciliation. L'impératrice n'agréa aucun projet d'accommodement; elle rejeta même celui de soumettre la contestation à l'arbitrage du souverain pontife, et persista à vouloir que le tribunal territorial de Bohême (grossore Landrecht), justement suspect et déclaré tel par les plus célèbres jurisconsultes d'Allemagne, en connût, par la raison facile à saisir de l'influence qu'elle avait dans ses jugements. M. de Ferrier échoua donc dans cette négociation de plusieurs années; mais quoique le succès n'eût point couronné complètement (2) le zèle et la

---

(1) L'empereur Joseph II, alors en France, et qui pendant les différents séjours de M. de Ferrier à Vienne, en 1770 et 1774, lui avait fait l'honneur de l'admettre à sa table, et l'avait accueilli avec une extrême bonté, eut encore celle de le présenter, avant son départ pour l'Autriche, à la reine, sa sœur, qui le chargea de plusieurs lettres et de son portrait destiné à l'impératrice Marie-Thérèse. A son retour de Vienne, il fut également porteur de présents adressés à la reine de France par son auguste mère. (Note à la reine, du 30 mars 1786.)

(2) L'affaire ne fut ni jugée ni perdue comme l'ont avancé quelques biographes mal instruits des faits. M. de Ferrier, à son retour de Vienne, en 1778, avait ouvert l'avis de solliciter l'intervention du roi auprès de l'impératrice reine, à l'effet d'obtenir que cette souveraine se désistât de ses prétentions. Il eut même à ce sujet plusieurs conférences avec M. le comte de Vergennes. De hautes considérations politiques relatives à la médiation offerte alors par Louis XVI pour terminer la guerre nouvellement déclarée entre l'impératrice et le roi de Prusse, s'opposèrent à ce que le duc d'Orléans employât ce puissant moyen de succès.

capacité qu'il y déploya, le duc d'Orléans lui donna les

Il résolut de se pourvoir en justice réglée, et envoya en Allemagne un jeune jurisconsulte de Strasbourg chargé de porter sa cause devant la chambre impériale de Wetzlar. Il n'ignorait pas cependant l'influence qu'y exerçait la maison d'Autriche; mais il n'avait pas le choix de ses juges. Cette chambre, en effet, secondant les vues de l'impératrice et se rendant coupable d'un déni formel de justice, porta, en 1781, une sentence par laquelle elle se déclara incompétente, et renvoya le duc d'Orléans devant le tribunal territorial de Bohême. Ce prince, qui n'avait jamais voulu reconnaître la compétence de ce dernier tribunal, ne jugea pas convenable d'y faire discuter ses droits. Mais après sa mort, arrivée en novembre 1785, son fils, Louis-Philippe-Joseph d'Orléans, informé du décès de madame la princesse Elisabeth de Baden-Baden, sa cousine, survenu en 1789, crut devoir renouveler sa demande et réclamer l'entremise du roi. M. de Ferrier, qui devait de nouveau être chargé de la négociation, fit même, en mai 1789, l'esquisse d'un mémoire à remettre à Sa Majesté. Il rédigea également le projet approuvé, le 17 du même mois, d'une lettre adressée à M. le baron de Groschlag, ministre du roi près des princes et états du cercle du Haut-Rhin. Les événements de la révolution interrompirent ces négociations, mais ne détruisirent pas les droits de la maison d'Orléans sur lesquels il n'a jamais été statué définitivement.

On croit devoir, malgré la longueur de cette note, citer à l'appui des faits ci-dessus et parmi une foule de documents authentiques qui en établissent la vérité, la lettre que le duc d'Orléans adressa à M. de Ferrier le 17 juillet 1778.

« Vous avez parfaitement justifié, monsieur, la confiance que » j'ai eue en vous dans la négociation dont je vous ai chargé au- » près de l'impératrice-reine, au sujet de, etc., et si le succès n'a » pas répondu à ce que je devais attendre de la légitimité » de mes droits, je suis bien éloigné de penser que l'on puisse » rien vous imputer à cet égard. J'ai vu, au contraire, avec » reconnaissance, que toutes les démarches que vous avez » faites dans la poursuite de cette affaire ont été dirigées avec » toute la prudence, la sagesse et l'intelligence que je pouvais es- » pérer du zèle le plus éclairé et de l'attachement le plus actif. » Me trouvant aujourd'hui dans la position de suivre cette affaire » en justice reglée à la chambre de Wetzlar et de renoncer à toute » conciliation, après que vous en avez épuisé toutes les voies, » votre négociation se trouve malheureusement entièrement con- » sommée, et il ne me reste qu'à vous assurer de toute la satisfac- » tion que j'ai de la conduite que vous avez tenue, dans la discus- » sion que vous avez faite de mes droits, tant à la cour de Vienne » qu'à celle de Versailles. Ce sera toujours avec le plus grand » plaisir que je saisirai les occasions de reconnaître les peines que » vous avez prises et les soins que vous vous êtes donnés pour me » faire rendre la justice qui m'était due, et soyez en toute circon- » stance bien persuadé de mon estime et de mon affection pour » vous. Signé Louis-Philippe D'ORLÉANS. A M. le chevalier de Fer- » rier du Châtelet. »

témoignages les plus honorables de sa haute satisfaction. A la même époque, et par acte reçu des conseillers du roi notaires au châtelet de Paris, Giraudeau et Foacier, le 6 mai 1777, le prince d'Orange et de Nassau Siegen (Charles-Henri-Nicolas-Othon) constitua son plénipotentiaire le chevalier de Ferrier du Châtelet, aide-maréchal-général des-logis des armées du roi et gentilhomme d'ambassade à la cour de Vienne, à l'effet de poursuivre devant le conseil aulique la restitution d'une partie des biens dépendants de la succession du prince, son père, adjugés par l'empereur François Ier au prince de Nassau-Dietz. On ignore l'issue de cette affaire importante. A son retour de Vienne, en 1779, M. de Ferrier avait été attaché, dans son grade de lieutenant-colonel, avec commission de colonel et mestre-de-camp d'infanterie, au régiment des grenadiers royaux de la Guienne, dont la rapide organisation, l'instruction et l'excellente tenue lui valurent l'éloge du ministre et une augmentation de traitement. Le 8 septembre 1786, le duc d'Orléans (Louis-Philippe-Joseph), qui connaissait sa capacité et son attachement à sa maison, le nomma conseiller du roi en ses conseils et dans le sien, secrétaire de ses commandements et de son cabinet. Il en exerçait les fonctions (1) lors de sa promotion, le 21 septembre 1788, au grade de maréchal-de-camp. Il avait alors plus de dix-huit années d'ancienneté dans le grade de lieutenant-colonel, et neuf ans dans celui de colonel. A la première assemblée des notables, en 1787, M. de Ferrier tint la plume dans le bureau du duc d'Orléans. Il assista, en 1789, aux assemblées de la noblesse de Paris, convoquées pour l'élection des députés aux états-généraux, et fut un des huit représentants (2) élus par les membres de cet ordre, réunis le 20 avril et jours subséquents en l'église des pères de l'Oratoire.

---

(1) Il exerçait également celle de secrétaire-général du duc de Chartres (aujourd'hui le roi Louis-Philippe) pour son gouvernement de la province du haut et du bas Poitou.

(2) Ces huit représentants étaient le duc d'Orléans, les comtes de Barbantane, de Dampierre et de la Touche, le marquis du Crest, MM. Hocquart, de Ferrier et Choderlot de la Clos.

En avril et mai suivant, il fit partie de l'assemblée générale des électeurs nobles, qui eut lieu à la grande salle de l'archevêché, et fut plusieurs fois désigné comme membre de députations chargées de correspondre avec l'ordre du tiers (1). Le district de Luxeuil le nomma, en 1790, son député à la fédération. Enfin, après avoir pris, dans la même année et sur l'invitation de M. le comte de Rostaing, une part active aux travaux du comité militaire de l'assemblée constituante, jusqu'au moment où l'on arrêta le projet de la constitution future de l'armée, M. de Ferrier fut employé activement, en 1791, dans son grade de maréchal-de-camp, sous les ordres de M. de Luckner, qui, le connaissant de longue date et l'honorant de son amitié (2), lui confia le commandement général des troupes réparties dans le comté Venaissin et destinées à pacifier ce malheureux pays. Cette nouvelle position n'offrait d'abord à M. de Ferrier aucune difficulté; mais bientôt il rencontra dans l'exercice de ses fonctions des obstacles qui l'abreuvèrent de peines et de dégoûts. Placé en présence des commissaires du roi, médiateurs de la France, aux ordres desquels il était obligé d'obtempérer, il eut à lutter sans cesse contre eux, et en particulier contre l'abbé Mulot, agent secret des Jacobins, qui paralysa toutes les mesures que prit le général pour s'opposer à l'exécution de ses projets. M. de Ferrier, dans cette situation critique, eut la douleur de ne pouvoir prévenir ni empêcher les scènes affreuses qui ensanglantèrent Avignon. Vainement l'abbé Mulot essaya-t-il de rejeter sur lui la responsabilité de ces déplorables événements. L'un des médiateurs, M. Verninac de Saint-Maur, dans un ouvrage intitulé *Des troubles d'Avignon*, etc., imprimé à Paris, chez C. F. Perlet, en l'an IV, le lava lui-même de tout reproche (3). Cet officier-général avait

(1) Voir le procès-verbal imprimé des opérations de cette assemblée.

(2) Lettres de MM. de Luckner père et fils à M. de Ferrier.

(3) « Il serait donc injuste d'ajouter foi aux discours semés » dans le temps par la malveillance contre le général de Ferrier; » ce général qui, alliant la persuasion à la fermeté, est très-

d'ailleurs, et jour par jour, rendu compte de ses opérations à M. de Luckner et au ministre de la guerre. Sa conduite eut l'approbation de ses chefs et lui acquit le suffrage des honnêtes gens et des autorités locales, tant d'Avignon que de différentes villes de la septième division militaire (1) dont il eut le commandement, par intérim, après que le maréchal de Luckner, en août 1791, eût été envoyé sur le Rhin. M. de Ferrier se crut même en droit de demander, comme prix des efforts et des sacrifices que lui avait coutés *ce tour de corvée* (lettre du 5 octobre 1791 au ministre), le grand-cordon de l'ordre de Saint-Louis. La marche rapide de la révolution s'opposa seule à ce qu'il reçût cette récompense (2). Le maréchal de Luckner étant devenu, à la fin de 1791, général en chef de l'armée du Rhin, et ayant demandé au ministre de la guerre que M. de

---

» propre au commandement dans les circonstances où nous » sommes, etc. » (Pages 85 et 86 de l'ouvrage ci-dessus mentionné.)

(1) Plusieurs lettres du ministre de la guerre, des généraux Luckner, de Choisy, etc., et un grand nombre d'actes émanés des administrations d'Avignon, de Grenoble, d'Embrun, prouvent l'estime que la conduite sage et ferme du général de Ferrier lui avait acquise, et la confiance qu'avaient en lui ses chefs, les troupes sous ses ordres et les autorités civiles. L'esprit de parti a donc pu dicter seul et accréditer pour un temps les absurdes calomnies répandues dans plusieurs biographies anonymes ou autres qui les ont copiées, sur le compte de cet officier-général, soit au sujet des affaires d'Avignon, soit relativement à son commandement sur le Rhin. L'histoire repose sur d'autres bases; elle exige des preuves et il n'en est pas de plus positives que le nombre considérable de pièces authentiques consultées et citées quelquefois par l'auteur de cette notice et qui en garantissent la véracité.

(2) Le comte Louis de Narbonne, alors ministre de la guerre, écrivit à ce sujet, au général de Ferrier, une lettre dans laquelle il lui dit : « Le roi, toujours porté à rendre aux actions de ceux » qui ont bien mérité de l'état toute la justice qui leur est due, » m'a paru disposé, lorsque je lui ai rendu compte de votre de- » mande, à vous accorder le témoignage que vous désirez. Au » surplus, Sa Majesté vous emploiera dans peu, selon votre désir, » sous les ordres de M. de Luckner, et l'assurance qu'elle me » charge de vous en donner doit être pour vous une preuve qu'elle » est loin d'être mécontente de votre conduite. Paris, 23 janvier » 1792. Signé L. DE NARBONNE. A M. de Ferrier, maréchal-de-camp » à Embrun. »

Ferrier revint servir sous ses ordres (lettres de M. de Luckner des 2 août, 4 septembre et 14 décembre 1791, etc.), lui donna successivement le commandement de Besançon (15 janvier 1792), de Belfort (20 mars), et le chargea, à la fin de ce dernier mois, d'occuper les gorges et le pays de Porentrui dont il s'empara, et où il demeura jusqu'en septembre suivant, époque à laquelle il vint à Huningue. Nommé lieutenant-général le 26 du même mois, il continua de commander dans cette ville jusqu'au 12 janvier 1793, et se rendit alors à Plobsheim, où étaient les troupes composant sa division. Le 17 mai de la même année, il attaqua les ennemis à Rheinzabern, les battit et les chassa des bois environnants dans lesquels ils s'étaient retranchés. La reddition de Mayence ayant eu lieu peu après, et les armées françaises étant forcées de rétrograder, le général de Ferrier se distingua, le 17 juillet 1793, lors de l'évacuation des lignes de Weissembourg, en opérant sa retraite de Herdt et Rilsheim sur Jockrim, et sauvant sa division menacée d'être coupée par un corps de 25 à 30 mille hommes (1). Lors de l'affaire du 17 mai, M. de Custine, alors général en chef de l'armée du Rhin, sur de faux rapports sans doute, s'était plaint du général de Ferrier, et avait prétendu que cet officier ne s'était pas conformé strictement à ses ordres. M. de Ferrier, qui avait fait son devoir (2),

---

(1) « La gauche seule commandée par les braves généraux de » Ferrier et Desaix, et qui avait défendu ses positions jusqu'à la » dernière extrémité, se retira avec beaucoup d'ordre, etc. » (*Victoires et Conquêtes*. Paris, Panckouke, éditeur, 1817, t. II, pp. 67, 68. Voyez aussi le *Résumé des Victoires et Conquêtes, désastres et revers des armées françaises*, de 1792 à 1823, par Isnard de Sainte-Lorette. Paris, 1824, chez Corbet aîné, libraire, quai des Augustins, n° 81.)

(2) Dans un billet adressé par le général Houchard au général de Ferrier, le 30 mai 1793, il s'exprime ainsi : « En remerciant » le général Ferrier de la communication qu'il a bien voulu me » donner des papiers que j'ai l'honneur de lui renvoyer, je ne » puis m'empêcher de lui témoigner avec ma franchise ordinaire » la surprise extrême que me causent des recherches sur une » mesure dictée impérieusement par les circonstances et guidée » avec toute la prudence, la circonspection et la fermeté qui de-

et qui tenait à le prouver, sollicita sur le champ la création d'une cour martiale chargée d'apprécier les faits. Le ministre fit d'abord droit à cette demande, mais jugea bientôt inutile d'y donner suite. La justification du général de Ferrier fut pleine et entière (1), et le pouvoir exécutif ne tarda pas à lui donner une marque signalée de sa confiance en lui, en le nommant, le 31 juillet 1793, au commandement en chef de l'armée de la Moselle. Mais les fatigues de la guerre et de précoces infirmités l'ayant forcé d'interrompre sa carrière militaire, il refusa ce commandement, demanda et obtint sa retraite qui lui fut accordée avec le maximum de la pension attribuée à son grade et méritée par près de cinquante années de service. Il se retira à Luxeuil, où il vécut loin des affaires publiques, et où il est décédé le 29 novembre 1828, l'un des doyens d'âge des officiers-généraux de France (2). Par son testament, ouvert devant le tribunal de Lure le 12 décembre 1828, M. de Ferrier a légué une somme de dix-huit cents francs au bureau de charité de Luxeuil, et celle de cent francs à distribuer aux pauvres de cette ville le

---

» vaient l'accompagner. Si mon témoignage pouvait être nécessaire dans l'assurance de la nécessité des dispositions prises, je » serais à même de l'accompagner de détails qui lui donneraient » du poids. Signé L. H. »

(1) L'infortuné M. de Custine, qui avait servi son pays avec honneur et fidélité, se vit bientôt après victime aussi de la calomnie et de la fatalité qui poursuivait alors les généraux français. Traduit à Paris, devant le tribunal criminel extraordinaire, les récompenses qu'il eût dû recevoir dans un autre temps, se changèrent pour lui en arrêt de mort. Dans son interrogatoire du 27 août 1793, il s'exprime ainsi : « *A l'égard du mot d'ordre que » l'on dit que Ferrier n'a point eu de toute la journée (le 17 mai), c'est » un fait que j'ai toujours ignoré. Le chef de l'état-major vous dira » qu'il avait oublié de le lui envoyer.* » (*Moniteur* du 27 août 1793.)

Les principaux officiers de la division que commandait M. de Ferrier, parmi lesquels plusieurs ne tardèrent pas à devenir généraux, lui adressèrent, après qu'il eut quitté l'armée, une lettre couverte de signatures, et où ils lui expriment, dans les termes les plus honorables, leurs regrets de le perdre.

(2) Voyez les journaux du temps, le *Moniteur*, janvier 1829; la *Quotidienne*, le *Journal de la Haute-Saône*, du 17 décembre 1828; les *Tablettes Franc-comtoises*, du 21 du même mois.

lendemain du jour de son décès. Parmi ses actes civils se trouve la nomination qu'il fit, le 4 juin 1786, devant Magny, notaire à Luxeuil, de messire Claude-Joseph Bertrand, prêtre, chapelain de l'église Saint-Martin de cette ville, pour desservir la chapelle de saint Vincent Ferrier, fondée par son aïeul en l'église paroissiale de Bavillier, province d'Alsace, au diocèse de Besançon. Un autre acte, en date du 3 octobre 1813, prouve qu'il servait également, depuis 1783, la moitié d'une fondation que noble demoiselle Guyonne Clerc (1) de Luxeuil, sa parente, avait faite par testament du 6 décembre 1745, dans la chapelle de saint Sébastien, en l'église de Notre-Dame de cette ville. L'autre moitié de la fondation était à la charge de M. Durand, écuyer, seigneur de Gevigney et de Mercey, de Besançon, dont l'aïeule maternelle, noble demoiselle Magdeleine-Clerc, épouse de M. de la Porte, était sœur de la testatrice. M. de Ferrier du Châtelet avait épousé, par contrat du 29 juillet 1781, signé du duc d'Orléans, et passé devant Lamarche, notaire à Pesmes, demoiselle Antoinette-Josèphe DE ROSSIGNEUX, née à Dole le 26 février 1763, fille de noble Joseph de Rossigneux, écuyer, co-seigneur de Fougerolles (2), et de dame Marguerite Boichot. Le 19 janvier 1789, il exerça devant le parlement de Besançon le retrait féodal des sept douzièmes de la terre et seigneurie de Fougerolles, et en rendit hommage au roi

DE ROSSIGNEUX. de gueules, au chêne d'or, sur lequel est perché un rossignol du même.

(1) La famille Clerc était fort ancienne. En 1651, suivant contrat reçu de Thiadot le 25 octobre, noble Nicolas Clerc, bailli de Luxeuil, épousa Françoise de la Rinidor. Il était aïeul de Guyonne Clerc. Son frère, Jean-François Clerc, était capitaine du château de Baudoncourt, près Luxeuil. Son oncle, Jean-Baptiste Clerc, abbé commendataire et seigneur dudit Luxeuil et terres en dépendant, assista au mariage de sa nièce Jeanne-Claude Clerc, qui, par contrat passé devant Lanoyre le 27 septembre 1656, épousa Dominique de Fabel. (Contrats de mariage, testaments, transactions de la famille Clerc.) C'est du chef des Clerc de Luxeuil, qui étaient parents des Ferrier de Besançon et du chef des Magnin de Besançon, que les Ferrier du Châtelet sont encore alliés de loin à plusieurs bonnes familles de Franche-Comté.

(2) Joseph de Rossigneux fut anobli par Louis XVI pour services rendus à l'état.

au nom de son beau-père. Mme de Ferrier du Châtelet a survécu dix-huit mois à son mari et est décédée à Besançon le 9 mai 1830 (1). De leur mariage sont issus :

1° Marie-Joseph-Vincent de Ferrier du Châtelet, née à Pesmes le 24 mai 1783. Il est célibataire et habite son château à Jouhe, près Dole (Jura). Il présida, en 1830, la députation de la ville de Luxeuil chargée de féliciter le roi sur son avénement au trône (2). Sa Majesté consentit, sur sa demande, à ce que les bains d'eaux thermales de Luxeuil s'appelassent *Bains-d'Orléans*, et accorda, en 1831, un secours à cette ville pour la fondation d'un hospice;

2° Albert-Jean-Baptiste, dont l'article suit;

3° Marie-Louise-Adélaïde de Ferrier du Châtelet, née à Luxeuil le 7 mai 1788, tenue sur les fonds baptismaux par le duc et la duchesse d'Orléans-Penthièvre, chanoinesse dès sa naissance, et mariée, par contrat du 20 janvier 1817, passé devant Lançon, notaire à Luxeuil, avec Jean-Charles-François-Clément, marquis d'*Amedor de Molans*, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, chef d'escadron en retraite, chambellan de l'empereur d'Autriche. Ils habitent le château d'Amblans, près Lure (Haute-Saône.) De ce mariage sont issus trois fils vivants, Charles-Joseph-François-Marie-Meinrad, né le 11 février 1819; Antoine-Octave-Gustave-François-Marie, né le 24 décembre de la même année, et Joseph-Edouard-François-Marie, né le 6 février 1821. Tous ont vu le jour à Amblans.

V. Albert Jean-Baptiste DE FERRIER DU CHATELET, chevalier de la Légion-d'Honneur, sous-inspecteur des forêts de la couronne à Orléans, né à Luxeuil le 14 juillet 1794, entra, en 1813, dans le 4e régiment des gardes d'honneur, commanda en qualité de maréchal-

---

(1) C'était une dame qui possédait les plus rares qualités du cœur et de l'esprit. Elle a laissé, dit-on, un recueil considérable de notes, fruit de ses nombreuses lectures, et une correspondance pleine d'intérêt. (Voyez l'*Impartial*, journal Franc-Comtois du 28 juin 1830.)

(2) Voyez le *Journal de la Haute-Saône* du 27 octobre 1830, et l'*Impartial* du 24 du même mois. Lettre de M. Lassagne, chef du secrétariat du cabinet du roi, du 7 août 1831.

des-logis le détachement de ces gardes fourni par le département de la Haute-Saône, le conduisit à Lyon où s'organisait le 4e régiment et où il fut confirmé dans son grade, et il fit la même année la campagne d'Allemagne. Au retour de Leipsick, sa compagnie ayant été surprise près d'Eisleben, entre Erfurt et Gotha, par un nombre considérable de cosaques, M. de Montalbert, également maréchal-des-logis, et M. de Ferrier en prirent, en l'absence d'officiers supérieurs, le commandement, et malgré la grande supériorité du nombre, se défendirent long-temps avec valeur. Mais le dernier eut son cheval tué sous lui, reçut quatre blessures graves et fut mis hors de combat. L'empereur Napoléon, qui le même jour passa sur les lieux, informé de la conduite de ces deux sous-officiers, leur accorda la croix d'honneur et une place d'officier dans leur régiment: ni l'un ni l'autre ne jouirent pleinement de cette récompense. M. de Montalbert, décoré à sa rentrée en France, mourut peu après à l'hôpital de Trêves, et M. de Ferrier, laissé pour mort sur le champ de bataille, fut fait prisonnier et conduit à Naumbourg, en Saxe. Ce n'est qu'à son retour en France, en 1814, qu'il reçut la décoration qu'il avait méritée (1). Il entra, en mai 1814, dans les gardes-du-corps, compagnie de Raguse, et se retira du service, à la fin de l'année suivante, pour donner des soins à son père alors âgé de près de quatre-vingts ans. Après la mort de celui-ci et au commencement de 1829, le duc d'Orléans l'attacha à l'administration de ses forêts. Il a épousé, par contrat reçu de Dentend, notaire de la cour, le 4 décembre 1832, et signé de S. M. Louis-Philippe, de la reine, et de madame Adélaïde, sœur du roi, demoiselle Constance-Marie Fossier, fille de M. Antoine-François Fossier, chevalier de la Légion-d'Honneur, inspecteur-général

Fossier:

(1) Attestation de M. le baron Bagnéris, maréchal-de-camp, du 6 juillet 1814, et certificat du lieutenant-général comte de Saint-Sulpice, colonel, et de M. de Monteil, major du 4e régiment des gardes d'honneur, du 7 du même mois.

des forêts de la couronne, et de dame Alexandrine-Constance Paget. De ce mariage sont issus :

1° Marie-Antoine-Maxime de Ferrier du Châtelet, né à Orléans le 21 octobre 1835;

2° Marie-Constance de Ferrier du Châtelet, née à Orléans le 5 janvier 1833.

LE LIÈVRE DE LA GRANGE,

Seigneurs DE MÉRÉVILLE, D'AMILLY, DE BOUGIVAL, DE BECHEREL, DE SUISNES, DE CHÉRELLES; *châtelains* DE BEAUREPAIRE et DE BUCAMP, *barons* DE LORME, *marquis* DE LA GRANGE et DE FOURILLES, etc., etc., *en l'Ile-de-France, en Bourbonnais en Brie* et *à Paris.*

ARMES : *d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux roses d'argent et en pointe d'une aigle éployée au vol abaissé du même.* Cimier : l'aigle de l'écu, issante d'un bourrelet d'argent, de sinople et d'or, lequel surmonte une couronne de marquis. Supports : deux griffons.

La maison LE LIÈVRE (1) DE LA GRANGE a marqué

(1) Anciennement, et jusqu'au règne de Louis XIV, on écrivait *le Lieure*, comme *le Feure*, *l'Orfeure*, etc. Mais comme la prononciation était conforme à l'orthographe moderne, *le Liévre*, *le Févre*, *l'Orfèvre*, par la substitution de la lettre *v* à l'*u* et *vice-versâ*, nous avons observé cette dernière orthographe dans toute l'étendue de la généalogie.

depuis 500 ans, soit par les services distingués qu'elle a rendus dans la carrière des armes et la haute magistrature, soit par la noblesse de ses alliances (1) et la richesse de ses possessions.

Sa filiation est établie depuis :

I. Gilles LE LIÈVRE, Ier du nom, écuyer, seigneur de Méréville, frère aîné de Robin le Lièvre, qui servait, en 1370, parmi les écuyers de la compagnie de Bertrand du Guesclin. (Voyez l'*Histoire* de ce connétable, par du Châtelet). Gilles le Lièvre rendit d'utiles services au roi Jean. Ce prince lui accorda en récompense une pension viagère de 125 livres (somme considérable pour l'époque), assise sur la recette d'Orléans. Gilles Ier, assisté de Jeanne DE MONCEAUX, sa femme, par contrat passé le 3 avril 1358 devant Gallois, notaire à Jussy-le-Châtel, fit abandon de cette rente à Philippe de France, duc d'Orléans, fils puîné du roi Philippe de Valois, pour une somme de 70 écus d'or (Voyez le *Mercure de France*, pour 1766, p. 196, notice faite sur la famille le Lièvre de la Grange par l'abbé d'Estrées). Gilles le Lièvre est qualifié, dans une charte des archives de la couronne, seigneur de Marchais et d'Amilly, à l'occasion du retrait de la terre d'Orvilliers en 1363. Il laissa de son mariage avec la susdite Jeanne de Monceaux, fille de Landri de Monceaux, chevalier, seigneur de Vaux, capitaine de 50 archers et de la ville de Saint-Denis-en-France, et de Geneviève le Morguant, dame de Bièvres-le-Châtel et de la Maison Riche des Porcherons-lès-Paris :

DE MONCEAUX : d'azur, au chevron d'argent, accompagné au 1er canton d'une croisette tréflée et fichée d'or.

1° Gilles le Lièvre, mort sans postérité ;

2° Philippe, qui a continué la descendance ;

3° Aubin le Lièvre, qui s'acquit beaucoup de distinction dans les armes. Le pape Boniface IX, pour contenir les Romains dans l'obéissance, ayant appelé près de lui des troupes étrangères, Aubin le Lièvre entra au service de ce pontife, et parvint par son habileté et son courage au commandement d'une compagnie de cent lances et au gouvernement du château

(1) On verra plus loin qu'elle s'est alliée directement à la maison de France, par la branche de Bretagne.

Saint-Ange. Il a les qualités de cheftaine et gouverneur de ce château dans un contrat passé en 1404, devant Lenorq, notaire au châtelet de Paris. Il mourut célibataire.

II. Philippe LE LIÈVRE, chevalier, seigneur de Méréville, de Marchais et d'Amilly, conseiller et maître-d'hôtel du roi Charles VI, acquit par contrat du 3 juin 1404, passé devant Lenorq, notaire à Paris, une maison située rue Saint-Honoré, provenant de la succession de Gilles le Lièvre et Jeanne de Monceaux, ses père et mère. Il fut tué à la bataille d'Azincourt le 25 octobre 1415. Du mariage qu'il avait contracté avant l'année 1370 avec Gilberte DE ROBERTMESNIL, fille de noble André de Robertmesnil, damoiseau, et de damoiselle Jacqueline Sorelle (1), est provenu entre autres enfants (2):

DE ROBERTMESNIL : d'hermine, au franc-canton de gueules, chargé d'une fleur de lys d'or.

III. Robin LE LIÈVRE, chevalier, grand-bailli d'épée de Sens, conseiller du roi Charles VI en son conseil étroit, et capitaine d'une compagnie de chevau-légers. Il a la qualité de bailli de Sens, dans une quittance qu'il donna, en 1408, à François de l'Hôpital, enquêteur général des eaux et forêts en Champagne et Brie. Il commanda la noblesse de ce bailliage à la bataille d'Azincourt, où périt Philippe le Lièvre, son père, en 1415. Robin avait épousé Marthe LE CLERC, fille de Jean le Clerc, chevalier, seigneur de Luzarches, ancien ambassadeur de France en Angleterre, mort chancelier de France en 1438, et tante de Pierre le Clerc, baron de la Forêt-le-Roi, qui fut après Robin le Lièvre grand-bailli de Sens. De ce mariage sont issus :

LE CLERC : de sable, à 3 roses d'argent, au pal de gueules, brochant sur la troisième rose en pointe.

1° Jean, Ier du nom, qui suit;

2° Jeahannot le Lièvre, abbé de l'abbaye royale de St.-Pierre

(1) D'après une note de Baluze, et suivant le *Recueil des généalogies Tourangelles*, du prieur de Noyers (pp. 56 et 111), Jacqueline Sorelle, femme de Philippe le Lièvre, était fille de Valentin Soreau, chevalier, co-seigneur de Mont-Soreau, et tante de la célèbre Agnès Sorelle, dame de Fromenteau et de Beauté-sur-Marne, maîtresse du roi Charles VII. Isabeau de Robertmesnil, sœur aînée de Gilberte, mourut jeune, fiancée à Geoffroi le Meingre de Boucicault, qui mourut évêque duc de Langres, ambassadeur à Rome en 1371.

(2) Il y a lieu de conjecturer que Robin avait un frère aîné auquel échurent les terres de Méréville et d'Amilly.

de Lerestang. Il fit hommage au roi Charles VII le 2 septembre 1449. (*Archives de la chambre des comptes.*)

3° Bertrand le Lièvre, qui mourut en 1467, n'ayant eu que des enfants illégitimes, entre autres :

A. *Gilles* le Lièvre, *homme d'armes de la compagnie du duc de Nemours. Il fut légitimé par lettres patentes de l'année* 1476. *De son mariage avec honnête personne Philippote* Robiquet, *bourgeoise de Paris, sont provenus trois fils :*

a. Claude le Lièvre, qualifié noble homme et bourgeois de Paris, premier consul des marchands, etc. Il fut maintenu dans sa noblesse par arrêt de 1528. Il épousa Marie-Catherine *Boucher-d'Orsay*, dont il eut :

Jacques le Lièvre, échevin de Paris, qualifié noble homme et bailli du Louvre, marié avec Anne *le Lieur*, et père de deux fils :

AA. Germain le Lièvre, écuyer, conseiller du roi et son trésorier de l'épargne, régent des économats du clergé de France, qui laissa de son mariage avec Claire *Toustain* :

aa. Louis-Germain le Lièvre, écuyer, seigneur de la Hage, président en la cour des monnaies, marié avec Anne *le Rebours*, damoiselle de la Hage. Il en eut — André le Lièvre, écuyer, seigneur de la Hage, d'abord subdélégué de l'intendant de Rennes, ensuite intendant du Canada, marié avec Françoise *d'Esteval*, et père de — Louis-Mathurin le Lièvre, seigneur de la Hage, de Vaudières, du Brochost de la Guéraucie et autres lieux, lieutenant des maréchaux de France, marié avec Olympe *Moret de Vandières*. Sa postérité existait en 1779 ;

bb. Claude le Lièvre, écuyer, trésorier de France en la généralité de Soissons, marié 1° à Marthe *le Provost* ; 2° à Simonne *de Ruel*. Ses enfants furent :

(A) Denis le Lièvre, écuyer, seigneur de Maudhuit, capitaine du château royal de Fontainebleau et cornette des chevau-légers du cardinal Mazarin, maintenu dans sa noblesse par arrêt de 1641 ;

(B) Luc le Liepvre, écuyer, sieur de

Prouville, receveur des aides et gabelles. Il eut pour femme Marie-Anne *Beaujon* et pour fils :

(a) Christophe-Louis le Liepvre, écuyer, avocat en parlement, assesseur de la ville de Toul, qui a laissé de son mariage avec Marie-Thérèse *Loyson* : 1° Etienne-J. le Liepvre, écuyer, commissaire-ordonnateur des guerres au département de Toul, vivant en 1766 ; 2° Victor-Henri le Liepvre, écuyer, seigneur de Maloste, trésorier des parties casuelles, marié à Lucie-Constantine *du Bus de la Sarcellais*. On croit sa postérité encore existante ; 3° Anne-Françoise le Liepvre, née à Toul le 28 octobre 1693, morte le 5 juillet 1761, veuve de M. *de Vaucourtois*, capitaine de grenadiers au régiment Royal et chevalier de l'ordre de St.-Louis ;

(b) François le Liepvre, chanoine de la cathédrale de Toul, archidiacre de Ligny et prévôt de Vicherez ;

BB. Joseph le Lièvre, écuyer, conseiller du roi, payeur des rentes et auditeur en la chambre des comptes, marié avec Anne *Gueffault* ;

b. Jean le Lièvre, bourgeois de Paris et avocat au parlement, marié 1° avec Marie *Boucher de Harmentières* ; 2° avec Denise *de la Varenne des Tuileries*. Il laissa deux fils :

I. Pierre le Lièvre, lieutenant criminel au châtelet de Paris, marié à Geneviève *Santeul*, qui le rendit père de :

Gilles le Lièvre, chanoine de Sainte-Opportune et curé de St.-Pierre des Arcis en la cité de Paris ;

II. Andriot le Lièvre, chevalier du guet de Paris, père, par Gervaise *Dom-Jehan*, de :

Jean le Lièvre, conseiller du roi, chauffe-cire en la chancellerie de France en 1578, qui laissa de son mariage avec Marie *Gobelin* ;

Charles le Lièvre, écuyer, conseiller et secrétaire du roi en 1611, greffier de la connétablie de France à la table de marbre du palais, qu'Etienne *Jamard*, sa femme, rendit père de :

Jean le Lièvre, écuyer, conseiller du roi au châtelet de Paris, mort prêtre de la congrégation de l'Oratoire ;

c. Gilles le Lièvre, bourgeois de Paris, et greffier de l'hôtel-de-ville, marié avec Agathe *Gedouin*, dont est né :

Claude le Lièvre, quartinier de Paris et marchand et bourgeois de cette ville, qui a eu de son mariage avec Toussainte *Hachette* :

Claude le Lièvre, quartenier de la ville de Paris, syndic des merciers et juge-consul des marchands, qui a eu pour fils :

Jean le Lièvre, notaire au châtelet de Paris, qui se maria à Marguerite *Haton*, dont il paraît avoir eu des enfants. (Branche déchue de la noblesse.)

B. *Noël* le Lièvre, *chanoine de la sainte chapelle du palais à Paris, prieur de Sainte-Croix de la Bretonnerie et docteur de Sorbonne.*

DE SAVEUSE : d'azur, à la bande d'or, accompagnée de 6 billettes du même.

IV. Jean LE LIÈVRE, Ier du nom, vivant en 1446, épousa, vers l'an 1450, Marie DE SAVEUSE, issue d'une des plus nobles et des plus anciennes familles de Picardie. De ce mariage sont provenus, entre autres enfants :

1° Jean, IIe du nom, dont l'article suit ;

2° Catherine le Lièvre, épouse de Bertrand *le Picard*.

Jean LE LIÈVRE, IIe du nom, seigneur de Bougival, reçu conseiller au parlement de Paris en 1500 (1), fut un des magistrats chargés par le roi Louis XII de la réforme des coutumes du royaume (2). L'éloquence

(1) Voyez le *Catalogue de tous les conseillers du parlement de Paris*, publié par Blanchard, p. 41.

(2) Le 7 octobre 1508, il a signé comme commissaire du roi, député à la réforme des coutumes, le procès-verbal de celles du pays

qu'il joignait à de profondes lumières le fit choisir par le même monarque, en 1510, pour remplir l'important office de premier avocat-général du parlement de Paris. En 1517, il fit preuve d'une noble indépendance de caractère en protestant en plein parlement contre l'abolition de la pragmatique-sanction et l'enregistrement du concordat conclu entre le roi François Ier et le pape Léon X (1). Garnier, continuateur de Vély (*Histoire de France*, t. XXIII, pp. 152, 153), rapporte en ces termes les motifs de l'opposition de l'avocat-général Jean le Lièvre (1). « Sur le premier avis qu'on lui avait donné » que la congrégation, qui se faisait nommer le concile » de Latran, songeait à porter atteinte aux libertés de » l'église gallicane en condamnant une constitution » sainte, fondée sur la discipline de l'église primitive, » sur les décrets des conciles généraux et adoptée par » l'assemblée des trois ordres de l'état, il s'était déjà porté » pour appelant de tout ce que l'assemblée de Latran

---

et comté du Maine, lesquelles ont été imprimées au Mans en 1567, d'après la publication qu'en avaient précédemment faite le même Jean le Lièvre et Thibaud Baillet, président au parlement de Paris.

(1) La *Pragmatique-sanction*, ordonnance du roi Charles VII imitée de celle que le roi saint Louis avait promulguée en 1268, consacrait en France les canons du concile de Bâle, qui venait de déposer le pape Eugène IV, et d'élire à sa place Félix V. Le point fondamental de la doctrine de cette assemblée était qu'on pouvait en appeler du chef de l'église aux conciles, et que la réforme projetée devait s'étendre du chef aux membres. Le concile de Bâle supprima les annates, droit onéreux qu'exigeait la cour de Rome, (la première année du revenu des évêchés et archevêchés, à chaque nouvelle intronisation), et établit le clergé dans le droit qu'il tenait de la primitive église de pourvoir par élection à tous les bénéfices. Le *concordat*, œuvre de la politique du chancelier du Prat, dépouilla le clergé de France de l'élection des évêques, abbés et prieurs conventuels, et attribua au pape le droit d'y pourvoir sur la nomination du roi. Un article fit revivre les annates au profit du Saint-Siége et un autre lui reconnut le droit d'évoquer les causes majeures. Le clergé, les parlements, les universités, s'élevèrent avec force contre ce traité si contraire aux intérêts pécuniaires de la France et aux libertés de l'église gallicane. Des circonstances impérieuses, suscitées par l'ambition de Léon X, prévalurent pour l'exécution du concordat sur les sages et fortes remontrances du parlement, mais ces remontrances et la protestation si noble et si courageuse du premier avocat-général le Lièvre, eurent assez de poids pour que la pragmatique-sanction ne fût pas entièrement abolie.

» pourrait entreprendre ou décerner à cet égard; que » ayant en main la prétendue révocation de la pragma- » tique, il la trouvait attentatoire aux libertés de l'église, » aux droits de la couronne et aux lois fondamentales de » la monarchie; il protestait et appelait de nouveau par- » tout où besoin serait, et demandait acte de son oppo- » sition; que par rapport au concordat, dont on lui avait » pareillement remis l'acte original, il y trouvait de grands » inconvénients, et requérait qu'attendu l'importance » de la matière, la cour nommât un certain nombre de » commissaires. » Mais l'autorité absolue du monarque devait l'emporter sur les remontrances des cours souveraines et du clergé. La Trémoïlle, seigneur puissant à la cour et qui avait la confiance du parlement, était venu de la part du roi pour gagner les membres du parlement les plus inflexibles et intimider ceux qu'il ne pourrait fléchir. Le premier avocat-général, le vertueux et non moins courageux Jean le Lièvre, était l'objet du plus vif ressentiment du roi et du chancelier. La Tremoïlle le manda en particulier, lui reprocha son opposition et lui fit voir le monarque près de le traiter comme rebelle, et d'exercer sur le parlement la plus terrible vengeance. Jean le Lièvre rappela tous les détails de cette entrevue devant les chambres assemblées. « S'il ne s'agissait, » ajouta-t-il, que de nos biens, de notre liberté, de nos » têtes, nous les sacrifierions volontiers pour une cause » si sainte et si juste. Mais, autant que nous avons pu le » comprendre, la vengeance s'étend plus loin, il s'agit » de la conservation ou de la ruine de la cour de Paris, » de l'état entier qui serait violemment agité par la ré- » volution dont on nous menace. Et puisque nous en » sommes réduits à choisir entre ces deux maux, qui » pourra nous reprocher d'avoir imité la conduite de ces » sages nautonniers qui jettent à la mer leurs marchan- » dises et leurs effets les plus précieux pour conserver » le vaisseau et leur propre vie? Considérez, messieurs, » que *quelle que soit la puissance des rois, ils ne peu-* » *vent changer la nature des choses, faire qu'un abus de* » *pouvoir devienne une loi, qu'une loi devienne un abus.* » *Le concordat, de quelque nom qu'on veuille le déco-*

» *rer, ne sera jamais qu'un acte violent où deux puis-* » *sances se sont mutuellement cédé ce qui ne leur appar-* » *tient pas.* L'église de France, qu'ils ont dépouillée sans » la consulter, conserve ses droits et ne manquera pas » de les réclamer dans des conjonctures plus favorables. » Ce n'est point la première attaque qu'ait essuyée la » pragmatique : nos pères la virent un moment abolie » sous le règne violent de Louis XI. Mais bientôt le mo- » narque ouvrit les yeux et reconnut la faute où l'avaient » entraîné les conseils intéressés de deux ministres per- » fides. La pragmatique fut rétablie, et le prétendu con- » cordat, qui en devait tenir lieu, tomba dans un éternel » oubli. Pourquoi donc n'espérerions-nous pas que ce » qui s'est fait ne puisse encore se renouveler. D'après » ces considérations, nous cessons de nous opposer à » l'enregistrement, mais à condition : 1° que la cour y » apposera la clause du très-exprès commandement du » roi, plusieurs fois réitéré; 2° qu'on dérogera à l'ex- » pression de la vraie valeur des bénéfices; 3° que la » cour déclarera qu'elle n'entend porter par-là aucun » préjudice à la pragmatique; qu'elle gardera au fond » de son cœur la ferme résolution de conformer toujours » ses jugements aux maximes établies par cette sainte » constitution. » (Voyez l'écrit intitulé : *des Concordats de* 1517 *et de* 1817, publié par M. Hutteau l'aîné, pp. 78, 79, 80.) Ce langage, qui rappelle les beaux jours de la magistrature française, ne fut point un vain écho de l'opinion publique. Si l'enregistrement du concordat (1) fut arraché au parlement, les protestations et la résolution formelle de ne pas l'exécuter le firent regarder comme nul, et il le fut en effet pour le parlement, qui continua de juger toutes les affaires bénéficiales suivant les règles de la pragmatique (2). Jean le Lièvre mourut au mois d'avril 1525, dans une haute réputation de savoir et d'intégrité. Il avait épousé, vers l'an 1490, damoiselle Anne Framberge de Lézigny, dame de Bougi-

Framberge : d'or, à 3 épées de gueules posées en fasce, celle du milieu la pointe à sénestre.

(1) Ce concordat fut renouvelé en 1817 par Louis XVIII et le pape Pie VII, mais les annates ne furent point rétablies.

(2) Voyez l'*Histoire de Paris*, par D. Felibien, t. II, pag. 157.

val-sur-Seine, fille de noble homme Denis Framberge, seigneur de Lezigny, de Bougival et de Nancré. De ce mariage sont issus, entre autres enfants :

1° Bertrand le Lièvre, écuyer, seigneur de l'Admirault, reçu conseiller au parlement de Paris, en 1524, (*Blanchard*, p. 55). Il laissa de son mariage avec Michelle *Bartheyllon*, une fille, nommée :

Valentine le Lièvre, mariée, le 9 janvier 1539, avec Antoine-Jacques *le Clerc*, chevalier, seigneur d'Ermenonville, de Marans, de Marvelle et de Vérigny, président à mortier au parlement de Normandie et conseiller d'honneur à celui de Paris ;

2° Robert ou Robin-le-Lièvre, conseiller de la ville de Paris en 1539 ;

3° Claude, Ier du nom, dont l'article suit ;

4° Pierre le Lièvre, conseiller au parlement, qui le 1er janvier 1539 (v. st.), assista à l'entrée de l'empereur Charles-Quint à Paris. (*Preuves de l'Histoire de Paris*, par D. Lobineau, tom. IV, pag. 699, col. 2.)

5° Marie le Lièvre, femme de Guillaume *Berthelemy*, seigneur de Lompérier.

VI. Claude LE LIÈVRE, Ier du nom, écuyer, seigneur de Bougival et de Becherel, conseiller de la ville de Paris en 1539 (*Preuves de l'Histoire de Paris*, tom. IV, pag. 352, col. 2.), avait épousé Charlotte DE MENISSON, nièce de Madelaine de Menisson, mariée, le 13 avril 1505, avec Jean Molé, seigneur de la Motte, grand oncle du célèbre Mathieu Molé, garde des sceaux (Voyez le *Mercure de France*. février 1766, p. 196; et les preuves faites en 1671 pour l'ordre de Saint-Lazare, par Pierre-François le Lièvre, marquis de la Grange et de Fourilles.) De ce mariage sont provenus, entre autres enfants :

DE MENISSON : coupé, au 1 de gueules, à la croix ancrée d'or : au 2 d'or à 3 fleurs de lys d'azur.

1° Gilles, IIe du nom, dont l'article suit ;

2° Claude le Lièvre, écuyer, marié 1° avec Catherine *Gobelin* ; 2° en 1569, avec Jeanne *Palluau de Maisonneuve*. Il laissa :

A. Nicolas le Lièvre, chevalier, conseiller des rois Henri III, Henri IV et Louis XIII en leurs conseils d'état et privé, président honoraire et doyen des maîtres en la chambre

des comptes, où il avait été reçu le 20 août 1585(1). Il fut lié d'une étroite amitié avec saint François de Sales. Parmi les lettres de ce prélat, la 108e du recueil lui est adressée. On voit dans l'*Etablissement du Carmel français* que Nicolas le Lièvre avait négocié directement pendant plusieurs années avec le souverain pontife et Philippe II, roi d'Espagne, afin d'obtenir que des carmélites d'Avila pussent venir en France établir la réforme de Sainte-Thérèse. On y trouve aussi qu'il avait opéré des *prodiges de miséricorde*, et qu'il avait distribué pendant le cours de sa vie pour environ *deux cent mille écus d'aumônes*. « La » charité du président le Lyeure était d'un caractère infi- » niment tendre, attentif et compâtissant », porte l'histoire des carmélites, et l'on voit par son testament qu'il avait fondé quarante lampés à l'Hôtel-Dieu de Paris, « à » celle fin que les pauvres malades ne fussent plus affligés » par l'obscurité durant la nuit. » Le roi Henri IV honorait ce magistrat d'une estime toute particulière. Lors du divorce de ce monarque avec Marguerite de Valois, Nicolas le Lièvre présenta requête au parlement de Paris, en 1602, comme arbitre choisi par la reine. Il mourut célibataire en 1636, et fut inhumé dans l'église des saints Innocents, puis transféré dans la chapelle de St.-Philippe, église des Feuillants, rue St-Honoré ;

B. Philippe le Lièvre, écuyer, marié, en 1599, avec damoiselle Marguerite *Canaye*, sœur de Jacques Canaye, seigneur de Fresne, ambassadeur du roi Henri II, en Suisse, laquelle le rendit père de

a. Philippe le Lièvre, chevalier, seigneur de Marchais-Valconnet et du Clos-Béranger, l'un des vingt-cinq gentilshommes de la chambre du roi, de laquelle charge il traitait, en 1644, avec Henri de Comminges, seigneur de la Ferrière et d'Arlemont. En 1671, il témoigna pour la profession de foi de Pierre-François le Lièvre, marquis de la Grange et de Fourilles, par devant les commissaires des ordres de St-Lazare et du Montcarmel. Il mourut célibataire en 1682 ;

b. Marguerite le Lièvre, mariée 1° à Jean *Cordier*, seigneur de Vitry ; 2° avec Charles *Hotman de Fontenay*, chevalier, mestre de camp d'infanterie ; 3° à Georges *de Quincampoix d'Ambures*, comte de Saixfontaines ; 4° avec Henri-Charles *le Jau*, marquis de Buxy, baron de Rouvroy, etc. ; 5° avec Odoard *de Poitiers* (des comtes de Valentinois), seigneur de Milly-les-Tours, maréchal de bataille, lequel vivait en 1675, ainsi que le constate un titre de la maison de Quincampoix d'Ambures, relatif aux reprises et au pré-

(1) Voyez l'*Armorial de la Chambre des Comptes*, par mademoiselle Denys; grand in-8° 1780, t. II, pag. 156 ; et les *Preuves de l'Histoire de Paris*, par D. Lobineau, t. IV, pag. 102, col. 2.

ciput de ladite Marguerite le Lièvre, comtesse douairière de Saixfontaines, ainsi que de ses deniers dotaux, hypothéqués sur les terres dudit comté ;

C. Isaac le Lièvre, écuyer, conseiller des rois Henri III et Henri IV en leur châtelet de Paris, mort, en 1643, doyen des auditeurs en la chambre des comptes et inhumé dans le cloître des saints Innocents. Il n'eut point d'enfants de son mariage avec Nicole *de Marquemont*, sœur de Denis de Marquemont, archevêque de Lyon, primat des Gaules et cardinal du titre de Sainte-Marie sur la Minerve, lesquels étaient issus de Simon de Marquemont, baron de Sorcy, et de Madelaine Frémiot, tante de la bienheureuse Jeanne-Françoise Frémiot, baronne de Chantal, fondatrice de la Visitation, laquelle était mère de Celse-Benigne de Rabutin, baron de Chantal, père de madame de Sévigné ;

D. Marie le Lièvre, mariée à Jean *de Foucault*, seigneur de Rozay, fils de messire Jean de Foucault, chevalier, vicomte de Rivoire, président au parlement de Bretagne ;

E. Bonne-Marguerite le Lièvre, épouse de messire Honoré *de Mauroy*, seigneur de Saint-Ouen, de Germiny, de Batilly, de Saint-Martin-sur-Seine et de Verrières, conseiller-d'état ;

F. Catherine le Lièvre, mariée, par contrat du 25 juillet 1574, avec Galiot *Mandat*, seigneur d'Aigrefoin, secrétaire des finances, mort le 18 fevrier 1612. Elle ne lui survécut que jusqu'au 23 décembre de la même année ;

3° Philippe le Lièvre, écuyer, conseiller de la ville de Paris, puis conseiller au châtelet, qui fit un échange avec son neveu Claude le Lièvre, fils de Gilles, seigneur de Becherel et de la Chaussée-Bougival, par acte du 20 décembre 1589, passé devant Edme Parque et Philippe Vachot, notaires au châtelet de Paris. Philippe le Lièvre épousa damoiselle Marie *Gayant*, fille de Louis Gayant, conseiller au parlement et prévôt des marchands de Paris en 1540, et nièce de Charlotte Gayant, femme Claude de Villars, et trisaïeule du maréchal de Villars (1). De ce mariage sont issus, un fils et deux filles :

A. Louis le Lièvre, substitut du procureur-général, puis conseiller au parlement de Paris, époux de Louise *Hubaut de Villemilan*, fille de Louis Hubaut, sieur de Villemilan, et de Catherine de Castille, sa première femme, et père de trois fils et d'une fille :

a. Jean le Lièvre, commissaire des guerres, mort sans avoir été marié ;

---

(1) Voyez l'*Histoire des Grands-Officiers de la Couronne*, tom. V, pag. 104.

b. Auguste-Jérôme le Lièvre, seigneur de la Haye, contrôleur de l'ordinaire des guerres. Il mourut aussi célibataire;

c. Joseph-Henri le Lièvre, qui eut pour fils :

Nicolas le Lièvre, seigneur de Chauvigny et de la Cour, marié, vers 1655, avec Marie-Madelaine *de Bragelongne*, fille de Charles de Bragelongne, chevalier, seigneur de Villevenard, commissaire ordinaire des guerres à la conduite générale de la cavalerie de France, et de Madelaine Asselin, dont deux fils :

AA. Auguste-Nicolas le Lièvre, seigneur de Chauvigny et de la Cour, capitaine au régiment de Castelet, marié, en 1708, avec Marie-Anne *de Cressé*, remariée à Charles-François de Vassan, seigneur de Chourville et de Rizaucourt. Elle avait eu de son premier mari :

Auguste le Lièvre, chevalier, seigneur de Chauvigny, de la Cour-lès-Sarcelles et autres lieux, mousquetaire de la garde du roi en la seconde compagnie, mort jeune en 1731;

BB. Henri le Lièvre, capitaine dans le régiment de Castelet, mort au vieux Brisack, sans avoir été marié;

d. Charlotte le Lièvre, mariée à Nicolas *Tribollé de Périgny*, conseiller-d'état, lieutenant-criminel au présidial d'Auxerre;

B. Charlotte le Lièvre, épouse 1° de Louis *Hubaut de Villemilan*, veuf de Catherine de Castille; 2° d'Etienne *Boudon*, gentilhomme de la maison du roi;

C. Catherine le Lièvre, femme de Jacques *le Mire*, seigneur du Bochet, capitaine au régiment de Navarre.

VII. Gilles LE LIÈVRE, IIe du nom, écuyer, seigneur de Becherel, de Bougival et de la Chaussée-Bougival, épousa, par contrat du 15 janvier 1555, Agnès LE PICART, fille de noble homme Louis le Picart, écuyer, seigneur de Vaulx-d'Argent, de la Grange, de Noisy, de Saint-Maur, etc. Gilles le Lièvre était fervent catholique. Il embrassa avec chaleur la cause de la ligue, et fut l'un des signataires de la proclamation *Principem contra*

LE PICART: d'azur, au lion d'or.

pro Deo, datée du 4 juillet 1592. Il y avait alors 30 ans que l'église paroissiale de Bougival et la collégiale de Becherel avaient été dévastées et brûlées par les religionnaires. Le juste ressentiment de ces profanations n'avait point exalté jusqu'au fanatisme le zèle de Gilles le Lièvre, et il était du nombre des catholiques influents qui, loin de méconnaître les droits de Henri IV, s'efforçaient au contraire de le ramener au giron de l'église pour les proclamer. C'est ce qu'on voit dans la vie du cardinal de Bérulle, par le P. Hervey, où on lit que Gilles le Lièvre « s'entremist avec grande suite, zèle et succès, » ainsi que le maréchal de Marillac, le surintendant son » frère, et le président de Thou, pour faciliter au Na- » varrois de parvenir à la couronne, en abjurant l'hérésie » des calvinistes, et en faisant passer au parlement de » Paris cet équitable et fameux arrest de 1593, par le- » quel, en vertu de la loi salique, on excluait à jamais » tout prince étranger à la couronne de France. » Gilles le Lièvre n'en fut pas moins exilé par Henri IV en 1594, après la réduction de Paris. Il mourut le 3 décembre de l'année suivante, suivant le mortuologe de l'abbaye de Marmoutiers. D. Michel de Villeneuve et le P. Houbignant parlent de Gilles le Lièvre, seigneur de Bougival, comme d'un homme *habile et discret, inébranlable et de la plus haute vertu.* Il eut de son mariage avec Agnès le Picart, entre autres enfants, deux fils et une fille :

1° Claude, IIe du nom, dont l'article suit;

2° Charles le Lièvre, écuyer, seigneur du Mesnil-sur-Oise, marié avec Gabrielle *Arnauld*, et décédé en 1596, sans postérité;

3° Marguerite le Lièvre, femme de Nicolas *Roillart*, chevalier, conseiller du roi en ses conseils, maître des comptes, en 1597, mort en 1624.

VIII. Claude LE LIÈVRE, IIe du nom, seigneur de Becherel, de Bougival, de la Chaussée-sur-Seine, du Mesvillet-en-Brie, du Grand-Combreux et de la Mothe-le-Gayant, reçu conseiller secrétaire du roi le 3 juillet

1598, mourut en 1631. Il avait épousé, par contrat passé devant Claude Levasseur et Jean Chappellain, notaires au châtelet de Paris, le 15 février 1599, Catherine GAYANT DE VARATRE, fille de messire Thomas Gayant, chevalier, seigneur de Varâtre, du Plessis de Rancy, de la Bourdinière et autres lieux, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé et en sa cour du parlement de Paris, et président des enquêtes d'icelle, et de dame Marie Bochart de Champigny de Noroy. De ce mariage est issu un fils unique qui suit.

GAYANT DE VARATRE : d'azur, au chevron d'or, surmonté d'une fleur de lys du même, et accompagné en pointe de 2 croissants aussi d'or.

IX. Thomas LE LIÈVRE, chevalier, seigneur et marquis de Fourilles en Bourbonnais et de la Grange-le-Roi dans la Brie-Française, baron d'Huriel, seigneur haut justicier de Grisy, Suisnes, Chérelles, Artange et autres lieux, président au grand conseil, conseiller d'honneur au parlement de Paris, conseiller des rois Louis XIII et Louis XIV en leurs conseils-d'état et privé, naquit le 23 janvier 1600. Il occupa d'abord la charge d'intendant de justice, police et finance, en la généralité de Paris; et durant les troubles de la fronde, il y soutint l'autorité royale avec tant de fermeté et de prudence, que la reine régente Anne d'Autriche honora toujours ce magistrat d'une estime et d'une affection particulières. Après une vie laborieuse et intègre, illustrée par la distinction avec laquelle il remplit les premières fonctions de la magistrature et présida les conseils du roi, il mourut dans les sentiments d'une haute piété, à Paris, le 10 août 1669. Il fut inhumé dans l'église des Feuillants, rue Saint-Honoré, en la chapelle dite des saintes Marguerite et Geneviève, dont il avait hérité de Marie le Lièvre, épouse de Jean de Foucault, seigneur de Rozay (1). Voici comment s'exprimait, à l'occasion

(1) Le président le Lièvre fit décorer et réédifier la même sépulture sous l'invocation de Saint-Philippe. On y voyait sa tombe avec les épitaphes de ses enfants, et la plupart de ses arrière-neveux furent ensevelis dans la même chapelle. Le procès-verbal des exhumations révolutionnaires en 1793, constate qu'il s'y trouvait alors vingt-huit cercueils de plomb, avec leurs inscriptions gravées sur lames de cuivre. Par suite de ces profanations, les restes de sa famille ont

de sa mort, un des écrivains les plus distingués de son siècle. « Monsieur le duc de Montbazon me requist de » chercher des devises pour les litres au service du pré- » sident le Lieure qui se fist à Saint-Paul, et je trouvay : » *Gloriâ et divitiæ in domo ejus, et justitia ejus manet* » *in seculum seculi.* Cela fust trouvé beau parce que » cela étoit vray, et depuis on employa cette sentence » aux funérailles du président de Lamoignon. » (*Extraits des manuscrits inédits de Balzac et de Ménage*). Thomas le Lièvre, marquis de Fourilles et de la Grange-le-Roi, par érections du mois d'octobre 1648 et du mois de juin 1659, avait épousé, par contrat du 28 janvier 1639, passé devant les notaires au châtelet de Paris, Anne Faure de Berlize, fille de messire Jules-César Faure de Berlize, chevalier, seigneur de Dormans, et de dame Anne Blondeau de Civry, dame de Chapuis et de Vieuxchâtel, laquelle était sœur de messire Roger Blondeau, seigneur de Saint-Séverin, grand-louvetier de Bourgogne, et nièce du bienheureux Charles Faure, abbé de Sainte-Geneviève de Paris, évêque de Babylone *in partibus infidelium*, et coadjuteur de Senlis. Le susdit Jules-César Faure de Berlize était fils de messire Guichard Faure, chevalier, seigneur de Berlize, de Dormans, de Champs-sur-Marne, etc., chevalier de l'ordre du Roi, conseiller-d'état, ancien ambassadeur des rois Charles IX, Henri III et Henri IV, vers les états d'Allemagne et la sérénissime république de Venise, et de dame Madelaine Brulart de Sillery, sœur de Nicolas Brulart, marquis de Sillery, chancelier de France. De ce mariage sont issus, outre plusieurs enfants morts en bas âge :

Faure de Berlize : d'azur, à la bande d'or, chargée de 3 croissants de gueules, et accostée de 2 lions d'or.

1° Pierre-François le Lièvre, chevalier, marquis de la Grange et de Fourilles, baron d'Huriel, seigneur haut-justicier de Grisy, de Suisnes, de Chérelles, d'Artange et autres lieux, chevalier des ordres royaux, militaires et hospitalier de Notre-Dame de Montcarmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, prieur-

été jetés dans une fosse commune, ouverte à cet effet à côté de l'église des Feuillants ; et cette fosse se trouve aujourd'hui recouverte par la chaussée de l'impasse du Mont-Thabor, à l'orient de la rue de Castiglione.

commendataire de Notre-Dame, Saint-Pierre et Saint-Paul, ordre de Cluny, au diocèse d'Autun, co-seigneur et prélat de Marcigny-sur-Loire. Il naquit le 25 avril 1645 et entra de bonne heure au service dans la maison militaire du roi. Dès l'année 1671, il était guidon avec rang de colonel de la compagnie des gendarmes écossais de la garde de Louis XIV. Il fit ses preuves de noblesse et profession de foi pour l'ordre de Saint-Lazare entre les mains de Charles-Achille, marquis de Nerestang, avec protestation relative à la réserve des droits de l'ordre de Cluny, en présence de son cousin, messire Philippe le Lièvre, chevalier, seigneur de Valconnet et du Clos-Bérenger, gentilhomme de la chambre du roi, etc. Voici ce que l'abbé le Pippre de Nœufville a rapporté de lui dans son *Abrégé chronologique de l'histoire de la maison du roi*, t. II, p. 356 : « Pierre-François le Lièvre, marquis de la Grange, » fit paraître un grand courage tant au combat de Turckheim, » en 1675 (1), qu'à la bataille de Montcassel en 1677, où il » donna des marques d'une intrépidité extraordinaire. Quoi- » qu'il eût eu le bras cassé à la première charge, et qu'il fût » hors d'état de combattre, il rallia cependant la compagnie » (des gendarmes écossais) et fit tête aux ennemis avec une » valeur et une constance inexprimable. Il perdit enfin la vie, » mais ce fut après l'avoir vendue chèrement et avoir reçu » trois autres blessures. » Ce fut le 11 avril 1677 que périt de cette mort glorieuse le marquis de la Grange, à l'âge de 32 ans. Il n'était point marié ;

2° Armand-Joseph, qui a continué la postérité,

3° Marie-Anne le Lièvre de la Grange, morte sans alliance le 29 août 1681, à l'âge de 25 ans;

4° Elisabeth-Angélique le Lièvre de la Grange, mariée, par contrat du 6 mars 1688, avec messire Charles-Henri-Nicolas *Dorieu*, maître des requêtes, fils aîné de messire Jean-Constantin-Joseph-Dorieu, chevalier, seigneur patron de la Hyre en Valois, président au parlement de Paris, et de dame Geneviève de Creil. Elisabeth-Angélique le Lièvre de la Grange fonda le premier monastère de *l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement*, comme il appert d'un bref apostolique du pape Clément XI, où la dite Elisabeth est déclarée *vénérable*. Elle légua plus de 60,000 livres tournois à la même communauté par son testament du 2 octobre 1700. Elle fut trouvée morte le 24 mai 1716, devant l'eucharistie, dans la chapelle de Saint-Michel à Notre-Dame de Paris, et fut inhumée dans le caveau de sa famille, en l'église des Feuillants, où l'on voyait son épitaphe. L'illustre Belsunce, évêque de Marseille, a composé l'oraison funèbre de cette sainte personne, qui fut prononcée par lui dans la même église, en présence du roi mineur, du

(1) Action dans laquelle M. de Turenne acheva d'anéantir les restes de la grande armée des princes confédérés d'Allemagne, commandée par l'électeur de Brandebourg.

czar Pierre et du duc d'Orléans, régent. (Voyez l'*Appendice* n° XI *au Mém. gén. des arch. du Temple*, pp. 144 et suivantes);

5° Marguerite le Lièvre de la Grange, alliée, par contrat du 3 mars 1671, à messire Henri d'*Escoubleau de Sourdis de Montluc*, prince de Chabanais, comte de Montluc et de Carmain, fils de haut et puissant seigneur messire Charles d'Escoubleau, marquis de Sourdis et d'Alluye, comte de Jouy, baron d'Armeau, de Saint-Félix, etc., conseiller aux conseils d'état et privé, capitaine de cent lances des ordonnances du roi, lieutenant-général des armées, gouverneur de l'Orléanais, du Blésois, du Vendômois, du pays Chartrain, des ville et château royal d'Amboise, etc., et de haute et puissante princesse madame Jeanne de Foix, princesse de Chabanais, comtesse de Montluc et de Carmain. Marguerite le Lièvre de la Grange, princesse de Chabanais, mourut sans postérite le 10 avril 1720, et fut inhumée aux Feuillants;

6° Anne-Judith le Lièvre de la Grange, mariée, par contrat du 23 avril 1673, avec haut et puissant prince monseigneur Claude *de Bretagne-Avaugour*, comte palatin de Vertus, premier baron de Bretagne, maréchal héréditaire et premier pair de Champagne, comte de Guimgamp et de Goëllo, vicomte de Saint-Nazaire, baron d'Avaugour, de Châteaulin, d'Ingrande et de Montfalcon, vidame de Nantes, sire de Clisson, etc., et de Madelaine de Limoges, veuve de Janus de Savoie, comte de Genève et marquis des Alpes. Elle mourut le 20 décembre 1690 (1) Son mari lui survécut jusqu'au 7 mars 1699. De leur mariage sont issus entre autres enfants :

---

(1) L'année de son décès est rappelée dans l'inscription suivante, qui se voyait aux Feuillants :

A. E. R. M.

Ici repose le cœur noble et pieux

de *haute et puissante princesse*

ANNE LE LIÈVRE,

comtesse de Vertus,

première baronne de Bretaigne et d'Avaulgour.

Elle a voulu que ses entrailles

fussent réunies aux reliques de ses ancestres

en attendant la résurrection.

MDCXC.

A. Henri-François de Bretagne, comte de Goëllo,
B. Armand-François de Bretagne, comte de Vertus,
} morts sans postérité;

C. Marie-Claire-Geneviève de Bretagne, mariée, 1° par procuration à Paris le 9 août 1694, à don Gonzalès-Marie-Ferdinand *de Guzman y Carvalho y Patalin*, marquis et comte de Sigueyra, commandeur de l'ordre de Christ, grand-maître et surintendant-général des trésors, reliques, joyaux, palais, châteaux et bâtiments de la couronne de Portugal; 2° le 17 novembre 1704, à monseigneur Charles-Roger, prince *de Courtenay*, des empereurs d'Orient, comte de Cisy, prince du sang royal de France. Elle mourut le 24 novembre 1740, et fut inhumée dans la chapelle de Saint-Philippe aux Feuillants, où se voyait son épitaphe.

X. Armand-Joseph LE LIÈVRE DE LA GRANGE, chevalier, marquis de la Grange et de Fourilles, seigneur de Grisy, de Suisnes, de Chérelles, d'Artange et autres lieux, naquit le 24 octobre 1659, et fut tenu sur les fonts de baptême par la reine, mère de Louis XIV, et par le cardinal Mazarin. Ayant été destiné par ses parents et par sa vocation particulière à l'état ecclésiastique, il dut renoncer à prendre les ordres sacrés lorsqu'il se vit le dernier rejeton mâle de sa famille. Il épousa à 64 ans, par contrat du 25 novembre 1723, Marie-Madelaine DE CASSAN D'ORRIAC, fille de messire René de Cassan, chevalier, seigneur d'Orriac au diocèse de Nismes, et de dame Catherine-Rosalie d'Azain. La marquise de la Grange survécut 39 ans à son mari, et fut inhumée auprès de lui le 23 mai 1771, dans la chapelle des Feuillants. Ils ont eu un fils et une fille :

DE CASSAN-D'ORRIAC : de sable, à 2 levriers affrontés d'or, supportés d'un bastion carré du même, maçonné de sable.

1° François-Joseph, dont l'article suit;

2° Marie-Renée le Lièvre de la Grange, mariée, le 16 janvier 1747, avec Louis-Guillaume *Joly de Fleury*, chevalier, seigneur de la baronnie de Fleury, de Grigny, du Plessis-le-Comte et autres lieux, conseiller du roi Louis XV en tous ses conseils, procureur-général du parlement, custode et garde général des chartes, rescrits et archives de la couronne de France, etc., dont une fille unique :

Marie-Renée Joly de Fleury, mariée, le 23 juillet 1770, avec Louis *de Rémond*, marquis de Montmort, fils de

François de Rémond, marquis de Montmort, major-général des gardes du corps, lieutenant-général des armées, grand-croix de l'ordre de Saint-Louis, etc.

XI. François-Joseph LE LIÈVRE DE LA GRANGE, chevalier, marquis de la Grange, de Fourilles et d'Attilly, baron de Lorme, châtelain de Beaurepaire et de Bucamp, seigneur de Grisy, de Suisnes, de Chérelles, d'Artange, de la Touche-Limousinière, du Brœuil, de Rousseloy, de Champigny, du Quesnel et autres lieux, lieutenant-général des armées du roi, premier sous-lieutenant de la deuxième compagnie des mousquetaires de la garde ordinaire de Sa Majesté, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, gouverneur pour le roi des ville et château de Brie-Comte-Robert, etc., était né le 27 mai 1726. Entré fort jeune au service en qualité d'aide-de-camp du maréchal de Saxe, il combattit sous les ordres de ce maréchal à la bataille de Fontenoy. Il fit toutes les campagnes de la guerre de *sept-ans*, et se trouva aux batailles d'Hastembeck et de Rosbach en qualité d'aide-de-camp du maréchal prince de Soubise. Ensuite il devint successivement capitaine au régiment des gardes françaises, officier supérieur des mousquetaires, brigadier de cavalerie le 25 juillet 1762, maréchal-de-camp le 3 janvier 1770, commandeur de l'ordre de Saint-Louis le 21 avril 1777, et lieutenant-général des armées le 1er mars 1784. Il est décédé en 1808. Il avait épousé, par contrat du 6 janvier 1766, signé du roi, de la reine et des princes du sang, Angélique-Adélaïde MÉLIAND, fille unique de messire Charles-Blaise Méliand, chevalier, seigneur de Choisy, de Champigny, du Quesnel-Aubery, de Bucamp, de Rousseloy et autres lieux, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé, maître des requêtes de l'hôtel et intendant de justice, police et finances, en la généralité de Soissons, et de haute et puissante dame Marie-Louise-Adélaïde du Quesnoy. François-Joseph, marquis de la Grange, hérita de la seigneurie de la Touche-Limousinière, au comté Nantais, et la co-propriété de la sirerie de Clisson lui fut adjugée par arrêt du parlement de Paris, à titre de co-héritier, avec le prince de Rohan-Soubise, d'Ar-

MÉLIAND : d'azur, à la croix d'or, cantonnée aux 1 et 4 d'une aigle, aux 2 et 3 d'une ruche du même.

mand-François, comte de Vertus, cousin-germain du marquis de la Grange, et dernier rejeton mâle de la maison de Bretagne. François-Joseph a laissé quatre fils et deux filles :

1° Adélaïde-Blaise-François, dont l'article suit ;

2° Ange-François le Lièvre de la Grange, né le 6 juillet 1778, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, officier de la Légion d'Honneur, colonel au service de France, mort le 10 février 1816. Il avait épousé à Vienne en Autriche, le 6 juillet 1807, Mélanie-Sophie-Eugénie *de Galliot de Genouillac*, fille de François-Xavier-Romain de Galliot de Genouillac, comte de Schoenfelt, baron de Genouillac, seigneur de Sineulx et de Saint-Remy, chambellan de sa majesté impériale et royale apostolique, prévôt de Luxembourg et d'Arlon, et de Marie-Louise-Flavienne de Cassal et Bomal, libre baronne du Saint-Empire et dame de la Croix étoilée de l'impératrice reine Marie-Thérèse. De ce mariage sont issus :

A. François-Conrad le Lièvre de la Grange, né le 23 septembre 1809 ;

B. Charles-Emmanuel-Jules le Lièvre de la Grange, né le 3 novembre 1814 ;

3° Auguste-François-Joseph le Lièvre de la Grange, né le 2 mai 1780, reçu chevalier de l'ordre de St.-Jean de Jérusalem *dit* de Malte de minorité, colonel de cavalerie, chevalier des ordres de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur, marié, le 5 février 1820, avec Nathalie-Irène-Marie-Victurnienne *de Beauvau-Craon*, fille de Marc-Etienne-Gabriel, prince de Beauvau et du Saint-Empire, grand d'Espagne de la première classe, marquis de Craon, de Harouel et de Novion en Lorraine, baron d'Autrey, de Saint-Georges, de Turkestain, de Fléville, etc., et de Nathalie-Henriette-Victurnienne de Rochechouart-Mortemart. De ce mariage sont issus :

A. Gustave-Henri-Joseph le Lièvre de la Grange ;

B. Angélique-Gabrielle-Marie le Lièvre de la Grange ;

4° Charles-Louis-Armand le Lièvre, comte de la Grange, lieutenant-général, chevalier de l'ordre de St.-Louis et de l'ordre impérial de St.-Léopold d'Autriche, commandeur des ordres de la Légion-d'Honneur et du Mérite militaire de Bavière, né le 22 mars 1783. Entré au service en 1800, il a fait les guerres d'Italie en 1800 et 1801, celle d'Autriche en 1805, celles de Prusse et de Pologne en 1807, d'Espagne en 1808, d'Allemagne en 1809, de Russie en 1812, de Saxe en 1813 et de France en 1814. Il fait partie de la nouvelle pairie et n'est pas marié ;

5° Adélaïde-Louise le Lièvre de la Grange, née le 24 mai 1768, mariée, le 16 janvier 1793, avec Adrien-Jacques-Maurice, comte *de Cambis*, fils de François, marquis de Cambis et de Velleron, baron de Brantes, etc. De ce mariage sont issus quatre enfants, dont un fils, héritier des diverses branches de sa maison ;

6° Adélaïde-Françoise le Lièvre de la Grange, née le 21 mai 1774, mariée, le 3 février 1810, avec Jean-Louis *Mathevon*, baron de Curnieu, colonel de cuirassiers. Elle est morte le 5 septembre 1820, laissant un fils nommé :

Charles-Louis-Adélaïde-Henri Mathevon de Curnieu.

XII. Adélaïde-Blaise-François LE LIÈVRE DE LA GRANGE, chevalier, marquis de la Grange et de Fouilles, né à Paris le 21 décembre 1766, lieutenant-général des armées du roi, grand croix des ordres militaires de Saint-Louis et du Mérite militaire de Bavière, commandeur de la Légion-d'Honneur et de l'ordre de Hohenlohe, etc., entra au service à peine âgé de 15 ans, comme volontaire au bataillon d'Artois. Il se trouvait colonel de dragons en 1792. Il servit successivement sous le maréchal Luckner, dont il était aide-de-camp avec Mathieu de Montmorency et Beurnonville, et sous les généraux Dumourier et Kellermann. Il se distingua d'une manière brillante à la bataille de Valmy, où il s'empara de la position du moulin à la tête de 3 régiments de cavalerie; et, quoique blessé d'un coup de feu, il sut s'y maintenir tout le reste de la journée. Il demeura sous les drapeaux jusqu'au 28 octobre 1793, époque à laquelle les représentants du peuple le firent arrêter comme noble et jeter dans les prisons d'Arras. Échappé comme par miracle aux bourreaux révolutionnaires, il reprit du service après le 18 brumaire, fut attaché à Murat, qui l'envoya à Rome pour y négocier des affaires très-délicates. Plus tard il passa à l'armée de Hollande comme chef de la 7e demi-brigade de chasseurs à cheval. Embarqué à Brest pour l'expédition d'Irlande, il fit ensuite toutes les campagnes d'Espagne et d'Allemagne; gagna le grade de général de brigade sur le champ de bataille d'Heilsberg, et celui de général de division dans les plaines d'Essling, où il eut un bras emporté d'un boulet de canon. Napoléon, qui es-

timait sa droiture et son intégrité, lui confia les gouvernements de la Haute-Autriche et du Mecklenbourg. Lors de l'expédition des Anglais à Flessingue, M. de la Grange fut chargé de la défense des côtes, ainsi que de la citadelle et de la place d'Anvers. Pendant la campagne de 1812 il commanda la 2e division du 2e corps de la grande armée; puis, par une suite de décrets impériaux, et comme si Napoléon eût eu besoin de lui sur tous les points à la fois, il fut nommé coup sur coup, en moins de deux mois, gouverneur de Wesel, commandant-supérieur de Metz, inspecteur-général de cavalerie, colonel du 2e régiment des gardes d'honneur et commandant de la levée en masse du département de Seine et Marne. Ces dernières fonctions qu'il remplissait encore au 20 mars 1814, le rapprochèrent de la personne de Napoléon à Fontainebleau, et le mirent à même de donner un témoignage de sa fidélité au malheur, car il fut l'un des derniers officiers généraux qui restèrent auprès de l'empereur après son abdication. Louis XVIII, ayant rétabli les deux compagnies des mousquetaires de la garde du roi, nomma le marquis de la Grange au commandement de la seconde compagnie, dont son père avait eu la survivance. Pendant les *cent-jours* il resta fidèle à ses serments et refusa les propositions les plus brillantes qui lui furent faites d'un commandement supérieur dans l'armée de Waterloo. Lors du licenciement des compagnies rouges, on lui donna la grand croix de l'ordre de Saint-Louis et le gouvernement de la 20e division militaire, titre purement honorifique, espèce de retraite à laquelle on le condamnait prématurément, tandis qu'il se sentait encore toute la vigueur et l'activité nécessaires pour rendre d'utiles services à son pays. Les dégoûts qu'il éprouva dans cette circonstance, et l'injustice qu'on lui fit de ne point l'admettre à la pairie, dont on fut alors si prodigue envers d'autres et à laquelle ses services lui donnaient des droits incontestables, contristèrent les dernières années de sa vie et ravivèrent les souffrances de ses nombreuses blessures et de la mutilation d'un membre qu'il avait perdu pour sa patrie. Le marquis de la

HALL : parti de gueules et d'or, à la bande contre-bretessée de l'un en l'autre.

Grange mourut le 2 juillet 1833. Il avait épousé, le 17 février 1796, Adélaïde-Victoire HALL, (d'une famille originaire de Suède) veuve de François-Louis Suleau, avocat au grand conseil du roi Louis XVI et maître des requêtes, lequel périt dans la nuit du 10 août 1792, au château des Tuileries, victime de son dévouement à la cause royale (1). Le marquis de la Grange a laissé :

1° Adélaïde-Edouard, dont l'article suit;

2° François-Hercule-Olivier le Lièvre de la Grange, comte de la Grange, né le 18 avril 1803, mousquetaire noir en 1815, lieutenant de dragons en 1823, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Ferdinand d'Espagne, lieutenant au 2e régiment de cuirassiers de la garde royale, capitaine adjudant-major au 2e régiment de hussards, démissionnaire en 1830;

3° Adélaïde-Eric-Claire le Lièvre de la Grange, née le 20 février 1798;

4° Adélaïde-Joséphine-Louise-Moïna le Lièvre de la Grange, née le 10 septembre 1800, mariée, 1° le 12 avril 1819, avec Joseph-Louis *Robert de Lignerac*, duc de Caylus, pair de France, grand d'Espagne de première classe, maréchal-de-camp, officier de la Légion-d'honneur, etc., veuf en premières noces d'Adélaïde-Hortense-Gabrielle de Mailly, et décédé le 23 juillet 1823, laissant un fils mineur nommé Joseph-François *Robert*, marquis de Lignerac, duc de Caylus, pair de France, grand d'Espagne de première classe; 2° avec Louis-Jean, comte *Carra de Rochemur de Saint-Cyr*, chevalier de l'ordre de Saint-Louis et de la Légion-d'honneur, fils de Claude Carra de Rochemur, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, et de dame Marie-Antoinette-Sophie Benigaud de Grange, et adopté par M. le comte Carra de Saint-Cyr, lieutenant-général des armées du roi, grand officier de la Légion-d'Honneur. De ce second mariage sont issues deux filles;

5° Anne-Judith-Othilie le Lièvre de la Grange, née le 14 septembre 1804, mariée, le 14 juin 1825, avec Michel-Auguste, marquis *de Neucheze*, colonel, chevalier des ordres militaires de Saint-Louis, de Saint-Ferdinand d'Espagne, etc.

---

(1) Il a laissé un fils, Antoine-Louis-Ange-Elysée, vicomte Suleau, né le 6 mars 1793, successivement préfet des départements de la Corse, de Vaucluse et de la Moselle, conseiller d'état, et directeur-général des domaines et de l'enregistrement en 1830, chevalier de l'ordre de St.-Louis, officier de la Légion-d'honneur, commandeur de l'ordre de Sainte-Anne de Russie, etc.

XIII. Adélaïde-Édouard LE LIÈVRE DE LA GRANGE, marquis de la Grange et de Fourilles, né le 17 décembre 1796, entra au service en 1813, passa en 1814 maréchal-des-logis dans la 2e compagnie des mousquetaires, fut nommé chevalier de la Légion-d'Honneur en 1815, puis l'année suivante capitaine à l'état-major de la garde royale. Attaché à la légation de Madrid en 1821, il remplit les fonctions de secrétaire de légation pendant son séjour en Espagne, et fut seul chargé de rendre compte des séances des Cortès au ministre, qui en exprima souvent sa satisfaction dans ses dépêches à M. le comte de la Garde. Envoyé à Paris avec des dépêches dans le cours de 1822, M. de la Grange fut réexpédié à Madrid le 1er juillet, et y assista à la crise du 7 de ce mois. Le duc Mathieu de Montmorency voulut bien lui en faire un mérite, et fit créer pour lui la place de secrétaire de légation à Carlsruhe. Les droits que M. de la Grange s'était acquis pendant son séjour en Espagne sont relatés dans l'ordonnance royale de sa nomination du 29 août 1822. Nommé au commencement de 1824 secrétaire d'ambassade à Vienne, M. de la Grange y fut chargé d'affaires temporairement. Pendant les années 1828 et 1829 il a exercé les mêmes fonctions aux Pays-Bas, où il avait été accrédité par M. le comte de la Ferronnays. Rentré dans la vie privée en 1830, M. de la Grange a consacré ses loisirs aux lettres et à l'agriculture. Porté par le parti libéral, en 1834, comme candidat à la députation au collége électoral de l'arrondissement de Verneuil (Eure), il a obtenu un grand nombre de voix, et le candidat ministériel ne passa qu'après un ballotage, par suite d'une division qui s'éleva entre les deux oppositions. Il a épousé, le 6 juin 1827, Constance-Madelaine-Louise-Nompar DE CAUMONT-LA-FORCE, veuve de Joseph-Marie de Guilhem, comte de Clermont-Lodève, maréchal des camps et armées du roi, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, commandeur de la Légion-d'Honneur, menin de M. le Dauphin et aide-de-camp de S. A. R. monseigneur le duc de Bordeaux, et fille de Philibert-Bertrand-Nompar, comte de Caumont-la-Force, mem-

DE CAUMONT-LA-FORCE : d'azur, à 3 léopards d'or l'un sur l'autre, lampassés, armés et couronnés de gueules.

bre de la chambre des députés, ancien colonel de la garde nationale à cheval de Paris, chevalier des ordres de Saint-Louis et de Saint-Jean de Jérusalem, officier de la Légion-d'Honneur, et de dame Marie-Constance de Lamoignon.

MAC-CARTHY,

Anciens rois des DEUX MOMONIES, DE DESMOND et DE CORK, *chefs* et *vicomtes* DE MUSKERY, *princes* et *lords* DE CARBERY, *comtes* DE CLANCARE et DE CLAN-CARTHY, *vicomtes* DE MOUNTCASHEL, *barons* DE VALENTIA, DE BLARNEY, *lords* MACARTNEY, *barons* DE LISSANOURE, *pairs d'Irlande*, et depuis l'union *pairs d'Angleterre.*

ARMES : *d'argent, au cerf passant de gueules, ramé de* 10 *cors et onglé d'or.* L'écu timbré de l'asionn, ou couronne antique irlandaise. Tenants : deux anges de carnation,

ailés et chevelés d'or, vêtus de tuniques d'argent, le manteau de pourpre, chacun se couvrant la poitrine d'un bouclier, celui de dextre aux armoiries de la province de *Munster*, celui de senestre aux armes de la ville de *Cork*. Cimier : un dextrochère tenant un lézard au naturel, avec le cri : LAM LAIDIR ABOU (*Vive le bras fort!*) Légende : SINNSIOR CLANNA MILEAD, (*aînés des tribus de Milesius*). Devise des Mac-Carthy-Môr : FORTI ET FIDELI NIHIL DIFFICILE. Devise des Mac-Carthy-Reagh : FORTIS, FEROX ET CELER.

OBSERVATIONS SUR LES ARMES DES MAC-CARTHY.

D'anciennes chroniques rapportent qu'Eanda Dearg (le Rouge), roi de Momonie, l'un des aïeux d'Eogan Mor, traversant un jour avec sa suite les montagnes de Desmond, aperçut venant à lui un cerf d'une grandeur extraordinaire ; qu'alors saisissant un arc de la main d'un des siens, il abattit l'animal d'un coup de flèche. Des médailles furent frappées en commémoration de cet évènement. Elles représentaient l'effigie du cerf, et devinrent un objet d'ornement pour les Momoniens, qui les portaient suspendues à leur cou. Lorsque les tournois eurent introduit l'usage des armoiries, les Mac-Carthy firent de ce même cerf la pièce intérieure de leur écu. Il est remarquable que le cimier national de l'Irlande est encore de nos jours *un cerf de gueules, ramé et onglé d'or, s'élançant de l'entrée d'une tour*. (Voyez la représentation de ce cimier sur la carte des deux Momonies.)

La tradition du cimier des Mac-Carthy se rapporte à des temps où le merveilleux servait à expliquer les origines. Colgan, roi de Momonie, né à Thurles, dans le comté actuel de Tipperary, était venu au monde, suivant de vieilles légendes, tenant un lézard dans la main. De-là l'adoption par sa postérité du lézard avec la devise : MEUM EST REGNARE ! abandonnée dans les temps modernes. (*Keogh's Antiquities of Ireland*, Dublin, 1748, p. 138). Un fait positif, c'est que toutes les familles milésiennes ont adopté le lézard pour cimier de leurs armes.

Aux époques où, parmi les possessions des Mac-Carthy, plusieurs

furent erigées en pairies, les diverses branches alors existantes de cette maison ont dû surmonter leur écu de couronnes distinctives en rapport avec la dignité de leurs fiefs.

Le rameau de Macartney portait : *d'or, au cerf de gueules, à la bordure du même.* Pour cimier un dextrochère tenant une branche de rosier, avec cette devise : STIMULAT SED ORNAT. Celle de l'écusson était : MENS CONSCIA RECTI.

L'histoire de la maison de MAC-CARTHY (1) a été pendant une suite de siècles si étroitement liée à celle

(1) Nom formé de *Mac Cairt'aig'*, c'est-à-dire *fils* de l'habitant des rochers, ou *fils* du protecteur. Les substantifs *Mac* et *O*, qui précèdent les noms patronymiques irlandais, signifient *fils*, et correspondent aux *fitz* des Anglais, *witz* des Russes et *ben* des Arabes. Mais la signification des deux mots irlandais a plus d'étendue, car ils servent communément à désigner tous les descendants d'une même race, à quelque degré que ce puisse être. Le mot *ib*, prononcé *ive*, et écrit improprement *hy*, a aussi la signification de *postérité*, comme Hy-Maney, pour postérité de Maney ou *Maneus*, Ib Cairt'aig', pour descendance de Cairt'aig'. Le droit à faire précéder le nom d'une famille des mots *mac* et *ô*, appartenait à toute la race, et non pas exclusivement au chef de la tribu, comme l'a fait supposer une erreur vulgaire qui s'est accréditée jusqu'à nos jours. La seule distinction que l'histoire ait consacrée, c'est de ne désigner le plus souvent les chefs de tribu que par leur seul nom de famille, comme ô Neill, Mac-Carthy, tandis que les autres membres sont toujours rappelés par leurs noms de baptême précédant celui de la race. Cependant cet usage n'est devenu général qu'à l'avènement des Stuarts. A partir de cette époque les chefs de tribus irlandaises et les pairs d'Angleterre et d'Irlande n'ont plus signé que de leur seul nom de famille, sans prénom, ni titre, et ce nom, ainsi isolé, désignait toujours le chef de la tribu ou le titulaire de la pairie. Quant à l'accent qui surmonte l'ô des patronymiques irlandais, ce n'est que depuis environ 200 ans qu'il a été adopté, pour exprimer que ceux qui le portent descendent de la race en ligne directe et masculine et non par les femmes ou par voie de substitution. Cette remarque nous conduit à une dernière observation essentielle. Quoique nous nous soyons conformés à l'orthographe suivie depuis deux cents ans environ par les historiens, pour les noms irlandais, il importe, pour ceux qui consultent les vieilles chroniques et les sources originales, de rappeler que la langue irlandaise n'admet point la lettre *h*. Cette lettre

de la nation irlandaise, qu'il faut nécessairement remonter jusqu'au berceau même de cette nation belliqueuse, si l'on veut se rendre compte de l'origine de cette illustre famille, et du rang qu'on lui voit tenir parmi les dynasties royales qui ont gouverné les différentes contrées de ce pays jusqu'à l'invasion anglaise en 1169.

L'opinion des savants, soit irlandais, soit étrangers, est très-divergente à l'égard de l'époque probable où l'Hibernie fut peuplée. Mais tous s'accordent sur les circonstances relatives à l'établissement dans ce pays de la puissance Scoto-Milésienne (1). Trois fils de Milead (dont le nom a été latinisé par *Milesius*), roi de Gallice, en Espagne, nommés Heber, Heremon et Ir, accompagnés de Lugad, leur cousin-germain, fils d'Ith, leur oncle paternel, abordèrent en Irlande plusieurs siècles avant l'ère chrétienne, à la tête d'une nombreuse colonie. Après s'être mis en possession de l'île, eux ou leurs

---

ne s'y représente jamais que par un point ou une apostrophe, en sorte que c'est plutôt un signe de ponctuation qu'une lettre. Ce sont les historiens modernes, avons-nous dit, qui ont substitué la lettre h à ces points, et comme c'est un usage reçu, nous l'avons observé dans tout le cours de notre travail, excepté dans le tableau généalogique qui lui sert d'introduction.

(1) Un seul écrivain anglais, J. Gordon, dans une *Histoire d'Irlande*, traduite en français en 1808, a cru pouvoir d'un trait de plume enlever à l'Irlande toutes les notions de son existence politique antérieures à l'établissement du christianisme dans cette contrée. Mais l'opinion destituée de toute critique d'un écrivain aveuglé par une prévention nationale, ne peut avoir aucun poids contre le témoignage des vieilles chroniques et des anciennes légendes irlandaises, consacrées par tous les historiens. C'est avec la même légèreté que Gordon rejette l'existence d'Ossian et de ses poèmes, dont l'authenticité est récemment sortie triomphante d'une controverse mémorable.

descendants la divisèrent en royaumes provinciaux (1), qui tous reconnurent comme lien fédéral un monarque suprême, sans toutefois s'astreindre envers ce pouvoir central et modérateur à aucun devoir de vassalité (2). Ces souverainetés, d'une indépendance égale et absolue, furent réparties dans les quatre races des conquérants de l'Irlande, savoir : la race hébérienne (3), dont est descendue en ligne directe la maison *Mac-Carthy*, d'après le témoignage unanime des historiens nationaux;

---

(1) La plus ancienne division connue, ou du moins celle que confirma Eocha IX avant J. C., ne comprenait que les quatre royaumes de Munster (Momonie), de Connaught (Connacie), de Leinster (Lagenie) et d'Ulster (Ultonie), gouvernés par quatre *rigs* ou rois. Au-dessus des quatre *rigs* était l'*ardrig*, ou monarque, souverain électif dont le Meath formait l'apanage. L'un d'eux, Hugony, successeur de Kimbath, pour diminuer la puissance souvent rivale des quatre rois provinciaux, fit une nouvelle division de l'île en vingt-cinq dynasties, qu'il obligea par serment de n'élire ou n'accepter jamais d'autre monarque qu'un prince de sa maison. (*Histoire d'Irlande*, par Thomas Leland, traduite de l'anglais, in-12; Maestricht, 1779, t. I, p. 12 du discours préliminaire.) Dans cette hiérarchie marchaient immédiatement après les riags, les princes, toparques et chefs feudataires nommés *uriags*, *tiarnas* et *confinnies*, lesquels commandaient les clans ou tribus inférieures. Les druides, les brehons ou juges, et les fileas ou bardes, composaient originairement les autres classes supérieures de la nation.

(2) Les chroniques et les anciens registres conservés dans les cours souveraines font mention de présents annuels offerts au monarque par les rois provinciaux, usage d'ailleurs universellement pratiqué entre ces derniers. Ces présents réciproques étaient le gage des dispositions amicales des souverains et le renouvellement annuel de leur alliance. Dans les périls communs, les rois provinciaux ralliaient leurs forces à celles du monarque, chef de la confédération; mais dans le cours ordinaire des choses, le monarque n'exerçait aucune supériorité politique sur les souverains provinciaux, et souvent ces derniers lui faisaient la guerre.

(3) Voyez le tableau généalogique.

la race hérémonienne (1), celle de Clanna-Rory ou race d'Ir (2), et celle d'Ib' Lugad ou lugadienne (3), issue de Lugad, fils d'Ith.

Une loi fondamentale, qui par son esprit paraît remonter aux premiers temps de cette confédération, en fixant l'hérédité du pouvoir dans chaque race, l'avait en quelque sorte rendu électif quant aux individus. Cette loi, dite de tanistrie (4) ou de séniorat, appelait à la

---

(1) La postérité d'Hérémon s'est divisée en deux grandes branches. De la première, qui a continué la dénomination de race hérémonie, sont issus les ô Conor-Royal, ô Nial, ô Donnell, Mac-Donald, ô Kelly de Connaught, Mac-Mahon d'Ultonie, Mac-Egan, Lally, etc.

(2) De cette race viennent les ô Farrell, princes d'Annaly (territoire formant depuis le comté de Longfort), et les ô Connor-Kerry.

(3) Les ô Driscoll, ô Leary, ô Coffey, ô Hea, etc., sortent de cette race.

(4) Le chevalier Jacques Ware et le major Charles Vallencey ont donné des détails intéressants sur cette loi constitutive des états d'Irlande, qu'on a vu se reproduire à la naissance du régime féodal, dans les séniorats d'Allemagne et d'Italie. L'ambition des chefs et l'instabilité des peuples ont souvent porté une funeste atteinte à ce droit successif des souverainetés de l'Hibernie. Pour prévenir les sanglants conflits qui s'élevaient trop fréquemment, les princes régnants, avec le commun suffrage des grands et du peuple, désignaient de leur vivant ceux que la loi du pays appelait à leur succéder. De ce moment, l'héritier présomptif du monarque était reconnu et proclamé *riogdamna;* celui des rois provinciaux et chefs de clans prenait le titre de *taniste*. Le prince héréditaire soutenait sa dignité par un revenu considérable, appelé *loghty* et par les *cosherings*, tributs qu'il imposait à sa volonté sur toutes les terres qui n'appartenaient point à l'église. Le major Vallencey ajoute qu'anciennement, par un privilége spécial, le *taniste* (de même que le *riogdamna*) était non seulement généralissime de toute l'armée, mais encore chef de la justice dans toute la principauté ou le royaume. (Voyez aussi les *Actes recueillis par Jean Davis, chef de la justice du banc du roi Jacques Ier*, p. 28).

couronne ou au gouvernement de chaque tribu, non pas le prince qui représentait la branche aînée de son sang, selon l'ordre de primogéniture, mais celui en qui se réunissaient l'âge et l'expérience nécessaires. Conformément à cette institution, le *taniste* ou successeur présomptif était solennellement déclaré et reconnu du vivant du souverain, et de ce moment investi du commandement des armées et de l'administration suprême de la justice. Cet usage explique comment les princes milésiens ont fourni tour à tour des monarques et des rois provinciaux, tantôt de la race hébérienne, tantôt de la race hérémonienne, quelquefois de celle des Glanna-Rory, et d'autres fois de la race des Lugadiens: loi dont la nécessité fut sans doute justifiée par la barbarie des temps qui la vit naître, mais d'où l'on vit sortir le germe des sanglantes divisions et de la funeste anarchie qui ont amené l'invasion de l'Irlande et l'anéantissement de sa nationalité.

La race hébérienne, et particulièrement la branche aînée de cette race, dite eugénienne, souche de la maison de Mac-Carthy, royale en Desmond et à Cork, comptait déjà, en 959, quarante-quatre rois provinciaux à partir d'Olioll-Flann-Môr, arrière petit fils d'Eogan-Môr (Eugène-le-Grand), surnommé Mogh-Nuadhad, qui régnait sur la Momonie et la moitié de l'Irlande vers la fin du 2e siècle, et périt à la bataille de Moylena en 192. Parmi cette longue suite de rois eugéniens, la plupart renommés par leurs qualités guerrières, Aongus ou Æneas a laissé une mémoire vénérée des peuples de la Momonie par l'accueil généreux qu'il fit à saint Patrice, en 448, lors de son apostolat en Irlande, et par la ferveur qu'il mit à propager le christianisme dans son royaume et à fonder et doter richement les premiers éta

blissements religieux. L'exemple de ce prince a servi de règle à nombre de ses descendants (1). Par leur pieuse munificence et leurs libéralités, toute la partie de l'Irlande soumise à leur domination a vu s'élever successivement les temples où se célèbrent encore les saints mystères de la foi catholique, et leur zèle, éclairé et purifié par une constante pratique, n'a pas cessé de former le caractère distinctif des Mac-Carthy, soit aux époques de la puissance et de la splendeur de cette illustre famille, soit à travers les vicissitudes qui furent aussi son partage.

Une période remarquable dans l'histoire de cette maison fut celle de l'interruption pendant six siècles (313 à 959), au profit de la branche eugénienne, de la loi de tanistrie ou de succession alternative (2). Un

(1) « Cette famille, l'ornement et la gloire de la religion et du » pays (dit le *Monasticon Hibernicum*), a édifié et fondé des églises, » des colléges et d'autres monuments de la religion, tels que le » monastère des chanoines de Saint-Augustin de Cork en 1134, » l'abbaye de Saint-Maur *de Fonte-Vivo*, dans la baronnie de Car- » bery, en 1172; le couvent des Franciscains de Cork en 1214, celui » des Bernardins de Tracton, dans la baronnie de Kinelea, en 1224; » l'abbaye de Timoleague, vers l'an 1320; le monastère d'Irelagh ou » de Mucrus, près du lac Lean, en 1440; celui des Franciscains de » Kilcrea, en 1465; le couvent de Ballivacadane, vers la même épo- » que, et cinq autres églises en divers lieux. » (Voyez l'ouvrage cité, p. 60, 66, 72, 77, 79, 303 et 392; l'*histoire de la ville de Cork*, par Smith, t. I, p. 166 et 382, et les *histoires d'Irlande* de Keating et Mac-Geoghegan.) Peu de familles puissantes ont laissé plus de traces de ce qu'elles ont fait pour la religion et l'humanité. On conserve encore dans tout le midi de l'Irlande le souvenir des vertus des Mac-Carthy. Leur maison était ouverte à l'hospitalité la plus généreuse et la plus magnifique. Des officiers chargés d'accueillir les étrangers qui y affluaient jour et nuit, avaient ordre de pourvoir à tous leurs besoins et de ne refuser jamais personne.

(2) Cette loi ne fut suspendue que relativement à la branche

prince de Thomond, Mahon, fils de Kinnedy, et chef de la branche des ô Brien, issus de Cormac-Cas, second fils de Mogh-Nuadhad, revendiqua ce droit et le remit en vigueur dans sa branche, à l'exclusion réciproque et presque continuelle des Mac-Carthy. Ce fut le sujet d'une fatale rivalité entre les deux branches. On les vit fréquemment les armes à la main disputer ou défendre ce droit de succession séniorale devenu équivoque par la longue prescription dont se prévalait la branche eugénienne. Celle-ci, après bien des efforts, parvint à ressaisir et à faire respecter le droit d'élection que lui assurait la loi des tanistes, invoquée en 959 par les ô Brien pour la déposséder. Cormac Muithamnagh Mac-Carthy, roi de Desmond ou de la Momonie méridionale, ne se borna pas à réclamer le bénéfice de cette loi : il précipita du trône Conor-na-Catharach ô Brien, et régna deux ans à sa place sur les deux Momonies. Tombé sous le fer d'un assassin en 1138, il eut pour successeur Turlogh ô Brien, frère de Conor, auquel furent associés, d'abord Taig Mac-Carthy, le plus jeune frère de Cormac, de 1151 à 1155, ensuite Dermod-Môr Mac-Carthy, fils du même Cormac, et roi de Desmond et de Cork. Ce dernier prince fut dans un état permanent d'hostilités avec Donall-Mor ô Brien, fils de Turlogh, pour le trône de toute la Momonie. La fureur des guerres privées qui déchiraient l'Irlande était alors à son comble. Toutes les souverainetés qui composaient la confédération hibernienne étaient aux prises et présentaient le tableau d'une combustion générale. Depuis

---

dalcassienne, car on la voit constamment en vigueur dans les différentes branches et les divers rameaux de la ligne eugénienne.

long-temps les Anglais méditaient la conquête de l'île, et dès 1156 le saint-siége leur en avait accordé l'investiture. Cette affreuse anarchie était trop favorable à leur dessein pour qu'ils négligeassent d'en profiter. Ils abordèrent en Irlande en 1169, et par la constance de leurs efforts et l'habileté de leur politique, ils subjuguèrent successivement tous les rois provinciaux et les forcèrent à rendre hommage à la puissance britannique. Ce fut en 1172 qu'à la suite de plusieurs défaites, Dermod-Môr Mac-Carthy se soumit au serment de fidélité qu'exigeait Henri II, roi d'Angleterre; faible lien dans l'origine, et trop impuissant pour contenir Dermod et ses successeurs dans les entreprises souvent heureuses qu'ils firent pendant près de deux siècles contre les Anglais de Momonie, soit avec le concours des autres princes confédérés, soit par la seule force de leurs armes.

Cependant les événements qui devaient changer les destinées de l'Irlande portaient un coup funeste à l'existence politique de Mac-Carthy. Le belliqueux Dermod et son fils, Donall-Môr na-Curra Mac-Carthy, célèbre par ses fréquentes victoires sur les Anglais, continuèrent à se maintenir dans le titre de rois de Desmond. Mais leurs successeurs, affaiblis par leurs divisions, durent abdiquer cette dignité suprême que douze siècles avaient transmise avec plus ou moins d'éclat à plus de 60 chefs de leur race. Du reste, les Mac-Carthy conservèrent la plénitude de leur indépendance et de leur pouvoir sur leurs sujets, jusqu'aux règnes d'Elisabeth et de Jacques Ier; et quoique dans leurs rapports avec la nation conquérante, ils n'eussent plus que le titre de princes, leur caractère entreprenant et leur nombreux vasselage ont donné souvent de vives inquiétudes aux Anglais. On les vit, indomptés jusqu'à la fin du 17e siècle, ten-

ter plusieurs fois par le sort des armes et par le secours d'alliés puissants, de relever le trône des deux Momonies, antique patrimoine de leurs ancêtres. C'est ainsi que dans les trois grandes luttes nationales qui ont marqué l'agonie de la malheureuse Irlande, trois princes de cette maison parurent successivement à la tête de toutes les forces du Munster, savoir : Florence Mac-Carthy-Reagh, *dit* Mac-Carthy-Môr, deuxième comte de Clancare sous le règne d'Elisabeth, Donogh Mac-Carthy-Muskery, comte de Clan-Carthy, à l'époque de Cromwell, et le général Justin Mac-Carthy, vicomte de Mountcashel, sous Jacques I. Dans la terrible guerre de 1599, la seule tribu des Mac-Carthy présentait un effectif de 3000 vassaux sous les armes (1), tribu formidable, disent les historiens, si elle n'eût été partagée par de funestes dissensions. (*Histoire d'Irlande*, par Leland, traduction française, t. IV, pag. 4, 26, 40, 58, 62, 266, 295, 311, 312.)

Le titre de prince, conservé par les Mac-Carthy, et reconnu dans leurs traités avec le gouvernement britannique, était affecté aux héritiers des trois principales branches de cette maison, savoir : Celle de Mac-Carthy-Môr, souveraine dans le Desmond moderne et

---

(1) Un siècle plus tard, dans la guerre de 1688, où le chef des Mac-Carthy avait fait revivre sur sa tête le titre de roi de Momonie, cette maison fournit quatre régiments de son nom ; savoir les régiments de Clan-Carthy, de Mountcashel, de Mac-Carthy-Reagh et de Mac-Carthy-Môr. La plupart des officiers étaient du nom de Mac-Carthy. Ces régiments passèrent au service de France, où ils se distinguèrent. Depuis ils furent fondus dans d'autres régiments (1695). Les officiers de Mac-Carthy-Reagh s'étant attachés depuis lors au service d'Espagne, plusieurs de leurs descendants ont été tués dans la guerre de la succession à la couronne des Deux-Siciles.

en Kerry méridional, d'où les comtes de Clancare; celle de Muskery, d'où les comtes de Clan-Carthy, et celle de Carbery, ou de Mac-Carthy-Reagh. La contrée de Carbery, que la branche de Mac-Carthy-Reagh a possédée en fief absolu et indépendant jusqu'à la 12e année du règne de Henri VII (1496), était, au rapport de Smith, dans son *Histoire du comté de Cork*, la baronnie la plus considérable de toute l'Irlande. Elle contenait plusieurs territoires subdivisés en 39 paroisses, et habités par les Mac-Carthy-Reagh et leurs branches, ou par leurs feudataires, la plupart issus comme eux de la race eugénienne; savoir : Les ô Donovan, les ô Glavin, les ô Daly et les ô Mahony. Les autres tribus feudataires des princes de Carbery, mais point de race eugénienne, étaient les ô Driscoll, les ô Hea, les ô Coffey, les ô Crowley; et parmi les races anglaises, les Barry-Ogue et les de Courcy, connus sous le nom de Mac-Patrick. Toutes ces tribus rendaient foi et hommage aux Mac-Carthy-Reagh et les suivaient aux combats (1).

La richesse territoriale que conservèrent les Mac-Carthy a long-temps rappelé le souvenir de leur grandeur originaire et de leur longue prospérité. Aussi voit-on à toutes les époques les plus illustres et les plus puissantes familles rechercher leur alliance et souvent recourir à leur appui. Comblés de tous les honneurs aux-

(1) Les feudataires de Mac-Carthy-Môr étaient les ô Moriarty, le Mac-Gillicuddy ou Arc-Deacon, les ô Sullivan, les Mac Fyneen, les Mac-Auliffe, les ô Callaghan, les ô Keeffe, les ô Donoughou, tous de race eugénienne, et les ô Leary de la race lugadienne. Les feudataires de Mac-Carthy-Muskery étaient les ô Riordan, les Mac Swiney de Munster (branche de ceux d'Ulster), les ô Hurly et les ô Hennessy.

quels les catholiques pussent aspirer sous la domination anglaise, ils furent créés comtes de Clancare et de Clan-Carthy, vicomtes de Muskery et de Mountcashel, barons de Valentia et de Blarney, pairs d'Irlande et d'Angleterre (l'un d'eux au titre de duc). Leurs descendants ont embrassé avec chaleur la cause des Stuarts et ont porté les armes avec une grande distinction dans toutes les contrées où cette légitimité a trouvé des secours et des bras pour la défendre.

Pendant une longue suite de générations, la maison de Mac-Carthy a compté parmi ses auteurs nombre de princes dont la mémoire est restée célèbre, soit par l'éclat de leurs qualités guerrières, soit par la sagesse de leur gouvernement, ou par l'étendue de leurs lumières et de leurs vues politiques. C'est à partir de cette période qu'on voit le sang des Mac-Carthy se transmettre par leurs alliances à la presque totalité des maisons souveraines de l'Europe. Dans les siècles postérieurs, cette maison a donné des officiers généraux, un ambassadeur de premier ordre en la personne de Georges, lord Macartney, et plusieurs saints personnages qui ont marqué dans l'église par leur éminente piété et leur zèle tout apostolique. On cite, entre autres, Dermod Mac-Carthy, évêque de Cork, qui, sous le règne d'Elisabeth, travailla pendant vingt ans à maintenir la foi dans son diocèse (*Histoire d'Irlande*, par l'abbé Mac-Geoghegan, t. III, p. 564); et, à la même époque, un autre Dermod Mac-Carthy, simple prêtre, qui parvint à la gloire du martyre (1). Dans ces derniè-

(1) La charité de ce digne prêtre l'avait attaché aux troupes nationales, qu'il suivait dans les combats pour prodiguer ses secours et de pieuses consolations aux blessés. Fait prisonnier par les Anglais,

res années, l'église a eu à regretter la perte d'un de ses plus vertueux et de ses plus illustres prédicateurs, feu M. l'abbé Mac-Carthy, dont la haute éloquence et le profond savoir ont été de nos jours le plus bel ornement de la chaire française.

Les annales historiques et les poèmes nationaux de l'Irlande sont remplis de faits qui retracent, ainsi qu'une foule de monuments que le temps a respectés, la grande existence de cette maison. Parmi les sources anciennes et certaines où il est fait mention des Mac-Carthy d'une manière plus spéciale, on cite le *Psautier de Cashel*, commencé par Cormac Mac-Cullinan, archevêque de Cashel et roi des deux Momonies en l'an 901, et continué par d'autres annalistes; le poème d'ô Duvegan, historiographe fameux du onzième siècle, qui rapporte la succession des rois et dynastes provinciaux depuis l'établissement de la monarchie irlandaise; le *Liber Breac*, écrit par Mac-Egan, justicier héréditaire de la maison de Mac-Carthy, dans le douzième siècle; la *Chronique des Scoto-Hiberniens*, les *Annales d'Innisfallen* (1), *de*

---

il fut conduit à Cork, où on lui offrit non seulement la vie et la liberté, mais même des récompenses, s'il consentait à embrasser la réforme. L'appareil d'un affreux supplice n'intimida point Dermod Mac-Carthy. Il rejeta l'offre du parjure et voulut mourir pour la foi qu'il avait confessée. Attaché à la queue d'un cheval fougueux, il fut traîné par la ville et successivement pendu et écartelé, après quoi ses entrailles furent arrachées et ses membres exposés dans les places publiques. (*Hist. d'Irlande*, par Mac-Geoghegan, t. III, p. 614). Ces fanatiques horreurs, souvent répétées à cette époque et même plus tard, sont restées profondément gravées dans la mémoire de la nation irlandaise, et loin d'avoir obtenu le résultat qu'une fausse et cruelle politique en espérait, elles n'ont fait qu'alimenter dans le cœur de tous les Irlandais l'amour de leur indépendance et de leur patrie, et raffermir leur zèle pour la religion catholique.

(1) Ces *Annales*, ainsi nommées parce qu'elles furent composées

Clonmacnoise (1) *de Connacie et des Quatres-Maîtres*, le *Codex Momoniensis*, et parmi les autorités plus modernes, les *Histoires d'Irlande*, de Keating, d'ô Flaherty et de l'abbé Mac-Geoghegan. Ces nombreux témoignages, recueillis par les rois d'armes Ralph Bigland (*Clarenceux*) et Isaac Heard (*Norroy*), et complétés par tout ce que le collége héraldique à Londres renferme de chartes et de monuments authentiques sur les Mac-Carthy, ont été transcrits dans un registre de famille, intitulé *Généalogie de la royale et sérénissime maison de Mac-Carthy*, en deux volumes in folio, parchemin-vélin; le premier volume consacré aux preuves historiques; le second, aux preuves généalogiques; paraphé à chaque page, attesté et signé par ces deux rois d'armes, et scellé du sceau de leur office à Londres, le 8 juin 1776. Ce travail, d'un haut intérêt pour l'histoire d'Irlande, et d'une beauté d'exécution parfaite, existe dans les archives de M. le comte Mac-Carthy-Reagh. Son aïeul, le comte Mac-Carthy-Reagh, s'était fixé à Toulouse avant la révolution de 1789, et avait été admis aux honneurs de la cour en 1777, d'après les mêmes preuves historiques et généalogiques de son antique et royale origine, vérifiées par M. Chérin père, généalogiste des ordres du roi.

En donnant un article détaillé sur la maison de Mac-Carthy, à l'effet de constater l'état de ses diverses bran-

---

par des religieux d'un monastère situé dans l'île d'Innisfallen, contiennent l'histoire d'Irlande, depuis l'an 250 jusqu'à l'année 1320. Le savant Théophile ô Flanagan en a donné une traduction.

(1) Ces *Annales* ont été recueillies par Tigernach, religieux de l'abbaye Clonmacnoise. Elles se terminent à sa mort, arrivée en 1088, mais elles ont été continuées sous son nom.

ches, leur extinction successive et l'établissement en France de la branche aînée de Mac-Carthy-Reagh, nous nous conformerons à la division en deux parties, observée dans le travail des rois d'armes; la première, consacrée à la chronologie des rois de Momonie, depuis Eogan-Môr, tué à la bataille de Moylena en 192, jusqu'à l'invasion des Anglais en 1169; la seconde, établissant la filiation à partir de Cairt'ac', Cairt'aig' ou Carthy, roi de Desmond, mort en 1098, jusqu'à nos jours.

I. Eogan-Môr (*Eugène-le-Grand*), surnommé Mogh-Nuadhad, descendant d'Héber, fils aîné de Milead, ou *Milesius*, roi de Gallice, succéda à son père Mogh-Niad (le Fort) dans la souveraineté de Momonie. Prince guerrier, il aspira à la monarchie de toute l'Irlande, et la disputa à Conn-ked-Cathach (ou Conn des cent combats), le héros de l'Hibernie au deuxième siècle, et dont Mogh-Nuadhad se montra long-temps le plus redoutable adversaire. Mais vaincu après une lutte terrible et renversé de son trône, le roi de Momonie dut chercher un refuge en Espagne, patrie de ses pères, où il séjourna neuf ans. Ayant épousé *Beara*, fille d'Heberus, roi de Castille, il se vit bientôt en état de reconquérir sa couronne à la tête d'une nombreuse armée que lui fournit son beau-père. Il reparut donc en Irlande, accompagné du prince Froechus, son beau-frère, attaqua et défit dans dix batailles rangées Conn (Constantin), et le força à partager avec lui la monarchie hibernienne. Ses victoires lui valurent l'adjonction à ses états de toute la partie méridionale de l'Irlande (1); et

(1) Depuis ce partage de l'Irlande entre Conn et Mogh, chacune des deux moitiés a pris et conservé le nom de son souverain

ce fut à partir de cette époque que le port de Dublin commença à jouir de grands avantages commerciaux. Cependant, entre deux princes également belliqueux la paix ne pouvait être durable. Conn-ked-Gathach supportait impatiemment le souvenir de ses défaites. Il prit les armes, attaqua à l'improviste le camp de Mogh-Nuadhad à Moylena, en 192, et mit son armée en pleine déroute. Le prince Eugénien, surpris dans le sommeil, fut étouffé dans son lit par Goll, fils de Morna, de la race de Sambus, roi de Connacie. Voici en quels termes ô Flaherty, dans son *Ogygia* (pag. 315 et 316) expose ces faits mémorables : « *Eugenius Magnus Mognuadus ex He-* « *beri sanguine, rex Momoniæ, matre Sidâ, filiâ* « *Flanni, filii Fiachrii, de Ernais Momoniæ satus,* « *strenuissimum se antagonistam gessit adversùs Quin-* « *tum regem, quousque à Quinto solum vertere coactus* « *est. In Hispaniâ novem annos exul, tandem societa-* « *tem iniit cum Froecho Heberi filio, Midnai nepote,* « *Hispanico principe, cujus sororem Beram in uxo-* « *rem duxit. Quo duce, magnas advenarum copias in* « *Hiberniam intulit, et non tantùm patria Momonia-* « *rum sceptra, sed et universam australem Hiberniam,* « *quâ Riedæa juga seu Eskir-rieda pereditiores Dubli-* « *nii plateas ad Medrigiæ peninsulæ vadum prope Gal-*

---

comme l'explique avec détail ô Flaherty. Ainsi la partie septentrionale fut nommée *Leath-Cuinn*, moitié de Conn, ou Constantine, et la partie méridionale *Leath-Mogha*, moitié de Mog. La province de Leinster était incorporée à cette dernière partie, où l'on vit se former trois dénominations de rois provinciaux, savoir, le roi de Leath-Mogha, ayant pour territoire particulier l'Ormond, ou Munster oriental, aujourd'hui le comté de Tipperary; le roi de Desmond, ou Munster méridional, qui fut toujours de la race eugénienne; et le roi de Thomond, ou Munster septentrional, toujours de la race dalcassienne.

viam rectâ lineâ porriguntur, devicto decem prœliis Quinto, pro pacis conditionibus excussit. Unde pars australis exin Leth-Mogha-i-e-Mognuadi medietas; et aquilonaris Leth-Quinn à Quinto denominatur. Annum non amplius unum illa bipartita divisio stetit, cùm Eugenius res novas moliretur. Aquilonarem Dublinii sinum, et portum ad Quintum spectantem navalium vectigalium, piscationum, et commerciorum commodis prœcelluisse causatus sibi ex semisse vindicavit. Quapropter pristinæ recrudescunt simultates; ad Moylena campi in Ferakelliâ regii comitatus regione Ericetum fixis utrimque castris convenitur. Quintus, ut erat viribus longè inferior incautum hostem bene mane adortus est, et profligavit.

« *Dolus an virtus quis in hoste requirat?*

Eugenium nimium securè lecto cubantem Gollus Mornæ filius, è Sambi 74 regis Connactiæ semine, cerebris pugil oppressit. Extant adhùc eo loco duo colles, quorum alter Eugenii, alter Frocchi Hispani ibidem occisi, corpus sepultum traditur contexisse. »

O'Flaherty ajoute que Conn, délivré de son compétiteur, conserva sans partage le titre de monarque, et régna 20 ans dans une paix profonde.

2. Olioll-Olom, fils unique de Mogh-Nuadhad et de Beara, fille d'Heberus, roi de Castille, succéda à son père dans la souveraineté de Momonie. En 237, secondé par les trois fils de Cairbre, roi d'Hibernie, il leva une armée contre Nemethus, prince de Momonie, et contre Lugad-Mac-Conn, de la race d'Ith, et beau-fils d'Olioll-Olom. Dans une grande bataille qui se donna

près de Kenfrebat, Eogan, fils d'Olioll, tua de sa main le druide Dader. A la suite de cette action, Lugad abandonna pour un temps l'Irlande, et à partir de cette époque, Olioll-Olom paraît avoir joui sans partage de la souveraineté des deux Momonies, qui durent leur prospérité à la sagesse de son gouvernement. Ce prince avait épousé *Saba*, fille du monarque Conn-ked-Cathach, qui avait été le compétiteur de son père. Il en eut neuf fils, dont sept périrent, en 250, à la bataille de Moymacroïmhe, près d'Athenry, en Connacie, en défendant Art, leur oncle maternel, à qui Lugad-Mac-Conn, leur frère utérin, disputait la couronne. *Eogan-Caom*, l'aîné des neuf, fut la souche, par Fiacha-Mullethan, son fils posthume, de la *race eugénienne*, dont Mac-Carthy est le chef, et qui régna sur la Momonie méridionale, comprenant tout le Desmond. Les deux autres princes qui survécurent à cette fatale journée étaient : *Cormac-Cas*, dont descend la *race dalcassienne* (ou du Teste), régnante sur la Momonie septentrionale ou le Thomond, et dont ô Brien est le chef; et *Cian* (on prononce Kian), duquel sont issus les ô Carroll, près d'Ely, les ô Connor-Kinaghta, les ô Meagher, les ô Hara et les ô Gara. Voici en quels termes ô Flaherty (pag. 326 et 328) parle de ces événements et de la loi qui établissait la succession alternative entre les descendants des deux fils d'Olioll-Olom, Eogan-Caom et Cormac-Cas : « *Olillus Olom rex Momo-* « *niæ, Eugenii Mognuadi ex Berâ Hispanicâ fi-* « *lius, et Quinti regis Hiberniæ, per Sabam filiam se-* « *cundis nuptiis junctam, gener, cum filiis suis, et tribus* « *Carbreis Conarii secundi regis Hiberniæ filiis aciem* « *instruunt anno 237 apud Kenfrebat, adversùs Neme-*

« *thum Ernaorum Momoniæ principem, qui Conario*
« *secundo mortem intulit violentam, et adversùs Luga-*
« *dium Mac-Con, patre Macniadæ, avo Lugadio Lai-*
« *dio filio Darii, e posteris Lugadii filii Ithi prognatum,*
« *Olilli, Sabâ matre, privignum. In quo prœlio Eu-*
« *genius Olilli filius Daderam druidem interfecit. Ab*
« *hoc quoque prœlio, Olillus, privigno æmulo ultrà*
« *mare amandato, Momoniæ universæ principatum*
« *videtur auspicari, quem viginti tres annos primus*
« *ex Heberi sobole, suorum ipsius filiorum Eugenii,*
« *et Cormàci-Cas posteris alternatim gerendum, dum*
« *salva res stetit Hibernica, in perpetuum transmisit,*
« *cùm prius Lugadii illius partim majores, partim*
« *supervenientes Heremonis progenies Ernai vices*
« *suas obirent. — Lugadius hic (Mac-Con), post-*
« *quam Kennfebratensi prœlio à vitrico et sociis anno*
« *237 fusus est, in transmarinis partibus exul, tandem*
« *cum immensâ alienigenarum manu in sinu Gal-*
« *viensi appulsus, infrà septem post appulsum dies*
« *Arturum regem, feriâ quintâ (uti Tigernachus si-*
« *gnanter notat), ingenti clade, apud Moymucroimhé*
« *prope Athenriam octo millibus passuum Galviâ dis-*
« *sitam, prœlio evertit. Forga rex Connactiæ inter*
« *alios ab Arturi parte cecidit, ab eâdem quoque parte*
« *occubuerunt septem Arturi regis ex Sabâ sorore ne-*
« *potes, filii Olilli-Olom regis Momoniæ, et Lugadii*
« *ipsius fratres uterini, Viz : Eugenius, Dubmercon,*
« *Mogcorb, Lugadius, Achaius, Dicorb et Thadæus,*
« *quibus, superstite patre Olillo, superfuerunt duo ex*
« *eodem toro germani Cormacus-Cas à patris morte*
« *rex Momoniæ, et Kienus Kienactorum, sive Kenia-*
« *dûm, Eliorum, Lugniorum et Galengärum per Ta-*
« *dæum filium sator. Eugenio fratrum seniori, à*

« *Benco principe Britone hâc acie perempto, supererat*
« *ex Monicâ filiâ Dil Druidis filius post patris casum*
« *matris interitu natus, Fiachus-Latus-Vertex post*
« *Cormacum patruum rex Momoniæ, cujus posteri*
« *Eugeniadæ terras ab ipsis possessas, Eoganactas-i-e*
« *Eugenii tribum dixerunt. Hæ sunt Eoganacta*
« *Aniæ, Eoganacta Lacus Leni, Eoganacta Casiliæ,*
« *Eoganacta Rath-Lennæ, Eoganacta Glenndamnach*
« *vallis, Eoganacta Arannæ, in sinu Galviensi in-*
« *sulæ, et Eoganacta Rosargaid, præter Eoganactam*
« *de Moy-Gerrgin, ubi Fordunum oppidum in Marriâ*
« (*March*) *in Scotiâ Britannicâ. Extat poema perve-*
« *tustum Olilli regis nomine ad Fiachum nepotem, de-*
« *plorans septem filiorum in Macromio prælio, præser-*
« *tim Eugenii casum et Fiachi pupilli miseriam patre,*
« *et matre orbati.* »

3. Cormac-Cas, second fils d'Olioll-Olom, succéda à son père en 260, et fut souverain des deux Momonies et roi de Leath-Mogha ou de toute la partie méridionale de l'Irlande. Ce prince est cité comme l'un des trois champions les plus renommés qui aient existé en Irlande de son temps. Il obligea trente fois les îles britanniques à lui donner des ôtages. La Momonie lui fut redevable d'un système de finances qui établit l'ordre le plus régulier dans les revenus de l'état, et garantit les peuples contre toutes malversations. Cormac épousa *Samara*, fille de Fion-Mac-Cumhall, célèbre général de la milice irlandaise, et forma l'illustre branche des *Dal-Cais*, souche des ô Brien, Mac-Mahon, Mac-Namara, ô Kennedy, etc. (Voyez le *Livre de la Momonie; le docteur Keating, pag.* 234, 235; *ô Flaherty, pag.* 328, *et Mac-Curtin, pag.* 105.)

4. Fiacha-Mulletuan (*Fiachus-Latus-Vertex*), fils unique d'Eogan-Caom, succéda à son oncle Cormac-Cas dans la souveraineté des deux Momonies, en vertu de la loi qui réglait la succession alternative. Il fut aussi le 5e roi de Leath-Mogha. En 270, Cormac-Ulfada, alors monarque d'Irlande, étant entré à main armée dans la Momonie, avec le dessein de forcer le roi à lui payer un tribut additionnel, Fiacha assembla à la hâte toutes ses forces, et marcha au monarque, qu'il rencontra à Cnoc-Luingé. Sa présence jeta une telle terreur dans l'armée ennemie, qu'elle tourna le dos et s'enfuit dans la Lagénie. Fiacha la poursuivit avec tant d'acharnement qu'il força le monarque à demander une capitulation. Le roi de Momonie y consentit, mais il fit remettre entre ses mains les principaux seigneurs de la cour de Cormac-Ulfada, pour demeurer en ôtages jusqu'à ce que leur souverain eût amplement compensé les dommages que son incursion avait causés aux sujets de la Momonie. Peu de temps après cet événement, Fiacha fut assassiné par un prince de son sang, Conla, descendu de Cian, 3e fils d'Olioll-Olom, lorsqu'il se baignait dans la rivière Suire, à un lieu nommé Aith-Uisioil. (Voyez *Keating*, *pag.* 263, 264, 265; *ô Flaherty*, *pag.* 235, 236, et les *Annales d'Innisfallen.*) Il laissa deux fils, Olioll-Flann-Môr et Olioll-Flann-Beg, dont nous parlerons ci après.

5. Mogh-Corb, fils de Cormac-Cas, succéda à Fiacha-Mullethan dans la souveraineté des deux Momonies, ainsi qu'à la couronne de Leath-Mogha. En 291 il s'unit à son oncle maternel Oisin, fils de Fion, et se mit avec lui à la tête de la milice de l'Irlande, révoltée des persécutions que lui faisaient souffrir Cairbre-Liffeachair

et Aodh ou Aidus, roi de Connacie. Mogh-Corb et son allié entrèrent en Lagenie et livrèrent bataille au monarque près de son palais royal de Temora, en un lieu nommé Gabhra, que cette sanglante journée a rendu mémorable. Cairbre et 2800 hommes de son parti y furent tués. Mais la majeure partie de la célèbre milice irlandaise périt dans cette bataille. Moins heureux à celle de Spaltrack, dans la Momonie, où avait pénétré le même Aodh, roi de Connacie, Mogh-Corb fut défait et tué dans l'action. (Voyez le *docteur Keating*, *pag.* 286, *et ô Flaherty*, *pag.* 341, 342.)

6. Olioll-Flann-Môr, fils aîné de Fiacha-Mullethan, succéda à Mogh-Corb et régna 17 ans sur les deux Momonies; se voyant mourir sans postérité, il adopta son frère Olioll-Flann-Beg, auquel il légua, par son testament, en 313, et son royaume et sa fortune particulière. (*Keating*, *pag.* 265; *ô Flaherty*, *pag* 381). C'est de cette époque que date la suspension pour un long laps de temps, au préjudice de la branche dalcassienne, de la loi de tanistrie ou de succession alternative.

7. Olioll-Flann-Beg, successeur d'Olioll-Flann-Môr, régna trente ans sur les deux Momonies et fut le 7e roi de Leath-Mogha. Il mourut en 343, laissant quatre fils :

1° Eochy ou Achaius, dont nous allons parler;

2° Daire-Cearb, 9e roi de Leath-Mogha, père de Fidach, onzième prince appelé à la même couronne, celui-ci père de Criomthan-Môr, monarque d'Irlande, en 366 (1);

(1) *Anno* 366 *Crimthannus filius Fidachi, Herberio è semine Achaio*

3° Luigh ou Lugadius, père de Corc, duquel descend la branche royale de MAR-CARTHY (Voyez ci-après la suite de la chronologie des rois de Momonie, et le tableau généalogique);

4° Eogan, ancêtre de S. Evan, patron de la race eugénienne, lequel vivait au commencement du septième siècle (1).

Voici ce que ô Flaherty a consigné dans les fastes de son *Ogygia* (pag. 581, 382), sur la postérité des quatre fils d'Olioll-Flann Beg :

« *Crimthanni regis abavus Fiachus-Latus-Vertex* « *rex Momoniæ duos Olillos genuit, Flann-Mor et* « *Flann-Beg cognominibus distinctos, Olillus-Flann-* « *Mor rex Momoniæ, sobolis expers, Olillum-Flann-* « *Beg fratrem adoptavit. Olillo-Flann-Beg regi Mo-* « *moniæ supererant Achaius rex Momoniæ, Darius-* « *Kearb (ex quo ô Duvegan) Lugadius, et Eugenius,*

Mogmedonio sororio suo Temoriæ extremum diem quiete claudenti, substituitur rex Hiberniæ annis tredecim. Transmarinis expeditionibus in Galliâ et Britanniâ memorabilis erat : uxorem habuit Fidengam e regio Connactiæ stemmate, sed nullam sobolem reliquit.

Crimthanno regi mortem intulit veneno apud Inisdorn-Glass, Muadii fluminis insulam, Mongfinna soror, ut Brianus filius, quem unicè diligebat, maturiùs regnandi initium faceret ; sed execrabili facinori successum abnuit Deus ; neque enim Brianus, nec ullus e semine Briani rex Hiberniæ evasit, præter Rodericum ultimum regem, ejusque patrem Tordelvachum ô Conor. Illa etiam veneno, quod fratri propinavit in insulâ, extincta est, et fratrem, inde in Momoniam properantem apud regii obitus montem eis Limericum, tabes per artus diffusa absumpsit. (O Flaherty, p. 380-385 ; *Cambrensis Eversus*, p. 72.)

(1) Il y avait au monastère de Saint-Evan, dans le comté de Kildare, une cloche appelée *Beannawenin* ou cloche de Saint-Evan, qui après la mort de ce saint fut l'objet d'une grande vénération. Dans les occasions solennelles, les Eugéniens prêtaient leurs serments en posant la main sur cette cloche. La garde en était confiée aux Mac-Egan, branche des Imaniens (ô Kelly) de Connaught et juges héréditaires de la Momonie méridionale. La fête de saint Evan se célèbre le 22 décembre.

« *præter Fidachum Crimthanni regis et Mongfinnæ*
« *reginæ Hiberniæ patrem, genuit Fiachum-Figente*
« *et Achaium-Liathanach, ex quo Hy-Liathan in agro*
« *Corcagiensi. Fiaco-Figente nomen, et originem de-*
« *bet Hy-Figentaregio, olim variis principibus celebris,*
« *in mediâ Momoniæ planicie usque ad medium mon-*
« *tis Luachra in Kierrigiâ ad australem Sinanni flu-*
« *minis ripam; licet hodiè hoc nomine vix nota, sed*
« *Limericensis comitatûs planicies appellata..... Eu-*
« *genio filio Olilli-Flann-Beg abnepos extitit alius*
« *Eugenius sex sanctorum pater, qui ita in vitâ et post*
« *mortem signis et virtutibus claruerunt, ut singulis*
« *pia posteritas cœlestes decreverit honores. Hi sunt S.*
« *Cormacus, S. Becanus de Kilbocan in Muscrigiâ,*
« *S. Culanus de Glenn-Caoin, in Hy-Lughaid in Mo-*
« *moniâ, S. Evinus de Rosm-Hic-Treoin, S. Derme-*
« *tius de Kilmacneoguin in Carbriâ Sligoensi, et S.*
« *Boetanus de Kilboedan in Dalaradia.* »

8. Eochy ou Achaius, fils aîné d'Olioll-Flann-Beg, monta sur le trône des deux Momonies en 343. (L'*Ogygia* ne fait point ici mention du règne de Fercorb, fils de Mogh-Corb, descendant de Cormac-Cas, quoiqu'il se trouve inséré à cette époque dans le *Catalogue des rois de Momonie*, par Philippe ô Sullivan.)

9. Corc, fils de Luigh ou Lugadius par sa première femme, et petit-fils d'Olioll-Flann-Beg, se vit obligé dans sa jeunesse de se retirer secrètement en Ecosse, pour se dérober aux suites funestes de la passion désordonnée que Daéla, sa belle-mère, avait conçue pour lui. Il épousa dans cette contrée *Mongfionn*, fille de Feradach, roi des Pictes, après la mort de laquelle il

revint en Irlande, et se remaria avec *Bebhionn*, fille d'Aongus ou Ænas Bolg, roi de Corcaluighe. Depuis son retour en Hibernie, Corc fit paraître une sagesse si consommée et une si haute valeur, qu'il devint souverain des deux Momonies au préjudice de Conall Eachluath, prince de la branche dalcassienne, que Criomthan, monarque issu de la branche eugénienne, avait élevé sur le trône des deux Momonies. Ce prince fut le premier qui fixa à Cashel la résidence des rois de Momonie. Il fut aussi le 14e roi de Leath-Mogha. Il mourut en 379. (*Keating*, *pag.* 295, 296; *ô Flaherty*, *pag.* 408, et *ô Halloran*.) Il avait eu :

De Mongfionn, première femme :

1° Maine-Leamhna ou Maine de Lenox, qui s'établit en Ecosse et fut la tige des Môr-Mhaor-Leamhnas, nom équivalent à celui de Grands stewarts de Lenox, qui ont ensuite été successivement créés comtes et ducs de Lenox; et ainsi du côté maternel il devint la souche des rois d'Ecosse et d'Angleterre du nom de Stuart;

2° Cairbre-Luachra, appelé aussi Cairbre-Cruithneach ou le Picte, dont descendent les familles d'Eoganaght-log-len ou ô Moriarty, dans la Momonie, et d'Eoganaght-Muighe-Gerrhin, dans le comté de March en Ecosse;

3° Cronan, qui repassa en Hibernie à l'âge de trente ans, et qui par son mariage avec *Cairca*, fille de Laogaire-Mac-Nial, monarque d'Irlande, obtint dans le Meath occidental le territoire que, du nom de sa femme, on appella Cuirone, et qui forme aujourd'hui la baronnie de Kilkenny occidental, ou pays de Dillon;

De Bebhionn, seconde femme :

4° Nadfraoch, roi des deux Momonies, dont nous parlerons plus bas;

5° Cas, duquel sont descendus les ô Mahony, du comté de

Cork, et les ô Donoughou, du comté de Kerry. (Voyez une notice sur la maison ô Mahony, t. III, p. 69 du *Nobiliaire universel de France*.

O Flaherty (pag. 382-385) parle en ces termes du roi Corc et de ses enfants : « *Corcus Olilli-Flann-Beg* « *ex Lugadio filio nepos rex Momoniæ et regum Mo-* « *moniæ stirps, primus Casiliæ regiam fixit in jam* « *Tiperariæ comitatu. Corca-Eathrac dicitur regio in* « *quâ sita est, quam Amergini filii Milesii posteri* « *olim tenebant à Tipraid-Farann, juxtà monasterium* « *Sanctæ Crucis Huachter-Lamhann dictum ad Du-* « *nandreas, ad borealem partem de Knockgra-Fann in* « *longum protensam. — Daela filia Fiachrii Muschri-* « *giæ domini Corcum noverca deperiit : sed ad pa-* « *tris torum violandum omnes irritæ erant illecebræ;* « *quamobrem illa privignum in thalamo suo compre-* « *hensum vim sibi intulisse inclamavit. Unde Corcus* « *a patre ablegatus in Albaniam contendit, ibique ex* « *Feradachi Pictorum regis filiâ Mongfinnâ, quam* « *duxit, tres filios suscepit, vid. Manium-Leamhna* « *seu Levinium, a quo genus traxerunt prisci Levinæ* « *comites in Scotiâ; Carbreum Pictum, qui et Car-* « *breus-Luachra nuncupatus, apud Luacariam Kierri-* « *giæ montem in Momoniâ nutritus, a quo Eoganact* « *seu Eugeniadæ de Loch-Len, unde ô Murchetty sa-* « *tus in Momoniâ, et Eoganact de Moygerrginn in* « *Marriâ Scotiæ comitatu oriundi; et Cronanum qui* « *in Hiberniam adveniens tricenarium, ubi Bruighin-* « *Da-Chocca jacet, cum Carchiâ uxore obtinuit Cuirc-* « *niam ab eâ nominatum, quæ hodiè Kilkenniæ baro-* « *nia in Vestmidia est. Corcus patriam repetens Achaio* « *patruo successit rex Momoniæ, et ex Æneæ-Bolg* *Corcalaidiæ principis filiâ Natfraichum et Cassium*

« *procreavit. Natfraichus, Momoniæ itidem rex,*
« *Æneam primum Momoniæ regem christianum et*
« *Olillum procreavit, de quibus suo loco. A Cassio*
« *ô Donnochi et ô Mahoni originem duxerunt.....*
« *Post Corcum e vivis sublatum, Crimthannus rex*
« *Hiberniæ, Conallo Each-Luath, ut refert Ketingus,*
« *quem sibi filium adoptavit, Cormaci-Cas regis Mo-*
« *moniæ adnepoti* (1), *Momoniæ principatum tradi-*
« *dit : verum in poemate regum Momoniæ, inter eos*
« *non numeratur.* »

10. Nadfraoch, fils de Corc, a tenu pendant 20 ans le sceptre de Momonie et fut aussi le 16e roi de Leath-Mogha (*ô Halloran*). Il fut père de 1° Aongus, qui lui succéda; 2° d'Olioll, bisaïeul de Cuan, et celui-ci aïeul d'Edirsgeol, dont on parlera plus bas.

11. Aongus ou Æneas fut le 1er roi chrétien de la Momonie et le 18e du Leath-Mogha. Au commencement de la 5e année du règne de Laogaire, monarque d'Irlande, c'est-à-dire en l'année 432, S. Patrice entrant dans la carrière apostolique, commença à introduire l'évangile dans cette contrée. Aongus, roi de Momonie, informé des premiers succès de cet apôtre, se rendit solennellement à sa rencontre, et l'ayant joint à Magh-Feimhin, il engagea le saint à venir faire sa résidence dans son palais royal de Cashel (448). Ce fut dans ce palais que S. Patrice instruisit Aongus des principes de la religion chrétienne, et qu'il l'admit à la com-

(1) Il résulte de ce passage que Conall-Each-Luath, descendant de Cormac-Cas, qui, d'après le *Psautier de Cashel*, est déclaré par Keating successeur de Corc, a été omis dans le *poème chronologique des rois de Momonie* d'ô Duvegan.

Lith. de Mantoux.

munion de l'église en lui conférant le baptême, grâce à laquelle toute la noblesse de sa cour voulut participer. Voici ce qu'en dit Colgan *in vitâ tripartitâ Sancti Patricii :* « *Dum vero Momoniam proficisceretur* (*D.* « *Patricius*), *venit obviam ei rex Momoniæ Aongus*, « *filius Nadfraoch*, *in campo Feimhin in terrâ Deisi*, « *eumque duxit in civitatem regalem nomine Caisil* « *quæ est in regione Eoganacht*, *ibique credidit Aon-* « *gus et baptisatus est*, *etc.* » Le même auteur fait mention d'un accident grave arrivé à ce prince pendant qu'il était devant les fonts baptismaux. Saint Patrice voulant fixer en terre son bâton pastoral, dont le bout, à cet effet, était armé d'un fer aigu, l'appuya violemment, mais par inadvertance, sur le pied du roi qu'il perça d'outre en outre. L'embarras du prince est facile à comprendre; mais ce qui paraît surprenant, c'est que, malgré la douleur excessive que devait lui causer la blessure, et nonobstant l'abondance du sang qui en sortait, ce néophyte couronné avait l'âme si remplie du respect que méritait la religion qui l'adoptait par le baptême, qu'il ne fit aucun mouvement pour changer sa situation pénible, jusqu'à ce que la solennité eut été accomplie. « *Cùmque sanctus Patricius regem stando benedixisset*, *cuspis basculi sancti fixa est in pede regis*, etc. » Le premier acte du roi de Momonie, après sa conversion, fut la construction de l'église de Cashel, consacrée par saint Patrice avec une grande pompe, et qui fut érigée en métropole du Leath-Mogha. Pour assurer à l'apôtre d'Irlande et à son clergé les moyens de s'entretenir d'une manière convenable, Aongus statua que chaque habitant des deux Momonies qui serait admis au baptême, paierait 3 sous par an au profit de l'église; mais peu de temps après, ce prince jugeant

de l'incommodité qu'éprouvaient les ecclésiastiques à faire par eux-mêmes la collecte de ce droit, occupation qui les détournait des fonctions de leur ministère, il ordonna que le produit en serait perçu par ses officiers et versé dans son trésor royal, et en conséquence il s'engagea pour lui et ses successeurs à fournir chaque année 500 vaches, 500 moutons, 500 tonnes de fer, 500 manteaux et 500 chemises pour l'usage des couvents et des autres maisons religieuses que S. Patrice avait établis, et cela fut régulièrement observé jusqu'au règne de Cormac-Mac-Cullinan, dont on parlera ci-après. (Voyez l'*Histoire d'Irlande* du docteur Keating, in-fol., pag. 332, 333, et Mac-Curtin, pag. 139). L'ouvrage intitulé *Liber-Breac*, par Mac-Egan, rapporte qu'Aongus, fils de Nadfraoch, roi de Momonie, était un prince pieux qui entretenait à sa cour deux évêques, dix prêtres et soixante-douze personnes choisies dans les différents ordres religieux. Ce clergé nombreux, chargé de desservir sa chapelle royale, devait y célébrer la messe et adresser sans cesse au ciel des prières pour la prospérité du souverain et du royaume. Aongus était dirigé dans son zèle par les conseils de S. Patrice, son guide spirituel, et ce fut par ce moyen que l'esprit de dévotion se soutint à la cour de Momonie pendant la longue durée de son règne. Ce prince perdit la vie à la bataille de Kil-Osnach, ou Moy-Fea, près du vieux Loghlin, dans le comte de Carlow, l'an 489, selon les *Annales des Quatre Maîtres*, ou en 492, suivant celles d'*Innisfallen*, ou en 490, selon l'opinion la plus probable suivie par ô Flaherty. Les autorités sur lesquelles on a fondé le récit qui précède assurent qu'Aongus avait été marié deux fois, et que de ses deux femmes il avait eu vingt-quatre princes et autant de princesses; et que,

pour montrer le respect que lui inspiraient les pieuses institutions de S. Patrice, il en voua douze de chaque sexe au service de Dieu, en les consacrant à la vie monastique et religieuse. Ces auteurs ont conservé les noms des douze autres fils de ce premier roi chrétien de Momonie, les neuf premiers issus de son premier mariage, les trois autres d'*Eithne*, sa seconde femme, fille de Criomthan, fils d'Eana-Ginsalach, roi de Lagenie :

1° Feidlim, dont l'article suit;

2° Eochy (Eochaid), troisième roi chrétien des deux Momonies dont sont descendus les Eoganaghts de Glann-Damnach ou ô Keeffe;

3° Dubh-Ghilcach;

4° Carrthan;

5° Nafireg, on Nadfraoc;

6° Aodh ou Eanda, ancêtre des ô Daly;

7° Felim;

8° Loscan;

9° Dathy;

10° Breasal, de qui est descendu Cormac-Mac-Cullinan, célèbre par ses vertus chrétiennes et par sa science dans l'antiquité, prince qui fut le 40e roi des deux Momonies de la branche eugénienne et archevêque de Cashel (nous en parlerons plus loin).

11° Sinach;

12° Aodh-Caoach ou Aidus Cæcus.

12 et 13. Feidlim ou Felim et Eochy, les deux premiers, fils d'Aongus, succédèrent à leur père et gouvernèrent en commun la souveraineté des deux Momonies.

14. Criomthan-Sreib, ou autrement Criomthan-Feimhin, fils d'Eochy et petit-fils d'Aongus, succéda à son père en 523, et fut le 4e roi chrétien des deux Momonies. Il fut tué l'an 551, dans la fameuse bataille de Feimhin, que, de concert avec son fils et successeur Cairbre-Crom, il avait livrée à Colman-Beg, fils de Dermod, monarque d'Irlande, dans laquelle Colman fut tué et vit massacrer la plus grande partie de son armée. (Voyez les *Annales de Clonmacnoise* et le docteur Keating, p. 368.)

15. Cairbre-Crom, qui reçut ce nom du lieu où il avait été élevé, et qu'on nommait Crom-Gluisse, recueillit avec la couronne tous les avantages de la victoire à Feimhin, dont on a parlé ci-dessus, et dans laquelle il fit briller une grande valeur. Ce prince fit don à S. Colman-Mac-Leinin et à son église du territoire de Clonuama (Cloyne), et mourut en 575, selon les *Annales des Quatre Maîtres.*

(Ici les *Annales d'Innisfallen* placent Aodh-Caom pour le premier prince chrétien de la branche dalcassienne qui soit monté sur le trône des deux Momonies, en ajoutant qu'il mourut en 601, fait qui n'est attesté par aucun historien ancien d'Irlande).

16. Aodh-Duff ou Aidus-Niger, fils de Criomthan, fils de Feidlim, fils d'Aongus, succéda à Cairbre-Crom et fut le 6e roi chrétien des deux Momonies. Il eut pour successeur :

17. Fergus-Scannal, 7e roi chrétien des deux Momonies, fils de Criomthan-Mac-Dearcon (surnom qui lui avait été donné en ajoutant à son nom celui de

sa mère), et ce dernier frère de Criomthan-Sreib. Fergus mourut en 580, selon les *Annales des Quatre Maîtres.*

18 et 19. Gabhran et Amalgad, tous deux fils du prince Eanda, fils d'Olioll, second fils de Nadfraoch, fils de Corc, ont tenu en commun le sceptre des deux Momonies.

20. Feidlim ou Felim, fils de Cairbre-Crom, devint, par la forme de succession établie, souverain des deux Momonies, et mourut en 590, suivant la *Chronique des Scoto-Hiberniens.*

21. Finghin, Fyneen ou Florence (1), fils d'Aodh-Duff ou Aidus Niger, monta, par droit de succession légale sur le trône des deux Momonies et fut le 22e roi de Leath-Mogha. Dans la première année de son règne, c'est-à-dire en 590, il assista, de même que tous les autres princes et chefs de la nation, au concile de Dromceat, convoqué par Aodh ou Aidus, monarque d'Irlande, de la maison d'I-Nial, et auquel se trouvait saint Columb-Kill, abbé de Hy ou d'Iona, en Ecosse. Finghin mourut en 619, selon les *Annales d'Innisfallen*, qui ajoutent qu'il régna conjointement avec son beau-père Aodh-Beannan, décédé la même année. (Voyez aussi le docteur Keating, p. 373, et l'*Histoire d'Irlande* de l'abbé Mac-Geoghegan, t. I, p. 300.)

22. Aodh-Beannan, second fils de Cormac, frère de Fergus-Scannal, n'était roi que de la Momonie occidentale, selon les *Annales des Quatre Maîtres*, qui

(1) C'est de ce roi que la maison ô Sullivan tire son origine.

mettent sa mort à 614. Mais les *Annales d'Innisfallen*, ainsi qu'on l'a dit ci-dessus, et le docteur Keating, le comptent parmi les rois des deux Momonies. Ce dernier auteur ne diffère qu'à l'égard de l'époque du décès d'Aodh-Beannan, qu'il rapporte à l'an 622. Le poème d'ô Duvegan ne fait aucune mention de ce souverain.

23. Cathal, fils d'Aodh-Flann-Catrach, fils de Caibre-Crom, régna 8 ans sur les deux Momonies et mourut en 626, selon la *Chronique des Scoto-Hiberniens*, ou en 627, d'après les *Annales d'Innisfallen* (1).

24. Failbe-Flann (le Rouge), fils d'Aodh-Duff ou Aidus Niger, et frère de Finghin, fut appelé à la succession des deux Momonies et au trône de Leath-Mogha, dont il fut le 23e souverain. Ce prince mourut en 636, selon les *Annales d'Innisfallen*, ou en 637, suivant ô Flaherty (p. 424.)

25. Cuan, surnommé le Champion célèbre de Leath-Mogha, fils d'Amalgad, fut le 14e roi chrétien des deux Momonies et le 27e roi de Leath-Mogha. Keating (pp. 401, 406), le propose à tous les princes comme un modèle de magnificence et de charité, et dit qu'on le vit continuellement occupé à secourir les pauvres et les indigents, à répandre ses bienfaits sur les gens à talents de tous états et à exercer l'hospitalité envers les étrangers. En 648, à la tête des Eugéniens, il livra à Dermod, fils d'Aodh-Slaine, monarque d'Irlande, la mémorable bataille de Carn-Conuill, dans

(1) Du roi Cathal sont issus les *princes* de Fermoy.

laquelle il périt, ainsi que Cuan-Conuill, roi de Hy-Figente, et Talmonach, roi de Hy-Liathain. (Les *Annales d'Innisfallen* mettent cette action à l'an 643.)

26. Maolduin, fils d'Aodh-Beannan, succéda à la souveraineté et fut le 15e roi chrétien des deux Momonies. Il tua en champ clos le fameux Comusgach, roi de Faly, et mourut en 662. (*Histoire d'Irlande*, par Keating, p. 415.)

La *Chronique des Scoto-Hiberniens* et les *Annales d'Innisfallen* mettent Congal, fils de Maolduin, au nombre des rois de Momonie, fixant sa mort, la première en 689, et les dernières en 690; mais le poème d'ô Duvegan n'en fait aucune mention. Il paraît néanmoins que ce Congal partagea la souveraineté avec Fionngaine, fils de Cugan-Mathair, au commencement du règne de ce prince.

27. Maonach, fils de Finghin, succéda et fut le 16e roi chrétien des deux Momonies. Le docteur Keating (p. 407) le met au rang des saints, et d'accord avec la *Chronique des Scoto-Hiberniens*, il fixe à l'année 662 sa mort que les *Annales d'Innisfallen* mettent en 657. Il paraît que ce prince n'a régné que peu de mois.

28. Cugan-Mathair, fils de Cathal, fils d'Aodh-Flann-Catrach, étant monté sur le trône en vertu de la succession constitutionnelle, fut le 17e roi chrétien des deux Momonies. Il mourut en 666, selon la *Chronique des Scoto-Hiberniens*, dont la version doit être préférée à celles des *Annales des Quatre Maîtres* et des *Annales d'Innisfallen*, qui placent sa mort, les premières, en 660, les secondes, en 662.

29. Colgan, fils de Failbe-Flann, fut le 18e roi

chrétien des deux Momonies et le 25ᵉ souverain de Leath-Mogha, et mourut en 677. (*Annales d'Innisfallen* et *ô Halloran.*)

30. Fionngaine, fils de Cugan-Mathair, succéda et fut le 19ᵉ roi chrétien des deux Momonies. Il mourut en 697, suivant la *Chronique des Scoto-Hiberniens.* Les *Annales d'Innisfallen* dévancent sa mort d'une année et lui donnent pour successeur son frère Olioll, sans faire mention d'Eidirsgeol, contrairement au poème d'ô Duvegan, qui parle du premier sans même donner le nom du second, quoiqu'il paraisse que les deux frères ont gouverné le royaume conjointement pendant les six dernières années du règne de Fionngaine.

31. Eidirsgeol, fils de Maolduba, et petit-fils de Cuan, fils d'Amalgad, succéda à la souveraineté et fut le 20ᵉ roi chrétien des deux Momonies, et le 29ᵉ roi de Leath-Mogha.

32. Cormac, fils d'Olioll, fils de Cugan-Mathair, 21ᵉ roi chrétien des deux Momonies, fut tué dans une bataille que lui avaient livrée les habitants de Desies, événement placé à l'année 712 par la *Chronique des Scoto-Hiberniens* et les *Annales d'Innisfallen*, et à l'année 710 par les *Annales des Quatre Maîtres.*

Les *Annales de Tigernach* ou de *Clonmacnoise* et la *Chronique des Scoto-Hiberniens* lui donnent pour collègue dans le gouvernement Cormac, fils de Maonach, dont elles rapportent la mort à l'année 711, quoiqu'ô Duvegan n'en fasse aucune mention.

33. Cathal-Gionach, fils de Fionngaine, et petit-fils de Cugan-Mathair, succéda et fut le 22ᵉ roi

chrétien des deux Momonies. L'histoire fait mention d'une sanglante bataille qu'il livra en 735, à Belleach Feilé, au roi de Lagénie. Ce ne fut qu'après un horrible carnage et des pertes presque égales des deux côtés que la victoire se fixa enfin sous les drapeaux de Cathal. Ceallach, fils de Faobair, roi d'Ossory, périt dans cette bataille. Dans des conférences tenues en 737, à Tirda-Glass, dans le comté d'Ormond, entre Cathal, roi de Momonie, et Hugh-Olland, monarque d'Irlande, on délibéra sur les moyens d'augmenter les revenus des établissements religieux fondés par S. Patrice, dans toute l'étendue de l'île, et une loi particulière fut faite à ce sujet. Dans cette assemblée les deux princes formèrent une étroite alliance et se jurèrent une amitié réciproque et constante. Dès l'année suivante, pour remplir cette convention, Cathal unit ses forces à celles du monarque contre les Lagéniens. Ces derniers, attaqués à Athseanuigh, se défendirent avec le courage du désespoir. Hugh, fils de Colgan, roi de Lagénie, qui commandait l'armée de son père, périt dans cette action mémorable avec la principale noblesse lagénienne et 9,000 de ses guerriers. Le monarque Hugh-Ollan y fut dangereusement blessé, et Hugh, fils de Mortogh, qui partageait avec lui la souveraineté de l'île, mourut des blessures qu'il y avait reçues. Quant à Cathal, roi de Momonie, il survécut quatre ans à cette victoire et finit ses jours en 742. (Voyez les *Annales d'Innisfallen* et l'*Histoire d'Irlande* du docteur Keating, p. 413.)

34. Tuathal, successeur de Cathal en 742, fut le 23e roi chrétien des deux Momonies.

35. Airtre, fils de Cathal-Gionach, succéda et

fut le 24e roi chrétien des deux Momonies, et le 30e souverain du Leath-Mogha (*ô Halloran*). Son règne fut spécialement remarquable par l'apparition hostile des Danois en Irlande. Avant cette époque jamais ces peuples n'avaient songé à pénétrer dans cette île. Ce fut en 815 qu'ils y prirent terre, à un lieu nommé Caomh-Inis-Obhrathadh, à l'occident de la Momonie, avec une armée nombreuse qu'avaient transportée 60 voiles. Leur premier soin fut de saccager les côtes, de piller Inis-Labhraine et Dair-Inis, et de réduire en cendres villes, bourgs, monastères et tout ce qui se trouvait sur leur passage. Informé de ces brigandages et de ces cruautés, Airtre lève à la hâte un corps de troupes eugéniennes et va présenter bataille aux barbares qu'il met dans une déroute complète après leur avoir tué 416 hommes. Les fuyards durent leur salut à l'obscurité de la nuit. Cet échec les fit rembarquer précipitamment et regagner leur patrie. (*Keating*, pp. 316, 317, 318.)

36. Feidlim, fils de Criomthan, fut légalement appelé à la couronne des deux Momonies en 820, selon les *Annales d'Innisfallen*. Il réunit à cette couronne celle de Leath-Mogha, dont il fut le 31e roi. Les Danois et les Normands, échappés à la défaite qu'Airtre leur fit essuyer, avaient emporté dans leur pays le souvenir de la richesse et de la fertilité du sol de l'Irlande. Ils ne tardèrent pas à faire de nouveaux préparatifs pour envahir ce pays. Ce fut en 822 qu'une puissante flotte de ces barbares, partie des côtes de la Norwège, aborda sur celle de la Momonie. Leur présence fut aussitôt signalée par toutes les calamités que le fer et le feu peuvent commettre dans les mains d'une horde impitoyable, guidée moins par l'ambition de conquérir, que par

le désir du pillage et de la destruction. Feidlim, touché des malheurs de ses sujets et de la dévastation des églises et des maisons religieuses, leva en diligence une armée, marcha aux Normands, dont il fit un grand carnage et força le surplus de ces pirates à abandonner à toute hâte le royaume. Débarrassé de ces terribles ennemis, Feidlim tourna ses armes, en 823, contre Cathal, fils d'Olioll, roi d'Hy-Maine. Ce dernier soutint vigoureusement le choc du roi de Momonie à Moy-ai, en Connacie. Feidlim, irrité de cet échec, attendit qu'une conjoncture favorable lui permît d'en tirer vengeance. Elle se présenta en 832. Ce prince, à la tête de son armée, attaqua les Connaciens près d'Easroid, et leur fit éprouver une défaite complète. De là il marcha contre les Hy-Nial, dévasta tout le pays ainsi que le territoire de Breifné, et força tous les lieux par où il passait à reconnaître son autorité. Poursuivant avec opiniâtreté cette longue guerre, il traversa le Meath, portant partout la terreur de ses armes, et après avoir saccagé tout ce qui s'offrit sur sa route depuis Birr jusqu'à Tara, il livra dans ce dernier lieu, au monarque Nial-Caille, une sanglante bataille dans laquelle fut tué Inrachtach, fils de Malduin. Victorieux, Feidlim assembla les états de la nation à Clonmacnoise, en 840, y reçut l'hommage du monarque et fut proclamé roi suprême de toute l'île. (*Annales d'Innisfallen; Keating, pp.* 417 à 426.) Les historiens disent que sur la fin de ses jours ce conquérant déplorant les ravages que son armée avait causés sur tant de pays et de domaines ecclésiastiques qu'elle avait traversés, abdiqua les grandeurs pour prendre l'habit religieux. Il reçut les ordres sacrés, devint archevêque de Leath-Mogha, et mourut en 845, honoré par sa piété et sa sagesse :

« *Optimus et sapiens anachoreta Scotorum quievit* », disent les auteurs contemporains, en parlant de sa mort. (Voyez l'*Histoire d'Irlande*, par l'abbé Mac-Geoghegan, p. 330.)

37. Otcobar, fils de Cionnfhadith, fils de Congal, fils de Maolduin, qui était fils d'Aodh-Beannan, quoique abbé et évêque de Jubhar ou Emly, sut, par son caractère ambitieux et guerrier, fixer le choix des états de la nation pour succéder à Feidlim au trône des deux Momonies et à celui de Leath-Mogha. Sous son règne, Turgesius, prince de Norwège, qui pendant plusieurs années avait répandu la terreur par le funeste succès de ses expéditions, fit une nouvelle descente à la tête d'une armée formidable. Tous les corps partiels de Danois et de Normands qui se trouvaient dans l'île accoururent sous ses bannières et le saluèrent comme leur généralissime et leur roi. Les chefs et les princes d'Irlande durent songer à unir leurs forces contre leurs ennemis communs. Otcobar, impatient de réprimer les dévastations de ces barbares, en attaqua un corps nombreux près de Cashel, et le mit en fuite après lui avoir tué 500 hommes. De là voulant poursuivre sa victoire, il se pressa de joindre son armée à celle de Lorcan, fils de Ceallagh, roi de Lagénie, attaqua en 849 à Skiathne-Achtair, dans le Desies, une armée de Danois commandée par Tomar, prince héréditaire de Danemark, et la mit dans une déroute complète avec perte de 1200 hommes restés sur le champ de bataille, ainsi que leur chef, le prince Tomar. Otcobar lui-même périt dans le fort de cette glorieuse action, lorsqu'il passait de rang en rang pour soutenir, par son exemple, le courage des Eugéniens. (*Annales d'Innisfallen*; Keating, p. 431;

Jacques Ware, *Annales d'Irlande*, 848; *Catalogue des Evêques d'Emly*, par le même auteur; Mac-Geoghegan, p. 330.)

38. Algenan, fils de Dungaile, fils de Daolgus, fils de Nadfraoch, fils de Colgan, fils de Failbe-Flann, succéda au trône de Momonie dont il fut le 27e roi chrétien, et mourut en 851, suivant les *Annales des Quatre-Maîtres*.

39. Maolguala, fils de Dungaile, et frère d'Algenan, lui succéda, et fut le 28e roi chrétien des deux Momonies. Sous le règne de ce prince, Maolseachlain, monarque d'Irlande, touché de la situation malheureuse dans laquelle se trouvait ce pays sous l'oppression tyrannique des Normands, convoqua une assemblée générale de la nation irlandaise à Rath-Aoda-Mac-Bric. Les princes, la noblesse et le peuple s'y rendirent de tous les points de l'île, pour délibérer sur les intérêts communs. Entre les résolutions qui furent arrêtées, on cite celle qui détermina Moalguala, roi de Momonie, et Carrol, roi d'Ossory, à faire la paix avec les princes de Leath-Cuinn, ou de la moitié septentrionale de l'Irlande, afin de s'unir à la cause nationale contre les barbares. Mais ces derniers, poussé par le désespoir, attaquèrent inopinément le roi de Momonie, et l'ayant fait prisonnier ils le lapidèrent impitoyablement. (Voyez Keating, p. 443.) Les *Annales des Quatre-Maîtres* rapportent à l'année 857 cet événement que les *Annales d'Innisfallen* placent en 859.

40. Ceanfaola ô Maolguala, fils de Mochtighernan, fut le 29e roi chrétien des deux Momonies, et le 33e souverain de Leath-Mogha. En 860 il assembla

toutes les forces de ses états pour marcher contre I-Nial, et en confia le commandement à son cousin Cearbhall, fils de Dungaile. Ce général dévasta tout le territoire ennemi jusqu'à Sleivefuaid, et en reçut l'hommage. Le roi de Momonie mourut en 872, après un règne de 13 ans. (*Annales d'Innisfallen;* Keating, p. 445.) Le chevalier Jacques Ware, qui place aussi la mort de Ceanfaola à l'année 872, a compris ce prince dans le catalogue des abbés ou évêques d'Emly.

41. Donchad ou Donogh, fils de Dubhdabhorean, parvint à la couronne des deux Momonies immédiatement après la mort de Ceanfaola; et par le secours de Cearbhall, à la tête des troupes d'Ossory, il envahit la Connacie, en réduisit les peuples à l'obéissance, et revint dans ses états avec un butin considérable. Il mourut en 888 après un règne de 16 ans. (*Annales d'Innisfallen.*)

42. Dublachtna, fils de Maolguala, succéda à la souveraineté des deux Momonies, dont il fut le 31e roi chrétien, et fut aussi le 35e roi de Leath-Mogha. (*Annales d'Innisfallen.*)

43. Fionngaine, surnommé Cingegan, fils de Gorman, fut le 32e roi chrétien des deux Momonies et le 36e roi de Leath-Mogha. Les *Annales des Quatre-Maîtres* disent qu'il fut assassiné par Ceilliochair, son frère, en 897. Celles d'*Innisfallen* attribuent sa mort à une sédition de ses propres sujets en 902. Enfin une troisième version qui paraît plus accréditée porte qu'il fut déposé en 901.

44. Cormac-Mac-Cullinan, archevêque de Cashel et roi des deux Momonies, naquit en 837, sous

le règne de Feidlim III. Elevé dans l'abbaye de Dysart-Diarmuda, appelé de nos jours Castle-Dermod, dans la Lagénie, il montra dès sa plus tendre jeunesse un penchant décidé pour l'étude. Les connaissances profondes qu'il s'acquit dans les sciences ecclésiastiques et humaines ne contribuèrent pas moins que sa haute piété à son élévation sur le siége archiépiscopal de Cashel. Ce fut ce prélat qui, mu par la vénération que lui inspiraient les nobles antiquités de son pays, les recueillit et en forma un corps d'ouvrage intitulé le *Psautier de Cashel*, contenant les annales de son temps et des siècles antérieurs. Ce monument précieux pour l'histoire d'Irlande a conservé dans l'opinion des savants une si haute estime, qu'aucun historien national ne s'est dispensé d'y recourir comme à une source digne de la plus entière confiance. Ce prince, doué de toutes les qualités de l'esprit, ne possédait pas à un degré moins éminent celles qui constituent le sage législateur et le grand guerrier. Aussi les peuples de la Momonie l'appelèrent-ils tous d'une commune voix à la couronne en 901. Il consacra les cinq premières années de son règne à réparer les maux qu'avaient causés les guerres domestiques et les invasions étrangères. Tout prit une face nouvelle sous la sagesse de son gouvernement. La police intérieure fut rétablie; un ordre régulier fut apporté dans l'administration des revenus publics; une paix profonde, une sécurité parfaite firent refleurir le commerce et l'agriculture, et sortir de leurs ruines une foule de monuments sacrés ou nationaux tombés sous le ravage sacrilége des barbares. Cormac-Mac-Cullinan ne se borna point à jouir du bonheur présent de ses sujets; il songea à créer des institutions qui le leur garantissent dans l'avenir. Ce fut à cette sage prévoyance que l'on dut l'éta-

blissement de ces écoles publiques et de ces académies où la jeunesse trouva les secours et les guides nécessaires pour s'instruire dans les sciences et les arts libéraux. Tel était l'état florissant de la Momonie lorsque Flann-Sionna, fils de Maolseachlain, monarque d'Irlande, inquiet de la puissance progressive de son voisin, parut tout-à-coup en Momonie, sans aucune déclaration de guerre, et à la tête d'une puissante armée, dévasta le pays jusqu'à Limerick. Cormac, plus occupé du soin de rendre ses peuples heureux que préparé à repousser une agression aussi imprévue, crut devoir momentanément céder le terrain à son ennemi. Cette apparente timidité n'était de sa part que le prélude d'une satisfaction éclatante. Dès qu'il a rassemblé toutes ses forces il appelle à son conseil Flahertach-Mac-Ionmhuinen, abbé d'Innis-Catha, et marche aussitôt dans le Meath à la rencontre de Flann. Celui-ci, attaqué à Moylena, dispute la victoire en désespéré, mais à la fin elle fut complète pour le roi de Momonie. Flann, après avoir vu périr à ses côtés presque toute sa noblesse et sa vaillante armée de Leath-Cuinn, fut contraint d'envoyer des ôtages à Cormac pour garantie des conditions que ce dernier lui avait imposées. Cormac, résolu de poursuivre l'avantage qu'il venait d'obtenir, marcha contre les Connaciens et les I-Nial, qu'il força aussi, après une suite de succès, à lui envoyer des ôtages à Moy-na-Curadh. Dès que ce grand prince eut conquis une paix glorieuse sur ses voisins jaloux, il revint dans sa résidence de Cashel pour se livrer avec un nouveau zèle aux soins intérieurs de son gouvernement et au bonheur de son peuple. Mais l'ambition de son premier ministre, Flahertach-Mac-Ionmhuinen, abbé d'Innis-Catha, et prince du sang royal, n'était point satisfaite.

Il prétendait que la Lagénie, comme partie intégrante du Leath-Mogha, devait être soumise à un tribut ou rente domaniale, droit, disait-il, qui résultait de la division de tout le royaume, faite entre Mogh-Nuadhad et Conn. Le prélat voyant que son immense crédit sur l'esprit du roi allait échouer contre l'injustice de cette prétention, en appela à l'opinion de tous les princes et grands du royaume dont il se disait l'organe, et qui s'étaient ralliés à son avis. Malgré son extrême répugnance, Cormac voyant toute sa cour convaincue de l'équité de cette révendication, leva une nombreuse armée composée de l'élite des troupes provinciales et fit tous les préparatifs nécessaires pour assurer le succès de ce projet. Dès qu'il eut reçu de sa noblesse et de son armée l'assurance de vaincre ou de mourir pour soutenir le droit de la nation, ce prince, préoccupé, sans en être alarmé, de l'idée qu'il ne reviendrait pas de cette expédition, envoya à Comgol, son confesseur, personnage de beaucoup de jugement et d'une dévotion exemplaire, l'ordre de se rendre auprès de lui pour le reconcilier avec Dieu. Ensuite ayant fait son testament, dans lequel on trouva plusieurs riches donations en faveur des maisons religieuses, au commencement d'août 908, toujours accompagné de l'abbé d'Innis-Catha, il s'avança avec son armée vers les frontières de la Lagénie. Avant de les franchir, il envoya à Carrol, fils de Muiregan, roi de cette province, un héraut chargé de lui faire part du motif de sa présence et de réclamer le tribut annuel qu'il regardait comme un droit attaché à sa couronne, la Lagénie faisant partie du Leath-Mogha. Carrol, informé du projet des Eugéniens, s'était ligué secrètement avec Flann-Siouna, monarque d'Irlande, le roi de Connacie et la tribu d'I-Nial, qui, tous brûlaient du désir de se

venger des revers qu'ils avaient essuyés l'année précédente. Pour donner le temps à ses alliés de joindre leurs forces aux siennes, Carrol entre en négociations avec le roi de Momonie. Il faut croire que ses intentions pour la paix étaient réelles, puisqu'indépendamment de riches présents qu'il fit porter à Cormac et à son ministre par ses ambassadeurs, il fit offrir pour ôtages son propre fils et celui du souverain de Hy-Cinn-Salach. Ces dispositions satisfaisaient Cormac ainsi que son armée. Mais l'inflexible Flahertach persistait dans une agression qui n'avait plus d'autre prétexte que la soif du sang et l'avidité des conquêtes. L'opposition de plusieurs chefs qui menaçaient de se retirer et qui effectuèrent cette menace ne fit qu'accroître l'opiniâtre aveuglement du ministre eugénien. Il osa même pousser l'insolence dans le conseil jusqu'à imputer à la faiblesse et à la crainte les sentiments de justice et d'humanité qui disposaient Cormac à la paix. Ce prince, que la piété armait d'une patience héroïque, crut devoir dissimuler cet outrage, et n'ayant pu prévenir l'événement qu'il pressentait, donna ordre de lever le camp et de se mettre en marche. L'armée eugénienne se dirigea vers l'Orient en traversant Ib-Mbairce ou Hy-Margy (aujourd'hui baronnie de Slew-Margy), et fit halte au pont de Loghlin pour attendre la jonction de ses divers corps. Cette jonction effectuée, Cormac alla camper dans les plaines de Moy-Ailbe, dans le bas Ib-Mbairce, s'appuyant d'un côté à un bois. Flahertach et le roi d'Ossory prirent en commun le commandement de l'aîle droite; celui de la gauche fut confié à Cormac-Mac-Mothlaig, souverain de Desies, général expérimenté : le roi de Momonie se réserva la direction du centre. Ce fut en cette position que le 16 août 908, l'armée de la

Lagénie, supérieure en nombre de cinq à un, composée des troupes les mieux choisies et les mieux disciplinées qui fussent dans toute l'Irlande, se montra avec cette contenance que donne l'espoir certain de la victoire. Le premier choc fut terrible. Au moment où la terreur commençait à mettre le désordre dans l'armée momonienne, un prince du sang royal, Ceilliochair, frère de Cingegan, prédécesseur de Cormac, qui dès l'origine s'était constamment opposé à cette guerre, parcourut les rangs et s'adressant avec vivacité aux soldats, il les conjura de chercher leur salut dans une honteuse fuite, s'ils ne voulaient pas être taillés en pièces, leur persuadant que tout l'odieux de cette lâche conduite retomberait sur l'imprudent ministre qui avait voulu cette guerre. A peine eut-il achevé cette harangue qu'il s'éloigna au galop du champ de bataille. Ce fut le signal d'une déroute générale. Les soldats, ne songeant plus qu'à sauver leur vie, jettent leurs armes et sortent pêle-mêle de leurs rangs. Ceallach-Mac-Carrol, roi d'Ossory, désespéré du massacre affreux que l'ennemi faisait de ses troupes, abandonna également le champ de bataille. C'est en vain que Cormac s'efforce de rallier ses soldats par l'exemple d'un courage téméraire. Entraîné dans le tumulte et la confusion universelle, il fut précipité par son cheval dans un trou d'où quelques fuyards le tirèrent avec peine, et dans le plus triste état. Dès que ce prince fut placé sur une nouvelle monture, il se porta au sommet d'une montagne à l'effet de reconnaître la situation de l'armée; mais il trouva le terrain couvert du sang des malheureux massacrés dans le combat si glissant, que son cheval, ayant fait un faux pas, roula avec lui jusqu'au pied de la montagne. Quelques soldats ennemis, sans égard pour la majesté de sa personne,

séparèrent la tête de son corps et la portèrent au monarque d'Irlande. Flann-Sionna, loin d'applaudir à cette action barbare, prit entre ses mains cette tête vénérable, la baisa, et fit voir par ses regrets généreux, qu'il était moins préoccupé des avantages de sa victoire que pénétré du grand et douloureux exemple d'instabilité de la gloire terrestre qu'il avait sous les yeux. Il donna ordre de chercher le corps de Cormac, et après qu'on l'eut trouvé il voulut qu'on suivît religieusement pour ses obsèques ce qui se trouvait prescrit dans son testament. Maonach, confesseur de Comgol, recueillit les dépouilles du prince eugénien. Elles furent transportées en grande pompe à Dysart-Diarmuda (aujourd'hui Castle-Dermod), où elles furent inhumées avec tous les honneurs dus à son rang. On a suivi dans ce qui précède l'*Histoire d'Irlande* du docteur Keating (pp. 447 à 459). Mais on croit devoir faire observer que le chevalier Jacques Ware, dans son catalogue des prélats de Cashel, et l'abbé Mac-Geoghegan (pp. 397, 398) assurent que le roi Cormac a été enterré à Cashel, malgré les dispositions contraires contenues dans son testament. Telle fut, après un règne de 7 ans, la fin déplorable d'un prince également éclairé, humain, bienfaisant et sage. Avec lui périrent dans cette fatale journée, qu'on appelle aussi Bealach-Mughna, Fogartach, fils de Suibhne, seigneur suzerain de Kerry-Cuirke; Ceallagh, fils de Carrol, souverain d'Ossory; Ailliol, fils d'Eogan, abbé de Cork; Maolgorm, prince de Rathlinn; Maolmorha, chef de Kerry-Luachra; Colman, seigneur suzerain et abbé de Cinneity, ainsi que premier brehon ou chef justicier de la Momonie; Cormac-Mac-Mothly, chef de Desies; Dubhagan, souverain de Fermoy; Ceannfaola, prince d'Ib-Conuill; Aod, chef d'Ib-Liatan;

Daniel, qui régnait à Dun-Cearmna, *cum multis aliis è nobilibus non numeratis* et 6000 hommes de troupes provinciales. L'ambitieux abbé d'Innis-Catha fut fait prisonnier avec nombre de personnages considérables. On verra plus loin quelle a été la destinée de ce prélat. (*Annales d'Ultonie* et d'*Innisfallen.*)

45. Lorcan, fils de Conlegan, succéda, en 908, à Cormac, fils de Cullinan, et fut le 34e roi chrétien des deux Momonies, qu'il gouverna pendant six ans. Les écrivains qui ont traité de la race dalcassienne assurent que ce Lorcan en descendait, comme fils de Lachtna. Mais *ô Duvegan*, dans son Catalogue des souverains, le fait membre de la branche eugénienne, et fils de Conlegan. Il est vrai que le docteur Keating (p. 452), avance que Cormac, présageant que la bataille de Bealach-Mughna lui serait fatale, fit divers réglements pour assurer la tranquillité intérieure de la Momonie, et entre autres fixa l'ordre de succession à suivre après sa mort : qu'à cet effet il envoya un exprès à Lorcan, fils de Lachtna, roi de Thomond ou de la Momonie septentrionale, pour l'inviter à se rendre à son camp, avant qu'il sortît des frontières de ses états pour conduire ses troupes à l'ennemi; que ce prince ayant consenti à se rendre à cette invitation, Cormac, aussitôt son arrivée, assembla le conseil des grands de la nation et des chefs de l'armée, tous de la race eugénienne, et leur déclara, en leur présentant le prince de Thomond, que pour prévenir toute dissension funeste à sa mort, il appelait à recueillir le sceptre de Momonie Lorcan, à qui ce droit appartenait incontestablement, selon la loi de succession alternative établie anciennement par Olioll-Olom, en faveur de la postérité de ses deux fils, Eogan-Caom

et Cormac-Cas, et qu'il se flattait que personne ne ferait difficulté de ratifier cette nomination, et de reconnaître ce prince pour leur roi futur, ce qui entraîna un consentement unanime de toute la nation. Un récit aussi positif dans toutes ses circonstances eût été d'un grand poids pour donner du crédit à l'opinion des auteurs qui ont écrit l'histoire de la maison dalcassienne, si ce même Keating n'ajoutait que toutes les précautions prises dans cette occasion par Cormac devinrent inutiles, attendu qu'à sa mort les chefs de la branche eugénienne refusèrent absolument de reconnaître ce Lorcan, fils de Lachtna, et élevèrent un autre prince sur le trône des deux Momonies. Le même historien ajoute (p. 449), que les annales authentiques d'Irlande assurent, en termes exprès, que depuis le règne d'Aongus, fils de Nadfraoch, 1er roi chrétien de Momonie (il eut dû dire depuis le temps d'Olioll-Flann-Môr, pour se conformer à la liste des rois de la branche eugénienne), jusqu'à l'élévation de Mahon, fils de Kinnedy, prince dalcassien, il y avait eu 44 souverains pris dans la postérité directe d'Eogan-Caom, fils d'Olioll-Olom, et que pendant tout ce temps la tribu Dalcassienne n'avait eu d'autres terres en possession que celles du royaume de Thomond (1). On doit donc conclure que le successeur immédiat de Cormac a été Lorcan, fils de Conlegan, prince eugénien.

46. Flahertach, fils d'Ionmhuinen, abbé et évêque d'Innis-Catha, succéda à la couronne des deux Momonies, en 914, selon la *Chronique des Scoto-Hi-*

(1) Elle fut aussi appelée alternativement avec la branche eugénienne au trône de Leath-Mogha. (Voyez le *Tableau généalogique* et l'*Histoire d'Irlande* d'O Halloran.)

berniens. On a vu plus haut que ce prince avait été fait prisonnier à la sanglante bataille de Bealach-Mughna. Conduit en triomphe à Kildare, il demeura au nombre des captifs du roi de Lagénie. Le clergé de cette dernière province, indigné de tous les maux que l'ambition forcenée de ce prélat avait causés, le confina dans une étroite prison, où il eut à souffrir les plus sévères traitements tant que vécut Carrol, roi de Lagénie. Un an environ après la mort de ce roi, Flahertach obtint sa liberté. Mais pour le soustraire au ressentiment du peuple, il fallut qu'une pieuse abbesse de Ste Brigitte, nommée Murioan, intercédât auprès des ecclésiastiques les plus influents, à l'effet d'obtenir une garde pour la sûreté et conduite du prélat jusqu'à Moy-Nairb, sur les frontières de la province. Instruit par le malheur, Flahertach se retira dans son abbaye d'Innis-Catha, où il passa ses jours dans les exercices de la piété la plus exemplaire.

A la mort de Lorcan, il fut tiré de sa retraite et placé sur le trône. Il n'y démentit point l'heureux retour qui s'était opéré en lui-même, et sut se concilier l'affection de ses sujets, tant par ses qualités privées que par celles qui constituent les grands rois. Les actions de sa vie sont détaillées dans un très-ancien traité de *Cluain-Aidnach-Fiontan en Leix,* dans lequel toutes les particularités de la bataille de Bealach-Mughna sont rapportées de la manière la plus circonstanciée par le célèbre Dallan, historiographe de Carrol, roi de Lagénie. On ajoutera à ces faits tirés du docteur Keating (pp. 461, 462), que Flahertach mourut en 944, selon les *Annales des Scoto-Hiberniens* et celles d'*Innisfallen.*

47. Ceallachan, fils de Buadachan, plus communément connu dans l'histoire sous le nom de *Calla-*

ghan-Cashel, monta sur le trône des deux Momonies, en 944, immédiatement après la mort de Flahertach, qui plusieurs années auparavant l'avait fait déclarer taniste, c'est-à-dire son successeur, et lui avait confié le commandement des troupes provinciales. Ce général avait rendu d'importants services à son pays. En 936 il s'était emparé de Clonmacnoise, dans le Meath; puis en 939, de Cluain-Iraird, de Cluain-Aineach et de Cill-Aice, d'où il remporta de riches dépouilles. Dans cette dernière expédition il s'était fait assister d'un corps de Danois; mais dès 941 il tourna ses armes contre ces étrangers établis dans la province de Desies et dans Derkeferna en Ossory, et leur tua 2000 hommes. Tant de prospérités successives semblaient lui présager une gloire sans nuage, lorsqu'immédiatement après cette dernière expédition, Mortogh, fils de Nial-Glunduff, en son vivant monarque d'Irlande, voulant venger les déprédations que ce général avait commises sur le territoire de Meath, quelques années auparavant, se jeta à l'improviste sur le pays de Cashel, surprit et assiégea Callaghan, le fit prisonnier et le livra à Donogh, fils de Flann-Sionna, alors monarque d'Irlande; mais cet illustre captif négocia bientôt sa liberté et l'obtint à des conditions sur lesquelles les annalistes gardent également le silence. Dès que Callaghan eut succédé au trône de Momonie et à la couronne de Leath-Mogha, dont il fut le 38e roi; il vit s'élever un compétiteur puissant dans la personne de Kennedy, père de Brian-Boruma, roi de Thomond ou de la Momonie septentrionale. Les deux partis en vinrent aux mains à Magh-Duiné. La victoire, long-temps incertaine, se décida après une action des plus sanglantes, en faveur de Callaghan. Celui ci, raffermi sur son trône, tourna ses armes contre les Da-

nois dont, en 945, il dévasta tous les établissements qu'ils avaient formés sur son territoire. Ce prince mourut en 954, selon la *Chronique des Scoto-Hiberniens* et les *Annales d'Innisfallen*, quoique les *Annales des Quatre-Maîtres* veuillent qu'il soit mort en 952. Il importe de signaler ici deux anecdotes supposées, relatives à Callaghan, rapportées par Keating, et reproduites dans l'*Histoire d'Irlande* de l'abbé Mac-Geoghegan.

En premier lieu, Keating prétend que Kinnedy, fils de Lorcan, prince d'un crédit puissant dans le pays, ne fut pas plutôt informé de la mort de Flahertach, qu'il convoqua les états de toute la province à Gleannamhuin (aujourd'hui Glanworth), dans le comté de Cork, pour y déclarer et faire reconnaître ses droits au trône des deux Momonies. La mère de Callaghan, sans se laisser intimider, entra dans cette auguste assemblée et fit, en présence de Kinnedy, un exposé si clair et si pathétique de la justice de l'élévation de son fils à la couronne de Cashel, fondée incontestablement sur l'ordre de succession alternative, anciennement établi par Oliol-Olom, que le prince de Thomond, ajoute Keating, eut la générosité de se soumettre à ces raisons et de renoncer à ses prétentions par déférence pour cette princesse respectable par son grand âge.

Voici le second fait avancé par Keating : Callaghan ayant reçu de Sitric, fils de Turgesius, tyran danois, l'invitation perfide de se rendre à Dublin, sous la promesse de lui donner en mariage Bevionne, sa sœur, ne fut pas plutôt arrivé au rendez-vous, accompagné de Donchuan, fils de Kinnedy, que le traître Sitric les fit charger de chaînes et les envoya à Ardmagh pour en disposer selon ses vues sanguinaires. L'historien ajoute que Kinnedy, aux soins duquel Callaghan avait confié

l'administration de ses états pendant son absence, informé de la captivité des princes, rassembla toutes les forces de terre et de mer de la Momonie, et les fit partir en diligence sous la conduite de Donogh ô Keeffe, prince de Fermoy, général accrédité par ses talents et sa valeur, et de Failbe-Fionn, prince de Corcaguinny, dans le Kerry occidental, amiral de Munster, renommé par son expérience. Ces généraux unirent leurs forces respectives, et ayant atteint la flotte danoise à la hauteur de Dundalk, sur la côte du comté actuel de Louth, ils la battirent, immolèrent à leur vengeance le perfide Sitric et ses deux frères Tor et Magnus, et ramenèrent triomphants les deux illustres cp tifs.

Tel est le précis des anecdotes rapportées par Keating, et dont les invraisemblances ont été signalées par Vallencey, et par le docteur ô Brien, en 1770. La plus frappante est la légèreté avec laquelle on suppose que Callaghan aurait quitté ses états pour se rendre à Dublin sur une simple promesse de mariage avec la sœur de Sitric, laquelle devait être âgée de près d'un siècle à l'époque où l'on place cet événement, puisque Turgesius, son père, avait péri dès 845 (1). Néanmoins ô Halloran, historien estimé, qui a écrit postérieurement au docteur ô Brien, et qui par conséquent pouvait profiter de sa critique, a remis ces anecdotes au jour, en en rectifiant les détails d'après d'anciens manuscrits.

48. Maolfoghartach, successeur de Callaghan au trône des deux Momonies, en fut le 37e roi chrétien et mourut en 957. (Voyez les *Annales d'Innisfallen.*)

(1) Ce tyran fut noyé dans le Logh-Nair, par Maolseachlain, roi de Meath. (Voyez la *Chronique des Scoto-Hiberniens*, les *Annales d'Innisfallen* et celles d'*Ultonie*).

49. Dubhdabhoireann, fils de Donall, 38e roi chrétien des deux Momonies, remporte une grande victoire sur les Danois aux bains de Mone-Môr, et fut tué par les habitants d'Hy-Liathan, sujets de la branche eugénienne, et par conséquent vassaux de sa couronne. Les *Annales d'Innisfallen* datent cet événement de l'année 959, version préférable à celle des *Annales des Quatre-Maîtres* qui le rapportent à l'an 957.

50. Feargradh, fils d'Algenan, monta sur le trône et fut le 39e roi chrétien des deux Momonies et en même temps le 39e roi de Leath-Mogha. Il est expressément dit dans le catalogue des rois de Cashel, inséré dans l'ouvrage connu sous le titre de *Livre de Momonie*, que ce souverain fut tué, en 960, par Maolmuadh, prince eugénien, fils de Broin, chef des ô Mahony.

51. Mahon, fils de Kinnedy, roi de Thomond, fut le 1er prince de la maison Dal-Cais, qui en succédant à la couronne des deux Momonies, interrompit la longue succession des princes de la branche eugénienne qui sans discontinuité avait fourni 44 rois. Mahon réunit aussi sur sa tête la couronne de Leath-Mogha, dont il fut le 40e roi. Ce prince fut assassiné de sang-froid par le même Maolmuadh, en 915, après un règne glorieux de 16 ans, auquel se rapporte l'entière expulsion des Danois du Leath-Mogha. (*Chronique des Scoto-Hiberniens* et *Annales d'Innisfallen.*)

52. Maolmuadh, fils de Broin, était le prince de la branche eugénienne le plus puissant et le plus ambitieux. Parvenu au comble de ses vœux par l'assassinat

de Mahon, il ne fut pas plutôt assis sur le trône des deux Momonies, auquel il joignit aussi la couronne de Leath-Mogha, qu'il vit s'élever dans Brian-Boruma, frère de Mahon, un compétiteur redoutable. Ce dernier, à la tête des Dalcassiens, remporta, en 978, une victoire décisive à Bealagh-Leachta, sur Maolmuadh. Les *Annales d'Innisfallen*, de *Tigernach* et la *Chronique des Scoto-Hiberniens* disent que Morogh, fils aîné de Brian, qui combattait pour la première fois, ayant obtenu le consentement de son père, alla à la rencontre de Maolmuadh, l'attaqua avec fureur, le vainquit et le sacrifia aux mânes de son oncle Mahon.

53. Brian-Boruma ou des Tributs, troisième fils de Kinnedy, roi de Thomond, monta sur le trône des deux Momonies en 978, et devint monarque d'Irlande. L'histoire le rappelle comme l'un des plus grands hommes qui aient gouverné l'Hibernie. Ce furent les glorieux travaux de ce prince qui assurèrent à sa postérité le sceptre des deux Momonies, dont elle a joui par exclusion presqu'entière de la branche eugénienne, représentée par la maison de Mac-Carthy, jusqu'à l'invasion anglaise. Brian-Boruma, âgé de 89 ans, fut tué au sein de la plus mémorable victoire qui eut été gagnée sur toutes les forces des Danois unies, dans la plaine de Clontarf, près de Dublin, le vendredi saint, 23 avril de l'an 1014. Les dépouilles de ce roi aussi vénéré par ses vertus qu'admiré par ses qualités guerrières, furent transportées avec grande pompe à Ardmagh, et solennellement enterrées au côté septentrional de l'église cathédrale, dans un monument de marbre orné de sculptures. (*Annales d'Innisfallen* et toutes les histoires d'Irlande.) Moréri, édition de 1759, t. VIII, pp. 8, 9,

10 et 11, a consacré à ce prince une notice historique très-étendue.

54 et 55. Taig et Donogh ô Brien, fils de Brian-Boruma, succédèrent à leur père, sous le titre de corégents des deux Momonies. Mais Taig ayant été trahi et tué en 1023, par les perfides insinuations de son frère, celui-ci se trouva seul roi du Leath-Mogha. Il y joignit bientôt le titre de monarque de toute l'Irlande. Cette prospérité eut un terme. Turlogh ô Brien, son neveu, prit les armes contre lui et vengea la mort de son père en détrônant Donogh, en 1064, selon les *Annales d'Innisfallen, de Tigernach* et la *Chronique des Scoto-Hiberniens.* Donogh, humilié dans son orgueil et troublé dans sa conscience, alla solliciter à Rome l'absolution de ses crimes. Il fit présent au pape de sa couronne d'or massif et des autres ornements précieux de sa royauté, présent que les souverains pontifes regardèrent plus tard comme une donation qu'il leur avait faite de son royaume. C'est sur ce fondement qu'un siècle plus tard, Nicolas Brakspear, Anglais de naissance, qui tenait le siége de Rome sous le nom d'Adrien IV, se crut en droit de conférer l'Irlande à Henri II, roi d'Angleterre.

56. Turlogh ô Brien I, fils de Taig et petit-fils de Brian-Boruma, fut proclamé roi des deux Momonies en 1064. Peu après il fut élu monarque de toute l'Irlande. Il mourut dans son palais de Ceann-Cora, en 1086, et fut enterré en grande pompe dans l'église de Killaloe. (*Annales d'Innisfallen, de Tigernach* et *Chronique des Scoto-Hiberniens.*) Ce monarque avait toujours été lié d'une étroite amitié avec Guillaume-le-Roux, roi d'Angleterre, auquel il avait fait présent

d'autant d'arbres de chêne d'Irlande qu'en avait exigé la charpente du toit de l'abbaye de Westminster. S. Lanfrank, archevêque de Cantorbery, dans une de ses lettres, écrivait à Turlogh dans les termes suivants : « *Magnam misericordiam populis Hiberniæ tunc divi-* « *nitus collatam, quando omnipotens Deus Terdela-* « *cho magnifico Hiberniæ regi jus regiæ potestatis* « *super illam terram concessit.* »

57. Muireartach ou Mortogh-Mor ô Brien, successeur de Turlogh, son père, fut le 50e roi chrétien des deux Momonies et le dernier monarque d'Irlande de la famille hébérienne. Après un règne glorieux, s'apercevant que son corps et son esprit s'affaiblissaient également, résolu de consacrer le reste de ses jours à la vie religieuse, il abdiqua la couronne de Momonie, en 1116, en faveur de Dermod ô Brien, son plus jeune frère, et mourut à Lismore, en 1119, dans les exercices d'une profonde piété. Son corps fut inhumé dans l'église de Killaloe. La mémoire de ce prince ne fut pas moins honorée pour son courage et la sagesse de sa politique. Saint Anselme, archevêque de Cantorbery, lui écrivait ainsi : « *Muredaco glorioso et magnifico Hiberniæ regi* « *salutem cum orationibus*, etc. » Il fut la souche illustre des Mac-Mahon, princes de Corcabaskin, dans la province de Thomond.

58. Dermod ô Brien, troisième fils de Turlogh, fut proclamé roi des deux Momonies immédiatement après l'abdication de son frère Mortogh. Il mourut en 1120, après quatre ans de règne. (Voyez les *Annales d'Innisfallen*, le *Continuateur des Annales de Tigernách* et la *Chronique des Scoto-Hiberniens.*)

59. Connor-na-Catharach ô Brien, connu également sous le nom de *Slapàrsalach* (robe souillée), fils aîné de Dermod et son successeur, jouit paisiblement de la couronne des deux Momonies jusqu'en 1134. A cette époque, Cormac Muithamnagh Mac-Carthy, roi de Desmond ou de la Momonie méridionale, se prévalant du droit que lui donnait la loi de succession alternative, prit les armes contre Connor, et se fit reconnaître, en 1136, roi des deux Momonies. Mais après deux ans de règne, ce prince eugénien fut assassiné par Dermod-Sugach ô Connor-Kerry, poussé à cette action barbare par Turlogh ô Brien, frère cadet de Connor-na-Catharach. Ce dernier, remis en possession du trône des deux Momonies, en jouit jusqu'à sa mort arrivée en 1142. Ce fut ce prince qui fonda l'abbaye irlandaise de Saint-Pierre de Ratisbonne, en Allemagne.

60. Cormac Muithamnagh Mac-Carthy, dont on a parlé dans l'article qui précède, fut le 53e roi chrétien des deux Momonies.

61, 62. Turlogh ô Brien II, second fils de Dermod, succéda à son frère Connor et jouit pendant neuf ans, sans rivalité, de la souveraineté des deux Momonies. Mais à partir de l'année 1151, Taig Mac-Carthy fut admis à partager le gouvernement et à exercer la royauté en commun avec lui. Cette société dura l'espace de quatre ans. Taig étant mort en 1155, l'administration suprême demeura sans partage à Turlogh ô Brien. Cependant bientôt après, ce dernier, cédant aux instances de Turlogh ô Conor, roi de Connacie, et de Dermod Mac-Morogh, roi de Lagénie, partagea de nouveau la royauté avec Dermod-Môr Mac-Carthy, roi

de Desmond. Ces deux princes gouvernèrent avec une égale autorité jusqu'à la mort de Turlogh, arrivée en 1167.

63. Dermod-Môr Mac-Carthy, resté seul roi des deux Momonies, eut constamment les armes à la main contre Donall-Môr ô Brien, fils de Turlogh, qui lui disputait cette couronne. Ce fut à la faveur de ces funestes dissensions, qui durèrent jusqu'à la mort de Dermod, en 1185, que les Anglais parvinrent à subjuguer une partie de l'Irlande. Nous reviendrons plus bas avec plus de détails sur Dermod-Môr, chef de l'illustre maison de Mac-Carthy.

64. Donall-Môr ô Brien, fils de Turlogh, jouit paisiblement, à partir de l'année 1185, de la petite portion de puissance qu'il lui était possible d'exercer sur toute la Momonie, et mourut en 1194. Ce prince fut le dernier roi des deux Momonies, dont les Anglais achevèrent successivement la conquête. Son corps fut solennellement enterré dans l'église de Killaloe.

PRINCES SOUVERAINS DE DESMOND ET DE CORK.

I. CAIRT'AC' ou vulgairement CAIRTHACH (1), roi de Desmond ou du Munster méridional et de Cork, fils de Saorbreatach (Justin), qui avait pour père Doncha (Donogh), fils de Callaghan-Cashel, roi des deux Momonies, mort en 954, était frère aîné de Muireadhac ou Morogh (Maurice), ancêtre des ô Callaghan, lords Lismore, pairs d'Irlande. Cairthach soutint contre Lonorgan, prince dalcassien, et neveu de Brian Boruma, une guerre qui lui fut personnellement funeste, car Lonorgan l'ayant cerné dans une maison où il s'était retiré avec plusieurs chefs de la province de Munster, livra cette maison aux flammes, et tous ceux qui s'y étaient réfugiés périrent. Cet événement eut lieu en 1098. Cairthach laissa deux fils :

1° Morogh, vulgairement Muiready, qui suit;

2° Taig (*Thadeus*) Mac-Carthy, roi de Desmond, mort à Cashel en 1123. Il eut une fille nommée :

Saba ou Sara Mac-Carthy, qui par son mariage avec Dermod *ô Brien*, roi de Munster ou des deux Momonies, décédé à Cork en 1120, a transmis le sang des Mac-Carthy à la plupart des maisons souveraines de l'Europe. (*The Peerage of Ireland*, par Lodge, t. I, p. 250). Cet auteur place la mort de Dermod en 1118. (Voyez le *Tableau généalogique*.) Elle épousa en secondes noces Cormac-Muithamnagh *Mac-Carthy*, roi des deux Momonies, son cousin-germain.

II. Morogh ou Muiready MAC-CARTHY, roi de Desmond, fut un prince guerrier redoutable à la maison ô Brien, sur laquelle il conquit divers territoires dont la perte a long-temps restreint la souveraineté de cette maison. (*Histoire d'Irlande*, par J. Gordon, traduite

(1) Ce prince vivait à l'époque où les familles irlandaises commencèrent à adopter des noms patronymiques. Morogh, son fils aîné, en souvenir de son père, prit le nom de Mac-Carthy (génitif de Cairthach) qu'il a transmis à sa postérité. Cet exemple, qui fut suivi par beaucoup de familles, explique les modifications qu'on remarque dans la plupart des noms patronymiques dérivés des noms de baptême, comme ô Mahony, de Mahon, ô Brien, de Brian Boruma, ô Nial et par suite ô Neill, de Nial (collectivement Ib-Nial), etc.

de l'anglais par Lamontagne, t. I, p. 104.) Morogh mourut vers l'an 1110, laissant deux fils :

1° Cormac Muithamnagh, dont l'article suit;

2° Donogh Mac-Carthy, qui fut inauguré roi de Desmond à la place de son frère. Détrôné plus tard par Dermod ô Brien, il se réfugia chez les ô Conor de Connacie (1).

III. Cormac Mac-Carthy, surnommé Muithamnagh (le Méridional), 53e roi chrétien des deux Momonies, est rappelé comme le prince le plus pieux, le plus vaillant et le plus généreux de son siècle. Ce témoignage, transmis par l'histoire, est fondé sur la charité inépuisable de ce prince envers les pauvres, sur les exploits qui l'élevèrent au trône des deux Momonies, et sa munificence envers la cathédrale de Cashel, où il fonda la chapelle *dite* de Cormac, et envers deux autres églises bâties à Lismore. Il fut aussi le restaurateur du monastère de Saint-Finbar, à Cork, qu'il dédia à St Jean-Baptiste. (Voyez *Keating*, édition de 1809, in-8°, t. II, p. 331; et *Mac-Geoghegan*, t. I, p. 432.) La perfidie de Turlogh ô Brien, beau-fils et filleul de Cormac, qui était aussi son tuteur, prévalut sur l'esprit de Dermod-Sugach ô Connor Kerry, et ce dernier le tua par trahison. (*Annales d'Innisfallen*, année 1138.) Cormac laissa de son mariage avec Sara ou Saba Mac-Carthy, sa cousine-germaine, veuve de Dermod ô Brien, roi de Munster, trois fils :

Mac-Carthy: comme à la p. 1.

1° Taig (*Thadeus*) Mac-Carthy, roi de Munster ou des deux Momonies, mort sans postérité, en 1155;

2° Dermod-Môr (ou le Grand), qui suit;

3° Fighnin, (Fynèen ou Florence) de Licke-Lachtna Mac-Carthy, qui, en 1205, fut appelé par la loi de tanistrie à succéder à son neveu Donall dans la souveraineté de Desmond. Mais l'année qui suivit son élévation, il fut déposé par Dermod-Dana-Dronan Mac-Carthy, son petit neveu, fils du même Donall, et fut assassiné par les ô Sullivan, en 1209. (*Annales d'Innisfallen.*)

---

(1) On distingue la maison royale ô Conor de Connaught ou Connacie, des ô Connor de Kerry et ô Connor de Kinaghta, en écrivant le premier nom avec une seule *n*.

Lith. de Mantoux.

CHAPELLE DE CORMAC MAC-CARTHY.

IV. Dermod-Môr Mac-Carthy, roi de Desmond, fils de Cormac Muithamnagh Mac-Carthy, descendait, selon les chroniques d'Irlande, Keating et les autres historiens nationaux, par une longue suite de rois, d'Oliol-Olom, fils de Mogh-Nuadhad, roi de Momonie, tué à la bataille de Moylena, en 192. A peine Dermod fut-il assis sur le trône des deux Momonies, en 1167, qu'il se vit obligé de défendre cette couronne contre Donall-Môr ô Brien, et les princes que ce dernier intéressa à sa cause. Cette lutte durait depuis trois ans avec des succès divers, lorsqu'à l'instigation de Dermod, roi détrôné de Leinster, et sous la conduite de Fitz-Stephen et de Fitz-Gérald, les Anglais commencèrent, en 1169, leur expédition d'Irlande. Dermod Mac-Carthy soutint plusieurs combats contre ces nouveaux ennemis; mais aussitôt que Henri II, roi d'Angleterre, parut en personne à la tête d'une nombreuse armée pour poursuivre la conquête de l'île, soit que le roi de Desmond, affaibli par cette guerre et privé par la désunion des chefs de tout espoir de secours, se trouvât dans l'impuissance de tenir tête à l'orage qui allait fondre sur lui, soit qu'en cette extrémité, il entrât dans sa politique de se faire d'un ennemi auquel seul il ne pouvait plus désormais résister, un allié puissant, nécessaire à sa conservation et utile à sa haine contre les ô Brien, Dermod Mac-Carthy, le lendemain de l'arrivée du monarque anglais, fut le 1er prince hibernien qui reconnut sa souveraineté et s'obligea de lui payer un tribut. (*Histoire d'Irlande*, par Thomas Leland, t. I, pp. 130, 131.) Ce fut en 1172 que Dermod, accompagné et imité par toute sa cour, prêta serment de fidélité à Henri II. Cette soumission, dans l'origine plus apparente que réelle, ne changeait rien à l'autorité absolue de Dermod sur ses vassaux, ni ne portait aucune atteinte aux coutumes et aux lois du pays. Cependant il ne tarda pas à prendre les armes pour s'en affranchir. La guerre que Henri II soutenait en Normandie, lui avait fait une nécessité de retirer les garnisons anglaises qui occupaient en son nom les principales places maritimes de l'Irlande. Dermod profita de cette circonstance pour

rétablir à Cork son autorité militaire (1174). Les habitants de cette ville voulurent lui donner une marque éclatante de leur dévouement. Informés que Raymond-le-Gros, fameux général anglais, avait transporté sur une petite flotte au mouillage non loin de Waterford, un butin considérable, ils marchent avec trente voiles pour enlever cette flottille. Ils l'attaquent en effet avec la plus grande résolution, mais ils perdent 8 chaloupes dans ce combat, et Dermod, qui accourait pour les seconder avec ses forces de terre, après un choc terrible, fut obligé de céder le terrain à Raymond-le-Gros, qui du reste échoua dans tous les efforts qu'il fit pour lui couper la retraite. (*Leland*, t. I, pp. 179, 180; *Gordon*, t. I, p. 168.) Un événement plus funeste pour Dermod, et plus favorable au progrès des armes anglaises, fut la conspiration de Cormac, fils aîné du roi de Desmond (1176). Soit que l'orgueil de ce prince eut été profondément blessé de l'acte de soumission de son père envers Henri II, soit qu'il cédât à l'impatience de son ambition personnelle, il gagna les grands et le peuple, fit déposer Dermod et se fit reconnaître souverain de Desmond et de Cork à sa place. Mais il ne jouit pas long-temps du fruit de cette criminelle entreprise. Dermod, de son étroite prison, avait fait parvenir ses plaintes à ce même Raymond-le-Gros, contre lequel il combattait naguère, et comme vassal de Henri II, il réclama son appui. Le général anglais saisit avec empressement cette occasion de s'affermir dans le Munster. Il battit et fit prisonnier Cormac, et rétablit Dermod (1)

(1) Pour reconnaître le service signalé que Raymond-le-Gros lui avait rendu, Dermod accorda à ce général de vastes domaines dans le comté de Kerry, possédé depuis par ses descendants. (*Giraldus Cambrensis.*) Plus tard, sur trente-un cantons dont se composait le comté souverain de Cork, Dermod en aliéna sept au profit de Milon de Cogan et de Fitz-Stephen. (*Gordon*, t. I, p. 181). Malgré ces aliénations successives et les conquêtes des colons anglais, parmi lesquels on distinguait surtout les Fitz-Gérald, élevés au titre de comtes de Desmond par Edouard III en 1329, la maison de Mac-Carthy exerçait encore la souveraineté sur ce pays à la fin du seizième siècle, et n'avait pas cessé d'être comptée par les Anglais comme l'une des plus puissantes et des plus belliqueuses des provinces du Midi. (*Leland*, t. II, p. 54, 165; t. III, p. 83, 168, 281).

dans sa souveraineté. Cependant le prince de Desmond souffrait impatiemment le joug devenu plus pesant pour lui de la domination anglaise. Donall ô Brien, roi de Limerick; Donall, roi d'Ossory; Malchias ou Malachlin ô Felan, roi de Desies; Roderick ô Conor, roi de Connacie, qui se qualifiait alors monarque d'Irlande, avaient imité l'exemple de Dermod, en soumettant à Henri II leurs personnes et leurs territoires. Tous ces princes, unis par un ressentiment commun, et par l'espoir de s'affranchir du joug britannique, formèrent une puissante confédération, à laquelle prirent part nombre de chefs du pays. Dès l'année 1182, Dermod tenta de surprendre Fitz-Stephen dans Cork. Repoussé par Raymond-le-Gros, il reparut plus formidable devant cette place, en 1185; mais il périt de la main de Théobald Fitz-Walter et d'autres conjurés, dans une conférence tenue non loin de cette ville. (*Annales d'Irlande*, par le chevalier Ware, pp. 7 et 24; *Leland*, pp. 259, 273; *Gordon*, p. 185.) Dermod-Mor Mac-Carthy avait fondé, en 1172, l'abbaye de Saint-Maur (appelée aussi Carrigiliky), située sur le bord de la mer, dans la baronnie de Carbery (1), et dédiée à la Vierge. (*Mac-Geoghegan*, t. I, p. 464, et *Monasticon Hibernicum*, p. 60.) Il avait épousé Pétronilla DE BLEETE, dame issue d'une noble famille d'Angleterre. (Voir les *Archives de Thurland*, 1re année de Henri III.) Il eut pour fils : DE BLEETE :

1° Cormac-Liathanagh (le Pâle) Mac-Carthy, qui, vaincu par Raymond-le-Gros, après sa révolte contre son père, fut décapité en 1177. (*Giraldus Cambrensis*);

2° Murchiortach ou Mortogh Mac-Carthy, tué en trahison à Ross Oilithre par ô Driscoll en 1179. (*Annales d'Innisfallen*);

3° Donall ou Daniel-Môr na-Currad, dont l'article suit;

4° Taig-roe-na-Sgairt, dont la postérite prit le nom de Clan-Taig-Roe (*race de Thadeus-le-Rouge*).

---

(1) Christian Mac-Carthy, abbé de Saint-Pierre et Saint-Jacques de Ratisbonne, qui vint en Irlande en 1150, à l'effet d'obtenir des secours pour son abbaye, pouvait être frère de Dermod-Môr Mac Carthy. (Voyez Vallencey, *Collectanea de Rebus Hibernicis*, t. I, p. 576, et *Mac-Geoghegan*, t. I, p. 453).

V. Donall-Môr na-Currad MAC-CARTHY, souverain de Desmond et de Cork, hérita de la haine de son père contre les Anglais, et s'acquit beaucoup de célébrité par les fréquentes victoires qu'il remporta sur eux et sur ses autres ennemis. Il battit complètement l'armée du maréchal d'Angleterre, le comte William de Pembroke, dans le comté de Limerick, d'où à la suite de trois batailles il expulsa les Anglais. Uni aux princes confédérés, il en gagna une décisive qui fit rentrer pour un temps la ville de Cork sous sa domination. (*Leland*, t. I, pp. 303, 304, 305; *Gordon*, t. I, p. 199.) En 1196, Donall rasa le château d'Imacalle ou d'Imokilly, pilla celui de Kilfeakle, et en détruisit plusieurs autres où les garnisons bretonnes furent passées au fil de l'épée. Après un règne glorieux de 20 ans, ce prince mourut à Currad, en 1205. La loi de tanistrie fit passer la souveraineté à son oncle Fighnin, frère de Dermod-Môr Mac-Carthy. (*Annâles d'Innisfallen*, *Giraldus Cambrensis* et le chevalier Ware.) Donall eut trois fils :

1° Dermod Mac-Carthy-Môr, surnommé Duna-Droignan (de Mont-Epineux), qui déposa son grand oncle Fighnin en 1206 et prit les rênes de la souveraineté en 1210. Mais deux ans après, il fut arrêté dans le comté de Cork et fait prisonnier par les Anglais dont plus tard il racheta sa liberté. En 1214, il fonda à Cork un monastère de Franciscains, dit le monastère gris, qu'il dédia à la Vierge. La régularité des religieux de ce couvent lui fit donner le surnom de *Miroir de l'Irlande*. (*Histoire de Cork*, t. I, p. 382; *Monasticon Hibernicum*, p. 66). Dermod Duna-Droignan mourut sans postérité en 1217;

2° Cormac-Finn (le Blond), dont l'article suit;

3° Donall-Got-Ogue (le Droit et le Jeune), auteur de la branche de MAC-CARTHY-REAGH, PRINCES DE CARBERY, rapportée ci-après.

VI. Cormac-Finn MAC-CARTHY-MÔR, prince de Desmond, s'était emparé de cette principauté sur son frère, en 1212. Dermod, sorti de captivité, prit les armes pour expulser Cormac. Tout le pays intervint dans cette fatale querelle. Les deux frères eurent recours aux Anglais. Ceux-ci se partageant des deux côtés, entrèrent de toutes parts dans le Desmond, et s'y emparèrent de

Lith. de Mantoux.

CHATEAU DE KANTURK, OU DE LA TÊTE DE SANGLIER,

bâti par Mac-Carthy-Clan-Donogh

vastes territoires, sur lesquels ils construisirent des forts pour s'assurer ces conquêtes contre quiconque voudrait par la suite tenter de les en expulser. (*Leland, t. II, p.* 9.) En 1224, Cormac-Finn fonda l'abbaye de Tracton, dans la baronnie de Kinelea (1). Ce prince mourut en 1242, dans sa résidence ou palais royal, situé dans les plaines de Sean-Eaglais, sous l'habit d'un moine gris, suivant les *Annales d'Innisfallen*, qui lui donnent le titre de *Chef de Desmond*. C'est sous ce titre que lui écrivit Henri III, roi d'Angleterre, dans la 28e année de son règne, c'est-à-dire en 1243 ou 1244, ce qui prouve que Cormac a vécu jusqu'à cette dernière époque. Cette lettre était une invitation à Cormac de se rendre avec toutes ses forces sous les drapeaux de Henri III, pour l'assister contre le roi d'Ecosse. (*Rymer*, t. I, p. 426.) Cormac eut quatre fils :

1° Dermod Mac-Carthy, qui eut en apanage la partie sud-ouest de la baronnie de Du-Alla. Sa postérité a pris d'un de ses descendants le nom distintif de Mac-Donough, chefs de *Clan-Donough* et de *du Alla*. Ils relevaient de Mac-Carthy-Môr et avaient pour feudataires les Mac-Auliff, ô Callaghan, ô Keeffe, etc. Leurs chefs-lieux de résidence étaient les châteaux de Kanturk (tête de Sanglier) et Castle Mac-Donough. Sous le règne de Jacques II, cette branche était représentée par Mac-Donough, nommé par ce prince gouverneur du comté de Cork, en 1690 ;

2° Donall-Finn Mac-Carthy. Il fut tué en 1242 par Jean de Callan, fils de Thomas-Fitz-Gérald, auquel il avait été livré par Donall-Got Mac-Carthy, son oncle ;

3° Donall-Roe (le Rouge), dont l'article suit ;

4° Donogh-Cairthannach (le Charitable) ou Doncha-Cairthin Mac-Carthy-Môr, roi de Desmond, qui vivait en 1235, et fut déposé en 1310, âgé de plus de cent ans. Il laissa deux fils :

A. Donall Mac-Carthy, qui joignit Edouard Bruce lors de son invasion en Irlande en 1315. Après la mort de ce prince il se rendit auprès de son frère Robert Ier, roi d'Ecosse. Il le servit dans ses guerres contre l'Angleterre,

(1) On conservait dans cette abbaye un morceau de la vraie croix, objet d'un pèlerinage particulier le jeudi-saint. L'abbé de Tracton siégeait en qualité de baron au parlement d'Irlande. (*Monasticon Hibernicum*, p. 79).

et en obtint des possessions dans le comté d'Argyle. Les descendants de Donall Mac-Carthy s'établirent dans le comté de Galloway. De lui est issue la maison de MACARTNEY (1), en Ecosse, dont une branche établie dans le comté d'Antrim, en Irlande, sa première partie, fut promue à la pairie dans la personne de Georges Macartney, créé lord Macartney, baron de Lissanoure en 1776. Il fut successivement ambassadeur du roi de la Grande-Bretagne vers la cour de Russie, secrétaire de la vice-royauté d'Irlande, capitaine général de la Grenade et des îles adjacentes, puis gouverneur du Bengale, et en dernier lieu ambassadeur extraordinaire vers l'empereur de la Chine en 1792. Il est mort sans postérité dans le comté de Surrey, le 31 mars 1806. La relation de son ambassade en Chine a été traduite dans toutes les langues. (Voyez une notice détaillée sur cet homme d'état célèbre dans le tome 26, p. 19 de la *Biographie universelle*);

B. Taig Mac-Carthy. Lui et son frère Donall ayant brûlé le château de Dun-Mac-Toghman, furent faits prisonniers par DermodTralée Mac-Carthy en 1310, puis délivrés par Donall Maol. (*Annales d'Innisfallen*). Taig n'eut qu'une fille nommée

Sabia Mac-Carthy, mariée à Turlogh *ô Brien*, prince de Thomond (*Lodge*, t. I, p. 12).

VII. Donall-Roe MAC-CARTHY-MÔR, prince de Desmond, qualifié roi dans les *Annales de Connacie*, eut de fâcheux démêlés avec son cousin-germain Fighin-Ranna-Rain Mac-Carthy, contre lequel, en 1260, il fournit des secours à Guillaume Denn et aux Fitz-Gerald. Ces dissensions domestiques cessèrent l'année suivante, après la mort de Fighnin. La haine implacable des Mac-Carthy contre les Anglais unit bientôt après les diverses branches de cette tribu dans un intérêt commun. En 1280, ils s'assemblèrent, élurent pour chef, d'un commun accord, Donall-Roe, et sous les drapeaux de ce prince ils s'emparèrent de plusieurs châteaux occupés par les Anglais, et les chassèrent de quelques-uns de leurs établissements. Les exploits de Donall lui ont acquis une grande renommée parmi les historiens irlandais, qui, sous le rapport des vues politiques et sous celui des qualités personnelles, le représentent comme un prince accompli. (*Leland*, t. II, p. 88.) Il mourut dans de grands sentiments de piété, en 1302, parvenu

(1) Ou Mac-Carthannaigh (le fils du Charitable).

à un âge très-avancé. Il avait épousé Marguerite FITZ-MAURICE, fille de Nicolas Fitz-Maurice, 3e lord de Kerry, et de Slanna ô Brien. (Lodge, *Peerage of Ireland*, 2e édition, t. II, p. 187.) Donall eut deux fils :

FITZ-MAURICE : d'argent, au saut-toir de gueules; au chef d'hermine.

1° Donall-Ogue, dont l'article suit;

2° Dermod-Ogue Mac-Carthy dit de Tralee. Ayant eu un différend avec Maurice Fitz-Maurice, quatrième lord de Kerry, il fut assassiné par ce baron sur le banc des assises de Tralee devant le juge royal, en 1325. (*Lodge*, 1re édition, t. II, p. 104). De lui sont issus les MAC-FINEEN DE GLANERAUGHT, au comté de Kerry. Les *Annales d'Innisfallen* font mention de Dermod sous l'année 1319.

VIII. Donall Ogue MAC-CARTHY-MÔR, qualifié roi de Desmond, fut en guerre avec Donall-Maol Mac-Carthy Carbreagh, son cousin. Ce dernier le fit prisonnier en 1306. Chargé de chaînes, Donall-Ogue fut enfermé dans une étroite prison. Mais l'année suivante les deux princes firent la paix et unirent leurs forces contre les Anglais. Donall-Ogue mourut dans le courant de cette même année 1307. (*Annales de Connacie* et d'*Innisfallen.*) Il laissa :

1° Cormac-Môr, dont nous allons parler;

2° Orlia (Fleur d'or) dite Aurina Mac-Carthy, femme de Turlogh *ô Brien*, prince de Thomond. (*Collectanea de Rebus Hibernicis*, par Valencey, t. I, p. 616; *Lodge*, t. I, p. 12; *Moreri*, t. VIII, p. 14).

IX. Cormac-Môr MAC-CARTHY-MÔR, prince de Desmond, succéda à Donall-Ogue, son père, en 1307. Il épousa Honoria FITZ-MAURICE, fille de Maurice, 6e lord de Kerry, et d'Elisabeth de Cantow. (*Lodge*, t. II, p. 188.) De ce mariage sont issus :

FITZ-MAURICE : comme ci-dessus.

1° Taig Mac-Carthy-Môr, prince de Desmond, qui ne laissa qu'une fille nommée

Catherine Mac-Carthy;

2° Fignin ou Florence Mac-Carthy-Môr, prince de Desmond, qui fut défait à Ringroame, en 1350, par Miles de Courcy, baron de Kinsale, et se noya avec une partie des siens dans

la rivière de Bandon. (*Histoire de Cork*, t. II; *Lodge*, ancienne édition, t. IV, p. 34). Ce fut ce prince qui fit bâtir dans le cimetière de Clonmacnoise la tour dite des Mac-Carthy, ainsi qu'une chapelle appelée Chapelle de Florence Mac Carthy ou Chapelle de Mac-Carthy-Môr. (*Monasticon Hibernicum*, p. 392);

3° Donall, dont l'article suit;

4° Dermod-Môr, auteur de la branche des *chefs* et *vicomtes* DE MUSKERY, *comtes* DE CLAN-CARTHY, rapportée ci-après;

5° Owen Mac-Carthy, auteur de la branche de COIS-MAING;

6° Donogh Mac-Carthy, tige de la ligne d'*Ardcanata*.

FITZ-GERALD KILDARE: d'argent, au sautoir de gueules.

X. Donall MAC-CARTHY-MÔR succéda à son frère Florence, dans la principauté de Desmond, en 1350. Il épousa Jeanne FITZ-GERALD, fille de Maurice-Ogue, 4e comte de Kildare, mort en 1371. (*Lodge*, t. I, p. 65.) Il laissa :

1° Donall Mac-Carthy-Môr, décédé en 1409, sans postérité;

2° Taig-na-Mainstriac (du Monastère), dont l'article suit.

XI. Taig-na-Mainstriac MAC-CARTHY-MÔR, successeur de Donall, son frère aîné, dans la principauté de Desmond, en 1409, fut enterré en 1413, à Cork, au monastère des Franciscains. Il eut pour fils :

XII. Donall-an-Dana (l'Intrépide) MAC-CARTHY-MÔR, prince de Desmond, qui, en 1440, fonda sur les bords du lac Lean, appelé aujourd'hui lac de Killarney, l'abbaye d'Irelagh ou de Mucrus, dédiée à la sainte Trinité, et dans laquelle il plaça des franciscains, abbaye qui devint la sépulture des Mac-Carthy-Môr. (*Monasticon Hibernicum*, p. 303.) Donall Mac-Carthy fit une guerre très-active aux Anglais, et ne consentit à mettre bas les armes que lorsqu'on lui eut assuré, en 1460, le paiement d'un tribut annuel. (*Leland*, t. III, p. 83.) Il vécut jusqu'en 1468, et laissa :

1° Taig-Liat, qui suit;

2° Ellinor ou Eléonore Mac-Carthy, femme de Geoffroi *ô Donoghou*, lord de Clanfesk.

Lith. de Mantoux

ABBAYE DE MUCRUS ou D'IRELAGH.

XIII. Taig-Liat MAC-CARTHY-MÔR, fils de Donall et son successeur dans la principauté de Desmond, fut tué en 1490, dans une bataille qu'il livra à Fitz-Gerald, comte de Desmond. (*Leland*, t. III, p. 168.) Il eut pour fils :

XIV. Cormac-Laigriac MAC-CARTHY-MÔR, prince de Desmond, marié, vers 1500, avec Ellinor ou Eléonore FITZ-MAURICE, fille d'Edmond Fitz-Maurice, 9e lord de Kerry, et de Mora ô Connor-Kerry.

FITZ-MAURICE : comme à la p. 69

XV. Donall MAC-CARTHY-MÔR, surnommé Dromain (le Dromadaire), à cause de sa taille imposante, fils et successeur de Cormac-Laigriac, conclut, en 1536, un traité de paix avec le lord député en Irlande (Léonard Grey), traité dont se rendirent garants Taig et Dermod ô Mahony, ses cousins. Donall-Dromain a laissé deux fils et deux filles :

1° Taig Mac-Carthy-Môr, prince de Desmond, dont la fille unique,

Catherine Mac-Carthy, fut la seconde femme de Thomas *Fitz-Maurice*, 16e lord de Kerry. Elle mourut de la petite vérole peu de temps après son mariage, dans une île du lac de Killarney. (*Lodge*, t. II, p. 193);

2° Donall, dont l'article suit;

3° Catherine Mac-Carthy, mariée à Fyneen ou Florence *Mac-Carthy-Reagh*, lord de Carbery;

4° Honoria Mac-Carthy, qui fut la 4e femme de Jacques *Fitz-Gerald*, 15e comte de Desmond.

XVI. Donall MAC-CARTHY-MÔR, prince de Desmond, 1er comte de Clancare, imitant l'exemple d'ô Nial, se rendit à Londres en 1566, et fit sa soumission à la reine Elisabeth, en personne, qui lui rendit tous ses biens confisqués et le créa comte de Clancare (1), baron de Valentia et membre du parlement. Ce prince ne fut pas plutôt en possession des territoires qui lui avaient

(1) Et non Clan-Carthy, comme disent Leland et Gordon, ce dernier titre étant celui qui fut concédé à la branche de Muskery, en 1658.

été restitués, qu'il s'occupa avec activité de l'armement d'une armée, à la tête de laquelle il révendiqua la souveraineté des deux Momonies. Les Geraldins et d'autres puissants chefs se firent ses alliés. Mais cette guerre ne fut point heureuse : Donall fut obligé de se soumettre en 1571, et de donner au conseil d'Irlande son fils naturel, pour garant de sa fidélité. (*Leland*, t. IV, pp. 40, 41, 58, 62.) Il avait épousé Honoria FITZ-GERALD, fille de Jacques Fitz-Gerald, 15e comte de Desmond, de laquelle il eut pour fille unique :

FITZ-GERALD DESMOND : d'argent, au sautoir de gueules, cantonné de 4 mouchetures d'hermine de sable.

Ellen ou Hélène Mac-Carthy, femme de Florence *Mac-Carthy-Reagh*, lequel devint par son mariage 2e comte de Clancare et Mac-Carthy-Môr par élection.

Fils naturel de Donall Mac-Carthy, 1er comte de Clancare :

Donall, que le gouvernement anglais reconnut Mac-Carthy-Môr en 1599, en opposition à Florence Mac Carthy, comte de Clancare.

CHEFS ET VICOMTES DE MUSKERY,

COMTES DE CLAN-CARTHY.

X. Dermod-Môr MAC-CARTHY, fils puîné de Cormac-Môr Mac-Carthy-Môr, prince de Desmond, et d'Honoria Fitz-Maurice, eut en apanage la baronnie de Muskery, dont il fut le 1er chef, et qu'il gouverna pendant 14 ans. Il fut tué en 1367, par les ô Mahony. Il eut trois fils :

1° Cormac, dont l'article suit ;

2° Felim Mac-Carthy, auteur de la branche de TUATH-NA-DROMAIN ;

3° Donogh Mac-Carthy, chef de la branche de CLOINFADA.

XI. Cormac MAC-CARTHY, chef de Muskery, fut assassiné à Cork, en 1374, par les Barry, et enterré en l'abbaye de Gill. Il laissa deux fils :

1° Taig, dont l'article suit ;

2° Daniel Mac-Carthy, dont est sorti le rameau de SHANAKIL.

XII. Taig ou Thadeus MAC-CARTHY, chef de Muskery, vécut jusqu'en 1448, et laissa deux fils et une fille :

1° Cormac Laidir (le Fort), qui suit ;

2° Dermod Mac-Carthy, qui fit bâtir le château de Carickafuky, et fut auteur de la branche de DRISHANE ;

3° Ellen ou Hélène Mac-Carthy, femme de Dermod na-Ona *Mac-Carthy-Reagh*, prince de Carbery.

XIII. Cormac-Laidir MAC-CARTHY, chef de Muskery, fit bâtir les châteaux de Kilcrea, Carrignamuc et Blarney. Il fonda le couvent des franciscains de Kilcrea, dédié à Ste Brigitte, et celui des augustins de Ballivacadane. Il fit encore bâtir cinq églises en divers lieux. Il mourut en 1494, et fut inhumé à Kilcrea, lieu de sépulture des princes de sa branche. (*Histoire de Cork*, t. I, p. 166; *Monasticon Hibernicum*, p. 72.) Il avait épousé Marie FITZ-MAURICE, fille d'Edmond, 9e lord de Kerry. (*Lodge*, t. II, p. 189.) Il laissa :

FITZ-MAURICE : comme à la p. 69

1° Cormac Laidir-Ogue, qui suit,

2° N.... Mac-Carthy, épouse de Donall *Mac-Carthy-Reagh*.

XIV. Cormac-Laidir-Ogue MAC-CARTHY, fils de Cormac-Laidir, et son successeur dans la principauté de Muskery, remporta sur le comte de Desmond (Fitz-Gerald), la célèbre bataille de l'abbaye de Mourne, en 1521. Il mourut en 1536, laissant de son mariage avec Catherine BARRY :

BARRY : fascé d'argent et de gueules.

1° Taig, dont l'article suit;

2° Shely ou Julia Mac-Carthy, mariée 1° à Gerald *Fitz-Maurice*, 15e lord de Kerry (*Lodge*, t. II, p. 190); 2° avec Cormac *Mac-Carthy-Reagh*, seigneur de Kilbritton ; 3° avec Edmond *Butler*, lord Dunboyne (*Lodge*).

XV. Taig ou Thadeus MAC-CARTHY, chef de Muskery, mort en 1566, avait épousé Catherine MAC-CARTHY-REAGH, fille de Donall Mac-Carthy-Reagh. Il en eut trois fils :

MAC-CARTHY : comme à la p. 1.

1° Dermod, dont l'article suit;

2° Cormac Mac-Carthy de Castlemore Courtbreac et Cloughroe,

vicomte ou grand sheriff du comté de Cork. Il eut deux fils :

A. Cormac Mac-Carthy, marié avec Grany *Mac-Carthy-Reagh,* fille du chevalier Owen;

B. Taig Mac-Carthy;

3° Donall Mac-Carthy.

XVI. Dermod MAC-CARTHY, chef de Muskery, ne survécut que deux ans à son père, et laissa de son mariage avec Hélène FITZ-GERALD, fille de Maurice Atotan, frère de Jacques Fitz-Gerald, 15e comte de Desmond.

FITZ-GERALD : comme à la p. 72

1° Cormac, dont l'article suit ;

2° Taig Mac-Carthy d'Inshirakill;

3° Julia Mac-Carthy, épouse de Jean *Barry de Lissaroll.* (Lodge, t. I, p. 292.)

4° Grany Mac-Carthy, femme de Donogh-Ogue *Mac-Carthy,* lord de Carbery.

XVII. Cormac MAC-CARTHY, chef de Muskery, se soumit à la reine Elisabeth, et se fit protestant. Sur quelques soupçons il fut arrêté et jeté en prison avec sa femme et ses enfants; mais ils furent délivrés par un stratagême audacieux d'Owen Mac-Sweeny. Cormac mourut en 1616, ayant eu de son mariage avec Marie BUTLER trois fils et une fille :

BUTLER: d'or, au chef denché de gueules.

1° Cormac-Ogue, qui suit ;

2° Taig Mac-Carthy-d'Aglish, qui fut père de

Dermod Mac-Carthy. (*Lodge*, t. VI, p. 155);

3° Donall Mac-Carthy de Carrignavar, dont le fils :

Donall Mac-Carthy de Carrignavar, mort en 1704, fut père de

Charles Mac-Carthy ;

4° Julia Mac-Carthy, mariée 1° à David *Barry de Buttevent* ; 2° Dermod *ó Shanghnessy.*

XVIII. Cormac-Ogue MAC-CARTHY, créé baron de Blarney et vicomte de Muskery, le 15 novembre 1628,

décédé à Londres en 1640 (1), avait épousé Marguerite ô Brien, fille de Donogh ô Brien, 4e comte de Thomond, et d'Hélène Roche de Fermoy. De ce mariage sont provenus :

ô Brien : de gueules, à 3 léopards l'un sur l'autre, partis d'or et d'argent.

1° Donogh, dont l'article suit ;

2° Marie Mac-Carthy, épouse de sir Valentin *Brown* ;

3° Ellen ou Hélène Mac-Carthy, femme du colonel Edmond *Fitz-Maurice*, fils aîné de Thomas, 18e lord de Kerry. (*Lodge*, t. II, p. 197).

4° Elinor Mac-Carthy, mariée en 1636, avec Cormac ou Charles *Mac-Carthy-Reagh*.

XIX. Donogh Mac-Carthy, 1er comte de Clan-Carthy et vicomte de Muskery, général de l'armée catholique de la province de Munster, en 1641, fut le dernier chef qui posa les armes dans la lutte contre Cromwell, en 1652. A cette dernière époque, traduit devant la haute cour de justice instituée par le protecteur, il fut absout, et put s'embarquer pour l'Espagne. Le roi Charles II le créa comte de Clan-Carthy, en 1658. Il mourut en 1665, cinq ans après le rétablissement de ce prince sur le trône d'Angleterre. Donogh Mac-Carthy, vicomte de Muskery, fut un des personnages les plus influents de son époque, et celui dans le crédit duquel la reine Henriette-Marie de France, veuve de l'infortuné Charles Ier, mit le plus de confiance lors de son ambassade, en 1647, près de cette princesse à Saint Germain en Laye. (Voyez *Leland*, t. V, 411, 468; VI, 50, 74, 75, 126, 127, 191, 193, 195, 321, 330.) Il avait épousé Marie Butler, sœur du duc d'Ormond, laquelle le rendit père :

Butler : comme à la p. 74

1° Charles Mac-Carthy, vicomte de Muskery, qui servit avec distinction sous le duc d'York (depuis Jacques II), dont il était premier gentilhomme de la chambre, et fut tué sous les yeux

(1) Sous le règne de Jacques Ier, Cormac-Ogue Mac-Carthy, vicomte de Muskery, attira d'Angleterre plusieurs familles catholiques auxquelles il procura des établissements dans le comté de Cork, ce qui limita sa puissance territoriale. Ces familles furent les Harding, Field, Terry, Gould, Kent, etc. (*Histoire du comté de Cork*, p. 181).

de ce prince, dans un combat naval livré aux Hollandais le 13 juin 1665, à l'âge de trente-un ans. C'était un officier-général de la plus haute espérance. Son corps ramené en Angleterre, fut enterré avec pompe dans l'abbaye royale de Westminster (1). Il avait épousé Marguerite *de Burgh*, fille et seule

---

(1) Nous transcrivons ici le certificat de ses funérailles, dans lequel est rappelée sa carrière politique :

« Le très-honorable et noble seigneur Charles Mac-Carthy, vicomte de Muskery, fils aîné de Donogh, comte de Clan-Carthy, dans le royaume d'Irlande, ayant été forcé d'abandonner son pays natal par suite de sa fidélité à son souverain, s'attacha dès sa jeunesse sur les pas des héros dans la profession des armes au service de sa majesté très-chrétienne, et y donna dans toutes les occasions des témoignages si éclatants de sa conduite et de son courage, qu'il obtint avec justice la réputation d'un général vaillant, vigilant et expérimenté. Rappelé par la suite au devoir que lui imposait sa fidélité à sa patrie, il ne donna pas des preuves moins distinguées de l'étendue de ses talents, de son honneur et de son courage en servant sous les drapeaux du roi son souverain, pendant la résidence que fit S.M. dans les Pays-Bas soumis au roi catholique, sous l'heureux commandement de S. A. R. Jacques, duc d'York, qui faisait un cas peu commun de ce grand homme, dont il estimait la grandeur des talents et des connaissances : ce qui porta S. A. R. à le nommer premier gentilhomme de sa chambre. Ce fut pour remplir les fonctions de cette place et mieux manifester à son maître sa fidélité et son affection extraordinaire, qu'il fut présent au dernier combat naval que ce prince soutint contre les Hollandais, le samedi 13 juin 1665. Ce fidèle sujet était sur le vaisseau amiral le *Royal-Charles*, et très-près de la personne de S. A. R. lorsqu'il mourut dans le champ de gloire frappé d'un boulet, qui dans le même moment trancha les jours de Charles, comte de Falmouth et de Richard Boyle, écuyer, second fils de Richard, comte de Burlington et de Cork.

» Ce très honorable seigneur avait épousé lady Marguerite Burgh, fille et seule héritière du très-noble seigneur Ulick Burgh, marquis et comte de Clanricard en Irlande et comte de Saint-Alban en Angleterre, de laquelle il a laissé pour postérité un seul fils, nommé Charles-Jacques, de présent vicomte de Muskery, âgé d'un an et demi, et une fille nommée Françoise, âgée de trois ans.

» Il mourut universellement regretté à l'âge de 31 ans. Le comte de Clan-Carthy, son père, ayant pris l'ordonnance de ses funérailles, fit déposer son corps pendant quelques jours au château de Dorset, d'où, le lundi 19 de juin, ayant été mis dans une barge, il fut conduit aux escaliers qui mènent au parlement à Westminster, suivi d'un très-grand nombre de personnes de la nation irlandaise aussi distinguées par leurs vertus que par leur naissance, d'où on le porta avec décence vers l'église de l'abbaye, entre les lignes d'une garde d'infanterie, la procession marchant dans l'ordre qui suit :

» La marche était ouverte par un grand nombre de gentilshommes, d'officiers et de personnes de qualité en deuil, que suivait immédiatement devant le corps un hérault d'armes, portant sur un coussin la couronne du défunt. Le poêle qui couvrait le cercueil

héritière d'Ulick de Burgh, marquis et comte de Clanricard en Irlande, comte de Saint-Alban en Angleterre, de laquelle il laissa :

A. Charles-Jacques Mac-Carthy, né en 1663, vicomte de Muskery, puis 2e comte de Clan-Carthy, mort en minorité ;

B. Françoise Mac-Carthy, née en 1662, morte le 24 décembre 1675. (*Lodge*, t. I, p. 137);

2° Callaghan, dont l'article viendra ;

3° Justin Mac-Carthy, créé vicomte de Mountcashel, puis duc et pair par le roi Jacques II à la suite d'une éclatante victoire qu'il remporta à la tête des troupes de Munster, en 1689, sur un corps considérable de protestants commandé par Guillaume ô Brien, second comte d'Inchiquin, auquel il fit mettre bas les armes. (*Lodge*, t. II, p. 37; *Leland*, t. VII, p. 143). Justin Mac-Carthy commandait alors l'armée catholique d'Irlande comme major général, opposé avec Sarsfield et Fitz-James, depuis duc de Berwick, aux protestants, partisans de Guillaume de Nassau, stathouder de Hollande, compétiteur du roi Jacques II au trône d'Angleterre. Le 13 juillet de la même année, attaqué près de Newtown-Butler et de Lisnaskea, par l'armée de Wolsey, général des Ennis-Killers, il perdit 2000 hommes sur le champ de bataille, outre 500 qui se noyèrent dans le lac Erne, et fut fait prisonnier après s'être fait cribler de blessures en combattant en désespéré pour donner à ses soldats l'exemple d'une mort glorieuse. (*Gordon*, t. II, p. 415, 416). Mais l'espoir de Justin Mac-Carthy fut trompé; ses blessures n'étaient point mortelles. Rétabli et échangé, il rejoignit Jacques II son souverain légitime, que la perte de la bataille de la Boyne força de se réfugier en France. Justin Mac-Carthy entra au service de cette puissance, devint lieutenant-général, et mourut en 1700, à Barèges, d'une blessure à la poitrine qu'il avait reçue 5 ans

---

» orné d'écussons, était soutenu par quatre colonels de la première » distinction. Le deuil était mené par son plus jeune frère Justin » Mac-Carthy, suivi de personnes respectables et alliées, précédées » par la Jarretière, premier roi d'armes, ayant à sa gauche un gentil- » homme huissier nu-tête. A la suite du deuil marchaient sa grâce » l'archevêque de Cantorbéry, le lord chancelier, les ducs de Mon- » mouth et d'Ormond, ainsi qu'un grand nombre de comtes, vicomtes » et barons des trois royaumes, avec d'autres personnes de condition » qui s'étaient assemblées dans la salle des princes pour assister à cette » lugubre solennité. Le doyen et les prébendiers de Westminster se » rendirent à la porte méridionale de l'église, pour y recevoir le corps, » qui fut porté du côté septentrional du chœur, et enterré dans le bas » côté près du corps de son grand-père Charles, lord vicomte Muskery.

» Ce certificat a été dressé par le chevalier Edward Walker, dit » Jarretière, premier roi d'armes, et attesté par le très-honorable » Donogh, comte de Clan-Carthy, père du très-illustre lord décédé » ce 22e jour de juin 1665.»

auparavant à la bataille de la Marsaille. Il n'eut pas d'enfants de son mariage avec Arabella *Wentworth*, fille du fameux comte de Strafford;

4° Marguerite Mac-Carthy, femme de Luc, 3e comte *de Fingall*, morte en 1693;

5° Ellen ou Hélène Mac-Carthy, seconde femme de Guillaume *de Burgh*, 6e comte de Clanricard, qu'elle rendit père de:

Honorée de Burgh, mariée 1° à Patrice *Sarsfield*, comte de Lucan, tué à la bataille de Nerwinde en 1693; 2° le 26 mars 1695, à Jacques *Fitz-James*, duc de Berwick, pair et maréchal de France, chevalier de la Jarretière, de l'ordre du Saint-Esprit et de la Toison d'Or, grand d'Espagne de 1re classe, etc., fils naturel de Jacques II, roi d'Angleterre.

XX. Callaghan Mac-Carthy, 3e comte de Clan-Carthy, s'était destiné à l'état ecclésiastique en France. A la mort de son neveu Charles-Jacques Mac-Carthy, il sortit de son couvent et embrassa le protestantisme. De son mariage avec Elisabeth Fitz-Gerald, sont issus:

Fitz-Gerald: comme à la p. 70

1° Donogh, qui suit;

2° Catherine Mac-Carthy, mariée à Paul *Davis*, créé vicomte de Mountcashel.

XXI. Donogh Mac-Carthy, 4e comte de Clan-Carthy, fut élevé à Oxford. Depuis il se fit catholique. Lors de la révolution de 1688, ses biens furent confisqués. Il se retira à Hambourg, où il mourut en 1734. Il avait épousé Elisabeth Spencer, fille de Robert Spencer, comte de Sunderland. Il en eut deux fils et une fille:

Spencer: écartelé aux 1 et 4 contre-écartelés d'argent et de gueules, à la bande de gueules, chargée de 3 coquilles d'argent, aux 2 et 3 de sable, au lion d'argent, au franc-canton au même chargé d'une croix.

1° Robert, dont l'article suit;

2° Justin Mac-Carthy, marié avec N... *Davis*, sa cousine germaine, fille de Paul Davis, vicomte de Mountcashel, mort sans postérité;

3° Charlotte Mac-Carthy, femme de Jean *West*, lord de Delaware.

XXII. Robert Mac-Carthy, 5e comte de Clan-Carthy, rentra dans une partie des possessions de sa branche, et devint chef d'escadre au service de S. M. britannique. Il est mort sans postérité. Le comté-pairie de

Clan-Carthy est actuellement possédé par la famille *Power*, descendue de Jean Power, écuyer, marié avec Hélène Mac-Carthy, fille de Cormac, lord Muskery, (*The Purage of the united Kingdom Great Britain of Ireland*, par John Debrett, 1823, t. II, pp. 1063, 1064.)

BRANCHE DE MAC-CARTHY-REAGH.

PRINCES ET LORDS DE CARBERY.

VI. Donall-Got-Ogue Mac-Carthy-Môr, 3e fils de Donall-Môr-na-Currad Mac-Carthy, souverain de Desmond, eut en apanage la principauté de Carbery. En 1233 il leva une armée pour détrôner Dermod ô Mahony. Trois fils de ce dernier périrent dans cette guerre, ainsi qu'ô Coffey de Coillsealvy. Moins heureux dans la guerre qu'il commença contre les Fitz-Gerald, en 1248, Donall fut tué, en 1251, par Jean de Callan, fils de Thomas Fitz-Gerald. Il laissa cinq fils :

1° Dermod Donn (le Brun) Mac-Carthy-Môr, qui fut après son père le dernier prince souverain de Desmond de la branche de Carbery. Il mourut à Miguisy en 1275, et fut inhumé au monastère de Cregan, d'où on le transféra plus tard à Timoleague. Sa postérité fut connue sous la dénomination de Clan-Dermod. L'apanage territorial de cette branche était situé sur la côte sud-ouest de la baronnie de Carbery. Les lieux de résidence du chef étaient les châteaux de Cloghane et de Kilcoe, nommé vulgairement Kilcoha;

2° Taig-Dall (l'Aveugle) Mac-Carthy, dont la postérité fut connue sous le nom de Clan-Taig-Dallain. Cette branche s'est établie en France, province de Saintonge dans le dernier siècle. Lors de la révolution de 1789, elle était représentée par N.... Mac-Carthy-Mac-Taig, major-général de la marine et chef de division au département de Rochefort, dont la famille s'est fixée depuis à la Nouvelle-Orléans;

3° Fighnin-Ranna-Rain Mac-Carthy, qui pendant les années 1258, 1259 et 1260, fit une guerre acharnée aux Anglais dans la province de Desmond, et remporta sur eux de grands avantages. A la dernière époque (1260), Guillaume Denn, chef de justice en Irlande, secondé par les Fitz-Gerald, fit d'immenses préparatifs contre Fighnin, et vint lui livrer bataille à Callan-Glinn-Ruachtan. Dans cette action sanglante les Mac-Carthy firent tomber sous leurs coups Jean de Callan, fils de

Thomas Fitz-Gerald, sénéchal de Momonie et fondateur du monastère de Tralec, Maurice, son fils, 18 barons, 15 chevaliers ou 25 de ces derniers, selon les *Annales d'Innisfallen*, outre un grand nombre de combattants anglais. (*Lodge*, 1re édit. t. I, p. 7; *Leland*, t. I, p. 54 et 55; *Gordon*, t. I, p. 227). Pour tirer de cette victoire tous les avantages possibles, les Mac-Carthy détruisirent et rasèrent les châteaux de Dun-Mac-Tomon, Dun-Innse Dun, Cuan-Dor, Dun-Agall, Dun-Doide, Dun-ur-long, Mochruma, Uirgeoll, Dun-na-Mbarc, Dun-Agoill, Dun-Loe, Cill-Forgla et tous les autres qui se trouvaient dans le district de Conall-Gabhra, passant au fil de l'épée la plupart des garnisons anglaises qui s'y trouvaient. Encouragés par un succès aussi marquant, Fighnin (Florence) Mac-Carthy, lève, en 1261, une grande armée de Desmoniens, et marche pour brûler Rann-Ron, territoire possédé par Jean de Courcy. Le refus qu'il fit au capitaine Cogan d'accepter ses services lui devint funeste, car celui-ci et ses alliés s'étant joints à l'armée de Jean de Courcy, firent pencher en sa faveur la victoire décisive qu'il remporta sur les Desmoniens, le jeudi après la fête de Saint-Michel 1261. Fighnin y périt avec nombre de chefs du Munster. (*Annales d'Innisfallen et le chevalier Ware*). Il n'eut pas de postérité;

4° Cormac-na-Mangartan Mac-Carthy (ainsi surnommé de la famense montagne de ce nom, la plus élevée de l'Irlande). Il contribua aux ravages exercés par son frère sur les Anglais. Pour en tirer vengeance Mac-William de Burgh leva une nombreuse armée, livra bataille au prince desmonien en 1261, et après l'avoir vaincu et tué dans l'action, il fit un grand carnage de ses sujets (*Annales d'Innisfallen*);

5° Donall-Maol (le Chauve), dont l'article suit.

VII. Donall-Maol Mac-Carthy, prince de Carbery, est fréquemment cité dans les Annales d'Irlande, à raison de ses hostilités continuelles contre les Anglais du Munster. Il remporta sur eux de nombreux avantages, en 1261, 1262, 1295, 1300, 1305, et 1307, leur tua un grand nombre de chevaliers, et entre autres, dans l'île d'Inisdonny, en 1300, Jean de Courcy, baron de Kinsale, et son frère Patrice, et détruisit de fond en comble la plupart des châteaux que les Anglais occupaient dans la Momonie. L'activité infatigable qu'il déploya dans toutes ses entreprises jusques dans un âge très-avancé, avait inspiré une telle terreur aux ennemis de sa nation, que pendant douze ans ils n'osèrent passer la charrue dans leurs terres usurpées. Ce prince se trouva aussi engagé dans des guerres intestines relatives à la succession au titre de Mac-Carthy-Môr. (Voyez les *An-*

nales d'Innisfallen et le degré de Donall-Ogue Mac-Carthy-Môr, roi de Desmond, p. 69.) Le dernier trait que l'histoire cite de Donall-Maol, se rapporte à l'année 1310. A cette époque, il délivra Donall et Taig Mac-Carthy, fils de Donogh-Cairthannach, que Dermod-Tralée Mac-Carthy avait fait prisonniers. La valeur et la politique de Donall-Maol relevèrent et soutinrent pendant long-temps le courage des Irlandais. Presque toujours choisi pour arbitre dans les querelles qui s'élevaient entre les chefs, il savait les apaiser en les animant de sa haine contre les Anglais, et en leur présentant la ruine de ces ennemis implacables et la délivrance de l'Irlande, comme l'unique but digne de leurs efforts. (*Leland*, t. II, pp. 83, 84; *Gordon*, t. I, p. 231.)

VIII. Donall-Caom (le Doux) MAC-CARTHY, prince de Carbery, fils de Donall-Maol, lui succéda vers l'an 1311. (*Annales d'Innisfallen*). Il fut père de Donall-Glas (le Vert), qui suit.

IX. Donall-Glas MAC-CARTHY, prince de Carbery, est énoncé dans les mêmes annales fils de Donall-Caom et petit-fils de Donall-Maol. Vers l'an 1320 il fit bâtir l'abbaye de Timoleague, sur les ruines de l'ancienne abbaye de ce nom (1), et y appela des franciscains. Depuis lors ce couvent est devenu le lieu de sépulture des Mac-Carthy-Reagh. Le tombeau de Donall-Glas était placé dans le chœur. (*Monasticon Hibernicum*, p. 77.) Ce dernier eut trois fils légitimes et deux fils naturels :

1° Cormac-na-Coilla Mac-Carthy, tué au siége de Carrig-Ruactha en 1320. (*Annales d'Innisfallen*);

2° Eogan Mac-Carthy, qui fut père de :

Cormac Mac-Carthy, vivant en 1320. (*Annales d'Innisfallen*);

3° Donall-Carbreagh (*le Naval*), dont nous allons parler.

(1) La fête de saint Mologa de Timoleague, patron de la baronnie de Carbery, se célèbre le 20 janvier. La race eugénienne avait pour patron saint Evan, dont l'anniversaire se célèbre le 22 décembre, la veille de sainte Victoire.

Fils naturels de Donall-Glas :

I. *Cormac-Donn* (*le Brun*) Mac-Carthy d'Inganaura, *terre qu'il reçut pour apanage, située dans la partie orientale de la paroisse de Dunmanway*;

II. *Dermod Mac-Crimmin* Mac-Carthy, *apanagé du territoire de Glennacrime, dans la partie occidentale de la paroisse de Dunmanway. Cette branche, qui possédait les châteaux de Ballinorohor et de Togher, était renommée par une hospitalité poussée jusqu'à l'extrême* (Histoire de la ville de Cork).

X. Donall-Carbreagh Mac-Carthy, prince lord de Carbery, prit les armes contre les troupes anglaises de la Momonie. Pour arrêter ses progrès, Édouard III (VI), roi d'Angleterre, expédia des lettres-patentes, le 24 août 1354 *, à Jean de la Bataille, trésorier de ce prince, pour qu'il eût à payer les hommes d'armes qui sous Jean Darcy, justicier d'Irlande, marchaient en Momonie contre ledit Donall-Carbreagh Mac-Carthy et Mac-Dermod, en insurrection contre le roi dans le comté de Cork. David Barry, qui avait voulu s'opposer à cette levée de boucliers avait été fait prisonnier après avoir perdu 100 des siens. (*Lodge*, 1re édition, t. I, p. 197.) Il paraît par d'autres lettres du même monarque, du 2 avril 1355 *, que Donall-Carbreagh fut fréquemment en état de révolte contre l'Angleterre. Ces lettres ordonnent qu'il soit mis en liberté, ainsi que son frère (naturel) Dermod, ayant tous deux été retenus en ôtages pour la paix. Le premier eut pour fils :

XI. Donall-Reagh (1) Mac-Carthy, prince lord de

---

* Les actes marqués d'un astérique existent en originaux et sont transcrits dans l'histoire de la maison de Mac-Carthy par les rois d'armes d'Angleterre.

(1) *Reagh* signifie *Tavelé*, marqué de taches de rousseur. Ce surnom, donné à Donall, devint l'épithète distinctive des aînés de sa race. (Voyez ô Sullivan, dans son *Histoire catholique*, et l'abbé Mac-Geoghegan, t. III, p. 471 de son *Histoire d'Irlande*). On fait observer que le mot *Reagh* se prononce *Riabac*, et que le mot *Reubac*, qui a la même prononciation, signifie *Déchireur*, qui déchire en s'é-

Carbery, vivant vers 1400. Sa filiation à son père et sa descendance jusqu'à Fyneen, son petit-fils, sont établies par un acte du 20 novembre 1496 * et par une enquête du 20 décembre 1614. Il avait épousé Jeanne FITZ-MAURICE, dont il laissa :

FITZ-MAURICE : d'argent, au sautoir de gueules, au chef d'hermine.

XII. Dermod-na-Ona MAC-CARTHY-REAGH, prince de Carbery. A l'exemple de beaucoup d'autres chefs et anciens dynastes irlandais, Dermod avait profité du départ des généraux et principaux seigneurs anglais, lors de la guerre entre les maisons d'York et de Lancastre, pour rentrer les armes à la main dans plusieurs des possessions sequestrées sur sa famille, et notamment dans le château de Kilbritton, qu'il reprit, en 1449, sur Jean de Courcy, baron de Kinsale. (*Lodge*, 1re édition, t. IV, p. 35.) Ce château fut repris sur Dermod, mais il revint ensuite à Donall, son petit-fils (1). Dermod est qualifié prince de Carbery dans un acte daté de Kilbritton, le 12 juin 1461 *, par lequel Donall, fils et héritier de Donall-Ogue Mac-Carthy, lui concéda divers territoires qui avaient appartenu à son père. Dermod eut pour femme Elen ou Hélène MAC-CARTHY, fille de Taig Mac-Carthy, lord de Muskery, de laquelle sont provenus :

MAC-CARTHY : comme à la p. 1.

1° Donall Mac-Carthy, mort onze ans avant son père ;

2° Fighnin, Fyneen ou Florence, qui a continué la postérité ;

3° Dermod-Bodivieg Mac-Carthy, qui succéda à son frère Fyneen dans le titre de Mac-Carthy-Reagh, du consente-

---

lançant. Ces deux étymologies paraissent également s'appliquer à l'épithète Reagh, l'une par rapport à Donall Mac-Carthy, l'autre par allusion au cerf des armes de la maison. Ce fut ce même Donall-Reagh qui adopta la devise : *Fortis, ferox et celer.*

(1) Ce fut une circonstance bien singulière qui fit rentrer Donall Mac-Carthy-Reagh en possession de Kilbritton. Ce seigneur possédait une belette blanche d'une beauté extraordinaire. De Courcy la lui emprunta. Mais comme cet animal était d'une rareté sans prix, il n'hésita pas à donner le château de Kilbritton pour gage de la restitution de la belette. Malheureusement pour de Courcy, la belette mourut dans ses mains et le château resta dans celles de Mac-Carthy-Reagh.

ment de son neveu Donall, titre que la mort ne lui permit pas de garder une année. Il laissa un fils :

Florence Mac-Carthy, qui après la mort de Donall, son cousin-germin, réclama l'héritage en vertu de la loi de tanistrie. L'assemblée du pays ayant débattu cette question, il fut décidé que cette succession appartenait à Cormac en vertu de la concession faite par le roi à son aïeul Fyneen, fils de Dermod-na-Ona. (*Histoire manuscrite de la famille*).

FITZ-GERALD DESMOND : d'argent, au sautoir de gueules, cantonné de 4 mouchetures d'hermine de sable.

XIII. Fighnin, Fyneen ou Florence MAC-CARTHY-REAGH, prince lord de Carbery, qu'il tint en fief pendant 27 ans, épousa Catherine FITZ-GERALD, fille de Thomas Fitz-Gerald, 8e comte de Desmond, décapité à Droghedale le 15 février 1467, et d'Elisabeth ou Alice Barry, fille de Jean, lord Barry, vicomte de Buttevant. Henri VII, roi d'Angleterre, par lettres datées de la 3e année de son règne, 21 mai 1484 *, donna pouvoir à Florence Mac-Carthy et à Cormac Mac-Taig, de recevoir, au nom de ce monarque, les hommages et serments de fidélité des seigneurs d'Irlande. Par un acte daté de Kinsale, le 2 août 1493 *, Geoffroy Galwy, fils et héritier de Patrice Galwy, céda à Florence Mac-Carthy et à Catherine, fille du comte de Desmond, sa femme, tout ce qu'il possédait au lieu de Bálinglany, vulgairement appelé Balincandelany. En retour et par acte du 8 du même mois d'août 1493 *, le lord de Carbery le prit sous sa protection dans toute l'étendue de sa terre et lui accorda l'usage dans sa forêt de Ghobis, située à Balincandelany, pour son entretien et celui de sa fabrique. Le même Fyneen ou Florence Mac-Carthy et ses deux fils Donall et Cormac, voulant abolir dans leur maison la loi de succession alternative ou de tanistrie, soumirent la principauté de Carbery à la couronne d'Angleterre, et en obtinrent l'investiture, par acte du 20 novembre 1496, pour la posséder en fief héréditaire, dans toute son étendue et avec toutes les libertés et franchises, ainsi que généralement toute autre chose qui avait pu appartenir à ce territoire. Le traité qui fut passé à cette occasion entre Gerald Fitz-Gerald, 8e comte de Kildare, chevalier de l'ordre de la Jarretière,

lord chef de justice en Irlande, et Fyneen Mac-Carthy-Reagh et ses fils, oblige les Mac-Carthy, lords de Carbery, à fournir à l'armée du roi, 20 chevaliers et 40 hommes de pied, à toute réquisition, mais pour un temps prescrit. Voici l'acte de foi et hommage rendu par Fyneen Mac-Carthy, au roi d'Angleterre, immédiatement après cette investiture : « *Hæc indentura* » *facta, vicesimo die mensis novembris anno millesimo* » *quadringentesimo nonagesimo sexto, inter honorabi-* » *lem et præpotentem dominum Geraldum Fitz-Gerald* » *comitem de Kildare, locumtenentem domini regis in* » *regno Hiberniæ, cæterosque de consilio regali, quo-* » *rum nomina inferiùs scribuntur ex unâ parte; et* » *Fyneen Mac-Carthy Reagh, Mac Diarmod, Mac Don-* » *nell Reagh, Mac Donnell Carbreagh Mac Carthy* (1) » *dominum de Carbery, è principali* Mac Cartheorum » *gente oriundum, pro se et filiis suis Donaldo et Co-* » *marco et conjunctim cum eis ex alterâ parte. Testatur* » *quod prædictus Fyneen Mac Carthy Reagh cum suis* » *filiis prædictis concessit, promisit et per præsentes* » *se obligavit tenere et firmiter perimplere dicto do-* » *mino regi, hæredibus et successoribus suis tenorem* » *et formam articulorum sequentium. Imprimis quod* » *non solùm catholicam fidem et religionem quantùm* » *in se est promovebit et defendet, sed omnes etiam* » *contradicentes aut renitentes pro suo posse corrigi,* » *in judicium vocari et debito modo per omnia puniri* » *faciet. Item acceptabit et recognoscet prædictum do-* » *minum regem legitimum esse sibi principem, illique* » *hæredibus et successoribus suis adhærebit contrà om-* » *nes homines, sicut fidelis subditus et sicut cæteri ligei* » *prædicti regni Hiberniæ serviunt et obediunt aut ser-* » *vire et obedire debent. Item quod prædictus Fyneen* » *Mac Carthy Reagh nec filii sui prædicti non adhæ-* » *rebit nec confederabit cum inimicis aut rebellibus* » *dicti domini regis aut successorum suorum, sed illos* » *pro viribus suis de tempore in tempus castigabit et*

(1) C'est-à-dire Fyneen, fils de Dermod, fils de Donall-Reagh, fils de Donall-Carbreagh.

» *prosequetur. Item dictus Fyneen Mac Carthy Reagh*
» *et dicti filii obligantur per præsentes quod dictus*
» *dominus rex habebit omnes terras et possessiones suas*
» *proprias ac cætera omnia et singula debita ad suam*
» *celsitudinem spectantia, tàm ea quæ modo jacent et*
» *existunt sub tutelâ et gubernatione prædicti Fyneen*
» *Mac Carthy Reagh, quàm quæ quovismodo post hàc*
» *crescere et legitimè provenire poterint ad usum ejus-*
» *dem domini regis, infrà limites et jurisdictionem*
» *patriæ de Carbery prædictæ. Item similiter præfa-*
» *tus Fyneen Mac Carthy Reagh et filii prædicti*
» *prompti et parati erunt in propriis suis personis ad*
» *serviendum dicto domino regi, hæredibus et succes-*
» *soribus suis ad mandatum locumtenentis, deputati*
» *seu justiciarii Hiberniæ pro tempore existent cum*
» *viginti equestribus et quadraginta turbariis benè*
» *armatis in omni suo magno progressu bellico, vul-*
» *gariter nuncupatis hostings, cum victualibus pro se*
» *et suis, ad expensas patriæ suæ, quandocunque et*
» *quotiescunque hujusmodi locumtenenti, deputato seu*
» *justiciaro placebit ad hoc assignare et demandare*
» *et in quolibet alio viago et progressu subito contin-*
» *genti servient cum toto numero et potestate suâ cum*
» *victualibus similiter pro duobus vel tribus diebus; et*
» *pro quolibet equestre faciente defectum ut prædicitur,*
» *forisfacient et solvent pro quolibet die tres solidos et*
» *quatuor denarios et pro quolibet turbario pro simili*
» *defectu denarios vigenti. Item prædictus Fyneen Mac*
» *Carthy Reagh cum filiis prædictis concessit et pro-*
» *misit, pro recognitione obedientiæ suæ et quia tenet*
» *dictam patriam de dicto domino rege, reddere et*
» *solvere singulis annis eidem domino regi hæredibus*
» *et successoribus suis viginti libras legalis monetæ*
» *Hiberniæ, solvendas et tradendas officiaris suis an-*
» *nuatìm in hoc regno ad festum sancti Michaelis tan-*
» *tùm et præfatus Fyneen cum filiis suis prædictis*
» *ulteriùs concessit et promisit se daturum quolibet*
» *anno Bonnagium centum scoticis, vulgariter nuncu-*
» *patis Galloglasses, pro uno quarterio anni et quod*
» *indilati dabit et solvet præfato domino, locumtenenti*

» *aut assignatis suis centum viginti mortos pingues* » (*ut moris est*) *pro nominatione et admissione suâ ad* » *locum capitanei suæ nationis et patriæ de Carbery* » *prædictæ. Item præfatus Fyneen Mac Carthy Reagh* » *et filii prædicti non solùm juramentum corporale* » *præstiterunt super sacra sancta Dei evangelia pro* » *bono complemento promissorum, sed finaliter con-* » *cesserunt etiam et promiserunt pro majori securitate* » *fidelitatis suæ ergà dictum dominum regem hæredes* » *et successores suos ponere obsides suos et inter alios* » *filium suum primogenitum præfatum Donaldum* » (*dicti domini locumtenentis generum*) *penes præfa-* » *tum dominum locumtenentem vel alibi prout meliùs* » *eidem domino locumtenenti videbitur. In cujus rei* » *et omnium præmissorum fidem et testimonium, tàm* » *prædictus dominus locumtenens et alii de consilio regali* » *subscripti, quàm præfatus Fyneen et præfati filii* » *hisce scriptis manus suas et sigilla alternatìm appo-* » *suerunt. Datum apud Dublin die et anno Domini* » *suprascriptis anno vero serenissimi domini Henrici* » *septimi, Dei gratiâ Angliæ et Franciæ regis et Hi-* » *berniæ, duodecimo.* »

G. Kildare ;
Fygnen Mac Carthy Reagh ;
Donnell Mac Carthy ;
Coromac Mac Carthy ;
Gualterius Fitzsimons, archiepiscopus Dublin. Cancellarius ;
Hugo Conway, arch. Thesaur. ;
Gulielmus Radcliffe, arc. Thes. ;
Gulielmus Rokeby, L. L. D. ;
Gerald Fitz Gerald Offaly.

Fyneen Mac-Carthy Reagh avait eu quatre fils :

1° Donall, dont l'article suit :

2° Cormac Mac-Carthy, vivant le 20 novembre 1496 ;

3° Donogh Mac-Carthy, } morts sans postérité.
4° Dermod Mac-Carthy, }

XIV. Donall Mac-Carthy-Reagh, est qualifié prince de Carbery, dans un traité de trève passé entre lui et Pierre Butler, chevalier, à Drwmenche, le 24 janvier 1512 *.

Il posséda en fief les château, ville et territoire de Kilgobanc, et fut lord de Carbery pendant 26 ans, suivant l'histoire manuscrite de la famille. Il redevint possesseur du château de Kilbritton, et assista Cormac-Laidir-Ogue Mac-Carthy, lord de Muskery, dans le gain de la bataille de l'abbaye de Mourne, en 1521. Il avait épousé 1° N..... MAC-CARTHY, sœur du même lord de Muskery (*Lodge*, t. VI, p. 223); 2° Ellinor FITZ-GERALD, veuve de Calwagh ô Donnell, lord de Tirconnel et de tout le pays de Donegall, et fille de Gerald Fitz-Gerald, 8e comte de Kildare, chevalier de la Jarretière, lord chef de justice en Irlande, et d'Alison, fille du chevalier Rowland-Eustace de Harristown, dans le comté de Kildare, baron de Portlester. (*Lodge*, 1re édition, t. I, p. 30.) Ses enfants furent (1):

MAC-CARTHY : comme à la p. 1.

FITZ-GERALD KILDARE : d'argent, au sautoir de gueules.

Du premier lit :

1° Dermod Mac-Carthy, qui fut tué par Walter Fitz-Gerald, fils du comte de Kildare;

2° Donall Mac-Carthy, mort sans postérité;

3° Ellen ou Hélène, mariée à Taig-Môr *ô Driscoll;*

Du second lit :

4° Cormac, qui a continué la descendance;

5° Florence Mac-Carthy-Reagh, qui par la loi de tanistrie (remise par lui en vigueur nonobstant l'acte de 1496), devint lord de Carbery après la mort de son frère le chevalier Cormac. Il épousa Catherine *Mac-Carthy*, sœur de Donall Mac-Carthy-Môr, premier comte de Clancare. Il mourut sans postérité;

6° Donogh Mac-Carthy-Reagh, chevalier doré Il succéda à son frère Florence comme lord de Carbery. Il épousa 1° Jeanne *Fitz-Gerald*, fille de Maurice-Atotan, frère de Jacques Fitz-Gerald, 15e comte de Desmond; 2° N.... *Power*, fille de Jean, lord Power. Donogh a eu pour enfants :

---

(1) Taig ou Thadeus Mac-Carthy, évêque de Cork et de Coyne, pouvait être fils de Donall Mac-Carthy-Reagh, et Dermod Mac-Carthy, évêque de Cork en 1598, son petit-fils.

Du premier lit :

A. Florence Mac-Carthy-Môr, 2e comte de Clancare, par sa femme Ellen ou Hélène *Mac-Carthy*, fille et héritière de Donall Mac-Carthy-Môr, prince de Desmond et premier comte de Clancare. Florence, avant son mariage, était connu sous le titre de lord de Kinsale, au comté de Cork. Ce mariage ayant eu lieu sans l'autorisation du gouvernement britannique, Florence fut arrêté en 1597, et enfermé pendant un an dans la tour de Londres, comme prisonnier d'état. En 1598, on lui rendit la liberté dans des vues politiques; mais il ne tarda pas à se rallier à la cause nationale, dont il devait se montrer un des plus illustres défenseurs. Une taille gigantesque et des formes herculéennes unies à la beauté et à la majesté des traits; aux jours de combats, le courage du lion et le coup-d'œil de l'aigle; dans le commandement, une bienveillance et une urbanité naturelles qui ne se démentirent jamais et qui le firent chérir de tous ceux qui servaient sous ses drapeaux tel est le portrait que l'histoire a tracé de Florence Mac-Carthy. Ses talents militaires et le riche patrimoine que lui avait apporté l'héritière du premier comte de Clancare lui donnaient une puissante influence. Les tribus de sa race, dans une assemblée générale, l'inaugurèrent Mac-Carrhy-Môr, et sous ce titre et celui de prince de Carbery, il se rendit formidable au gouvernement d'Elisabeth. Investi du commandement en chef de toutes les forces catholiques de Momonie, il remporta une suite d'avantages sur les Anglais de cette province. Parmi les faits d'armes les plus marquants de cette guerre nationale, on cite la défaite du capitaine-général sir Georges Flower, que Florence Mac-Carthy battit au mois de mai 1600. L'Angleterre ne pouvant le vaincre par la force, eut recours d'abord aux négociations, ensuite à la perfidie. Le refus fait par le gouvernement de lui assurer une garde de 300 hommes, ayant rendu impossible tout accommodement, chaque parti reprit les armes; mais arrêté par trahison au mois d'août 1601, il fut conduit pour la seconde fois dans cette tour de Londres, fatale à tant d'illustres irlandais, et y termina ses jours dans la plus étroite captivité (Smith, *Histoire de Cork*, t. I, p. 28). Il eut pour fils:

Donall Mac-Carthy-Môr, 3e comte de Clancare. Arrêté avec son père dans son enfance, il demeura 40 ans prisonnier d'état à la tour de Londres. La révolution de 1641 lui rendit la liberté. Il reviut alors en Irlande, où il épousa Sara *Mac-Donnell*, fille de Randal Mac-Donnell, 1er comte d'Antrim, et veuve de Neill-Ogue ô Neill de Killclagh et de sir Charles ô Conor Sligo. (*Histoire de Cork*, t. II, p. 156; *Lodge*, t. I, p. 207). Ses descendants qualifiés successivement Mac-Carthy-Môr et comtes de

Clancare, ont combattu pour la cause nationale en 1688. Dépossédés de tout, hors l'honneur et leurs antiques souvenirs de gloire, ils se sont éteints dans la dernière infortune ;

B. Dermod Moel (le Chauve) Mac-Carthy, qui fut tué dans les dernières guerres contre Elisabeth. Ses possessions, ainsi que celles de son frère Florence, furent données aux Barry. *Lodge*, (t. I, p. 293,) cite les lettres de donation du 16 mai 1604, lesquelles rappellent Dermod-Moel comme ayant été tué. Il n'eut pas d'enfants de son mariage avec Hélène *ô Donogh de Glanflish* ;

C. Shely ou Julia Mac-Carthy, épouse d'Owen *ô Sullivan-Môr*.

Du second lit :

D. Donogh-Ogue (le Jeune) Mac-Carthy-Reagh, lord de Carbery, marié avec Grany *Mac-Carthy*, fille de Dermod Mac-Carthy, chef de Muskery, et d'Hélène Fitz-Gerald. Il n'eut point de postérité ;

7° Owen Mac-Carthy-Reagh, chevalier doré. Il succéda à son frère Donogh dans le titre de lord de Carbery avant l'année 1583. Le 10 juillet de cette année, le même Owen, qualifié Mac-Carthy-Reagh, se rendit pleige avec Callaghan Mac-Taig-Mac-Carthy, frère de Cormac, Donogh (peut-être Donall) Mac-Carthy-Môr et plusieurs autres des principaux seigneurs du pays, d'un acte de soumission fait entre les mains du comte d'Ormond. (*And History of the life James duke of Ormonde*, par Thomas Carte, in-folio, t. I, *Introduction*, p. LV, LVI). Owen avait épousé Ellen ou Hélène *ô Callaghan*, fille de Dermod ô Callaghan, et mourut après l'année 1590, laissant de son mariage deux fils et six filles :

A. Florence Mac-Carthy d'Iniskean (ou Inyskyne), marié avec Elinor ou Eléonore *Fitz-Gibbon*, fille d'Edmond Fitz-Gibbon, dit le chevalier Blanc, laquelle se remaria à Cormac Mac-Carthy-Reagh. Florence fut tué le 1er mai 1599, à Lis-Mac-Patrick, dans le Kinalmeaky. C'est de lui qu'est descendue la *branche* DE TIMOLEAGUE, dépouillée de ses possessions en 1690, passée en France et établie à la Rochelle, où elle s'est récemment éteinte. Elle était représentée avant la révolution par Charles-Denis-Jean-Marie Mac-Carthy, seigneur de la Martière, capitaine au régiment du roi, dragons, admis aux honneurs de la cour, sous le titre de vicomte *Mac-Carthy*, le 26 février 1786 ;

B. Donogh Mac-Carthy, marié avec N.... *Fitz-Gerald de Desmond*, sœur de Marguerite Fitz-Gerald, femme du chevalier Donall Mac-Carthy-Reagh, sans postérité ;

C. Ellen ou Hélène Mac-Carthy, épouse du chevalier Florence *ô Driscoll*, qui vivait en 1614 ;

D. Shely ou Julia Mac-Carthy, mariée à Dermod *ô Sullivan*, fils d'Owen ô Sullivan-Môr;

E. Elinor Mac-Carthy, femme de Florence Mac--Owen *Carragh*, seigneur de Kilbrittain et taniste d'Inskey, en Carbery;

F. Jeanne Mac-Carthy, mariée à N.... *ô Donovan*;

G. Honoria Mac-Carthy, épouse d'Edmond *Fitz-Gerald*, chevalier de la Vallée, qui vivait en 1615. (*Lodge*, 1re édit., t. I, p.18);

H. Grany Mac-Carthy, mariée 1° à N.... *Barry*, le Jeune; 2° avec Cormac ou Charles *Mac-Carthy*, fils du chevalier Cormac Mac-Taig Mac-Carthy de Muskery;

8° Catherine Mac-Carthy, mariée à Taig *Mac-Carthy*, chef de Muskery;

9° Shely ou Julia Mac-Carthy, femme de Dermod *ô Sullivan*, lord de Bear et de Bantry;

10° Elinor ou Eléonore Mac-Carthy, épouse de Connor-Finn *ô Meagher*.

XV. Cormac Mac-Carthy-Reagh, lord de la principauté de Carbery, n'avait que 15 ans lorsqu'il succéda à son père, suivant l'histoire manuscrite de la famille, et vivait vers 1550, à Kilbritton. Il est rappelé comme défunt dans une enquête du 20 décembre 1614. Il avait épousé Shely ou Julia Mac-Carthy, veuve de Gerald-Fitz-Maurice, 15e lord de Kerry, tué dans le Desmond un mois après son mariage, et enterré à Ardfort le 1er août 1550. Elle était fille de Cormac-Laidir-Ogue Mac-Carthy, chef de Muskery, et de Catherine Barry. (*Lodge*, 1re édition, t. II, p. 107; *Leland*, t. III, p. 328.) Cormac en eut un fils et quatre filles :

Mac-Carthy comme à la p. 1

1° Donall-ni-Pipo (1), dont l'article suit;

2° Catherine Mac Carthy, mariée 1° avec Jean *Butler de Killeash*, fils puîné de Jacques Butler, 9e comte d'Ormond, décédé

(1) C'est-à-dire *des Barriques*, surnom qui lui fut donné à l'occasion d'un nombre de barriques de vin de Bordeaux, qui de son temps furent jetées sur la plage, vis-à-vis son château de Burrin, à la suite d'un naufrage.

le 10 mai 1572. (*Lodge*, 1re édit., t. II, p. 20; *And History of the life James duke of Ormonde*, t. I, p. III); 2° à Théobald *Butler de Skian*. Elle eut de son premier mari :

Walter Butler de Killeash, qui par la mort sans postérité, le 22 novembre 1614, de son oncle Thomas Butler, 10e comte d'Ormond, devint onzième comte d'Ormond. Il mourut à Carrick le 24 février 1632, laissant de son mariage avec Elinor *Butler*, fille d'Edmond Butler, vicomte de Mountgarret, laquelle était morte le 28 janvier 1631, un fils ;

Thomas Butler, lord vicomte de Thurles, qui périt dans une tempête en passant en Angleterre, le 15 décembre 1619. Il laissa de son mariage avec Elisabeth *Pointz*, fille du chevalier Jean Pointz, d'Iron-Acton, dans le comté de Glocester :

I. Jacques Butler, chevalier de la Jarretière, vice-roi d'Irlande, créé duc d'Ormond le 9 novembre 1682, décédé en 1688. Il avait été marié, en 1619, avec Elisabeth *Preston*, fille unique et héritière de Richard Preston, comte de Desmond, dont postérité éteinte en 1745;

II. Richard Butler de Killeash, marié avec Françoise *de Castlevahen*, dont descend la branche aînée actuelle de la maison de Butler;

III. Marie Butler, femme de Georges *Hamilton*, baronet;

IV. Ellen ou Hélène Butler, mariée avec Donogh *Mac-Carthy*, vicomte de Muskery et premier comte de Clan-Carthy, en 1658, morte au mois d'avril 1682, et inhumée le 24 du même mois dans le sanctuaire de l'église de Saint-Michel. (*And History of the life James duke of Ormonde*; Introduction, p. LVII);

3° Honoria Mac-Carthy, mariée à Owen-Mac-Donogh *Mac-Carthy*, lord de Duhallow;

4° Elinor ou Eléonore Mac-Carthy, épouse de Dermod *Mac-Carthy d'Inyshyne*;

5° Ellen ou Hélène Mac-Carthy, mariée, en 1572, à Jacques *Fitz-Gerald*, chevalier, lord de Decies.

XVI. Donall-ni-Pipo Mac-Carthy-Reagh, chevalier doré, d'abord seigneur de Kilbritton, fut en procès avec son oncle, le chevalier Owen Mac-Carthy-Reagh, relativement à la possession de divers territoires, châ-

teaux et villes de sa maison. Le lord député chef de justice en Irlande, par sentence du 9 avril 1590 *, adjugea à Donall et à ses héritiers et représentants, la ville de Downaven, sauf à payer une somme au chevalier Owen; au même Donall, les villes et territoires de Clonkallie, Ardgohane, Fahowry et les deux Rahines (qu'il dut céder franches de toutes redevances au chevalier Owen, pour sa vie); les châteaux de Gortnacloighy, de Donn-Daniel et autres dénommés dans l'acte; enfin la ville de Ballenvointine, pour en jouir sa vie durant sous les droits de kinfineaghis. Le chevalier Owen dut posséder seulement à vie et sous l'obligation de tous droits seigneuriaux les château et territoire de Banduff. Après la mort du même Owen, Donall devint lord de la principauté de Carbery. Le 4 mars 1608, il reçut une commission de capitaine d'infanterie dans le régiment commandé par le capitaine Valentin Brown, et mourut le 10 octobre 1612. Une enquête faite au vieux château royal, près de Cork, le 20 décembre 1614, porte que Donall Mac-Carthy-Reagh possédait au temps de sa mort, en fief absolu, les manoirs et châteaux de Kilbritton et de Dunmanway, l'entier pobull de Glennacrime, les châteaux, villes et territoires de Banduff, Donn Daniel, Skeaghvanighis, Coillnapishy, Clonkallie, Gortnacloighy, Cloghderry, Ardgohane, Seanvogh, Carrewneure, Ballyanvorry et Downaven en Ibawne, ainsi que Kilgobane qu'il tint pendant 41 ans. Il avait épousé Marguerite FITZ-GERALD DE DESMOND, fille du chevalier Thomas de Desmond, fils aîné de Jacques Fitz-Gerald, 15e comte de Desmond, par sa 1re femme Jeanne Roche, fille de David, lord Roche, vicomte de Fermoy. (*Lodge*, 1re édition, t. I, p. 20.) Donall a eu de ce mariage, selon l'enquête de 1614, six fils et deux filles :

FITZ-GERALD-DESMOND : comme à la p. 64.

1° Cormac Mac-Carthy, décédé avant son père, laissant de son mariage avec Elinor ou Eléonore *Fitz-Gibbon*, veuve de Florence Mac-Carthy d'Iniskean. et fille d'Edmond Fitz-Gibbon, dit le chevalier Blanc, un fils:

Donall ou Daniel Mac-Carthy-Reagh de Kilbritton, héritier de son aïeul Donall-ni-Pipo, à la mort duquel il était

mineur. Il épousa Ellen ou Hélène *Roche*, fille de David, lord Roche, vicomte de Fermoy. Elle était veuve lorsque le roi Charles Ier, par lettres patentes du 13 mars 1636, lui assigna pour son douaire un tiers des biens-fonds de Donall, son mari, et lui laissa la liberté de contracter un nouveau mariage. Elle épousa en secondes noces Thomas Fitz-Maurice, qui n'en eut pas d'enfants. Elle avait eu de son premier mari :

Cormac ou Charles Mac-Carthy-Reagh, marié avant le 30 septembre 1636 (1), avec Elinor ou Eléonore *Mac-Carthy*, fille de Cormac Mac-Carthy, vicomte de Muskery, baron de Blarney, etc., et de Marguerite ô Brien de Thomond, et sœur de Donogh, premier comte de Clan-Carthy. Cormac Mac-Carthy-Reagh fut nommé, en 1657, colonel commandant une compagnie au régiment de Jacques, duc d'York. Depuis il fut colonel du régiment de Mac-Carthy-Reagh, successivement au service de France et d'Espagne. Il a laissé de son mariage deux fils et deux filles :

I. Donall ou Daniel Mac-Carthy-Reagh. En 1688, il leva pour le service de Jacques II un régiment d'infanterie de son nom. Il mourut bientôt après, et fut inhumé dans le tombeau de sa famille, au monastère de Timoleague. Il avait épousé Marie *Owen*, aliàs *Townsend*, fille aînée du colonel Richard Townsend de Castletown, dans le comté de Cork, de laquelle il n'eut que deux filles, mortes sans avoir été mariées ;

II. Donogh ou Denis Mac-Carthy, qui mourut avant son frère Daniel, et laissa de son mariage avec Marguerite *de Courcy* ;

AA. Alexandre, qui succéda au titre de Mac-Carthy-Reagh, par la mort de son oncle Daniel. Accusé de haute trahison en 1691, pour avoir embrassé la cause de Jacques II, il passa d'abord en Espagne, puis au service de France à la tête d'un régiment de son nom. (Voyez le *Mercure* de France, janvier et février 1731, pp. 178 et 403). Il mourut sans postérité ; son titre passa à son cousin Florence, fils de Donall ;

BB. N.... Mac-Carthy, tué au service de France ;

---

(1) Son contrat de mariage fut passé le 23 novembre 1635. Elinor eut en dot 2000 livres sterling. Donall Mac-Carthy assura à son fils Charles et à sa future épouse le château de Cullynane, où il dut faire construire une maison propre à les y recevoir.

CC. Eléonore-Susanne Mac-Carthy, épouse du baron *de Hook*, maréchal-de-camp, au service de France, mort en 1731 ;

III. Ellen Mac-Carthy, mariée à Jean *de Courcy*, baron de Kinsale, mort de la petite vérole le 19 mai 1667 ;

IV. Catherine Mac-Carthy, mariée, avant le 15 janvier 1673, à Pierre *Saint-Jean de Macromp* ;

2e Fyneen ou Florence Mac-Carthy de Banduff, dans le comté de Cork, ville et territoire à la possession desquels lui et ses héritiers mâles furent appelés par acte de Donall Mac-Carthy-Reagh, son père, du 13 juillet 1611. Florence avait combattu pour la cause nationale avec son frère Donogh en 1601. Il eut pour fils :

Donall ou Daniel Mac-Carthy de Banduff, vivant en 1638. Il eut de son mariage avec Honoria *ô Sullivan*, fille d'Owen ô Sullivan-Bear :

Florence Mac-Carthy de Banduff, qui fut lieutenant-colonel du régiment d'infanterie que commandait Daniel Mac-Carthy-Reagh, au service de Jacques II. Il succéda à Alexandre dans le titre de Mac-Carthy-Reagh. Florence mourut en 1734, à l'âge de 96 ans, et fut inhumé dans l'église de Caharagh en Carbery, paroisse où il était allé habiter après que Guillaume III eut confisqué ses biens. Il avait épousé Ellen *ô Donovan*, fille de Daniel ô Donovan, et de Julienne ô Shagnassy, fille du chevalier Dermod ô Shagnassy de Goitinshogouragh, au comté de Gallwey. Ses enfants furent :

I. Donall ou Daniel Mac-Carthy-Reagh, lieutenant-colonel d'un régiment irlandais au service d'Espagne, mort à Carthagène sans postérité ;

II. Donogh ou Denis Mac Carthy-Reagh, capitaine de grenadiers dans un régiment irlandais, tué à Velletri. Il n'eut pas de postérité ;

III. Florence Mac-Carthy-Reagh, capitaine dans un régiment irlandais. Il mourut sans postérité des blessures qu'il avait reçues au siége de Melazzo ;

IV. Cormac ou Charles Mac-Carthy-Reagh, né en 1697, marié à Eléonore *ô Sullivan-Bear*, née en 1699, fille de Dermod ô Sullivan. Ils vivaient à Timoleague en 1776, et avait eu trois fils :

AA. Daniel Mac-Carthy, mort de la petite vérole à Barcelone, en 1765, laissant de

son mariage avec Hélène *ô Donovan*, fille de Richard ô Donovan de Kilmacabea en Carbery, et d'Hélène, fille de Jérémie ô Donovan de Rinagenagh en Carbery, deux filles :

aa. Hélène Mac-Carthy;

bb. Anne Mac-Carthy;

BB. Donogh ou Denis Mac-Carthy, né dans la paroisse de Caharagh, dans le Carbery occidental, en 1731, vivant à Timoleague en 1776, ayant de son mariage avec Eléonore *ô Brien*, fille de Jean ô Brien de Clash, dans le comté de Cork :

aa. Cormac ou Charles Mac-Carthy, né en 1757, mort sans postérité;

bb. Trois filles;

CC. Alexandre Mac-Carthy, qui s'établit à Porto. Il eut de son mariage avec Marie *ô Brien*;

aa. Cormac ou Charles Mac-Carthy, né à Porto en 1770, mort sans postérité;

bb. Hélène Mac-Carthy;

3° Donogh Mac-Carthy, seigneur de Kilbritton, mort sans postérité;

4° Owen, dont l'article suit;

5° Taig Mac-Carthy, seigneur de Kilgobane, en 1610, mort sans postérité;

6° Donall Mac-Carthy, mort sans postérité;

7° Shely ou Julia Mac-Carthy, seconde femme d'Edmond, lord *Barry*, fils de Jean, lord Barry, et d'Ellen, fille du chevalier Blanc;

8° Ellen Mac-Carthy, femme de Taig *Mac-Carthy*, seigneur de Ballikay, dans le comté de Cork, qui transigea avec Donall Mac-Carthy-Reagh, son beau-père, le 15 février 1607. Par cet acte il fut stipulé que si Ellen venait à mourir sans laisser de postérité, partie des biens de son mari et la moitié de l'hypothèque y comprise reviendraient à Florence Mac-Carthy, frère de cette dame, pour en jouir, ainsi que ses héritiers, en toute propriété.

XVII. Owen Mac-Carthy de Kilbritton, le 4e des

fils de Donall Mac-Carthy-Reagh, mentionné dans l'enquête du 20 décembre 1614, épousa Honoria MAC-CARTHY, fille de Taig Mac-Carthy, seigneur de Glennacrime en Carbery. Owen vivait en 1641, et laissa de son mariage :

MAC-CARTHY: comme à la p. 1.

XVIII. Daniel MAC-CARTHY, seigneur de Knocnahinshy et de plusieurs autres terres dans le Carbery, mort le 16 décembre 1666, laissant d'Honoria ô HEA, son épouse, fille de Jean ô Hea de Corably, dans le comté de Cork, et de Marie Mac-Sweeny :

ô HEA :

XIX. Donogh ou Denis MAC-CARTHY, seigneur de Springhouse, dans le comté de Tipperary, où il s'établit par suite de son mariage, décédé le 19 avril 1712, et inhumé à Bansha, baronnie de Clan William, dans le même comté. Il avait épousé, le 27 juillet 1660, Elisabeth HACKETT, qui lui survécut et fut enterrée comme lui à Bansha. Elle était fille d'Edmond Hackett de Ballyskilan, dans le comté de Tipperary. Il en eut cinq fils et sept filles :

HACKETT; de gueules, à 3 poissons d'argent en pals; 2 et 1; au chef du même, chargé de 3 trèfles de sinople.

1° Jacques Mac-Carthy, mort célibataire;

2° Justin, dont l'article suit;

3° Charles Mac-Carthy de Laganstown, dans le comté de Tipperary, marié avec Clara *ô Farrell*, mort sans postérité;

4° Denis Mac-Carthy, marié avec N.... *Herringman*, mort à Londres sans postérité;

5° Alexandre Mac-Carthy de Bartletts-Buildings à Londres, mort célibataire;

6° Elisabeth Mac-Carthy, mariée 1° à Michel *Kearney*, seigneur de Fetherd et de Kilbrogan, au comte de Tipperary, 2° à Redmond *Purcell*. Elle mourut le 29 juillet 1746;

7° Honoria Mac-Carthy, mariée à Jacques *Fox de Kilmalady*, dans le comté du Roi, morte au mois de mars 1756;

8° Jeanne Mac-Carthy, femme de Jean *Therry*, seigneur du Château-Therry, dans le comté de Cork;

9e Marguerite Mac-Carthy, mineure en 1712;

10° Catherine Mac-Carthy, épouse de François *Kearney*, seigneur de Knockinglass, dans le comté de Tipperary, morte le 1er avril 1764;

11° Eléonore Mac-Carthy, mariée à Jérémie *ô Donovan*, seigneur de Kinogreny, au comté de Cork, morte en mars 1756;

12° Marie Mac-Carthy, femme de Daniel *ô Mahony*, seigneur de Dunloe, dans le comté de Kerry, morte le 1er septembre 1739.

XX. Justin Mac-Carthy, seigneur de Springhouse, dans le comté de Tipperary, né le 28 février 1685, mourut au mois d'avril 1756, et fut enterré à Bansha. Il avait épousé, à Raure, le 14 février 1709, Marie Shee, fille de Jean Shee de Ballylogue, dans le comté de Tipperary, morte le 15 novembre 1744, et inhumée à Bansha. De ce mariage sont issus :

Shee: tranché d'azur et d'or; à 2 fleurs de lys de l'un en l'autre.

1° Denis, dont l'article suit;

2° Jean Mac-Carthy, né le 6 avril 1725, marié avec Anne *Wyse*, fille de Thomas Wyse de Waterford, et d'Anne ô Byrne. Ils vivaient en 1776, ayant quatre fils et quatre filles :

A. Justin Mac-Carthy, mort célibataire avant l'année 1776;

B. Thomas Mac-Carthy,
C. Denis Mac-Carthy,
D. Charles Mac Carthy, } morts sans postérité, après l'année 1776;

E. Marie Mac-Carthy, épouse d'Edouard *Dalton*, colonel, au service de l'impératrice d'Allemagne en 1776;

F. Marguerite Mac-Carthy,
G. Elisabeth Mac-Carthy,
H. Catherine Mac-Carthy, } non mariées en 1776;

3° Marie Mac-Carthy, née le 1er septembre 1714, mariée, le 27 octobre 1728, à Jacques *Mandeville*, seigneur de Ballydine, dans le comté de Tipperary. Elle mourut sans enfants, en juillet 1734, et fut enterrée à Burnchurch, dans le même comté;

4° Elisabeth Mac-Carthy, née le 14 mars 1716, mariée, le 2 février 1737, à Daniel *Ryan d'Inch*, au comté de Tipperary, morte le 5 octobre 1768, et inhumée à Holy-Cross;

5° Marguerite Mac-Carthy, née le 13 novembre 1724, morte sans alliance après l'année 1776.

XXI. Denis MAC-CARTHY DE SPRINGHOUSE, né le 21 juin 1718, fut élevé dans les sentiments d'une haute piété. L'Angleterre, victorieuse de tous les efforts de la malheureuse Irlande, faisait peser sur elle tout le poids de son despotisme politique et religieux. Nombre de familles, pour s'affranchir de l'ilotisme dont étaient frappés les catholiques, et relever leur fortune en participant aux avantages des sujets anglais, avaient embrassé la réforme. Ce moyen de prosélytisme avait rendu le gouvernement britannique plus intolérant envers ceux qui ne s'y soumettaient pas. Profondément affecté de ce système persécuteur et de ces apostasies. Denis Mac-Carthy résolut d'y soustraire sa famille, et dès lors il vint chercher sur le continent une terre où sa postérité pût librement et sans crainte pour l'avenir exercer le culte de ses pères. L'inébranlable attachement de la France à sa patrie, et les services récents rendus à cette puissance par sa famille, en retour de l'hospitalité que les Stuarts en avaient reçue, le déterminèrent, après un long voyage dans les pays catholiques de l'Europe, à se fixer dans ce royaume. Il mourut à Argenton en Berry, environné de la vénération publique, le 13 septembre 1761. Il avait épousé, le 29 septembre 1743, Christine FRENCH, fille de Robert French de Rahasane, dans le comté de Gallway. Il eut pour fils unique :

FRENCH : d'hermine, au chevron de sable.

XXII. Justin, comte MAC-CARTHY-REAGH, né à Springhouse le 18 août 1744. Son père, avant de mourir, lui avait fait promettre de quitter l'Irlande et de n'y plus revenir, à moins que la paix et la liberté n'y fussent rendues à la foi catholique et au peuple courbé sous le joug de l'Angleterre. Fidèle à cette promesse, le comte Mac-Carthy ne songea plus pour l'accomplir qu'à réaliser tout ce qu'il avait pu conserver des débris d'une immense fortune, et fut s'établir à Toulouse, attiré par la douceur du climat favorable à la délicatesse de sa santé (1). Il fut reconnu dans son illustre extraction de

(1) Son goût éclairé pour les sciences et les lettres lui fit former

la royale maison de Mac-Carthy, et naturalisé français au mois de septembre 1776 par lettres-patentes du roi Louis XVI, qui lui donna le titre de comte. Le 25 février de l'année suivante, il fut admis aux honneurs de la cour, d'après le certificat de ses preuves vérifiées par M. Chérin père, généalogiste des ordres du roi, et la production de l'histoire généalogique de sa maison, faite par les rois d'armes d'Angleterre. A cette époque, le comte Justin Mac-Carthy se trouvait réunir sur sa tête, par alliance, extinctions successives et droit héréditaire, le double titre de Mac-Carthy-Môr et Mac-Carthy-Reagh, qui distinguaient les aînés de sa maison. Il est décédé en 1812. De son mariage contracté à Twickenham près de Londres, le 16 septembre 1765, avec Marie-Winifride Tuite, fille du chambellan Nicholas Tuite de Tuitestown, dans le comté de West-Meath, sont issus :

Tuite : écartelé d'argent et de gueules.

1° Denis-Joseph, comte Mac-Carthy, né le 18 juillet 1766, non marié ;

2° Nicholas-Tuite, abbé Mac-Carthy, né à Dublin le 19 mai 1769. Il fut envoyé à Paris avec ses frères, sous la conduite d'un gouverneur chargé d'y surveiller leurs études. Celles du jeune Nicholas Mac-Carthy furent brillantes, et commencèrent à fixer l'attention sur l'une des plus hautes intelligences et des plus rares organisations du siècle. Ses succès et sa science precoce dans l'étude des langues savantes, avaient vivement flatté M. de Dillon, archevêque de Narbonne. Le prélat se fit une sorte de gloire de le présenter à l'assemblée du clergé de France qu'il présidait, comme un parent qui lui ferait honneur et comme un sujet de la plus belle espérance. Il voulut même lui faire donner un bénéfice, mais le jeune Mac-Carthy refusa par délicatesse, n'étant pas encore dans les ordres sacrés. Il poursuivait avec le plus grand succès les cours de théologie en Sorbonne, lorsque la révolution de 1789 vint le surprendre. Forcé d'abandonner les études

---

dans cette ville une des plus belles et des plus riches bibliothèques particulières qui existassent en Europe, et qui rendit son hôtel le rendez-vous des savants et des artistes les plus distingués. Cette bibliothèque digne d'un souverain, suivant l'expression de M. de Bure, chargé en 1814 d'en faire le catalogue, était plus remarquable par le choix des ouvrages, la rareté des éditions et la condition somptueuse des reliures, que par le nombre des ouvrages et la quantité des volumes. Le maréchal Berthier en avait offert sous l'empire huit cent mille francs.

publiques, il se retira dans sa famille à Toulouse. Un retentissement affreux le suivit de près dans sa solitude. La plus noble et la plus antique des monarchies européennes s'écroulait dans le sang, au milieu des échafauds. C'était le drame des Stuarts sur une plus vaste scène. L'âme du jeune abbé Mac-Carthy reçut une impression profonde de ces grands et douloureux évènements qui frappaient sa nouvelle patrie. Ses deux frères étaient allés sur la terre d'exil payer le tribut de l'honneur et de la fidélité. Lui devait le sien à la religion en deuil, qui sur les ruines de ses temples appelait aussi ses défenseurs et de nouveaux ministres. Mais la haute mission que lui avaient tracée son zèle et son génie exigeait de longues études préparatoires. Aucune connaissance humaine ne doit rester étrangère au véritable orateur, à celui surtout qui dans la chaire sacrée, porte la parole sans le secours des cahiers et des livres, sans autres guides que son inspiration et sa mémoire. Docile au précepte de Fénélon, l'abbé Mac-Carthy consacra de nombreuses années à se rendre familières toutes les sciences qui se rattachent à l'art de la parole et lui donnent cette force imposante et cette autorité positive qui seules frappent les esprits et entraînent la conviction. Parvenu au plus haut degré de profondeur et de supériorité dans ces exercices de la méditation, il se rendit au séminaire de Chambéry, en Savoie, pour s'y préparer aux saints ordres qu'il reçut en juin 1814. Peu après, il commença ces prédications célèbres, qui ont fait dans ces derniers temps la gloire de la chaire française et l'ont placé au rang de nos premiers orateurs sacrés. Vénéré, chéri par sa vertu, par sa charité inépuisable, par sa douceur, son obligeance, sa générosité, par toutes les qualités qui prêtent du charme aux rapports de la vie sociale, il est mort entouré d'universels regrets et en odeur de sainteté à Annecy, le 3 mai 1833. Il avait exprimé le désir que ses restes fussent transportés à Chambéry pour y être inhumés dans le caveau de ses frères, les révérends pères jésuites, mais l'évêque d'Annecy et son chapitre ne voulurent point se dessaisir de ces précieuses dépouilles, et après leur avoir rendu les plus grands honneurs, ils les ont déposées dans le caveau des évêques et chanoines, en l'église cathédrale, et dans le même tombeau où pendant vingt ans avait reposé le corps de saint François de Sales. (Voyez l'*Ami de la Religion* du 11 mai 1833 et l'*Album Catholique* de Toulouse, mai et juin de la même année. On trouve dans le dernier numéro une excellente *notice* sur feu M. l'abbé Mac-Carthy);

3° Robert-Joseph, dont l'article suit;

4° Joseph-Charles, comte Mac-Carthy, né le 2 août 1777, marié, le 10 décembre 1807, avec Marie-Louise-Gabrielle *Poyen de l'Anse*;

5° Joseph-Patrice Mac-Carthy, né le 24 juillet 1779, marié, le 18 avril 1818, avec Julie-Louise *Poyen de l'Anse*. De ce mariage sont issus:

A. Nicholas-Francis-Joseph Mac-Carthy, né le 21 septembre 1833;

B. Winifride-Marie Mac-Carthy, née le 3 mai 1819 ;

C. Anna-Maria Mac-Carthy, née le 13 avril 1825 ;

D. Marie-Thérèse Mac-Carthy, née le 10 décembre 1828 ;

6° Justin, vicomte Mac-Carthy, né le 1er mars 1785, marié, le 8 novembre 1826, avec Marie-Thérèse-Caliste *de Coriolis d'Espinouse* ;

7° Anne-Marie Mac-Carthy, née le 31 juillet 1767, comtesse de l'Argentière ;

8° Christine-Marie Mac Carthy, née le 11 février 1772, mariée au marquis *de Saint-Gery* ;

9° Maria Mac-Carthy, née le 24 octobre 1780, comtesse de l'Argentière.

XXIII. Robert-Joseph, comte Mac-Carthy-Reagh, né le 30 juin 1770, émigra en 1791 et fit les campagnes de l'armée des princes en qualité d'aide-de-camp du prince de Condé. Lors de la restauration, il reçut, le 4 juin 1814, le grade de maréchal-de-camp de cavalerie. Il était décoré de plusieurs ordres militaires. Le département de la Seine-Inférieure l'élut, en 1815, membre de la chambre des députés, où il siégea du côté droit. Le département de la Drôme le réélut en 1816. Dans le cours de sa mission législative il s'opposa à la censure, pensant qu'il y avait moins de danger à confier aux citoyens le droit de publier leurs opinions que de remettre au ministère le monopole de la presse. Le clergé trouva dans le comte Mac-Carthy un zélé défenseur de ses droits. Il vota la restitution de ses biens et de ceux non-vendus appartenants à l'ordre de Malte. Il a continué de siéger jusqu'en 1820, et est décédé à Lyon, le 11 juillet 1827. Il avait épousé, le 9 mai 1809, Emilie-Marie de Bressac. De ce mariage est issu :

de Bressac : d'argent, à la fasce de sable ; chargée de 3 molettes d'éperon d'argent, et accompagnée de trois mouchetures d'hermine de sable.

XXIV. Justin-Marie-Laurent-Robert, comte Mac-Carthy-Reagh, né le 6 mai 1811.

DE DAMAS,

Ducs, marquis, comtes, vicomtes et *barons* DE DAMAS, *en Forez, Lyonnais, Beaujolais, Auvergne, Vivarais, Nivernais, Lorraine* et *Bourgogne.*

ARMES : *d'or à la croix ancrée de gueules* (1). Couronne ducale et manteau de pair. Tenants : deux sauvages. Devise : ET FORTIS ET FIDELIS.

Tous les auteurs qui ont écrit sur les principales familles de France ont considéré la maison DE DAMAS comme l'une des plus anciennes et des plus nobles de ce royaume (2).

---

(1) Il y a eu dans plusieurs branches de la maison de Damas des différences d'armoiries et de brisures que nous expliquerons dans le cours de ce travail. (Voir la *Planche des sceaux,* p. 11).

(2) Dans une lettre du 7 avril 1777, M. le comte de Pons-Saint-Maurice, premier gentilhomme de la chambre du duc d'Orléans,

Cette opinion n'est pas nouvelle ; on la trouve répandue dans les vieilles chroniques du Forez et de la Bourgogne, et accréditée par les historiens les plus estimés.

Elle est fondée sur plusieurs considérations :

Dès le onzième siècle, et jusqu'à l'extinction de la branche de Cousan, au commencement du quinzième, la maison de Damas réunissait aux avantages d'une haute position de fortune ceux attachés à une illustre origine. Issue des comtes de Forez de la première race par les sires de Beaujeu, elle avait eu du patrimoine de ces derniers de riches possessions dans le Lyonnais, la Bourgogne et l'Auvergne. L'influence qu'on lui voit exercer dans ces diverses provinces, le rang de premiers barons de Forez que tenaient ses auteurs, leurs alliances avec des maisons souveraines, leur intervention dans toutes les affaires importantes, les guerres qu'ils soutenaient à la tête de leurs vassaux, les fondations auxquelles ils prirent part, tout ce qui se rapproche du berceau de cette famille indique des vestiges de grandeur et justifie la prévention avantageuse des historiens. Dans les temps qui ont suivi, les descendants des sires de Cousan se sont maintenus au rang de leurs ancêtres. Héritiers d'une partie de leur fortune, qui s'est accrue successivement par nombre de belles terres, ils ont continué leurs grandes alliances, et ont

---

mandait à M. Chérin que ce prince, pour suivre une règle invariablement observée relativement au choix de ses chambellans, désirait avoir un mémoire sur MM. de Damas-Crux, quelque connue que fût d'ailleurs leur famille. M. Chérin fit le lendemain cette réponse : « La maison de Damas est si connue par sa haute » ancienneté, par ses places et par ses alliances, qu'elle n'a pas » besoin de mémoire, et si on en a demandé (pour les honneurs » de la cour), ç'a été pour s'en faire un exemple pour les autres. » Ce fut la réponse que fit le feu roi (Louis XV) à M. le marquis » de Sabran, qui croyait devoir en être exempté. Le mémoire de » M. le marquis de Damas-Crux fut envoyé par M. de Beaujon » à M. le Premier (gentilhomme de la Chambre), le 7 janvier » 1768, et il monta dans les carrosses du roi le 18 du même mois.

» Je suis avec un profond respect, Monsieur le comte, votre, etc.

» Signé : *Chérin.* »

Cette lettre se trouve à la Bibliothèque du Roi, section des manuscrits, parmi les preuves de la maison de Damas.

ajouté à leurs illustrations celles qu'ils ont acquises dans les armes, dans les dignités de l'État et de l'Église, et dans les grandes charges de la couronne.

Il est fait mention de la maison de Damas dans tous les ouvrages qui traitent de la noblesse. Guichenon dans son *Histoire* (manuscrite) *de la souveraineté de Dombes*, pp. 345 et suivantes, en a donné la généalogie. Ce travail, où paraît avoir été résumé un manuscrit conservé sous le n° 946 de la bibliothèque des bénédictins de Saint-Germain-des-Prés, et celui d'un savant historiographe allemand, Imhof, en ses *Excellentium in Galliâ familiarum genealogiæ* (Nuremberg, 1687), ont servi de base à celui plus étendu qui se trouve dans l'*Histoire des grands officiers de la couronne* (t. VIII, p. 316 à 342), reproduit et continué par la Chenaye-des-Bois, *Dictionnaire de la noblesse* (édit. in-4°, t. V, p. 463-484). La Thaumassière, dans un ouvrage justement estimé, son *Histoire de Berry*, n'a donné qu'une simple notice sur la maison de Damas; mais ce fragment contient sur les titres primordiaux des notions dont auraient dû profiter les continuateurs du P. Anselme, et qui n'ont point échappé à Moréri (t. V, pp. 220-221 de son *Grand Dictionnaire*), quoique cet auteur ait cherché à concilier le témoignage de l'historien du Berry avec les errements de ses devanciers. Enfin un travail plus étendu, mais encore très-incomplet dans ses diverses parties, a été consacré à la maison de Damas dans les tomes I, II et VI de l'*Histoire des pairs de France*, publiée par feu M. de Courcelles.

On voit par cet aperçu que la maison de Damas a été dans tous les temps l'objet des travaux des généalogistes. Mais elle n'a pas eu autant à se louer de leur exactitude que de leur zèle. En effet, soit qu'on ait ignoré les sources où reposent les preuves les plus essentielles à l'histoire de cette famille, soit qu'on ait cédé à l'appréhension de s'engager dans un travail trop considérable, tout ce qu'on trouve sur le nom de Damas, dans les divers ouvrages publiés sur la noblesse, est entaché d'une foule d'erreurs les plus graves, et ne

présente, jusqu'au quinzième siècle, qu'une confusion continuelle dans l'application des faits et l'établissement des filiations.

On se propose, dans le présent article, de rectifier ces erreurs. On établira sur des faits positifs la distinction des branches de Cousan et de Coulanges, de la Bazolle et de Digoine, toujours confondues; et l'on précisera l'origine de cette même branche de Digoine et de celles de Champleger, de Vanoise et d'Aubières, cette dernière jusqu'alors entièrement ignorée.

Les preuves qui nous serviront de guide sont nombreuses. Ce sont celles que les différentes branches de la maison de Damas ont faites à diverses époques au cabinet du Saint-Esprit, devant les généalogistes des ordres du roi. Les titres originaux qui ont servi à ces preuves ont échappé au génie destructeur de la révolution. Nous y joindrons les extraits de chartes et cartulaires de Gaignières, D. Villevieille, Peincedé, Palliot, Lambert de Barive, et de plusieurs autres savants distingués. Toutes ces preuves, tous ces extraits de titres existent actuellement, et l'on indiquera avec soin les dépôts publics et particuliers où ils se trouvent.

Nous dirons d'abord quelques mots sur d'anciennes traditions relatives à l'origine de la maison de Damas, et sur divers changements qu'elle a faits successivement à ses armoiries.

C'était une opinion reçue parmi les vieux chroniqueurs que cette famille descendait des conquérants de la province d'Amasie au temps de la première croisade : « Les seigneurs de Damas, du surnom *de Chas-* » *tillon* (1), dit le P. Anselme, dans le *Palais de la* » *Gloire* (1664, p. 393), ayant fait le voyage de la Terre- » Sainte avec Godefroi de Bouillon, à leur retour en

(1) Favyn dit expressément que la maison de Damas portait originairement le nom *de Chastillon*. Cette erreur vient de ce que les enfants nés de Dauphine de Lavieu et de Gui Dalmas et Jean, seigneurs de Chastillon-en-Bazois, se qualifiaient frères. L'ancienne famille de Chastillon-en-Bazois, éteinte depuis long-temps, portait un écu *losangé d'or et d'azur*. (Voyez Palliot, *Vraie et parfaite science des armoiries*, in-fol., Paris, 1661, p. 662.)

» France, changèrent de nom et d'armes, et prirent » celui *de Damas*, de la province d'*Amasie* qu'ils » avaient conquise. »

Favyn avait consigné cette tradition dans son *Théâtre d'honneur et de chevalerie* (1620). On la trouve dans un ouvrage antérieur fort estimé, l'*Histoire du Nivernois*, par Guy Coquille, sieur de Romenay (1). Voici le texte de ce dernier (p. 339) : « Les seigneurs de Marcilly, » Thienges, Digoyne, de Crux et d'Anlezy, tous du » nom *d'Amas*, et de mêmes armes, qui sont une croix » nillée de gueules en champ d'or, qui représente leur » grandeur dès le temps de la conqueste de la Terre-» Sainte, car leur nom est de la région d'Amasie, qui » est au pays d'Asie, que leurs prédécesseurs conques-» tèrent au temps du premier voyage d'outre-mer, et » leur nom n'est pas *de Damas*, mais simplement *d'A-» mas*, et d'ancienneté ils escrivoient *d'Amaye*. »

Cette tradition, que plusieurs écrivains plus récents ont reproduite, quoiqu'erronée quant à l'origine attribuée à la maison de Damas, reposait néanmoins sur plusieurs faits d'une notoriété irrécusable, comme la présence des auteurs de cette maison aux premières croisades, attestée par les cartulaires de Cluny, le changement de ses armoiries primitives, et l'orthographe du nom de Damas, écrit non pas d'Amaye, mais *Damaye* et *Damaïs* dans beaucoup de titres.

Aux dix-septième et dix-huitième siècles, les études historiques étaient plus approfondies, et la connaissance des chartes était devenue plus familière. Les généalogistes reconnurent que le nom de Damas était d'origine française (2), et dès lors ils durent rechercher

---

(1) L'*Histoire du Nivernois*, achevée en 1595, revue en 1602, et imprimée, à Paris, en 1612 (1 vol. in-4°), est un ouvrage fort substantiel, mais plein de faits curieux et de recherches savantes.

(2) Dans plus de 800 titres originaux en latin, depuis le onzième siècle jusqu'au règne de Charles VII, titres produits ou analysés au cabinet du Saint-Esprit, le nom est constamment écrit avec la lettre *l*, *Dalmatius*, *Dalmacius*, et plus communément *Dalmacii*, *Dalmatii*. La traduction littérale eût dû être *Dalmas* ou *de Dalmas*. La suppression de la lettre *l* paraît avoir eu pour cause les traditions que nous avons rappelées, et auxquelles on peut ajou-

dans les anciens monuments nationaux quelle avait été la souche de cette illustre famille.

Cette première exploration des anciens titres a produit de nombreuses et d'utiles découvertes. Mais il est arrivé ce qu'on évite rarement dans un premier travail. Plusieurs titres étrangers à la maison de Damas ont été confondus avec ceux qui se rapportent à cette maison, et cette méprise a donné lieu à un système qu'il importe d'autant plus de réfuter qu'il a été plus généralement suivi.

Guichenon, Imhof, les continuateurs du P. Anselme et tous les autres généalogistes (la Thaumassière excepté), font descendre la maison de Damas d'un Elziran Damas, qu'ils qualifient très-gratuitement seigneur de Cousan (1) et qui vivait au milieu du onzième siècle. Cette opinion était tellement accréditée, qu'elle a passé sans examen au cabinet du Saint-Esprit. Elziran, ou plutôt Elzéar Damas, fut présent, avec plusieurs prélats et chevaliers, le 8 des calendes de janvier (15 décem-

---

ter une version consignée dans une vieille généalogie de la maison de Damas, faisant partie du dossier de pièces et documents sur cette maison dans l'ancien fonds du Saint-Esprit (voyez aussi le volume 658 du *fonds de Gaignières*, fol. 497), tradition portant que cette famille avait eu pour auteur un soudan de Damas fait prisonnier par les croisés, et amené en France par Hugues III, duc de Bourgogne. Nous ferons observer que la Thaumassière et Moréri ont mieux respecté l'étymologie du nom en l'écrivant *Dalmas* jusques vers 1400, conformément aux titres. Nous ne pouvons que suivre leur exemple. Cependant, pour ne point revenir sur un usage consacré par une longue prescription, nous écrirons le nom *Damas* à partir de l'époque où cette orthographe a prévalu. Cette remarque est applicable à toutes les branches. Une dernière observation doit trouver place ici. Selon Pierre de Saint-Julien de Balleure (*De l'origine des Bourguignons*, p. 342), la branche de Marcilly, aînée de la maison de Damas, signait absolument *Damas*, et les autres *de Damas*. Cet usage ne fut point général, mais il est justifié par les titres.

(1) L'abbé Expilly, dans son *Dictionnaire des Gaules et de la France* (tom. I, pag. 198, au mot *Anlezy*), ajoute à cette supposition une assertion qui est tout aussi formellement démentie par les titres et par le grand cartulaire de Cluny qu'il cite ; car il n'est dit nulle part dans ce cartulaire qu'Elziran fut père de Bertrand Dalmas, et celui-ci père de Robert ; et nous prouvons suffisamment que cette filiation n'a pu exister.

re) 1066, à une charte d'Almodis, comtesse de Rho-
lez et de Nismes, par laquelle cette princesse et le
omte Raimond (de Saint-Gilles) son fils, soumirent
'abbaye de Saint-Gilles à celle de Cluny. La transcrip-
ion de cette charte dans le grand cartulaire de Cluny,
ù se trouvent presque toutes les premières chartes de
a maison de Damas, portait naturellement à croire
u'Elzéar était l'auteur de cette maison. Mais en exami-
ant avec attention cette charte, que D. Vaissète a rap-
ortée textuellement, t. II, pp. 253, 254 (*Preuves*) de son
Histoire générale de Languedoc, on n'y trouve pas une
eule énonciation qui puisse justifier cette conjecture.

L'acte est passé à Nismes, devant l'église de Saint-
auzile, en présence de Raimbaud, archevêque d'Arles,
es évêques Durand de Toulouse, Hugues d'Uzès, Ros-
ing d'Avignon et Bertrand de Maguelonne, des abbés
ernard de Marseille, Frotard de Tomières, Bernard
e Vabres, etc., des chevaliers Pons-Giraud, vicomte
e Gironne, Trimond Eliziarn, Guillaume et Emenon
e Sabran, frères, Pierre d'Aquin, Rostaing et Rainon
e Posquières, Rainoard de Médènes, Bertrand et Pierre
Cabrières, Hugues *de Kassanguis*, Siagre Salo-
on, etc., avec le consentement d'Adèle, comtesse de
bstantion, et revêtu des signatures de Rostaing de
squières, d'Aldebert Guitard de Barcelonne, de Bé-
ger de Barbairan, d'Elzéar Dalmas (*Elisiarii Dal-
tii*), de Jean de Gironne, capiscol, du chapelain
rnard et de Fredelon de Raimond.

Le premier fait dont il ne soit pas permis de douter,
rès la lecture de cette charte, c'est que tous ceux qui
nterviennent comme témoins ou comme signataires
ppartiennent pas au Languedoc ou à la Provence. Le
n d'Elzéar surtout est particulier à ces deux pays.
s témoins assistent la comtesse Almodis dans la pro-
lgation de cette charte; les signataires en garantis-
t l'exécution. On ne peut méconnaître dans ces
niers, ou des vassaux de la comtesse de Nismes, ou
ayant-droit au temporel de l'abbaye de Saint-Gilles.
ns tous les cas, Elzéar Dalmas ne peut pas être sup-
é un délégué de l'abbaye de Cluny, chargé de se

rendre auprès de la comtesse Almodis pour en recevoir cette charte; car alors il eût paru comme simple témoin, et non comme garant, et sa mission terminée, il s'en fût retourné en Bourgogne. On a, au contraire, la preuve positive qu'Elzéar Dalmas continua à vivre dans le Languedoc, sa patrie, car il fut présent avec Siagre Salomon, Guillaume de Barjac, et plusieurs autres seigneurs du pays, à une charte d'environ l'an 1076, et probablement postérieure, par laquelle le comte Raimond de Saint-Gilles (l'un des chefs de la première croisade en 1096) assura sa protection à Guillaume, seigneur de Montpellier (*D. Vaissète, t. II, preuv., col.* 291).

Il est donc démontré, par les faits les plus évidents, qu'Elzéar Dalmas n'était point un seigneur bourguignon; ainsi rien n'autorise l'opinion des anciens généalogistes qui en font descendre la maison de Damas.

Cette maison, qui commençait alors à fleurir dans le Forez, le Beaujolais et les provinces environnantes, avait une souche plus certaine et plus illustre.

Guillaume II, comte de Forez et de Lyonnais à la fin du neuvième siècle, avait laissé deux fils. Artaud Ier l'aîné, lui succéda au comté de Forez, possédé par sa postérité jusqu'en 1107. Béraud Ier, le cadet, fut le fondateur de la maison de Beaujeu, qui comptait dans sa riche dotation la terre de Cousan, première baronnie de Forez. Lors du partage de la succession de Guichard II, sire de Beaujeu (mort après 1040), arrière-petit-fils de Béraud Ier, la terre de Cousan échut à Dalmas, son troisième fils, sauf la réserve qu'Humbert Ier, frère aîné de Dalmas, fit pour lui et ses descendants, de plusieurs droits sur cette terre et sur son château (1).

(1) Le château de Cousan, situé sur un rocher inaccessible à 3 lieues N.-O. de Montbrison, avait été construit sur les ruines d'une antique forteresse, célèbre pour avoir résisté à tous les efforts des Sarrasins lors de leur irruption en Forez, vers 727 (*Histoire du Forez*, par M. Bernard, jeune, in-8°. Montbrison 1835, t. 1, p. 78.) Ce château était le chef-lieu du petit pays de Cousan, dont dépendaient les paroisses de la Côte et de Saint-Georges-en-Cousan.

Dalmas reçut encore divers fiefs dans le Charolais, l'Auvergne et la Bourgogne, soit en compensation des droits réservés sur Cousan, soit pour complément d'apanage.

A dater de ce partage, le titre de premier baron de Forez dut nécessairement échoir à Dalmas; une charte de 1208 atteste qu'il était porté dès-lors par ses descendants.

L'origine de la terre de Cousan, sa situation topographique et sa dignité comme premier fief du Forez, la plaçaient naturellement sous la suzeraineté des comtes de ce pays. Mais comme de toute ancienneté les sires de Beaujeu n'avaient reconnu que celle des rois de France, les seigneurs de Cousan, leurs puînés, affichèrent long-temps la même prétention. Ce fut l'origine de longues et sanglantes guerres; secondés par la maison de Beaujeu, les sires de Cousan se rendirent assez redoutables aux comtes de Forez pour obliger ceux-ci à contracter des ligues défensives avec leurs principaux feudataires. Ce ne fut qu'après plus d'un siècle de troubles et d'hostilités que les sires de Cousan furent enfin contraints de se reconnaître vassaux des comtes de Forez (1). La maison de Beaujeu dut alors se désister de l'hommage lige que ces seigneurs puissants lui avaient récemment transporté. Le traité qui mit fin à ses dissensions (1229) fut néanmoins avantageux à la maison de Damas, en ce qu'il la mit en possession de la totalité des droits que les sires de Beaujeu s'étaient originairement réservés sur la terre et le château de Cousan, ou les démembrant de leur domaine.

Tous ces faits, qui jusqu'à présent avaient échappé aux recherches des généalogistes, sont justifiés par des actes recueillis depuis trois cent cinquante ans dans les registres des chambres des comptes de Nevers et de Villefranche. Nous y reviendrons plus loin avec détail.

---

(1) En 1333, cent ans après que le fief de Cousan eut été définitivement soumis à la suzeraineté du Forez, la maison de Damas exprimait encore cette restriction dans ses hommages « sauf la légéité et fidélité due en premier lieu au seigneur roi de France. » (*Histoire du Forez*, t. I, p. 302.)

Nous nous sommes arrêté par anticipation sur cett communauté de possession du château et de la terr de Cousan entre les sires de Beaujeu et les auteurs d la maison de Damas durant près de deux siècles, parc que cette sorte de preuve est la plus forte de celles don s'appuient les historiens pour expliquer l'origine de anciennes races. Mais cette preuve n'est pas la seul pour la maison de Damas : celle qui résulte de l'adop tion du nom de baptême de Dalmas Ier, son fondateur (1) pour en faire son nom héréditaire et patronimique n'est pas moins remarquable, surtout pour une famill qui possédait de si nobles terres. La maison de Dama n'a pu déroger à l'usage, presqu'universellement sui dans les familles apanagées, de prendre le nom de leu principal fief, que dans l'intention manifeste de per pétuer, avec le nom de Dalmas, la tradition vivante d son origine. Nous citerons un fait qui met cette inter tion au plus grand jour : c'est que, lorsqu'au milie du treizième siècle, Bernard Dalmas eut épousé l'hér tière d'Aubières, en Auvergne, il voulut bien se so mettre à la règle des substitutions en ce qui conce nait les armes d'Aubières ; mais il refusa de quitter s

(1) Dans plus de 800 titres originaux en latin, depuis le onzièr siècle jusqu'au règne de Charles VII, titres produits ou analys au cabinet du Saint-Esprit, le nom est constamment écrit avec lettre *l*, *Dalmatius*, *Dalmacius*, et plus communément *Dalmacii*. traduction littérale eût dû être *Dalmas* ou *de Dalmas*. Ce qui raît avoir fait retrancher la lettre *l*, c'est une tradition assez cienne qui portait qu'un soudan de *Damas* ayant été fait prisonn par les croisés, et amené en France par Hugues III, duc de Bo gogne, avait été la souche de la maison de Damas. Cette tra tion est consignée dans un travail manuscrit sur cette maiso d'environ deux siècles, conservé à la Bibliothèque royale, pa les *extraits de titres de Bourgogne et de Nivernais*. C'est ainsi q défaut de preuves, on cherchait à expliquer la grandeur or naire de cette famille dans une vieille généalogie de la mai de Damas, faisant partie des manuscrits de l'ancien fonds Saint-Esprit. Nous ferons observer que la Thaumassière et Mo ont mieux respecté l'étymologie du nom en l'écrivant *Dal* jusque vers 1400, conformément aux titres. Nous ne pouvons suivre leur exemple. Cependant, pour ne point revenir su usage consacré par une longue prescription, nous écrirons le *Damas* à partir de l'époque où cette orthographe a prévalu. C remarque est applicable à toutes les branches.

1494.

2. P. 169.

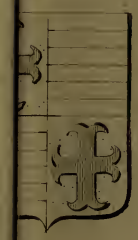

Ecu de Jean I Damas, seig.r de Vanoise, depuis 1428.

33. P. 178.

Ecu de Jean Damas de Saint-Rirand, baron de Chaudenay-le-Chastel 1568. 1569.

P. 221..

Ecu de Jeanne Damas de Bussières, femme de Jean III de Fontette après 1468.

38 P. 241.

Armes de la branche de Morande depuis 1670.

Gravé par Lepaure aîné.

0173149

Nous nous sommes arrêté par anticipation sur cett communauté de possession du château et de la terr de Cousan entre les sires de Beaujeu et les auteurs d la maison de Damas durant près de deux siècles, parc que cette sorte de preuve est la plus forte de celles don s'appuient les historiens pour expliquer l'origine de anciennes races. Mais cette preuve n'est pas la seul pour la maison de Damas : celle qui résulte de l'adop tion du nom de baptême de Dalmas Ier, son fondateur (1) pour en faire son nom héréditaire et patronimique n'est pas moins remarquable, surtout pour une famill qui possédait de si nobles terres. La maison de Dama n'a pu déroger à l'usage, presqu'universellement suiv dans les familles apanagées, de prendre le nom de leu principal fief, que dans l'intention manifeste de per pétuer, avec le nom de Dalmas, la tradition vivante d son origine. Nous citerons un fait qui met cette inter tion au plus grand jour : c'est que, lorsqu'au milie du treizième siècle, Bernard Dalmas eut épousé l'hér tière d'Aubières, en Auvergne, il voulut bien se so mettre à la règle des substitutions en ce qui conce nait les armes d'Aubières ; mais il refusa de quitter s

(1) Dans plus de 800 titres originaux en latin, depuis le onzièn siècle jusqu'au règne de Charles VII, titres produits ou analys au cabinet du Saint-Esprit, le nom est constamment écrit avec lettre *l*, *Dalmatius*, *Dalmacius*, et plus communément *Dalmacii*. traduction littérale eût dû être *Dalmas* ou *de Dalmas*. Ce qui p raît avoir fait retrancher la lettre *l*, c'est une tradition assez a cienne qui portait qu'un soudan de *Damas* ayant été fait prisonn par les croisés, et amené en France par Hugues III, duc de Bo gogne, avait été la souche de la maison de Damas. Cette tra tion est consignée dans un travail manuscrit sur cette maiso d'environ deux siècles, conservé à la Bibliothèque royale, par les *extraits de titres de Bourgogne et de Nivernais*. C'est ainsi q défaut de preuves, on cherchait à expliquer la grandeur ori naire de cette famille dans une vieille généalogie de la mai de Damas, faisant partie des manuscrits de l'ancien fonds Saint-Esprit. Nous ferons observer que la Thaumassière et Mo ont mieux respecté l'étymologie du nom en l'écrivant *Dal* jusque vers 1400, conformément aux titres. Nous ne pouvons suivre leur exemple. Cependant, pour ne point revenir su usage consacré par une longue prescription, nous écrirons le n *Damas* à partir de l'époque où cette orthographe a prévalu. C remarque est applicable à toutes les branches.

Armes et anciens Sceaux de la Maison de Damas.

1. P. 11

Armes des comtes de Lyon et de Forez du 11e au 14e siècle.

2. P. 11.

Contre-scel des comtes de Lyon et de Forez 14 siècle.

3. P. 15.

Armes des deux maisons de Beaujeux. 11e au 16e siècle.

4. P. 11.

Anciennes armes de la maison de Damas, 11e siècle.

5. P. 11.

Armes de la maison de Damas depuis les Croisades.

6. P. 33.

Sceau de Guy Dalmas de Cousan, Doyen de Cluny en 1323.

7. P. 38

Sceau de Guy IV sire de Cousan. 28 Mai 1358.

8. P. 38.

Sceau de Guy IV sire de Cousan, 27 Janvier 1377 et 1er Février 1386.

9. P. 39.

Sceau de Huguenin de Cousan, 2 Mai 1393.

10. P. 24.

Ecu de la branche d'Aubières, 13e siècle.

11. P. 43

Ecu de la branche de Marcilly. 13e siècle.

12. P. 52.

Ecu du bâtard de Marcilly. 13 Juin 1387.

13. P. 57

Sceau d'Girard Damas, seigr de Marcilly. 7 Mars 1405.

14. P. 57.

Sceau d'Girard Damas, seigr de Marcilly. 24 Janvier 1424.

15. P. 60.

Sceau de Catherine Damas dle de Chauvrey 16 Février 1493.

16. P. 61.

Ecu de Philibert Damas, proto-notaire du St siège et doyen de Semur 1522.

17. P. 49

Sceau de Giart Damaitz, seigr du Plessis, 5 Juillet 1372.

18. P. 69

Sceau de Léonard Damas seigneur de Thianges, 7 9bre 1577

19. P. 69.

Sceau de Léonard Damas, seigr de Thianges. Avril 1581.

20. P. 69

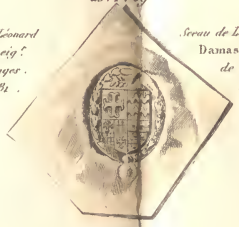

Sceau de Léonard Damas, seigr de Thianges, 16 Octobre 1581.

21. P. 71.

Ecu de Jacques Damas, comte de Chalancey, 1641.

22. P. 82.

Sceau de Jean IV Damas, baron d'Anlezy. 25 Février 1568.

23. P. 82.

Sceau de Jean IV Damas, baron d'Anlezy, 14 Janvier 1579.

24. P. 105.

Sceau de Philibert Damas, seigr de Montagu, 6 Septembre 1383 et 27 Avril 1385.

25. P. 109.

Sceau de Claude Damas, guidon de la compagnie de 60 lances du Mal de Bourdillon, 8 Février 1563.

26. P. 113.

Ecu de la branche de Vandenesse et Coulanges depuis les croisades.

27. P. 120.

Ecu de la branche de la Bazolle depuis 1312.

28. P. 133.

Ecu de dame Claude Damas de la Bazolle, femme de Jean IV de Fontette 1496.

29. P. 135.

Sceau de Robert Daumais, seigr de Beaulédiat, auteur de la branche de Digoine, II Septembre 1383.

30. P. 148.

Sceau Jean II, Damas, baron de Digoine, 8 Juillet 1349.

31. P. 161.

Sceau de Jacques Dalmas, seigr de Champléger 30 Mai 1315.

32. P. 169.

Ecu de Jean I Damas, seigr de Vanoise, depuis 1428.

33. P. 178.

Ecu de Jean Damas de Saint-Rirand, baron de Chaulenay-le-Chastel 1568, 1569.

34. PP. 186 188.

Ecu de François Damas, Seigr de la Bastie, et de Georges Damas de Sugny depuis 1546.

35. P. 219

Sceau de Pierre Damas de Bussières, 8 Mars 1428.

36. P. 214.

Contre-scel de la branche de Villiers au milieu du 15e siècle.

37. P. 221.

Ecu de Jeanne Damas de Bussières, femme de Jean III de Fontette après 1468.

38. P. 241.

Armes de la branche de Morande depuis 1670.

nom. Aussi, pendant plus d'un siècle après lui, ses descendants ont-ils continué de s'appeler *Dalmas*. Ce ne fut que postérieurement à 1368 qu'ils commencèrent à prendre le nom d'*Aubières*, à l'imitation de la branche aînée de Damas, qui, vers la même époque, avait enfin cédé à l'empire de l'usage et adopté le nom *de Cousan*, exemple que n'ont suivi aucunes des autres branches de la maison de Damas, lesquelles ont constamment conservé leur nom primitif.

Il nous reste à dire quelques mots sur les changements d'armoiries et les brisures qui ont eu lieu dans cette famille.

Elle portait originairement *d'or, au lion de gueules.* (Palliot, *Vraie et parfaite science des armoiries*, p. 227.)

C'était l'écu des anciens comtes de Lyon et de Forez, adopté par la maison de Beaujeu avec l'addition d'un lambel (1). La différence de couleur du lion dans la branche de Damas paraît avoir été la marque distinctive de sa brisure. (*Voir la planche des sceaux.*)

Les chefs des branches de Cousan et de Vandenesse ayant pris part aux exploits des premières croisades (2) et voulant en perpétuer le souvenir dans leur postérité, changèrent la pièce principale de leurs armoiries (sans toutefois en changer les couleurs) et substituèrent au lion *une croix ancrée de gueules.*

Ces deux branches, les plus anciennes de la maison de Damas, ont conservé cette croix ancrée pleine, c'est-à-dire sans y ajouter aucune pièce pour brisure,

---

(1) *Art de vérifier les dates*, t. X, p. 488. — M. Bernard, dans son *Histoire du Forez* (t. I, p. 138), cite un second écu ou contre-scel adopté par les comtes de Lyon et de Forez : un chêne vert en champ de gueules, par allusion à la prononciation du mot Forez (*forêt*). Le comte Jean I, mort en 1333, avait fait peindre cet écu dans le chœur de l'église Notre-Dame de Montbrison, entre le sien (le lion) et celui d'Alix de Viennois, sa femme. Ce sceau ou contre-scel a dû être adopté postérieurement au lion, qui faisait allusion au comté le plus ancien et le plus considérable de cette maison.

(2) Voir le grand cartulaire de Cluny, année 1106, vol. B, in-fol. 269, *verso*.

0173149

quoique la branche de Vandenesse fût hommagère de celle de Cousan.

Dans cette branche aînée de Cousan, Gui Dalmas, doyen de Cluny (1323), quoique cadet, portait son sceau sans brisure. Mais, en 1393, Huguenin de Cousan brisait d'*une fleur de lys* au premier canton, du vivant de Gui IV, sire de Cousan, son père.

La branche des seigneurs d'Aubières, en Auvergne, quitta la croix ancrée pour prendre l'écu d'Aubières, *d'or à une fasce de sable*, par substitution, ainsi qu'on l'a déjà fait remarquer plus haut.

La branche de Marcilly, puînée des sires de Cousan, ajoutait sur la croix *une cotice en bande* par brisure.

Le rameau du Plessis et de Bragny, issu de la branche de Marcilly, brisait aussi *d'une cotice en bande* sur la croix. Il est probable que la couleur de cette brisure identique n'était point la même et servait à établir une différence entre les deux branches.

La branche de Montagu, séparée de celle de Marcilly vers le milieu du quatorzième siècle, portait également pour brisure une *cotice en bande* sur la croix. Cette cotice se distinguait de celles des branches de Marcilly et du Plessis en ce qu'elle se terminait en fleurs de lys à la partie supérieure. Il paraît, par des actes qu'on citera à l'article de cette branche, qu'elle avait changé ses armes et repris *le lion*, écu primitif de la maison de Damas.

La branche d'Anlezy, formée par un fils puîné d'Erard Damas, seigneur de Marcilly, a brisé jusqu'après 1568 *d'une bordure d'azur*. Dès 1579, elle avait cessé de briser et portait les armes pleines.

La branche de Vandenesse produisit, vers 1230, celle de Champléger, qui conserva la croix pleine, parce que l'usage des brisures n'était pas encore pratiqué dans cette maison. Cependant cet usage s'établit peu après dans cette même branche, car, en 1312, Geoffroi Dalmas, seigneur de Vandenesse et de Coulanges, sur lequel Léodegaire Dalmas, seigneur de Viry, avait l'aînesse, surmontait la croix d'*un lambel de trois pendants*, conservé par les seigneurs de la Bazolle. La

branche de Digoine, puînée de la Bazolle, portait le *lambel à cinq pendants* par addition de brisure, lambel qu'elle quitta lorsqu'elle écartela son écu des armes de Digoine.

La branche de Vanoise et Verpré, aînée de celles issues de la branche de Champléger, en a recueilli les armes pleines. Celle de Bussières et de Villiers, puînée de la même branche, brisait au milieu du quinzième siècle d'*un lambel* surmontant la croix. Vers la même époque, cette branche a adopté, par allusion à l'ancienne tradition d'Amasie, un scel ou contre-scel chargé d'une *hie* entourée de six roses de *Damas*, et ce nouvel écu a prévalu dans cette branche jusqu'à son extinction. Vers 1670, celle de Morande, sortie de la précédente, a repris la croix ancrée en écartelures.

Enfin, toutes les branches de la maison de Damas qui se sont formées postérieurement à la fin du quinzième siècle ont cessé de prendre des brisures, et celles qui en avaient porté jusqu'alors les ont abandonnées pour ne plus porter que la croix pleine, soit en un seul écusson, soit avec des écartelures.

Nous allons maintenant entrer dans le détail des preuves de cette famille.

I. Guichard Ier, ou Wichard, sire DE BEAUJEU, fils de Béraud II, et petit-fils de Béraud Ier, celui-ci fils puîné de Guillaume II, comte de Lyonnais et de Forez, décédé vers l'an 920 (1), épousa en premières noces *Ricoaire*, avec laquelle il fit don aux religieux de Cluny de l'église de Saint-Paul, située *in villa Laderniaco*, en Auvergne, par charte du mois d'août, trentième année du règne de Conrad, roi de Bourgogne (967). Il eut pour seconde femme *Adelmodis*, du consentement de laquelle il donna à l'abbaye de Cluny les dîmes de la paroisse de Saint-Georges pour le repos des âmes de Béraud, son père, de Vandelmode, sa mère, et de ses frères Etienne et Humbert. La charte de cette donation est datée du mois de

(1) Pour ces premières générations, on peut consulter *l'Art de vérifier les dates*. Voyez aussi le tableau généalogique.

janvier, vingt-deuxième année du règne du roi Lothaire, ce qui revient à l'an 976 (*Art de vérifier les dates*, édition in-8°, t. X, p. 484, 502, 503). Guichard Ier dut mourir vers la fin de cette année, car Adelmodis, sa veuve, était remariée en 977, à un chevalier nommé Ansède (*du Cange*). Le sire de Beaujeu avait laissé ;

Du premier lit :

1° Guichard II, qui suit;

Du second lit :

2° Venceline ou Erceline, énoncée fille unique d'Adelmodis dans une charte de 977. (*Du Cange.*)

II. Guichard II, sire DE BEAUJEU, est nommé dans des lettres que le pape Benoît VIII écrivit, vers l'an 1023, aux prélats et aux grands de la Bourgogne, relativement à l'usurpation qu'ils faisaient des biens de l'abbaye de Cluny. (*Hist. des Grands Officiers de la Couronne*, t. VI, p. 82.) Il se dit fils de Guichard (Ier), et nomme en même temps sa femme *Ricoaire* (qu'on dit avoir été dame DE SALORNAY, près Cluny), ses oncles Hugues et Wautier, évêque de Mâcon, avec ses fils, Humbert, Guichard et Dalmas (*Dalmacius*), dans la charte d'une donation qu'il fit à l'église de Mâcon en 1030. (*Cartulaire de Mâcon*, fol. 157, 159.) Guichard II, projetant vers l'an 1040 un voyage à la Terre-Sainte (1), s'y

DE SALORNAY : échiqueté d'or et de gueules.

(1) Les bénédictins, auteurs de *l'Art de vérifier les dates*, d'après le *Gallia Christiana*, tom. IV, *Instrumenta*, col. 279, placent ce projet de pèlerinage de Guichard II vers l'an 1060. A cette époque, Guichard II, né d'un mariage antérieur à 976, eût pu avoir 80 ans. Il est rare qu'on projette des voyages d'outre mer, et qu'on ait des oncles à cet âge. C'est ce qui nous a engagé à placer approximativement la charte vers l'an 1040, quoique Guichard II ait vécu jusqu'après l'an 1050. Cette observation pourra ultérieurement conduire à une rectification du *Gallia Christiana*. On a vu que Guichard II était issu du premier mariage de Guichard Ier. On peut naturellement conjecturer qu'il était beaucoup plus jeune que son oncle Wautier, évêque de Mâcon. Si Guichard II avait environ 60 ans en 1040, son oncle pouvait en avoir 80 ou 90. Est-il présumable que ce soit le même Wautier qui, d'après le *Gallia*

prépara, en renonçant, entre les mains de l'évêque Wautier, son oncle, et en présence de ses chanoines assemblés, aux coutumes qu'il avait établies, à l'exemple de son père, dans les terres de l'église de Mâcon. (*Art de vérifier les dates*, t. X, p. 503.) Guichard II laissa entre autres enfants :

1° Humbert Ier, sire de Beaujeu, marié avec Vandelmode *de Thiers*. De concert avec cette dame, il fonda en 1079 l'église collégiale de Beaujeu. La postérité de Humbert I s'est divisée en deux branches. Celle des *sires de Beaujeu* a fini en 1265, dans la personne de Guichard V, connétable de France, fils du connétable Humbert IV. Sa sœur Isabelle, femme, depuis 1247, de Renaud, comte de Forez, transmit le Beaujolais à son second fils Louïs de Forez. La branche des *seigneurs de Montpensier* et *de Montferrand* a subsisté jusque vers le milieu du XIVe siècle. La postérité de Louis de Forez, sire de Beaujeu, a également formé deux branches. L'aînée s'est éteinte en 1400; époque à laquelle les principautés de Beaujolais et de Dombes, ainsi que les terres de Perreux et de Semur, entrèrent, par donation d'Édouard II, sire de Beaujeu, dans la maison de Bourbon. La branche *de Beaujeu-Amplepuis* s'est continuée jusqu'en 1541. Les deux maisons de Beaujeu, toutes deux sorties des comtes de Forez, portaient pour armes : *d'or, au lion de sable avec un lambel à 5 pendants de gueules brochant* pour brisure. (Voyez l'*Histoire des Grands Officiers de la Couronne*, tom. VI, pp. 82 et suiv., et 724 (1) à 736, et la *Planche des sceaux*, n° 3);

2° Guichard, vivant en 1030;

3° Dalmas, Ier du nom, sire de Cousan, qui fut la souche de la maison *de Damas;*

4° Hugues, nommé dans une donation faite par son frère Humbert Ier, à l'abbaye de Savigny, le 1er août 1080. (*Histoire des Grands Officiers de la Couronne*, tom. VI, pag. 82.) Hugues était moine et célerier de l'abbaye de Cluny. Il fut présent en cette qualité à une donation considérable faite à ce monastère par son neveu Robert Dalmas vers l'an 1090;

Christiana, occupait encore ce siége épiscopal en 1062? Il nous semble qu'il y a ici l'indication presque certaine de deux prélats différents, mais du même nom : l'un, gouvernant l'église de Mâcon de 1030 à 1040 ou 1045; l'autre, depuis environ cette dernière époque jusqu'après 1062.

(1) A cette p. 724, on a désigné et gravé à 3 *pendants* le lambel de la seconde maison de Beaujeu-Forez; c'est une erreur : les sceaux de cette branche conservés à la Bibliothèque royale, et particulièrement ceux d'Édouard, sire de Beaujeu, maréchal de France, présentent tous le lambel à 5 *pendants*.

5° N..., femme de Liébaud Ier, seigneur *de Digoine* en Charolais, fils de Josserand, seigneur de Digoine, qui vivait vers 1030. Liébaud Ier de Digoine confirma, vers 1060, une donation faite par Ricoaire, sa belle-mère, aux religieux de Cluny, dont il avait reçu 100 sous, monnaie de Poitiers. De ce mariage est issu :

Liébaud II, seigneur de Digoine, souvent mentionné dans les chartes de Cluny avec Hugues et Robert Dalmas. (*Preuves de cour de la maison de Digoine*, dressées en juillet 1782, fol. 4, 5 et 9, à la Bibliothèque du Roi.)

SIRES DE COUSAN,

PREMIERS BARONS DE FOREZ.

III. Dalmas, premier du nom, sire de Cousan, troisième fils de Guichard II, sire de Beaujeu, et de Ricoaire de Salornay, reçut en partage, du côté paternel, plusieurs terres que la maison de Beaujeu possédait en Forez et en Auvergne, et sans doute du côté maternel les terres considérables que ses descendants immédiats possédaient dans le Charolais et le diocèse de Mâcon. Le principal fief de cet apanage était la terre de Cousan, première baronnie de Forez, sur laquelle, ainsi que sur le château, Humbert Ier, sire de Beaujeu, se réserva des droits pour lui et ses descendants, sans doute à l'effet de leur assurer l'accès d'une place qu'on pouvait considérer comme la clé du Forez, pour le cas où ils auraient à faire valoir leurs droits sur ce comté. Antérieurement à ce partage, qui eut lieu vers l'an 1060, Dalmas Ier avait été présent, avec ses frères Humbert Ier et Guichard, à la donation que Guichard II, leur père, fit à l'église de Mâcon, en 1030. Vers l'an 1055, Ricoaire (de Salornay), ayant donné à saint Hugues, abbé de Cluny, l'église du village de Vitry, au diocèse d'Autun, avec toutes ses appartenances, droits de prémices, dîmes, sépultures, le cimetière, le presbytère, etc., fit approuver cette donation par Wichard (Guichard), sire de Beaujeu, son mari, par ses fils Humbert et Dalmas, et par ses filles et ses parents. (*Grand cartulaire de Cluny*, en deux vol. in-

folio, second vol., coté B, fol. 170. Cette charte est aussi mentionnée dans la preuve de cour de la maison de Digoine, dressée en juillet 1782, fol. 4 et 9.) La Thaumassière (*Histoire du Berry*, p. 526) cite Dalmas Ier, sire de Cousan, comme vivant en 1060. On le voit, en effet, figurer dans une charte d'environ l'an 1062, par laquelle Etienne, son cousin, fils de Humbert, frère de Guichard Ier, fit don à l'abbaye de Cluny d'un clos de vigne appelé Moncuc. (*Art de vérifier les dates*, t. X, p. 502, 503.) Dalmas Ier eut, entre autres enfants :

1° Hugues, Ier du nom, dont l'article va suivre ;

2° Robert, Ier du nom, auteur de la branche des *seigneurs* DE VANDENESSE, de COULANGES et de LA BAZOLLE (souche des branches de *Digoine*, de *Champléger*, de *Vanoise*, de *Villiers* et de *Cormaillon*), rapporté plus loin ;

3° Zacharie, *dit* de Cousan, auteur d'un rameau qui a existé jusque dans le XIIIe siècle ;

4° Bertrand Dalmas (1), qui fut témoin, avec Guillaume de Saint-Priest, Géraud du Puis et Bernard de Sercey, à une charte de l'an 1094, par laquelle Warin et Hilduin de Montpensier, chevaliers, frères, firent donation de leurs biens patrimoniaux situés à Thiers, en Auvergne, et de ceux qu'ils possédaient à Souvigny, à Gelsan et à Busserolles, à l'abbaye de Cluny, en prenant l'habit religieux dans ce monastère (*Grand Cartulaire de Cluny*, vol. B, fol. 183, *verso*) ;

5° Thibaud Dalmas, qui fut du conseil secret de Hugues II, duc de Bourgogne. Il prononça un jugement, ratifié par ce prince, en faveur de l'église d'Autun, vers l'an 1113. (*Histoire de Bourgogne*, par D. Plancher, tom. I, pag. 288, et *Preuves*, pag. 36, col. 2 ; et tom. II, pag. 261.)

IV. Hugues DALMAS, premier du nom, sire de Cousan (2), approuva, comme seigneur dominant, la donation que fit Robert Dalmas, son frère puîné, vers

---

(1) Les continuateurs du P. Anselme le qualifient chevalier, seigneur de Cousan, et le disent père de Robert ; ce sont autant d'erreurs.

(2) Il a quelquefois le seul nom de *Dalmas*, comme son fils aîné.

l'an 1090, à l'abbaye de Cluny, de tout ce qu'il possédait dans le territoire de Charolles, offrant même de comprendre dans cette donation les droits honorifiques ou de suzeraineté (*honorem suum*) qu'il avait sur les biens cédés. (*Grand cartulaire de Cluny*, vol. B, fol. 271, *verso*, charte 728.) Vers la même époque, Hugues Dalmas et sa femme (non nommée dans la charte souscrite par Zacharie de Cousan) donnèrent aux moines de Paray tous leurs habitants de la terre de Saint-Gratien, et reçurent du prieur Hugues, comme gage d'irrévocabilité de ce don, la somme de 150 sous. (*Cartulaire de Paray-le-Monial*, fol. 77; *Extraits de Baluze*, fol. 20, à la Bibliothèque du Roi.) Hugues Dalmas vivait encore en 1119, époque à laquelle il souscrivit la donation que le seigneur de Palluan fit à l'abbaye de Saint-Etienne de tout ce qu'il possédait à Franxault-sur-l'Auxois. (*Recueil de Pièces de Perard pour l'histoire de Bourgogne*, p. 91.) Hugues Ier avait épousé *Laurence*, dont il eut entre autres enfants :

1° Dalmas, IIe du nom, qui suit :

2° Auxiliande, mariée par son père, en 1113, avec Agne II *de Meymont*, seigneur d'Oliergues, fils d'Agne Ier de Meymont, et de Pétronille son épouse.

V. Dalmas, IIe du nom, sire de Cousan, fut garant des conventions du mariage de sa sœur Auxiliande avec Agne II de Meymont. Par cet acte, daté du 5 des calendes de février 1113 (1), auquel fut présent Etienne de Meymont, frère d'Agne II, celui-ci dota sa future épouse de la moitié de toute sa terre et châtellenie d'Oliergues. (*Histoire de la maison d'Auvergne*, par Baluze, t. I, p. 368.) Voici le texte de ce contrat : « *Ego Agnus, filius Agnonis et Petronillæ, cum con-* » *silio parentum, amicorum et fidelium meorum, as-*

(1) Plusieurs motifs nous ont engagé à rapporter textuellement cette charte de 1113; d'abord, parce qu'en la comparant à un traité de 1195, dont nous parlerons plus bas, elle prouve que Hugues Dalmas, père de Dalmas II, était seigneur de Cousan, et non son frère Bertrand, comme nous en avons déjà fait la remarque; ensuite elle rectifie l'erreur de la Thaumassière, qui appelle la femme de Dalmas II *Laurence*, tandis que celle-ci était sa mère.

» *sumpsi mihi sponsam dilectissimam et charissimam,* » *nomine Auxiliendim, filiam Dalmatii et Lauren-* » *tiæ, etc. Et ut firmus et inconvulsus ad invicem* » *amor permaneat, dono ei in dotalitio medietatem to-* » *tius terræ, quæ est in castellania de Olearguis; sed* » *ut sponsalitium istud firmum et stabile maneat, fir-* » *mant ex mea parte cum stipulatione subnexa, ego* » *ipse Agnus, qui duco sponsam, et Rodravius, et Jo-* » *hannes, et Teodarius et Petrus. Ex parte autem* » *sponsæ meæ, sunt laudatores et firmatores Dalma-* » *tius frater ipsius sponsæ meæ, Durantius, Ugo, Ge-* » *raldus. Hoc laudant et confirmant dominus Agnus,* » *pater meus, et frater meus Stephanus, et Dalmatius* » *pater ipsius sponsæ meæ. Facta est autem carta ista,* » *anno ab incarnatione Domini M. CXIII, 5 cal.* » *feb., indictione vj, epacta 1, regnante Ludovico regi* » *Francorum, filio Philippi, et super omnia regnante* » *Jesu Christo.* » (V. les chartes du *Trésor d'Oliergues*, Justel, *Preuves de l'Histoire de la maison d'Auvergne*, p. 203; et Baluze, *Preuves de l'histoire de la maison d'Auvergne*, t. II, p. 701.) Après la mort d'Auxiliande, l'exécution des clauses de son contrat de mariage ayant éprouvé des difficultés, il s'éleva entre les deux familles une longue querelle qui ne fut terminée qu'en 1195, par un traité qui soumit les seigneurs d'Oliergues à l'hommage des sires de Cousan. Dalmas II avait eu, entre autres enfants, Hugues, IIe du nom, qui suit.

VI. Hugues Dalmas, IIe du nom, sire de Cousan, chevalier, fit, en 1160, une donation de quelques héritages à l'abbaye de Cluny, donation qu'il confirma, en 1180, avec ses enfants. (*Histoire des Grands Officiers de la Couronne*, t. VIII, p. 317.) Hugues Dalmas affectait une entière indépendance dans ses terres. Non-seulement il ne reconnaissait point encore la suzeraineté du Forez, mais son nombreux vasselage et ses alliés le rendaient assez puissant pour faire la guerre au comte Guigues III. Ce dernier, pour repousser ses attaques, conclut une ligue, en 1181, avec Hugues, seigneur de Rochefort. (*Histoire du Forez*, t. I,

p. 181). Ce seigneur eut de longs démêlés avec Agne III de Meymont, pour la portion du château d'Oliergues qui avait été constituée à Auxiliande, tante de Hugues. Celui-ci ne vit pas la fin de ce différent. Il avait épousé N... DE CHALONS, fille unique et héritière de Robert III, vicomte de Châlons-sur-Saône. (*Histoire de Berry*, par la Thaumassière, p. 526.) Il laissa :

DE CHALONS : d'or, au lion de gueules.

1° Hugues, IIIe du nom, dont nous allons parler ;

2° Renaud Dalmas, chevalier. Lui, Bernard et Guichard de Chaumont, Étienne *de Castellomontana*, Hugues et Guichard de Digoine, Raoul de Marcy, Hugues de Pierrechamp, Guichard de Saint-Alban, etc., tous vassaux de Béatrix, comtesse de Châlons, se rendirent garants d'un accord fait en 1205 (1) par cette princesse avec l'abbaye de Cluny, relativement aux droits de Paray et de Toulon, cédés par le comte Guillaume, son père, aux religieux de ce monastère, et confirmés par elle. (*Archives de Cluny, première layette de Paray, liasse première, troisième pièce de la cote* 14.) En 1227, Renaud Dalmas fut exécuteur du testament de la même comtesse de Châlons avec l'abbé de la Ferté-sur-Grosne et le doyen de Châlons. Il vivait encore au mois de décembre 1228, date de la confirmation des coutumes, franchises et priviléges de Paray et de Toulon, par Jean, comte de Châlons, qui le rendit également caution de cette charte avec plusieurs autres chevaliers nommés Hugues et Guichard de Digoine, H. de Saint-Albin, B. Gelin, Guillaume et Humbert de Valette et Guillaume du Peuley. (*Petit Cartulaire de Cluny*, in-4°, fol. 72.) Renaud Dalmas paraît n'avoir eu qu'un fils, nommé :

Hugues Dalmas, chanoine de Brioude en 1234.

VII. Hugues DALMAS, IIIe du nom, chevalier, sire de Cousan et de Marcilly, vicomte de Châlons-sur-Saône, succéda à son père vers 1190. Les débats qui s'étaient élevés entre les maisons de Damas et de Meymont pour la châtellenie d'Oliergues subsistaient toujours. Une transaction, passée entre les parties, y mit fin en 1195 (2). Par ce traité, dont Robert, comte de

(1) Cet acte rappelle un précédent traité passé entre la comtesse Béatrix et l'abbé de Cluny, en 1190, en présence de Renaud Dalmas, Bernard de Chaumont et Hugues de Digoine.

(2) C'est sans fondement que les continuateurs du P. Anselme attribuent cette transaction à Hugues II Dalmas. Ba-

Clermont en Auvergne, se porta pour défenseur, Hugues Dalmas abandonna à Agne de Meymont la propriété utile de tout ce qui lui appartenait dans la châtellenie d'Oliergues et à Feau, moyennant 180 marcs d'argent, avec réserve expresse pour lui et ses successeurs, seigneurs de Cousan, de la foi et hommage des choses cédées. Les témoins de cette transaction furent, entre autres, du côté de Hugues Dalmas, *Arbert de Cousan* et son fils, Pons de Colombettes et deux de ses fils, Bernard Sarrasin, etc.; et du côté d'Agne de Mey-

---

luze, tom. II, pag. 71 des *Preuves de l'Histoire d'Auvergne*, a imprimé cette charte importante; mais n'ayant eu sous les yeux qu'une copie inexacte, il a induit la Thaumassière et les continuateurs du P. Anselme à croire qu'Arbert de Cousan, l'un des témoins, était fils de Hugues Dalmas. Voici le texte de l'acte collationné sur l'original conservé dans le volume 209 des *sceaux de M. Clairambault*, à la Bibliothèque du Roi. « *Notum sit* » *omnibus et præsentibus et futuris, quòd Ugo Dalmacius habuit con-* » *trovertiam cum Agnone de Magnomonte de Castello quod vocatur* » *Oleargues et de quibusdam terris. Deindè vero compositio facta est* » *inter eos per manus hominum et amicorum suorum in hanc for-* » *mam : Scilicet quòd idem Ugo donavit præfato Agnoni quidquid ha-* » *bebat vel habere poterat in castello quod vocatur Oleargues et manso* » *quod vocatur de Feudo. Et propter hoc Agno dedit ei centum octo-* » *ginta marcos argenti et unum equum, et accepit ab eo in feudum li-* » *berum præfatum castellum et dimidium mansum, et fecit ei homi-* » *nium et juravit fidelitatem. Et Ugo Dalmacius juravit Agnoni quòd* » *hoc dominium sive hoc feudum nulli det aut vendat vel pignori sup-* » *ponat sive quolibet titulo alienet nisi heredi suo qui erit dominus* de » Cosant. *Et successores utriusque partis jurent simili modo ad invi-* » *cem. Hujus rei testes sunt ex parte Ugoni Dalmacii, Arbertus* de » Cosant *et filius ejus, Poncius de Columbetas et duo filii ejus, et Ber-* » *nardus Sarracenus, et Gaubertus prior hospitalii, El. prior de Monte-* » *Verduno atque archipresbyter sancti Justi, et Durantus Arnaudus et* » *filius ejus, et Blasius de Marenselas et multi alii quorum nomina in* » *memoria non retinentur. Et ex parte Agnonis Magnomontis, Poncius* » *Arlenci et Stephanus et Willelmus duo fratres ejus, et Garinus de* » *Vertolea, et Dalmacius prior del Bruen, Bertrandus de Vertolea, Ber-* » *trandus de Mon-Lobos et Stephanus filius ejus, Rotgerius de Telet* » *et Gaimarius frater ejus, Bertrandus de la Guarda et multi alii. Et* » *hoc dixit Robertus comes Arverniæ quòd esset defensor utriusque.* »

Cette charte est mi-partie par le bas, et scellée de trois grands sceaux équestres sur cire blanche. Le premier celui d'Agne de Meymont, le second celui du comte Robert au gonfalon d'Auvergne sur son bouclier, et le troisième celui de Hugues Dalmas. Sur ce sceau et sur le premier, on ne distingue plus de figures héraldiques.

mont, Pons, Etienne et Guillaume d'Arlenc, frères, Guérin et Bertrand de Vertolaye, Bertrand de la Garde, etc. Hugues Dalmas est qualifié premier baron de Forez dans un hommage que lui rendit, en 1208, Agne IV de Meymont, seigneur d'Oliergues. (*Manuscrits de D. Buirin, religieux cluniste.*) Depuis l'époque où la branche de Beaujeu s'était séparée de la tige de Forez, il s'était élevé entre ces deux branches de vifs débats à l'occasion de divers fiefs et hommages que chacune d'elles avait respectivement conservés ou acquis dans le territoire de l'autre. Il eût été difficile, à la maison de Dalmas, de se maintenir en neutralité au milieu de ces contestations sans cesse renaissantes. D'après les lois de la féodalité et la situation de son fief, Hugues III se trouvait premier vassal du comte de Forez. Mais la maison de Beaujeu avait conservé des droits sur la terre et le château de Cousan; et d'ailleurs, la maison de Damas contestait encore sa mouvance du comté de Forez, et prétendait ne reconnaître d'autre suzeraineté que celle du roi. Soit que Hugues III eût voulu profiter de ces conjonctures, et de la minorité de Guigues V, comte de Forez, pour s'affranchir de cette mouvance, soit qu'il eût cédé à des considérations plus impérieuses que son ambition personnelle, il transporta, ou consentit à transporter son hommage à Humbert IV, sire de Beaujeu, duquel il reprit aussitôt le château de Cousan en fief lige, en 1216. Cette démarche fut le signal d'une grande guerre entre le sire de Beaujeu et Guignes V, soutenu par Renaud de Forez, archevêque de Lyon, son oncle. Durant ces hostilités, Humbert IV céda ce qui lui appartenait dans le château de Cousan, ainsi que l'hommage à Hervé de Donzy, comte de Nevers, et à la comtesse Mahaut, sa femme, en échange des terres de Chevagnes et d'Aloignet, pour lesquelles le sire de Beaujeu leur fit hommage, par lettres où cet échange est rappelé, données sous le sceau de Guillaume, comte de Vienne et de Mâcon, de l'an 1223. (*Ch. des comptes de Nevers*, cart. I, p. 6; *Trésor généalogique de D. Villevieille*, au mot Beaujeu.) Enfin, un traité fut conclu en 1224,

et non-seulement Humbert IV renonça à l'hommage de Cousan, mais il dut faire en sorte que la comtesse de Nevers se désistât librement et entièrement du même hommage qu'il lui avait transporté, et qu'elle en donnât ses lettres-patentes, ce qu'elle fit au mois de décembre 1224. (*Fonds de Saint-Magloire*, vol. 48, fol. 492, 4e coffre intitulé : *Hommages de la comté de Forez*, cote D.) De plus, le sire de Beaujeu devait se pourvoir près du roi de France et du prince Louis, pour qu'ils ratifiassent ces conventions. (*Histoire de Forez*, t. I, p. 226, et *Preuves*, pp. 11 à 15.) On voit la signature de Hugues III, sire de Cousan, avec celles de Gui de Thiers, d'Armand de la Roue, de Robert de Saint-Bonnet, et de Guillaume de Baffie, au bas de la charte de commune de Montbrison, donnée par Guigues V, comte de Forez, au mois de novembre 1223. (*Histoire du Forez*, t. I, p. 216.) Par acte de l'année 1226, passé sous le sceau de Béatrix, comtesse de Châlons, le sire de Cousan et son fils Dalmas reçurent de Renaud Dalmas, frère de Hugues III, le premier une rente de 30 livres, assise sur son acquêt de Colombe, le second une rente de 10 livres sur d'autres biens fonciers. (*Bibliothèque de M. de la Mure, chanoine de Montbrison.*) D'après les Mémoires de Guichenon, Hugues III avait épousé Jeanne DE BOURGOGNE, dame de Marcilly. (Voyez aussi la *Description historique du duché de Bourgogne*, par l'abbé Courtépée, t. II, p. 138.) Il laissa de ce mariage:

DE BOURGOGNE : bandé d'or et d'azur, à la bordure de gueules.

1° Renaud Ier, dont l'article suit;

2° Robert Dalmas, chevalier, dont on ignore la destinée;

3° Dalmas, vivant en 1226;

4° Hugues IV, auteur de la *branche* D'AUBIÈRES en Auvergne *;

---

* BRANCHE D'AUBIÈRES,

En Auvergne.

VIII. Hugues DALMAS, IVe du nom, chevalier, fils puîné de Hugues III, sire de Cousan, fut apanagé sur les

5° Guillaume Dalmas, chanoine de Clermont en 1232. (*Bibliothèque du Roi, fonds de Saint-Magloire*, tom. 51, fol. 18.) En 1257, il transigea pour ses neveux Bernard et Guillaume, avec l'évêque de Clermont, et vivait encore en 1263.

VIII. Renaud Dalmas, Ier du nom, chevalier, sire de Cousan, vicomte de Châlons-sur-Saône, seigneur de Marcilly, etc., rendit hommage à Guignes V, comte de Forez, pour les château et châtellenie de Cousan, le

---

biens que la maison de Damas possédait en Auvergne. Il est rappelé dans un acte de Guillaume Dalmas, son frère, chanoine de Clermont, de l'année 1252, comme ayant eu pour fils :

1° Bernard Ier, qui suit;

2° Guillaume Dalmas, marié avec Marguerite *d'Aubières*.

D'AUBIÈRES : d'or, à la fasce de sable.

IX. Bernard Dalmas, Ier du nom, épousa Almodie, dame d'Aubières, au diocèse de Clermont, fille aînée et principale héritière d'Ebles, seigneur d'Aubières (1) et sœur de Marguerite, épouse de son frère Guillaume. On apprend ce double mariage d'un accord passé entre l'évêque de Clermont et Guillaume Dalmas, chanoine de Clermont, oncle de Bernard. Il s'agissait des biens d'Ebles, seigneur d'Aubières, père de ces deux dames, et fils de Bertrand Comptor, chevalier, seigneur d'Aubières (*Bertrandus Comptoris, miles, dominus de Alberia, Eblo ejus filius, Almodia et Margarita filiæ et hæredes Eblonis*, etc.), tels que la forteresse et la ville d'Aubières, et les biens et terres situés à *Marojol*, dont l'évêque de Clermont percevait les fruits (sans doute comme tuteur ou baile desdites Almo-

(1) Ebles, seigneur d'Aubières, fils de Bertrand Comptor, IIIe du nom, seigneur d'Ussel et d'Aubières, avait pour aïeul Ebles Comptor, seigneur d'Ussel et d'Aubières en 1181, frère puîné de Bertrand II Comptor, seigneur d'Apchon. La branche aînée des Comptor d'Apchon portait pour armes : *une croix accompagnée en chef de 2 besants, en pointe, à dextre d'une hache d'armes, et à senestre d'une nonne en habit de chœur.* La branche d'Aubières adopta un écu *d'or à la fasce de sable*, conservé par la postérité de Bernard Dalmas et d'Almodie, dame d'Aubières, et successivement transmis à deux familles qui ont succédé à cette branche de la maison de Damas dans la possession d'Aubières.

mercredi après la Toussaint (3 novembre 1227). (*Extrait de l'inventaire de la chambre des comptes de Forez, fait en* 1474, *vol. O. fol.* 224; *Biblioth. du Roi, cabinet des titres*, série du Saint-Esprit; et *fonds de Saint-Magloire*, vol. 48, fol. 480.) La date de cet hommage indique à peu près l'époque à laquelle Renaud avait succédé à son père. Cependant Humbert IV, sire de Beaujeu, malgré le traité solennel de 1224, et

---

die et Marguerite). Ce débat fut terminé par une sentence arbitrale prononcée au mois de décembre 1257, par Vezian, archidiacre du Cusac, dans l'église de Clermont. (*Codex homagiorum episcopi Claromontensis*, pag. 104, fonds de Baluze, 3e armoire, paquet Ier.) Bernard Dalmas, comme époux d'Almodie d'Aubières, reconnut, par acte de la veille de la Nativité du Seigneur (24 décembre) 1263, tenir en fief de Robert, dauphin d'Auvergne, le château d'Aubières, et il pria de signer cette charte Guillaume Dalmas, son oncle, chanoine de Clermont, l'abbé P. et André de Clermont. (*Fonds de St-Magloire*, tom. 51, fol. 39.)

X. Bernard Dalmas, IIe du nom, damoiseau, seigneur d'Aubieres, fils et successeur de Bernard Ier, de concert avec *Catherine*, son épouse, vendit une rente à Odilon de Mercœur, prévôt de Mende, représenté par Guillaume d'Usson, damoiseau, par charte de l'année 1285, Fredelon étant évêque de Puy. (*Fonds de St-Magloire*, tom. 51, fol. 35.) Bernard II vécut jusqu'après l'année 1296, et laissa :

1° Bernard III, dont nous allons parler ;

2° Pierre Dalmas, chanoine de Brioude en 1334.

XI. Bernard Dalmas, IIIe du nom, seigneur d'Aubières, promit en 1305 à Robert III de Clermont, dauphin d'Auvergne, de lui faire foi et hommage pour sa terre d'Aubières, se chargeant d'y faire consentir l'évêque de Clermont, duquel cette terre relevait. En 1315, il reconnut tenir en fief du même comte, à cause de sa seigneurie de Montrognon, les château, ville et fossé d'Aubières, et lui

la ratification de la comtesse de Nevers, récemment remariée au comte de Forez (1225), persistait dans ses prétentions à l'hommage du château de Cousan. Au lieu de faire ratifier le précédent concordat, et sans égard pour un dernier traité des ides de mai 1228, qui devait cimenter la paix entre les deux maisons, par le mariage de la fille du sire de Beaujeu avec le fils du comte, Humbert IV en avait appelé au roi Saint-Louis,

devoir l'hommage à chaque mutation de seigneur et de vassal. (*Fonds de St-Magloire*, tom. 49, fol. 54.) Bernard III vivait encore au mois de septembre 1322. Il eut pour femme Randane DE MEZET, fille de Hugues de Mezet, seigneur de Dalet, et d'Alix de Montaigu. (*Histoire d'Auvergne*, par Audigier, tom. IV, fol. 128, *verso;* Bibliothèque du Roi, sect. des man. suppl. franç., n. 675.) De ce mariage sont provenus :

DE MEZET :

1° Guillaume Dalmas, seigneur d'Aubières, mort sans postérité peu après 1341;

2° Hugues V, qui a continué la descendance;

3° Jean Dalmas, chanoine de Clermont;

4° Béatrix Dalmas, qui était mariée, en 1347, avec Girard *Calcas*, citoyen de Clermont.

XII. Hugues DALMAS, Ve du nom, seigneur d'Aubières en 1348, mort avant le 3 avril 1368, avait épousé Alix DE THIERS, morte en 1364, fille de Louis de Thiers, seigneur de Vollore, de Montgreleix, etc., et d'Isabeau Dalmas de Cousan. (*Audigier*, p. 129.) Ils eurent pour fils :

DE THIERS. d'or, au lion de gueules.

1° Jean, Ier du nom, dont l'article suit;

2° Louis d'Aubières, chevalier. Froissart, dans sa *Chronique*, parle plusieurs fois de lui comme étant l'un des chevaliers d'Auvergne qui firent une guerre active aux Anglais dans cette province, et qui notamment firent les siéges du château de Ventadour et du roc de Vendais, occupés par les fameux chefs de compagnies Geoffroy Tête-Noire et Aimerigot Marchès, en 1388, 1389 et 1390.

XIII. Jean, Ier du nom, seigneur D'AUBIÈRES, quitta, ainsi que son frère Louis, le nom de Dalmas, et ne porta

et s'était fait maintenir dans ce droit par le conseil du prince (*per regis judicium*). A cette nouvelle, le comte Guigues V, transporté de colère, leva des troupes pour s'opposer aux entreprises du sire de Beaujeu. Celui-ci, au rapport de D. Buirin, assiégea, sans succès, le château de Cousan, en 1229. Un nouveau traité, conclu au mois de décembre de cette année, par la médiation d'Archambaud VIII, sire de Bourbon,

---

plus que celui d'Aubières. Il épousa, 1° Jeanne DE LANGEAC, fille d'Armand, seigneur de Langeac; 2° Alix DE SAILLANS, dame de Langlade, veuve de Pierre de Peyrols, seigneur de Peyrols et de Saint-Diery. Ses enfants furent;

DE LANGEAC: d'or, à 3 pals de vair.

DE SAILLANS: d'azur, au château à 3 tours d'or.

Du premier lit :

1° Jean, IIe du nom, dont l'article suit;

2° Marguerite d'Aubières, mariée avec Guillaume *de Brezons*. Ils vivaient en 1432;

3° Isabelle d'Aubières, épouse de Guillaume *de Laire*, seigneur de Cusieu;

Du second lit :

4° Louis d'Aubières, seigneur de Maubec.

XIV. Jean, IIe du nom, seigneur D'AUBIÈRES, chevalier bachelier, servit avec une compagnie de 16 écuyers de sa chambre, à la garde du Languedoc et du Gévaudan, sous messire Jean de Langeac, chevalier banneret, sénéchal d'Auvergne, en l'armée de M. le duc de Bourbon, ainsi qu'on l'apprend d'une quittance de 360 livres tournois, qu'il donna à François de Nerly, trésorier des guerres, le 15 juin 1421, ladite quittance scellée de son sceau représentant *une fasce*. (Bibliothèque du Roi, *fonds de Gaignières*, fol. 30 du vol. 775 intitulé : *Quittances scellées*. Voir aussi la *Planche des sceaux*, n. 10.) Jean II d'Aubières mourut en 1427, et fut inhumé aux Cordeliers de Clermont. Il avait épousé, en 1417, Marie DE PEYROLS, fille et héritière de Pierre, seigneur de Peyrols et de Saint-Diery, et d'Alix de Saillans, dame de Langlade. Elle se remaria à Draguinet, seigneur de Lastic, chevalier, et vivait encore en 1468. Son premier mari en avait eu :

DE PEYROLS:

paraît avoir terminé définitivement ces longues querelles. Humbert abandonna au comte de Forez et à *messire Regnaut Dalmaiz* (1), tout ce qu'il avait au château de Cousan. En retour, le comte lui bailla *in alodio* le lieu et fief de Chambost, avec tout ce qu'il y avait acquis d'Assalit de Lavieu, et le droit acquis par celui-ci de la dame de Varennes, et de plus ce que le comte Guignes avait en fief à Sainte-Colombe,

---

SEIGNEURS D'AUBIÈRES.

1° Annet, dont nous allons parler;

2° Guillaume d'Aubières, chanoine de Brioude et doyen d'Orval;

3° Jeanne d'Aubières, dame de Langlade, mariée à Philibert *de Saint-Quentin*, fils de Louis de Saint-Quentin et de Marguerite de Beaufort. Ils sont nommés dans une transaction de l'année 1455. Ils ont laissé :

A. Gilbert de Saint-Quentin de Beaufort, seigneur de Saint-Quentin, époux de Françoise *de Fontenay;*

B. Gabrielle de Beaufort de Saint-Quentin, femme de Robinet *de Murol*, chevalier, seigneur du Broc. Marie de Peyrols, son aïeule, lui donna en contemplation de ce mariage, et sauf l'usufruit, l'hôtel et le lieu de Langlade, avec 25 livres de rente, par acte du 30 juin 1468.

XV. Annet, seigneur D'AUBIÈRES, de Peyrols et de Maubec, chevalier, conseiller et chambellan de Louis de Bourbon, comte de Montpensier, dauphin d'Auvergne, et son bailli de Dauphiné d'Auvergne, du comté de Clermont, et de la terre de Mercœur, paraît dans un acte de 1461, relatif à Pierre et Louis d'Aureille, seigneurs de Colombines. En 1463, il épousa Dauphine DE MUROL, fille de Jean de Murol. Il mourut en 1473, et fut inhumé aux Cordeliers

DE MUROL : d'or, à la fasce ondée d'azur.

(1) Le nom de Damas a éprouvé de nombreuses variations d'orthographe dans les titres en français. On le trouve écrit d'abord Dalmas, ensuite *Dalmais*, *Dalmaiz*, *Dalmax*, *Dalmaes*, *Dalmaye*, *Dalmaix*, *Domaye*, *Daulmas*, *Daumaïs*, *Daumaiz*, *Damaye*, *Daumaye*, *Daulmays*, *Damaitz*, *Damès*, *Dammas*, *Damax*, *etc.*, *etc.* Cette différence d'orthographe se remarque souvent dans les mêmes actes entre le texte et les signatures ou la légende des sceaux qui y sont apposés.

sous la condition que le sire de Beaujeu n'élèverait ni bâtiments (forteresses), ni édifices sur les objets cédés. (*Bibliothèque royale, inventaire de la chambre des*

---

de Clermont. Son épitaphe le qualifie homme illustre et de haute naissance : *Agnetus de Alberio illustris et magnæ prosapiæ vir.* (Audigier, pag. 129.) De son mariage sont issus :

1° Louis, seigneur d'Aubières, qui n'a pas eu d'enfants de son mariage avec Anne *de Roche d'Agoux*;

2° Bertrand d'Aubières, mort après 1482;

3° Gabrielle, dame d'Aubières et de Peyrols, mariée à Charles *de Montmorin*, seigneur de Nades et de Lespinasse. Leur fils, Annet de Montmorin d'Aubières, seigneur de Nades, d'Aubières et de Lespinasse, gouverneur du Bourbonnais, laissa de son mariage, contracté en 1512 avec Marie bohier de Saint-Cirgues, Claude de Montmorin, dame d'Aubières et de Peyrols, qui, en 1542, épousa Gilbert de Jarrie, seigneur de Clervaux, l'un des cent gentilshommes de la maison du Roi, avec la clause que leurs enfants porteraient le nom et les armes *d'Aubières* (1). La terre d'Aubières fut portée en mariage par leur petite-fille, Gilberte d'Aubières-Jarrie, à Annet de Rochebriant. Les descendants de ce dernier l'ont possédée jusqu'en 1637, qu'elle passa dans la maison de Montagnac (*Audigier*, p. 130);

4° Anne d'Aubières, dame de Maubec, de Saint-Germain-des-Fossés, de la Faye, de Moissac dans les Cévènes, de Bort et de la Tour d'Anval, mariée, le 11 juillet 1482, avec Antoine *Motier de la Fayette*, chevalier, seigneur de la Fayette, de Bothéon, de Montboisier, etc., conseiller et chambellan du roi Louis XI. Elle vivait avec lui le 19 juillet 1501. (*Histoire des Grands Officiers de la Couronne*, t. VII, p. 59.)

(1) Cette clause fut observée. Gilbert et Jean d'Aubières, fils de Jean d'Aubières-Jarrie et de Jeanne de Laschenal, et petit-fils de Claude de Montmorin, dame d'Aubières, tous chevaliers de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, portaient *d'or à la fasce de sable*, ce qui prouve que le rameau d'Aubières-Montmorin avait aussi été substitué à ces armes de la branche de Damas d'Aubières. (*Histoire de Malte* de l'abbé de Vertot, édition de 1753, t. VII, p. 124.) Les seigneurs d'Aubières des maisons de la Rochebriant et de Montagnac ont conservé leurs armes propres, les premiers portant leur écu *écartelé d'or et d'azur*, les seconds *de sable, au sautoir d'argent, cantonné de 4 molettes d'éperon du même.*

comptes de Beaujolais en la ville de Villefranche, fait en 1469, fol. 81; *Mélanges de Clairambault*, vol. 184; *Histoire du Forez*, t. I, pp. 231, 232.) Par l'effet de cette dernière transaction, Renaud Ier Dalmas se trouva entièrement possesseur du château et de la châtellenie de Cousan, dont le droit de fief et de suzeraineté demeura depuis invariablement aux comtes de Forez. En 1233, Renaud Dalmas, chevalier, fit de nouveau hommage à Guignes V, comte de Forez. Dans l'acte, il demande à ce prince que par son autorité les accords que lui et son fils Gui Dalmas avaient faits avec Guichard *de Carto* demeurent immuables. (*Titres de Nevers*, t. Ier, fol. 411, *à la Bibliothèque royale.*) Renaud Ier eut pour fils :

1° Gui, Ier du nom, dont l'article suit;

2° Robert Dalmas, chevalier, qui reçut en fief de Hugues, duc de Bourgogne, la maison d'Artens en 1263. (*Fonds de Saint-Magloire*, vol. 60, fol. 139). Il est mentionné dans un accord, passé en 1269, entre l'abbé de la Ferté-sur-Grosne et Guigon de Germoles, chevalier, lequel possédait des biens confinant aux siens. (*Chambre des comptes de Bourg. Extraits de Peincedé*, t. I, p. 236.);

3° Jean Dalmas, chantre et official d'Auxerre, chanoine de Mâcon, puis chanoine comte de Lyon en 1258, élu évêque de Mâcon en 1262, mort le 16 décembre 1264. (*Clergé de France*, par l'abbé du Temps, t. IV, p. 638.) (1).

IX. Gui Dalmas, Ier du nom, chevalier, vicomte de Châlons-sur-Saône, baron de Cousan, seigneur de Marcilly, avait succédé à son père en 1242. On a des lettres de lui datées du mois de février de cette année (*v. st.*), par lesquelles il dit que le duc de Bourgogne devait tenir en fief de l'évêque d'Autun la maison de

(1) Le P. Anselme ajoute aux enfants de Renaud Ier : 1° Un Robert Dalmas qui appartient à la branche de Coulanges; 2° Un Henri, bailli de Mâcon en 1255, lequel n'est jamais nommé dans les actes du temps que Henri de Cousances (*de Cosanciis*). Il ne paraît pas différent de Henri de Cousances, sénéchal du roi en Limosin, Périgord et Quercy en 1265, portant *un écu à 3 bandes*, probablement fils de Henri, seigneur de Cousances, maréchal de France en 1255. (*Histoire des Grands Officiers de la Couronne*, t. VI, p. 622.)

Henri de Saint-Projet, située dans la vallée de Chasuel, laquelle tenure, au défaut du duc, était dévolue par l'évêque, à lui Gui Dalmas, chevalier et vicomte. (*Petit cartulaire rouge de l'évêché d'Autun*, *fol.* 3.) Par autres lettres du mois de décembre 1247 (1), le même Gui Ier, vicomte de Châlons, affranchit ses sujets de Monestay en Bourbonnais, ainsi que ceux de Saint-Vincent. (*Cabinet des ordres du Roi*, *Recueil des chevaliers du Saint-Esprit*, *vol.* 69.) Il avait épousé Dauphine DE LAVIEU, dame de Saint-Bonnet et de Mirbel en Forez, de Saint-Dominique en Parise, de Laignieux et de Montarcher, fille unique et héritière de René de Lavieu, seigneur des mêmes terres. Dauphine se remaria trois fois : 1° A Gui, sire *de Baugé*, seigneur de Bresse, mort en 1268, laissant d'elle Sibylle, dame *de Baugé*, mariée, en 1272, avec Amé V, dit le Grand, comte *de Savoie* (2); 2° à Jean, seigneur *de Chastillon-en-Bazois*; 3° avant 1276, avec Pierre, seigneur *de la Roue*, en Auvergne. Elle ne vivait plus en 1288. Les enfants qu'elle avait eus de son premier mari furent :

DE LAVIEU : de gueules, au chef de vair.

1° Gui II de Dalmas (*Dalmacii*), vicomte de Châlons-sur-Saône, baron de Cousan, nommé dans les conventions du mariage de Jean de Molon avec de Agnès Saint-Albin en 1263. (Bibliothèque du roi, *Manuscrit des familles de Nivernais*, pp. 267, 268.) En 1266, ce vicomte promulgua des lettres par lesquelles il déclara ne pouvoir changer, accroître ni diminuer les mesures de blé qui avaient cours dans la ville de Châlons et lieux en dépendants, sans le consentement de l'évêque et du duc de Bourgogne. Il mourut sans postérité avant l'année 1273;

2° Renaud II, qui a continué la branche aînée;

3° Robert, Ier du nom, auteur de la *branche* DE MARCILLY, *vi-*

---

(1) Cet acte fut visé dans les preuves du comte de Thianges, reçu chevalier des ordres du Roi en 1633.

(2) Par cette seconde alliance de Dauphine de Lavieu, les enfants du premier lit de cette dame avec Gui Dalmas se trouvèrent beaux-frères d'un souverain (Amé VI), et oncles d'Édouard Ier et d'Aimon, comtes de Savoie, ainsi que d'Éléonore, Marguerite et Agnès de Savoie, comtesses d'Auxerre, de Montferrat et de Genève. (*Art de vérifier les dates*, édition in-8°, t. XVIII, pp. 174, 175.)

comtes DE CHALONS-SUR-SAÔNE, *comtes* DE SASSANGY, etc., rapportée ci-après;

4° Geoffroi Dalmas, prieur de Saint-Marcel de Châlons, mentionné dans deux chartes de 1267 et 1294;

5° Guiote Dalmas. Elle était mariée, en 1276, avec Bertrand, baron *de Chalençon*, en Velay, fils de Bertrand, baron de Chalençon, chevalier, et d'Aigline de Beaumont.

X. Renaud DALMAS (1), IIe du nom, chevalier, baron de Cousan, seigneur de Lugny, succéda, dans la baronnie de Cousan, à son frère Gui II, avant l'année 1273. Il fit plusieurs aliénations en 1288. Entre autres, il céda à Rolet de Lespinasse le fief et arrière-fief que tenait de lui, dans la paroisse de Dun, Geoffroi d'Anglure, chevalier; et à Guillaume de Laval, fils de feu Artaud de Curbigny, chevalier, le fief que ce dernier et sa femme Marguerite tenaient de lui. Enfin, par acte du mois de janvier, que l'on comptait encore 1288 (*v. st.*), Renaud Dalmas vendit à Hugues de la Guiche, damoiseau, fils de feu Ydrant de la Guiche, et à Marguerite, sa femme, tout le fief que ce dernier et son fils tenaient dudit Renaud Dalmas, chevalier, sire de Cousan, et de ses prédécesseurs, dans les paroisses de Autefort, de Nochize, de Lugny et de Champlecy en Charolais. Renaud II avait épousé Béatrix DE MONTAIGNY (2), dame de la Perrière, fille de Guichard III, seigneur de Montaigny, chevalier, auquel Renaud Dalmas, en 1292, donna quittance de 700 livres en déduction sur la somme de 1100 livres qu'il

DE MONTAIGNY : d'or, au lion d'argent; au bâton de gueules brochant sur le tout.

(1) D. Burin observe « qu'il prit le nom de Cousan, et cependant n'abandonna pas les armes de Dalmas. » Le nom de Cousan avait déjà été porté par quelques sujets de la maison de Damas. Ce ne fut qu'au commencement du XIVe siècle que les aînés l'adoptèrent exclusivement.

(2) Et non *de Montigny*, comme l'ont dit d'Hozier, le P. Anselme et ceux qui l'ont suivi. Le titre de 1329 indique expressément cette correction, et rectifie en même temps l'erreur de le Laboureur, qui, dans un fragment sur la maison de Montaigny (*Mazures de l'Isle-Barbe*, p. 442), a cru que Guichard III, seigneur de Montaigny, était mort sans postérité. D. Bettencourt, dans ses *Noms féodaux*, t. II, pp. 657, 558), a mal traduit le nom latin de cette famille *de Montagniaco* en celui *de Montagnac*.

lui devait pour la dot de ladite Béatrix. (*Cabinet des titres, fonds de d'Hozier, boîtes du Saint-Esprit.*) Au mois d'avril 1293, le sire de Cousan acquit d'Étienne de Chastellux, damoiseau, la terre de Moncelas, située dans la paroisse de Lugny. Il fit foi et hommage, en 1294, pour les terres et châteaux de Cousan, de Boen, de Durbize et de Sauvain. (Les *Noms féodaux*, par D. Bettencourt, t. I, p. 318; *fonds de Saint-Magloire*, vol. 48, fol. 485.) Enfin, Renaud II reçut l'hommage de Guiot de Busseul en 1300, et mourut après l'année 1301, laissant, entre autres enfants :

1° Hugues, IVe du nom, dont l'article suit;

2° Jean de Cousan, damoiseau, qui, comme fils de feu messire Renaud de Cousan, chevalier, et de dame Béatrix de Montaigny, dame de la Perrière, fit un partage, le lundi (5 juin) après l'ascension, 1329, avec Marguerite de Cousan, sa sœur, veuve de messire Jean de Sercey, chevalier. Par acte passé en présence de Jean de Forest, damoiseau, d'Étienne, dit le prévôt de Saint-Martin-le-Chetal, damoiseau, et de Jean de Saige, aussi damoiseau, le lieu de Saint-Remy près Châlons-sur-Saône, le fief de Guillaume du Blé, archidiacre de Châlons, et des biens que le susdit feu Jean de Sercey avait acquis de Renaud Taillefer, furent cédés à Jean de Cousan, et les droits que ce dernier avait sur la vicomté de Châlons, ainsi que le fief de Jean des Brosses, chevalier, furent cédés à ladite Marguerite de Cousan, sa sœur (*Archives de M. le duc de Nivernais*, à Paris, sac. D, n° 118; *Trésor généalogique de D. Villevieille*);

3° Gui Dalmas, chanoine de Clermont en Auvergne en 1317, Il était doyen de Cluny en 1321. Son sceau, apposé à une sentence arbitrale du mois de décembre 1323, représente, à dextre et à sénestre en chef, les effigies de saint Pierre et saint Paul, au-dessous; mais au centre, l'image de la Vierge tenant l'enfant Jésus, et à côté et à dextre un petit écusson chargé *d'une croix ancrée*. (Voyez *Planche des sceaux*);

4° Pierre Dalmas, qui laissa de son mariage avec *Marguerite* un fils nommé :

Jean, *dit* de Cousan. En 1334, il rendit hommage au comte de Forez pour des rentes qu'il tenait au mandement de Croset (*D. Bettencourt*, t. I, p. 318);

5° Alix Dalmas, femme de Gui *Renaud*, dont elle était veuve lors d'un partage qu'elle fit avec son frère Gui au mois d'avril 1312;

6° Marguerite Dalmas, *dite* de Cousan, veuve avant 1329 de Jean *de Sercey*, chevalier.

XI. Hugues Dalmas, VIe du nom, damoiseau, puis chevalier, baron de Cousan, seigneur de Lugny, de Sauvain, de Durbize, etc., fut émancipé par son père, en présence de Robert Dalmas, seigneur de Marcilly, son oncle, par acte du lundi (15 juin), avant la fête de saint Jean-Baptiste 1273, passé à Montbrison. Ce fut alors que son père lui donna les terres de Cousan, de Durbize et de Boen, dont il se réserva l'usufruit. (*Cabinet des titres, fonds de d'Hozier.*) Il est nommé et qualifié Hugues de Cousan, damoiseau, dans l'acte de foi et hommage qu'il fit, en 1302, pour les châteaux, terres et seigneuries de Durbize et de Sauvain. (*Chambre des comptes de Forez*, registre 492.) Il parvint peu après à la chevalerie. Ses enfants furent :

1° Gui Dalmas, IIIe du nom, baron de Cousan, mort sans avoir été marié en 1313;

2° Amé, qui a continué la descendance;

3° N.... Dalmas, chanoine comte de Lyon en 1320;

4° Isabeau Dalmas de Cousan, mariée, le mercredi après la Saint-Georges, 1301, avec Louis *de Thiers*, seigneur de Vollore et de Montgreleix, fils de Gui VII, vicomte de Thiers. Elle eut en dot 1400 livres tournois. (*Boites du Saint-Esprit.*) Leur fille :

Alix de Thiers, épousa Hugues *Dalmas*, Ve du nom, seigneur d'Aubières, en Auvergne;

5° Béatrix Dalmas, *dite* de Cousan, femme de Girin *de Marcilly*, seigneur de Chalmazel. Hugues Dalmas, baron de Cousan, son père, lui constitua son douaire en 1301. (*Mazures de l'Isle Barbe*, p. 569);

6° Agnès Dalmas, femme de Renaud *de Sercey*, damoiseau. Ils vivaient en 1324.

XII. Amé ou Amédée Dalmas, chevalier, baron de Cousan, seigneur de Lugny, de Durbize, etc., est qualifié fils de messire Hugues Dalmas, sire de Cousan, dans un acte du lundi (16 août) après l'assomption de la Vierge 1305, qu'il passa en présence d'Artaud de Rossillon et d'Aimar de Bressieu. (*Inventaire du quatorzième siècle*, aux archives de M. le baron de Joursanvault, t. I, p. 47.) Il épousa, par contrat de la même année 1305 (rappelé dans un acte de 1316), Catherine

DE VILLARS, fille de Humbert IV, sire de Thoire et de Villars, et sœur d'Amédée de Villars, damoiseau. Hugues Dalmas, père d'Amédée, fut présent au contrat, et Amédée de Villars constitua à sa sœur 3000 livres tournois. (*Bibliothèque du Roi, inventaire général des titres originaux de M. Jault.*) Amé, sire de Cousan, chevalier, fut présent à un traité passé à Auberive le samedi après la fête de la Sainte-Luce 1308, par lequel Humbert V, seigneur de Thoire et de Villars, son beau-frère, vendit au dauphin Jean II ses château, ville et bourg de Villars en Bresse, et les château, bourg et mandement de Poncin pour 7500 livres viennoises, et les reprit immédiatement en fief de ce prince. (*Histoire de Bresse et de Bugey*, par Guichenon, p. 225.) En 1314, Amé de Cousan reçut l'hommage de Marguerite de Sémur, veuve de Geoffroi de Lavieu, chevalier, pour tout ce qu'elle tenait à Chevrigny, dans la paroisse de Saint-Didier, hommage renouvelé en 1328, par Renaud de Lavieu de Saint-Bonnet. (*Cabinet des titres, fonds de d'Hozier*). Le 11 février de la même année 1314 (*v. st.*), Amédée (nommé dans la charte Aymery, sire de Cosant) fut le premier signataire d'un traité d'alliance conclu entre les nobles du comté de Forez et ceux de Champagne pour s'opposer à l'émission de monnaies altérées et à des subventions vexatoires faites par le roi Philippe-le-Bel, plaintes qui étant générales amenèrent l'abolition de ces honteux abus, en 1315. (*Hist. du Forez*, t. I, p. 286.) Noble homme messire Amédée, sire de Cousan, chevalier, fut un des arbitres à la décision desquels Eudes, duc de Bourgogne, soumit le différent qu'il avait avec noble homme messire Etienne, seigneur de Mont-Saint-Jean, chevalier, par lettres du mercredi après Quasimodo 1316. (*Ch. des comptes de Bourgogne; Trésor généalogique de D. Villevieille.*) D. Georges Buirin, religieux cluniste qui écrivait à la fin du dix-septième siècle, rapporte qu'Amédée de Cousan servit avec gloire le roi Philippe-le-Long et Jean I, comte de Forez, desquels il obtint la permission en 1320 de ceindre de murailles la ville de Boen, et de

DE VILLARS : bandé d'or et de gueules.

fortifier le château de Cousan. (*Hist. du Forez*, t. I, p. 291.) Il laissa :

1° Hugues V, qui suit ;

2° Isabeau Dalmas, *dite* de Cousan, mariée : 1° le samedi avant la Saint-Jean-Baptiste 1337, avec Jean, seigneur *de la Motte-Saint-Jean*; 2° en 1367, avec Érard, seigneur *de Crux*, avec lequel elle soutint un procès contre Guichard IV, seigneur de Montaigny, et sa femme, Isabeau de Lespinasse.

XIII. Hugues de Cousan, Ve du nom, damoiseau, puis chevalier, baron de Cousan, seigneur de Lugny, de Sauvain, etc., reçut, en 1329, un hommage de Pierre de la Tour, damoiseau, seigneur de Sarrazat, fils de feu Hugues de la Tour, chevalier, pour tout ce qu'il possédait dans la paroisse de Lugny. (*Cabinet des titres, fonds de d'Hozier.*) Lui-même, en 1333, après la mort de Jean I, comte de Forez, fit hommage au comte Guigues VIII, son successeur, pour ses châteaux et terres de Cousan, de Sauvain et de Durbize, et pour les bourgs de Boen et d'Arthun. (*Hist. du Forez*, t. I, p. 302.) Hugues de Dalmas (*Hugonem Dalmacii*), qualifié noble et magnifique seigneur, chevalier, seigneur de Cousan, assista, au mois d'août 1341, au traité du mariage d'Ague I de la Tour, chevalier, seigneur d'Oliergues, avec Catherine de Narbonne-Talairan, et se rendit fidéjusseur avec Guérin, seigneur d'Apchier, chevalier, du paiement de 9040 florins d'or, constitués en dot à cette dame par Aude de Clermont-Lodève (1), sa mère, et Amalric III de Narbonne, baron de Talairan, son frère. (*Hist. de la maison d'Auvergne*, par Baluze, p. 378, et Preuves, pp. 711, 712.) En 1345, il fit foi et hommage pour la terre de la Perrière, sise en la châtellenie de Huchon, dans la mouvance du Beaujolais. (*Fonds de Saint-Magloire*, t. 48, fol. 485.) Dans un acte du 5 avril 1347, Hugues de Cousan se rendit caution de Bertrand de la Roche-Tornoelle. Ce seigneur avait tué Eudes de Semur. Il

(1) Et non de Clermont-en-Beauvaisis, comme Baluze l'avait conjecturé.

obtint à ce sujet des lettres de rémission, qui furent déclarées subreptices en 1348. Il avait épousé Alix, dame DE LA PERRIÈRE, de Roanne et de Saint-Haon en partie, fille de Gui, seigneur de la Perrière, chevalier, auquel noble Huguenin, seigneur de Cousan, damoiseau (alors ainsi nommé et qualifié), donna quittance, le jeudi (29 juin) après la nativité de saint Jean-Baptiste 1329, de la somme de 650 livres tournois, à valoir sur celle de 2000 livres que le seigneur de la Perrière avait constituée à sa fille en la mariant audit Huguenin. Cet acte passé sous le sceau royal du bailliage de Mâcon, par Pierre de Pradine, notaire. (*Orig. en parchemin au cabinet des titres, fonds de d'Hozier.*) Hugues, sire de Cousan, fut inhumé dans l'église des Cordeliers de Montbrison, où sa tombe se voyait à côté de celles du duc de Bourbon et de Marguerite de Savoie, veuve de Renaud de Forez, seigneur de Malleval. (*Hist. du Forez*, t. I, p. 338.) En 1348, Alix de la Perrière fournit un aveu au comte de Forez des droits qu'elle avait sur le château de Roanne, sa maison de la Forêt et le château de Chalain. (*Fonds de Saint-Magloire*, vol. 48, fol. 485.) Elle fit son testament en 1379. Ses enfants furent, entre autres :

DE LA PERRIÈRE : d'argent, à la fasce de gueules, surmontée de 6 têtes de léopards du même, couronnées d'or.

1° Gui, IVe du nom, dont l'article suit;

2° Jean de Cousan, abbé de Montieramey. Sa mère le fit exécuteur de son testament avec son frère Gui. Clément VII, par bulle du 7 août 1383, le pourvut de l'abbaye de Cluny, qu'il gouverna avec une haute sagesse pendant 23 ans. Il mourut le 16 septembre 1400. (*Clergé de France*, t. IV, p. 646; *Gallia Christiana*, t. IV, col. 1156);

3° Catherine de Cousan, mariée à Jean, seigneur *de Montaigu*, en Auvergne, dont elle resta veuve en 1396.

XIV. Gui, IVe du nom, baron DE COUSAN, seigneur de Lugny, de la Baume d'Hostun et de Poligny-le-Bois, en Dauphiné, grand-maître et grand-chambellan de France, naquit vers l'an 1330, et succéda à son père en 1348. Cette année il fit foi et hommage pour les terres et châteaux de Durbize et de Sauvain. (*D. Bettencourt*, t. I, p. 318; *Fonds de Saint-Magloire*, t. 48, p. 485.) En 1356, le sire de Cousan, qualifié cousin du comte

de Forez, signala merveilleusement sa valeur pour le maintien de la ville de Bourges en la possession du roi de France, contre les assauts des Anglais. Froissart, dans le premier volume de ses *Chroniques*, rapporte que les Anglais étant venus jusques à ladite ville pour s'en saisir, la trouvèrent gardée par le sire de Cousan, qui les repoussa par maintes appertises d'armes (*Manuscrits de M. de la Mure, Hist. du Forez*, t. I, p. 312.) Le 22 juin 1357, il fut présent au contrat de mariage de Beraud Dauphin, comte de Clermont, et de Jeanne de Forez. Le 4 mars de l'année suivante, il fut retenu à 25 glaives, pour aller en Bourgogne, en la compagnie du comte de Poitiers, trouver la reine et le duc de Bourgogne pour affaires secrètes. Il est qualifié sire de Cousan, chevalier, conseiller du même comte de Poitiers, dans une quittance qu'il donna le 28 mai 1358, à Gilles Emart, maître de la chambre aux deniers, et à laquelle est apposé son sceau, représentant *une croix ancrée* (1). En 1359, Gui IV servit en Auvergne sous Hugues de la Roche, seigneur de Tornoelle, capitaine-général en cette province. On apprend du huitième compte de Jacques l'Empreur, qu'il y mena de Cousan, au mois d'août, 4 chevaliers bannerets, 50 chevaliers bacheliers, 383 écuyers, 400 archers à cheval et 800 sergents à pied, contingent plus considérable que celui de plusieurs princes de cette époque. Dans le cours de la même année, le roi Jean-le-Bon fit donation au sire de Cousan d'une somme de 942 moutons

(1) Il existe encore deux actes scellés de Gui IV, sire de Cousan et de la Perrière, l'un du 17 janvier 1377, portant quittance d'une somme de 150 francs que le duc d'Anjou lui donna par lettres datées de Toulouse la veille, 16 janvier 1377; et l'autre, du 17 février 1386, est une montre qu'il passa à Maubuisson près Pontoise, d'une compagnie destinée à la garde-du-corps du roi Charles VI. (*Titres scellés de Clairambault, à la Bibliothèque royale, et vol.* 14 *des sceaux*, fol. 955.) Ces trois sceaux de Gui, sire de Cousan, ont été copiés, et se trouvent nos 7 et 8 de la *Planche des Sceaux*. Celui des actes de 1377 et 1386 est le même. Il est en cire rouge. L'écu, à la croix ancrée, est appuyé sur un lion ayant la tête couverte d'un casque, d'où sort d'un vol banneret une tête de taureau couronné en cimier; autour de l'écu, on lit sur la banderolle : S. Guy.... de Couzant.

d'or, pour l'aider à payer sa rançon aux Anglais. Il fournit au comte de Charolais le dénombrement de sa terre de Lugny le lundi après la Saint-Martin d'été 1366. (*Ch. des comptes de Bourgogne; D. Villevieille.*) Au mois de novembre de la même année, il fut présent à l'échange que Françoise d'Aurouse, veuve de Robert Dauphin, fit du château de Combronde avec Imbault du Peschin. En 1381, Gui, sire de Cousan et de la Perrière, fit hommage pour la haute, moyenne et basse justice qu'il avait sur 30 feux assis à Marcilly. (*D. Betencourt*, t. I, p. 318.) Le 10 février 1382, il vendit la terre de Villers, près Bourbon-Lancy, à Dalmas de Busseuil, damoiseau, pour 1500 livres tournois (*Extr. de Peinadi*, t. II, p. 211.) Le sire de Cousan est cité parmi les seigneurs qui se sont le plus signalés à la bataille de Rosbecke en 1382. (*Histoire de France*, par Velly, t. XI, p. 317.) Il fut élevé à la dignité de grand échanson de France le 15 mai 1385, et pourvu, l'année suivante, de la charge de souverain maître-d'hôtel du roi (grand-maître de France). On le trouve porté avec cette qualité dans les états de la maison du roi en 1386 et 1388. Il s'était signalé sous le duc de Bourbon, en 1385, à la prise de plusieurs places du Poitou sur les Anglais, et particulièrement à celle de Verteuil. (*Histoire de Louis III, duc de Bourbon*, publiée en 1612, in-8°, pp. 178, 187, 214.) Il conduisit 8 chevaliers et 120 écuyers sous sa bannière, à l'armée que le roi Charles VI fit marcher en Flandre lors du projet de descente en Angleterre. Sa compagnie fut reçue à Lille au mois d'octobre 1386, puis dans le mois suivant à l'Ecluse, où se trouvait la flotte française. Le même roi lui fit don, en 1387, d'une somme de 2500 livres tournois, pour l'aider à acheter une maison à Paris. En 1388, il accompagna Charles VI au voyage qu'il fit en Bourgogne. Le 3 novembre 1397, il traita des droits de rachat de la terre de la Baume d'Hostun, qu'il avait acquise. Pendant la minorité d'Antoinette de Cousan, sa fille, Gui IV soutint un grand procès à raison de la succession du seigneur de Castelnau, son beau-frère, contre Pons de Caylus. Le baron de Cousan, grand-

officier de la couronne et membre du grand-conseil du roi, était l'un des personnages les plus influents de son époque. Il réunit à ses dignités celle de grand chambellan de France, dont il fut pourvu le 4 octobre 1401, et qu'il exerçait encore au mois de novembre 1407. Le 29 mars 1405, il obtint la faculté de racheter dans cinq ans des terres qu'il avait vendues, le 17 juin précédent, à François d'Auberchicourt, seigneur de Rochefort, chevalier, chambellan du roi et du duc de Bourbon, et à l'Hermite de la Faye. Le 13 mars 1410, Gui, sire de Cousan, avoua tenir en fief de Louis, duc de Bourbon et comte de Forez, les châteaux de Chalain d'Uzore, de Cousan et leurs appartenances. (*Fonds de Saint-Magloire*, vol. 48, fol. 483.) Il vivait encore en 1414, date d'un hommage qu'il rendit pour les terres de Cousan, de la Perrière, de Sauvain et de Saint-Haon. Il avait épousé : 1° Marguerite DE LA TOUR, fille de Bertrand, IIIe du nom, seigneur de la Tour en Auvergne, et d'Isabeau de Levis-Mirepoix ; 2° le 27 janvier 1384, Marie DE CASTELNAU, fille unique de Jean, seigneur de Castelnau de Bretenoux, de Calmont et de Saint-Santin, et de Marguerite de Villemur ; 3° en 1392, Alix DE BEAUJEU, veuve en premières noces de Josserand de Lavieu, seigneur de Feugerolles, et en secondes noces d'Etienne de Wailly, mort au voyage de Barbarie en 1390, et fille de Guichard de Beaujeu, chevalier, seigneur de Perreux et de Semur en Brionois, et de Marguerite de Potiers-Valentinois. (*Histoire des Grands Officiers de la Couronne*, t. VI, p. 734.) Alix de Beaujeu était veuve sans enfants du baron de Cousan en 1418. Il avait eu ;

DE LA TOUR : d'azur, semé de fleurs de lys d'or. à la tour d'argent, maçonnée de sable, brochante sur le tout.

DE CASTELNAU : de gueules, au château d'or.

DE BEAUJEU : d'or, au lion de sable, lampassé et armé de gueules; au lambel à 5 pendants du même brochant sur le lion.

Du premier lit :

1° Hugues VI, dont l'article suit ;

2° Catherine de Cousan, mariée : 1° à François *d'Auberchicourt*, chevalier, seigneur de Rochefort, dont elle eut François d'Auberchicourt, seigneur de Rochefort, auquel, en 1402, elle donna quittance du remboursement des frais de réparations faites à son château. Elle se qualifie dans cet acte dame de Moncresson et de Villoysel, terres possédées par son premier mari ; 2° avec Antoine *Flotte*, sei-

gneur de Revel et d'Escolle, tué à Rosebecke en 1382; 3° avec Jean *de Sainte-Croix*, le jeune, chevalier, dont elle était veuve en 1408, lorsqu'elle rendit hommage au roi pour la terre de Coulanges-la-Vineuse, mouvante du château d'Auxerre (*D. Bettencourt*, t. I, p. 328);

3° Anne de Cousan, morte sans alliance.

Du second lit :

4° Antoinette de Cousan, mariée, le 12 février 1404, avec Gui *de Chauvigny*, seigneur de Châteauroux, vicomte de Brosse, auquel elle survécut. En 1442, elle plaidait contre Alix de Cousan, sa nièce, femme d'Eustache de Levis, pour la succession de Gui V, seigneur de Cousan, son neveu, qu'elle prétendait lui appartenir comme substituée aux mâles de sa famille. Le 2 août 1446, elle donna décharge à son fils aîné de la dot qu'elle avait apportée à son mari, moyennant un usufruit qu'elle se réserva pendant sa vie. Elle fut inhumée aux cordeliers d'Argenton.

XV. Hugues DE COUSAN, VIe du nom, baron de Cousan, seigneur de la Perrière, de Lugny et de la Baume d'Hostun, échanson du roi, fut fait prisonnier par les Anglais en 1370 et enfermé à Limoges. Le roi Charles VI donna au sire de Cousan, son père, une somme de mille livres pour contribuer au paiement de sa rançon, et le duc d'Anjou, frère du roi et lieutenant-général en Languedoc, y ajouta le don de 600 francs d'or, par lettres du 21 septembre 1371. (*Cabinet du Saint-Esprit, série des titres originaux.*) Il est nommé et qualifié Huguenin de Cousan, écuyer, dans une quittance qu'il donna sous son sceau à Bourc-de-Dieux (Bourdeille), le 2 mai 1393 (1), de la somme de 225 livres, à Jean Chanteprime, trésorier des guerres du roi, pour lui, écuyer, trois chevaliers bacheliers et huit autres écuyers de sa compagnie, destinés au voyage que le connétable de France entendait faire devant la ville et châtel de Domme. (*Bibliothèque royale, titres scellés*, vol. 36, fol. 2713.) Il a les mêmes nom et qualité, ainsi que celles d'échanson du

(1) Il portait pour brisure, du vivant de son père, une fleur de lys placée au 1er canton de la croix de Damas. (Voyez la *Planche des Sceaux*, n° 9.)

DAMAS DE MARCILLY : d'or, à la croix ancrée de gueules ; au filet d'azur, brochant sur le tout.

roi, mari de damoiselle Isabeau DALMAS (1), dame du Plessis et de Bragny, près Verdun-sur-Saône, et est nommé avec cette dame et ses sœurs dans les mandements de Philippe II, duc de Bourgogne, donnés à Paris les 21 mai et 14 juin 1397 et 27 novembre 1400. (*Chambre des comptes de Bourgogne ; D. Villevieille.*) Hugues VI fit hommage au duc de Bourbon, comte de Forez, le 12 juin 1408, pour ses châteaux de Cousan et de Chalain d'Uzore. (*Fonds de Saint-Magloire*, vol. 48, fol. 497.) Ce seigneur paraît être décédé en 1410, puisqu'à partir de cette année les châteaux de Cousan et d'Uzore, que son père lui avait donnés, étaient retournés dans les mains de celui-ci. Hugues VI laissa de son mariage avec Isabeau Dalmas, qui vivait encore le 4 juillet 1413 :

1° Gui V, baron de Cousan, seigneur de la Perrière, de Lugny et de la Baume d'Hostun, mort en 1423, sans avoir été marié ;

2° Alix, dame de Cousan, héritière de son frère Gui et de tous les biens de sa branche ; elle épousa Eustache *de Lévis*, seigneur de Villeneuve, baron de Quélus et de Bornac. Elle mourut après l'année 1464, ayant eu, entre autres enfants :

A. Philippe de Lévis, archevêque d'Auch, puis d'Arles, nommé cardinal par Sixte IV en 1473, mort à Rome en 1475, et inhumé sous une tombe de marbre en l'église de Sainte-Marie-Majeure ;

B. Jean de Lévis, institué héritier universel de sa mère en 1459, à la charge de porter les nom et armes *de Cousan*, clause que ses descendants ont observée (*Histoire des Grands Officiers de la Couronne*, t. VI, pp. 40, 41 ; *Mazures de l'Isle-Barbe*, pp. 411, 412) ;

C. Eustache de Lévis, abbé de Montmajour, puis archevêque d'Arles, mort à Rome le 22 avril 1489, et inhumé dans le tombeau du cardinal, son frère.

---

(1) Elle est nommée Isabelle *Damaix* dans un dénombrement de la seigneurie du Plessis qu'elle donna avec son mari en 1406. (*Extr. de Peincedé*, t. XXV, p. 408.)

BRANCHE DE MARCILLY (1),

Vicomtes DE CHALONS-SUR-SAONE, *comtes* DE SASSANGY, etc.

X. Robert DALMAS, 1er du nom, damoiseau, puis chevalier, seigneur de Marcilly, vicomte de Châlons, fils puîné de Gui Ier, sire de Cousan, et de Dauphine de Lavieu, eut dans le partage des biens de sa maison, fait avec son frère Renaud II, baron de Cousan, les terres de Marcilly, de Monestay et de Saint-Bonnet, avec la majeure partie de la vicomté de Châlons. Il affranchit les habitants de Marcilly par charte de l'année 1266. (*Description historique de la Bourgogne*, par l'abbé Courtépée, t. IV, p, 347.) Quatre ans après, Robert de Dalmas (*Robertus Dalmacii*), damoiseau, soumit son château de Marcilly, en Chalonnais, avec sa forteresse et ses dépendances, à l'hommage-lige envers Hugues IV, duc de Bourgogne, et le reprit de fief de ce prince, qui en retour lui assigna 100 livres de rente, prix du même château, outre une somme de 200 livres viennoises. L'acte de cette reprise de fief fut fait en présence de Pierre, évêque de Châlons (*Chambre des comptes de Bourgogne*), par charte du mois de novembre de la même année 1270. Robert Dalmas, damoiseau, seigneur de Marcilly, confirma les coutumes et franchises de Monestay. (*Acte produit, en* 1670, *devant l'intendant de Champaugne.*) Dauphine de Lavieu, du consentement de Pierre de la Roue, son quatrième mari, vendit à Robert Dalmas, seigneur de Marcilly, son fils, au mois de décembre 1279, les château, seigneurie et mandement d'Aurec, près Monistrol, au diocèse du Puy, avec le fief du seigneur de Saint-Didier d'Auriol et des Sauvages, et celui de la ville

(1) Cette branche a porté pour brisure, jusqu'après 1387, une *cotice* en bande brochante sur la croix, brisure changée par Érard Damas. (Voir son degré, et *Planche des Sceaux*, nos 11, 12 et 14.)

d'Ohyllas, et tous les fiefs qu'il avait sur la Loire; enfin, par un autre acte du mois de février 1286 (*v. st.*), elle fit don au même Robert Dalmas de tout ce qu'elle avait acquis dans le ressort de Beaune. Le lundi après la Saint-Denis 1285, Robert Dalmas avait transigé avec Jean, sire de Chastillon en Bazois, damoiseau, et Henri de Chastillon, sire de la Rochemillay, ses frères utérins, *enfants de madame Dauphine de Froloys* (1), pour raison de leurs conquêts à faire. Cet acte est scellé de trois sceaux: le premier aux armes de Robert Dalmas (2), le second *losangé* (écu de Chastillon en Bazois), et le troisième représentant un chevalier qui tient une épée au poing. Par acte du jeudi (22 avril) avant la fête de Saint-Georges 1288, scellé de son sceau et du sceau de redoutable père en Jésus-Christ, Hugues, par la grâce de Dieu, évêque d'Autun, *Roubert* Damas, chevalier, sire de Marcilly, fit foi et hommage-lige pour ce qu'il tenait du duc de Bourgogne; savoir: le château de Marcilly avec 100 livres viennoises de rente foncière assise au plus près dudit château, et en accroissance dudit fief, la ville de Monestay-le-Goistreneux, avec son marché et ses appartenances, ainsi que la maison de la Motte, etc. (*Chambre des Comptes de Bourgogne, extraits de Peincedé*, t. x, p. 26.) Au mois de septembre de la même année 1288, Robert Dalmas, sire de Marcilly, et Henri de Chastillon-en-Bazois, sire de la Rochemillay, agissant en son nom et pour Jean et Hugues de Chastillon en Bazois, ses frères, firent le partage des biens de Dauphine de Lavieu, dame en partie de Saint-Dominique, leur mère commune. A Robert Dalmas échurent le château et la terre de Serons en Forez, et à ses frères utérins les châteaux de Laignieu (*Layniacum*, près de Cousan) et

---

(1) D'après les termes de cet acte, il semble que Dauphine de Lavieu s'était remariée en cinquièmes noces avec le seigneur *de Froloys*.

(2) Ce sceau a été copié à la plume dans les extraits d'anciens titres de la maison de Damas, faits par M. de Surpalis, et compris dans les *Extraits de titres de Bourgogne et de Nivernais*, cotés; vol. 658 du fonds de Gaignières, à la bibliothèque royale.

de Montarcher. (*Bibliothèque du Roi, fonds de Gaignières*, vol. 658, fol. 491.) Le 9 des calendes du mois de janvier, que l'on comptait encore 1288 (*v. st.*), Robert Dalmas vendit à Jean, comte de Forez, le château de Saint-Bonnet 18,000 livres viennoises, vente ratifiée, en 1293, par Renaud Dalmas, sire de Cousan, frère aîné de Robert. (*Arch. de la Chambre des Comptes de Paris*, registre 1394, pp. 8, 23, 99, 124; registre 1395, p. 223; *Art. de vérifier les dates*, t. x, p. 495.) Il est qualifié et nommé monseigneur Robert *Daumaiz*, chevalier, sire de Marcilly, dans un hommage qu'il rendit au mois de juin 1291 au duc de Bourgogne Robert II, pour ce qu'il avait acquis de Guillaume de Saulx, chevalier. (*Recueil de pièces pour servir à l'histoire de Bourgogne*, par Perard, p. 562.) Les fiefs que le seigneur de Marcilly avait acquis de Guillaume de Saulx étaient les terres de Mont-Marmont, Ancey, Saint-Romain, Andenoy, Praele et Saint-Micaud, qui lui furent cédées pour 750 livres dijonnaises. Le duc de Bourgogne ratifia cette vente par lettres du mois de janvier 1295 (*v. st.*), dans lesquelles l'acquéreur est nommé et qualifié Mgr Robert *Daumais*, chevalier. (*Titre produit devant l'intendant de Champagne, en* 1670, *par le marquis de Thianges.*) Il fut inhumé dans le cloître de l'abbaye de la Ferté-sur-Grosne, et sa mort est ainsi datée sur sa tombe : *Anno Domini* 1301, *nono calendas maii obiit R. Dalmatii, vicecomes Cabilonensis, dominus de Marciliaco.* L'écusson de ses armes, sculpté sur cette tombe, représente *une croix ancrée avec une cotice, brochante sur le tout.* (*Hist. des Grands Officiers de la Couronne*, t. VIII, p. 321; *Biblioth. royale, boîtes du Saint-Esprit.*) Robert Ier a laissé, entre autres enfants :

1° Jean, Ier du nom, dont l'article suit;

2° Robert Dalmas, damoiseau, qui se rendit garant, le 1er février 1315 (*v. st.*), avec Jacques Dalmas, chevalier, seigneur de Champléger, et Étienne de Chabannes, damoiseau, des conventions du mariage de Catherine Dalmas de la Bazolle avec Dalmas de Rabutin;

3° Jean Dalmas, abbé de la Ferté-sur-Grosne en 1318. (*Histoire de Châlons*, par le P. Perry, p. 236.)

4° Durand Dalmas, abbé de la Ferté-sur-Grosne, après son frère Jean, en 1347 (*Histoire de Châlons*, p. 237).

5° Pierre Dalmas, chevalier (1). Le 23 avril 1338, il promit au roi Philippe de Valois de fournir à ce prince 400 mariniers pour armer deux galères dont il devait avoir le commandement et sur lesquelles il devait servir pendant trois mois à 500 livres par galère ;

6° Gui Dalmas, chevalier. En 1331 il vendit à Pierre de Thoraise, son oncle, certains fiefs tenus du comte de Nevers, vente qu'il fit ratifier par noble baron Jean de Châlons, comte d'Auxerre et seigneur de Rochefort, son seigneur. (*Chambres des Comptes de Nevers*, *cartulaire I*, p. 90 ; *D. Villevieille.*)

XI. Jean Dalmas, Ier du nom, damoiseau, puis chevalier, seigneur de Marcilly, vicomte de Châlons, se porta caution, avec le prince Charles, comte de Valois, fils du roi de France, et plusieurs autres, tant princes que seigneurs et chevaliers, par acte passé à Paris sous son scel, le 27 septembre 1307, de la dot de Blanche de Bourgogne, fille du duc Robert II, mariée à Edouard, cousin du sire de Marcilly (*consanguineum suum*), fils et successeur d'Amédée V, comte de Savoie, son oncle (*carissimum avunculum nostrum*), et s'obligea pour la somme de 5000 livres tournois à prendre sur toutes les terres qu'il possédait en la juridiction du très-sérénissime prince le roi de France. (*Arch. de la Chambre des Comptes de Dijon, contrats de mariage*, layette première, cote 36 ; et *Hist. de Bourgogne*, par D. Plancher, t. II, *Preuves*, col. CXXXVII.) Au mois de mars avant Pâques 1311 (*v. st.*), Jean Dalmas, damoiseau, sire de Marcilly, transigea avec Mahaut, dame de Sassangy (cette dame agissant en son nom et pour ses fils Henri et Josserand), relativement à leur droit respectif de pêche en la rivière de Guye. (*Titre produit, en* 1670, *devant l'intendant de Champagne.*) Par lettres du mardi avant la nativité de Saint-Jean-Baptiste 1325, Eudes, duc de Bourgogne, permit à Jean *Daumays* d'acquérir divers biens du même Henri, seigneur de

(1) Il était frère, et non fils de Jean, comme le porte par erreur l'*Histoire des Grands Officiers de la Couronne.*

Sassangy. Pour satisfaire au testament de feu Robert Dalmas, son père, il donna, en 1329, à Etienne de Saint-Micaud, les biens que le même Robert avait acquis de Guillaume de Saulx. (*Originaux en parchemin au cabinet du Saint-Esprit.*) Il est qualifié noble et puissant homme messire Jean Dalmas, seigneur de Marcilly, chevalier, dans un acte du 5 août 1329, passé sous le sceau de l'official de la cour de Châlons, devant Pierre de Marcilly, clerc-notaire juré de ladite cour, par lequel il abandonna à ses quatre fils les terres de Fleury, de Clamecy, de Poigny et d'Etaules, qui leur appartenaient du chef de feu Huguette, leur mère, avec les châteaux, maisons et dépendances, dont ledit seigneur de Marcilly avait eu la jouissance depuis plusieurs années. Les noms de ces enfants de Jean I et de Huguette DE CLAMECY sont :

DE CLAMECY : de gueules, à 3 fasces d'or ; au chevron de gueules brochant sur le tout.

1° Guiot Dalmas, qualifié clerc dans son acte d'émancipation en 1329. Deux ans après, Guiot *D'Omaye*, qualifié écuyer et fils de Jean *D'Omaye*, chevalier, rendit hommage au Roi pour les terres de Poigny, Fontaines, Menetou, Étaules, Pressoires et Baugy. (*Inventaire de la Chambre des Comptes de Nevers, fonds de Clairambault*, vol. 186, fol. 88.) Guiot Dalmas mourut peu après sans postérité ;

2° Robert, IIe du nom, dont l'article suit ;

3° Jean Dalmas (1), damoiseau, puis chevalier, sire de Fleury, de Poigny et de Chastillon en Nivernais. En 1339, ledit Jean *Dalmais*, damoiseau, qualifié fils de monseigneur Jean *Dalmais*, chevalier, seigneur de Marcilly, rendit hommage pour la terre d'Étaules, le château de Pressoires et Poigny, mouvants de la baronnie de Donzy. (*Chambre des Comptes de Nevers*, layette cotée *Donzy ;* cab. du Saint-Esprit, *Mélanges*, vol. 186, fol. 397.) Il eut, entre autres enfants :

A. Hugues Dalmas, né vers 1326. Il est nommé et qualifié monseigneur Hugue *Daumaye*, sire de Fleury, âgé d'environ 40 ans, dans une enquête faite le 24 janvier 1366. (*Bibliothèque du Roi, fonds de Gaignières*, vol. 772, fol. 603.) Hugues Dalmas paraît être mort sans postérité, vers 1368 ;

B. Jean *Dalmais*, chevalier, sire de Fleury-la-Tour de

(1) Il est nommé Dalmays dans les actes de 1339, comme son fils en 1369, et le fils de celui-ci Jean *Daulmays* en 1389.

Poigny et de Chastillon en 1367. Il est énoncé fils de feu M. Jehan *Dalmais*, chevalier, dans un hommage qu'il rendit pour la moitié d'Étaules en 1369. (*Ibid.*, *fonds de Clairambault*, vol. 186, intitulé *Inventaire des Titres de la Chambre des Comptes de Nevers*, fol. 424.) Il est qualifié puissant seigneur Jean *Daumais* dans un dénombrement que lui fournit noble damoiselle Guiote de la Fontaine, le mercredi (12 juin) avant la Fête-Dieu 1381, du fief de la Fontaine, mouvant de Fleury-la-Tour. (*Inventaire B* (1), fol. 44, *verso.*) Il y est rappelé avec la qualité de chevalier, comme fils de feu messire Jean Damas, chevalier, seigneur de Fleury, frère germain de messire Robert Damas, chevalier, seigneur de Marcilly, dans une sentence du bailliage de Saint-Pierre-le-Moutier, du 6 novembre 1444, dont on parlera au degré d'Érard Damas. D'après la même sentence, Jean avait épousé Jeanne *de Tanlay*, dite *de Valery*, dame de Vaux, fille de messire Gui de Tanlay, seigneur de Vaux, laquelle se remaria avec Hugues, seigneur de Chandieu. Jean Dalmas en avait eu :

Jean Dalmas, écuyer, seigneur de Fleury-la-Tour, d'Étaules en partie, et de Vaux du chef de sa mère. Son beau-père, Hugues de Chandieu, rendit hommage, en son nom et au nom de madame Jeanne de Valery, sa mère, en 1389, à raison de la moitié d'Étaules, mouvante de Châteauneuf-Val-de-Bargis, et en 1391, le même Hugues de Chandieu, toujours au nom de madame de Valery, sa femme, reçut l'aveu et dénombrement de noble Pierre le Blanc de la Breuille, pour des héritages dans la mouvance de Fleury-la-Tour; enfin le 12 juillet 1408, par acte devant Borne, notaire, Robert Gonnet et sa femme fournirent audit noble homme Jehan Damas le dénombrement d'héritages qu'ils tenaient à Touteville, aussi dans la mouvance du château de Fleury-la-Tour. *Inventaire B*, fol. 44, *verso.*) En 1407, Jean *Damaz* avait fait hommage de sa maison-forte de Pressoires, mouvante de Clamecy (*Extraits de Peincedé*, t. XII, p. 674, et *Titres de Nevers*, t. I, p. 664); et en 1413, sous les qualités de seigneur de Fleury et de Vaux, il vendit au comte de Nevers la terre d'Étaules, située en la paroisse des Vifs, pour la somme de 120 livres. (*Inventaire de la Chambre des Comptes de Nevers, fonds de Clairambault*, vol. 186, fol. 89, 429.) Le 9 mars 1416, par acte reçu par Saron,

(1) Les *Inventaires A et B*, cités plusieurs fois dans cette généalogie, sont ceux des titres nombreux de la maison de Damas que possédait la branche d'Anlezy. Les originaux en existent encore dans les Archives de M. le baron de Damas.

nataire, noble homme, Jean Damas, seigneur de Vaux et de Fleury, vendit le grand étang de Fleury-la-Tour à messire Érard Damas, seigneur de Marcilly. (*Inventaire B*, fol. 46.) Déjà, dans le cours de cette même année, il avait vendu à Érard Damas la terre de Poigny, avec ses appartenances, pour 300 écus à la couronne. (*Titres de Nevers*, t. II, p. 1344.) Jean Damas mourut peu après, laissant un fils nommé :

Philibert Damas, chevalier, seigneur de Vaux et de Fleury-la-Tour. Érard Damas, chevalier, seigneur de Marcilly, possédait une portion de cette dernière terre, et entre autres l'étang de Fleury-la-Tour, avec toute justice. Philibert et lui unirent ces diverses portions, et par un traité passé devant Hugues Lebreton, notaire juré en la prévôté de Nevers, le 12 août 1427, il fut convenu que si Érard mourait sans hoirs légitimes de son corps, la totalité de la terre de Fleury-la-Tour resterait à Philibert, et réciproquement, si ce dernier prédécédait Érard, sans laisser d'héritiers légitimes issus de lui, ladite terre et toutes ses dépendances demeureraient à Érard. Celui-ci en fut saisi en 1444, après la mort sans postérité du même Philibert Damas;

4° Girard ou Gérard de Dalmas (*Dalmatii*), nommé aussi *Guichard* dans un acte, chevalier, seigneur du Plessis de Bragny, etc. Il est qualifié noble et puissant homme et damoiseau dans la charte d'une vente qu'il fit à Gaucher Bucheteul, de Châlons, le 4 mars 1343. (*Invent. du XIVe siècle aux Archives de M. le baron de Joursanvault*, t. I, fol. 300.) Il eut pour femme Catherine *de Lespinasse*, sœur d'Érard de Lespinasse, chevalier, seigneur de Changy. Cette dame fournit aveu et dénombrement de sa maison forte de Saviange, mouvante du comté de Charolais, en 1368, 1374 et 1383. (*Chambres des Comptes de Bourgogne, extraits de Surget.*) Par acte donné, sous son sceau (1), en son château du Plessis, le mardi (5 juillet) après la fête de Saint-Martin d'été, 1372, Girart *Damaitz*, chevalier, seigneur du Plessis, reconnut tenir en fief lige de monseigneur Eudes de Verdun, aussi chevalier, seigneur de Verdun-sur-Saône, toute sa terre de Bragny avec une rente annuelle et perpétuelle de 55 livres tournois. (Chambre des Comptes de Bourgogne, *Extraits de Peincedé*, t. VII, fol. 85.) Le mercredi après la fête de saint Louis, 1388, Girard Dalmas fournit le dénombrement du château du Plessis et de 20 autres

(1) Copie de cet acte et du sceau de Girard Damas, collationnée et certifiée conforme à l'original existant aux Archives du département de la Côte-d'Or, a été délivrée le 21 janvier 1837. (Voir la *Planche des Sceaux*, n° 17.)

fiefs. (*Ibid.*, t. XII, fol. 436, 478, 574, t. XXIV, fol. 156.) Il vivait encore en 1393, et laissa cinq filles :

A. Isabeau Dalmas, dame du Plessis et de Bragny, terres qu'elle porta en mariage à Hugues VI, baron *de Cousan*, échanson du roi. Le château du Plessis, vendu par ce dernier, fut repris de fief en 1397. (*Extraits de Peincedé*, vol. 23, fol. 156; vol. 25, fol. 304.) Isabeau Dalmas et Hugues de Cousan, son mari, fournirent le dénombrement de la terre du Plessis en 1406 ;

B. Philiberte Dalmas, épouse de Pierre *d'Essertines*, chevalier. Elle et ses sœurs, Isabelle et Catherine, dame de Marzé, disputaient la succession de leur père en 1418. (*Bibliothèque du Roi, boîtes du Saint-Esprit* au mot Damas) ;

C. Catherine Dalmas, mariée, vers 1410, avec Jean *de Marzé*, chevalier, seigneur de Marzé et de Belleroche, qui la nomme dans son testament du 11 septembre 1437. (*Mazures de l'Isle-Barbe*, t. II, p. 431) ;

D. Jeanne Dalmas, *dite* du Plessis, religieuse à Marcigny ;

E. Guicharde Dalmas, *dite* du Plessis, religieuse au même monastère. Le dimanche (28 juin) après la nativité de Saint-Jean-Baptiste 1411, elle et sa sœur Jeanne reconnurent avoir reçu de sire de Cousan, leur beau-frère, par les mains d'André Lamer, son receveur et capitaine de Lugny, la somme de 20 francs, en déduction de ce que ce seigneur leur devait pour leur pension. (*Original en parchemin aux Archives de M. le baron de Damas*) ;

5° Pierre Dalmas, abbé de la Ferté-sur-Grosne en 1360, était selon toute probabilité fils de Jean I, seigneur de Marcilly et de Huguette de Clamecy. (*Histoire de Châlons*, p. 237.)

XII. Robert Dalmas, IIe du nom, damoiseau, puis chevalier, seigneur de Marcilly, vicomte de Châlons, est nommé et qualifié Robert *Dalmaye*, puis Robert *Daulmays*, damoiseau, sire de Flory-en-Bazois (Fleury-la-Tour) dans deux actes de foi et hommage qu'il rendit, l'un en 1335, pour Poigny et Étaules, et l'autre, l'année suivante, pour les mêmes terres et pour celles de Fontaines, de Muestel, de Pressoires et de Baugy. (Bibliothèque royale, *Extraits des titres de Nevers*, t. II, p. 134.) Robert II conduisit en 1340 neuf écuyers en l'armée qu'Eudes, duc de Bourgogne, commandait à l'expédition de Saint-Omer contre Robert d'Artois,

comte de Beaumont-le-Roger, et fut armé chevalier le 20 juin de la même année. (*Hist. des châtelains de Lille*, p. 228; *Palais de la Gloire*, par le P. Anselme, p. 393.) Il avait épousé Isabelle DE MONTAGU (1), dame de Leisot, fille d'Eudes II, *dit* Oudard, seigneur de Montagu, et de Jeanne de Sainte-Croix, sa première femme. Henri, seigneur de Montagu, beau-frère de Robert Dalmas, lui légua, par son testament du 8 août 1347, la terre de Sassenay, pour 260 livres de rente que ce même Henri lui devait. Déjà, par acte du mercredi avant la Saint-Vincent 1344, le seigneur de Montagu avait fait don à ces époux de la terre de Lesparre en Bresse. (*Fonds de Gaignières*, *extr. de titres de Bourgogne et Nivernais*, vol. 658, fol. 491 et suiv.). Le mercredi avant la Toussaint 1350, par acte passé en présence de Guillaume et Odet de Sassenay, damoiseaux, Robert Dalmas, chevalier, au nom de sa femme, partagea la terre de Montagu avec Jeanne de Montagu, dame de Villy-sur-Saône, sa belle-sœur. (*Cabinet du Saint-Esprit.*) Robert II ne vivait plus le 3 mars 1365. Ses enfants furent :

DE MONTAGU : bandé d'or et d'azur ; à la bordure de gueules, et au franc canton d'argent.

1° Hugues, IVe du nom, dont l'article suit ;

2° Philibert Dalmas (nommé aussi quelquefois Philippe), auteur de la branche des *seigneurs* DE MONTAGU, rapportée à son rang ;

3° Guillemot Dalmas de Marcilly, bailli de Mâcon en 1367, paraît être décédé avant le partage de 1373 (*Histoire de Châlons*, p. 249.);

4° Amédée Dalmas. Dans le partage fait avec ses frères le 13 décembre 1373, il est nommé comme étant sur le point d'entrer en religion ;

5° Jeanne Dalmas, qui était mariée en 1365 avec Jean *de Blaisy*, chevalier, fils de Garnier, seigneur de Blaisy près Sombernon ;

6° Agnès Dalmas, qui était sur le point de se faire religieuse en 1373 ;

---

(1) Issue au 5e degré d'Alexandre de Bourgogne, seigneur de Montagu, au diocèse de Châlons-sur-Saône, fils puîné de Hugues III, duc de Bourgogne, et d'Alix de Lorraine, et ce dernier descendu au 6e degré du roi Robert, fils de Hugues Capet.

7° Marguerite Dalmas, *dite* de Ruffey, mariée avec noble et puissant homme Jean, seigneur *de Nanton*, chevalier. Ils sont nommés dans une transaction passée entre les frères de cette dame en 1376.

Fils naturel de Robert II :

N....., *bâtard* de Marcilly. *Il prêta son sceau à Philibert Dalmas, chevalier, seigneur de Montagu (qui le qualifie le bâtard* de Marcilly, *son frère), pour sceller une quittance d'appointemens militaires, qu'il donna comme chevalier bachelier, le 14 juin* 1387. (Titres scellés de Clairambault, vol. 39. Voyez aussi la *Planche des Sceaux.*) *Le P. Anselme donne à ce bâtard le nom de Philibert, mais c'est une erreur.*

Dans le même temps vivaient :

I. Guillaume Damas, sire de Vichy en partie, qui fut l'un des principaux seigneurs de la cour de Louis III, duc de Bourbon. Ce fut lui qui, après la captivité de ce prince en Angleterre, le harangua à son retour au nom de la noblesse de ses états, en 1363 (*Vie de Louis III, duc de Bourbon,* imprimée à Paris en 1612, pp. 9 et 22);

II. Gilbert Dalmas, seigneur de la Coudre. En 1368, il fit foi et hommage pour l'hôtel et seigneurie de la Motte, près Hérisson, en Bourbonnais. (*Archives du royaume, Chambre des Comptes,* registre 462, fol. 761.) Jean de Chastellux se qualifiait son héritier universel en 1385. (*Fonds de Saint-Magloire,* vol. 48, fol. 324.)

XIII. Hugues Dalmas, IVe du nom, *dit* Huguenin, chevalier, seigneur de Marcilly, vicomte de Châlons, et son frère Philibert Dalmas, aussi chevalier, épousèrent le même jour, par contrats du 31 juillet 1362, passés sous le scel de Robert de Lugny, chancelier du duché de Bourgogne, et signés Dubois, notaire à Châlons, en présence de Hugues de Montagu, chevalier, seigneur de Couches, et de Guillaume de Montagu, chevalier, seigneur de Marigny, le premier Philiberte et le second Jeannette de Crux, filles de noble et puissant seigneur messire Erard de Crux, chevalier, seigneur de Crux, de Montigny-aux-Amognes, etc., et de Jeanne de Vienne, assistées de nobles et puissants seigneurs Gui de Vienne, seigneur de Chevrel, et Guillaume, seigneur de Senecey, de messire Jean de Saint-Just, évêque de Châlons, et d'Odet et Guillaume de Sassenay, écuyers. En 1364, il fut envoyé avec Jean

de Crux : d'or, à 3 fasces de vair; au chef d'hermine.

de Blaisy pour commander à Pontaillier. (*Extr. de Peincedé, t. XXII, fol.* 44.) Le 3 mars 1365, Huguenin Dalmas, sire de Marcilly, tant en son nom que pour ses frères et sœurs, fit un partage avec Jeanne de Montagu, leur tante. (*Chambre des comptes de Bourgogne, extr. de Surget.*) En 1367, Hugues Dalmas, chevalier-bachelier, se rendit, suivi de 3 écuyers, à l'armée que leva Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, pour expulser les ennemis qui s'étaient répandus dans le Nivernais et l'Autunais. (*Hist. de Bourgogne*, par D. Plancher, t. III, p. 559.) Il servait en 1370 et 1378 (ayant à cette dernière époque un chevalier et 17 écuyers en sa compagnie), sous Jean de Vienne, sire de Roulans, amiral de France. Il fit un partage avec son frère Philibert, le 13 décembre 1373, par acte passé sous le sceau du bailliage de Mâcon, tenu par Gourremond, huissier d'armes, devant Guionet Rabut, de Saint-Gengou, clerc notaire royal et tabellion public. A Hugues IV échurent le château de Marcilly, la maison de la Motte, Monestay, une maison sise à Châlons appelée Vicomté (*vicecomitatus nominata*), et une autre située dans la forteresse de Buxy, avec toutes les dépendances desdites possessions. Il fut arrêté entre les parties que Hugues Dalmas ferait desservir toutes les chapelles et chapellenies fondées par leurs parents, et que lui et Philibert acquitteraient à frais communs ce qu'ils devaient aux Lombards de Seurre, à dame Jeanne de Montagu, cordelière à Châlons, à madame Marguerite leur sœur, épouse de messire Jean de Nanton, chevalier, héritière de ladite dame de Montagu, dame de Villy, à laquelle ils devaient succéder par égales portions, ainsi que les frais funéraires de leurs père et mère. Philibert s'étant plaint que sa portion était trop faible, son frère aîné et lui transigèrent sur ce différent le dimanche après l'Assomption 1376. Hugues Dalmas fut fait prisonnier dans la guerre contre les Anglais. Le roi Charles VI, en récompense des services que ce seigneur avait rendus au feu roi Charles V, lui fit don de 500 francs pour acquitter sa rançon, par lettres données à Paris le 2 mai 1382. (*Cabinet du Saint-Esprit*, vol. II, fol. 274.)

Noble et puissant seigneur messire Hugues Damas, chevalier, seigneur de Marcilly, au diocèse de Châlons, uni à Josserand, son fils, de lui autorisé, et du consentement de nobles et puissants seigneurs Pierre de Thil, seigneur de Saint-Burry et de Mont-Saint-Jean, et Jean de Crux, le jeune, chevaliers, ses curateurs, tant en son nom qu'au nom de madame Philiberte de Crux, son épouse, et ceux d'Erard et Jean Damas, leurs autres enfants, partagea avec son frère Philibert Damas la succession d'Erard de Crux, père de sa femme, par acte passé sous le scel commun du roi au bailliage de Mâcon et sous celui de la prévôté de Nevers, tenus par Pierre Trunel, sage en droit, et Jean le Clerc, licencié en lois, devant Jean Bouquensaut, de Saint-Gengou, notaire et tabellion royal, et Jean Guiart, de Saint-Saulge, au diocèse de Nevers, notaire juré du scel de ladite prévôté, le 11 août 1391. (*Extraits des titres de Bourgogne et Nivernais*, fonds de Gaignières, vol. 658, fol. 493.) Hugues IV mourut avant l'année 1400, ayant eu de son mariage avec Philiberte de Crux :

1° Josserand Damas, émancipé en 1381 (*Histoire de Bourgogne*, p. 297) et fiancé, le 3 juillet 1387, avec Marie *de Pontaillier*, fille de Gui de Pontaillier, maréchal de Bourgogne ; mariage qui ne fut pas accompli. Josserand Damas intervint, avec l'autorisation de son père, au partage de la succession d'Érard de Crux, le 11 août 1391. Il accompagna en Hongrie Jean de Bourgogne, comte de Nevers. Fait prisonnier à la bataille de Nicopolis, perdue contre le sultan Bajazet le 28 septembre 1396, il eut les yeux crevés avec les *quinze-vingts* nobles de France. (Bibliothèque du Roi, *fonds de Gaignières*, vol. 658, fol. 491 et 492.) Josserand Damas mourut à son retour en 1396, sans avoir été marié (1) ;

---

(1) Nous avons à signaler ici plusieurs graves inexactitudes des généalogistes. L'*Histoire des Grands Officiers de la Couronne* et ses continuateurs donnent pour fils à Hugues IV, seigneur de Marcilly, et à Philiberte de Crux, 1° Érard ; 2° Josserand ; 3° un Hugues que tous les titres prouvent n'avoir point existé, et qu'on dit mort au voyage de Turquie. M. Chérin a rejeté ce prétendu 3e fils du seigneur de Marcilly. Depuis, dans un mémoire fait par M. de Beaujon au mois d'avril 1767, envoyé au roi le 7 janvier 1768, pour procurer à M. le comte de Damas-Crux, colonel du régiment de Limosin (depuis lieutenant-général et pair de France), l'honneur de monter dans les carrosses de S. M., mémoire visé par

2° Érard, qui a continué la postérité ;

3° Jean Damas, mentionné au partage du 11 août 1391. Il est qualifié seigneur de Magny dans le registre des feux des bailliages de Beaune et de Nuits en 1423 (*Extraits de Peincedé*, t. XVIII, pp. 484, 489) ;

4° Jeanne Damas, dame en partie de Magny-la-Ville, qui était veuve, le 12 décembre 1402, de Philibert *de Villers-la-Faye*, écuyer. Le 6 avril 1407, Jacques et Antoine de Villers, fils de Jean de Villers, écuyer, et de Blanche de

---

M. Chérin le 2 août 1774, ces deux généalogistes ont constaté que Josserand était le frère aîné d'Érard, fait qui résulte positivement de l'acte de partage du 11 août 1391, où Josserand seul intervint, et où Érard et Jean ne sont cités que comme les *autres enfants* de Hugues IV. Ce Josserand Damas ne laissa point de postérité, puisque toute la succession échut à son frère Érard. On sait d'ailleurs, par les chroniques et par l'*Histoire de Châlons* du P. Perry (in-fol., p. 192), que Josserand mourut sans enfants, et avant son père, à son retour de Hongrie.

C'est donc à tort qu'on a confondu dans l'*Histoire des Pairs de France* ce Josserand Damas, fils du seigneur de Marcilly, avec un autre Josserand Damas, damoiseau, son contemporain, auteur de la branche de Vanoise. M. Chérin avait fait de ces deux Josserand la distinction la plus formelle lors de la preuve qu'il fit en mai 1776, pour la branche du Rousset, puînée de Vanoise. Cette différence ne résulte pas seulement de celle des possessions, la branche de Vanoise n'ayant jamais possédé aucune terre qui ait appartenu à celle de Marcilly ; elle est établie encore plus expressément par les titres, car dans le temps que Josserand Damas de Marcilly combattait à Nicopolis, en Bulgarie, le 28 septembre 1396, quatre jours auparavant, Josserand Damas, damoiseau, auteur de la branche de Vanoise, assistait comme témoin, en Mâconnais, à un acte d'Amphore de Saint-Haon, du 24 septembre 1396. (*Original en parchemin visé dans la Preuve de MM. de Damas du Rousset.*)

Les erreurs qu'on vient de remarquer ne sont pas sans conséquence, car l'identité des deux Josserand admise, la branche de Vanoise et toutes celles qui en dérivent primeraient nécessairement les branches de Marcilly, de Thianges, d'Anlezy et de Crux pour l'aînesse ; mais, comme on l'a vu plus haut, aucun fait n'est mieux constaté aujourd'hui que la non-identité de ces deux personnages.

La branche de Vanoise ne descend point de la souche de Marcilly. Les titres d'Amphore de Saint-Haon, dont elle a recueilli tous les biens, et des alliances antérieures entre la branche de Damas-Champléger et la maison de Saint-Haon, indiquent implicitement l'attache des seigneurs de Vanoise et Verpré à cette branche de Champléger, l'une des plus considérables de la maison de Damas. On en trouvera plus loin le détail.

Tourmont, firent un partage dans lequel ils mentionnent la terre que tient en douaire Jeanne Damas, fille de messire Hugues Damas, seigneur de Marcilly, jadis femme de Philibert de Villers, leur frère. Elle vivait encore en 1433. En 1460 et 1500, une information fut faite et renouvelée pour constater que le quart de la seigneurie de Magny appartenait à Villers-la-Faye, ayant été donné à Jeanne Damas, femme de Philibert de Villers. (*Extraits de Peincedé*, t. XXV, fol. 532; t. XXVII, fol. 342, 376.)

XIV. Erard Damas, chevalier, seigneur de Marcilly, de Montigny-aux-Amognes et de Crux, vicomte de Châlons, chambellan du roi et du duc de Bourgogne, écuyer tranchant du comte de Nevers et lieutenant pour le roi aux pays de Mâconnais et d'Auxerrois, fut institué légataire d'une rente perpétuelle de 60 francs d'or, par le testament de noble et puissant seigneur messire Jean de Châlons, seigneur de Chastelbelin, publié en la ville de Poligny le 8 janvier 1397 (*v. st.*), rente assise sur la saunerie de Salins, pour être tenue à foi et hommage par Erard et ses descendants des seigneurs de Chastelbelin. (*Cabinet du Saint-Esprit.*) Erard Damas avait précédemment accompagné Henri, comte de Châlons, à un voyage à Jérusalem. A son retour, il partit immédiatement pour la Hongrie, menacée par les Turcs, avec Jean de Bourgogne, comte de Nevers. Il combattit, en 1396, à la funeste journée de Nicopolis, y fut blessé d'un coup de seyette (flèche) à la jambe, et tomba au pouvoir des infidèles. Dès qu'il eut recouvré sa liberté, il vint à Paris pour y faire guérir sa blessure. « Après y être demeuré l'espace de » quatre mois, il n'était pas encore parfaitement guéri » qu'il y apprit la mort de son père, depuis long-temps » affligé d'une surdité complète, par suite des blessures » qu'il avait reçues à la guerre pour le service du roi, » ayant été plusieurs fois pris par les ennemis. » On trouve ces détails dans des lettres de sauve-garde qu'Erard obtint du roi Charles VI le 26 août 1400, et par lesquelles on voit qu'il se portait pour héritier de Hugues Damas, son père, et que lui-même, par suite de ses prisons et blessures, était atteint de la même surdité. Le duc de Bourgogne, prenant en considéra-

tion les mêmes motifs, donna à Erard des lettres de souffrance de fief le 4 septembre de la même année. Il est énoncé et qualifié Erard *Dalmaïx*, écuyer, fils et héritier de messire Hugues *Dalmaïx*, chevalier, seigneur de Marcilly, dans un acte du 3 août 1402. (*Ch. des comptes de Bourgogne, extr. de Peincedé*, t. XXIV, fol. 693.) Par lettres du samedi 7 mars 1405, données sous le sceau d'Erard Damas (1) et sous celui de la cour du duc de Bourgogne devant Guillaume Perreal, clerc, coadjuteur du tabellionage de Montcenis pour ce prince, et de messire Guillaume Marcier, prêtre, juré notaire de la cour dudit Erard Damas et du tabellionage de Marcilly, en présence de Jean de Buligny, de Guiot d'Espoisses et d'Antoine de Plaisance, témoins requis, Erard reconnaît tenir du duc les château et forteresse de Marcilly, au diocèse de Châlons, 100 livres de terre en rente annuelle, assise près du même château, et en accroissement dudit fief la ville et la marche de Monestay-le-Goistreneux et la maison de la Motte, le tout tenu dudit monseigneur Jehan, duc de Bourgogne, en fief lige et hommage manuel, comme les seigneurs de Marcilly l'avaient tenu des prédécesseurs du duc, lettres dans lesquelles Erard Damas rappelle les actes de foi et hommage rendus par Robert de Dalmas, damoiseau, seigneur de Marcilly, fils de feu Gui de Dalmas, vicomte de Châlons, au mois de septembre 1270, et par Robert Damas, chevalier, sire de Marcilly, le 22 avril 1288. (Expédition en forme authentique, délivrée le 21 janvier 1837, sur l'original existant aux *archives de la préfecture de la Côte-d'Or*, à Dijon, et signée *Boudot*, conservateur desdites archives, avec un *fac-simile* du sceau d'Erard Damas.) Le comte de Nevers nomma

(1) Érard Damas quitta la *cotice en bande* que sa branche portait encore en 1387, et substitua à cette brisure *un croissant* sur la croix. On ne distingue plus ce croissant sur le sceau de 1405, mais il est très-apparent sur celui de 1424. Ce changement fut sans doute adopté en souvenir de la bataille de Nicopolis, où il avait été blessé et fait prisonnier par les Turcs. Ces deux sceaux ont pour supports deux griffons, et pour cimier une tête de loup issante du casque. Autour est la légende : S. Herard Damas. (Voyez la *Planche des Sceaux*, nos 13 et 14.)

Erard Damas son chambellan le 24 septembre 1408, par lettres datées de l'ost (armée) au pays de Hasbaye-lès-Tongres, pour l'avoir accompagné au voyage de Turquie et actuellement à celui de Liége. (*Fonds de Gaignières, extr. de titres de Bourgogne et de Nivernais*, vol. 658, fol. 491, *Inventaire* B, fol. 3.) En 1418, Erard Damas commandait pour le roi Charles VI 80 hommes d'armes et 40 hommes de trait, à la tête desquels il concourut à reprendre sur Thibaud de Termes la forteresse de Mailly, près d'Auxerre. Le 25 janvier que l'on comptait encore 1418 (*v. st.*), il y eut une délibération des habitants de cette dernière ville pour représenter à messire Erard Damas, gouverneur du Nivernais et de l'Auxerrois, la nécessité de détruire la forteresse de la ville de Saint-Fargeau. (*Inventaire* A, p. 95.) En 1421, le seigneur de Marcilly vendit à Bonne d'Artois, veuve de Philippe II de Bourgogne, comte de Nevers, la terre de Poigny pour 300 écus d'or à la couronne, au même prix qu'il l'avait acquise de Jean Damas, écuyer, seigneur de Vaux et de Fleury-la-Tour. (*Extr. des titres de Nevers, t. II, fol.* 1344.) La même comtesse de Nevers, par lettres du mois de septembre 1422, confirma messire Erard Damas, sire de Marcilly, son *cousin*, chevalier, conseiller et chambellan du roi, dans la charge de gouverneur de la ville de Nevers et des pays de Nivernais et Donziois, et il reçut de nouvelles lettres de gouverneur-général desdits pays de Philippe, duc de Bourgogne, données à Dijon, le 19 décembre 1424. (*Extr. des titres de Bourgogne et de Nevers, ut suprà, Preuves de* 1767.) Le 14 janvier 1424 (*v. st.*), Erard Damas, seigneur de Marcilly et de Crux, donna quittance en son château de Crux et sous son sceau à Raoulin de Maichy, trésorier de la saunerie de Salins pour le duc de Bourgogne, de la somme de 60 livres tournois qui lui était due annuellement de rente sur ladite saunerie à cause du portaige d'Auxerre. (Expédition en forme authentique, avec *fac-simile* du sceau d'Erard Damas, délivrée le 21 janvier 1837, sur l'original existant aux *Archives générales de la préfecture de la Côte-d'Or*, à

Dijon.) Erard Damas commandait en 1426 (1), à la Charité-sur-Loire. (*Ex. de Peincedé*, t. XXII, fol. 603.) Le 12 août 1427, par acte passé devant Hugues Lebreton, notaire et juré en la prévôté de Nevers, noble et puissant seigneur messire Erard Damas, chevalier, seigneur de Marcilly, et noble et puissant seigneur messire Philibert Damas, chevalier, seigneur de Fleury-la-Tour, firent un traité au moyen duquel le grand étang de Fleury-la-Tour, uni et incorporé à cette terre avec justice, droits et appartenances; et ne formant plus qu'une seule et même propriété, dut échoir en totalité audit Philibert, dans le cas où Erard mourrait avant lui sans hoirs procréés de son corps, et réciproquement la même terre et seigneurie devait revenir entièrement à Erard, dans le cas où Philibert mourrait avant lui sans postérité. Ce traité fut fait tant par rapport à la proximité de la parenté des parties, que pour mettre le survivant à même de maintenir son état, selon qu'il appartenait à la *grande et notable lignée dont ils étaient issus.* Après la mort sans enfants de Philibert Damas, seigneur de Fleury-la-Tour, Erard se mit en possession de sa succession. Mais noble et puissant seigneur messire Jean Damas, chevalier, seigneur de Montagu et de Crux en partie, en revendiqua la moitié, du côté, estoc et lignée de ceux de Damas, comme fils de messire Philibert Damas, chevalier, seigneur de Montagu, fils de messire Robert Damas, chevalier, seigneur de Marcilly. Cette cause ayant été portée devant Gui Coquille, licencié en lois, lieutenant-général du bailliage de Saint-Pierre-le Moutier, une sentence, rendue sous le sceau royal de ce bailliage le 6 novembre 1444, maintint Erard Damas dans la possession et saisine de la succession entière de Philibert Damas de Fleury-la-Tour, comme ayant un droit plus fort et mieux établi. (*Orig. en parch. aux archives de M. le baron de Damas.*) Erard Damas

(1) Le P. Anselme (VIII, p. 322) dit qu'Érard accompagna, en 1426, Jean, duc de Bourgogne, à la Terre-Sainte. Le duc Jean-sans-Peur mourut en 1419. Le P. Anselme confond ici les faits et les dates. Il a voulu parler du voyage en Hongrie (ou Turquie d'Europe) en 1396, où en effet Érard accompagna ce même prince, alors comte de Nevers.

avait été institué exécuteur du testament de Jeanne de Nanton, dame de Lugny et de Ruffey, en 1439. (*Hist. de Châlons*, p. 260.) Il fit le sien le 6 janvier 1447 (*v. st.*). Il avait épousé, par contrat reçu par Bulon et Germain, notaires, le 2 mai 1430, Isabeau D'AVENIÈRES, dame d'Anlezy, de Lurcy-le-Châtel et de Saigny-le-Bois, fille de Jean d'Avenières, seigneur des mêmes lieux et de Jeanne, dame d'Anlezy. Le douaire d'Isabeau d'Avenières, veuve de puissant seigneur Erard Damas, fut réglé, ainsi que son partage provisoire avec ses enfants, par acte du 5 novembre 1450, signé Baudry, fait par la médiation de Charles, comte de Nevers, et des seigneurs de son conseil. Cette dame, par acte du 12 juillet 1461, reçu par Froissard, notaire sous le sceau du bailliage de Saint-Pierre-le-Moutier, fit un échange de vassaux avec messire Guillaume de Rochefort, seigneur de Chastillon-en-Bazois. (*Inventaire* B, fol. 2 et 16.) Elle avait eu de son mariage avec Erard Damas :

D'AVENIÈRES : de gueules, à 9 gerbes d'or, et un écusson d'hermine en cœur.

1° Jacques, dont l'article suit;

2° Jean, IIe du nom, auteur de la branche des *barons*, puis *comtes* D'ANLEZY, mentionnée en son rang;

3° Philippe Damas, } vivants en 1470 ;
4° Philibert Damas, }

5° Érard Damas. Il fit son testament, reçu par Germain et Moreau, notaires, le 20 mai 1471 (*Inventaire B*, fol. 8, *verso*);

6° Catherine Damas, mariée, par contrat du 2 avril 1442, reçu par Breton et Darmes, notaires, avec Pierre *de Chauvirey*, écuyer, seigneur de Châteauvillain et du Muy. (*Inventaire B*, fol. 6.) Le 14 août 1470, elle obtint des lettres royaux à raison de ses droits dans les successions de ses père et mère, contre Jean Damas, son frère, Philippe, Jean, Antoine et Anne Damas, ses neveux et nièce, enfants mineurs de feu Jacques Damas, son frère, Philippe Damas et Philibert Damas d'Anlezy, tuteur et curateur desdits mineurs. (*Inventaire B*, fol. 1, *verso* et fol. 3, *recto*.) Le 16 février 1495, Catherine Damas, dame de Châteauvillain, consentit sous son sceau (1) un bail à cens au

(1) Voyez la *Planche des Sceaux*, n° 15. L'écu de Catherine Damas est mi-parti au 1er *de Chauvirey*, au 2e *de Damas d'Anlezy*. Il est entouré de festons en ogive et soutenu par une harpie.

profit d'un de ses hommes mainmortables du Muy. (*Original en parchemin des Archives de M. le baron de Damas*) ;

7° Anne Damas de Marcilly ;

8° Marguerite Damas, dame de Lurcy-le-Val, mariée, en 1446, à Jean III, seigneur *de la Rivière*, chevalier, vicomte de Tonnyse, chambellan des rois Charles VII, Louis XI et Charles VIII, fils de Jean II de la Rivière, seigneur de Champlemy, bailli du Nivernais, chambellan de Charles de Bourgogne, duc de Brabant, comte de Nevers, et d'Alix de la Perrière, dame de Verneuil, vicomtesse de Tonnerre.

Fils naturel d'Érard Damas :

Jean, *bâtard* de Crux, *vivant le* 10 *février* 1446. (*v. st.*)

XV. Jacques Damas, écuyer, seigneur de Marcilly, de Fleury-la-Tour, etc., vicomte de Châlons-sur-Saône, dont il était capitaine (gouverneur) en 1457, rendit hommage au duc de Bourgogne, en 1450, pour sa terre et seigneurie de Marcilly. (*Ch. des Comptes de Bourgogne.*) Il mourut avant le 15 février 1462. Il avait épousé, par contrat passé à Crux le 10 février 1446 (*v. st.*), Claude de Mello, dame de Saint-Parise, fille de Jean III de Mello, seigneur de Saint-Parise, de Saint-Martin du Puits en Morvant, du Vaux de Chizeul, etc., et de Marguerite de Ventadour, sa première femme. Claude de Mello survécut au seigneur de Marcilly, et épousa en secondes noces Erard de Digoine, chevalier, seigneur de Savigny. Elle fit son testament le 20 novembre 1478. Jacques Damas en avait eu :

de Mello : d'or, à 2 fasces de gueules, accompagnées de 9 merlettes du même, 4, 2 et 3.

1° Philippe Damas, qui, par acte du 15 février 1462 (*v. st.*), signé Foucher, fut mis en tutelle avec son frère Jean et Anne, sa sœur. Il mourut sans postérité (*Inventaire B, fol.* 8, *verso*);

2° Jean, IIe du nom, qui a continué la descendance ;

3° Philibert Damas, protonotaire du Saint-Siége, doyen de Sémur en Brionnais, chanoine de Saint-Ladre d'Autun, curé de Mellessey, de Lenaz et du Faultrier, mort le 8 octobre 1522 et inhumé en la chapelle Notre-Dame de l'église Saint-Vincent de Marcilly, sépulture de sa branche, sous une tombe plate où l'on voyait ses armoiries (Voir la *Planche des Sceaux*, n° 16) ;

4° Adrien Damas, chevalier, marié avec Jeanne *de Montrichard*. Ils vivaient en 1498 ;

5° Antoine Damas, mineur en 1470;

6° Anne Damas, } religieuses au couvent de Sainte-
7° Antoinette Damas, } Marie de Nevers, en 1485;

8° Marguerite Damas, femme de Jean *de Tugny*, seigneur de Dracy-sous-Couches en 1480.

XVI. Jean DAMAS, IIe du nom, qualifié noble et puissant seigneur, chevalier, seigneur de Marcilly, du Vaux de Chizeul, de Fleury-la-Tour et de Saint-Micaud, vicomte de Châlons, obtint du duc de Bourgogne, le 20 novembre 1473, des lettres de main-levée pour ses terres de Marcilly, du Vaux de Chizeul et de Savigny, dont différents seigneurs s'étaient emparés. Il transigea avec Guillaume de Villers le 16 mai 1474. Ce n'est que postérieurement à cette date qu'il fut promu à la chevalerie. En 1480, il affranchit les habitants de ses terres de Savigny-le-Bois et d'Etaules. (*Extr. de Peincedé*, t. XVI, fol. 58.) Le maréchal de Bourgogne lui donna ordre, le 12 février 1487, de faire assembler la noblesse de l'Autunais, du Charolais et du Nivernais, et le 27 mars 1488, il fut nommé par commission gouverneur du pays de Bourgogne. (*Inventaire A*, pp. 86, 87, 91.) Jean Damas obtint, en 1489, des lettres portant établissement de quatre foires par an et d'un marché par semaine à Marcilly. Il passa une transaction avec Georges Damas, son fils, le 8 octobre 1494, et était âgé de 50 ans en 1503. (*Hist. de Châlons*; *Mémoires de Pérard.*) Il avait épousé : 1° par contrat du 13 novembre 1472, Anne DE DIGOINE, morte le 25 novembre 1477, fille unique de Chrétien de Digoine (1), chevalier, seigneur de Thianges de Martigny et de Châtillon-en-Montagne, et de Philiberte des Barres, dame de Thianges; 2° le 14 avril 1480, Catherine DAMAS, fille de Jean Damas, baron de Digoine, chevalier de la Toison-d'Or, gouverneur du Mâconnais, et de Claude

DE DIGOINE : échiqueté d'argent et de sable.

DAMAS DE DIGOINE : écartelé, aux 1 et 4 *de Damas*; aux 2 et 3 *de Digoine*.

(1) Chrétien de Digoine était l'un des seigneurs les plus influents de la Bourgogne. Il paya de sa vie son dévouement à Marguerite de Bourgogne, ayant eu la tête tranchée à Luxeuil en 1480, pour avoir servi cette princesse contre Louis XI. (Voyez *Gollut et Olivier de la Marche.*)

de Saint-Amour. (*Protocoles de Pierre Martin, notaire à Châlons*); par traité du 1er octobre 1500, ratifié le 14 du même mois, Claudine, dame DE DEAU en Dombes, veuve d'Antoine de Busseul, seigneur du Parc et de Senozan (*Minutes de Hugues Bachet, notaire à Châlons*), et mère et tutrice de Louis et Claudine de Busseul (1). Jean II Damas a eu pour enfants ; DE DEAU :

Du premier lit :

1° Georges, dont l'article suit ;

2° Adrienne Damas, mariée, par contrat du 13 février 1508 (*v. st.*), avec Jean II *de Levis*, baron de Lugny, seigneur du Plessis, fils de Jean I de Levis, seigneur de Cousan, et de Louise de Bresolles. Elle fut assistée au contrat de Georges Damas, baron de Marcilly et de Thianges, son frère, et de Philibert Damas, protonotaire du Saint-Siége, son oncle. (*Minutes de Simon Perrin, notaire à Buxy.*) La succession d'Adrienne Damas fut partagée en 1516 (*Inventaire A*, fol. 91) ;

Du troisième lit :

3° Jean Damas, né en 1501. En 1520, il obtint une dispense d'âge pour être promu aux ordres sacrés et posséder des bénéfices. (*Inventaire A*, fol. 87.)

XVII. Georges DAMAS, chevalier, baron de Marcilly et de Thianges (2), seigneur du Vaux de Chizeul, de Saint-Micaud, de Fleury-la-Tour, d'Asnois, etc., vicomte de Châlons, fut fait chambellan du roi François Ier en 1518, et nommé capitaine (gouverneur) de la ville de Châlons le 29 juin 1529. (*Inventaire A, fol.* 91.) Il avait épousé, par contrat passé à Donzy le 21 septembre 1512, Jeanne DE ROCHECHOUART, dame d'Ivoy et de Malvoisine, fille de François de Rochechouart, seigneur de Chandenier, chambellan du roi, sénéchal de Toulouse, et de Blanche d'Aumont. Le 5 DE ROCHECHOUART : fascé nébulé d'argent et de gueules.

(1) Claudine de Busseul épousa Jacques Mareschal, chevalier, auquel elle porta les terres de Senozan, du Pare et de Deau. Celui-ci transigea, le 28 juin 1517, avec Georges Damas, chevalier, seigneur de Marcilly. (*Minutes de Guillaume Calandre, le jeune, notaire à Châlons.*)

(2) Thianges est un village à 2 lieues de Decize en Nivernais, remarquable par son château.

octobre de la même année, Georges Damas avait donné à son beau-père quittance de la somme de 8000 livres qui lui avait été promise pour la dot de sa femme Jeanne de Rochechouart. Il en eut cinq fils et une fille :

1° Claude, dont on va parler ;

2° Léonard, auteur de la branche des *marquis* DE THIANGES, *comtes* DE CHALENCEY, rapportée ci-après ;

3° Antoine Damas, reçu chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, *dit* de Malte, en 1549 ;

4° Jean Damas. Il fut reçu dans le même ordre avec son frère en 1549. Il était commandeur de Sugny et de la Romagne en 1571 ;

5° Pierre Damas, seigneur de la Motte et de Saint-Micaud, chevalier de l'ordre du Roi, lieutenant de la compagnie de 50 hommes d'armes des ordonnances de M. de Cousan (Claude de Levis). Il scella en cette qualité une quittance de ses appointements, le 15 juin 1577, conservée parmi les titres scellés à la Bibliothèque royale. Son écu, semblable à celui de son frère Léonard, *est écartelé, au 1er de Damas, au 2e de Rochechouart, au 3e de Damas-Digoine, au 4e d'Aumont ;*

6° Simonne Damas. Elle vivait en 1543.

XVIII. Claude DAMAS, baron de Marcilly, vicomte de Châlons, chevalier de l'ordre du Roi, panetier de la reine Éléonore d'Autriche, assista aux états de Bourgogne en 1560. De son mariage, contracté le 19 février 1555 avec Anne DE RENTY, fille de Jean Baudouin de Renty, chevalier, seigneur de Citrey et de Plumoison, gouverneur de la Fère, et d'Antoinette de Chepoy, sont provenus :

DE RENTY : d'argent, à 3 doloires de gueules, les deux en chef adossées.

1° Jean, IIIe du nom, dont l'article suit ;

2° Claudine Damas, mariée avec Claude *de Sémur*, seigneur de Trémont, de Sancenier et de Sercey, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine des gardes de Henri de Lorraine, duc de Guise, et gouverneur de Mâcon, fils d'Antoine de Sémur, chevalier, seigneur de Trémont, gouverneur de Mâcon, et de Jacqueline de Sercey, ledit Antoine, frère de René de Sémur, baron de Chambost, époux de Marguerite d'Apchon. (*Mémoires de M. de Chanlecy.*) Claude de Sémur fut tué d'un coup de mousquet devant

Saint-Denis, en 1592, et son corps, transporté à Paris, fut inhumé dans l'église Saint-Gervais (*Antiquités de Mâcon*, p. 355);

3° Françoise Damas de Marcilly, mariée avec Louis *de Gellan*, seigneur de Thenissey, fils de Gui de Gellan, seigneur de Thenissey, et de Charlotte de Cicon. Claude de Gellan de Thenissey, leur fils, fut reçu chevalier de l'ordre de Malte, en 1583.

XIX. Jean Damas, IIIe du nom, chevalier, baron de Marcilly, seigneur de Sassangy, de Monet, d'Ocles, etc., est dit âgé de 22 à 23 ans dans des lettres de dispense d'âge qu'il obtint le 26 mai 1581 (*Inventaire A*, *p.* 87), et fut chevalier de l'ordre du Roi et gouverneur du château de Baffey. En 1579, il siégea aux états de Bourgogne, et se maria, par contrat du 17 mai 1586, avec Catherine de Messey, dame de Sassangy, fille de Philippe de Messey, seigneur de Sassangy, et de Jeanne de Tocy, dame de Monet. Jean Damas cessa de vivre le 2 mars 1632, et fut inhumé en la chapelle Notre-Dame de Saint-Vincent de Marcilly, où l'on voyait encore à la fin du 18e siècle son épitaphe sur une tombe plate. Ses enfants furent :

DE MESSEY : d'azur, au sautoir d'or.

1° Philippe Damas, baron de Marcilly, mort célibataire;

2° Jean Damas qui, émancipé par son père, vendit une maison, appelée la Tour de Marcy, située à Châlons, au bas de la rue aux Fèvres, à Jean Bernard, sieur de Saint-Hélène, lieutenant-général au bailliage de Châlons, lequel en fit reprise de fief en la chambre des comptes de Bourgogne, le 28 février 1621. (*Extraits de Peincedé*, t. II, p. 305.) Jean Damas mourut avant son père sans postérité;

3° Antoine, qui a continué la descendance;

4° Philibert Damas, reçu chevalier de Malte en 1610;

5° Françoise Damas, mariée avec Antoine *de Rouvray*, chevalier, seigneur baron de Saint-Germain-du-Bois et de-Fiennes, lequel fit son testament le dernier jour de février 1633. Il mourut en la même année. Messire Antoine Damas, baron de Marcilly, oncle de ses enfants mineurs, et Adrien de Traves, mari de Jeanne Damas, leur tante, assistèrent à l'acte de leur tutelle. (*Registres du Roi du bailliage de Châlons*, fol. 433.) Françoise Damas vivait encore le 7 mars 1655. Les noms de ses enfants sont :

A. Maximilien, baron de Rouvray. Il partagea avec son frère, Hugues-Antoine de Rouvray, et son beau-frère, Louis de Pernes, par acte du 11 juin 1649, passé devant Genot, notaire royal au bourg de Nolay (*Original en parchemin aux Archives de M. le baron de Damas*);

B. Hugues-Antoine, comte de Rouvray, seigneur de Saint-Germain, de Fiennes, etc., marié, le 26 avril 1657, avec Jeanne *de Choiseul de Chevigny;*

C. Françoise de Rouvray, épouse de Roland *de Bournonville,* seigneur de Champsigny;

D. Anne-Jeanne de Rouvray, mariée à Louis *de Pernes,* comte d'Épinac;

6° Jeanne Damas, mariée, par contrat du 24 mai 1616, avec Adrien *de Choiseul*, dit *de Traves*, seigneur de Monay et de Savigny-les-Blanzy, fils de Jean de Choiseul, *dit* de Traves, seigneur de Vanteaux, et de Barbe de Chastellux. Elle fit une donation, le 30 juillet 1644, à Charles Damas, avec substitution, en cas de décès sans postérité, à Louis et Philippe-Emmanuel Damas, ses neveux, et testa le 23 septembre 1662.

XX. Antoine Damas, baron de Marcilly, seigneur de Sassangy et de Lys, près de Tannay, vicomte de Châlons, siégea aux états de Bourgogne tenus l'an 1653. Françoise de Rouvray, sa nièce, veuve de Roland de Bournonville, le nomma exécuteur du testament qu'elle fit le 12 octobre 1643. (*Registres du Roi au bailliage de Châlons.*) Il avait épousé, par contrat du 18 octobre 1623, Madelaine-Éléonore de Rimont, fille de Louis, seigneur de Rimont et de la Rochette, maréchal-des-logis de la compagnie d'ordonnance du duc de Bellegarde, et de Susanne de la Colonge. Marie-Éléonore de Rimont survécut à Antoine de Damas, et fournit le dénombrement de la terre de Marcilly le 22 mars 1664. (*Extraits de Peincedé*, t. X, p. 672.) Elle l'avait rendu père de :

de Rimont : d'azur, à la fasce d'argent, chargée de 3 alérions de gueules.

1° Charles Damas, baron de Marcilly, vicomte de Châlons, mort avant l'année 1713. Il avait épousé, le 21 novembre 1661, Marie *de Ganay*, morte le 19 septembre 1679, fille de Jean-David de Ganay, seigneur de Genelard, de Montaiguillon, de Laugère, etc., et de Catherine Térard. Il eut pour fille unique :

Marie-Anne Damas, baronne de Marcilly, mariée avec

Anne-Bernard *de la Magdelaine*, comte de Ragny, seigneur d'Épiry. Ils vivaient en 1714;

2° Louis, qui a continué la postérité;

3° Philippe-Emmanuel Damas, reçu chevalier de l'ordre de Malte le 2 février 1662, mort au château de Marcilly, au mois de février 1674;

4° Anne-Joseph Damas, reçu chevalier du même ordre le 14 novembre 1666, mort le 9 août 1673;

5° Marie-Claude Damas, abbesse du Lieu-Dieu, à Beaune, en 1671, morte en 1703;

6° Charlotte-Marie, } mortes religieuses dans le même monastère;
7° Françoise-Marie, }

8° Françoise-Bernarde Damas, religieuse bénédictine au monastère de Lancharre, à Châlons;

9° Marie-Anne Damas, prieure, puis abbesse de Saint-Julien-de-Rougemont, nommée le 15 août 1683. Elle fit réédifier cette maison qu'elle gouverna pendant 31 ans. Elle mourut en 1714 (*Clergé de France*, t. IV, p. 662);

10° Françoise Damas, mariée, par contrat du 7 juillet 1667, à Pierre *de Chargères*, comte du Breuil, chevalier de l'ordre de Notre-Dame de Montcarmel et de Saint-Lazare, fils de Charles de Chargères, seigneur du Breuil, d'Estivaux et de Cardin, et de Marguerite de Gand.

XXI. Louis DAMAS DE MARCILLY, comte de Sassangy, seigneur de Lys, de Saint-Étienne en Bresse, du grand et du petit Limond, de Saint-Privé, etc., capitaine d'une compagnie dans le régiment d'Auvergne, infanterie, par commissions des 16 octobre 1665 et 9 mai 1671 (*Inventaire A*, *p.* 82), puis lieutenant des maréchaux de France en Bourgogne, siégea aux états en 1665, 1668, 1671, 1674, 1679 et 1682, et mourut en 1712, à l'âge de 76 ans. Il avait épousé, par contrat du 19 décembre 1674, Marie-Charlotte DE LA MENUE, fille unique et héritière de Théophile de la Menue, chevalier, seigneur de Saint-Privé en Châlonnais, de Saint-Didier, de Saint-Étienne en Bresse, etc., et de Marguerite-Guillemette de Montconis. De ce mariage sont issus :

DE LA MENUE : de gueules, au griffon d'or.

1° Antoine-François, dont l'article suit;

2° Claude-Gabriel Damas, reçu chevalier de l'ordre de

Malte en 1699. Il fut nommé cornette dans les carabiniers par brevet du 1er septembre 1716, puis capitaine dans le régiment du Maine, cavalerie, par commission du 16 juin 1711, et mourut en 1721 (*Inventaire A*, p. 84);

3° Antoine-Charles Damas, dit le chevalier de Thianges, reçu chevalier de Malte de minorité, en 1699. Il était commandeur de Marbotte et de Montmoreau, près de Langres, en 1731. La ressemblance frappante de ce seigneur avec Stanislas Leckzinski, roi de Pologne, le fit choisir pour représenter ce prince qui, disait-on, devait s'embarquer à Brest pour se rendre, par la mer Baltique, en Pologne, où l'attendait, en 1733, le vœu de cette nation, pour succéder au roi Auguste II, tandis que Stanislas, trompant les projets de l'Autriche et de la Russie pour s'emparer de sa personne, se rendait directement à Varsovie par la Prusse. Par suite des événements militaires qui forcèrent ce prince à abdiquer, et du traité qui l'investit des duchés de Lorraine et de Bar, à son arrivée à Nancy, le 1er mai 1737, il nomma le commandeur de Thianges-Damas son grand-veneur. Il fut depuis grand-prieur de Champagne, et mourut en 1757, le dernier de sa branche;

4° Henri Damas, reçu chanoine-comte de Lyon au mois d'octobre 1708. Il mourut jeune peu après;

5° Pierre Damas, mort en l'abbaye de Saint-Claude, où il avait été reçu en 1707;

6° Marie-Pierrette Damas, abbesse de Notre-Dame du Lieu-Dieu, à Beaune, en 1710, morte en 1757, après avoir édifié par sa grande piété cette abbaye, où elle avait été élevée dès sa plus tendre jeunesse (*Clergé de France*, tom. IV, pag. 484);

7° Charlotte-Honorée-Marie Damas, religieuse bernardine en la même abbaye. Elle vivait en 1731;

8° Marie-Philippe-Nicole Damas. Elle reprit de fief la terre de Sassangy, le 11 mars 1750, comme héritière de son frère le marquis de Thianges. (*Extraits de Peincedé*, t. X, fol. 852.) Par acte du 7 juin 1750, passé devant Laideguive et son collègue, notaires au Châtelet de Paris, elle fit donation des terres de Sassangy et de Cersot à Jean-Pierre Damas, comte de Thianges, son petit-neveu;

9° N..... Damas de Marcilly, vivante en 1731.

XXII. Antoine-François Damas de Marcilly, qualifié marquis de Marcilly et de Thianges, seigneur de Sassangy, de Cersot, etc., élevé page du roi en la grande écurie, siégea, en 1731, aux états de Bourgogne, étant alors mestre-de-camp d'infanterie à la suite du régiment de Chartres. Le 28 août 1728, il avait

transigé avec la duchesse d'Ognano (Louise-Elvide Damas de Thianges, veuve de Louis de Sforce), laquelle renonça en sa faveur au legs que lui avait fait Geneviève-Françoise de Harlay, sa belle-sœur, veuve du marquis de Thianges. Antoine-François Damas mourut sans postérité à la citadelle de Châlons-sur-Saône, le 17 juillet 1748. Il avait épousé, le 22 décembre 1714, Marie Bataille de Mandelot, veuve en premières noces du comte de Tournon, colonel du régiment d'infanterie de son nom, et fille de Michel Bataille, seigneur de Mandelot, de Mavilly, de Lancey, etc., et de Colombe le Goux. Elle mourut en 1747. (*Inventaire A des titres de la maison de Damas, fol.* 18, 23, 81.)

Bataille : d'or, à 3 pals flamboyants de gueules.

Marquis de Thianges, comtes de Chalencey, etc.

XVIII. Léonard Damas, chevalier, seigneur de Thianges, de Fleury-la-Tour, du Deffend et du Vaux de Chizeuil, second fils de Georges Damas, baron de Marcilly, et de Jeanne de Rochechouart, partagea la succession paternelle avec Claude son frère, le 4 octobre 1560. Il fut chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de la chambre de Henri III, était enseigne de la compagnie de 30 lances des ordonnances sous la charge de M. de Cypierre lors d'une quittance qu'il donna le 1er novembre 1562, enseigne le 11 octobre 1565, puis lieutenant de la compagnie d'hommes d'armes du duc de Mayenne le 7 novembre 1577 (1). Il est qualifié bailli de St.-Pierre-le-Moutier et garde du scel de cette prévôté pour le roi dans des lettres de lui du 6 octobre 1568 (*Orig. en parchemin*). Il siégea aux états

(1) Ces trois quittances et une du 23 octobre 1565 sont scellées aux armes pleines de Damas. La quittance de 1562 est signée *Damas*; celle du 23 octobre 1565, *L. Damas*, et celle de 1577, *Tienges*. En 1581, Léonard Damas portait son sceau écartelé au 1er *de Damas*, au 2e *de Rochechouart*, au 3e *de Damas-Digoine*, et au 4e *d'Aumont*. Au bas d'une quittance qu'il donna le 16 octobre de la même année, on voit qu'il avait substitué aux armes d'Aumont celles *de Mello*. (*Cabinet du Saint-Esprit* et *Planche des Sceaux*, nos 18, 19 et 20.)

de Bourgogne en 1581 et 1584. Il avait épousé, par contrat du 25 janvier 1554, ratifié le 16 mars suivant, Claudine D'ORGE, baronne de Chalencey et de Gumery, dame du Deffend, fille de Jacques d'Orge, baron de Chalencey en Bourgogne, et de Françoise Siclier. (*Inventaire A, fol.* 95.) Ses enfants furent.

D'ORGE : d'argent, au lion de sable lampassé, armé et couronné de gueules.

1° François, dont l'article suit ;

2° Gabrielle Damas, mariée, le 2 mars 1585, à Jean *de Gruel*, dit *de Grossove*, seigneur de Pesselières, mestre-de-camp d'un régiment d'infanterie;

3° Hélie Damas, épouse de François *de Rabutin*, seigneur de Lavau et de Forléans, baron de Bussy et d'Épiry, gouverneur de Noyers, veuf de Nicole de Saint-Belin, et fils de Christophe de Rabutin, baron de Sully et de Bourbilly, gouverneur de Sémur, et de Claude de Rochebaron (*Palais d'Honneur*, par le P. Anselme, fol. 550) ;

4° Charlotte Damas, épouse de Jacques *de Brouillart*, baron de Courson.

XIX. François DAMAS, baron de Thianges et de Chalencey, seigneur de Fleury-la-Tour, du Deffend, du Vaux de Chizeul, de Quincey, etc., fut chevalier de l'ordre du Roi, lieutenant de la compagnie de 100 hommes d'armes des ordonnances du roi sous la charge du duc de Mayenne en 1598, gouverneur de Mâcon, Noyon et Soissons, puis capitaine de cent hommes d'armes. Il siégea aux états de Bourgogne en 1584 et 1605, et fut nommé élu des mêmes états en 1611. On le nomma, le 11 mars de la même année, chevalier des ordres du Roi ; mais il mourut en 1615, avant d'avoir été reçu. Le 8 janvier de cette année, suivant acte signé par Maulays, notaire, le baron de Thianges avait reçu à foi et hommage pour le fief de la cour des Prés, messire Paul Damas, seigneur, baron d'Anlezy. (*Inventaire B, fol.* 39, *verso.*) Il avait épousé, par contrat du 31 janvier 1580, Françoise, dame DE DIO, fille de Jean Palatin, seigneur de Dio, et de Louise de Chantemerle de la Clayette. (*Inventaire A, fol.* 19, 33, 95.) Elle le rendit père de trois fils et de huit filles :

DE DIO : fascé d'or et d'azur, à la bordure de gueules.

1° Charles, dont l'article suit ;

2° Jacques Damas, comte de Chalencey, seigneur de Gra-

tiros, de Chastenay, de Vaudin, de Saulsure, etc., maréchal de camp. Il avait, servi long-temps dans un ancien corps, lorsqu'il leva, par commission du 20 mars 1635, un régiment d'infanterie de son nom (Chalencey), qu'il conduisit en Lorraine ; il se trouva sous le cardinal de la Valette à la prise de Deux-Ponts et au secours de Mayence, puis à la prise de Binghen et au combat de Vaudrevange, où il eut occasion de se distinguer. Son corps prit la dénomination de régiment de Bourgogne par lettres du 8 décembre de la même année. Employé sous le duc de Weimar en 1636, il commanda son régiment à la prise du château d'Hohenbaar, au siége et à la prise de Saverne, à celle de Blamont et de Rambervilliers, et termina cette campagne en Franche-Comté, où il contribua au succès de plusieurs combats livrés aux ennemis. Il concourut à la défaite de la cavalerie lorraine près de la Ferrière, à la prise du château de Lure, au passage du Rhin à Rhinau, et au succès du combat où fut défait le général Werth. Employé à la défense de l'Alsace en 1637, le comte de Chalencey partit de Haguenau le 17 août, et s'empara, à la tête de son régiment, de l'île de Calichonte. Il le commanda ensuite à la prise de Stein, de Seckingen, de Lauffenbourg et de Waldshut, au mois de janvier 1638. Le 6 février de la même année, il fut créé maréchal de camp, et par commission du même jour, on lui donna le commandement de la Basse-Alsace. Le 4 mai 1639, il s'empara de la ville et du château de Fénestrange. En 1641, il marcha sous le maréchal de Châtillon, contre le comte de Soissons, et fut tué, le 6 juillet, à la bataille de la Marfée, près Sédan, où ce prince périt, en remportant la victoire sur les troupes du Roi. (*Chronologie militaire*, par Pinard, t. VI, p. 140 ; *Gazette de France du 3 septembre* 1637 *et du 4 mai* 1639.) Jacques Damas fut inhumé en l'église de Sainte-Madelaine-de-Chalencey, proche le marche-pied du grand autel joignant le mur du côté de l'Évangile. Ses armes étaient sculptées sur sa tombe. (Voyez *Planche des Sceaux*, n° 21.) Il avait épousé Henriette *de la Vieuville*, veuve d'Antoine de Joyeuse, seigneur de Saint-Lambert, et fille de Robert de la Vieuville, baron de Rugles et d'Arzillières, grand fauconnier de France, chevalier des ordres du Roi, et de Gabrielle de Bossut de Longueval, sa première femme. Il n'en eut point d'enfants ;

3° Claude Damas, qui fut d'abord chanoine-comte de Lyon ; depuis il épousa, le 10 décembre 1637, Marguerite *Papillon*, veuve de François de Gondrecourt, chevalier, lieutenant des gendarmes du duc de Lorraine. Mais ce mariage n'ayant pas été jugé valide, leurs enfants eurent recours à des lettres de légitimation qui leur furent accordées par le roi au mois de mars 1666, et qui furent registrées au parlement de Paris le 7 mai 1669 ; ces enfants sont :

A. François Damas, écuyer, aide-major au régiment de Thianges, cavalerie. Il acquit la terre de Châtenay-

le-Vaudin, dont il fit hommage à l'évêque de Langres, le 6 mai 1663 ;

B. Léonor Damas, mort lieutenant au régiment de Normandie ;

C. Marguerite Damas, } mortes religieuses ursulines à
D. Charlotte Damas, } Montconis près Autun ;

4° Gabrielle Damas, mariée à Jean *de la Palu*, comte de Bouligneux en Bresse, gentilhomme de la chambre du roi, fils de Charles de la Palu, chevalier, seigneur de Bouligneux, et de Jacqueline de Saulx ;

5° Léonore Damas, qui épousa, par contrat du 20 novembre 1597, Jacques *Palatin de Dio*, comte de Montperroux et de la Roche, fils de Claude Palatin de Dio, baron de Montperroux, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de la chambre, lieutenant d'une compagnie de cent hommes d'armes des ordonnances, et de Peronne de Malain de Lux. Léonore Damas fit son testament au château de la Roche le 7 mai 1657 (*Inventaire A*, p. 96) ;

6° Gabrielle Damas, *la Jeune*, femme de Marie-François *de Montjouvent de Messey*, seigneur de Montjouvent et de Messey, qui n'en eut pas d'enfants, et se remaria, en 1619, avec Angélique de Vienne de Soligny. Il était fils de Charles, seigneur de Montjouvent, et de Catherine de Bruges-la-Gruthuse ;

7° Léonore Damas, *la Jeune*, dame du chapitre de Remiremont ;

8° Claude Damas, } religieuses au prieuré de Marcigny-
9° Marguerite Damas, } sur-Loire :

10° Françoise Damas, } religieuses au prieuré de Saint-
11° Louise Damas, } Julien.

XX. Charles Damas, comte de Thianges et de Chalencey, marquis de Dio, seigneur de Fleury-la-Tour, du Vaux de Chizeul, d'Estours, etc., maréchal de camp, capitaine de cent hommes d'armes, siégea aux états de Bourgogne en 1618, 1622 et 1629. Il servit dans les guerres de 1621 et 1622, combattit au siége de la Rochelle en 1627, et obtint, par provisions données à Monceaux, le 24 août 1631, la lieutenance générale des pays de Bresse, Bugey, Valromey, Gex et du comté de Charolais, pour laquelle il prêta serment le 28 août. Il est qualifié capitaine de cent hommes d'armes des

ordonnances du Roi, dans un certificat qu'il donna à Bordeaux le 16 novembre 1621. (*Extr. de Peincedé*, t. XVII, *fol.* 627.) Il fut nommé chevalier des ordres du Roi à la promotion du 14 mai 1633, et créé maréchal de camp par brevet du 8 mai 1636. Il servit en cette qualité en Bourgogne sous les ordres du prince de Condé, et concourut à la prise de plusieurs places en Franche-Comté. L'an 1637, il défit, au mois de janvier, plusieurs partis qui infestaient la frontière; et au mois de mars, à la tête de 1300 hommes, il tailla en pièces 2000 impériaux qui assiégeaient les châteaux de Cornod et de Vaugrigneuse, en Bresse. Il mourut à Charolles, chef-lieu de son gouvernement, le 26 juin 1638. (*Chronologie militaire*, t. VI, p. 121; *Gazette de France des* 17 *janvier et* 26 *mars* 1637, *et* 3 *juillet* 1638; *Hist. de Louis-le-Juste*, par du Pleix, pp. 95, 382, 446.) Il avait épousé, par articles du 5 décembre 1609, Jeanne DE LA CHAMBRE, fille de Jean de la Chambre, comte de Montfort, baron de Ruffey et de Branges, seigneur de Savigny en Revermont, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances, et de Claudine de Nanton. La comtesse de Thianges fit son testament le 3 juillet 1651. Elle eut pour enfants :

DE LA CHAMBRE: d'azur, semé de fleurs de lys d'or; à la bande de gueules, brochante sur le tout.

1° Claude Damas, marquis de Thianges, mort à l'académie à Paris;

2° Claude-Léonor, dont l'article suit;

3° Françoise Damas, mariée, par contrat du 17 janvier 1646, avec Gaspard *d'Albon*, marquis de Saint-Forgeux, fils de Pierre d'Albon, seigneur de Saint-Forgeux, chevalier de l'ordre du Roi, et de Marthe de Sassenage, sa seconde femme;

4° Léonore Damas, femme, par contrat du 14 novembre 1649, de Philippe *du Maine*, comte du Bourg et de l'Espinasse, fils d'Antoine du Maine, seigneur du Bourg, de l'Espinasse et de Changy, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, maréchal de camp et gouverneur d'Antibes, et de Marie de Boyer de Choisy, sa seconde femme;

5° Edmée-Catherine Damas, morte sans alliance le 16 janvier 1648, et inhumée au Temple, à Paris.

XXI. Claude-Léonor Damas, marquis de Thianges, comte de Chalencey, seigneur de Savigny, de Dio, de Quincey, du Deffend, de Fleury-la-Tour, d'Estours, de Gratiroz et du Vaux de Chizeul (1), mestre-de-camp de cavalerie, siégea aux états de Bourgogne tenus en 1645, 1662 et 1682. Il servit dans la guerre contre les princes ligués, en 1650, et, ayant été attaqué au mois d'août, en Berry, il se retrancha dans une ferme, et s'y défendit avec la plus grande intrépidité. (*Gazette de France du* 17 *août* 1650.) Par acte du 10 juin 1658, reçu par Charleu et Larget, notaires sous le scel de Saint-Pierre-le-Moutier, il vendit la terre de Fleury-la-Tour à puissante dame Madeleine Hanapier, veuve de puissant seigneur Antoine Damas, comte d'Anlezy. (*Inventaire B*, fol. 45, *verso.*) Le marquis de Thianges avait épousé, en 1655, Gabrielle de Rochechouart, fille de Gabriel de Rochechouart, duc de Mortemart, pair de France, chevalier des ordres du Roi, premier gentilhomme de la chambre, et de Diane de Grandseigne de Marsillac. La marquise de Thianges mourut à Paris le 12 septembre 1693, et fut inhumée dans l'église des religieux pénitents de Picpus. Le marquis de Thianges, capitaine des chevau-légers du cardinal de Mazarin en 1656, était colonel d'un régiment de cavalerie étrangère pour le service du roi, en Italie, en 1658. Il laissa de son mariage :

Rochechouart : parti de trois traits, coupé d'un, qui font huit quartiers ; au 1 *de Maure*; au 2 *de Bourbon* ; au 3 *de Rohan*; au 4 *de la Rochefoucauld* ; au 5 *de Milan*; au 6 *de Navarre*; au 7 *d'Escars* ; au 8 *de Bretagne* : sur le tout fascé nébulé d'argent et de gueules, qui est *de Rochechouart.*

1° Claude-Henri-Philibert, dont l'article suit;

2° Diane-Gabrielle Damas de Thianges, mariée, par contrat du 15 décembre 1670, avec Philippe-Julien *Mancini Mazarini*, duc de Nevers et de Donzy, chevalier des ordres du Roi, capitaine-lieutenant de la 1re compagnie des mousquetaires de la garde, gouverneur et lieutenant général du Nivernais, mort à Paris le 8 mai 1707, fils de Michel-Laurent Mancini, et d'Hiéronime Mazarini. La duchesse de Nevers mourut le 11 janvier 1715;

3° Louise-Elvide Damas de Thianges, alliée, par contrat du 30 octobre 1678, à Louis *Sforce*, duc d'Ognano et de Segni, comte de Santa-Fiore, souverain de Castel-Arquato en Lombardie, chevalier des ordres du Roi, fils de Marius

(1) Le registre des états de Bourgogne lui donne la qualité de *duc de Pont-de-Vaux.*

Conty-Sforce, duc d'Ognano, comte de Santa-Fiore, et de Renée de Lorraine-Mayenne. Elle fut successivement dame d'honneur de la Reine d'Espagne (douairière du roi Louis Ier) et dame d'honneur de Françoise-Marie, légitimée de France, veuve de Philippe, petit-fils de France, duc d'Orléans, régent du royaume. La duchesse d'Ognano étant morte sans enfants en 1732, tous ses biens passèrent au duc de Nevers, son neveu, père du duc de Nivernais, qu'elle avait institué son héritier;

4° Gabrielle Damas, religieuse à Molaise en 1692.

XXII. Claude-Henri-Philibert DAMAS, marquis de Thianges, comte de Chalencey, lieutenant-général des armées du Roi, naquit en 1663. Il commença à servir au siége de Luxembourg, en qualité de volontaire, au mois de juin 1684. Il entra ensuite dans les mousquetaires, et en sortit en 1688. On le nomma, le 6 septembre de la même année, aide de camp de *Monseigneur* (le grand dauphin), et on lui donna, par commission du 25 du même mois, le commandement du régiment de Cambis, alors régiment de Vivonne. Il accompagna *Monseigneur* au siége et à la prise de Philisbourg, de Franckenthal, de Manheim, et à la soumission de quelques autres villes du Palatinat. Employé à l'armée d'Allemagne, en 1689, sous le maréchal de Duras, le marquis de Thianges fut détaché, au mois de mai, par le baron d'Asfeld, pour brûler quelques villages et nettoyer la campagne. Parti de Bonn à la tête de huit compagnies de grenadiers, il marcha d'abord sur Rhindorff, fortifié par des redoutes, un double fossé et des haies vives. Il s'élança, lui deuxième, dans le fossé, franchit une barrière défendue par les Prussiens, les poursuivit l'épée à la main, et, secondé par les grenadiers qui marchaient sur ses traces, il enleva les redoutes, fit brûler cinq villages, rasa les fortifications et se retira presque sans perte. Il continua à servir sous *Monseigneur*, en 1690, combattit au siége et à la prise de Villefranche, de Montalban, de Saint-Ospicio, de Nice, de Veillane, de Carmagnolle et du château de Montmélian, en 1691, sous les ordres du maréchal de Catinat. Le marquis de Thianges fut employé ensuite à l'armée de la Moselle, puis en Flandre. Il fut blessé au

combat de Steinkerque en 1692, et néanmoins continua de servir et se trouva au bombardement de Charleroy, la même année. Nommé brigadier d'infanterie, le 30 mars 1693, il fut légèrement blessé d'une balle au combat de Bossut, près de Valcourt, et se distingua à la bataille de Nerwinde et au siége de Charleroy. Il servit à l'armée d'Allemagne sous les maréchaux Lorges et de Joyeuse, en 1694 et 1695; à l'armée de la Meuse sous le maréchal de Boufflers, en 1696 et 1697; à celle de Flandre sous le même maréchal par lettres du mois de juin 1701. On le créa maréchal de camp le 29 janvier 1702, et il fut employé à l'armée d'Allemagne sous le maréchal de Catinat, par lettres du 8 mai. En 1703, il servit au siége de Brisack sous le duc de Bourgogne, au siége de Landau et à la bataille de Spire sous le maréchal de Tallart. Il combattit à Hochstædt sous le même maréchal, en 1704, et obtint le grade de lieutenant-général des armées par pouvoir du 26 octobre. Employé en Bretagne par lettres du même jour, il commanda à Saint-Malo, jusqu'à sa mort, arrivée le 4 janvier 1708, à l'âge de 44 ans. (*Chr. hist. milit.*, t. IV, p. 555; *Gazette de France des* 9 *juin* 1684, 11 *juin* 1689 *et* 16 *août* 1693, *Annales du temps.*) Il avait épousé : 1° Anne DE LA CHAPELLE, dame de la Roche-Giffart en Bretagne, morte en couches le 7 juillet 1686, et son enfant le même jour. Elle était fille de Henri II de la Chapelle, marquis de la Roche-Giffart, et de Marguerite de Machecoul; 2° le 2 mars 1695, Geneviève-Françoise DE HARLAY, fille de Bonaventure-François de Harlay, marquis de Breval et de Champvallon, lieutenant-général des armées du roi, et de Geneviève de Fortia du Plessis. Il n'y eut de ce mariage que deux enfants qui moururent en bas âge. Geneviève-Françoise de Harlay, par son testament du 3 juillet 1708 et son codicile du 23 août 1714, fit son légataire universel le comte de Marcilly (Antoine-François Damas), à la charge par lui de porter le nom de Thianges, et en cas qu'il mourut sans postérité avec substitution à la branche d'Anlezy. Elle mourut le 9 avril 1728.

LA CHAPELLE : de gueules, à la fasce d'hermine.

DE HARLAY : d'argent, à 2 pals de sable.

Barons, comtes et marquis d'Anlezy.

XV. Jean Damas, IIe du nom, seigneur d'Anlezy, de Crux et de Montigny-aux-Amognes, second fils d'Erard Damas, chevalier, seigneur de Marcilly, et de dame Isabeau d'Avenières, dame d'Anlezy, épousa au château de Crux, par contrat du 10 février 1446 (*v. st.*), Jeanne de Mello, dame de Savigny, sœur de Claude de Mello, mariée le même jour et dans le même château avec Jacques Damas, seigneur de Marcilly, son frère aîné, et fille de noble et puissant seigneur Jean de Mello, chevalier, seigneur de Saint-Parise, de Saint-Martin en Morvant, du Vaux de Chizeul, et de Marguerite de Ventadour, sa première femme. Il est fait mention dans l'*Inventaire B*, fol. 3, de lettres de chevalier d'honneur, données à Jean Damas par Charles, comte de Nevers et de Rethel, le 16 avril 1455. Il est nommé Jean *Damais*, et qualifié conjointement avec Jacques, son frère, seigneur des château et terre de Marcilly, dans des lettres qu'ils obtinrent du roi Charles VII, datées de Feurs en Forez, le 14 juin 1457, lesquelles faisant droit à leur requête, ordonnent au bailli de Mâcon d'entendre les témoins de ces deux frères dans un procès qu'ils soutenaient contre Pierre Paquier, écuyer, à raison de la justice de la maison de Saint-Privé, possédée par ledit Paquier, et mouvante du ressort et de la juridiction de Marcilly. (*Preuves de* 1767.) Jean Damas, seigneur d'Anlezy, fut confirmé par une sentence du bailliage de Nevers, du 5 juillet 1468, dans la tutelle de Philippe, Jean, Antoine et Anne Damas, ses neveux et nièce. Jeanne de Mello, veuve de messire Jean Damas, acquit les terre, justice et seigneurie de Saint-Martin du Puis, de Huguenin des Choux, d'Anlezy, par acte du 24 novembre 1473, reçu par Duclos, notaire. (*Inventaire B*, fol. 13, *verso*, et 24, *verso*.) Jeanne de Mello épousa en secondes noces noble seigneur Erard de Laye, écuyer, seigneur de Bellegarde, suivant un acte qu'elle passa à Crux le 4 juin 1489, devant Jean Arnoult, prêtre, juré du roi et notaire de

de Mello : comme à la p. 61.

la prévôté de Saint-Pierre-le-Moutier, en son nom et en ceux de Claude et Pierre Damas, ses fils, et de Jean, leur frère absent. Elle avait eu du seigneur de Marcilly, son premier mari :

1° Louis Damas, chevalier, seigneur de Montigny et de Crux, conseiller et chambellan du roi Louis XI, auquel ce prince manda, par lettres patentes du 9 février 1479 (*v. st.*), de faire fournir des vivres suffisants à son armée de Bourgogne, par le comté d'Auxerrois et le pays circonvoisin. (*Inventaire B*, fol. 3.) Il mourut sans postérité;

2° Claude, dont l'article suit;

3° Pierre Damas, écuyer, co-seigneur de Crux et de Marcilly. Le 8 août 1516, par acte reçu par Desbœufs, notaire, il acquit de messire Claude de Pontaillier, seigneur de Chastillon-en-Bazois, le tiers de la justice et des cens, rentes et bordelage de Pontois. (*Inventaire B*, fol. 24.) Il fit donation de tous ses biens à Jean, Engilbert et Charles Damas, ses neveux, par acte du 15 janvier 1522 (*Preuves de Cour, en* 1767);

4° Jean Damas. Le duc de Bourbon donna un mandement le 3 octobre 1490, portant remise, en sa faveur et pour Pierre Damas, son frère, de la somme de 160 livres tournois (*Inventaire B*, fol. 3);

5° Marie Damas, mariée, par contrat du 4 juin 1480, reçu par Decourcelat et Beaulieu, notaires, avec puissant seigneur Guillaume *de la Queuille*, chevalier, seigneur de Florac et de Châteaugay en Auvergne, conseiller et chambellan de Jean II, duc de Bourbon, gouverneur des montagnes d'Auvergne et de la ville de Moulins. Le 7 du même mois de juin, Marie Damas fit renonciation de tous ses droits paternels et maternels en faveur de ses frères (*Inventaire B*, fol. 5, *verso*, et fol. 6, *recto*);

6° Jeanne Damas, épouse de noble seigneur Adrien *de Digoine*, écuyer, seigneur de Demain, qui, par acte du 19 octobre 1513, reçu par Brunot, notaire, lui assigna son douaire sur la terre de Tole, en Bourgogne. (*Inventaire B*, fol. 5.) Le même Adrien de Digoine, après 35 ans de mariage avec Jeanne de Damas, lui fit donation, du consentement d'Antoinette de Digoine, sa sœur, de la maison forte, et des terre, justice et seigneurie de Demain, ainsi que de tous ses biens meubles pour en jouir sa vie durant, par acte du 22 décembre 1517, passé devant Jean Bunot, clerc-juré du Roi, sous le scel de la prévôté de Saint-Pierre-le-Moutier. Jeanne Damas survécut à Adrien de Digoine. Le 20 février 1522 (*v. st.*), elle fit donation à sa belle-sœur, Antoinette de Digoine, de la somme de 3,000 livres qui lui avait été constituée en dot (*Preuves de* 1767) :

7° Louise Damas,
8° Marie Damas,
9° Françoise Damas, } religieuses ursulines au monastère de la Fermeté. Claude et Pierre Damas, leurs frères, leur assignèrent pour pension viagère le revenu de la terre de la Cour-des-Prés, par acte du 8 février 1520 (*v. st.*), reçu par Bauldrier, notaire (*Inventaire B*, fol. 7).

XVI. Claude DAMAS, écuyer, baron d'Anlezy et de Crux, seigneur de Montigny-aux-Amognes, de Saint-Parise-le-Châtel, etc., reçut la foi et hommage de Charles des Prés, seigneur de Taconnay, par acte devant Debouste, notaire, le 12 septembre 1508. (*Inventaire B*, fol. 17, *verso.*) Noble homme Claude de Damas, écuyer, seigneur d'Anlezy et de Crux, est nommé avec son frère Pierre, dans des lettres du lieutenant-général du bailliage de Nivernais, du 5 septembre 1513, portant remise d'une cause qu'ils avaient contre nobles hommes Simon des Ruaux, écuyer, et Perrinet Robin. Il est nommé noble seigneur Claude de Damas, dans la donation faite à sa sœur, par Adrien de Digoine, son mari, le 22 décembre 1517. Claude Damas ne vivait plus le 15 janvier 1522. Il laissa de son mariage avec Antoinette DE DIGOINE, sœur et héritière d'Adrien de Digoine, seigneur de Demain, et fille d'Antoine, seigneur de Digoine, et de Marguerite de Jaucourt :

DE DIGOINE : échiqueté d'argent et de sable.

1° Jean, IIIe du nom, qui suit;

2° Engilbert Damas. Il mourut sans postérité après l'année 1524;

3° Charles Damas, prieur de Saint-Saulge. Le 6 juin 1543, par acte reçu par Augay et Billard, notaires, il fournit l'aveu et dénombrement de la terre et baronnie d'Anlezy à Claude de Pontaillier, seigneur de Chastillon-en-Bazois. Il mourut avant le 22 avril 1558;

4° Marguerite Damas, mariée, par contrat reçu par Beaulieu, notaire, le 9 août 1517, avec noble seigneur Jean *de Lugny*, seigneur de Dracy, de Lurcy et autres lieux (*Inventaire B*, fol. 5);

5° Louise Damas, mariée, par contrat reçu par Delaplace et Duplessis, notaires, le 8 août 1525, avec François *de Saint-Julien*, seigneur de Vemers, fils de noble seigneur Antoine de Saint-Julien. (*Inventaire B*, fol. 4, *verso*, fol. 5, *recto.*)

XVII. Jean Damas, IIIe du nom, écuyer, baron d'Anlezy et de Crux, seigneur de Demain, de Montigny et de Saint-Parise, qualifié *noble et puissant seigneur*, reçut la foi et hommage de noble homme Jean Lebault, et lui donna main-levée de la saisie féodale de ses héritages, par acte reçu par Bauldrier, notaire, le 10 juin 1532. Il passa une procuration à Anlezy, devant Corvol, notaire, le 3 février 1539 (*v. st.*), pour solliciter de la duchesse de Longueville, dame de Château-Chinon, un délai pour fournir à cette princesse l'aveu et dénombrement de la terre de Creusay et de l'étang de Quincampoix, mouvants de la baronnie de Château-Chinon, dont il fit foi et hommage le 25 du même mois. Jean Damas, tant en son nom qu'en celui de Charles, son frère, prieur de Saint-Saulge, fit foi et hommage et fournit aveu et dénombrement le 25 juin 1543, à Claude de Pontaillier, chevalier, seigneur de Chastillon-en-Bazois, pour la terre et baronnie d'Anlezy et pour tout ce que ces deux frères tenaient en fief de ce seigneur (*Preuves de* 1767.) Le 25 mai 1547, suivant acte reçu par Delaplace, Jean Damas acquit de Jean Afforty ce que ce dernier possédait dans la terre et seigneurie de Pontois (*Inventaire B*, fol. 15, *verso*, 17, *verso*, et 23, *verso*.) Le 4 novembre 1547, suivant acte passé au château de Demain, devant Denis Bellard clerc, notaire juré sous le scel de la prévôté de Nevers, Jean Damas, agissant en son nom et en celui de son frère Charles, tous deux barons d'Anlezy et seigneurs de Crux à la partie de Marcilly, de Demain, de Montigny-aux-Amognes et de Saint Parise-le-Châtel, firent l'aveu et dénombrement de ce qu'ils tenaient à foi et hommage de messire Claude de Pontaillier, seigneur de Chastillon-en-Bazois, dans les paroisses de Meurry, Bazeulles, la Collancelle et Saulvin. Haut et puissant seigneur Jean Damas, baron d'Anlezy, reçut l'hommage que lui fit le 17 juin 1556 Toussaint Germain, seigneur de Priseux, pour ladite terre, mouvante du château de Crux. Il mourut le 27 juillet de la même année. Il avait épousé, par contrat du 30 avril 1524, reçu par Delaplace, notaire, Jeanne de Bar, fille de

de Bar : retiercé en fasces d'or, d'azur et d'argent de 9 pièces.

Lith. de Mantoux.

noble seigneur François de Bar, chevalier, seigneur de Baugy et de la Guierche en Berry et de Renée de Montberon. Ladite Jeanne de Bar, contractant de l'autorité de son père et du consentement de haute et puissante princesse Marie d'Albret, comtesse de Nevers. Elle survécut à son mari, à côté duquel elle fut inhumée à Crux le 22 décembre 1562. Leurs enfants furent :

1° Jean, IVe du nom, dont l'article suit;

2° Érard Damas,
3° Réné Damas.
} Ils firent un partage avec leur frère aîné et leurs sœurs, suivant acte reçu par Marion, notaire, le 24 août 1552 (*Inventaire B*, fol. 8) ;

4° Charlotte Damas, épouse de Pierre *de Roffignac*, seigneur de Meauce, de Quaize et de Bouhy en Nivernais, lequel donna quittance de 7,000 livres pour la dot de sa femme à son beau-père, le 6 mai 1580, par acte reçu par Augay, notaire (*Inventaire B*, fol. 4) ;

5° Léonarde Damas ;

6° Françoise Damas, mariée, par contrat du 5 février 1553, reçu par Bailezy, notaire, à Georges, seigneur *de Veillan*, d'Antigny et de Brinay, fils d'Edme, seigneur de Veillan et de Brinay, et de Cécile Stuart, dame d'Antigny (*Inventaire B*, fol. *verso*) ;

7° Marie Damas, mariée, par contrat du 20 février 1571, passé devant Augay, notaire, avec François *de Bonnay*, seigneur de Vomas, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Henri IV, lieutenant de la compagnie de 100 hommes d'armes de M. de la Guiche, depuis capitaine de 50 hommes d'armes, et maréchal de camp des armées du roi en Poitou. (*Inventaire B*, fol. 4.) De leur mariage est issu, entre autres enfants :

Philibert de Bonnay, reçu chanoine de l'église de Saint-Jean, et comte de Lyon en 1596.

XVIII. Jean Damas, IVe du nom, baron d'Anlezy et de Crux, seigneur de Montigny, de Saint-Parise, de Trouhans, de Demain, de Sardy-les-Forges, etc., chevalier de l'ordre du Roi, lieutenant au gouvernement de Nivernais, était en 1568, guidon de la compagnie d'ordonnance de M. de Giry. Depuis il fut enseigne de la

compagnie d'ordonnance du comte de Rethelois (1), et gentilhomme ordinaire de la chambre de Henri III. Il devint seigneur de Néronde par échange avec noble Jean de Foulé, suivant acte reçu, par Augay, notaire, le 26 juin 1571, et fit foi et hommage pour cette terre, à Paul de Pontaillier, chevalier, seigneur de Châtillon-en-Bazois, le 30 avril 1575. Le 15 du même mois, acte passé par Bellard, notaire, haut et puissant seigneur messire Jean Damas, vicomte de Druye, baron d'Anlezy, avait donné le dénombrement de la terre de Crux, à très-hauts et très-illustres prince et princesse, le duc et la duchesse de Nivernais. (*Inventaire B*, fol. 15, 17 et 37 *verso.*) Jeanne de Mignotie, dame de Bissy, épouse de Vincent de Brecy, écuyer, seigneur de Clerfons, lui avait fait hommage pour la terre et seigneurie de Bissy, mouvante de sa châtellenie de Crux, par acte du 16 avril 1574, passé au château de Crux, devant Bellard, notaire au duché de Nivernais. Le baron d'Anlezy, ayant eu procès avec messire François de Pontaillier, seigneur de Vaux, chevalier de l'ordre du Roi, par rapport à la justice de la Collancelle, de Vaux, de Crux et de Demain, une sentence du lieutenant-général du bailliage de Saint-Pierre-le-Moutier, du 27 janvier 1578, régla les limites desdites terres, le baron d'Anlezy fut maintenu dans la moitié indivise de la justice et seigneurie de la Collancelle, la justice de Vaux fut séparée de celle de Demain par des bornes fixes, ainsi que de celle de Crux, et les parties furent confirmées chacune en particulier dans les droits de leurs dites justice. (*Preuves de* 1767.) Il avait épousé, par contrat reçu par Delavau et Regnard, notaires, le 8 octobre 1559, mariage célébré le 19 février 1560 (*v. st.*), Edmée DE CRUX (2), dame de Sardy-les-Epiry,

DE CRUX : d'or, à 3 fasces de vair; au chef d'hermine.

(1) Il existe parmi les titres scellés, à la Bibliothèque royale, deux quittances de Jean IV, baron d'Anlezy. La première, du 25 février 1568, est scellée d'un sceau en cire rouge, à la croix ancrée avec *une bordure*. Le sceau de la seconde quittance, du 14 janvier 1579, également sur cire rouge, ne présente plus de bordure. (Voyez la *Planche des Sceaux*, nos 22. 23.)

(2) Le contrat porte que la célébration du mariage aurait lieu quand Edmée de Crux aurait atteint l'âge de 12 ans.

de la Tour-Loran, de Fetigny et de Montputois, vicomtesse de Druye en Nivernais, fille de Jean de Crux, écuyer, vicomte de Druye, seigneur de Sardy, Fetigny, la Tour-Loran, la maison forte de Larrable, Montbertois, Arcy-le-Sec, Champeaux, etc., et de Marguerite de la Rivière (1). Jean Damas siégea aux états de Bourgogne en 1578. Lui et sa femme firent le partage de leurs biens entre leurs enfants, par acte du 16 juillet 1585, reçu par Pillot et Bellard, notaires. Il mourut le 13 août 1586. Haute et puissante dame Edmée de Crux, veuve de puissant seigneur messire Jean Damas, baron d'Anlezy et de Crux, reçut un dénombrement d'honorable homme Philibert le Roux, seigneur de Marigny, par acte reçu par Jean Prévôt, notaire, sous le scel du duché de Nevers, le 1er avril 1606. (*Inventaire B*, fol. I, *verso* 8, 17.) Edmée de Crux vivait encore le 28 août 1608. Elle avait eu de Jean Damas, 17 enfants :

1° Jean Damas, baron d'Anlezy et de Crux, né au château d'Anlezy le 21 août 1564, mort en Poitou dans la guerre contre les religionnaires, en 1589;

2° Paul, qui a continué la postérité;

3° François Damas, né au château de Crux le 16 octobre 1572, chevalier de l'ordre de Malte. Il fit ses preuves en 1586. On trouve dans les *Titres de Nevers*, t. II, p. 911, layette cotée, *Saint-Saulge* (Bibliothèque royale), la déclaration faite par Edmée de Crux, dame d'Anlezy, de ne prétendre aucun droit de justice et de propriété au lieu du bois de Chivay, où elle avait fait élever une croix afin de reconnaître la place où François de Damas, son fils, chevalier de l'ordre de Malte, était décédé de mort subite;

4° Pierre Damas, né au château de Crux le 5 mai 1585, prieur de Saint-Réverien, en Nivernais;

5° Antoinette Damas, née au château de Crux le 1er septembre 1566, mariée : 1° à messire Adrien *de Veillan*, chevalier seigneur de Brinay; 2° par contrat du 29 février 1588,

(1) Marguerite de la Rivière, veuve de Jean de Crux, donna des pouvoirs pour administrer les biens de la succession de son mari, pardevant Beauquesne, tabellion de Coulanges, le 19 avril 1564. (*Orig. en parchemin.*)

avec Edme *de Bonnay*, avec lequel il vivait le 9 juin 1614. (*Inventaire B*, fol. 4, 8, *verso*);

6° Marguerite Damas, née au château de Crux en 1570, morte en bas-âge;

7° Edmée Damas, née au château de Saint-Parise le 19 octobre 1571, mariée, par contrat du 27 mai 1591, avec messire Antoine *de Veillan*, seigneur de Giry (*Inventaire B*, fol. 4);

8° Marie Damas, née au château de Crux le 11 mai 1574. Elle fit profession au couvent des claristes de Nevers le 10 mai 1587 (*Inv. B*, fol. 7);

9° Marguerite Damas, née au même château le 13 juin 1575, religieuse au couvent de Sainte-Claire de Décize en 1593 (*Inv. B*, fol. 7);

10° Anne Damas, née le 14 août 1576, religieuse;

11° Gabrielle Damas, née le 15 octobre 1577, admise en noviciat au couvent des bénédictines de Nevers le 4 juin 1587 (*id.*);

12° Antoinette Damas, née le 20 juin 1578, religieuse au couvent de Sainte-Claire de Gien en 1597 (*id.*);

13° Valentine Damas, née le 18 janvier 1579;

14° Françoise Damas, née le 1er juillet 1581, religieuse Clariste à Moulins en 1599 (*Inv. B*, fol. 6, *verso*);

15° Élisabeth Damas, née le 15 février 1582;

16° Louise Damas, née le 10 mai 1584, mariée, par contrat du 20 décembre 1605, passé devant Roy, notaire, avec Barthélemi *de Clugny*, chevalier, seigneur de Pont-d'Ain, fils de Charles de Clugny, seigneur du même lieu et des grands Varennes et de Judith de Crecy. Il fit son testament le 5 septembre 1623 et mourut sans enfants (*Inventaire B*, fol. 3, *verso*; *Extraits de Paillot*, p. 94);

17° Jeanne Damas, née posthume le 20 novembre 1586, mariée à N.... *de Roux*, seigneur de Gaudigny.

XIX. Paul Damas, chevalier, comte d'Anlezy, baron de Crux, vicomte de Druye, seigneur de Montigny, de Saint-Pierre, de Demain, de Sardy (1), de Fetigny, de la Tour-Loran, de Monputois, etc., chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de la chambre de Louis

(1) La terre de Sardy-les-Forges fut vendue par Paul Damas à messire François Savary, par acte du 15 juillet 1614 reçu par Levasseur et Muret, notaires au Châtelet de Paris.

XIII, conseiller-d'état par brevet du 15 octobre 1616, était né au château de Crux le 31 juillet 1569. Le roi lui accorda une pension de 3600 livres, par brevet du 20 octobre 1614. (*Inventaire A*, p. 98, *chevalier du Saint-Esprit*, vol. 69, fol. 2993.) Le 17 février 1618, Paul Damas rendit hommage pour sa baronnie d'Anlezy, mouvante du château de Chastillon-en-Bazois, à Pierre de Saint-Chamans, baron du Pescher, et en fournit l'aveu et dénombrement le 10 décembre de la même année. En 1622, il siégea aux états de Bourgogne. Il avait épousé, par contrat du 31 mai 1606, passé devant Desmarquets, notaire au châtelet de Paris, Hélène Arnault, dame des Gouffiers (1), pour laquelle il s'était battu en duel la même année. Elle était fille de noble seigneur François Arnault, seigneur des Gouffiers en Angoumois, et de Gabrielle du Feydit. (*Invent. B*, fol. 14, *orig. en parchemin aux archives de M. le baron de Damas.*) Hélène Arnault des Gouffiers survécut au baron d'Anlezy. Elle était remariée en secondes noces à messire Gilles du Breuil, seigneur de Théon et de Château-Bardon, chevalier de l'ordre du Roi, lorsque, par acte du 17 août 1647, reçu par Viallot, notaire royal, elle fit le partage de la succession de son premier mari, conformément aux dispositions mutuelles qu'elle avait faites avec lui le 20 juin 1613. Elle ne vivait plus le 25 septembre 1648. (*Inventaire B*, fol. 8 *verso.*) Paul Damas en avait eu :

Arnault : d'azur, au croissant d'argent, surmonté d'une étoile d'or.

1° Antoine ou Antoine-Charles, qui suit ;

2° François, auteur de la branche des comtes de Crux, rapportée ci-après ;

3° Jean-François Damas. Le 5 mars 1540 il fit ses preuves au grand prieuré de France pour être reçu chevalier de Malte. Il fut commandeur d'Orléans. Il était mestre-de-camp d'un régiment de cavalerie entretenu pour le service du roi, lorsque son frère François le chargea de la curatelle de ses enfants, par son testament du 8 décembre 1658 ;

4° Achille Damas, dit l'abbé d'Anlezy, prieur commenda-

(1) On a l'inventaire des meubles du château des Gouffiers qu'ils firent faire pardevant le juge ordinaire dudit lieu, le 23 mai 1607. (*Orig. en papier.*)

taire d'Ambierle et de Saint-Réverien, auquel échurent les terres de Demain, de Saint-Parise-le-Châtel et de Montigny en partie, par le partage du 17 août 1647. Il mourut peu après. Ses frères Antoine et François transigèrent sur le partage de sa succession par acte reçu par Delin, notaire le 17 février 1653 (*Inventaire B*, fol. 10, *verso*);

5° Edmée Damas, mariée, par contrat du 24 octobre 1637, reçu par Prévost, notaire, avec François *Bartholi*, chevalier, baron de Saint-Bonnet-en-Forez, chevalier de l'ordre du Roi, mestre-de-camp d'un régiment d'infanterie. Il vivait le 30 août 1667 (*Inventaire B*, fol. 2, *verso*);

6° Marie Damas, mariée, par contrat passé devant Augay, notaire, le 4 novembre 1640, avec Claude *Marion*, comte de Druye, conseiller d'état et des finances, fils de Simon Marion, baron de Druye, et de Madelaine de Montescot. Elle mourut en 1678. (*Inventaire B*, fol, 3, *verso*.)

XX. Antoine ou Antoine-Charles Damas, chevalier, comte d'Anlezy, seigneur de Montigny, de Saint-Thibault, des Gouffiers, de Champoux, de Montputois, de Fetigny, vicomte de Druye, épousa par contrat du 4 juillet 1635, reçu par Beurrey et Ferrier, Madelaine Hanapier, dame de Fleury-la-Tour, en 1658, fille de Jacques Hanapier, seigneur de Milleraie, conseiller du roi en ses conseils-d'état et privé, et son conseiller en la cour des aides, et de Françoise le Prévost. Le comte d'Anlezy fit un accord avec ses frères le 25 septembre 1648, et fut fait conseiller-d'état le 17 février 1649. Il fit son testament devant Bunot et de Saint-Vaast, notaires, le 11 avril 1652, et mourut avant le 22 janvier 1665. (*Inventaire A*, fol. 98; *Inventaire B*, fol. 8.) Madelaine Hanapier, sa veuve, reçut la foi et hommage que lui rendit, par rapport à la terre de Montigny-aux-Amognes, messire Gabriel de Thianges, pour son fief du Taillet-lès-Meurs, par acte reçu par Viode, notaire, le 29 novembre 1660. (*Inventaire B*, fol. 2 *verso*, fol. 16 *verso*.) La comtesse douairière d'Anlezy, fit son testament olographe le 4 octobre 1679, reçu par Chevalier, notaire royal à Nevers. (*Orig. aux Arch. de M. le baron de Damas.*) Elle voulut être inhumée sans pompe, en l'église d'Anlezy, près de son mari, avec lequel elle avait déjà fait un testament mutuel le 9 juin 1654. (*Inventaire A*, p. 78.) Elle légua

Hanapier : d'azur, à la fasce d'or, accompagnée en chef de 2 étoiles du même, et en pointe d'une hure de sanglier de sable, armée et allumée de gueules.

la terre de Fleury-la-Tour à l'aîné de ses petits-fils, avec substitution à ses frères, à défaut d'hoirs mâles, et leur donna pour tuteur et curateur Camille Savary, comte de Brèves, leur cousin.

XXI. Nicolas-François Damas, comte d'Anlezy, vicomte de Druye, seigneur de Montigny, Fetigny Pierrefitte, Ferrières, Champoux, d'Arcy, des Gouffiers, de Florac, etc., capitaine-enseigne des gendarmes de la Reine, fils unique d'Antoine Damas, comte d'Anlezy, et de Madelaine Hanapier, rendit hommage au roi en la chambre des comptes de Dijon le 13 août 1667, pour la seigneurie de Fetigny, mouvante du comté d'Auxerre, et les 18 février 1658 et 5 décembre 1669, à la seigneurie de Chastillon-en-Bazois pour la terre d'Anlezy, suivant actes reçus par Prévost et Dubiez, notaires royaux. (*Inventaire B*, fol. 15.) Il avait épousé, par contrat du 21 août 1668, passé devant Gabillon, notaire au châtelet de Paris, Marie-Agnès Tiercelin, fille d'honneur de la reine, fille de feu messire Jean Tiercelin de Rancé, chevalier, seigneur de la Chapelle-Balon, du Chastelier, etc., et de dame Jeanne-Marie Turpin, avec laquelle le comte d'Anlezy transigea pour les droits de sa femme le 17 septembre 1678, pardevant Théolat, notaire à Bourges. (*Orig. en papier.*) Le 10 juillet 1679, devant Prévost, notaire et tabellion royal du bailliage de Saint-Pierre-le-Moutier, le comte et la comtesse d'Anlezy firent un testament mutuel. La terre d'Anlezy, léguée par préciput à Louis-Antoine-Erard Damas, leur fils aîné, devait, à son défaut d'hoirs mâles, échoir à l'aîné de leurs autres fils survivants, et successivement toujours à l'aîné mâle de leur descendance. Marie-Agnès Tiercelin, restée veuve avant le 7 novembre de la même année, fit hommage le 27 janvier 1680, au cardinal Mazarin, pour la vicomté de Druye, mouvante de son duché de Nivernais. Elle fit un dernier testament à Moulins, devant Beruyer et Philippard, notaires royaux, le 19 octobre 1683. Elle voulut que son corps fût transporté et inhumé en l'église d'Anlezy, dans le tombeau de son mari, et son cœur

Tiercelin : d'argent, à 2 tierces d'azur en sautoir, cantonnées de 4 merlettes de sable.

remis aux Ursulines de Nevers. Sur les 120 mille livres qu'elle avait eues en dot, elle en donna 60 mille à son fils aîné; le surplus dut être partagé également entre ses trois autres enfants. Elle mourut dans le même mois, laissant sous la tutelle de Madelaine Hanapier, comtesse d'Anlezy, leur aïeule, trois fils et une fille. (*Originaux aux Arch. de M. le baron de Damas.*)

1° Louis-Antoine-Érard, dont l'article viendra;

2° Nicolas-François Damas, marquis d'Anlezy, vicomte de Druye, capitaine de cavalerie au régiment de Saint-Pouange, puis mestre-de-camp de cavalerie par commission du 25 janvier 1705. Il partagea les successions paternelle et maternelle avec son frère aîné le 8 août 1698. (*Inventaire A*, fol. 23.) Le marquis d'Anlezy fut tué le 28 mai 1707 dans un combat livré sur le chemin de Pforzheim à Dourlach contre un corps de 500 cuirassiers allemands qui défendaient le passage de Wittemberg forcé par les Français. (*Gazette de France* du 11 juin 1707, et *Histoire de la milice française*, par le P. Daniel, p. 476.) Il avait épousé, par contrat du 14 mars 1697, Marie-Madeleine *des Vaux*, morte le 3 février 1712, fille d'Antoine des Vaux, écuyer, seigneur de Chêne-Bécard, près la Ferté-Aleps, et de Marie-Armande Ferry. (*Inventaire A*, fol. 19.) Leurs enfants furent :

A. Louis François Damas, marquis d'Anzely, lieutenant-général des armées du roi, né le 7 janvier 1698. Il fut reçu page du roi en la petite écurie le 1er avril 1713. Il en sortit le 5 mars 1715, pour passer lieutenant réformé au régiment du Roi. Il y devint successivement lieutenant en pied le 12 août suivant, capitaine en second le 12 février 1721, et capitaine-commandant le 8 avril 1722. Nommé colonel du régiment de Nice, infanterie, par commission du 9 avril 1724, il commanda ce corps au camp de la Sambre en 1727, au siége de Kehl en 1733, à celui de Philisbourg en 1734, puis à l'armée du Rhin en 1735. On le nomma brigadier d'infanterie le 1er janvier 1740, et gouverneur de la personne de M. le prince de Condé (Louis-Joseph de Bourbon, mort en 1818) au mois de novembre 1741. Employé à l'armée de Bohême par lettre, du 1er mai 1742, le marquis d'Anlezy concourut à la belle défense de Prague sous le maréchal de Belle-Isle, et rentra en France après la glorieuse retraite de cette armée au mois de février 1743. Le 1er avril suivant on lui expédia des lettres pour servir sur le Rhin. Il combattit à Dettingen et finit la campagne à Landau, où il était entré le 24 août. En 1744 il contribua, à l'armée du Rhin, à la reprise de Weissembourg et des lignes de la Lautern. Le 13 août il

fut déclaré maréchal-de-camp, grade auquel il avait été promu le 2 mai précédent. Il se trouva au combat de Richevaux et au siége de Fribourg. Dans la campagne suivante le marquis d'Anlezy se signala à la bataille de Fontenoy; il servit au siége et à la prise de Tournay et de la citadelle, où il monta la tranchée du 16 juin, et à ceux d'Oudenarde et de Dendermonde. Employé en 1746 à l'armée du roi, il couvrit les siéges de Mons, de Charleroy, de Saint-Guilain et de Namur, et fut cité avec distinction parmi les généraux qui combattirent à Raucoux. Le 15 avril 1747, il reçut ordre de se rendre à Ath. A l'armée des Pays-Bas il prit une part active à la bataille de Laufeldt, et couvrit avec l'armée les opérations du siége de Berg-op-Zoom. Il fut créé lieutenant-géneral des armées du roi le 10 mai 1748. Le 9 mai 1749 il fut présenté à Louis XV comme député de la noblesse des états de Bourgogne. Il était premier gentilhomme du prince de Condé, lorsqu'il fut nommé au gouvernement d'Auxerre au mois de mai 1754. Employé en 1757 au corps d'armée commandé par le prince de Soubise et opposé au roi de Prusse, puis à la grande armée, il contribua, au mois de juillet, au gain de la bataille d'Hastembeck et à la prise de plusieurs places de l'électorat de Hanôvre. A l'armée d'Allemagne, le marquis d'Anlezy combattit à Crewelt en 1758 et à Minden en 1759. Le 23 novembre de cette année il passa au gouvernement de la place de Salces, en Roussillon, puis au mois de novembre 1761 à la lieutenance-générale du Charolais et au commandement du duché de Bourgogne. Il prêta serment entre les mains du roi pour ces deux commandements le 24 janvier 1762. (*Chronologie historique militaire*, t. V, p. 430; *Gazette de France, Annales du Temps.*) Il mourut en son château d'Anlezy le 11 janvier 1763. Il avait épousé : 1° en 1724, Marie-Élisabeth *de Ferrero de Saint-Laurent*, fille de Jean-Baptiste de Ferrero, marquis de Saint-Laurent, lieutenant général des armées du roi, et colonel du régiment de Nice dont il s'était démis en faveur du marquis d'Anlezy, son gendre, et de Marie-Françoise de Sanvion; 2° Marguerite *de Mucie*. Il n'avait eu qu'un fils issu du premier lit, savoir :

Jules-François Damas d'Anlezy, né le 9 octobre 1728, mort au berceau;

B. Léonor-François Damas, mort sans postérité;

C. Isabelle-Françoise-Madelaine Damas d'Anlezy, marié, le 2 juin 1728, avec François-Mamert *de Conzié*, chevalier, seigneur de Vaucher, de Saint-Martin-du-Mont, de la Roche, etc., baron de Pomier, fils de Jean de Conzié, seigneur des mêmes lieux, et de Catherine de Beuverand de la Vernotte. Elle le rendit père, entre autres enfants, de :

a. Louis-François-Mamert de Conzié, officier au régiment des gardes françaises;

b. Louis-François-Marc-Hilaire de Conzié, nommé évêque de Saint-Omer au mois d'avril 1766. Il passa au siége épiscopal d'Arras en 1769;

c. Joachim-François-Mamert de Conzié, qui fut le successeur de son frère, en 1769, à l'évêché de Saint-Omer;

3° Jacques-Paul Damas, dit l'abbé de Druye;

4° Marguerite-Agnès Damas, dame des Gouffiers et de Florac par partage avec ses frères, suivant acte du 29 septembre 1701, passé devant Parent, notaire royal au bailliage de Saint-Pierre-le-Moutier. (*Orig. en parch.*) Elle fut mariée, le 30 août 1704 à Pierre-François *de Damas*, comte de Cormaillon.

XXII. Louis-Antoine-Erard Damas, comte d'Anlezy, seigneur de Montigny (1), de Fleury-la-Tour, de Saint-Parise-le-Châtel, etc., maréchal de camp, commandeur de l'ordre de Saint-Louis, entra dans les mousquetaires, en 1686. Il fit la campagne de 1688, près du dauphin, et se trouva aux siéges de Philisbourg, de Manheim et de Franckenthal. Le 20 août de cette année, il leva pour le régiment de Besons, cavalerie, une compagnie qu'il commanda à la bataille de Fleurus le 1er juillet 1690, au siége de Mons et au combat de Leuze en 1691, au siége de Namur et au combat de Steinkerque en 1692, puis à Nerwinde et au siége de Charleroy, en 1693. Le comte d'Anlezy fut nommé mestre-de-camp d'un régiment de cavalerie de son nom le 8 janvier 1696. Ce corps ayant été réformé le 3 février 1698, après les deux campagnes précédentes à l'armée de Flandre, on lui donna le commandement d'un autre régiment de cavalerie le 2 juin 1702. Il combattit à la tête de ce dernier corps à l'affaire de Nimègue, au siége de Kehl et à l'attaque des lignes de Stolhoffen en 1703. On le créa brigadier de cavalerie le 2 avril de cette année. Il fut employé

(1) Il vendit cette terre à Joseph Penet, sieur de Mantelet, par acte du 30 avril 1700, reçu par Leroy et son collégue, notaires à Paris. Celle de Saint-Parise fut vendue par sa veuve suivant acte du 15 février 1731, reçu par Chabrier, notaire à Pierrefitte, à Germain-Joseph de Pagany seigneur d'Augny. (*Inventaire B*, fol. 13 *verso*, et fol. 14, *recto*.)

dans ce grade à l'armée de Bavière, sous le maréchal de Villars, et prit part au gain de la première bataille d'Hochstædt, le 20 septembre. A la seconde journée du même nom (13 août 1704), fatale aux armées françaises, le comte d'Anlezy reçut deux blessures considérables. Il servait sur le Rhin de 1705 à 1707. L'année suivante, il combattit à la bataille d'Oudenarde. Le 20 mars 1709, il fut promu au grade de maréchal-de-camp. Employé à l'armée du Rhin, il s'y fit remarquer dans la plupart des actions de cette campagne. Détaché de la grande armée pour joindre le corps du comte du Bourg, il commanda l'aile droite des Français au combat de Rumersheim et décida le succès de cette journée, laquelle fut d'autant plus glorieuse que le comte de Mercy y fut entièrement défait. (*Histoire militaire de Louis XIV*, par M. de Quincy.) Le roi, à qui le comte d'Anlezy fut chargé de faire part de cette victoire, lui assura une place de commandeur de l'ordre de Saint-Louis, avec une pension de 3000 livres, qu'il obtint le 27 octobre 1711. (*Inventaire A*, p. 98.) Il commanda pendant l'hiver à Huningue et mourut à Strasbourg, le 2 avril 1712. (*Chronol. hist. militaire*, t. VI, p. 599.) Il avait épousé, par contrat du 19 janvier 1701, Marie-Élisabeth PALATIN DE DIO DE MONTPERROUX, sœur puînée de Jeanne Palatin de Dio de Montperroux, épouse de Marie-Roger, comte de Langeac, marquis de Coligny, et fille de Noël-Léonor Palatin de Dio, marquis de Montperroux, et de Marie-Elisabeth de Coligny, dame de Saligny, celle-ci fille de Gaspard-François, marquis de Coligny, et de Marie-Gilberte de Roquefeuil, remariée à Claude-Yves, marquis d'Alègre. (*Invent. A*, fol. 30, 31, 95.) Marie-Elisabeth Palatin de Dio devint, le 25 février 1714, héritière de Montperroux et de Saligny, par la mort sans enfants de son frère François-Gaspard-Eléonor de Palatin de Dio, marquis de Montperroux, mestre-de-camp, général de la cavalerie française et lieutenant-général des armées du roi. Il avait institué sa sœur sa légataire universelle, par son testament du 31 mars 1701, déposé pour minute en l'étude de du Tartre, notaire à Paris, le 22 mars 1714. (*Grosse si-*

PALATIN DE DIO : fascé d'or et d'azur ; à la bordure de gueules.

gnée dudit notaire.) La comtesse d'Anlezy transigea avec sa sœur la comtesse de Langeac, par acte du 14 septembre 1715, passé devant du Tartre et son collègue, notaires royaux au Châtelet de Paris, la première comme légataire universelle du marquis de Montperroux, leur frère, la seconde comme aînée et appelée à la substitution faite par Marie-Gilberte de Roquefeuil, marquise d'Alègre, leur aïeule maternelle. (*Original en papier.*) Du mariage de Louis-Antoine-Erard Damas et de Marie-Elisabeth Palatin de Dio, sont issus deux fils :

1° Louis-François, dont l'article suit ;

2° Léonor-François Damas, marquis de Montperroux, seigneur de Saligny, lieutenant au régiment du Roi, infanterie, marié, en 1740, avec N... *Joumart-Tison*, fille d'Anne-Joumart Tison d'Argence, et d'Anne-Gay de Puy-Robert, et sœur du marquis d'Argence, mestre-de-camp lieutenant du régiment de Condé, dragons. Le marquis de Montperroux est mort sans postérité.

XXIII. Louis-François Damas, chevalier, comte de Thianges et d'Anlezy, comte palatin de Dio, marquis du Vaux de Chizeul, de Montperroux et de Roquefeuil, seigneur baron de Castelnau de Montratier, de la Barthe, de Flauniac (1), de Bonaquila, de Confolant, vicomte de Montbayer et de Magezir, né le 7 janvier 1698, fut reçu page du roi en la petite écurie en 1720. Au sortir des pages, il entra dans le régiment de Mestre-de-camp général, où il fut fait capitaine. Il devint, en 1720, cornette, puis guidon des gendarmes de la garde du roi. Il fit hommage au marquis de Béthune, seigneur de Chastillon-en-Bazois, pour sa terre et comté d'Anlezy, par acte du 20 mars 1727, reçu par Griffat, notaire royal au ressort de Saint-Pierre-le-Moutier. (*Inventaire B*, fol. 14 *verso.*) Le comte d'Anlezy

(1) Le comte d'Anlezy hérita de ces 4 dernières terres substituées par les testament et codicille de Marie-Gilberte de Roquefeuil, sa bisaïeule, des 16 février 1640 et 7 novembre 1693, par le décès de la comtesse de Langeac, sa tante, arrivé à Paris le 7 novembre 1733. Il a vendu les terres de Montperroux, de Felin et du Vaux de Chizeul, par acte reçu par Leguié, notaire royal à Paris le 18 mai 1748.

épousa, par contrat du 26 mai 1732, Madeleine-Angélique DE GASSION, fille de Jean, marquis de Gassion et d'Alluye, depuis lieutenant-général des armées du roi, chevalier des ordres, et de Marie-Jeanne Fleuriau d'Armenouville. Marie-Elisabeth Palatin de Dio, sa mère, lui fit donation au contrat des biens qui lui étaient échus de la substitution faite par Marie-Gilberte de Roquefeuil, donation qu'elle renouvela le 16 août 1736. (*Inventaire A*, fol. 29, 30.) Il vendit la terre et baronnie de Saligny, en Bourbonnais, et celle de Bertraux, qui en dépendait, pour la somme de 200,000 livres, à Jean-Jacques, comte de Bausobre, chevalier de l'ordre de Brandebourg, brigadier des armées du roi et mestre-de-camp d'un régiment de cavalerie hongroise, suivant acte reçu par Arnaud et de Saint-Quentin, notaires royaux à Moulins, le 20 juin 1746, et rappelé dans des quittances données par la comtesse d'Anlezy, son épouse, des 27 juin, 1er août et 20 septembre de la même année. (*Orig. en papier.*) Le comte d'Anlezy avait été élu de la noblesse de Bourgogne en 1742. Il mourut en 1758. Sa veuve, Marie-Angélique de Gassion, sortit de France, en 1790, et mourut à Munster, le 30 décembre 1794, âgée de 84 ans. Leurs enfants furent :

DE GASSION : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à la tour d'or ; au 2 d'or, à deux pals de gueules ; au 3 d'argent, à l'arbre de sinople, au levrier de gueules, colleté d'or, brochant sur le fût de l'arbre.

1° Jean-Pierre, dont l'article suit ;

2° Louis-Alexandre-Victoire Damas, chevalier d'Anlezy, né le 19 février 1738, officier de la marine, reçu de minorité chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem le 18 mai 1757, mort à Dijon commandeur du même ordre, en 1813 ;

3° Louis-François Damas, *dit* l'abbé d'Anlezy, né le 18 février 1739 ;

4° Marie-Jeanne-Angélique-Thérèse Damas, morte à l'âge de 11 ans le 28 octobre 1748, pensionnaire au couvent de la visitation de Sainte-Marie, faubourg Saint-Germain, à Paris.

XXIV. Jean-Pierre DAMAS, comte d'Anlezy et de Thianges, marquis de Roquefeuil, baron de Castelnau de Montratier, seigneur de Sassangy, de Cersot, de

Fleury-la-Tour et autres lieux (1), naquit le 4 mars 1734. Il était capitaine d'une compagnie au régiment du Roi, infanterie, lorsque, le 27 mars 1759, il fournit au roi, en la chambre des comptes de Bourgogne, l'aveu et dénombrement des terres et seigneuries de Sassangy et de Cersot, que lui avait données entre vifs, par acte du 7 juin 1750, passé devant Laideguive, notaire au Châtelet de Paris, demoiselle Marie-Nicole Damas de Marcilly, sa tante majeure (2), terres qu'il avait reprises de fief en la même chambre des comptes le 1er mars 1758. (*Orig. en papier.*) Le comte d'Anlezy avait servi dans le corps des grenadiers royaux de France, et y tenait rang de colonel en second, lorsqu'il épousa, par contrat reçu par Delaplace, notaire à Paris, et signé par le roi et la famille royale, le 28 mars, et célébré le 4 avril 1758, Michelle-Perrette LE VENEUR DE TILLIÈRES, présentée à la cour le 18 août 1768, fille de Jacques-Tannegui le Veneur, comte de Tillières, maréchal-de-camp, et de Michelle-Julie-Françoise Bouchard d'Esparbès de Lussan de Jonsac. Le comte d'Anlezy fit toutes les campagnes de la guerre de *sept ans*. Il était à la tête du régiment de le Camus, du corps des grenadiers royaux, lorsqu'il fut fait prisonnier à l'affaire de Cassel le 24 juin 1762. En 1765, il fut nommé mestre-de-camp d'un régiment de dragons, qui prit le nom *de Damas* en 1768, et devint ensuite dragon de monseigneur le comte d'Artois, et qu'il commanda jusqu'en 1774. Le comte de Damas d'Anlezy fut créé brigadier de dragons le 18 juin de cette dernière année, et maréchal-de-camp le 1er mars 1780. Député du bailliage de Nivernais et de Donziois aux états-généraux en 1789, il donna sa démission au mois de juillet de la même

LE VENEUR : d'argent, à la bande d'azur chargée de 3 flanchés d'or.

(1) Il vendit la terre de Roquefeuil à M. de Favantine, par acte passé devant Dehérain, notaire à Paris, le 14 mars 1775. Le 24 novembre suivant, par acte reçu par Boursier, notaire en la même ville, il vendit celles de Castelnau, la Barthe et Flauniac à M. Bonal d'Écharson, enfin celles de Sassangy, Saint-Privé et Cersot, pour 400,000 livres à M. Morton, par acte du 17 mars 1792, passé devant Delacour, notaire à Paris.

(2) C'est-à-dire sa tante à un degré éloigné.

année, et fut remplacé par le marquis de Bonnay. (*Etats militaires, Gazette de France.*) Jean-Pierre Damas mourut sans enfants, en son château d'Anlezy, le 5 septembre 1800. Il avait institué ses héritiers universels, en 1784, le baron de Damas de Cormaillon, son cousin issu de germain, et les enfants qui naîtraient de son mariage avec Marie-Gabrielle de Sarsfield.

COMTES DE CRUX.

Branche aînée actuelle.

XX. François Damas, chevalier, dit le vicomte d'Anlezy, comte de Crux, baron de Souhey, seigneur des Gouffiers (1) et de la Cave, second fils de Paul Damas, comte d'Anlezy, et d'Hélène Arnaud, dame des Gouffiers, fut reçu chevalier de Malte, le 7 juin 1631. Il fut nommé capitaine-enseigne de la compagnie de 200 hommes d'armes des ordonnances du roi, sous le titre de gendarmes de la reine, par brevet donné à Narbonne le 4 août 1642; par le partage que fit sa mère entre ses enfants le 17 août 1647, la terre de Crux lui échut, toute la partie de Marcilly, aucun patrimoine de la maison d'Anlezy, que la partie de Montagu, acquise par ladite dame de la marquise de Ragny. Le 25 septembre 1648, haut et puissant seigneur, François Damas, comte de Crux, fit accord avec ses frères Antoine et Achille, suivant acte reçu par Bourgoing, notaire royal à Nevers. Francois Damas avait épousé, par contrat du 19 février 1648, passé au château de Vezigueux, devant Magdelenat et Marques, notaires royaux au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moutier. Louise DE PRACOMTAL, fille de haut et puissant seigneur messire

DE PRACOMTAL : tiercé en fasces, au 1 de gueules, à 3 fleurs de lys rangées d'or, au 2 d'argent et au 3 d'azur *.

(1) Il acquit cette terre d'Edmée Damas, sa sœur et de François de Bartholi, mari de cette dame, par acte reçu par Regnault notaire, le 22 mai 1658. (*Inventaire B*, fol. 23.)

* Voir la généalogie de PRACOMTAL, p. 22, dans l'*Armorial général* de MM. d'Hozier, registre III, seconde partie, et Palliot. *Vraie et parfaite science des armoiries*, p. 629. La branche aînée de cette famille, originaire du Dauphiné, porte *d'or, au chef d'azur, chargé de 3 fleurs de lys d'or.*

Antoine de Pracomtal, baron de Soussey, seigneur de Saint-Thibault, de Saint-Beury, de Beurisot, etc., et d'Anne de Bourbon-Busset. Le roi d'Espagne ayant confisqué dans le comté de Bourgogne 7000 livres de rente appartenant au vicomte d'Anlezy, la reine régente Anne d'Autriche, pour indemniser ce seigneur, et en considération de ses services, lui fit don de la somme de 31 mille livres en principal et intérêts dus par M. de Pracomtal au marquis de Varembon, qui tenait le parti du roi d'Espagne, par brevet signé du roi le 28 novembre de la même année 1648. François Damas prit le titre de comte de Crux, à partir de sa nomination à la charge de capitaine sous-lieutenant des gendarmes de la Reine, en considération de sa bonne conduite en plusieurs occasions importantes. Les provisions de gentilhomme ordinaire de la chambre du roi lui furent accordées le 13 février 1650, non-seulement *en considération de ses grands et recommandables services*, mais encore, « S. M. voulut par cet honneur » lui donner des marques de l'estime qu'elle faisait de » lui, et l'approcher de sa personne par quelque charge » digne de son mérite et de sa naissance. » (*Preuves de* 1767.) Depuis, il fut conseiller-d'état et maréchal de camp par brevet du 6 avril 1652. (*Chronologie historique militaire*, t. VI, p. 352.) Le comte de Crux siégea aux états de Bourgogne en 1642, 1645, 1647 et 1658. Lui et son épouse rendirent hommage au roi, le 6 juin 1649, en la chambre des comptes de Dijon, pour les seigneuries de Soussey et de Saint-Thibault. Louise de Pracomtal, restée veuve en 1660, fit la reprise de fief des mêmes terres le 25 février 1669. (*Extraits de Peincedé*, t. IX, p. 570.) Leurs enfants furent :

1° Antoine-Louis, dont l'article suit ;

2° Antoine-Achille Damas, auquel son père légua 15,000 livres par le testament qu'il fit au château de Crux devant Frachot, notaire royal le 8 décembre 1658 ;

3° Antoine-Edme Damas, chevalier, comte de Soussey, auquel son frère aîné assura 30,000 livres pour sa légitime le 11 juin 1670. Il fut nommé tuteur d'Étienne Damas.

son neveu le 20 mai 1690, et fut choisi par celui-ci pour son exécuteur testamentaire le 29 juin 1721. Il mourut sans postérité;

4° Jean-François Damas de Crux, page du grand maître de l'ordre de Malte en 1667. Ses preuves comme chevalier dudit ordre furent admises le 8 mai 1669. Il eut 30,000 livres pour sa légitime suivant le contrat de mariage d'Antoine-Louis, son frère, du 11 juin 1670;

5° Louise-Marie Damas, qui eut aussi 30,000 livres de légitime;

6° Agnès Damas. Elle vivait le 25 février 1669.

XXI. Antoine-Louis Damas, chevalier, comte de Crux, baron de Soussey et de Saint-Thibault, seigneur de Lée, de Saint-Beury, de Demain, de la Collancelle, de Lignières, de Saint-Parise-le Châtel, etc., fut reçu chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem le 5 mars 1668. Il avait été nommé capitaine-guidon de la compagnie des gendarmes des ordonnances du roi, sous le titre de la Reine, par brevet daté de Lyon le 5 janvier 1659. Il épousa, par contrat du 11 juin 1670, passé devant Tardy, notaire royal de la paroisse de Saint-Michel de Dijon, Marie-Anne Coutier de Souhey, fille de messire François Coutier, baron de Souhey, vicomte de Grezigny, conseiller du roi en ses conseils-d'état et privé et de ses finances, chevalier d'honneur en sa chambre des comptes de Bourgogne, et de dame Anne de Longueil. Dans un dénombrement fourni par le comte de Crux à la seigneurie de Chastillon-en-Bazois, le 4 décembre de la même année 1670, il fait mention de biens situés à la Bazolle, à la Collancelle, d'un pré situé au territoire du Coudray, et de son droit d'usage dans les bois de ladite seigneurie de Chastillon, ainsi qu'il avait été accordé entre les seigneurs dudit lieu, et Hugues et Guyot, seigneurs de Demain, par acte du lundi avant la fête de Saint-Georges 1297. Antoine-Louis Damas siégea aux états de Bourgogne en 1671, 1679 et 1682. Il avait été nommé aide-de-camp des armées du roi, par brevet du 10 avril 1674, et attaché en cette qualité au duc d'Enghien dans la guerre contre la Hollande. Il vivait encore, ainsi que la

Coutier : de gueules, à la fasce d'or accompagnée de 3 têtes de léopard du même, lampassées de gueules.

comtesse de Crux, le 28 avril 1701. Ils ont eu deux fils et une fille :

1° Étienne, dont l'article suit;

2° Antoine-Edme Damas, comte de Souhey, mort sans postérité après l'année 1683;

3° Anne-Marie Damas de Crux, mariée, le 11 mars 1697, avec Charles *de Chaugy*, chevalier, seigneur de Lantilly, capitaine de dragons, fils de Simon de Chaugy, seigneur de Lantilly, et de Gabrielle de Conclais, sa seconde femme.

XXII. Étienne Damas, chevalier, comte de Crux, baron de Souhey et de Saint-Thibault, seigneur de Saint-Beury, de Beurisot, de Lignières, de Demain, de la Collancelle, de Soussey et autres lieux, naquit le 4 août 1674. Il fut reçu page du roi en la grande écurie le 12 octobre 1690, servit du 1er mai 1692 au 25 mars 1693 dans la première compagnie des mousquetaires. Le 5 mai de cette dernière année il fut pourvu de la charge de cornette de la compagnie mestre-de-camp du régiment Dauphin Étranger, cavalerie, et y était capitaine en 1694. Il fit toutes les campagnes de la guerre terminée par le traité de Ryswick. Il épousa, par contrat passé à Arbois devant Lambert, notaire royal, le 28 avril 1701, Marguerite-Étiennette d'Achey, dame du chapitre de Remiremont, fille de feu très-haut et puissant seigneur messire Claude d'Achey, chevalier, baron de Thoraise et de Maillot, seigneur de Groson, de Laverney, etc., et de défunte très-haute et puissante dame Louise-Aimée de Reffuge. Le 28 juin 1704, le comte de Crux rendit hommage au duc de Nivernais pour ce qu'il tenait en fief dans ses duché et pays de Nivernais et Donziois et dans la châtellenie de Saint-Saulge. Le 29 juin 1721, devant Laveyne et Coquille, notaires royaux à Saint-Saulge, il fit son testament insinué après sa mort le 22 septembre de la même année au greffe du bailliage d'Arnay-le-Duc. Il prescrivit sa sépulture dans l'église paroissiale de Crux-la-Ville, au tombeau de ses prédécesseurs, et renouvela et confirma la substitution graduelle de la terre et seigneurie de

d'Achey : de gueules, à 2 haches d'armes adossées d'or.

Crux, faite par son père, en faveur de l'aîné de ses enfants mâles et de ses descendants. Sa veuve mourut au château de Crux le 2 avril 1743, à l'âge de 63 ans. Ils ont laissé :

1° Louis-Alexandre, dont l'article suit;

2° Claude-Charles Damas, marquis de Crux, baron de Souhey, seigneur de Lantilly, de Massingy et de Chasselambert, capitaine au régiment de Nice, infanterie, avec lequel il fit la guerre d'Allemagne. Il fut blessé au siége de Philisbourg. Le marquis de Crux était commissaire perpétuel de la noblesse de Bourgogne pour la capitation. Il siégea aux états en 1739. Il avait épousé, en 1735, Anne-Claude *de Changy*, dame de Lantilly, sa cousine germaine. Le 21 janvier 1772, le marquis de Crux fut nommé tuteur consulaire des enfants mineurs de feu Charles-Jules Damas, comte de Cormaillon. Il mourut, ainsi que sa femme, au château de Lantilly en 1783. Ils avaient eu deux fils et deux filles :

A. Antoine-François-Henri, vicomte de Damas, né au château de Lantilly le 1er novembre 1743. Il entra dans les pages du Roi en 1760, fut fait successivement sous-lieutenant et sous-aide major au régiment de Limosin, dont était colonel son cousin germain le comte de Damas-Crux, puis capitaine dans les dragons de Damas commandé par son parent le comte d'Anlezy. Il épousa, en 1768, Lazare-Claude-Philiberte *du Hamel*, morte à Semur le 17 février 1783. A l'époque de la révolution de France, le vicomte de Damas était commissaire perpétuel pour l'imposition de la capitation de la noblesse de Bourgogne. Émigré, il fit à l'armée de Condé les campagnes de 1792, 1793 et 1794, et se retira à Malte, où il avait payé son droit de passage dès 1785. Le vicomte de Damas survécut à ses frère et sœurs, et mourut comme eux sans postérité;

B. Louis Damas, reçu chevalier de Malte de minorité en 1746. Il mourut en 1763, avant ses caravanes, servant dans les carabiniers;

C. Demoiselle de Damas, épouse du marquis *de Massol*;

D. Demoiselle de Damas, épouse du comte *de Fores;*

3° Marie-Michelle Damas de Crux;

4° Angélique-Henriette Damas de Crux, chanoinesse, puis, en 1750, abbesse de l'abbaye royale de Baume-les-Dames, en Franche-Comté, morte en 1767.

XXIII. Louis-Alexandre, comte DE DAMAS DE CRUX, marquis de Menou et de Souhey, baron de Demain et

de la Collancelle, vicomte de Grezigny, seigneur de Saint-Eufresne, de Maigny, de Ménétreau, de Villiers, de Blosset, etc., épousa, par contrat passé devant Judde et son collègue, notaires au Châtelet de Paris, le 5 août 1734, Marie-Louise DE MENOU, présentée au mois d'octobre 1757, fille de feu haut et puissant seigneur messire François-Charles de Menou, marquis de Cosne en Nivernais, seigneur de Prunay-le-Gillon, du Quesnay et autres lieux, brigadier des armées du roi, capitaine-lieutenant des chevau-légers d'Anjou, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, et de haute et puissante dame Marie-Anne-Thérèse Cornuau de la Grandière de Meurcé, le comte de Damas-Crux assisté de Philippe-Jules-François Mazarini-Mancini, duc de Nivernais et de Donziois, pair de France, grand d'Espagne de première classe, prince de Vergage et du Saint-Empire, son cousin. Le 13 septembre 1751, le comte de Damas de Crux reçut l'hommage que lui rendit messire Jean-Louis Berthier, chevalier, seigneur de Sauvigny-le-Bois, conseiller du roi en ses conseils, maître des requêtes et commissaire départi en la généralité de Paris, pour les fief et terre seigneuriale des Troches, relevant du comté de Crux à la part de Montagu. Le comte de Damas mourut en son château de Crux le 6 décembre 1763. De son mariage sont issus :

DE MENOU : de gueules, à la bande d'or.

1° Louis-Étienne-François, dont l'article suit ;

2° François Damas de Crux, vicaire-général du diocèse, trésorier, puis doyen du chapitre de Nevers, abbé commendataire de l'abbaye de Delan, près Rheims. Député du clergé du bailliage de Saint-Pierre-le-Moutier à l'assemblée des états-généraux, il n'en voulut point suivre les séances dès qu'il connut les projets des novateurs contre la religion et le clergé ;

3° N.... vicomte de Damas Crux, page du roi, mort en 1763 ;

4° N.... Damas de Crux, mort peu après sa naissance ;

5° Étienne-Charles, dont l'article viendra ci-après ;

6° Marie-Augustine Damas de Crux, religieuse à la visitation de Sainte-Marie, morte en 1820 ;

7° Marie-Adélaïde Damas de Crux, mariée, le 22 novembre

1755, à Charles-Marie *Lallemant de Nantouillet*, seigneur de Marly-la-Ville, maître des cérémonies de France;

8° Marie-Anne-Louise Damas de Crux, mariée, en 1761, à Louis-Théodore *Andrault*, comte de Langeron, lieutenant-général des armées du roi, fils de Joseph Andrault, comte de Langeron, lieutenant-général des armées navales, et de Jeanne-Madeleine Gouray de la Coste. Elle mourut le 5 février 1763, à l'âge de 23 ans;

9° N.... Damas de Crux, *madame de Souhey*, religieuse à la visitation de Sainte-Marie;

10° Catherine-Antoinette Damas de Crux, mariée à N.... comte *de Clerel de Tocqueville*.

XXIV. Louis-Étienne-François, comte DE DAMAS-CRUX, pair de France, baron de Demain et de la Collancelle, naquit le 4 octobre 1735. Il entra de bonne heure au service et fut l'un des menins de M. le dauphin (depuis Louis XVI). Il devint successivement capitaine au régiment de Fiamarens, infanterie, colonel du régiment de Foix, le 15 février 1761, puis du régiment de Limosin au mois de décembre 1762 (1), brigadier d'infanterie le 3 janvier 1770 et maréchal de camp le 1er mars 1780. Il fut nommé le 8 juin 1783, et reçu le 1er janvier 1784, chevalier des ordres du Roi. A l'époque de la révolution il commandait depuis plusieurs années dans la province des Trois-Evêchés. Emigré en 1792, le comte de Damas-Crux commanda l'une des compagnies de gentilshommes émigrés qui défendirent avec tant de valeur la ville de Maëstricht contre les troupes républicaines, et qui, l'épée à la main, firent à travers leurs ennemis une retraite regardée comme un des plus beaux faits d'armes de cette guerre. Appelé en 1794, par le choix de *Monsieur*, régent du royaume et de S. A. R. le comte d'Artois, pour guider les premiers pas du jeune duc de Berry dans la carrière militaire, il fit avec ce prince les campagnes de l'armée de Condé, jusqu'au mariage de *Madame* avec S. A. R. le duc d'Angoulême en 1799. A cette époque, le comte de Damas-Crux fut nommé chevalier d'honneur de cette

(1) Le comte de Damas-Crux fit ses preuves au cabinet des ordres du roi au mois d'avril 1767. (Voyez p. 1, note 2 et p. 54.)

princesse. Il rentra en France avec le roi, en 1814, avec le grade de lieutenant-général de ses armées. Louis XVIII voulant recompenser les longs services et le dévouement du comte de Damas-Crux, et étant sur le point de perdre ce serviteur fidèle, qu'une grave maladie tenait au bord de la tombe, le créa pair de France le 2 juillet 1814. Il expira le lendemain, 3, au château des Tuileries. Il avait épousé : 1° le 15 février 1768, Louise-Augustine-Thérèse, princesse DE BROGLIE, morte sans enfants, fille aînée de Victor-François, duc de Broglie, prince du Saint-Empire, maréchal de France, et de Louise-Augustine-Salbigothon de Crozat de Thiers ; 2° Marie-Louise-Angélique DE TALARU, veuve d'Armand-Louis de la Croix, marquis de Castries, et fille de Louis Talaru, marquis de Chalmazel, 1er maître d'hôtel de la reine, et de Marie-Marthe-Françoise Bonneval ; 3° par contrat signé par le roi et la famille royale le 19 septembre 1775, Sophie-Joséphine-Antoinette DE LIGNY, morte au mois de juillet 1785, fille de Charles-Andrien, marquis de Ligny, comte de Courtenay, baron de Dombasle et de Bioncourt, enseigne des gendarmes de Berry, mestre-de-camp de cavalerie, et d'Elisabeth-Jeanne de la Roche-Fontenilles de Rambures. Le comte de Damas-Crux n'a eu qu'une seule fille, issue de ce troisième mariage :

DE BROGLIE : d'or, au sautoir ancré d'azur.

DE TALARU : parti d'or et d'azur ; à la cotice de gueules, brochante sur le tout.

DE LIGNY : de gueules, à la fasce d'or ; au chef écliqueté d'argent et d'azur de trois tires.

Élisabeth-Charlotte de Damas-Crux, née le 4 décembre 1778, dame pour accompagner *Madame*, duchesse d'Angoulême, mariée, le 4 janvier 1802, avec Armand-Louis-Charles *de Gontaut*, marquis de Biron.

XXIV. Etienne-Charles, comte, puis duc DE DAMAS-CRUX, pair de France, lieutenant-général des armées du roi, chevalier de ses ordres, etc., né au château de Crux le 10 février 1754, fut reçu chevalier de Malte de minorité le 29 juin de la même année. Il entra, le 22 février 1770, sous-lieutenant au régiment de Limosin, infanterie, où il devint capitaine le 5 mai 1772. Appelé, le 3 octobre 1779, au commandement en second du régiment d'Aquetaine, infanterie, il fit avec ce corps la guerre contre les Anglais, dans les Indes

orientales. A son retour en France, en 1784, il fut nommé mestre-de-camp-commandant du régiment de Vexin, infanterie. Il était alors connu sous le nom de chevalier de Damas-Crux. Une partie de ce corps étant venue le joindre en émigration fit sous son commandement la campagne de 1792. Après celle de 1793, il leva une légion qu'il conduisit en Hollande, et qui, lors de l'invasion de ce pays par les troupes républicaines, passa à la solde et au service de l'Angleterre. L'infanterie de cette légion ayant été détruite à Quiberon en 1795, le comte de Damas-Crux conclut avec le prince de Condé, l'année suivante, une capitulation en vertu de laquelle il forma, des débris de cette même légion, un régiment de hussards qu'il commanda à l'armée de ce prince. Il avait été promu par le roi Louis XVIII, au grade de maréchal de camp en 1795, et créé grand-croix de l'ordre de Saint-Louis le 23 août de cette année. Il passa en Russie avec le corps de Condé en 1801, et fut dès lors attaché à la personne de S. A. R. le duc d'Angoulême, en qualité de premier gentilhomme de la chambre. Il accompagna ce prince, de Mittau à l'armée de Condé, puis à Varsovie, et enfin en Angleterre. En 1814, le comte de Damas-Crux suivit S. A. R. dans le midi de la France. Il fut nommé lieutenant-général des armées du roi le 21 mars de la même année. Lors du retour de Buonaparte de l'île d'Elbe, en 1815, le comte de Damas-Crux accompagna le duc d'Angoulême dans le Midi, et donna à ce prince de nouvelles preuves de zèle et de dévoûment pour son auguste famille. Envoyé à Toulouse, en qualité de commissaire du roi, avec M. le baron de Vitrolles, il y fut arrêté par le général Laborde et conduit sur le territoire espagnol. Il se rendit aussitôt à Madrid, où il joignit le duc d'Angoulême. S. A. R. l'envoya commander un rassemblement de sujets fidèles à Tolosa et à Irun. Le comte de Damas-Crux fit son entrée à Bayonne, le 25 juillet 1815, escorté par 1800 Basques qu'il avait rassemblés. Il avait refusé toute participation et tout secours du général espagnol comte de l'Abisbal, qui lui avait offert de marcher sous ses ordres avec son armée.

Après le second retour du roi, M. de Damas-Crux fut nommé gouverneur des 12me et 20me divisions militaires, commandant du corps d'armée des Pyrénées-Occidentales, et créé pair de France le 17 août 1815. Le 19 février 1816, il prêta serment à la cour royale de Paris en qualité de *duc*, titre que Louis XVIII lui avait conféré « en récompense (portent les lettres-patentes) des » bons et loyaux services rendus tant à nous qu'à notre » bien-aimé neveu le duc d'Angoulême, par M. de » Damas, et particulièrement de la conduite qu'il a » tenue pour soutenir les glorieux efforts de ce prince » dans la circonstance malheureuse où la France s'est » trouvée au commencement de l'année dernière. » Au mois de septembre 1815, il avait été appelé au gouvernement de la 23e division militaire (Corse), d'où il passa, le 10 janvier 1816, à celui de la 2e (Châlons). En 1820 et 1825 il a présidé le collége électoral du département de la Nièvre. Il a été nommé chevalier des ordres du Roi et premier menin de M. le dauphin les 7 janvier et 17 septembre 1824. Il a épousé, en 1799, Anne-Félicité-Simonne DE SÉRENT, fille d'Armand-Louis, alors marquis, depuis duc de Sérent, pair de France, lieutenant-général, gouverneur du château royal de Rambouillet, chevalier des ordres du Roi, ancien gouverneur de LL. AA. RR. les ducs d'Angoulême et de Berry et ancien président de la noblesse aux états de Bretagne, et de Bonne-Marie-Félicité de Montmorency-Luxembourg. Le duc de Damas, n'ayant point d'enfants, avait fait substituer sa pairie à M. le comte Alexandre de Damas, lieutenant-général des armées du roi; mais depuis les événements politiques de 1830, M. le duc de Damas a cessé de faire partie de la chambre des pairs.

DE SÉRENT : d'or, à 3 quintefeuilles de sable.

SEIGNEURS DE MONTAGU.

XIII. Philibert, dit aussi Philippe DAMAS, seigneur en partie et capitaine (gouverneur) de Montagu, second fils de Robert Damas, IIe du nom, chevalier, seigneur

de Marcilly, et d'Isabeau de Montagu, est porté sur la liste des écuyers de la compagnie de Jean de Vienne, en 1370. Il est qualifié damoiseau dans l'acte de partage qu'il fit avec son frère Hugues, seigneur de Marcilly, le 13 décembre 1373. (*Cabinet du Saint-Esprit.*) Peu de temps après, Philibert Damas parvint à la chevalerie. Il est compris dans l'ordonnance du 15 novembre 1377, par laquelle le duc de Bourgogne restreint les appointements de quelques-uns de ses officiers. Les siens y sont réduits de 30 florins à 15 par an, pour sa charge de capitaine du château de Montagu. (*Histoire de Bourgogne*, par D. Plancher, t. III. *Preuves*, p. 46, col. 1re.) Par acte du 14 janvier 1380, Philibert Damas céda à la duchesse de Bourgogne, pour la somme de 1000 livres, le droit qu'il prétendait, comme seigneur dominant, sur la terre de Germoles, tombée en commise. (*Ibid.* pp. 70, 71, *preuves*, col. 54.) Il se trouva comme chevalier bachelier à l'ost de Flandre, et combattit à la bataille de Rosebeke au mois de septembre 1382, ayant quatre écuyers en sa compagnie. (*Ibid.*, p. 566.) On voit par des lettres de Marguerite, duchesse de Bourgogne, de l'année 1384, que la moitié du château de Montagu appartenait au duc, et l'autre moitié à Philibert Damas, chevalier. (*Chambre des Comptes de Bourgogne; Extr. de Peincedé*, t. XXV, fol 156.) Il donna cinq quittances de ses appointemens militaires et de ceux de sa suite, en qualité de chevalier bachelier, les 25 août et 6 septembre 1383, 27 avril 1385, 26 juillet 1386 et 14 juin 1387. (*Bibliothèque royale, titres scellés de Clairambault*, vol. 39, fol. 2893.) On voit par son sceau très-bien conservé, apposé aux trois premières, qu'il portait pour brisure : *un filet en bande, fleurdelysé en la partie supérieure.* Dans celle du 25 août 1383, il est nommé Philibert *Damax.* Celle du 27 avril 1385 porte qu'il commandait une compagnie de 4 autres chevaliers bacheliers, et de 24 écuyers, à l'armée levée pour le passage en Ecosse, sous le commandement de Jean de Vienne, amiral de France (1). La

(1) Voici deux montres qui se rapportent à cette expédition, et

quittance du 14 juin 1387, est scellée du sceau du bâtard de Marcilly, son frère. (Voyez la *Planche des*

---

dont les originaux se trouvent dans les *Mélanges du Cabinet du Saint-Esprit*, boîte et dossier DAMAS.

La reveue de messire Phillibert Damas, chevalier, quatre autres chevaliers, dont il y en a I nouvel et XXII escuiers de sa compaignie, receue à Edembourc, en Escoce, le IIIe jour d'aoust M.CCC quatre XX et cinq (1385).

Chevaliers :

Ledit messire Phillibert Damas,
Messire Jehan de Ru (de Rupt),
Messire Eude de Raingny (de Ragny),
Messire Huc de Seugny (Hugues de Sugny),
Messire Bertram de Chasen (de Chasan), chevalier nouvel.

Escuiers :

Huguenin de la Guyche,
Maillart de Broillat (de Brouillard),
Perrart de Marcy (de Macy),
Jehan de Rugny,
Le bastart de Lespinasse,
Jehan des Puz (des Pins),
Guillaume de la Mote,
Le bastart de Macy,
Regnaut de Saint-Halaine (de Sainte-Hélène),
Guillaume de Sechenay (de Sassenay),
Louys de Barnay (ou de Verney, suivant une montre du même Philibert Damas, du 27 avril 1385),
Guyot de Blondefontaine,
Guillaume d'Escarlate (Escarlate),
Françoiz de Vauselles (de Vaucelles),
Jehan Darot,
Guillaume de Noident,
Perrin Desquevilly (d'Ecquevilly),
Henry de Saint-Martin,
Tibaut de Montor,
Oudart de Trebonne (d'Estrabonne),
Jehan de Marcy (de Marcey),
Jehan de Chasteullonnet (de Chastellenot).

La reveue de messire Philibert Damas, chevalier bachelier, V autres chevaliers bacheliers et XVIII escuiers de sa compaignie, receue à Saint-Jenhsten (Saint-Johnston, capitale du comté de Perth en Écosse) le XXVIIIe jour d'octobre, l'an mil CCC quatre XX et cinq (1385).

Premièrement, *chevaliers :*

Ledit messire Philibert,
Messire Jehan de Rus (de Rupt),

Sceaux.) Par acte du 10 novembre 1397 (rappelé dans un partage du 24 février 1392), Philibert Damas échangea avec le duc Philippe-le-Hardi sa moitié du

---

Messire Jehan de Roigny (de Ragny),
Messire Huc de Seigny (de Sugny),
Messire Bertran de Chasen,
Messire Pierre de Mariveaux.

Escuiers :

Huguenin de la Guiche,
Mailart dou Brouilart (de Brouillard),
Perrot de Maissy (de Macy),
Jehan de Regny (de Rugny),
Guillaume de la Moute (de la Motte),
Le bastart de Maissy (de Macy),
Regnaut de Sainte-Halaingne (de Sainte-Hélène),
Guillaume de Saisenay (de Sassenay),
Guyot de Blonde Fontanyne (de Blondefontaine),
Guillaume Escarlete (Escarlate),
François de Vasales (de Vaucelles),
Jehan Darro (Darot),
Guillaume de Noident,
Perrin Desqueviley (d'Ecquevilly),
Henry de Saint-Martin,
Jehan de Marcy (de Marcey),
Le bastart de Marcily (Marcilly),
Jehan de Chastelonnet (de Chastellenot).

Lorsque cette compagnie partit de France pour passer en Écosse, elle fit montre à Arras le 27 avril 1385. Le bâtard de Marcilly y est nommé avec un autre écuyer, Jacquet Muguet, dont il n'est plus fait mention dans les autres montres. Voici la quittance que Philibert Damas donna au trésorier des guerres pour le paiement de deux mois de ses hommes d'armes :

Sachent tuit que je, Philebert Damas, chevalier, confesse avoir eu et receu de Guillaume d'Enfernet, trésorier des guerres du Roy nostre Sire, la somme de mil soixante dix huit livres tournois en prest, pour le paiement de deux mois, fait à deux foiz et en deux lieux ; c'est assavoir tant sur les gaiges de moy bachelier, IIII autres bacheliers et XXIIII escuiers de ma chambre comme d'un franc d'or d'estat pour chascun homme d'armes de ma compaignie à moy ordonné par le Roy nostre dit seigneur prendre et avoir chascun mois oultre les gaiges de moy et de mesdites gens desserviz et à deservir en ceste présente armée que le Roy nostre dit seigneur met présentement sus pour le passage d'Escoce en la compaignie et soubz le gouvernement de messire Jehan de Vienne, admiral de France, chief et capitaine de ladite armée, de laquelle somme de mil LXXVIII livres dessus dite je me tieng à bien content et paié. Donné à Arras soubz mon scel le XXVIIe jour d'avril l'an mil CCC quatre XX et cinq.

château de Montagu, pour le château de Saint-Romain et les fiefs qui en dépendaient, que ce prince lui céda en retour. (*Hist. de Bourgogne*, t. III, *preuves*, col. 125; *Ch. des Comptes de Bourgogne*, *Extraits de Peincedé*. t. II, p. 2.) Il avait épousé : 1° par contrat du 31 juillet 1362, passé en présence de Hugues de Montagu, chevalier, seigneur de Couches, et de Guillaume de Montagu, chevalier, seigneur de Marigny, sous le sceau de Robert de Leugney, chancelier de Bourgogne, et signé Dubois, notaire à Chalons, Jeanne DE CRUX, fille d'Erard, seigneur de Crux et de Montigny-aux-Amognes, et de Jeanne de Vienne; 2° N..... Ses enfants furent :

DE CRUX : d'or, à 3 fasces de vair; au chef d'hermine.

Du premier lit :

1° Jean Damas, chevalier, seigneur de Montagu, de Crux en partie et de Montigny-aux-Amognes, qui servait aux mois d'août et d'octobre 1405 dans l'armée que le duc de Bourgogne avait levée pour le service du roi (*Histoire de Bourgogne*, par D. Plancher, t. III, p. 579). Il n'était encore qu'écuyer, et commandait une compagnie de 7 écuyers dans laquelle servait Érard Damas, suivant la revue qui en fut passée à Pont-Aubert près d'Avallon, le 15 septembre de la même année. (*Chambre des Comptes de Bourgogne, registres des montres*, D. Villevieille.) Jean Damas parvint depuis à la chevalerie, et mourut sans postérité.

2° Philippe Damas,
3° Jacquet Damas, } pouvaient être fils de Philibert. Ils servaient dans l'armée du duc de Bourgogne en Artois, au mois de mai 1414, et en Picardie en 1417 (*D. Plancher*, ibid., pp. 589, 593);

4° Jeanne Damas, dont on ignore la destinée;

Du second lit :

5° Autre Jean Damas, IIe du nom, qui a continué la descendance.

XIV. Jean DAMAS, IIe du nom, chevalier, seigneur de Montagu et de Crux en partie, succéda à Jean, son frère aîné du premier lit. Il est porté sous le nom de Jean Damas, seigneur de Montagu en partie, dans la recherche des feux du Châlonnais faite en 1423, comme possesseur de la Forest; et dans celle de 1442, messire Jean de Damas est porté pour la même terre de la Fo-

rest et pour celle de Saint-Marc de Vaux. (*Extr. de Peincedé*, t. XVIII, pp. 633, 639, 640.) Après la mort sans postérité de Philibert Damas, chevalier, seigneur de Fleury-la-Tour, haut et puissant seigneur messire Jean Damas, chevalier, seigneur de Montagu, se porta pour héritier de la moitié de sa succession contre messire Erard Damas, chevalier, seigneur de Marcilly, prétendant que feu messire Jean Damas (son frère), chevalier, seigneur de Montagu, né du mariage de Philibert Damas, seigneur de Montagu, chevalier, avec Jeanne de Crux, avait été ainsi que ledit Philibert leur père (celui-ci fils de messire Robert Damas, chevalier, seigneur de Marcilly), seigneur par moitié de ladite terre de Fleury-la-Tour. Jean Damas fondait son droit d'après sa généalogie, de ce qu' « *il estoit mouvant du* » *cousté, estoc et lignée de ceulx de Damas*, étant cousin » remué (issu) de germain de Jean Damas, père de » Philibert, seigneur de Fleury-la-Tour. » Mais le droit d'Erard ayant été jugé plus clair et mieux fondé (1), il fut maintenu dans la possession entière par sentence du bailliage de Saint-Pierre-le-Moutier du 6 novembre 1444. (*Orig. en parch. aux archives de M. le baron de Damas.*) Jean Damas avait épousé Anne DE NOURRY, fille de Pierre de Nourry, seigneur de Vandenesse, de Breves, de Moraché, d'Avan, de Tannay et de Cernon en Nivernais, et de Marguerite de Marigny. Ses enfants furent :

DE NOURRY : de gueules, à la fasce d'argent.

(1) Parmi les faits allégués par Érard, il dit que lui et Philibert Damas de Fleury-la-Tour étaient *yssus et venuz d'un même nom et de mêmes armes*, ce qui ferait supposer que Jean Damas de Montagu avait changé les siennes et porté un nom de terre de sa branche du vivant et pour se distinguer d'autre Jean Damas, son frère aîné, seigneur de Montagu. Peut-être cette branche a-t-elle repris le *lion* des anciennes armes de Damas. Il existe à la Bibliothèque royale, dans les *Boîtes du Saint-Esprit*, au mot DAMAS, une quittance de Claude Damas, guidon de la compagnie de 60 lances des ordonnances du Roi du maréchal de Bourdillon, datée du 8 février 1563, et qu'il déclare avoir fait sceller du sceau de ses armes. Ce sceau, en placard, représente *un lion* (Voyez la *Planche des Sceaux*, n° 25.) Il ne paraît pas douteux que ce Claude ne fut parent de Claudine Damas, épouse du même maréchal de Bourdillon, et qu'il ne dut à ce titre le grade qu'il remplissait dans sa compagnie d'ordonnance.

1° Louis Damas, seigneur de Montagu et de Crux en partie, mariée, en 1468, avec Catherine *Damas*, fille de Robert VI Damas, chevalier, baron de Digoine, et de Catherine de la Guiche. Il mourut sans postérité peu après l'année 1490;

2° François, dont l'article suit;

3° Charles, auteur de la branche des *seigneurs* DE BRÈVES et DE MAULEVRIER, rapportée ci-après;

4° Jean de Damas, seigneur de Saint-Marc de Vaux, désigné comme une paroisse de 12 feux dans la révision des fiefs du bailliage de Châlons en 1461 (*Extr. de Peincedé*, t. XVIII, p. 658);

5° Isabeau Damas, femme d'Amauri, seigneur *de Fontenay*, chevalier;

6° Marguerite Damas, dame de Sassenay, mariée à Hugues *de Digoine*, chevalier, seigneur de Thianges. Elle vivait en 1463;

7° Marie Damas, vivante en 1464.

XV. François DAMAS, IIe du nom, seigneur de Montagu et de Crux en partie, eut pour fils :

DE RAGNY : de gueules, à 3 bandes d'argent.

XVI. Jannet ou Jannin DAMAS, seigneur de Montagu, marié avec Huguette DE RAGNY, fille et seule héritière de messire Claude, seigneur de Ragny, chevalier. Par acte du 29 juillet 1506, ils renoncèrent au droit de rachat qu'ils s'étaient réservé sur la terre de Pazilly, vendue par le père de Huguette de Ragny à Alexandre Damas, seigneur de Villiers et de Sanvignes. (*Extr. de Palliot*, p. 39.) Le 16 août 1522, le roi François Ier nomma Jeannet Damas, seigneur de Ragny, de Crux et de Montagu, capitaine des château et maison forte de Montréal. (*Extr. de Peincedé*, t. II, p. 464.) Il laissa de Huguette de Ragny :

1° Louis, dont l'article suit;

2° Claudine Damas, dame de Ragny, mariée : 1° à Gérard *de la Magdelaine*, seigneur de Courcelles, de Coulanges et de Châteauneuf, bailli d'Auxois, fils d'Édouard de la Magdelaine, écuyer, seigneur de Bauchot, et de Marguerite de Hochberg (1); 2° par contrat des 13 et 14 septembre

(1) Selon la généalogie de cette famille. Dans les quartiers

1546, avec Imbert *de la Platière*, seigneur de Bourdillon, maréchal de France, fils de Philibert de la Platière, IIe du nom, seigneur de Basoches, et d'Anne de Jaucourt. Elle porta à son second mari la terre de Songy près Vitry-le-Français, et mourut en 1558. Imbert de la Platière se remaria, en 1561, avec Françoise de Birague. Il mourut sans enfants à Fontainebleau le 4 avril 1567;

3o Cathertne Damas, mariée à Pierre *de Traves*, chevalier, seigneur de la Porcheresse et de Dracy-le-Fort, avec lequel elle vivait en 1556. (*Minutes d'Étienne Feullot, notaire à Buxy.*)

XVII. Louis Damas, seigneur de Montagu, épousa Claudine d'Autrey, qui lui survécut et se remaria, avant l'année 1579, avec Louis de Salornay. Elle avait eu de son premier mari :

d'Autrey : de gueules, à 3 chevrons d'or.

Jeanne Damas, mariée, par contrat du 5 mars 1579, avec François *de Barmont*, écuyer, seigneur de Saint-Léger en Beaujolais, fils de Philibert de Barmont, écuyer, et de feu Jeanne de la Garde. (*Minutes de Claude Thévenot, notaire à Messey.*)

Seigneurs de Brèves et de Maulevrier.

XV. Charles Damas, chevalier, seigneur de Brèves, de Tannay, de Moraché et de Cernon, fils puîné de Jean II, seigneur de Montagu, et d'Anne de Nourry, consentit un bail avec Louis Damas. son frère, le 19 septembre 1464. (*Minutes de Guillaume Guynard, notaire à Chauvirey.*) Charles épousa Philippine Damas, sœur de Catherine, épouse de Louis Damas, son frère aîné. Philippine survécut à Charles Damas, et se remaria en 1477, avec Jacquelin d'Amanzé. Elle avait eu de son premier mari :

Damas-Digoine : écartelé, aux 1 et 4 *de Damas*, aux 2 et 3 *de Digoine.*

1o Jean, IIIe du nom, qui suit ;

2o Jean Damas, le jeune, qualifié protonotaire apostolique dans le contrat de mariage de son frère, où il fut présent en 1502;

---

pour l'ordre de Malte de Claude de la Magdelaine de Ragny, arrière-petit-fils de Claudine Damas, du 17 septembre 1649, elle est nommée Marguerite *Audebert.*

3° Marie Damas, femme de Jean *de Ferrière*, chevalier, seigneur de Presles et de Champlevoy. Ils sont rappelés dans une transaction passée entre leurs enfants le 3 janvier 1515. (*Minutes de Hugnenin Gaignepin, notaire à Châlons.*)

XVI. Jean Damas, IIIe du nom, surnommé le Gros, seigneur de Brèves, puis de Maulevrier en partie, épousa, par contrat du 25 octobre 1502, Jeanne de Lespinasse, fille d'Etienne de Lespinasse, chevalier, seigneur de Lespinasse, de Changy et de Maulevrier, et de Marguerite de Balsac. Jeanne de Lespinasse, épousa en secondes noces, Philippe d'Arces, dont elle était veuve au mois de juin 1537. Elle avait eu de son premier mariage :

de Lespinasse : fascé d'argent et de gueules.

XVII. François Damas, seigneur de Brèves, de Maulevrier, de Sainte-Marie et de Flagères, marié avec Isabeau d'Arces, fille de Philibert d'Arces, seigneur de Saint-Mauris en Dauphiné. Elle fit une donation le 1er septembre 1538, et se remaria avec Joachim de Savary, seigneur du Pont, du Plessis et de Lambonay, frère aîné de Denis Savary, qui fut son gendre. Elle eut de François Damas son premier mari :

d'Arces : d'azur, au franc canton d'or ; à la divise compouée d'argent et de gueules, brochante sur le tout.

1° Philippe, dont l'article suit ;

2° Françoise de Damas, épouse de Denis *Savary*, seigneur de Lugny et du Pont, fils d'Honoré Savary, seigneur de Lancosme, et de Catherine Savary. Elle fut héritière pour moitié des biens délaissés par Marc de Lespinasse, abbé de Saint-Rigaud et baron de Lespinasse. Elle céda tous ses droits sur cette succession moyennant 1500 livres tournois par acte du 21 août 1557, ratifié et signé par elle le 19 juillet 1558. (*Original en parchemin.*)

XVIII. Philippe de Damas, seigneur de Brèves et de Maulevrier, épousa, par contrat du 24 décembre 1548, Rénée de Cardaillac, fille de Marc de Cardaillac, baron de Montbrun, seigneur de Brengues en Quercy, et de Jeanne de Champagne de Basoches. Philippe de Damas, héritier pour moitié de Marc de Cardaillac, abbé de Saint-Rigaud, céda tous les droits comme sa

de Cardaillac : de gueules, au lion d'argent, lampassé, armé et couronné d'or, accompagné de 13 besants d'argent en orle.

sœur pour la somme de 1500 livres, par acte du 8 octobre 1557, ratifié par Rénée de Cardaillac, sa femme, le 17 juillet 1558, par devant Nicolas Dumolin, licencié ès-droits, lieutenant-général en la sénéchaussée de Quercy au siége de Figeac. (*Orig. en parch.*) Philippe de Damas et Rénée de Cardaillac n'eurent point d'enfants et furent assassinés au château de Brèves en Nivernais, pendant les troubles de la religion.

BRANCHE DE COULANGES.

Seigneurs de Vandenesse, de Coulanges et de la Bazolle (1).

VI. Robert Dalmas, Ier du nom, chevalier, seigneur de Vandenesse et de Coulanges en Charolais, second fils de Dalmas Ier, seigneur de Cousan, fut l'un des cinq chevaliers (Bernard de Catge, Agne, sans doute de Meymont, Hugues, son frère, et autre Hugues d'Ozoles) qui souscrivirent la charte d'une donation faite, en 1089, à l'abbaye de Cluny, par Josserand *de Jopera*, chevalier, et sa femme Odille, avec l'approbation de leurs fils Liébaud et Antoine, du lieu de Chazelles avec toutes ses dépendances, donation que souscrivirent également Humbert de Bourbon et Etienne de Casse, neveu du donateur. (*Grand cartulaire de Cluny*, vol. B, fol. 183, *verso*, et 184.) Peu de temps après, Robert Dalmas fit donation au même monastère, avec le consentement de Hugues Dalmas, son frère aîné, et en présence de D. Hugues, son oncle (célérier de l'abbaye de Cluny), et d'Aynard, prévôt (de Cha-

(1) Les terres de Vandenesse et de Coulanges étaient tenues par Robert Dalmas, chef de cette branche, et par ses descendants, à foi et hommage des sires de Cousan, leurs aînés. De là, la confusion continuelle de ces deux branches par le P. Anselme et par les autres généalogistes. Les preuves qui en établissent la distinction sont nombreuses. Nous n'omettons aucune de celles qui peuvent servir à rectifier les inexactitudes et les contradictions de nos devanciers.

rolles), donation ratifiée ensuite par son même frère, en présence de Liébaud de Digoine et de Liébaud de Cypierre, de tout le territoire qu'il possédait allodialement depuis Charolles jusqu'à la montagne de Colomberet, et de Saint-Myre jusqu'à Viry, y compris les terres, bois, prés, pasquiers, vignes, eaux, cours d'eau et les serfs de l'un et l'autre sexe, sans aucune réserve, si ce n'est des acquêts qu'il pourrait faire dans la suite, et ajoutant à ce don celui du cimetière de Vandenesse. (*Grand cart. de Cluny*, vol. B, fol. 271, *verso*, charte 728.) Vers l'an 1092, Robert Dalmas et son frère Hugues ratifièrent une donation que Josserand de Centarben, leur oncle (1), avait faite à l'église de Paray, ladite ratification faite en présence d'Artaud de Busseul, de Richard de Saligny (*de Saliniaco*), de Hugues de Vaux et de Hugues d'Ozoles, et consentie par Girard de Centarben, en présence de Hugues de Busseul, fils d'Artaud, et de plusieurs autres. (*Bibl. du Roi, cartulaire de Paray*, fol. 74, *verso*.) Le 2 mars 1094, Robert Dalmas confirma et souscrivit avec Hugues de Meulin (*de Mediolano*), Pons et Guichard de Selogny, la donation que Hugues, seigneur de Berzé, fit de l'église paroissiale de ce lieu à l'abbaye de Cluny. (*Cartulaire B*, fol. 178, 179.) Robert Ier se désista de ses prétentions sur deux serfs de l'abbaye de Cluny, par charte de l'année 1102, où l'on voit que lui et son frère Hugues avaient reçu une indemnité pour ce désistement. (Orig. tiré de la cassette intitulée : *Originaux des cartulaires.*) En 1105, Robert Dalmas, Bertrand de Villorbaine, Liébaud de Cypierre et Pierre de Cevignon, chevaliers, furent témoins de la donation faite aux monastères de Cluny et de Charolles, des églises dudit Charolles, par Bernard de Cachive, Gerberge, sa femme, et Hugues, son fils, et du désistement des droits de Liébaud de Digoine, et Liébaud, son fils, sur ces mêmes églises. (*Cartulaire B*, fol 265, 266.

(1) Cette parenté avait eu lieu, soit par le mariage de Dalmas I avec une sœur de Josserand de Centarben, soit par l'alliance de celui-ci avec une sœur de la femme de Liébaud I, seigneur de Digoine, tante de Hugues et Robert Dalmas.

charte 706 *du ch. de Saint-Hugues.*) Au fol. 269, *verso* du même cartulaire (ch. 722), se trouve une charte par laquelle Robert Dalmas, partant pour Jérusalem, déclare qu'en retour d'une livre d'or qu'il a reçue de D. Seguin, chambrier de Cluny, il fait donation à ce monastère de son miex (mas) de Coulanges (*de Colongiis*), et dans le cas où ledit chambrier ne se contenterait point de ce don, il veut qu'il soit remplacé par son moulin de Vandenesse, et qu'en cas d'insuffisance on prenne sur sa propre terre de quoi compenser ledit meix de Coulanges et ses dépendances. Cet acte fut passé à Berzé-la-Ville en 1106, entre les mains de saint Hugues, abbé de Cluny, en présence de *Lobita*, femme du donateur, d'Anseau de Semur, chevalier, d'Aynard, prévôt de Coulanges, et de plusieurs autres personnes. Robert Ier eut, entre autres enfants, Robert II, dont l'article suit.

V. Robert Dalmas, IIe du nom, seigneur de Vandenesse et de Coulanges, s'était mis en possession de tous les biens que son père avait cédés aux religieux de Cluny. Faisant droit aux justes réclamations de ces religieux, il se dessaisit entièrement en leur faveur du meix de Coulanges, entre les mains de Pierre, chambrier, de Bernard, célérier, de Hugues de Crécy, et de Guillaume, doyen de Basornay. Il en agit de même à l'égard du meix de Minière que leur avait donné Dalmas de Centarben, son oncle (1), abandonna pareillement son moulin de Vandenesse, donné à Cluny par sa mère, ne se réservant que la faculté d'y pêcher une ou deux fois par an, et renonça aux mauvaises coutumes qu'il avait établies au village de Coulanges. Robert Dalmas confirma et renouvela ces donations sous la foi de son serment, et de plus sous le serment de Gautier, son prévôt de Vandenesse, du maître de ses forêts (*forestarius*) et de son intendant, en présence

(1) Dalmas de Centarben était probablement frère de Josserand de Centarben, mentionné plus haut, et conséquemment grand-oncle de Robert Dalmas, seigneur de Vandenesse.

de Liébaud de Digoine, de Pierre de Cevignon, de Pierre de Digoine, fils de Liébaud, de Geoffroi de Villorbaine, d'Anseau de Semur, de Bernard, prévôt de Coulanges, et autre Bernard, son fils. Cette charte fut donnée par Robert Dalmas en la maison dudit Bernard, son prévôt de Coulanges, le 8 des calendes d'août (6) 1128. (*Trésor des Chartes de l'abbaye de Cluny*, armoire intitulée *Basornay*, liasse première, cote 8.) En 1147, Robert Dalmas fut présent avec Josserand Girard et Liébaud de Digoine, Otton de Copère, Anselme de Saint-Albin et Geoffroi de Marcheseuil, à la donation que Girard, Letalde et Bernard de Chaumont, frères, firent à Géraud, prieur de Paray, et à ses religieux, du lieu de Fin et de ses appartenances. (*Cartulaire de Paray*. fol. 110, *verso*.) Robert II eut un fils du même nom que lui, dont nous allons parler.

VI. Robert Dalmas, IIIe du nom, chevalier, seigneur de Vandenesse et de Coulanges, fut présent, en 1189, à la confirmation que Guillaume II, comte de Châlons-sur-Saône (petit-fils par Guillaume, son père, de Gui de Thiers), fit en partant pour la Terre-Sainte, de la fondation de l'abbaye de Notre-Dame de la Ferté-sur-Grosne, pour laquelle le comte Savari de Vergy, prédécesseur de Guillaume II, avait donné la forêt de Brague en 1113. *Clergé de France*, par l'abbé du Tems, t. IV, p. 611. *Hist. de Châlons*, par le P. Perry, p. 150.) Par charte de l'année 1212, Hugues, seigneur de Digoine, Bernard de Chaumont, Robert Dalmas (1), Raoul de Marne, Durand de Rodes (*de Rodinis*), et le prévôt de Charolles, tous chevaliers de Béatrix, comtesse de Châlons, jurèrent avec cette princesse une charte qu'elle promulgua pour accorder à l'abbaye de Cluny le libre cours de la monnaie clunisoise dans toutes ses terres, excepté dans la prévôté de Châlons. (*Petit cartul. de l'abbaye de Cluny*, in-4° en vélin, écrit à deux colon-

(1) Le P. Anselme attribue cette citation à *Renaud* Dalmas, de la branche de Cousan; mais le cartulaire de Cluny porte expressément *Robert*.

nes, fol. 70, *verso*, et 71.) Robert III a laissé, entre autres enfants :

1° Robert, IVe du nom, dont l'article suit ;

2° Gui, auteur de la *branche* DE CHAMPLEGER, *souche* DE VANOISE, *seigneurs* DU FIEF DE DAMAS, DE VILLIERS et DE MORANDE, *comtes* DE CORMAILLON, rapportée ci-après ;

3° Geoffroi Dalmas, doyen de Montberthault. Une sentence arbitrale fut rendue entre lui et Gui de Saint-Trivier, en 1270. (*Cabinet du Saint-Esprit.*)

VII. Robert DALMAS, IVe du nom, chevalier, seigneur de Vandenesse, de Coulanges, de Viry, au diocèse d'Autun, etc., se rendit garant avec trois autres chevaliers, Guillaume, seigneur de Digoine, Hugues de Digoine, son frère, et Geoffroi de Vert, par acte du mois de février 1243 (*v.st.*), d'un prêt de 40 livres parisis fait par Hugues, abbé de Cluny, et ses religieux, à Renaud de Bussières. (*Petit Cartulaire de Cluny*, in-4°, fol. 142, *verso.*) Au mois de février 1263 (*v. st.*), Robert de Dalmas (*Robertus Dalmacii*), chevalier, reconnut tenir en fief de Hugues IV, duc de Bourgogne, la maison forte d'Essertault, appelée la maison de Coulanges, située en la paroisse de Vandenesse, le lieu de Pommiers, et les fiefs que tenaient de lui Hugues de Tramolles et les hoirs Pantin. Le duc de Bourgogne déclare qu'en reconnaissance de fief il a donné à Robert Dalmas l'acquêt qu'il avait fait à Viry, en Charolais, de Guiot de la Bazolle, et en outre ce que ce prince avait au même lieu de Viry. (*Ch. des Comptes de Bourgogne, extraits de Peincedé*, t. II, fol. 299.) Au mois de novembre 1266, Robert Dalmas, chevalier (*Robertus Dalmacii, miles*), reprit de fief du même duc de Bourgogne sa maison d'Essertault, vulgairement appelée de Coulanges. (*Ibid.*, t. XI, fol. 68.) Il ne vivait plus en 1269 et avait laissé, entre autres enfants :

1° Huguenin Dalmas, chevalier, mort avant l'année 1269, laissant *Béatrix*, sa veuve, tutrice de leur fils, nommé :

Léger ou Léodegaire Dalmas, co-seigneur de Viry. Jean Dalmas, chanoine de Mâcon, vendant, par acte du mois de janvier 1275 (*v.st.*), à Létalde de Chaumont, chevalier,

seigneur de Saillant, tout ce qu'il possédait à Viry, près Charolles, en excepte le fief dû au duc de Bourgogne, et celui dû à Léodegaire Dalmas, son neveu (1);

2° Geoffroi, dont l'article suit;

3° Jean Dalmas, chanoine de la cathédrale de Mâcon. Robert Dalmas, son père, lui avait légué 30 livres de revenu annuel. Pour moitié de cette somme, Béatrix, mère et tutrice de Léodegaire Dalmas, lui céda les terres de Viry et d'Augy; et Geoffroi, son frère, pour l'autre moitié de cette rente, lui délaissa la terre de Vareilles, celle de Perrin de la Roche, et la terre de Imerzic, le tout cédé avec le domaine direct et utile, la justice entière, et tous autres droits seigneuriaux, le droit de Létalde de Chaumont excepté, par acte du mois de mars 1269. (*Original tiré des Archives du château de Chaumont.*) Par acte du lundi après l'octave de la Purification de la Vierge (février 1274), passé sous son sceau et sous celui de Girard de Sautronne, chevalier, bailli de Charolles, Jean de Dalmas (*Johannes Dalmacii*) vendit à Létalde de Chaumont, chevalier, seigneur de Saillant, tout ce qu'il possédait en biens meubles et immeubles à Viry (*les sceaux perdus*). Cette vente est plus explicitement détaillée dans des lettres du mois de janvier 1275, passées sous le sceau du même Girard, seigneur de Sautronne (2), chevalier, bailli de Charollais, où Jean de Dalmas excepte des objets cédés le fief et le droit de fief du duc Bourgogne et celui de Léodegaire de Dalmas, neveu dudit chanoine de Mâcon. (*Orig. en parchemin tirés des Archives du château de Chaumont.*) Par un autre acte du mois de juin 1283, passé sous le sceau commun de Robert, comte de Clermont, établi au bailliage de Charolles, et dans la châtellenie de Rochecave, gardé par Jean Colons, Renaud de Dalmas (*Dalmatii*), chevalier, sire de Cousan, vendit à Jean de Dalmas, chanoine de Mâcon, la moitié des bois d'Effulies et de Loiers, par indivis avec ce que pouvaient avoir en ces lieux Gui de la Bazolle, chevalier, et dame Bonne Amors, sa femme. Pour toutes ces choses situées dans les paroisses de Curbigny, de Colombier et de Saint-Symphorien, diocèse d'Autun, Jean Dalmas et ses héritiers durent être hommes-liges des seigneurs de

---

(1) *Original en parchemin.* Ce titre et plusieurs autres mentionnés dans la suite furent transférés du château de Saillant, qui relevait de la terre de Coulanges, dans les archives du château de Chaumont en Charolais, appartenant à M. le marquis de la Guiche. Plusieurs autres pièces importantes de la branche de Champléger, issue de celle de Coulanges, ont été tirées des mêmes archives.

(2) Ce sceau en cire verte, d'une conservation parfaite, représente *un écu chargé de 3 croissants*, et au revers, en contre scel *un plus petit écu bandé de 6 pièces.*

Cousan. L'acte même porte que Geoffroi de Dalmas devra faire foi, au nom de son frère Jean, à Renaud de Dalmas, pour lesdites choses vendues. (*Original aux Archives de M. le comte de Drée, à Châteauneuf, liasse intitulée la Bazolle. Extraits faits par M. Lambert de Barive au cabinet du Saint-Esprit.*) Jean Dalmas devint doyen de Mâcon, et vivait encore en 1310, époque à laquelle il fit son testament en faveur de Geoffroi de Dalmas, son frère;

4° Humbert Dalmas, chevalier, seigneur de la Bazolle. Il était probablement issu d'un second mariage de Robert IV, car il n'est nommé dans aucun des actes passés par ses frères. Il épousa, vers 1300, Ancelis *Rosset*, fille d'Antoine Rosset, chevalier, seigneur de Thoiry, et de Jeannette d'Amanzé. Cette dernière, en 1315, emprunta d'un bourgeois de Villefranche 2800 florins, pour racheter son mari prisonnier des Turcs, et pour payer la dot de sa fille. (Le Laboureur, *Mazures de l'Isle-Barbe*, p. 204). Humbert mourut sans postérité.

VIII. Geoffroi DE DALMAS, damoiseau, puis chevalier, seigneur de Vandenesse, de Coulanges, etc., est qualifié écuyer dans un acte passé devant Hugues Gastelard, notaire, au mois de mars 1281, par lequel il acquit de Thibaud de Vareilles une portion de fief en la paroisse de Vareilles. (*Inventaire des Archives du château de la Bazolle.*) Geoffroi Dalmas transigea, par acte du mois d'avril 1282, passé devant François, notaire au bailliage de Mâcon, avec Hugues Bordon, chevalier, touchant la totale justice de la paroisse de Curbigny. Cette justice fut maintenue (avec la permission de pêcher) audit Bordon jusqu'à la chaussée de l'étang de Geoffroi Dalmas, et ce dernier fut reconnu seigneur dominant de plusieurs choses que Hugues Bordon avoua tenir de lui à Curbigny. (*Arch. du chât. de la Bazolle, aujourd'hui marquisat de Drée, armoire en face de la porte, tiroir A, cote 4 ; extraits faits par Lambert de Barive au cabinet des titres du Saint-Esprit.*) Geoffroi Dalmas, damoiseau, par un acte du mois de juillet 1283 (extrait des mêmes archives), transigea par la médiation de Geoffroi d'Anglure et de Hugues de Vanoise, chevaliers, avec Guillaume Sauvage, aussi chevalier, relativement à la justice de Vareilles. Le même Geoffroi et Jean Dalmas, son frère, vendirent au mois de mai 1284 la terre de Massilly aux

religieux de Cluny, vente ratifiée par lettres patentes du roi Philippe le-Bel du mois d'août 1294. (*Cab. du Saint-Esprit, extr. de L. de Barive.*) On voit par ces lettres que les deux frères avaient cédé 15 livres parisis de terre de franc alleu, situées dans les paroisses de Massilly, d'Amanzé et d'Ozoles. (Voyez aussi le *Grand Cartul. de Cluny*, vol. B, fol. 128.) Au mois de juin 1293, par lettres sous le sceau d'Etienne de Saint-Pont, tenant le sceau commun du bailliage de Mâcon, Dalmas de *Brassinia* et Alix, sa femme, consentirent à l'hommage que Geoffroi de Vert, chevalier, rendit à Geoffroi de Dalmas pour tout ce que lesdits mariés tenaient en fief du dit Geoffroi de Dalmas dans la paroisse de Varennes. (*Arch. de la Bazolle.*) En 1295, Geoffroi Dalmas reçut les foi et hommage de Guiot et Guillaume de Saint-Micaud, frères, damoiseaux, pour ce qu'ils tenaient de lui en fief dans les paroisses de Saint-Symphorien et d'Amanzé; et lui-même en cette année prêta serment à l'abbé de Cluny pour ce qu'il tenait dans la mouvance de ce monastère. (*Extr. de L. de Barive.*) En 1300, Geoffroi Dalmas, damoiseau, et Jean, son frère, chanoine de Mâcon, obtinrent pour huit ans de l'abbaye de Cluny la faculté de racheter la terre de Massilly. (*Trésor généalogique de D. Villevieille.*) Le jour de la fête de Saint-Martin (11 novembre) 1301, par acte passé par André François, notaire au bois Sainte-Marie, Geoffroi de Damas accensa à Hugonin et Etienne de Creizières, frères, les bois et garennes de la Rivolle en la paroisse de Vareilles. (*Arch. du château de la Bazolle.*) Il est qualifié chevalier dans l'acte d'un échange qu'il fit le vendredi (7 juin) après la Pentecôte 1308. (*Inventaire du 14 siècle*, aux arch. de M. le baron de Joursanvault, t. I, p. 57.) Geoffroi a la même qualité dans l'acte de foi et hommage qu'il rendit sous son sceau (1) en 1312, à Amédée, sire

(1) Le sceau de Geoffroi Dalmas, copié par d'Hozier, représente *une croix ancrée* avec *un lambel* à 3 pendants pour brisure. (Voyez *Planche des Sceaux*, n° 27.) Peut-être à cette époque Léger ou Léodegaire Dalmas, co-seigneur de Viry, qui représentait la branche aînée de Vandenesse et de Coulanges, existait-il en-

de Cousan, pour la terre de Vandenesse. (*Bibliothèque du Roi cab. des titres, fonds de d'Hozier.*) Il ne vivait plus en 1315, et laissa :

1° Hugues ou Huguenin, dont l'article suivra ;

2° Jean Dalmas, chanoine de Mâcon. Le jeudi après la conversion de Saint-Paul 1318, il se rendit pleige des conventions du mariage entre Bérard, seigneur de Salornay, damoiseau, et dame Marguerite, fille de messire Jean *Richerdi*, chevalier, et veuve de Guillaume de Saligny, damoiseau. (*Archives de M. le comte du Bourg, au château de Ternay, près Vienne; D. Villevieille.*) Le lundi saint, 16 avril 1327, le même Jean Dalmas, chanoine de Mâcon, ratifia une vente faite par son frère Robert aux religieuses de Cluny. (*Grand Cartulaire* de cette église, vol. A, fol. 111, *verso.*) Il vivait encore en 1335 ;

3° Robert Dalmas, damoiseau, puis chevalier, seigneur de Coulanges, de Vandenesse, co-seigneur de Viry, etc. Il paraît avec la qualité d'écuyer dans un acte de 1318, où il promet d'accepter une rente de 20 livres à assigner sur une terre située à Bramalo. (*Mél. du Saint-Esprit*, vol. 184, fol. 160, vol. OO, fol. 249, *contenant l'Inventaire de la Chambre des Comptes de Beaujolais en la ville de Villefranche, fait en* 1469.) Le vendredi avant les Bordes (27 février) 1327, (*v. st.*) Robert Dalmas, qualifié damoiseau, et fils de feu messire Geoffroi Dalmas, chevalier, vendit aux religieux de Cluny l'étang de Massilly, avec ce qu'il possédait en la paroisse du même nom et en celles de Raisey, Flagy et Amanzé. (*Cartulaire de Cluny*, vol. A, fol. 109.) Robert Dalmas, chevalier, sire de Coulanges, confirma une donation faite en faveur de Huguenin de Saillant par Jean de Chaumont, écuyer. Cette confirmation, accordée par le seigneur de Coulanges, parce que la terre de Saillant relevait de son fief, est datée du dimanche, 10 avril, jour de Pâques fleuries 1351 (*Original tiré des Archives du château de Chaumont*). Robert Dalmas, qualifié noble et puissant seigneur, reçut l'hommage que lui rendit Gilles de Suin, damoiseau, pour ce que tenaient dudit Gilles de Suin, Jean de Dronvaut et André de Saint-Nisier à Choigne, au territoire de Vandenesse. L'acte de cet hommage fut passé par Nicolas Delachapelle, notaire, le lundi après la Madelaine 1353. (*Archives de Cluny; D. Villevieille.*) Robert Dalmas laissa un fils et une fille :

A. Jean Dalmas, qui fut seigneur de Coulanges, de Choigne, de Chappendy et de Sarmaise. Lui, qualifié écuyer, et Robert Dalmas, son père, qualifié damoiseau, reçurent de Gui, seigneur de Chaumont, damoi-

---

core. Quoi qu'il en soit, cette brisure a été conservée par les descendants de Geoffroi.

seau, parrain de Jean Dalmas, sa maison forte et toute sa terre de Varennes, avec toute justice, juridiction et dépendances, situées dans les paroisses de Saint-Vincent et Bragny et de Saint-Léger de Vigny, par charte du dimanche (14 octobre) après la fête de Saint-Denis 1300, confirmée par le même seigneur de Chaumont, chevalier, en faveur desdits Robert et Jean Dalmas, aussi chevaliers, par acte du mois d'octobre 1350. (*Originaux en parchemin tirés des Archives du château de Chaumont.*) Le jeudi (17 septembre) après l'exaltation de la sainte-croix 1366, suivant acte reçu par Jean de Villorbaine, curé de Saint-Symphorien-les-Charolles, et notaire public et juré, Jean de Dalmas (*Dalmacii*), chevalier, seigneur de Coulanges, approuva et ratifia un asservissage fait par Jean de Chaumont, chevalier, seigneur de Saillant. Le 12 décembre 1369, par acte devant Jean Bon, notaire à Paray, il fit donation à Louis de Digoine, damoiseau, son consanguin et son cousin (*consanguineo suo et cognato*), de la faculté de rachat des terre et maison de la Varenne de Chaumont, paroisse de Saint-Vincent, qu'il s'était réservée lorsqu'il avait vendu cette terre pour le prix de 300 francs d'or à Guillaume et Jean de Mazille, frères. Dans une transaction que le même Louis de Digoine, seigneur d'Outremer, écuyer, échanson du roi, passa sous le sceau du prévôt de Paris, devant Mirabel, notaire au châtelet de cette ville, le 13 février 1370, avec Guillaume de Mazille, Jean Dalmas est dit oncle dudit Louis de Digoine (*Cabinet du Saint-Esprit, preuves de la maison de Digoine*, fol. 37);

B. Jeanne Dalmas, dame de Coulanges et du châtelet de Brandon, sœur et héritière de Jean, épousa : 1° Jean *de la Roche*, chevalier, seigneur de Brandon, dont elle était veuve lors d'un dénombrement qu'elle fournit en 1374, de ce qu'elle tenait à Varennes. Elle en fournit un second comme dame du châtelet de Brandon en 1380 (*Extraits de Peincedé*, t. XI, fol. 158, 226); 2° Jean *d'Essertines*, chevalier. Par acte du mardi (16 septembre) après la fête de l'exaltation de la sainte-croix 1399, passé devant Berthelet, notaire royal au bailliage de Mâcon, Jeanne Damas vendit pour 45 francs d'or à Guichard Raffin, damoiseau, seigneur de Vaux-sous-Dio, le fief lige et les droits de fief qu'elle avait à cause de sa maison forte de Coulanges, sur la terre que possédait Guichard à Chaumont, paroisse d'Oyé. (*Archives de Cluny, petit Cartulaire en papier composé de* 92 *feuillets*, fol. 31.) Jeanne Dalmas a eu pour enfants ;

Du premier lit :

1. Philippe de la Roche, chevalier, en faveur duquel le duc de Bourgogne Philippe-le-Hardi érigea

la terre de Brandon en baronnie par lettres du 7 janvier 1376 (*Extraits de Peincedé*, t. II, fol. 432);

Du second lit :

II. Robert d'Essertines, damoiseau, mentionné dans des actes de 1380 et 1389. Par le dernier, daté du 16 mars, Robert d'Essertines et Jeanne Dalmas, sa mère, dame de Coulanges, pour se libérer d'une somme de 100 livres tournois qu'ils devaient pour prix d'un cheval à eux cédé par noble homme et puissant seigneur Girard de Thurey, chevalier, seigneur de Noyers et de Saillant, l'affranchirent de l'hommage qu'il leur devait pour la terre et le château de Saillant, mouvants de la forteresse de Coulanges (*Original en parchemin tiré des Archives du château de Chaumont*);

III. Perrin ou Pierre d'Essertines, chevalier, vivant en 1380. Il fut seigneur en partie, avec son frère Robert, de Sarmaise, de Chappendy, de Choigne et de Coulanges, et laissa de Philiberte *Dalmas du Plessis:*

Agnès d'Essertines, dame de Coulanges, mariée avec Claude *du Blé*, seigneur de Cormatin. Le 24 février 1444 (*v. st.*), elle passa avec les chanoines de Saint-Vincent de Mâcon une transaction dans laquelle ses ancêtres, seigneurs de Coulanges, sont rappelés depuis Geoffroi Dalmas, chevalier, vivant en 1310 (*Original aux Archives de la maison du Blé d'Uxelles*);

4° Gui Dalmas, prieur de Tournus. Jean de Berzé, moine, le nomme dans son testament de l'an 1330, comme ayant reçu de lui l'autorisation de disposer en faveur de Marguerite de Berzé, sa sœur. (*Minutes de du Ban, notaire à Massilly*);

5° Catherine Dalmas, mariée, par contrat du 1er février 1315 (*v. st.*), avec Dalmas *de Rabutin*, damoiseau, fils de feu Dalmas de Rabutin. Son frère Hugues Dalmas la dota de 1000 livres de bons petits tournois, payables en cinq termes de 200 livres chaque année, sous la garantie de Jacques Dalmas (de Champléger), chevalier, de Robert Dalmas (de Marcilly), et d'Étienne de Chabannes, damoiseaux.

IX. Hugues ou Huguenin Dalmas, damoiseau, puis chevalier, seigneur de Curbigny, de la Bazolle, de Saint-Didier, etc., est qualifié écuyer dans l'acte de foi et hommage que lui rendit Dalmas-Raffin en 1301 (Barthélemi Martin, notaire au bailliage de Mâcon),

pour tout ce qu'il tenait de lui en fief à Chaumont et au finage de ce lieu, paroisse d'Oyé. Il a la même qualité dans un acte de foi et hommage (devant André-François de Bosco) que lui rendit en 1320 noble Étienne d'Anglure, écuyer, pour le tenement de la Tronchère, un autre situé en la paroisse de Dun et un 3e en celle de Varennes. (*Originaux aux Archives du château de la Bazolle.*) Il est nommé et qualifié Huguenin de Dalmas (*Dalmacii*), damoiseau, dans l'hommage que lui rendit Hugues Bordon, damoiseau, pour ce qu'il tenait de lui en fief à cause de Curbigny, par acte du samedi (28 juillet) après la fête de Ste-Madelaine 1330, passé devant André-François *de Bosco*, clerc juré au bailliage de Mâcon (*Fonds du Saint-Esprit.*) Le mercredi après le dimanche des Bordes, 8 mars 1334, par acte passé sous le sceau royal au même bailliage, tenu par Étienne de Poilly, devant Astorg de Carlat et Guichard Testuti, clercs-notaires publics, Huguenin Dalmas, damoiseau, stipulant par messire Jean du Blé, chevalier, transigea avec les religieux de Cluny, au sujet du rachat et retrait de l'étang de Massilly, que leur avaient vendu Robert et Jean Dalmas, ses frères, et qu'avait voulu exercer Huguenin Dalmas, ce dont il se départit en confirmant la cession par cette charte passée en présence de Raoul de la Guiche, prieur de Saint-Marcel de Châlons, et Pierre de Mâcon, moine de Cluny. (*Cartul. de Cluny*, vol. A, fol. 112.) Girard de Saint-Alban, écuyer, fit hommage à noble Huguenin Dalmas, chevalier, pour un tenement situé en la paroisse de Vareilles, suivant acte reçu en 1339 par Jean Decot, notaire à Mâcon. (*Arch. de la Bazolle.*) Hugues Dalmas, chevalier, fit une vente au profit de Gui de Dio, chevalier, par acte du 3 janvier 1348. (*Trésor généalog.* de D. Coffiaux, t. I, p. 109.) Il avait épousé Jeanne DE NEVERS, dame de Beaudéduit et de Charency, fille de Guillaume de Nevers, chevalier, seigneur des mêmes terres, et d'Isabelle de Thianges, dame de Beaudéduit, cette dernière remariée à Dalmas de Lespinasse (1),

DE NEVERS :

(1) Dalmas de Lespinasse, chevalier, seigneur de Cruzilles, au

chevalier, seigneur de Changy, dont elle était veuve lorsque, par acte du mercredi (4 février) après la fête de la Purification de la Vierge 1355 (*v. st.*), passé devant Laurent Bouquaud, de Vareilles, notaire royal au bailliage de Mâcon, Jeanne de Nevers, sa fille, et Hugues Dalmas, chevalier, seigneur de la Bazolle, son gendre, lui vendirent tout ce qu'ils possédaient en pur franc-alleu ou en fief et arrière-fief au village de Quinzié, paroisse de Saint-Symphorien de Quinzié, pour 200 deniers d'or au coin du roi. Les témoins de cette vente furent Étienne de Baignaux, chevalier, Guillaume de Baignaux, son fils, et Jean de Chaline, damoiseaux. (*Titre visé par M. Chérin en* 1774; *D. Villevieille.*) Le dernier acte où figure noble Huguenin Dalmas, chevalier, seigneur de la Bazolle, est de l'année 1356 (passé par Louis Vendaire, notaire au bailliage de Mâcon); c'est un hommage que lui rendit Josserand de Hauterive (*de Alta Rippa*), écuyer au nom d'Isabelle, sa femme, fille de Geoffroi de Saint-Albin. (*Arch. du château de la Bazolle.*) Le mercredi après l'Ascension 1358, noble et puissante dame Jeanne de Nevers (*de Nivernis*), veuve de feu noble messire Hugues Dalmas, chevalier, seigneur de la Bazolle, transigea avec noble et puissante dame Isabelle de Thianges, sa mère, relativement à la vente précitée. (*Cab. du Saint-Esprit, arch. du prieuré de Charlieu.*) En 1359, Isabelle de Dardre, veuve de Lithaud de Massilly, chevalier, vendit à Jeanne de Nevers, veuve de Huguenin Dalmas, chevalier, seigneur de la Bazolle, et à ses enfants, tout ce qu'elle possédait à Vareilles. (*Arch. du chât. de la Bazolle*; *D. Villevieille.*) Jeanne de Nevers vivait encore en 1369. Ses enfans furent :

1° Jean, dont l'article suit;

2° Robert, Ve du nom, auteur de la branche des *barons* DE DIGOINE, rapportée ci-après;

---

nom d'Isabelle de Thianges, et pour Jeanne de Nevers, fille de cette dame, avait fait hommage, en 1323 et 1327, pour Charency, Beaudéduit et Suansy. (*Fonds de Clairambault*, vol. 186, *Inventaire de la Chambre des Comptes de Nevers*, fol. 277.)

3° Guillaume Dalmas, prieur de Montambert ;

4° Alix Dalmas, épouse de Hugues, seigneur *de Ternant*, chevalier. Elle ne vivait plus en 1386 ;

5° Isabelle Dalmas, religieuse, puis prieure de Marcigny. Elle mourut le 15 octobre 1420.

X. Jean Dalmas, chevalier, seigneur de la Bazolle, de Vandenesse, de Saint-Didier, etc., obtint avec sa mère un jugement du bailliage de Mâcon, au mois d'avril 1365, contre les habitants de Vareilles. (*Arch. de la Bazolle.*) En 1367, n'étant alors qu'écuyer, il servait en l'armée levée par le duc de Bourgogne pour le service du roi, avec Hugues Dalmas, seigneur de Marcilly, chevalier-bachelier. (*Ch. des Comptes de Bourgogne, ext. de Surget.*) Jeanne de Nevers, au nom de Jean et Robert Dalmas, ses fils, fit, en 1369, la reprise de fief des château et maison forte de la Bazolle. (*Ext. de Peincedé*, t. XII, fol. 8.) Il résulte d'une enquête sur la mouvance des terres de Gibles et de Colombier, faite en 1378, que ces terres, possédées par la maison de Foudras, relevaient de la maison forte de la Bazolle ; que Jean de Foudras, chevalier, et autre Jean de Foudras, son fils, avaient fait foi et hommage à feu Hugues Dalmas, chevalier, père de Jean Dalmas, aussi chevalier, seigneur de la Bazolle, et qu'ils avaient servi ledit Hugues Dalmas dans la guerre qu'il eut à soutenir contre Philibert de Lespinasse. (*Rouleau en papier aux archives de la Bazolle, tiroir* A, *première liasse ; cab. du Saint-Esprit* ; *D. Villevieille.*) Dans le cours de la même année, et par acte passé le 3 août, devant Brion, Bouquaud et Monchoux, notaires au bailliage de Mâcon, Jean Dalmas acquit de noble Josserand Morel, damoiseau, 15 livres de cens et services annuels avec justice sur plusieurs habitants de Vareilles, provenant de l'acquisition faite par échange avec Jean Dalmas, contre la part qui appartenait audit Morel en la maison forte de la forêt de la Bazolle. (*Arch. de la Bazolle.*) En 1383, par acte reçu par Pierre de Montorsin, notaire au bailliage de Mâcon, Jean Dalmas acquit de Jean de Bordon, damoi-

seau, la maison de la Bordonnière, située en la paroisse de Curbigny; et l'année suivante, Huguenin de Massilly (*de Masselliaco*), fils de Lithaud de Massilly, chevalier, lui fit hommage pour sa maison de la Garde, en la même paroisse, mouvante du château de la Bazolle. Huguenin Letouz, damoiseau, lui rendit également hommage pour ce qu'il tenait au village de Varennes, le 24 avril 1384. (*Arch. de la Bazolle*; *D. Villevieille.*) Le 25 mai 1386, devant Jean Dubois, prêtre, notaire royal sous le scel établi au bailliage de Mâcon, messires Jean et Robert Dalmas, chevaliers (*Dalmacii, milites*), partagèrent les successions de feu de bonne mémoire messire Hugues Dalmas, chevalier, seigneur de la Bazolle, paroisse de Curbigny, et de madame Jeanne de Nevers, leurs père et mère, ainsi que les biens qui leur étaient échus de feu madame Alix Dalmas, leur sœur, femme de Hugues, seigneur de Ternant, chevalier, de même que les acquêts faits par ces deux frères du comte d'Armagnac et de Guillaume de l'Etang, damoiseau. A Jean échurent, outre la terre et le château et maison forte de la Bazolle, les fiefs et arrière-fiefs de Choigne, de Sarmaise, des Landes, de Chappendy, de Billy, de Vandenesse-sur-Arroux et de Chemerault. Robert eut en partage toutes les terres, justices, droits et possessions, situés outre Loire, dans le duché de Bourbonnais, terres qui jusqu'à ce moment avaient été possédées en commun par les deux frères. (*Original en parchemin aux arch. de la Bazolle.*) A la suite de ce partage, Jean *Dalmaix*, chevalier, fit foi et hommage de ce qui lui était échu au comte d'Armagnac, seigneur de Charolais, le 15 août 1386 entre les mains de Palamède de Pompignac, bailli de ce comté. (*Extr. au cabinet du St.-Esprit.*) Il acquit de Hugues et Pierre de Massilly, frères, le tènement de la Garde, paroisse de Curbigny, en 1387, et la même année il reçut hommage de Guillaume de Chastenay, damoiseau, pour les cens et rentes que ce dernier tenait à Vareilles. Par acte de lundi (7 décembre), après la fête de St.-André, apôtre, 1388, passé devant Étienne de la Chapelle, clerc notaire royal au bailliage de

Mâcon, noble et puissant homme, messire Jean de Damas, chevalier, seigneur de la Bazolle, acquit le droit féodal, l'hommage et le domaine direct que noble homme Josserand Morel, chevalier, possédait sur divers tènements dans les paroisses de St-Symphorien de Quinzié, de *Baubigniaco*, de Colombier et de Curbigny, pour le prix de 120 livres tournois, ladite acquisition faite en présence de Giron de la Garde et de Guichard de Vaux, damoiseaux. (*Ext. au cab. du St.-Esprit.*) Enfin, en 1389, Jean de Dalmas acquit de Florette de Saligny et de Lithaud de Massilly, son fils, damoiseau, les revenus qu'ils avaient dans la même paroisse de Curbigny. Le 17 mars 1392, Joserand Morel, chevalier, seigneur de Saint Léger, et Marguerite Sirot, sa femme, ratifièrent au profit de Jean Dalmas la vente de la moitié de la tour de la Bazolle, à partager avec Jeanne, fille de feu Guillaume Buret, damoiseau. Jean de la Porte, fils d'autre Jean de la Porte, et Jean d'Essertines, sa femme, fille de feu Jean d'Essertines, chevalier, firent une reprise de fief du seigneur de la Bazolle en 1394. (*Arch. de la Bazolle; D. Villevieille.*) Jean Dalmas est porté sous les années 1397, 1400 et 1406, dans les registres des feux des bailliages de Charolles, Autun et Montcenis, à raison de ses possessions, et notamment de sa terre de Vandenesse. Les 5 mai 1395 et dimanche après la fête de saint Marie-Madelaine 1404, Jean Dalmas, seigneur de la Bazolle, chevalier, fournit les aveux et dénombrements de ce qu'il possédait à Sarmaise, Choigne, les Landes, Chappendy, Vandenesse-les Charolles, Chevreux et Faye, paroisse de Vandenesse-sur-Arroux; enfin pour partie de la forêt de la Perrière. (*Ext. de Peincedé*, t. II. fol. 266, 368; t. XVIII, fol. 860.) Jean Dalmas vivait encore le 15 mai 1417. Le duc de Bourgogne donnant alors l'investiture de la terre d'Essertines à Philibert de Lespinasse, écuyer, seigneur de Cevignon, fait réserve d'une partie de dîmes de cette terre qui appartenait au fief de messire Jean Dalmas, chevalier, à cause de la Bazolle. (*Arch. de l'abbaye de Cluny; D. Villevieille.*) Il laissa :

1° Philibert, Ier du nom, dont l'article suit;

2° Jean Damas, écuyer. Il est cité avec Miles de Pailliard, chevalier, dans le registre des feux du Châlonnais, en 1423, comme possesseur des terres de Sassenay et de Bruires (*Extraits de Peincedé*, t. XVIII, pp. 633, 637). Ce fut vers cette époque que paraît s'être formé le rameau de Varennes ou de la Varenne, représenté par Jacques Damas, chevalier, seigneur de la Varenne, qui, comme lieutenant de Jean Damas, seigneur de Clessy et de Saint-Amour, gouverneur et bailli de Mâcon, commanda en second les gens d'armes levés pour la défense du Mâconnais et dont Antoine de Montfaucon passa la revue à Mâcon le 11 septembre 1478. Après lui on trouve : Rolet Damas, *dit* de Varennes, qui eut de Marguerite *de Lion* un fils naturel, nommé : Jacques Damas, *dit* de Varennes, lequel fut légitimé par lettres du mois de mars 1498 (*Extraits de Peincedé*, vol. 2, fol. 524; cab. du Saint-Esprit, vol. coté *légitimations, naturalisations, cautionnements*, fol. 289);

3° Jeanne Damas, femme de Miles *de Pailliard*, chevalier, seigneur de Meursault, gouverneur du Nivernais, lequel fit un accord le 26 février 1426 (*v. st.*), avec Érard Damas, seigneur de Marcilly, Guillaume de Vienne, seigneur de Saint-Georges, Jean de Montagu, seigneur de Couches, Jean, seigneur de Rochefort et de Chastillon-en-Bazois, Jacques de Courtiambles, seigneur de Commorin, etc. (*Ch. des comptes de Bourgogne; Extraits de Peincedé*, t. I, p. 580.)

XI. Philibert Damas, Ier du nom, damoiseau, seigneur de la Bazolle au diocèse d'Autun, de Saint-Didier et de la Roche-Cheffault, en la châtellenie de Billy, était du nombre des 12 écuyers tranchants qui servaient par quartier en l'hôtel de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, suivant l'ordonnance de 1426. (*Chambre des Comptes de Lille, registre* 8 *des Chartes*, fol. 85.) Philibert Damas fut l'un des témoins d'une reprise de fief de l'abbaye de Cluny, faite le 28 mars 1427, par noble et puissant homme Pierre de Bauffremont, chevalier. (*Cartulaire de Cluny.*) Il est mentionné comme seigneur de Choul et de Bessay dans les feux du bailliage d'Autun en 1430. (*Ext. de Peincedé*, t. XVIII, fol. 793, 794.) Il épousa, vers la même époque, Catherine de Chaugy, fille de noble et très-redouté seigneur messire Jean de Chaugy, chevalier, ainsi qualifié dans une quittance de 2000 écus d'or que lui donna Philibert Damas, damoiseau, seigneur de

DE CHAUGY : écartelé d'or et de gueules.

la Bazolle, pour la dot de sa femme, le 23 octobre 1431. (*Arch. de la Bazolle*; *Ext. de D. Villevieille à la Bibliothèque du Roi.*) En 1438 il transigea, touchant la justice sur la rivière de Curbigny, avec Louis de Chantemerle, damoiseau, seigneur de la Claytte, et obtint, au mois d'octobre de la même année, une sentence du bailli de Mâcon qui obligea les habitants de la Bazolle à faire la garde de son château. (*Ibid.*) Il fournit le dénombrement de la seigneurie de la Bazolle, le 7 septembre 1443. (*Extraits de Peincedé*, t. II, p. 373.) Le duc de Bourbon, par lettres du 5 octobre 1446, exempta pour un temps déterminé les vassaux de Philibert Damas du service de guet et garde à Moulins, Chaveroche et Billy. (*Chambre des Comptes de Bourbonnais*, 3e *registre*; *fonds de Gaignières*, vol. coté 654-655, fol. 35.) Le 11 novembre 1449, noble et puissant homme Philibert Damas fit son testament, par lequel il fonda une chapelle en l'église de Curbigny. Il en confia l'exécution à Catherine de Chaugy, sa femme, à Miles de Paillard, sire de Meursault, son beau-frère, et à Guillaume d'Amanzé, sire de Chauffaille, damoiseau, en présence de nobles et puissants seigneurs Guillaume Damas, damoiseau, sire de Digoine, Robert Damas, son frère, sire de Clessy, Georges, seigneur de Chaugy, chevalier, Claude de Semur et Hugues de Villaines. (*Arch. de la Bazolle*; *D. Villevieille.*) Dans un acte de Catherine de Chaugy, sa veuve, du 12 décembre de la même année 1449, il est rappelé avec les qualités de capitaine et châtelain de Semur en Brionnais. (*Extraits de Peincedé*, t. XXIV, p, 181.) Les 22 et 29 décembre 1452, Catherine de Chaugy fournit le dénombrement des terres de la Bazolle, Saint Didier et la Roche-Cheffault. (*Fonds de Gaignières*, vol. 654-655, p. 4.) Cette dame vivait encore en 1473. Philibert Ier en avait eu six fils et trois filles :

1° Jean Damas, seigneur de la Bazolle, mort sans postérité avant l'année 1470;

2° Édouard, dont l'article suit;

3° Louis Damas, destiné à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem par le testament de son père;

4° Georges Damas, damoiseau, chanoine de Furnes. Il céda tous ses droits paternels et maternels à son frère Édouard, le 11 avril 1464. (*Archives de la Bazolle; D. Villevieille.*) Il paraît qu'après la mort de Jean Damas, son frère aîné, Georges renonça à son canonicat, et prit le parti des armes. Il était co-seigneur de la Bazolle lors d'une fondation qu'il fit dans l'église de Curbigny avec ses frères Édouard et Michel, le 28 septembre 1474. Il est qualifié seigneur de la Vallée et de la Bazolle, châtelain pour le roi du château de Semur dans le terrier de Semur en Brionnais de l'année 1483, et dans un acte du 20 avril 1486 (*Extraits de Peincedé*, t. II, fol. 58, t. XVII, fol. 348);

5° Antoine Damas,
6° Michel Damas, } destinés à l'état ecclésiastique;

7° Marie Damas, mariée, 1° au château de la Bazolle, le 18 octobre 1458, avec Guillaume, seigneur *d'Amanzé* (mort sans enfants en 1480), fils de Guillaume, seigneur d'Amanzé et de Chauffaille, et de Marguerite de Semur, en présence de Catherine de Chaugy, mère de la future, de Georges, seigneur de Chaugy et de Durbize, d'Antoine de Chaugy, seigneur de Chesnay, de Michel de Chaugy, seigneur de Chezy et de Villiers, et de Robert Damas, seigneur de Beaudéduit et de Clessy, son cousin issu de germain; 2° avec N...., seigneur *de Traves* (Voyez la *Généalogie d'Amanzé*, publiée par d'Hozier, in-fol. 1644, et les *Preuves*, par Paillot, 1659, pag. 8);

8° Louise Damas, mariée, 1° à N...., seigneur *de Senneville*, en Dauphiné; 2° à N..... *de Pocquières*, seigneur de Belabre (*Antiquités de Mâcon*, p. 342);

9° Jeanne Damas, mariée, par contrat du 14 décembre 1456, avec Philibert *de Fougières*, fils d'Antoine de Fougières, chevalier, seigneur de Diconne, de l'Étoile et de Fougières, et de Marguerite de Trezettes; la future assistée et autorisée de sa mère, de Jean de Laye, damoiseau, son oncle et tuteur, et de Louis, seigneur de Chantemerle et de la Claytte, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, bailli de Mâcon, de Robert Damas, seigneur de Digoine et de Clessy, d'Antoine de Chaugy, seigneur de Chesnay, de Claude de Semur, seigneur de Censomer, etc. (*Archives du château de la Bazolle; D. Villevieille.*)

XII. Edouard Damas, damoiseau, seigneur de la Bazolle, de Vandenesse, de Saint-Didier, de la Roche-Cheffaut, etc., institué héritier universel de son père avec Jean Damas, son frère aîné, auquel il succéda, est nommé avec le même Jean, Georges et Michel Damas, ses frères, dans un contrat d'asservissage passé par Catherine de Chaugy, leur mère, le 1er mars 1458. Dès

l'année 1444, et par acte du 7 décembre, il avait cédé à Guillaume, seigneur de Sercey, ce qu'il possédait à Barnay. (*Arch. de Cluny.*) Edouard, Georges et Michel suivirent le parti de Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne, dans ses guerres avec Louis XI. Ce fut sur ce motif que le duc de Bourbon confisqua leurs terres du Bourbonnais. Mais leur mère, ayant formé opposition à cette saisie, en obtint main-levée le 12 janvier 1473 (*v. st.*), après avoir justifié que la terre de Saint-Didier lui appartenait comme douaire, et que celle de la Roche-Cheffault lui avait été donnée en assiette de dot par feu Philibert Damas, son mari, pour la somme de 720 écus et un tiers d'écu d'or. (*Gaignières*, vol. 654-655, fol. 55.) Edouard Damas, écuyer, seigneur de la Bazolle, est compris en 1474 dans les déclarations de fiefs du duché de Bourgogne, pour la terre de la Vallée. (*Extr. de Peincedé*, t. XVII, fol. 284.) Il passa un contrat d'asservissage le 1er mai 1489. Il avait épousé Jeanne DE MONTREGNARD, à laquelle il assura la jouissance de ses terres et seigneuries par le testament qu'il fit le 14 septembre 1493, et dont Gaspard, seigneur de Montregnard et Philibert de Fougières, seigneur de l'Etoile, ses beaux-frères, furent nommés exécuteurs. (*Arch. du château de la Bazolle* : *D. Villevieille.*) Du mariage d'Edouard Damas et de Jeanne de Montregnard sont provenus :

DE MONTREGNARD : de gueules, au renard montant ou ravissant d'or.

1° Philibert, IIe du nom, dont l'article suit ;

2° Adrien Damas, co-seigneur de la Bazolle, marié avec Antoinette *de Rabutin*. Lui et Jean de Semur furent nommés exécuteurs du testament de Jean de Genenger, damoiseau, seigneur d'Essertines et de Vitry, le 24 septembre 1499. (*Arch. de Cluny.*) Il mourut sans postérité en 1508 ;

3° Barbe Damas, mariée, en 1480, avec Claude *de Rabutin*, seigneur d'Épiry et de Sully, capitaine des gardes du roi Louis XII (*Palais d'honneur*, p. 549);

4° Jeanne Damas, mariée, par contrat du 4 mars 1487, passé devant Grandjean, notaire à la Claytte, avec Philippe *de Fontette*, écuyer, seigneur de Verrey, fils de Jean de Fontette, IIIe du nom, chevalier, seigneur de Fontette, de Verrey, de Quincerot, de Chevanay, etc., et de Jeanne Damas de Bussières ;

5° Claude Damas, mariée le même jour avec Jean IV *de Fontette*, seigneur dudit lieu et de Remilly, frère de Philippe. Elle mourut le 24 septembre 1494. Elle est représentée en bas-relief sur une pierre tumulaire en l'abbaye de Saint-Seine, à la croisée de droite, près l'autel Saint-Sébastien. Son écu est mi-parti; à droite la *croix ancrée de Damas avec un lambel de 3 pendants*; à gauche l'*écu de Fontette coupé, en chef 3 fasces, et en pointe une aigle au vol abaissé* (*Extraits de Palliot*, p. 97. Voyez aussi la *Planche des Sceaux*, n° 28).

XIII. Philibert Damas, IIe du nom, *dit* Michaud, seigneur de la Bazolle, épousa Marie du Cormier. Son père lui donna, lors de son mariage, toutes ses terres d'au-delà de la Loire. C'est ce qu'il rappelle dans son testament du 14 septembre 1493, par lequel Philibert fut substitué à son frère Adrien, nommé héritier dans les autres biens paternels et maternels. Comme seigneur de Vandenesse, Philibert Damas est porté au rôle des feux des bailliages d'Autun et Montcenis en 1483, avec Pierre Damas, seigneur de Villiers. (*Ext. de Peincedé*, t. XVIII, p. 789.) Ses enfants furent : DU CORMIER :

1° Philippe Damas, seigneur de la Bazolle, de Saint-Didier et de Brichault en partie. Il fit hommage, pour ces deux dernières terres, au duc de Bourbonnais le 7 mai 1506. (*Fonds de Gaignières*, vol. 654-655, fol. 167.) Il mourut sans postérité après l'année 1518;

2° Édouard Damas, co-seigneur de la Bazolle. Lui et son frère Philippe vendirent, en 1518, des cens et services situés à la Claytte, à la cathédrale de Mâcon. Il n'eut pas non plus de postérité et mourut au service du roi;

3° Jeanne Damas, héritière des biens de sa branche, mariée à Jean *de Tournay*, seigneur de Tourville.

BARONS DE DIGOINE (1).

X. Robert Dalmas, Ve du nom, chevalier, seigneur de Beaudéduit, second fils de Huguenin Dalmas, che-

(1) Cette branche portait pour brisure un *lambel d'azur à cinq pendants*, brisure que les descendants de Robert Dalmas, V du nom, ont quittée lorsqu'ils écartelèrent leur écu des armes de Digoine.

valier, seigneur de la Bazolle, et de Jeanne de Nevers, dame de Beaudéduit, est nommé et qualifié Robert *Dalmas de la Bazolle*, damoiseau, dans une transaction passée devant Denis du Pertuis, notaire, le 5 février 1375 (*v.st.*), entre Guichard Raffin, damoiseau et Jeanne Raffin, sa sœur, femme de Jean de Pommiers, chevalier, relativement à la dot de cette dame, dont étaient fidéjusseurs Jean, seigneur de la Guiche, chevalier, et Jean, seigneur d'Ocles, damoiseau. Les autres témoins de cet accord étaient Dalmas de Dio, Robert d'Essertines, Girard de Lespinasse, Louis, Henri et Guillaume de Tannay, Guiot de Saint-Bonnet, damoiseaux, et Jacques de Montbeillard, clerc. (*Arch. de Cluny, cart. en papier de* 92 *feuillets*, fol. 32 et suivants.) Jean Dalmas, seigneur de Coulanges, cousin-germain de Robert, avait vendu à Guillaume et Jean de Mazille (*de Massiliis*) les terres de Varennes, de Baretet, de Fay, de Chevreau, de Sarmaise, des Landes, de Choigne et de Chappendy. Le comte d'Armagnac avait racheté ces terres moyennant 700 écus d'or, avec promesse de les rendre aux héritiers du vendeur, moyennant la même somme. Robert Dalmas, ayant cause de Robert et Perrin d'Essertines, frères, petits-fils de Jean Dalmas, fit le rachat desdites terres, en remettant au comte d'Armagnac les 700 francs d'or, savoir : 300 en un premier paiement, et pour les 400 restants, une reconnaissance le 24 août 1380, donnant pour caution du paiement Jean Poterat, trésorier de Charolles, Denis de Perthes, habitant du même lieu, Raimond Aimery, seigneur de Montigny en Charolais, maître Bernard Vignier, et Pierre Valette, habitants de Rodez (1), et messire Astorg de Galhac, protonotaire apostolique, en présence de Hugues, seigneur de Ternant, chevalier,

(1) Ce Pierre Valette, riche bourgeois de Rodez, fut anobli au mois de mars 1382. On trouve dans le *Recueil de Doat* (tome XI, fol. 270 à 279), à la Bibliothèque du Roi, le dénombrement fourni par lui au comte d'Armagnac, le 23 mars 1391, de toutes les terres qu'il avait acquises, et entre autres du château de Parisot. Il a été la souche de la maison *de la Valette-Parisot*, illustrée dans les armes, particulièrement par le grand-maître Jean de la Valette-Parisot, famille actuellement éteinte.

de Jean, seigneur de Saint-Bonnet, de Pierre Martini et Bérenger de Chirac, écuyers, et de Barthélemi de Marnay, grand-veneur du comte d'Armagnac. (*Bureau des finances de Montauban, protocoles de Mayres, n° 11, fol.* 36. *Trésor généal.* de D. Villevieille; *Extr. de Peincedé*, t. II, fol. 55.) Robert de Dalmas, damoiseau, et messire Jean de Dalmas, son frère, chevalier, seigneur de la Bazolle, sont nommés comme partie intervenante dans une sentence arbitrale rendue le dimanche (26 août) après la fête de saint Barthélemi apôtre, même année 1380, au profit d'Etienne Bastier, citoyen de Charlieu, et Béatrix Archimbaud, sa femme, relativement aux fruits et profits de la terre dite des Noes, située en la paroisse de Saint-Julien de Varcilles en Brionnais, dont il fut reconnu que Jean et Robert de Dalmas, frères, n'avaient que la juridiction. (*Fonds du Saint-Esprit, extr., verbo Damas.*) Robert Dalmas servit long-temps sous Louis III, duc de Bourbon, dont il fut un des principaux chevaliers. Il portait la bannière de ce prince à la bataille de Rosebeke, le 27 novembre 1382. (*Histoire de la maison de Bourbon*, par Desormeaux, t. I, p. 337.) Lors du projet de descente en Angleterre (1383), Robert Dalmas commandait à l'ost du roi, en Flandre, un chevalier et six écuyers sous ses ordres, suivant une quittance d'appointements militaires qu'il donna sous son sceau le 10 septembre de cette année. (*Bibl. du Roi, titres scellés de Clairambault*, vol. 39, fol. 2893, et en tête de cette généalogie la *Planche des sceaux de la maison de Damas*, n° 29.) Dans la guerre de Poitou, sous le même duc de Bourbon, il fut l'un des seigneurs qui se signalèrent au siége de Verteuil (1385), célèbre par le combat à outrance qu'y soutint ce prince contre le gouverneur Renaud de Montferrand, dans la mine pratiquée par les Français pour faire écrouler la forteresse. Il commanda une partie des cent hommes d'armes qui s'emparèrent ensuite de la place de Corbyes. Il porta la bannière de Bourbon au voyage de l'Ecluse en 1386, et se signala à la prise de Bourbourg. Ayant accompagné le duc en Espagne, il assista, au retour de cette expédition, à la

prise de plusieurs places sur les Anglais en Guienne. En 1388, il marcha avec l'armée du roi qui fit la guerre aux ducs de Gueldres et de Juliers. Il est cité parmi ceux qui signalèrent particulièrement leur valeur dans l'expédition d'Afrique en 1391, et au siége de la ville du même nom, l'ancienne Carthage. (*Desormeaux*, p. 352.) Au retour, Robert Dalmas se trouva à la prise de Cagliari et de plusieurs autres places de la Sardaigne sur les Sarrasins. (*Histoire de Louis III, duc de Bourbon*, 1612, pp. 178, 191, 210, 212, 213, 214, 232, 252, 289.) Robert Dalmas, seigneur de Beaudéduit, et Jean Dalmas, seigneur de la Bazolle, son frère aîné, avaient partagé, du vivant de leur mère, Jeanne de Nevers, les successions paternelle et maternelle le 23 mai 1386. Par contrat du 18 avril 1390, passé devant Jean Garnier, clerc-notaire royal au bailliage de Mâcon et baronnie de Charolais, Robert Dalmas épousa Marie, dame DE DIGOINE, fille unique et héritière de noble et puissant seigneur Jean de Digoine, chevalier, seigneur de Digoine, et de Jeanne de Chevriers. (*Preuves de la maison de Digoine, par M. Cherin, en* 1782.) En 1404, Robert Dalmas avait la tutelle et administration de Catherine de Bourbon, dame de Clessy, qu'il fit épouser plus tard à son fils aîné. (*Arch. de Cluny, 7e layette de Paray*, liasse 4e, cote 651.) Le 30 septembre de cette année, il fournit une quittance de 60 livres qu'il prenait sur le duc de Bourgogne à cause de sa femme, dont il était veuf en 1411, date d'une autre quittance qu'il donna au receveur de Châlons, comme tuteur de ses deux fils Louis et Philibert. Robert Damas, chevalier, commandait quatre écuyers pour le service du duc de Bourgogne. Il en confia la conduite à Louis Choul, l'un d'eux, et celui-ci fit montre à Pont-Aubert le 16 septembre 1405, devant Guichard de Saint-Seine, chevalier, commissaire des guerres (*Chambre des Comptes de Bourgogne, rég. des montres; D. Villevieille.*) Du mariage de Robert V avec Marie de Digoine sont issus :

DE DIGOINE : échiqueté d'argent et de sable.

1° Louis, dont l'article suit ;

2° Philibert Damas. Lui et sa sœur Jeanne, voulant se desti-

ner à la vie monastique, firent cession à leur frère aîné Louis, en présence et du consentement de leur père, des droits qu'ils avaient sur les foires de Châlons par acte de l'année 1415. (*Chambre des Comptes de Bourgogne, Extraits de Peincedé*, vol. 25, fol. 242.) Philibert fut prieur de Paray-le-Monial, prieuré qu'il céda à Jean de Dio vers 1434;

3° Jeanne Damas, dame de Sainte-Pérouse. Elle fut élevée auprès d'Isabelle Damas, prieure de Marcigny-sur-Loire, sa tante. En 1439, elle fut pourvue de ce prieuré, qu'elle résigna à Catherine de Dio en 1445.

XI. Louis DAMAS, damoiseau, puis chevalier, seigneur de Digoine, de Beaudéduit et de Clessy, épousa, avant le 5 septembre 1409, Catherine DE BOURBON, dame de Clessy, fille et héritière de Girard de Bourbon, chevalier, seigneur de Clessy et de Montperroux (des anciens sires de Bourbon de la première race), et de dame Jeanne de Chevriers, fille de Gui de Chevriers, chevalier. (*Arch. de Cluny*, 5e *layette de Paray*, 2e liasse, cote 313 bis.) En 1416, Louis Damas, chevalier, seigneur de Digoine, Girard de Bourbon, son beau-père, et Huguenin du Bois eurent ordre de faire conduire à Corbie l'argent que le duc Jean-sans-Peur avait fait lever pour aider le roi Charles VI dans la guerre contre les Anglais (1). Louis Damas mourut en 1419. Le lundi (10 juillet) après l'octave de la Madelaine, Catherine de Bourbon fut investie de la tutelle de ses enfants. (*Hist. du parlement de Bourgogne*, par Palliot, p. 14.) Par acte du 15 mars de la même année 1419 (*v. st.*), passé devant Etienne de la Chapelle, notaire au bailliage de Mâcon, Catherine de Bourbon, dame de Clessy, veuve de messire Louis Damas, chevalier, en présence de Miles de Paillard, chevalier, sire de Meursault, et de deux autres témoins, vendit à Jean Damas, chevalier, seigneur de la Bazolle, la moitié de la tour

DE BOURBON L'ARCHAMBAUD : d'or, au lion de gueules, accompagné de 8 coquilles d'azur en orle.

(1) Le but de cette mission honorable est entièrement dénaturé dans le 1er volume de l'*Histoire des Pairs de France*. On y lit, p. 64 de la généalogie DE DAMAS, que cet argent était levé pour faire la guerre au roi de France, ce qui fut tout le contraire. (Voyez l'*Histoire de Bourgogne*, par D. Plancher, et l'*Art de vérifier les dates*, édition in-8°, t. XI, pp. 76, 77, 78.) La mission de Louis Damas eut lieu en 1416, et non en 1414.

dite de Chastelus, située dans les fossés du château de la Bazolle, et qui appartenait à ses enfants en commun avec ledit seigneur de la Bazolle, par l'acquisition qu'ils en avaient faite de feu Josserand Morel, chevalier. (*Arch. du chât. de la Bazolle; D. Villevieille.*) Catherine de Bourbon se remaria à noble et puissant homme messire Antoine de Toulongeon, chevalier, seigneur de Traves et de la Bastie, maréchal de Bourgogne. Elle fit son testament en sa maison forte de Clessy, devant Philippe de Perthes, notaire au bailliage de Charolais, le 22 août 1439, en présence de Jean des Champs, Girard de Vilaines et Hugues de Noyers, damoiseaux. Elle y prescrit sa sépulture dans la chapelle de Saint-Georges de l'église de Paray, où reposait Louis Damas, son premier mari, et fait don aux religieux de cette église de sa terre de Beauregard, située près de Digoine, que ses fils Guillaume et Robert Damas pourront néanmoins rédimer pour mille livres tournois. Elle veut que, sur une somme de 20 mille saluts que lui doit le duc de Bourgogne pour la rançon du duc de Bar, il soit prélevé mille francs monnaie courante pour célébrer des messes et faire des aumônes à l'intention du sire de Toulongeon, son second mari; ordonne que pareille somme de mille francs soit remise aux religieux de Paray, et que le surplus des 20 mille saluts soit partagé également, savoir : la moitié entre Guillaume et Robert Damas, et l'autre moitié entre Tristan, Georges et Catherine de Toulongeon, ses enfants du second lit. (*Arch. de Cluny, doyenné de Paray*, liasse 2e, layette 5e, nos 338, 339.) Louis Damas en avait eu trois fils et une fille, dont les noms suivent :

1° Guillaume Damas, damoiseau, puis chevalier, seigneur baron de Digoine. Le 26 mars 1431, le duc de Bourgogne donna des lettres pour faire payer à Guillaume, Robert et Antoine Damas, frères, le reste de 60 livres sur la recette de Châlons, ces frères ayant perdu par les guerres la plus grande partie de leur chevance (fortune), qui était considérable en biens, situés en Bourbonnais, et Louis Damas, leur père, étant mort au service du duc. (*Extraits de Peincedé*, t. XXIII, fol. 26.) Guillaume Damas et sa femme vendirent le Petit-Digoine à Oudot de Malain, le 16 juillet 1442. (*Histoire du Parlement de Dijon*, par Palliot, p. 14.)

Il fit son testament en 1450. Il avait été marié avec Philippine *des Barres*, laquelle épousa en secondes noces, avant le 2 février 1455, Chrétien de Digoine, seigneur de Thianges. Elle avait eu de son premier mari :

Antoine Damas, doyen de Marcigny-sur-Loire en 1477 ;

2° Robert, VIe du nom, qui a continué la postérité ;

3° Antoine Damas, qui, se destinant à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem à Rhodes, céda à Guillaume et à Robert Damas, ses frères, tous les droits qu'il pouvait prétendre sur les successions de leurs père et mère, par acte du 1er mai 1432. Il prit l'habit monastique à Cluny, dont il fut successivement célérier et doyen en 1480 ;

4° Antoinette Damas, mariée, vers 1430, avec Antoine *Daniel*, seigneur du Châtelard et de Luyres en Bresse.

XII. Robert DAMAS, VIe damoiseau, puis chevalier-banneret, baron de Digoine, seigneur de Beaudéduit et de Clessy, porta les armes pour Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, et concourut, en 1432, à la prise du château de la Roche-Solutré en Mâconnais. Par acte du 18 avril de cette année, passé devant J. Michel, notaire, Robert Damas, qualifié seigneur de la Montagne et de Clessy, stipulant par Huguenin de Villaines, écuyer, son fondé de pouvoir, fit un partage de gens mainmortables et de leur famille avec le prieuré de Semelay et de Luzy. (*Arch. de Cluny.*) Il transigea le 16 novembre 1445 avec Claude, Tristan, Georges et Catherine de Toulongeon, ses frères et sœurs utérins. (*Hist. du parlement de Bourgogne*, p. 14.) Il est qualifié damoiseau dans l'acte du dénombrement du château de Clessy et ses dépendances, qu'il donna le 6 juin 1450. (*Ch. des Comptes de Bourgogne, Extr. de Peincedé*, t. II, p. 269.) Gui de Semur, damoiseau, seigneur de l'Etang, tenait de lui à foi et hommage sa maison de Corcelles. Il en reçut l'aveu le 23 mars 1460. (*Histoire de Bourgogne*, t. II, p. 406.) Robert VI avait épousé, en 1440, Catherine DE LA GUICHE, dame de Nanton en partie, fille de Gerard, seigneur de la Guiche et de Chaumont, chevalier, bailli de Mâconnais et de Charolais, sénéchal de Lyon, puis capitaine-général en Bourgogne et Lyonnais, et de Marguerite de Pocquières. Robert Damas fit son testament le 16 juin 1471.

DE LA GUICHE : de sinople, au sautoir d'or.

Sa veuve fonda une messe quotidienne dans la chapelle de Saint-Georges, pour laquelle elle donna 36 livres de rente au capital de 700 livres, par acte du 2 janvier 1474. (*Arch. de Cluny, prieuré de Paray.*) Elle testa au château de Mâcon le 6 mai 1479, et fut inhumée en 1499, à côté de son mari, en la chapelle de Saint-Georges du doyenné de Paray, qu'ils avaient fondée en 1450 et où leurs armes se voyaient encore en 1780. De son mariage sont provenus :

1° Jean, Ier du nom, dont l'article suit;

2° Jacques Damas, sous-prieur de Paray;

3° Philippine Damas, mariée, 1° avec Charles *Damas*, seigneur de Brèves; 2° le 31 décembre 1427, avec Jacquet, *dit* Jacquelin *d'Amanzé*, seigneur d'Amanzé et de Chauffaille, fils de Guillaume, seigneur d'Amanzé, et de Marguerite d'Amanzé;

4° Catherine Damas, femme, en 1468, de Louis *Damas*, seigneur de Montagu.

XIII. Jean Damas, Ier du nom, chevalier, baron de Digoine, seigneur de Clessy, de Beaudéduit, de la Montagne, de Saint-Amour, de la Varenne et du Cheylard, conseiller et chambellan de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, tint sur les fonts de baptême Philippe, duc de Savoie, le 5 février 1438 (*v. st.*), pour Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne. (*Hist. de Savoie, par Guichenon*, p. 564.) Il fut nommé gouverneur et bailli du Mâconnais, par lettres patentes données à Lille le 20 janvier 1446 (*v. st.*). Le duc Charles-le-Téméraire le gratifia, à son avènement, d'une pension de 300 livres, par lettres du 10 août 1467. Ce prince, voulant récompenser ses services par une distinction alors la plus élevée, le fit recevoir chevalier de l'ordre de la Toison d'Or dans le chapitre tenu à Bruges en 1468. Plus tard il appela Jean Damas au commandement d'un corps de son armée dans la guerre *dite* du bien-public contre Louis XI. Cette armée, commandée en chef par Antoine de Luxembourg, comte de Roucy, fils du connétable de Saint-Paul, ayant été battue à Gy, près Château-Chinon, le 21 juin 1475, par le duc de Bour-

bon, le baron de Digoine demeura prisonnier des Français avec le général bourguignon et presque tous les chefs de l'armée. (*Histoire de France*, par Velly, t. XVIII, p. 147.) Jean Damas obtint sa liberté en payant une forte rançon. Il rejoignit aussitôt l'armée bourguignone dans l'expédition contre les Suisses, et fut armé chevalier des mains du duc de Bourgogne, après la prise de Granson en 1476. Le 23 mars de cette année (*v. st.*), le roi Louis XI fit don à Jean de Damas, chevalier, son chambellan, lieutenant-général en Mâconnais, de 5000 livres de pension pour son entretien. (*Extr. de Peincedé*, t. XXII, fol. 852.) Il est qualifié gouverneur du Mâconnais dans les articles d'un traité fait, en 1477, entre Louis XI et le duc Charles. Après la catastrophe de ce dernier, le baron de Digoine se joignit au prince d'Orange et aux autres grands de la Bourgogne qui embrassèrent la cause de la princesse Marie, fille de Charles-le-Téméraire, mariée à l'archiduc Maximilien. Mais, peu de temps après, le baron de Digoine entra dans les vues de Louis XI pour la réunion du duché de Bourgogne à la France, et, comme il avait embrassé ouvertement ce parti, l'archiduc Maximilien, dans un chapitre de l'ordre de la Toison d'Or qu'il tint à Bois-le-Duc en 1481, ordonna que le sire de Digoine fût retranché de la liste des chevaliers avec Jean de Neuchâtel, seigneur de Montagu, Philippe Pot, seigneur de la Roche-Nolay, Jacques de Luxembourg, Jean, seigneur de Richebourg, et Philippe de Crèvecœur, seigneur des Querdes, qui fut depuis maréchal de France. (Voyez les *Chevaliers de la Toison d'Or*, par Maurice, p. 72; et l'*Histoire de Bourgogne*, par D. Plancher, t. IV, pp. 487, 508.) Jean Damas fit son testament reçu par Dauphin, notaire royal, le 5 octobre 1481. Il avait épousé, en 1464, Claude, dame DE SAINT-AMOUR (1), veuve de Jean, sire de Toulongeon et de

DE ST-AMOUR : d'azur, au lion d'or, couronné d'argent, lampassé et armé de gueules.

(1) Un livre intitulé *Société d'émulation du département du Jura*, in-8°, pp. 47, 48, fait mention d'une charte de 1272, constatant la trahison de Jean de Damas, seigneur de Saint-Amour, qui, devenu général des armées du duc de Bourgogne et comblé de ses bienfaits, ne craignit point de tourner ses armes contre lui.

Sennecey (1), et fille de Claude, seigneur de Saint-Amour, de la Villeneuve et de Châteauneuf, chevalier, et de Marguerite de Tournon. Elle est qualifiée noble et puissante madame Claude de Saint-Amour, dame de Digoine et de Clessy, veuve de noble et puissant seigneur messire Jean Damas, chevalier, dans l'acte d'un don de 40 livres de rente qu'elle fit au monastère de Paray, le 29 mai 1485, en exécution du testament de son mari, et au nom de ses fils Philibert et François Damas, pour fondation d'une messe quotidienne en la chapelle de Damas (de Saint-Georges), dans ladite église. (*Arch. de l'abbaye de Cluny*; D. Villevieille.) Jean I a laissé de son mariage avec Claude de Saint-Amour :

1° Philibert Damas, né en 1465, prieur de Paray-le-Monial, mort en 1498, et inhumé dans la chapelle de Saint-Georges (2);

2° Autre Philibert Damas, baron de Digoine, bailli et gouverneur de Mâcon. En 1491, il jouissait d'une pension de 140 livres que le roi lui avait faite. Il mourut célibataire;

3° François, qui a continué la postérité;

4° Philippe Damas, seigneur de Saint-Amour, qui fit un voyage contre les Turcs dans le Levant, en 1501 (*Histoire de la Maison de Coligny*, p. 266; *Histoire de la Maison de Savoie*, p. 107);

5° Tristan Damas, qui fut marié, par contrat du 21 juin 1496, avec Claude *de Balay*, fille de Pierre de Balay, écuyer, seigneur de Saint-Martin-sur-Guye et de Rains, et d'Anne de Chintrey. On juge par l'ordre des temps qu'il fut père de :

Le seul énoncé de ce fait, le titre de général et les autres expressions singulières de cette citation, rendent cette prétendue charte de 1272 fort suspecte. Mais alors même qu'elle serait authentique, elle ne pourrait s'appliquer qu'à un seigneur de Saint-Amour, ayant pour noms de baptême *Jean-Dalmas*, et non à la maison de Damas, qui n'a possédé la terre de Saint-Amour que deux cents ans après cet événement, c'est-à-dire, comme on l'a vu plus haut, depuis son alliance avec l'héritière de Saint-Amour.

(1) Elle avait eu un fils, Philibert de Toulongeon, qui était, en 1472, sous la tutelle de Claude de Toulongeon, chevalier, seigneur de Bastie.

(2) Ses armes sculptées sur sa tombe étaient écartelées aux 1er et 4e *de Damas* plein; aux 2e et 3e *de Digoine*.

A. Jean Damas, époux de Marie *de Saint-Palais*, avec laquelle il vivait le 3 avril 1548;

B. Anne Damas, qui vivait à la même époque;

5° Catherine Damas, seconde femme, le 14 avril 1480, de Jean *Damas*, sire de Marcilly, vicomte de Châlons, lequel donna quittance de sa dot à Claudine de Saint-Amour le 25 mars 1491;

6° Jeanne Damas, mariée à Jean *d'Estrac*, chevalier, seigneur de Verpillières et d'Essoye.

Fils naturel de Jean Damas, baron de Digoine :

Claude, *bâtard* de Damas, *auteur de la branche* D'ESTIEUGES *.

XIV. François DAMAS, chevalier, succéda à son frère Philibert dans la baronnie de Digoine, et fut aussi sei-

---

* BRANCHE D'ESTIEUGES,

En Beaujolais.

XIV. Claude DAMAS, Ier du nom, fils naturel de Jean Damas, chevalier, et de Catherine de Chevigner, fut légitimé par lettres-patentes du roi Charles VIII, données à Paris au mois de mars 1491. (*Archives du royaume*, *registre des Chartes*, *cote* 226, 2° *Charte VIII*, 1491-1495, n° LXXIX.) Par contrat du 17 mars 1496, passé en la maison noble d'Estieuges, devant Joly, notaire royal à la Rivoire, en présence de Pierre et Rolin de Saint-Romain, le premier sacristain et le second curé de Tisy, et de noble Claude Thevenin, capitaine de Noyers, Claude Damas, seigneur de la Motte de Marnay, épousa Antonie DE LAVIEU, dame d'Estieuges, fille et héritière d'Étienne de Lavieu, seigneur d'Estieuges, et nièce de Claudine de Lavieu, femme de Lionnet Damas, seigneur de la Pilonnière et de la Bastie. (*Archives de la maison d'Amanzé*, *Extraits de Palliot*, pag. 87.) Dans une information qui fut faite le 25 septembre 1585, relativement à la succession d'Étienne de Lavieu, et dans laquelle furent entendus Claude de Ronchevol, seigneur de Poyet, Jean d'Albon, chevalier, seigneur de Saint-André, conseiller du roi, bailli de Beaujolais, et Claude Damas, seigneur de Verpré, de la Bastie et de la Pilonnière, il est nommé et qualifié Claude *donné* de Clessy (c'est-à-dire Claude, *bâtard* de Clessy). Dans des

DE LAVIEU : de gueules, au chef de vair.

gneur de Clessy, de Beaudéduit, du Saint-Amour, de Villeneuve et du Cheylard. Il fut chambellan de Phi-

---

SEIGNEURS D'ESTIEUGES.

lettres-royaux du 21 octobre 1523, et une sentence rendue au bailliage de Mâcon, le 20 novembre de la même année, aussi relatives à cette succession, il est nommé Claude *donné* de Damas. Il a la même qualification dans une autre sentence du 18 janvier 1526 (*v. st.*), et dans un arrêt du parlement de Paris du 6 juin 1531. Le 9 janvier 1528 (*v. st.*), il fit en sa maison d'Estieuges, conjointement avec Antonie de Lavieu, son épouse, un testament dans lequel il est qualifié Claude de Damas, damoiseau, seigneur d'Estieuges. (*Ibid.*) Ces époux élirent leur sépulture dans l'église de Cours. (*Archives de la maison d'Amanzé, Extraits de Palliot*, pag. 80, 91, 98.) Leurs enfants furent :

1° Claude, IIe du nom, dont nous allons parler;

2° Georges Damas, auquel son père légua ce qu'il possédait à Marnay en Bourgogne. Il ne laissa qu'une fille :

Jeanne Damas, femme de Floris *de Garnier*, seigneur de Genas en Dauphiné;

3° Antoine Damas, sacristain, puis aumônier de l'abbaye de Savigny, au diocèse de Lyon, en 1553 et 1576;

4° Antoinette Damas, mariée à Gilbert *de Thelis*, fils d'Antoine de Thelis, écuyer, seigneur de Lespinasse, et de Catherine de Sainte-Colombe. Elle n'est point nommée, en 1528, dans le testament de ses père et mère, ce qui fait supposer qu'elle n'existait plus à cette époque;

5° Jeanne Damas, } légataires d'une somme de 1000 liv.;
6° Barbe Damas, }

7° Catherine Damas, *dite* de Lavieu, prieure de Beaulieu en Roannais. Elle donna quittance de tous ses droits à ses père et mère, le 8 novembre 1515;

8° Antonie Damas, religieuse;

9° Simonne de Damas, légataire de ses père et mère;

10° Marguerite Damas, qui était mariée, en 1528, avec noble Jean *de Chandieu*;

11° Gilberte Damas, mariée, le 23 janvier 1526, avec noble Antoine *Namy*, seigneur de la Forêt-Namy. Elle est nommée avec son mari dans le testament de ses père et mère.

lippe-le-Beau, duc de Bourgogne et seigneur de Charolais. Il avait épousé, par contrat reçu par d'Avril et

---

SEIGNEURS D'ESTIEUGES.

XV. Claude DE DAMAS, IIe du nom, écuyer, seigneur d'Estieuges, d'Eguilly, de Courcelles et de la Motte, se maria, par contrat du 10 septembre 1533, passé au château de Chambost, par-devant Chabarier, notaire, avec Catherine DE MONT-D'OR, fille de Zacharie de Mont-d'Or, chevalier, seigneur de Chambost, et de Louise de Bron-la-Liègue. (*Archives de la maison d'Amanzé; Extraits de Palliot*, pag. 86.) Le 25 juillet 1544, Claude Damas reçut de Gui de la Maladière, conseiller du roi et payeur des guerres, une somme pour Jacqueline de Mont-d'Or, sa belle-sœur, veuve de Claude de Fougières, vicomte de Choin. Claude II de Damas fit son testament en sa maison forte d'Estieuges, le dernier février 1562, devant de Sirvinges, notaire royal. (*Extraits de Palliot*, pag. 88.) Ses enfants furent :

DE MONT-D'OR : d'hermine, à la bande de gueules.

1° Louis, dont l'article suit;

2° Rolin Damas, auquel son père donna la maison seigneuriale de la Motte;

3° Aimée Damas, mariée, le 15 octobre 1576, à Jacques *Damas*, seigneur de Verpré et Vanoise;

4° Jeanne Damas, l'aînée, qui fut religieuse au prieuré de Beaulieu;

5° Antoinette Damas, mariée, 1° avec Antoine *de Terrel*, seigneur d'Ornaison et de la Forêt-de-Lay; 2° le 4 octobre 1561, avec Gilbert *de Saint-Romain*, écuyer, seigneur de Valorges;

6° Jeanne Damas, la jeune, épouse de François *Cherpin*, seigneur de la Forêt-des-Halles;

7° Huguette Damas, religieuse au couvent de Salles.

XVI. Louis DE DAMAS, écuyer, seigneur d'Estieuges, d'Eguilly et de Courcelles, épousa, par contrat du 15 janvier 1576, Françoise DAMAS, fille de Jean Damas, seigneur de Vanoise et de Verpré, et d'Anne de Choiseul, *dite* de Traves. Il fit son testament au château d'Estieuges, devant Jacques Vaginay, notaire, le 26 juillet 1588 (*Ar-*

DE DAMAS : d'or, à la croix ancrée de gueules.

DE ST-PALAIS : d'argent, à 3 chevrons de gueules; au chef du même.

Remy, notaires, le 11 octobre 1497, Jeanne DE SAINT-PALAIS, nommée tutrice de ses enfants mineurs, et

---

SEIGNEURS D'ESTIEUGES.

chives de la maison d'Amanzé, à Barnay, extraits de Palliot, pag. 79 et 85), et laissa de son mariage trois fils et une fille :

1° Jean, IIe du nom, qui suit;

2° François de Damas, écuyer, vivant en 1613;

3° Christophe de Damas;

4° Anne de Damas. Son père lui légua 2333 écus un tiers, pour tous ses droits;

5° Gabrielle de Damas, née depuis le testament de son père, qui, par son codicille fait à Estieuges le 27 novembre 1592, par-devant Thévenard, notaire royal, lui légua aussi 2333 écus un tiers, pour tous ses droits. (*Archives de la Maison d'Amanzé; Extraits de Palliot*, p. 83.) Elle vivait en 1609.

Enfants naturels de Louis de Damas et de Catherine Perrichard :

I. Jean, *dit* Perrichard, *qui fut légitimé au mois de janvier* 1608 (24e registre des chartes, fol. 490, verso; cabinet des titres; vol. des légitimations, naturalisations et cautionnements, fol. 337);

II. Isabeau,
III. Marie,
IV. Jeanne,
} *légataires de leur père en* 1588, chacune de 100 écus d'or au soleil.

DE MONTCHANIN : de gueules, au chevron d'or.

DE GASPARD : d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 étoiles du même; au chef d'or, chargé de 3 bandes de gueules.

XVII. Jean DAMAS, écuyer, seigneur d'Estieuges, épousa, 1° par contrat du 1er juin 1597, passé devant Jean Perreaud, notaire royal, Jacqueline DE MONTCHANIN, fille et héritière de Christophe de Montchanin, écuyer, seigneur de la Garde-Marzac, et de Françoise d'Amanzé. Elle fit un testament, le 15 janvier 1602, devant Jacques Vaginay, notaire royal au bailliage de Beaujolais (*Archives de la maison d'Amanzé; Extraits de Palliot*, pag. 77, 90); 2° par contrat du 20 juin 1609, Anne de GASPARD, dame du Breuil et du Buisson, qui, veuve sans enfants, se remaria, le 10 juin 1615, avec François Damas, seigneur de Colombette. Elle était fille de Philibert Gaspard, seigneur du

Girard de la Guiche, chevalier, leur curateur, par acte du bailli de Charolais du mois d'avril 1520. Jean Damas avait fait son testament en 1517, devant Girard, notaire. Il y est qualifié haut et puissant seigneur et chevalier. Jeanne de Saint-Palais vivait en 1526. Leurs enfants furent :

1° Jean, IIe du nom, dont l'article suit;

2° Philiberte Damas, morte au monastère de Marcigny, en 1538;

3° Susanne Damas, dame de Beaudéduit, mariée, 1° le 30 septembre 1533, avec Jean II *de la Menue*, chevalier, seigneur de Périgny, de Treigny et de Ratilly, enseigne de la compagnie d'ordonnance de Jean de Bourbon, comte de Saint-Paul, fils de Jean I de la Menue, seigneur des mêmes lieux, panetier ordinaire du roi Charles VIII; 2° le 27 avril 1544, avec Jean *de Braque*, chevalier, seigneur de Garchy et du Luat, lieutenant de la compagnie d'ordonnance du comte de Lévis;

4° Françoise Damas, dame de Saint-Amour, mariée au château de Digoine, le 6 octobre 1531, avec Philibert *de la Baume*, IIe du nom, chevalier, seigneur de Perez, de Corgenon, etc., ambassadeur du duc de Savoie en Suisse, fils de Philibert I de la Baume, chevalier, seigneur de Perez, grand-écuyer de Savoie, et de Péronne de Poupet de la Chaux.

SEIGNEURS D'ESTIEUGES.

Breuil, d'Arbains et du Buisson, et de Claudine de Baronnat. Jean Damas laissa de sa première femme :

1° Jean Damas, seigneur d'Estieuges, né après le testament de sa mère, mort sans postérité;

2° Françoise Damas, dame d'Estieuges, mariée, par dispense du 13 novembre 1613, avec Antoine *d'Amanzé*, chevalier, seigneur de Chauffaille, de Gorchevol, etc., fils de Guillaume d'Amanzé, chevalier, seigneur de Chauffaille, et de Françoise de la Guiche de Sévignon;

3° Jeanne Damas, née le 3 janvier 1602;

4° Anne Damas, née après 1602, épouse de Charles *d'Arcy*, écuyer, seigneur de la Varenne et de la Farge, fils de Joachim d'Arcy, seigneur de la Varenne;

XV. Jean Damas, IIe du nom, baron de Digoine, seigneur de Clessy et du Cheylard, d'abord commissaire extraordinaire des guerres suivant une quittance signée *Digoine*, qu'il donna le 8 juillet 1549 sous son sceau écartelé de Damas plein et de Digoine. (*Cabinet des titres à la Bibliothèque du Roi, et Planche des Sceaux*, n° 30), puis capitaine de 50 hommes d'armes, lieutenant-général au gouvernement de Bresse, Bugey et Valromey, se signala, en 1547, par la défense de Bourg en Bresse, et força le baron de Polvillers d'en lever le siége et de se retirer avec ses Allemands dans la Franche-Comté. (Voyez la description de ce siége dans l'*Histoire de France*, par M. de Thou, et dans celle de Velly, t. XXVII, p. 420.) Il fut créé chevalier de l'ordre du Roi, par brevet daté du camp de Saint-Jean d'Angely le 23 novembre 1599. Il avait épousé : 1° Jeanne de Rochebaron, fille de Guillaume, seigneur de Rochebaron, chevalier, et de Madelaine de Brion ; 2° par contrat passé à la Voute devant Durand, notaire, le 28 juin 1541, Jacqueline de Lévis, fille de Gilbert de Lévis, comte de Ventadour, baron de la Voute, et de Jacqueline de Mas de l'Isle. Elle fut séparée du baron de Digoine, par arrêt du parlement de Paris du 14 août 1550, et testa en 1570. Jean III eut pour enfants, savoir (1) :

de Rochebaron : de gueules, au chef échiqueté d'argent et d'azur de 2 tires.

de Lévis : écartelé, au 1 bandé d'or et de gueules, qui est *de Thoire-Villars*; au 2 d'or, à 3 chevrons de sable, qui est *de Lévis*; au 3 de gueules, à 3 étoiles d'or, qui est *d'Anduse*; au 4 d'argent, au lion de gueules, qui est *de Layre*; sur le tout échiqueté d'or et de gueules, qui est *de Ventadour*.

Du premier lit :

1° Claudine Damas, dame de Cheylard en Vivarais, femme de Marc *de Chantemerle*, baron de la Claytte, chevalier de l'ordre du Roi, gouverneur de Charolais, fils de Humbert de Chantemerle, chevalier, sire de la Claytte, de Molles, etc., conseiller et maître d'hôtel des rois Louis XII et François Ier, et d'Anne le Loup, *dite* de Bellenave. Elle vivait avec lui en 1572;

Du second lit :

2° Antoine, dont l'article suit;

3° Esther Damas, dame de Chassey, de Pantier, du Breux,

(1) Philiberte Damas, prieure de l'abbaye de Saint-Julien-sur-d'Heune, vivait le 3 février 1579, et Françoise Damas, prieure du même monastère, vivait le 27 septembre 1588; elles pouvaient être filles de Jean II, baron de Digoine. (*Extr. de Palliot*, p. 70, 71.)

et de Saint-Seine, femme, en 1574, de Jean *de Bernaud*, seigneur de Montmort, chevalier de l'ordre du Roi. Elle vivait le 24 octobre 1588.

XVI. Antoine DAMAS, baron de Digoine, de Clessy, de Montmort et de Savigny-les-Beaune, chevalier de l'ordre du Roi, est qualifié guidon de la compagnie de 50 lances des ordonnances du roi sous la charge et conduite de M. de Cousan, dans deux quittances qu'il donna les 5 mai 1569 et 7 mars 1570, et qu'il scella de son sceau, semblable à celui de son père. Ce seigneur se montra zélé défenseur des droits de Henri IV contre la ligue. Le parlement établi à Dijon par le duc de Mayenne le décréta de prise de corps le 17 juillet 1590. (*Histoire de Bourgogne*, par D. Plancher, t. IV, p. 599.) Il eut pour femme Philiberte DE BERNAUD, dame de Montmort, de Chassey et de Savigny-sous-Beaune, fille de Jean de Bernaud, seigneur des mêmes lieux, de Charmoilles, etc., et de Françoise du Choul de Rochefort. Il y eut élection de tutelle de ses enfants mineurs au bailliage de Charolais le 27 janvier 1595. En 1597, dame Philiberte de Bernaud, sa veuve, obtint de Henri IV des lettres d'exemption, en considération des services rendus par son mari, et continués par Théophile Damas, baron de Digoine, son fils aîné, qui avait suivi le roi en une bonne partie des occasions qui s'étaient présentées en Dauphiné, en Provence et en Languedoc, où il s'était trouvé, en bon équipage et à grands frais, et se trouvant encore lors desdites lettres à l'armée royale en Picardie. (*Ch. des Comptes de Bourg; Extr. de Peincedé*, t. XXVIII, fol. 666.) Du mariage d'Antoine, baron de Digoine, et de Philiberte de Bernaud, sont provenus :

DE BERNAUD : de sable, à la croix d'or.

1° Théophile, dont nous allons parler ci-après;

2° Jean Damas, baron de Montmort et de Chassey, héritier d'Esther Damas, dame de Montmort, sa tante, marié, par contrat du 7 septembre 1609, avec Antoinette *Bouton de Chamilly*, fille d'Érard Bouton, seigneur de Chamilly, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, et d'Anne Brulart de la Borde. Elle le rendit père des deux filles qui suivent :

A. Léonore Damas, mariée par contrat du 29 septembre 1641, à François-Léonor *Palatin de Dio*, comte de Montperroux, seigneur de la Roche, colonel d'infanterie, fils de Jacques Palatin de Dio, comte de Montperroux, et de Léonore Damas de Thianges (*Inventaire A*, fol. 26, 27);

B. Claude-Élisabeth Damas, dame de Montmort et de Chassey, épouse, par contrat du 7 juin 1654, de Henri-François *de la Guiche*, comte de Sévignon, mort en 1668, fils de Philibert de la Guiche, comte de Sévignon, colonel d'infanterie, et d'Adèle de Rye de Varambon;

3° Paul Damas, seigneur de Clessy, baron de la Claytte en 1632, par le testament d'Alix-Eléonore de Chantemerle, et seigneur de Clessy et de Pantier. Il siégea aux états de Bourgogne en 1608 et 1639. Il avait fait son testament, reçu par Perrin, notaire, le 6 août 1635, et laissa de son mariage avec Élisabeth *de Grandrie*, dame de Benne et de Chevannes :

A. Jean-Léonor Damas, baron de la Claytte, seigneur de Clessy, de Sainte-Croix et de Trémont, terre qu'il acquit de Claude de Jacquot, et dont il fit reprise de fief et fournit le dénombrement le 17 novembre 1645. (*Extraits de Peincedé*, t. II, p. 207.) En 1650, il siégea aux états de Bourgogne. Il servait en qualité de capitaine au régiment d'Uxelles, cavalerie, lorsqu'il fut tué au siége d'Arras en 1654. Il laissa veuve sans enfants Charlotte-Chrétienne *Boyer de Champlecy*, qu'il avait épousée le 18 octobre 1642, fille de Charles Boyer de Champlecy, baron de Sainte-Croix, seigneur de Communes, etc., et de Claudine de Rimont, dame de la Rochette;

B. Antoine Damas, seigneur de Benne, dit le comte de la Claytte. Il succéda à son frère aîné, et rendit hommage pour la baronnie de la Claytte en 1687. Il avait assisté aux états de Bourgogne tenus en 1662 et 1671, et s'était allié, en 1654, avec Françoise *de Regnier de Guerchy*, fille de N.... de Regnier, vicomte d'Ossay en Franche-Comté;

C. Françoise Damas de la Claytte, nommée abbesse de Notre-Dame de Lancharre, au diocèse de Châlons-sur-Saône, le 1er novembre 1685, morte le 5 janvier 1692. (*Clergé de France*, par l'abbé du Temps, tom. IV, pag. 598.)

XVII. Théophile Damas, baron de Digoine, seigneur de la Varenne et de Saint-Aubin, enseigne de la compagnie d'hommes d'armes du duc de Mayenne, fut élu député de la noblesse du comté de Charolais, aux états-

généraux du royaume, en 1614. Il servit long-temps le duc Charles-Emmanuel de Savoie, allié de la France contre les Espagnols, et se distingua particulièrement au siège de Crèvecœur et à celui de Verceil, où il fut tué en 1617. (*Histoire de la maison de Savoie*, par Guichenon, t. II, p. 824.) Il avait épousé Madelaine DE LA TOUR-SAINT-VIDAL, fille d'Antoine de la Tour, baron de Saint-Vidal et de Senaret, comte de Montferrand, vicomte de Beaufort, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de 50 hommes d'armes, gouverneur des pays de Gévaudan et de Velay, et de Claire, dame de Saint-Point. De ce mariage sont issus :

DE LA TOUR-SAINT-VIDAL : d'or, à la tour de gueules, maçonnée de sable.

1° Antoine-Marcellin, qui suit;

2° Benjamin Damas, baron de Digoine, l'un des maîtres-d'hôtel du roi en 1653, mort sans postérité.

XVIII. Antoine-Marcellin DAMAS, chevalier, baron de Digoine, seigneur d'Ancredey, de la Varenne et de Saint-Aubin, siégea aux états de Bourgogne en 1626, et fut maintenu dans sa noblesse avec Antoine Damas, seigneur de Benne, son cousin, par ordonnance de M. Bouchu, intendant de Bourgogne, du 16 février 1669, après avoir produit ses titres de filiation depuis Robert Damas, seigneur de Clessy, qui vivait en 1440. De son mariage, contracté, le 31 octobre 1632, avec Madelaine-Angélique SERVIN, fille unique et héritière de Louis Servin, seigneur de la Grève, avocat-général au parlement de Paris, puis conseiller-d'état, et de Françoise-Anne de Rambures, sœur du brave Rambures, (*Hist. des Grands Officiers de la Couronne*, t. VIII, p. 58.) sont issus deux fils :

SERVIN : d'argent, à l'aigle éployée de sable.

1° Claude, dont l'article suit;

2° Jean-Théophile Damas, baptisé en la paroisse de Saint-Gervais, à Paris, le 22 mars 1635, mort jeune.

XIX. Claude DAMAS, chevalier, baron de Digoine, seigneur de la Varenne, de Saint-Aubin, etc., épousa Susanne D'AULGEROLLES, fille de Henri d'Aulgerolles, seigneur de Commiers, mestre-de-camp d'un régiment

D'AULGEROLLES : écartelé, aux 1 et 4 d'argent, à la

bande de sable ; au chef de gueules, chargé d'un lion issant d'argent, qui est *d'Aulgerolles* ; aux 2 et 3 d'or, à la bande engrêlée de sable, qui est *de Lavieu-Macins* ; sur le tout d'or, à 3 fasces de gueules, qui est *de Thélis*.

d'infanterie, et de N.... de Montconis. Il n'eut qu'un fils appelé Jacques Damas, que son père institua son héritier, lui substituant Susanne d'Aulgerolles, sa mère. Ce fils étant mort à l'âge de deux ans, Susanne recueillit tout l'héritage de la branche de Digoine. En 1674 elle rendit hommage pour la maison forte, domaine et seigneurie de Cornillon, située ès paroisses de Mably et de Villarest en Roannais. (*Ch. des Comptes de Paris*, reg. 496, fol. 45.) Susanne d'Aulgerolles se remaria avec N..., *de Bay*, en Bourgogne, dont elle fut la seconde femme, et comme elle n'en eut pas d'enfants, elle fit don de la baronnie de Digoine à ceux que son second mari avait eus de sa première femme, à la charge d'en porter le nom et les armes.

BRANCHE DE CHAMPLÉGER.

SEIGNEURS DE VANOISE, DE VERPRÉ, ETC. *.

La branche de Champléger et du fief Damas, puînée de celle de Vandenesse-Coulanges, et souche des branches de Vanoise, de Villiers et de Cormaillon, est établie sur les savantes recherches de M. Lambert de Barive (1) complétées, pour la branche de Vanoise, par nombre d'extraits précieux de D. Villevieille.

---

* Cette branche, séparée vers 1230 de la souche de Vandenesse-Coulanges, portait orginairement les armes pleines. Elle les écartela *de Saint-Haon*, mais pour peu de temps. La branche de la Bastie et celle du Rousset, après avoir écartelé *de Sugny*, par substitution, ont abandonné ces écartelures pour reprendre la croix pleine de Damas. (Voyez la *Planche des Sceaux*, nos 31, 32, 33, 34.)

(1) M. Lambert de Barive, avocat au parlement, chargé par le roi, sous les ordres du ministre, de recueillir les monuments relatifs à l'histoire et au droit public de France, a consacré plusieurs années à la recherche des anciens titres de la maison de Damas, dirigé par les conseils de M. Chérin, généalogiste des ordres du Roi. Ce compulsoire volumineux nous a été d'un grand secours pour toutes les branches de cette illustre maison, mais plus particulièrement pour celles de Champléger, de Villiers et de Cormaillon. L'original en existe à l'ancien dépôt du cabinet du Saint-Esprit, à la Bibliothèque du Roi.

L'ensemble de ces documents est peut-être ce qui existe de plus complet sur les diverses branches de la maison de Damas. Néanmoins, nous avons pu y ajouter encore quelques titres importants, dont nous indiquerons avec soin les sources.

VII. Gui Dalmas, chevalier, fils puîné de Robert Dalmas, IIIe du nom, chevalier, seigneur de Vandenesse et de Coulanges (1), fut apanagé d'une partie des biens que sa famille possédait dans la seigneurie de Charolles, entre autres du fief de Damas et de Malay près Buxy, et de plusieurs autres fiefs, soit à Colombier, dans le ressort des terres de Dio et de la Bazolle, soit dans les bailliages de Beaune et de Nuits. Il épousa, vers 1235, N..... de Palluau, fille de noble homme Pierre de Palluau, issu des anciens seigneurs de Franxault et Auxois (2). Au mois de juillet 1239, Gui Dalmas, chevalier, fut présent à l'hommage que Pierre de Palluau, son beau-père, fit à l'évêque de Châlons-sur-Saône avant son départ pour la Terre-Sainte. (*Cartulaire de l'évêché de Châlons.*) Dans une reconnaissance féodale donnée, en 1264, au duc de Bourgogne, par Josserand et Regnier, damoiseaux, ces deux frères font mention de ce qu'ils tenaient du duc à Charolles, et de ce qu'ils tenaient aussi au même lieu de Gui Dalmas, chevalier. (*Chambre des Comptes de Bourgogne; Extr. de Peincedé, aux archives de la Préfecture à Dijon*, t. X, p. 73.) Cet acte est le dernier qu'on ait trouvé sur Gui Dalmas. Il eut, entre autres enfants :

de Palluau :

---

(1) Jusqu'à présent on n'a point découvert de titre qui exprime littéralement la filiation de Gui Dalmas à Robert III, seigneur de la Bazolle. Mais cette filiation est fortement indiquée par l'identité des possessions, et par la communauté des noms de Huguenin, Geoffroi et Jean, si fréquents dans les deux branches. On verra plus loin leur consanguinité établie par le contrat de mariage, en 1315, de Catherine Dalmas de la Bazolle, dont Jacques II Dalmas, seigneur de Champléger, garantit les conditions avec Robert Dalmas de Marcilly.

(2) Issu de Humbert, sire de Palluau, qui vivait en 1119. (Voyez p. 18.)

1° Jacques, Ier du nom, dont l'article suit ;

2° Guillaume de Dalmas, chevalier. Indépendamment des biens paternels qui lui échurent dans le Charolais, il possédait aussi des fiefs au bailliage de Louhans, dans la Bresse chalonnaise. En 1287, Philippe de Vienne, rendant hommage pour ce qu'il tenait de l'abbaye de Touzans à Louhans, y comprend ce qu'y possède Guillaume de Dalmas (*Dalmacii*). (*Extraits de Peincedé*, t. X, fol. 2.) Il fut choisi pour arbitre d'un différent qui s'était élevé entre Hugues de la Guiche, damoiseau, et les hommes du doyenné de Basornay, dépendant de l'abbaye de Cluny, relativement à un droit d'usage et de glandage que ces habitants réclamaient dans les bois de Salency, et que Hugues de la Guiche leur confirma sous certaines réserves. La transaction qui régla les droits respectifs des parties fut passée en leur nom par ledit Guillaume Dalmas, chevalier, d'une part, et Pierre de Beaujeu, moine de Cluny, de la part des habitants de la Verrière, paroisse de Saint-Martin de Salency en Charolais, sous le sceau d'Étienne de Saint-Pont, garde du scel royal au bailliage de Mâcon, au mois d'octobre 1296, avec le consentement de Hugues Sachet, damoiseau, à qui le seigneur de la Guiche avait transmis antérieurement ses droits sur les choses cédées. (*Acte visé dans une sentence arbitrale rendue sur le même sujet le* 12 *novembre* 1454, *entre Girard, seigneur de la Guiche et de Chaumont, chevalier, et les habitants de la Verrière. L'original existe* (1836) *au château de Chaumont en Charolais.*) De Guillaume Dalmas paraissent être sortis les rameaux suivants :

A. Hugues Dalmas, chevalier, seigneur de Villars, n'a laissé qu'une fille :

Agnès Dalmas, dame de Villars, mariée avec Renaud *de Cessey*, damoiseau. Celui-ci, en 1324, reprit de fief la terre de Villars d'Oudard de Montagu (*Extraits de Peincedé*, tom. II, fol. 33) ;

B. Robert Dalmas, chevalier, seigneur de Malay et d'Arcey, rendit hommage pour ces terres au sire de Beaujeu en 1318. (*Archives du royaume, rég.* 485 *de la Chambre des Comptes*, fol. 98.) Après lui on trouve :

a. Robert Dalmas, chevalier, nommé, pour sa terre d'Arcey, dans un aveu et dénombrement fourni au duc de Bourgogne, le 9 octobre 1343, par Jeanne de Châteauvillain, dame de Beaujeu. (*Extraits de Peincedé*, t. XI, p. 92.) Robert Dalmas fournit le sien à la seigneurie de Beaujeu, pour les terres de Malay et d'Arcey en 1350. (*Archives du royaume, Chambre des Comptes*, registre 489, fol 31, 117.) On juge par l'ordre des temps qu'il fut père de :

Robert Daumais, écuyer. Le roi Charles V lui accorda, le 10 octobre 1377, des lettres de

rémission d'une amende à laquelle il avait été condamné en 1374, pour avoir secondé Guiot de Saint-Bonnet, écuyer, lorsque ce dernier, voulant épouser Agnès de Brouillard, fille et héritière de feu Gui de Brouillard, chevalier, que sa mère voulait marier, contre son gré, à un riche bourgeois, conduisit ladite Agnès du château de Marizy à celui d'Amplepuis, appartenant à Guillaume de Beaujeu, et l'épousa avec le consentement des autres parents paternels de cette dame (*Chambre des Comptes de Bourgogne*, *Extraits de Peincedé*, t. I, p. 760, et t. II, fol. 575);

b. Guillaume Dalmas, damoiseau. En 1351, il avait la tutelle d'Aimaret de Poitiers de Saint-Vallier. Il épousa *Droynotte*, remariée à Érard Dauzeuil, écuyer, lequel fournit le dénombrement de ce qu'il possédait du chef de sa femme à Aisey-le-Duc, le 11 avril 1372. (*Extraits de Peincedé*, t. VIII, p. 72.) Guillaume avait eu pour fils :

I. Guillaume Dalmas, rappelé dans un dénombrement rendu, le 11 octobre 1396, au duc de Bourgogne, par Jean, sire de Thil en Auxois, à raison de ce que les hoirs dudit Guillaume Dalmas tenaient à la maison Dieu et ailleurs, dans la mouvance de la terre de Thil, dénombrement dans lequel sont compris Jean Damas, seigneur de Bussières, Josserand d'Aiserey pour la terre d'Aisey, les hoirs de Guillaume de la Coulemelle, pour ce qu'ils tenaient à Malay, etc. On peut mettre au nombre des enfants de Guillaume Dalmas :

Guillaume Dalmas, écuyer, marié avec Philiberte *de Chasan* (1), dame en partie de Cizery et de Missery. Le dimanche (23 mars) avant Pâques 1404, par acte sous son propre scel, Guillaume Damas, écuyer, seigneur de Cizery et de Missery, fournit une reconnaissance féodale à Huguenin et Alexandre de Blaisy, frères, seigneurs de Mevilly, pour ce qu'il tenait d'eux en fief à Missery, Mont-Saint-

---

(1) Cette maison est ancienne et très-distinguée. Yves de Chasan était abbé de Cluny en 1275. Un Philibert de Chasan, chevalier, était dans la maison du duc de Bourgogne. Bertrand de Chasan, seigneur d'Écutigny et de Missery, épousa, vers 1350, Charlotte de Charny, fille de Geoffroi de Charny, porte-oriflamme de France. Il y eut une alliance de Chasan avec la maison de Vergy en 1426, et vers le même temps Philiberte de Chasan épousa Hugolin de Rabutin, seigneur d'Épiry.

Jean et Ormancey, provenant de la succession de messire Jacques de Chasan, père de sa femme. (*Original en parchemin aux Archives de la maison de Messey ; Extraits de Palliot*, p. 58.) Le 13 avril de la même année 1404, Guillaume de Mandelot, écuyer, sire en partie de Cizery, et Huguenin Audroin de Montréal reconnurent devoir, à Guillaume *Daulmais*, écuyer, et à Philiberte *de Chasan*, sa femme, la somme de 210 francs d'or, sur celle de 310 francs, pour des biens que ces époux leur avaient vendus, suivant acte passé devant Poince et Guichard, juré de la cour du duc de Bourgogne, coadjuteur du tabellion d'Avallon, en présence de Jean et Pierre *Daulmais*, écuyers. (*Original en parchemin aux Archives de M. le baron de Damas, et Extraits de Palliot.*) Le 31 mars 1405 (*v. st*), Guillaume Damas autorisa et confirma la donation que Philiberte de Chasan, son épouse, dame de Cizery en partie, fit au même Jean Damas, écuyer, seigneur de Bussières, de tout ce qu'elle possédait en terre, justice et seigneurie haute, moyenne et basse, aux lieu, finage et appartenances de Villiers (1);

II. Jean Dalmas. Marie de Thil, dame de Beaujeu, par son testament du 1er juillet 1357, ordonna que Jean, fils de Guillaume Dalmas, damoiseau, fût élevé aux écoles par illustre baron messire Antoine, sire de Beaujeu, son fils et héritier. (*Archives de M. le prince de Condé; D. Villevieille.*) Il paraît être le même que Jean Dalmas dont Perronette *de Morestin*, fille de Pons de Morestin, était veuve, lors d'une donation qu'elle fit aux religieux de Cluny, à titre de rente d'une maison, sise à Cluny, par acte passé devant de Belleau, notaire, le lundi après la fête de Saint-Hilaire 1375 (*Archives de Cluny*);

c. Jean Damas, chevalier. Jeanne *de Brazey*, femme dudit Jean *Daulmas*, chevalier, et Jean de Montréal et Guillaume de Choisey, dont les épouses étaient ainsi qu'elle co-héritières de messire Jean d'Orme, passèrent un traité le 19 mars 1371.

---

(1) On conserve le rôle des tailles et censives de Villiers, dues à Guillaume *Damais*, à cause de Philiberte de Chasan, sa femme, dressé le vendredi (18 avril) avant la Saint-Georges 1404. (*Original en parchemin.*)

En 1372, Jean Damas, chevalier, rendit hommage pour ce qu'il tenait au Vaux de Nolay, prévôté de Beaune. (*Extraits de Peincedé*, t. XXIV, p. 734, t. XXVII, p. 179.) Il eut pour fils :

Jean Damas, écuyer, seigneur de Vaux. Il vendit à Jean du Verne des biens situés dans la paroisse de Chevannes près Nuits, que ce même Jean du Verne céda, le dimanche après la Purification 1407, à Jean de la Fontenelle (*D. Villevieille*) ;

Guillemette Damas, dame de Flavignerot au bailliage de Dijon, veuve, en 1450, de Jean *de Noident*, pouvait appartenir à ce rameau de la maison de Damas ;

d. Bernard Damas, nommé dans un hommage rendu, le 3 novembre 1368, à l'abbaye de Savigny, par Jean de Bussière, chevalier (*Archives de l'abbaye de Cluny*) ;

C. Guillaume de Dalmas (*Dalmacii*), camérier de l'église de Saint-Pierre de Mâcon. Il fut arbitre avec Henri de Brancion, chevalier, choisi, par le procureur de Cluny, pour terminer un différent avec le seigneur du Roussey (*de Roseyo*), et Sibylle *de Milicuria*, damoiselle, représentés par messire Humbert de Lespinasse, chevalier, et maître Durand Gotelat, clerc. L'accord conclu par ces arbitres fut passé le mardi après *Lætare Jerusalem* 1313, devant noble Robert Buchepot, châtelain de Saint-Gengou (*Original en parchemin aux Archives du château de Chaumont*) ;

D. Guillemette *Daumaix*, énoncée fille de Guillaume dans une transaction passée, le jeudi (17 mars) après le dimanche *Judica me* 1334, entre Gui de Brouillard, damoiseau, époux d'Agnès, et de Guillaume de Thelis, transaction qui mit ledit Gui et Agnès, sa femme, en possession de la moitié des biens de Henri de Thelis et de Guillemette *Daumaix*, entre autres, de la maison de Marigny, que leur avait adjugée, par sentence arbitrale, Guyot de Communes et Zacharie de Tanay. (*Chambre des Comptes de Bourg ; Extraits de Peincedé*, t. I, p. 757.)

VIII. Jaques Dalmas, Ier du nom, *chevalier, seigneur de Chanvigy, autrement Champléger* (1), *vers*

(1) La terre de Champléger, qu'on trouve fréquemment désignée dans les anciens actes sous les noms de *Champvigier* et *Chanvigy*, village dépendant de la paroisse de Saint-Bonnet de Vieillevigne, confine celle de Digoine, et est placée entre les terres de Marcilly et de Sassangy au nord, à environ 3 lieues de distance, ayant au midi la Bazolle et Verpré, à quatre lieues environ.

1296, est ainsi qualifié et mentionné dans le 2e registre vert des fiefs du Charolais existant en la Chambre des Comptes de Bourgogne. (Copie authentique, collationnée sur l'original et signée de M. de Mermety, conseiller du roi, auditeur à la Chambre des Comptes de Bourgogne et Bresse, le 7 avril 1780, existe dans les archives de M. le baron de Damas.) On juge par les actes subséquents que cette citation se rapporte à l'an 1295. Peut-être même est-elle antérieure de quelques années. Ce qu'il y a de certain, c'est que Jacques I Dalmas, chevalier, ne vivait plus au mois de janvier que l'on comptait encore 1296 (*v. st.*). Il est rappelé comme décédé depuis long-temps dans un acte du lundi (11 août) après la fête de Saint-Laurent 1315 (1), passé sous le sceau de l'officialité de Mâcon, tenu par Etienne *de Forio*, chanoine d'Auxerre, acte par lequel Gui de Blain, chevalier, rendant hommage à Jean, seigneur de Digoine, aussi chevalier, pour ce qu'il possédait au village de Fougères, en excepte ce qui se trouvait dans la censive de Robert de Reins (*de Renis*) qui a jadis appartenu à feu messire Jacques Dalmas, chevalier. Gui de Blain reconnaît en outre tenir du seigneur de Digoine les tâches (corvées) et services qu'il avait au village de Vieillevigne, lesquels, dit-il, avaient aussi appartenu audit messire Jacques Damas, chevalier. Cet acte, expédié par Pierre de Semur (*de Sine muro*), clerc de la cour de l'official de Mâcon, existe en original dans les archives de la maison de Digoine, et a été visé, en 1782, dans les preuves des carrosses faites pour cette famille. Jacques Ier eut pour fils et successeur Jacques II, dont l'article suit.

---

(1) Cet acte et celui du mois de janvier 1296, inconnus à M. Chérin et à M. Lambert de Barive, établissent clairement la distinction de deux Jacques Dalmas, seigneurs de Champléger, dans la période de 1295 à 1315, dont jusqu'à présent on n'avait fait qu'un seul et même personnage. Le premier acte (1296) marque cette différence par celles des qualifications, Jacques Ier étant *chevalier*, et Jacques II, *damoiseau*. Le second (1315) la complète en distinguant les temps où les deux Jacques ont vécu : Jacques Ier y est rappelé comme décédé depuis long-temps ; Jacques II, qui avait alors la qualité de chevalier, passa des actes ultérieurs, et vécut encore long-temps après.

IX. Jacques de Dalmas, IIe du nom, damoiseau, puis chevalier, seigneur de Champléger, de Maigny, de Vieillevigne, etc., succéda à son père avant le mois de janvier 1296 (*v. st.*). Par acte de cette date, passé sous le sceau du bailliage de Charolles tenu par Jean *Columbi*, chevalier, bailli de Charolles, devant Claude *de Corberi*, clerc-juré dudit bailliage, Hugues de la Guiche, damoiseau, et Marguerite, sa femme, vendirent au même Jacques Dalmas, damoiseau, seigneur de Chanvigy (*de Chanvigiaco*), leurs hommes et leur terre de Maigny, qu'ils avaient reçus précédemment en échange dudit Jacques (1) pour d'autres objets, suivant le contrat qui en avait été passé sous le sceau du même bailliage. Ils lui vendirent aussi le bois de la Souleigne pour le prix de 120 livres tournois, faisant réserve expresse du droit de M. le comte de Clermont, seigneur de Charolais. (*Orig. en parchemin au chât. de Chaumont, en Charolais.*) Le vendredi (30 mai) avant la fête de Saint-Barnabé, apôtre, 1315 *, Jacques *Dalmas*, qualifié chevalier, fournit aveu et dénombrement à noble et puissant baron Jean (de Bourbon) de Clermont, seigneur de Charolais, tant pour sa maison forte *de Champlégier*, les terres, prés et bois en dépendants (excepté, dit-il, les choses que je ay acquises de monseigneur Hugues de la Guiche), que pour ce qu'il tenait à Charolles en terres, services et autres choses. Cet hommage, dont l'original existe dans les archives de l'ancienne Chambre des Comptes de Bourgogne, est scellé du sceau

(1) On a vu précédemment, page 32, que Renaud Dalmas, chevalier, seigneur de Cousan et de Lugny, avait vendu, en 1288, aux mêmes Hugues de la Guiche, damoiseau, et Marguerite, sa femme, le droit de fief sur ce qu'ils tenaient de lui et de ses prédécesseurs, seigneurs de Cousan, dans les paroisses d'Autefort, Nochize, Lugny et Champlecy.

* Les actes marqués d'une étoile, les plus importants de ceux cités dans le travail de M. Lambert de Barive, ont été vérifiés, les 9 juin et 17 et 19 juillet 1781, sur les lieux mêmes, par M. Pavillet, alors premier commis du cabinet des ordres du roi, chargé de cette mission par M. Chérin, et depuis chef de la section historique aux Archives du royaume. Ces actes existent, partie en originaux, partie en copies et expéditions authentiques, dans les archives de la branche de Cormaillon.

en cire verte de Jacques Dalmas (1). Celui-ci, le premier février que l'on comptait encore 1315* (l'année alors, et jusqu'en 1567 commençant à Pâques ou au 25 mars), assista au contrat passé (le samedi avant la purification de la Vierge), sous le sceau du bailliage de Mâcon, devant Guillaume François et Guillaume Fabri, notaires, du mariage de Catherine Dalmas de la Bazolle, sa cousine, fille de messire Geoffroi Dalmas, chevalier, seigneur de Vandenesse et de Coulanges, avec Dalmas de Rabutin, damoiseau, fils de feu Dalmas de Rabutin. La future fut assistée de Hugues Dalmas, son frère, qui lui assura 1000 livres de bons petits tournois de dot, payables en cinq termes de 200 livres par année, au moyen de quoi elle dut renoncer à tous droits paternels, maternels et autres. De son côté, Dalmas de Rabutin dota sa future épouse, par forme de douaire de 50 livres de rente assignées sur sa terre, suivant les usages et coutumes de la terre de Beaujeu. Il fut convenu qu'en cas d'obscurité dans les clauses de ce contrat, et de contestations qui pourraient en résulter, les parties s'en remettraient à la décision et interprétation de messire Ode de Sailly, chevalier, seigneur du Vaux de Chizeul, et de Simon de Gletens, damoiseau. Le même Ode de Sailly, Pierre de Viry, Hugues de Bagneaux, Jacques Dalmas, chevaliers, Robert Dalmas (de Marcilly), et Etienne de Chabannes, damoiseaux (2),

---

(1) Expédition authentique de cet hommage a été délivrée, par ordre de la Chambre des Comptes, le 7 avril 1780, par M. de Mermety, conseiller du roi et auditeur. Cette expédition annonçant que le sceau de Jacques Dalmas existait encore au bas de l'acte, on en a obtenu copie figurative des Archives de la préfecture du département de la Côte-d'Or, le 13 août 1836. Ce sceau en cire verte, d'une conservation parfaite, représente une *croix ancrée*. Autour est la légende *S. Jacobi Dalmatii militis*. (Voyez la *Planche des Sceaux*, n° 30.)

(2) L'ordre dans lequel comparaissent les garants de ce contrat, ordre réglé par leurs parentés respectives avec les parties, fait voir qu'Ode de Sailly, Pierre de Viry et Hugues de Bagneaux étaient fidéjusseurs des obligations de Dalmas de Rabutin, et Jacques et Robert Dalmas, ainsi qu'Étienne de Chabannes, fidéjusseurs de celles de Catherine Dalmas et de son frère Hugues, leur cousin.

se rendirent garants et fidéjusseurs de ces conventions, en présence de Gui Gaudemar, chevalier, de Simon de Glétens et de Hugues Bordon, damoiseaux. (*Orig. aux arch. du chât. de la Bazolle, chez M. le comte de Drée, à Châteauneuf, produit et visé dans les preuves de cour de M. le baron de Damas-Cormaillon.*) Jacques II paraît être décédé vers 1343 (1). Il fut père de Jacques III, qui suit.

X. Jacques de DALMAS, IIIe du nom, seigneur de Champléger, de Vieillevigne et de Villiers en partie, qualifié damoiseau dans les actes jusqu'en 1345, et depuis chevalier, est nommé Jacquet Dalmas de Chanvigy, damoiseau (*Jacquetus Dalmacii de Chanvigiaco, domicellus*), dans un acte donné sous son sceau (2), le lendemain de la circoncision de Notre-Seigneur, 2 janvier 1323* (*v. st.*), par lequel, tant pour lui que pour Béatrix DE SAINT HAON (on prononce *Saint-An*), sa femme, fille de feu messire Dalmas de Saint-Haon, chevalier, il accensa au profit de Jean Vincent, de Vieillevigne, une pièce de terre avec le bois de la Perolle, moyennant 55 sous d'entrage, et sous un cens stipulé audit acte que lui, toujours nommé Jacquet Dalmas de Champvigy, damoiseau (*Jacquetus Dalmatii de Champvigiaco, domicellus*), en son nom et au nom de ladite Béatrix, sa femme, et pour leurs enfants, ratifia par actes du lundi (14 octobre) après la fête de Saint-Denis 1342*, sous le sceau commun établi au bailliage de Charolles, tenu par Guillaume de l'Etang, curé de

DE SAINT-HAON : un écu fascé de 6 pièces (*sceau d'Amphore de St-Haon en 1385*).

(1) Cette conjecture est fondée sur ce que son fils ne se nomme et qualifie jusqu'en 1342 que *Jacquet Dalmas de Chanvigy*, sans prendre la qualité de seigneur de cette terre, ni agir comme tel. Elle est encore justifiée par l'hommage que Jacquet rendit, en 1343, à Jean I, comte d'Armagnac, devenu seigneur de Charolais depuis 1327, par son mariage avec Béatrix de Clermont, morte en 1364 (ce prince lui survécut jusqu'en 1373) : cet hommage, n'étant pas rendu pour mutation de seigneur, l'était nécessairement pour mutation de vassal, ce qui fixe à peu près l'époque où Jacquet dut succéder à son père.

(2) Cet acte que Jacquet dit avoir scellé de son sceau, n'est connu que par sa transcription en entier dans un autre acte du 14 octobre 1342, passé sous le sceau du bailli de Charolles.

Martelay, devant messire Simon de Martigny, prêtre juré dudit bailliage à ce député. En 1328, Jacquet Dalmas, damoiseau, avait fourni une reconnaissance pour ses fiefs de Vieillevigne et Villiers. (*Ch. des Comptes de Bourgogne, ext. de Peincedé*, t. XII, vol. 588.) Le samedi (7 juin) après la fête du corps de Notre-Seigneur, 1343 *, par acte scellé du sceau de l'archidiacre official d'Autun, et passé par Michel *de Valeia*, clerc-juré à ce spécialement commis, Jacquet de Dalmas, damoiseau, fils de feu messire Jacques de Dalmas, chevalier (*Jaquetus Dalmatii, domicellus, filius quondam domini Jacobi Dalmatii militis*), fait hommage et dénombrement sommaire à illustre et puissant prince le comte d'Armagnac, seigneur de Charolais, par lequel il reconnaît publiquement et confesse tenir en fief lige de ce prince sa maison forte de Champléger, avec les hommes de ce village, les gaignages, terres, près, bois, tant à lui appartenants qu'à ses hommes dudit lieu, excepté la partie des bois de Maulrocey *et quelques autres choses acquises jadis de feu messire Hugues de la Guiche, chevalier* (1); plus tous les cens, services et autres biens héréditaires que ledit Jacquet Dalmas a et peut avoir dans le paroissiage de Charolles (2) et ses dépendances (3). Le vendredi (7 octobre) après la fête de Saint-Remi 1345 *, Jacquet Dalmas, qualifié écuyer, sire de Champléger, rendit hommage sous son sceau (4) à madame de Rochefort pour sa terre

---

(1) Cet acte rappelle implicitement l'acquisition faite en 1296 de Hugues de la Guiche (qui n'était alors que damoiseau) par Jacques II Dalmas, père de Jacquet ou Jacques III.

(2) Ces biens hériditaires advenus à Jacques III dépendaient de la terre de Coulanges, située à une demi-lieue de Charolles, terre qui faisait partie du domaine de la maison de Damas dès l'an 1100, et qu'elle a possédée jusqu'après 1400, comme on l'a vu dans les preuves de la branche de Vandenesse-Coulanges.

(3) Copie authentique de cet acte, dont l'original se trouve dans les archives de l'ancienne Chambre des Comptes de Bourgogne, a été délivrée par ordre de ladite chambre, le 7 avril 1780.

(4) Ce sceau n'existait plus lors de la production de l'acte en 1781, au cabinet des ordres du Roi. (*Original en parchemin.*)

(*le meix de Damas*), située à Buxy en Auxois, et ses appartenances, mouvante du sire de Chastillon, père de cette dame ; et comme il avait constitué en dot cette même terre à Jeannette Dalmas, sa fille, en la mariant à Guiot de Vaux, écuyer, il prie la dame de Rochefort de recevoir cet hommage au nom dudit Guiot, pour lequel il agit. Béatrix de Saint-Haon, énoncée veuve de messire Jacques de Dalmas, chevalier, fournit aveu et dénombrement le dimanche (20 août) avant la fête de Saint-Barthélemi, apôtre, 1374 *, par acte passé devant Guillaume Gennelay, notaire juré sous le sceau de l'official d'Autun, pour tout ce qu'elle tenait en propre et de son patrimoine du comte d'Armagnac, seigneur de Charolais, et de plus pour tous les biens héréditaires dudit feu Jacques Dalmas, son mari, au nombre desquels était la grande tour du château de Champléger (*de Campoligerio.*) (*Ch. des Comptes de Bourgogne.* Expédition authentique délivrée le 7 avril 1780, dans les archives de M. le baron de Damas.) La même Béatrix de Saint-Haon, par acte du 30 septembre 1375 *, passé sous le sceau du roi de France établi au bailliage de Mâcon, devant Denis de Perthes, notaire public, affranchit les personnes et biens de Pierre Denizot, prêtre, chanoine de Mâcon et curé de Saint-Aubin, Julien Denizot, paroissien de Saint-Bonnet de Vieillevigne, son frère, enfants de feu Denizot de Vieillevigne, fils de Michel le Vincent, Isabelle, femme dudit Julien, ainsi que Jean, prêtre, et Guillaume, laïc, enfants desdits Julien et Isabelle. On voit par des lettres du duc de Bourgogne, transcrites dans un mandement du bailli de Charolais, du 1er septembre 1399 *, que Jacques III Dalmas avait eu de son mariage avec Béatrix de Saint-Haon, deux fils et trois filles :

1° Josserand, Ier du nom, dont l'article suit ;

2° Huguenin, auteur de la BRANCHE DE VILLIERS, rapportée ci-après ;

3° Guillemette Dalmas, veuve, avant le 21 mai 1399, de messire Hugues *Ferrechat*, chevalier ;

4° Jeanne Dalmas, mariée, avant le 6 octobre 1345, avec

Guiot *de Vaux*, écuyer. Son père lui avait constitué en dot le *meix de Damas* (1), situé à Bruxy-le-Grand, et elle eut en outre, dans le partage de sa succession, le cinquième de la terre de Champléger. Elle mourut avant le 1er septembre 1399, laissant un fils :

Philibert de Vaux, damoiseau, seigneur du fief de Damas, et de Champléger pour un cinquième, du chef de sa mère, et de Flacey, par Catherine, sa femme, morte avant 1399. Vers l'an 1375, il avait échangé cette terre de Flacey avec Josserand Dalmas, son oncle, pour son cinquième de la terre de Champléger. Plus tard, il devint possesseur du château par donation entre-vifs que lui fit le même Josserand. Enfin, par d'autres arrangements, Philibert de Vaux recueillit successivement les trois autres cinquièmes de Champléger possédés par Huguenin, Guillemette et Marguerite Dalmas, ses oncles et tantes. En 1396, Boucicault de Vaux, l'aîné de ses fils, alors âgé seulement de 17 ans, ayant blessé, dans la ville de Nevers, Guillaume de Curbigny, d'un coup de badelaire sur la tête, dont celui-ci mourut quatre jours après, les officiers du duc de Bourgogne firent saisir la totalité de la terre de Champléger, et Boucicault de Vaux, ainsi que son frère Amphore qui avait été présent à la querelle, furent bannis du comté de Charolais. Dans cette conjoncture, Philibert de Vaux écrivit une supplique au duc de Bourgogne, pour lui remontrer que cette confiscation prononcée sur ses enfants le dépouillait lui-même ; que la peine ne pouvait s'étendre que sur un cinquième de la terre de Champléger, le reste lui appartenant personnellement ; que lui et ses enfants étaient extraits de noble lignée, ayant toujours suivi les armes ; que lui a toujours suivi le roi et le duc en leurs guerres, ayant été de tous les voyages et armées qui ont été faits en France ; qu'il a servi sous le duc d'Anjou en Gascogne, et sous Jean de Vienne, amiral de France, au voyage en Écosse, contre les Anglais ; qu'il a dépendu (dépensé) plus de la moitié de sa chevance, et que cette confiscation l'exposait à n'avoir pas de quoi vivre dans sa vieillesse. Le duc de Bourgogne prenant en considération cette supplique, et attendu qu'il avait déjà accordé des lettres de grâce aux deux fils de Philibert de Vaux, donna des lettres de main-levée de ladite confiscation, datées d'Arras, le 21 mai 1399 *, entérinées par mandement de Josserand, sire de Sercey, écuyer, bailli de Charolais, du 1er septembre de la même année. (*Chambre des Comptes*

---

(1) Le *meix de Damas* est resté pendant près d'un siècle dans la maison de Vaux. A la mort du dernier possesseur, la branche de Villiers en fut remise en possession, soit par disposition testamentaire, soit par retrait lignager.

de Bourgogne, expédition authentique délivrée le 7 avril 1780.) Philibert de Vaux, par acte du 13 janvier que l'on comptait encore 1399 * (*v. st.*), prolongea pour trois ans le bail de toute la terre et du château de Champléger au profit de Guillaume de Banchereau, prévôt de Paray, pour le prix annuel de 100 francs d'or du coin du roi. (*Original en parchemin.*) Il laissa :

a. Boucicault de Vaux, né en 1379 ;

b. Amphore de Vaux, né en 1381, filleul d'Amphore de Saint-Haon ;

5° Marguerite Dalmas, rappelée dans les lettres du 21 mai 1399.

XI. Josserand de Dalmas, Ier du nom, damoiseau, seigneur de Champléger, eut, comme fils aîné de Jacques III et de Béatrix de Saint-Haon, dans le partage de leur succession, la maison forte de Champléger et la cinquième partie de la terre, qu'il céda à Philibert de Vaux, son neveu, en échange pour la terre de Flacey, avant le mercredi (6 août) qui précéda la fête de Saint-Laurent 1376 *, date d'une reconnaissance que Josserand Dalmas, damoiseau, qualifié seigneur de Flacey, rend au profit des religieux nobles (depuis comtes) de Saint-Pierre de Mâcon. Le 15 novembre 1378, il fut témoin de la foi et hommage rendus à l'abbaye de Cluny par noble homme N..... du Blé, chevalier, pour sa maison forte de Vitry, près Basornay. Il fut encore présent à deux autres hommages rendus à cette abbaye, l'un le 6 mai 1379, par Guillaume de Saint-Priest, damoiseau, et l'autre le 14 octobre 1380, par noble madame Marguerite de Beaujeu, princesse d'Achaïe, pour la terre de Berzé. (*Arch. de l'abbaye de Cluny*; *Trésor généalogique de D. Villevieille.*) Le 20 du même mois d'octobre 1380 *, Josserand de Dalmas (*Jocerandus Dalmacii*) fournit des écritures juridiques par le ministère de son avocat, par lesquelles il dit que, dans le comté de Charolais, au diocèse d'Autun, existe un village vulgairement appelé Champléger (*Campus Ligerii*), lequel, dès les temps, a été successivement une terre enclavée dans la juridiction et les limites de la terre des ancêtres de feu messire Jacques Dalmas, chevalier, son

père, qui la lui avait transmise après l'avoir possédée toute sa vie paisiblement et notoirement; que les habitants de ce village ont toujours été et sont leurs hommes serfs de main-morte; que dans le même lieu est né Bonnet Leurat, forgeron ou maréchal, lequel, ainsi que ses auteurs, ont toujours été serfs dudit messire Jacques Dalmas, chevalier, et de ses ancêtres, et que, si ledit Bonnet a cessé d'habiter à Champléger, il n'a emporté aucuns de ses biens, meubles, outils ni ustensiles, qu'il a eu pour fils Geoffroi Maréchal, décédé recteur (curé) de l'église paroissiale de Saint-Pierre de Mâcon, lequel, tant au moyen de ses bénéfices que de la profession d'avocat qu'il exerçait, avait amassé et acquis assez de biens pour laisser en mourant plus de 10,000 livres; que ledit Geoffroi, étant né son main-mortable, avait vécu et était mort dans cette condition. Josserand Dalmas conclut à ce que le testament que ce serf avait fait au profit de Jean de Salornay, chantre de l'église de Mâcon, Pierre *Columbi*, chanoine de Saint-Pierre hors les murs de cette ville, et Antoine Sagy, citoyen de Mâcon, maître et recteur de la fabrique de la même église paroissiale, soit annulé, soutenant que tous les biens de cette succession lui appartenaient, et requérant qu'ils fussent mis sous la main du roi jusqu'à ce qu'il fut ainsi prononcé. Le 10 juillet 1389, noble Josserand Dalmas, damoiseau, vendit à Guillaume Sachet, écuyer, la terre et les hommes, rentes et juridiction, qu'il possédait à Barrière et en toute la paroisse de Vaux de Barrière, près Charolles. Palamède de Pompignac, écuyer, bailli du Charolais pour le comte d'Armagnac, consentit à cette vente par lettres données à Charolles le 15 juin 1390. (*Originaux aux Archives du château de Chaumont.*) Le 27 août 1387, Josserand Dalmas et Guillaume de Dronvaut, écuyer, avaient assisté à une sentenee rendue par le même Palamède de Pompignac, au sujet d'un cerf qui avait été tué dans l'étang de Baubry, et le 13 mars de la même année (*v. st.*), Josserand Dalmas, damoiseau, comme héritier de feu Perrin de la Garde, damoiseau, avait assigné 60 sous que celui-ci avait à l'abbaye de Cluny, sur le

village de Charentigny, paroisse de Suin. (*Arch. de Cluny. D. Villevieille.*) Josserand Dalmas paraît avoir fort mal administré sa fortune; car, pour satisfaire à des engagements qui ne sont point connus, non plus que leur motif, on vit passer de ses mains, dans celles de Philibert de Vaux, son neveu, le château de Champléger. Celui-ci sut se prémunir de tout trouble, dans cette possession, de la part des héritiers de son oncle, par une donation entre-vifs. Josserand aliéna également la terre de Flacey. Noble homme Etienne Mitzon, acquéreur de cette terre, fournit une reconnaissance féodale aux prieur et religieux du couvent de Saint-Pierre de Mâcon, par acte du 13 juillet 1394 *, dans lequel Josserand Dalmas est rappelé comme défunt, à raison des biens qu'il avait acquis de ce dernier. Cette dissipation de fortune avait fait conjecturer à M. de Barive que Josserand était mort sans postérité. Mais les actes extraits par D. Villevieille, comparés à ceux que nous avons rapportés sur Jacques III et Béatrix de Saint-Haon, dont Josserand était fils aîné, rattachent à ce même Josserand la filiation de la branche de Vanoise et Verpré, comme nous allons le déduire.

XII. Josserand Dalmas, IIe du nom, damoiseau, paraît n'avoir recueilli des biens paternels que quelques fiefs situés à Colombier, dans la mouvance du château de la Bazolle (et depuis dans celle de la terre de Dio.) Sa filiation est établie par la consanguinité qu'il tenait de sa mère avec Amphore de Saint-Haon, neveu de cette dame, et son oncle à la mode de Bretagne. Le premier acte où Josserand II paraisse est une subrogation de tutelle de Marie de Chevriers, sœur d'Amicie de Chevriers, dame du Parc, épouse de Guillaume de Busseul, damoiseau. Marie de Chevriers se trouvait sous la tutelle d'Amphore de Saint-Haon, chevalier; elle passa sous celle de sa sœur et de son mari, suivant arrêt du 17 mars 1393 (*v. st.*). Josserand Dalmas fut encore témoin d'un asservissage de biens-fonds fait par le même Amphore de Saint-Haon, chevalier, seigneur de Verpré, le dimanche (24 septembre) avant la fête de Saint-

Michel 1396, au profit de plusieurs paroissiens de Saint-Martin de Lixy; et, le 28 octobre de la même année, Josserand Dalmas fit un don de 3 livres de rente à l'abbaye de Cluny. (*Arch. de Cluny*; *Trésor généal. de D. Villevieille.*) De concert avec Blanche, dame de Vanoise, sa femme (fille de Jacques, seigneur de Vanoise, damoiseau, et d'Yolande de Saint-Romain), Josserand II de Dalmas (*Dalmacii*), damoiseau, passa un bail emphythéotique devant Etienne de Tanau (on lit ailleurs Lanan), notaire, le 7 avril 1402, au profit de Bonot à la Robine et Jacquet Richard, paroissiens de Saint-Maurice, près Châteauneuf. Ces époux passèrent un arrentement devant le même notaire, le mardi après la conversion de Saint Paul 1405. Josserand Dalmas autorisa une donation faite par Blanche de Vanoise à l'église de Saint-Martin de Lixy, où cette dame avait une chapelle, par acte passé devant Michel Darches, notaire, le mardi (10 juin) avant la fête de Saint-Barnabé, apôtre, 1410. (*Fol.* 25, *recto* d'un livre terrier in-4° de la cure de Saint-Martin de Lixy, comprenant des actes passés au profit de cette église de 1396 à 1468.) Ils ont eu deux fils :

DE VANOISE :

1° Jean, Ier du nom, dont l'article suit;

2° Guillaume Damas, damoiseau. Le 19 mars 1435 (*v. st.*), il ratifia un asservissage ou arrentement fait par son frère aîné le 7 juin de la même année, suivant acte passé, sous le sceau de l'official de Mâcon, devant Jean Porset, prêtre et juré de ladite cour;

3° Catherine Damas, femme d'Antoine *de Traves*, seigneur de Givry, en 1447, pouvait être fille de Josserand II. (*Antiquités de Mâcon.*)

XIII. Jean DAMAS, Ier du nom (1), damoiseau, seigneur de Vanoise, assista et consentit à la donation faite par sa mère, en 1410, à l'église de Saint-Martin de

(1) A partir de ce degré, les titres de cette branche et de celle du Rousset ont été visés dans une preuve pour le chapitre de Saint-Louis de Metz en 1776. Cette preuve, vérifiée et apostillée par M. Chérin, existe dans l'ancien fonds du Saint-Esprit à la Bibliothèque royale.

Lixy. Il se maria en premières noces, par contrat du 22 juillet 1417, avec Marguerite DE NANTON, veuve d'Amédée de Bletterans, chevalier. Jean Damas et Marguerite de Nanton firent une acquisition par acte passé à Vanoise le 5 septembre 1419, devant Michel Darches, notaire, en présence de Guillaume Damas, damoiseau (frère de Jean). Le roi Charles VII, en considération des bons services que ledit Jean *Daumez*, écuyer, lui avait rendus dans ses guerres et qu'il continuait à lui rendre, l'institua, le 20 décembre, son forestier royal des bois d'Avaise en Mâconnais, et il prêta serment pour cet office le 22 janvier suivant, que l'on comptait encore 1424. (*Extr. des titres de la maison de Damas au Cabinet du Saint-Esprit.*) Amphore de Saint-Haon, chevalier, seigneur de Verpré et de la Bastie, par son testament fait à Villefranche, devant Jean Devaux, notaire public sous le sceau royal établi aux bailliage de Mâcon et sénéchaussée de Lyon, tenu par Aynard de Villeneuve, damoiseau, le jeudi 7 février (1) 1426 (*v. st.*), institua son héritier universel Jean de Damas, damoiseau, son neveu et son cousin (*Johannem Dalmacii domicellum, suum nepotem et consanguineum*), qui, dit-il, lui avait été en quelque sorte substitué par ses prédécesseurs, voulant que cedit héritier et les siens portent le surnom et les armes de *Saint-Haon* (2). Dans le cas où Jean Damas n'aurait pas d'enfants légitimes (Marguerite de Nanton était morte sans enfants au mois de mai 1423), le testament substitue la terre et le château de Verpré aux enfants et héritiers de feu messire Jacques de Verneys, chevalier, et de même il substitue la terre de la Bastie au profit de nobles Amicie et Marie de Chevriers, filles de feu Guiot de Che-

DE NANTON : de sinople, à la croix d'or.

(1) L'extrait de ce testament, conservé dans l'ancien *fonds du Saint-Esprit* à la Bibliothèque royale, porte pour sa date le jeudi 17 *février*, l'an du Seigneur 1426 ; c'est une erreur causée sans doute par la publication de ce testament, faite le 17 *février* 1428. Il faut lire 7 février 1426. Le 17 de ce mois tombait en cette année le dimanche.

(2) D'après cette clause, les anciens sceaux de la branche de Vanoise et Verpré devaient être écartelés DE DAMAS et DE SAINT-HAON. (Voyez la *Planche des Sceaux*, n° 32.)

vriers, seigneur du Parc (1). Jean Damas, damoiseau, seigneur de Vanoise, autorisé par messire Amphore de Saint-Haon, chevalier, seigneur de Verpré, son oncle, épousa en secondes noces, par contrat passé à Villefranche en Beaujolais, devant Devaux, notaire, le 30 septembre 1428, Jeanne DE NAGU, fille de feu messire Louis de Nagu, chevalier, seigneur de Magny, et de Philiberte de Blenost. Guiot de Nagu constitua à sa sœur onze cents écus d'or au coin du roi. Amphore de Saint-Haon donne à son neveu sa terre de Verpré en la paroisse de Tancon, celles de Charency et de Pouilly en Roannais, ainsi que la terre de la Bastie, ce qui fut fait en présence de frère Simon de Ronchevol, prieur de Charlieu, et de Milon de Propières, chevalier. Amphore de Saint-Haon étant décédé vers la fin de cette année, Jean Damas, son héritier, fit publier et enregistrer à Villefranche son testament, le 17 février que l'on comptait encore 1428. A cette occasion furent ajournés les parents du défunt qui pouvaient légitimement prétendre quelques droits à sa succession. Ce furent Renaud, seigneur de la Bussière, Guichard de Verneys, seigneur d'Argigny, chevaliers; Thomas de Verneys, Ardouin de Marchamp, seigneur de la Faye, Guillaume Damas (frère de Jean), damoiseaux; Eléonore de Trézettes, veuve de messire Antoine de Fougières, seigneur de Diconne (anciennement *Icon*), Amicie de Chevriers, veuve de Guillaume de Busseul, et Marie de Chevriers, sa sœur, femme de Jacques de Busseul. (*Archives de Châteauneuf; Trésor généalogique de D. Villevieille.*) Par une transaction que Jean Damas passa au prieuré

DE NAGU : d'azur, à 3 losanges d'argent en fasce.

(1) Il y a plusieurs observations à faire sur les termes et les dispositions de ce testament. Amphore de Saint-Haon qualifie Jean Damas son *neveu* et son *cousin*. Cette double parenté devait être assez éloignée, puisqu'à défaut de Jean, ce ne fut point Guillaume Damas, son frère, qui fut appelé à recueillir la succession d'Amphore, mais bien des parents qui, quoiqu'au degré de petits-neveux, se trouvaient plus prochains que les deux frères. On sait d'ailleurs qu'Amphore de Saint-Haon était neveu propre de Béatrix de Saint-Haon, bisaïeule de Jean et Guillaume Damas; donc Amphore se trouvait leur cousin du 2e au 4e degré, parenté qui s'exprimait aussi par la qualité d'*avunculus* dans les actes, et qui est ici celle d'oncle ou de grand-oncle à la mode de Bretagne.

de Charlieu le samedi, (26 novembre) après la fête de Sainte-Catherine, vierge, 1429, devant Jean *Pelliparii*,

---

Nous avons mentionné à la branche de Morande deux autres exemples d'une semblable parenté. Voici le tableau de celle-ci :

Dalmas *de Saint-Haon*, chevalier, mourut avant l'année 1323.

Hugues *de Saint-Haon*, chevalier, seigneur de Verpré, épousa, avant l'année 1347, Agnès *de Chevriers*. Il vivait en 1370.	Béatrix *de Saint-Haon*, épousa, avant 1323, Jacques III *Dalmas*, seig. de Champléger et de Villiers. Elle vivait en 1375.

Amphore *de St-Haon*, seigneur de Verpré, en 1366, épousa, 1° Guillemette *de Verneys*, 2° en 1407, Agnès *de Suin*, dame de Vaux, 3° Marguerite *de Montregnard*.	Josserand I *Dalmas*, seigneur de Champléger, en céda le château à Philibert de Vaux, son neveu, et vendit la terre de Flacey.	Huguenin *Dalmas*, co-seignr. de Champléger et de Villiers, vivant en 1342, est rappelé, en 1399, comme second fils de Jacques Dalmas.	Jeanne *Dalmas* fut mariée avant l'année 1345, à Guiot *de Vaux*, auquel elle porta en dot *le fief de Damas*, situé à Buxy.

Josserand II *Dalmas*, damoiseau, épousa, vers 1385, Blanche, dame *de Vanoise*.	Jean I *Dalmas*, seigneur de Bussières et de Villiers, épousa Marie *de Montagu*.	Philibert *de Vaux*, damoiseau, seigneur de Champléger et du fief-Damas.

Jean I *Damas*, seigneur de Vanoise et de Verpré.	Guillaume *Damas*, seigneur de Villiers et de Censery.	Amphore *de Vaux*, né en 1381.

La filiation de Josserand II à Josserand I, plutôt qu'à Huguenin, frère de celui-ci, est dans l'esprit du testament d'Amphore de St-Haon ; car la substitution que ses prédécesseurs lui avaient imposée n'était obligatoire que pour l'aîné des descendants de Béatrix de Saint-Haon, puisque le propre frère de Jean Ier, Guillaume Damas, en fut exclu.

Cet acte est d'une haute importance pour la branche de Vanoise. Il supplée d'une manière très-probante à l'absence des titres filiatifs si rares à cette époque, et nous paraît décider la question d'origine de cette branche, jusqu'à présent incertaine et contradictoire dans tous les nobiliaires.

notaire royal à Mâcon, en présence de nobles hommes messire Jean de la Palu, chevalier, seigneur de Jarnosse, et de Claude et Antoine de Valorges, frères, damoiseaux, avec Louis, seigneur de Montregnard, damoiseau, ce dernier s'obligea de lui payer en restitution de dot de Marguerite de Montregnard, femme d'Amphore de Saint-Haon, la somme de 25 écus d'or, dont 10 payables dans les mains de Guillaume de Lespinasse, prieur de Montrotier. (*Extr. au Cabinet du Saint-Esprit.*) Jean Damas transigea, le 5 juin 1437, avec Louise de Bletterans, fille d'Amédée de Bletterans, chevalier, et de Marguerite de Nanton, et femme de noble Claude de Salornay, damoiseau. En 1440, il fut présent, avec Guiot de Nagu, damoiseau, à un hommage rendu par Huguenin de Montjournal, au nom de Françoise Mareschal, sa femme, pour le château de Poilly-sous-Charlieu en Beaujolais. (*Chambre des Comptes, rég.* 485 *bis, fol.* 28.) Jean Damas, seigneur de Vanoise, passa un compromis le vendredi 2 juin 1441, devant Antoine Gautier, de Tizy, notaire de la cour de Beaujeu, avec Guie de Laye, veuve de Jean d'Azergues, damoiseau, seigneur de Pierrefitte, qui, par son testament, avait substitué le seigneur de Vanoise à son fils Louis d'Azergues, substitution dont Jean Damas réclamait le bénéfice, ledit Louis d'Azergues étant décédé sans postérité. (*Cabinet du Saint-Esprit.*) Dans le cours de la même année 1441, Jean Damas, damoiseau, seigneur de Verpré, reçut l'hommage de Jean de Mazille, damoiseau, gruyer de Bourgogne, pour le tènement des Héraudières, et, en 1445, Guillaume de Vignerolles, aussi damoiseau, et Huguette, sa sœur, lui firent hommage pour ce qu'ils tenaient de lui en fief à Varennes, à cause de Verpré. (*Archives du marquisat de Drée.*) En 1447, Jean Damas, seigneur de Verpré, fournit à noble homme Pierre de Dio l'aveu et dénombrement de ce qu'il possédait à Colombier, qu'il reconnaît mouvoir de la terre de Dio; et, en 1465, il fit foi et hommage à noble et puissant homme Pierre de Dio, chevalier palatin, de partie de Colombier, mouvant dudit seigneur. (*D. Villevieille, extr. des Arch.*

de Châteauneuf.) Jean I Damas et Jeanne de Nagu de Varennes, sa seconde femme, vivaient encore en 1459. Leurs enfants furent :

1° Jean, IIe du nom, qui suit ;

2° Lionnet Damas, chevalier, seigneur de la Bastie et de la Pilonnière, qui fit partie d'un tournoi donné à Carignan, en 1498, par Philibert de Beau, duc de Savoie. Il épousa : 1° le 16 janvier 1479 (*v. st.*), Claudine *de Lavieu*, dame de la Pilonnière et en partie d'Estieuges, fille de Jean de Lavieu, seigneur des mêmes lieux ; 2° Guicharde *du Saix*, fille de Philibert du Saix, seigneur de Barbarel en Dombes, et de Claudine de la Porte de Chavagnieu. Lionnet se voyant sans enfants fit son testament, le 6 mai 1522, reçu par Sébastien Croppet, notaire à Villefranche, en faveur de Claude Ier, son neveu (*Archives de la maison d'Amanzé ; Extraits de Palliot*, p. 75) ;

3° Louis Damas, prieur de Varois au diocèse de Langres, en 1488. Le 30 septembre 1490, il transigea, par acte passé devant Duvivier, notaire en la chancellerie de Bourbonnais, avec plusieurs censitaires de son prieuré, dépendant de l'abbaye de Saint Rigaud, transaction confirmée par lettres du duc de Bourbonnais du 27 juin 1491 (*Originaux en parchemin*) ;

4° Philiberte Damas, mariée par contrat du 6 janvier 1458, avec Louis *de Franchelins*, damoiseau, seigneur de Combes ;

5° Jeanne Damas, mariée, vers 1460, avec Guillaume *de Saint-Colombe*, chevalier, seigneur de Saint-Priest.

XIV. Jean DE DAMAS, IIe du nom, damoiseau, seigneur de Verpré, de Vanoise de la Bastie, etc., est énoncé Jehan *Damès*, légitime fils de noble homme Jehan *Damès* le vieux, damoiseau, seigneur de Verpré, dans le contrat de son mariage passé au château de Varennes, le 5 avril 1459, devant Nicolas de Rouzial, notaire royal, avec noble Isabelle DE SAINT-BONNET, dame de Saint-Bonnet-des-Quarts et de Saint-Rirand, veuve de noble Pierre de Saconnins, damoiseau, seigneur de Pratviel. Cette dame, par son testament fait devant le même notaire, dans la salle basse du château de Verpré, le samedi 21 novembre 1478, prescrivit sa sépulture dans l'église paroissiale de Tancon en la chapelle du seigneur de Verpré, son mari, qu'elle nomma usufruitier de tous ses biens. Parmi les legs pieux qu'elle

DE ST-BONNET : d'argent, à 3 fers de cheval de gueules, cloués d'or.

fit, elle fonda à perpétuité une messe chaque semaine dans l'église de Saint-Bonnet-des-Quarts. Guillemette de Saconnins, qu'elle avait eue de Pierre de Saconnins, son premier mari, reçut 200 livres tournois pour tous les droits qu'elle pouvait avoir en sa succession. Noble Jean de Damas testa le 7 novembre 1505, devant Pierre de Sirvinges, clerc-notaire public de l'officialité de Mâcon, révoqua le testament qu'il avait fait le 6 janvier 1493, devant Antoine Devareux, notaire, et voulut que son corps fût déposé dans la chapelle qu'il avait fondée en l'église paroissiale de Tancon. Il avait eu de son mariage avec Isabelle de Saint-Bonnet :

1° Claude, Ier du nom, dont l'article suit;

2° Huguet de Damas. Sa mère lui légua 300 livres tournois de même qu'à ses frères;

3° Antoine de Damas, prieur de Vesoul et aumônier de Saint-Pierre de Mâcon. Lui et son frère Jacques furent exécuteurs du testament de leur père en 1505;

4° François de Damas. A l'époque du testament de son père, il était marié; mais on disait qu'il avait été tué dans un armement royal au royaume de Naples;

5° Jean de Damas, religieux de Saint-Irénée de Lyon, et chanoine régulier de l'ordre de Saint-Augustin;

6° Jacques de Damas, religieux bénédictin, prieur de Lons-le-Saulnier. Sa mère l'institua son héritier universel;

7° Louis de Damas, légataire en 1478, mort avant l'année 1505;

8° Thomasse de Damas, religieuse à Marcigny-sur-Loire;

9° Louise de Damas, religieuse à Saint-Martin de Salles, en Beaujolais;

10° Antoinette de Damas. Sa mère la destinait au cloître, par son testament, en 1478. Mais elle fut mariée avec Guillaume, seigneur *de Saint-Priest*, dont elle était veuve en 1505.

XV. Claude DE DAMAS, Ier du nom, écuyer, seigneur de Vanoise, de Saint-Bonnet, de Saint-Rirand, puis de Verpré et de la Bastie par succession de son oncle Lionnet, était maître d'hôtel de la duchesse de Bourbonnais et d'Auvergne en 1521. Il avait épousé : 1° le

23 juin 1501, par contrat passé sous scel de la chancellerie de Bourgogne, au château de Clomot, près Arnay-le-Duc, devant Guyot Chappet et Nicolas Comeau, clercs-notaires publics et jurés de ladite cour, Marguerite DE MAILLY, fille de Simon de Mailly, seigneur d'Arc-sur-Tille, et de Henriette de Saint-Seine. Françoise de Rossillon, sœur utérine de Marguerite de Mailly et femme de Pierre de Mailly, seigneur d'Arc sur-Tille, lui fit donation, au contrat des seigneuries de Magney et du Cher, près d'Arnay-le-Duc; 2° le 10 décembre 1514, par contrat passé devant Antoine Peraud, clerc-notaire royal juré, Françoise DE CHAUGY, veuve de noble seigneur François de la Varenne, seigneur de Vesvre, et fille de haut et puissant seigneur Jean de Chaugy, chevalier, seigneur de Chesnay, et de dame Jeanne de Chandieu. Il fut statué au contrat que, si des enfants mâles naissent de ce mariage, ledit Claude de Damas fera deux héritiers seulement, l'un de son premier mariage avec feu Marguerite de Mailly, et l'autre d'un des fils du second lit, le surplus des enfants des deux lits devant être pourvus dans l'église ou autrement. Noble seigneur Claude de Damas, écuyer, seigneur de Verpré, de Saint-Bonnet et de la Bastie, fit son testament au Crozet en Roannais, le 17 mars 1528, devant Pierre Papon et Antoine Peraud, notaires royaux, dont il confia l'exécution à maître Georges de Chaugy, protonotaire du Saint-Siège apostolique, comte de Lyon, noble Africain de Mailly, seigneur de Villers-les-Pots, noble Pierre de Chaugy, chevalier, seigneur de Chesnay, et noble Georges de Fougières, seigneur de l'Etoile, testament publié au bailliage de Mâcon le 4 novembre 1529. Il avait donné la terre de St-Rirand à Jean de Damas, né de son premier mariage lorsque celui-ci épousa Marie de Villers-la-Faye. Il le nomma seulement légataire d'une somme de 50 livres, et institua ses héritiers universels autre Jean et Georges de Damas, procréés de sa seconde femme, assignant à Jean les terres et seigneuries de Verpré, Vanoise et du Bosc, et à Georges les terres et seigneuries de la Bastie et de la Pilonnière; il substitua ces deux frères l'un à l'au-

DE MAILLY : d'or, à 5 maillets d'azur.

DE CHAUGY : écartelé d'or et de gueules.

tre, et dans le cas où le dernier mourrait sans enfants, il lui substitua Jean de Damas, né du 1er lit. Françoise de Chaugy fit le sien au château de Verpré, le 8 avril 1554 avant Pâques, devant Etienne Bernard, notaire royal de Charlieu, testament dont elle nomma exécuteurs nobles seigneurs Pierre de Chaugy, chevalier, seigneur de Chesnay, et Christophe Damas, docteur ès droits, chanoine de Langres, et fut inhumée en l'église de Tancon, dans le tombeau de son mari. Celui-ci avait eu pour enfants ;

Du premier lit :

1° Christophe de Damas, chanoine de Langres, protonotaire apostolique, et chanoine-comte de Lyon en 1551. Il vivait encore en 1560 ;

2° Jean, IIIe du nom, qui a continué la postérité :

3° Claudine de Damas. Son père lui légua 2500 livres pour la marier ;

4° Françoise de Damas, religieuse à Marcigny-sur-Loire en 1528 ;

Du second lit :

5° Autre Jean III, auteur de la branche des *seigneurs* DE VERPRÉ et DE BARNAY, rapportée ci-après ;

6° Georges, Ier du nom, auteur de la branche des *seigneurs* DE LA BASTIE et DE LA PILONNIÈRE, mentionnée en son rang ;

7° Antoine de Damas, supérieur et prieur de Varois après l'année 1528 ;

8° Claude de Damas, chanoine régulier du chapitre de Saint-Pierre de Mâcon en 1528 ;

XVI. Jean DAMAS, IIIe du nom, écuyer, seigneur de Saint-Rirand, co-seigneur de Villers-la-Faye et de Marey, ne fut que simple légataire de son père, qui lui avait donné la terre de Saint-Rirand lors de son mariage avec Marie DE VILLERS-LA-FAYE, dame en partie de cette terre et de Marey, fille de Jean de Villers, écuyer, seigneur de Marey, puis seigneur de Villers-la-Faye, et petite-fille de Jacques de Villers-la-Faye et de Guimare de Brun. La terre de Villers-la-Faye, décrétée sur Charles de Villers, frère aîné de Jean, avait été rachetée par ce dernier, en vertu du retrait lignager,

DE VILLERS-LA-FAYE : d'or, à la fasce de gueules.

d'Etienne Jacqueron, seigneur de la Motte. Mais Sébastien et Peronnelle de Villers, enfants de Charles, obtinrent un arrêt du parlement de Dijon du 19 décembre 1534, qui força Marie de Villers, leur cousine germaine, et Jean de Damas, son mari, à les remettre en possession des trois quarts des château, terre et seigneurie de Villers-la-Faye, moyennant la remise qu'ils firent des trois-quarts du prix d'acquisition. Jean de Damas, seigneur en partie de Villers-la-Faye et de Verpré, transigea sur ce partage avec Sébastien de Villers-la-Faye, le 9 mars que l'on comptait encore 1534 (*v. st.*), et ils passèrent un accord définitif devant Vacherot, notaire royal à Nuits, le 23 septembre 1535. Les mêmes transigèrent conjointement avec Jeanne de Toulongeon, dame de Traves, par acte du 6 mars 1548, passé à Dôle, devant Jean Renaud, notaire coadjuteur du tabellion et juré de la cour de Besançon. (*Preuves de la maison de Villers-la-Faye pour les honneurs de la Cour, dressées le* 10 *décembre* 1786, *au cabinet du Saint-Esprit.*) Jean Damas siégea aux états de Bourgogne en 1549, 1557, 1560 et 1566. Ses enfants furent :

1° Marc Damas. Il était sous la tutelle de son père le 6 mars 1548. Il mourut sans postérité ;

2° Jean, IVe du nom, qui a continué la descendance ;

3° Christophe Damas, mineur en 1548;

4° Claude Damas, prieur de Collonge;

5° Nicolas Damas, protonotaire apostolique, chanoine de Langres et doyen de Vergy, auquel le roi Henri III donna un brevet, le 22 février 1586, pour succéder à Antoine Prévôt de Sansac en l'archevêché de Bordeaux. Cette élection n'ayant pas eu lieu, on présume que Nicolas prédécéda cet archevêque, qui mourut le 17 octobre 1591, et eut pour successeur le célèbre cardinal de Sourdis;

6° Guillaume Damas, } mineurs en 1548.
7° Marguerite Dalmas, }

XVII. Jean Damas, Ve du nom, chevalier, baron de Chaudenay-le-Châtel, seigneur de Saint-Rirand, Menilley, Marey et en partie de Villers-la-Faye, et capitaine

de 50 hommes d'armes des ordonnances, est qualifié guidon de la compagnie de 50 lances des ordonnances du Roi, sous la charge du seigneur de Ventoux (son beau-père), dans deux quittances qu'il donna, chacune pour un quartier de ses appointements, les 3 décembre 1568 et 14 mai 1569 (1). Il fut nommé successivement chevalier de l'ordre du Roi en 1570, gentilhomme ordinaire de la chambre de Henri III, en 1577, et gouverneur de Beaune. Le 27 août 1577, il reprit de fief une portion de la terre de Marcilly, que son père avait acquise de la maison de Chaugy. (*Extr. de Peincedé*, t. VII, pp. 240, 318.) Il siégea aux états de Bourgogne en 1551, 1560, 1570, 1572, 1573, 1576, 1577, 1578, 1581, 1593 et 1599. Il fut désigné pour l'un des curateurs choisis par Louis, baron de Villers-la-Faye, chevalier de l'ordre du Roi, et dame Françoise de Brancion, son épouse, dans l'acte de partage de leurs biens qu'ils firent devant Andoche Morel, notaire à Dijon, le 13 juin 1594. (*Preuves de la maison de Villers-la-Faye.*) Le 30 mars 1581, par acte passé à Sainte-Sabine, devant Jean Chapuis, lieutenant de la justice dudit lieu, Jean Damas, au nom de Madelaine DE SAULX (sa première femme), partagea les biens de la succession de dame Philiberte de Clérambault, mère de cette dame, veuve de messire Alexandre de Saulx, seigneur de Ventoux, de Torpes, etc., chevalier de l'ordre du Roi, gouverneur des ville et vicomté d'Auxonne, et dame de Chaudenay-le-Châtel, de Chaudenay-la-Ville, du Chaffault, de Sainte-Sabine, de Thoisy, etc., dont Madelaine de Saulx était héritière pour la quatrième partie, avec Toussainte de Saulx, épouse d'Andremont de Pracomtal, baron de Soussey, chevalier de l'ordre du Roi, lieutenant de cinquante hommes d'armes des ordonnances, Philiberte de Saulx, fille de feu messire Simon de Saulx, seigneur de Torpes, de Saint-Seine, etc., chevalier de l'ordre du Roi, gouverneur des ville et vicomté d'Auxonne, et

DE SAULX : d'azur, au lion couronné d'or.

(1) Elles sont scellées d'un sceau à la croix pleine de Damas. (Voyez les *Titres scellés* à la Bibliothèque royale, et la *Planche des Sceaux.*)

de dame Françoise d'Anglure, et demoiselle Jacqueline de Saulx. Par ce partage, la terre, seigneurie, baronnie de Chaudenay-le-Châtel échut à Jean Damas et à Madelaine de Saulx. Celle-ci ayant fait son testament le 20 janvier 1582, Jean Damas se remaria, par contrat du 29 octobre de la même année, avec Claudine D'ANGLURE, fille d'Henri d'Anglure, seigneur de Melay, gouverneur de la Motte, et chef des finances du duc de Lorraine, et de Claudine de Mailly. Jean Damas eut pour enfants ;

D'ANGLURE: d'or, semé de grillets de guentes, chacun soutenu d'un croissant du même.

Du premier lit :

1° Jean Damas, seigneur de Saint-Rirand, élu des états de Bourgogne en 1601. Il y siégea aux assises de 1602 et 1605, et mourut sans postérité ;

2° Philiberte Damas, mariée, par contrat du 27 novembre 1588, à Antoine *de Moisy*, dit de *Cléron*, baron de Saffre, seigneur de Villy-le-Moutier, fils de Joachim de Cléron, baron de Saffre, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de la chambre, et de Françoise de Pracomtal ;

3° Madelaine Damas, dame du chapitre de Remiremont ;

4° Catherine Damas, dame du chapitre de Remiremont en 1627 ;

Du second lit :

5° François, qui continue la lignée ;

6° Claude-Bénigne Damas, baron de Melay, marié avec Claude *d'Oiselet*, fille de Jean, baron d'Oiselet, et de Jeanne-Aimonne de Cusance (*Mémoires pour servir à l'Histoire du comté de Bourgogne*, p. 94) ;

7° Catherine Damas, morte abbesse de Poussay ;

8° Françoise Damas, abbesse de Poulangy en 1618, morte en 1678.

XVIII. François DAMAS, baron de Saint-Rirand, marquis de Celeran, seigneur de Ligneville, de Mevilles, de Meuilley, etc., créé chevalier de l'ordre de l'Annonciade le 2 février 1618, fut colonel de 500 chevaux et de 4,000 hommes de pied au service du duc de Savoie. Il se distingua au combat livré devant Aix, en 1615, puis à la défense de Vérue assiégée par les Espagnols, en 1625. Il avait épousé, par contrat du 18 août 1612,

DE GRAMMONT : écartelé, aux 1 et 4 de gueules, au sautoir d'or, qui est *de Granges*; aux 2 et 3 d'azur, à 3 bustes de carnation, couronnés d'or à l'antique, qui est *de Granges*.

Jeanne DE GRAMMONT, veuve de Jacques de Reinach, chevalier de l'ordre de Saint-Jacques en Espagne, et fille de Jacques-Antoine de Grammont de Joux, baron de Châtillon au comté de Bourgogne. Elle fut première dame d'honneur et intendante de la maison de Christine de France, épouse du prince de Piémont. Le marquis de Céleran n'a laissé que des filles :

1° Chrétienne-Mauricette Damas, chanoinesse de Remiremont, marquise de Saint-Rirand et de Céléran, dame de Ligneville, d'Ortay, de Mevilles et de Meuilley, première dame d'honneur de la duchesse de Savoie, mariée avec François *de Havart*, marquis de Riffredo et de Gombasque, chevalier de l'ordre de l'Annonciade, capitaine des gardes de la duchesse de Savoie, gouverneur de la Tour dans les vallées de Lucerne;

2° Claire-Gasparine Damas, chanoinesse de Remiremont, épouse de Henri *de Saluces*, seigneur de Cardé;

3° Marguerite-Françoise Damas, chanoinesse de Remiremont, morte jeune;

4° Léonore Damas, chanoinesse de Remiremont;

5° Anne-Perrette Damas, abbesse du chapitre de Poussey, en Lorraine, morte en 1690.

SEIGNEURS DE VERPRÉ ET DE BARNAY.

XVI. Jean DAMAS, IVe du nom, écuyer, seigneur de Verpré, de Marey, de Vanoise et de Saint-Bonnet, fils de Claude, et de Françoise de Chaugy, sa seconde femme, est nommé dans le testament de son père du 17 mars 1528, avant Georges, son frère, qui lui fut substitué en cas de mort. Il s'allia, par contrat du 14 mai 1545, avec Anne DE CHOISEUL, dite *de Traves*, fille de Jacques de Choiseul, dit de Traves, seigneur de la Porcheresse, et de Claudine de Saint-Ligier, des barons de Reuilly. Le 1er août 1579, Jean IV fit un accord avec Jacques et Christophe Damas, ses fils, et passa une transaction, le 2 mai 1582, sur le différent qu'il avait avec Jean de Choiseul, dit de Traves, relativement à la succession de Celse de Choiseul, dit de Traves, père de Jean, et frère d'Anne de Choiseul,

DE CHOISEUL-TRAVES : d'azur, à la croix d'or, cantonnée de dix-huit billettes du même.

dite de Traves, épouse du seigneur de Verpré. Les enfants de ce dernier furent :

1° Jacques Damas, seigneur de Verpré et de Vanoise, qui fit son testament le 1er mars 1590, signé par Couturier, notaire royal. Il avait épousé, le 15 octobre 1576, Aimée *Damas*, fille de Claude Damas, écuyer, seigneur d'Estieuges, et de Catherine-Sabine de Mont-d'Or. Il en eut :

A. Pierre Damas, écuyer, seigneur de Verpré et de Vanoise, qui ne fut point marié. Par son testament du 7 mai 1639, reçu par Couturier, notaire, et publié au bailliage de Mâcon, il institua héritière universelle Jeanne d'Austrein, veuve de Christophe Damas, seigneur de Barnay, à condition qu'elle remettrait son hoirie à Pierre Damas, son petit-neveu;

B. Claude Damas, } morts sans avoir été mariés;
C. Antoine Damas, }

D. Georges Damas, dont on ignore la destinée;

E. Jean Damas, mort sans alliance;

F. Huguette Damas;

2° Christophe I, qui continue la descendance;

3° Françoise Damas, mariée, le 15 janvier 1576, à Louis *Damas*, seigneur d'Estieuges, frère d'Amée, épouse de Jacques Damas, seigneur de Verpré.

XVII. Christophe DAMAS, Ier du nom, écuyer, seigneur de Rocres et de Barnay, exécuteur du testament de Louis de Damas, seigneur d'Estieuges, du 26 juillet 1588, épousa, 1° par contrat du 17 septembre 1583, signé par Chaumont, notaire, Catherine DE FAYE, dame de Barnay, en Mâconnais, morte sans enfants, fille de Henri de Faye, seigneur de Gastelis, de Bernage et de la Duchère; 2e Philiberte DE MONTCHANIN, fille de Claude de Montchanin, seigneur de la Garde, et de Françoise d'Amanzé. De ce dernier mariage sont issus :

DE FAYE : d'argent, à la bande d'azur, chargée de trois têtes de licorne d'or.

DE MONTCHANIN : de gueules, au chevron d'or.

1° Christophe II, qui suit;

2° Jacques Damas, seigneur de Verpré, mort sans alliance;
3° Philiberte Damas, qui ne fut pas mariée.

XVIII. Christophe DAMAS, IIe du nom, écuyer, seigneur de Barnay et de Verpré, assista en 1613, au

contrat de mariage de Françoise Damas, dame d'Estieuges, avec Antoine d'Amanzé, et épousa, par contrat du 25 janvier 1619, reçu par Guérin, notaire à Lyon, Jeanne D'AUSTREIN, fille de Pierre d'Austrein, seigneur de Jarnosse, second président au parlement de Dombes, et d'Annonciade Gayant. Elle fit, le 1er septembre 1661, son testament, dans lequel elle nomme ses trois fils :

D'AUSTREIN : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux colombes d'argent, et en pointe d'un amphystère d'or.

1° Pierre Damas, seigneur de Verpré et de Barnay, qui fut maintenu dans sa noblesse, par M. Bouchu, intendant de Bourgogne, le 1er mars 1669. Il avait épousé, par contrat du 26 janvier 1658, Anne *Gambin*, dame de la Garde, qui fournit le dénombrement de la terre de Verpré le 24 mars 1679, et de laquelle il laissa :

A. Gilbert, comte de Damas, seigneur de Verpré et de Barnay, qui, après avoir servi dans les mousquetaires, et avoir obtenu une compagnie de dragons au régiment de Mestre-de-camp général, et avoir fait plusieurs campagnes en Flandre et en Allemagne, fut créé, le 25 avril 1696, colonel d'un régiment d'infanterie de son nom. Il le commanda cette année et la suivante sur le Rhin. Il siégea aux états de Bourgogne en 1700. Son régiment ayant été réformé le 30 décembre 1698, il fut entretenu colonel réformé à la suite du régiment de Navarre, servit en Allemagne en 1701, 1702 et 1703, et s'y trouva aux siéges de Brisach et de Landau, et à la bataille de Spire. Créé brigadier le 10 février 1704, il fut employé à l'armée de la Moselle, puis, en 1705, à l'armée du Rhin, sous le maréchal de Marchin, passa colonel réformé à la suite du régiment de Guitaut le 26 mai 1706, et servit sous le maréchal de Villars, à la prise de Drusenheim, de Lauterbourg et de l'Isle de Marquisat. Pendant la campagne suivante, il fit partie de toutes les expéditions du maréchal de Villars en Franconie et en Souabe, et passa colonel réformé à la suite du régiment d'Orléanais, par ordre du 11 décembre. Il continua de servir en Allemagne en 1708; commanda à Mons par ordre du 18 juin 1709, puis sur la Somme en 1711 et 1712, fut promu au grade de maréchal-de-camp le 8 mars 1718, et mourut en 1733, sans avoir été marié. (*Chronologie militaire*, t. VII, p. 3);

B. Jeanne Damas, dame du Moulin-le-Bot et de Viry, mariée, par contrat du 20 février 1692, à René *de Drée de la Serrée*, seigneur de Saint-Marcellin, fils de Charles de Drée, seigneur de la Serrée et de Saint-Marcellin, et de Françoise de Foudras;

C. Anne Damas, } religieuses à Marcigny-sur-Loire :
D. Claude Damas, }

2° Claude-Hyppolite, qui continue la lignée ;

3° Renaud Damas, religieux en l'abbaye de Savigny en Lyonnais.

XIX. Claude-Hyppolite Damas, chevalier, seigneur de Dompierre-aux-Ormes, et de Tramaye, baptisé le 23 août 1622, fit son testament le 8 juillet 1700. Il est dit âgé de plus de 83 ans dans l'aveu et dénombrement de la seigneurie de Tramaye, qu'il fournit à la chambre des comptes de Bourgogne le 27 novembre 1704. (*Extr. de Peincedé*, t. XII, fol. 176.) Claude-Hippolyte mourut le 7 décembre 1707. Il avait épousé, par contrat du 22 septembre 1664, Etiennette Bergier, fille de Nicolas Bergier, écuyer, et de Marie Feydeau de Chevraye. Leurs enfants furent :

Bergier :

1° Jean-Léonor, qui suit ;

2° Renaud Damas, chevalier, seigneur de Lionnières en Bresse, marié, par contrat du 10 février 1706, avec Marie *de Septurier*, fille et héritière de Joseph de Septurier, et de Marie d'Egmont-Bully, dont :

A. Joseph Damas, lieutenant au régiment du Roi, infanterie, en 1732 ;

B. Marie Damas, novice aux Dames chanoinesses de Neuville, en 1731 ;

C. Anne-Jeanne de Damas, mariée à N.... *de la Chambre de Seyssel*, seigneur de Meillonnas. Leur fils, Philippe de la Chambre de Seyssel, seigneur de Meillonnas, fit le dénombrement de la terre de Lionnières, les 14 mai 1772 et 14 août 1775, en qualité d'héritier universel de sa mère (*Extraits de Peincedé*, t. XIV, fol. 389) ;

3° Plusieurs autres fils et filles, dont cinq religieuses, deux mortes chanoinesses à Neuville, une morte ursuline à Paray-le-Monial, et deux religieuses en l'abbaye de Saint-Pierre de Lyon.

XX. Jean-Léonor Damas, chevalier, seigneur de Dompierre-aux-Ormes, d'Audour et de Tramaye, dont il fournit le dénombrement le 16 mai 1729 (*Extr. de Peincedé*, t. XII, p. 209), avait épousé, par contrat du 13 février 1705, Claude Berthelot de Rambuteau, fils de Philibert Berthelot, seigneur de Rambuteau, lieutenant de roi au département du Mâconnais, et de Marie de Rémont. Elle le rendit père de :

Berthelot : d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 trèfles du même.

1° Claude-Mathieu Damas, qui suit ;

2° Philibert Damas, mort en 1730, à l'âge de 17 ans ;

3° Un fils et trois filles morts en bas-âge ;

4° Marie Damas, mariée à Léonor *de Reclaine*, marquis de Digoine ;

5° Marie-Claudine Damas, vivante en 1731.

XXI. Claude-Mathieu, titré marquis DE DAMAS, seigneur de Dompierre-aux Ormes et d'Audour, de Tramaye, de Poncié, d'Éguilly, de Couvers, de Contouvre, de Jarnosse et autres lieux, entra dans la seconde compagnie des mousquetaires du roi en 1731. Il fut fait ensuite capitaine de cavalerie, puis, en 1759, mestre-de-camp-lieutenant du régiment Royal-Navarre. On le créa brigadier de cavalerie le 20 avril 1768, et il eut l'honneur d'être présenté au roi, le 2 mars 1776. On le promut au grade de maréchal-de-camp le 1er mars 1780. Il avait épousé, par contrat du 21 juillet 1749, Marie-Rossoline D'ARCY, fille unique et héritière de N.... d'Arcy, comte de la Varenne, et de Claudine-Thérèse de Villeneuve de Vence. Il en eut :

D'ARCY : de gueules, à 3 arcs d'argent rangés l'un sur l'au-

1° Claudine-Alexandrine de Damas, née le 17 décembre 1750, mariée à M. *de Châteaurenaud;*

2° Thérèse-Claudine de Damas, née le 24 décembre 1751, mariée, le 17 août 1769, à Charles-François-Marie-Joseph, comte *de Dortans*, fils de Charles-Marc-Antoine-Joseph, comte de Dortans, et de Marie-Célestine-Philippine-Joséphine de Marmier ;

3° N.... de Damas, mariée à M. *de Saint-Christophe*.

SEIGNEURS DE LA BASTIE ET DE LA PILONNIÈRE.

XVI. Georges DE DAMAS, Ier du nom, écuyer, seigneur de la Bastie, de la Pilonnière et du Bois-du-Bosc, fils puîné de Claude I de Damas, écuyer, seigneur de Vanoise, de Saint-Rirand et de Verpré, et de Françoise de Chaugy, sa seconde femme, épousa au château d'Ailly, par contrat passé devant Lebreton, notaire royal au comté de Forez, le 21 février 1546

DE SUGNY : d'azur, à la croix engrelée d'or.

(*v. st.*), Madelaine DE SUGNY, fille de feu Antoine de Sugny, écuyer, seigneur du Rousset et d'Ailly en Forez, et d'Antoinette de Marcons de Sarron. Antoine II de Sugny, écuyer, seigneur du Rousset et d'Ailly, constitua en dot à la future épouse, sa sœur utérine, la somme de 3000 livres tournois, léguée par ses père et mère, et de plus il lui donna une somme de 1000 livres pour marque de son amitié fraternelle. Celui-ci, n'ayant point de postérité, institua sa sœur, Madelaine de Sugny, son héritière universelle, à la charge par celui de ses fils qui lui succéderait dans la terre du Rousset, de porter le *nom et les armes* DE SUGNY. Noble Georges de Damas, écuyer, seigneur de la Bastie en Beaujolais, fit son testament à Saint-Etienne-la-Varenne, au château de la Bastie, devant Leblanc, notaire royal de la paroisse de Vaulx, le 1er avril 1584, et voulut être inhumé en l'église paroissiale de Saint-Etienne-la-Varenne. Ses enfants furent :

1° François, Ier du nom, dont l'article suit;

1° Anne de Damas, mariée, le 2 juillet 1575, à noble Jean *Agnot*, seigneur de Champrenard;

3° Hélène de Damas. Elle était mariée, en 1584, au sieur de Preyriat;

4° Claudine de Damas, } religieuses à Saint-Martin de Salles en Beaujolais;
5° Madelaine de Damas, }

6° Barbe de Damas, religieuse au couvent de Sainte-Claire de Montbrison.

Enfants naturels de Georges I de Damas :

I. Claude, *donné* de Damas,
II. Jean, *donné* de Damas,
III. Lucrèce, *donnée* de Damas,
IV. Claudine, *donnée* de Damas,
} *Leur père, par une disposition testamentaire, ordonne à son héritier de les nourrir et entretenir, et de leur faire apprendre des métiers à ses frais.*

XVII. François DE DAMAS DE SUGNY, Ier du nom, écuyer, seigneur de la Bastie, du Rousset, de la Pilonnière, de Colombette, de Saint-Etienne-la-Varenne, etc., homme d'armes de la compagnie de M. de Mandelot,

épousa, par contrat, passé au château de Laye le 20 décembre 1573, devant Pierre Fruytard, notaire royal à Villefranche, noble Melchionne DE NAGU, morte en 1615, fille de feu noble Philibert de Nagu, baron de Lurcy, et de Jeanne de Chevriers. Jean de Nagu, seigneur de Lurcy et de Varennes, frère de Melchionne, lui constitua en dot la somme de 3,300 livres tournois, et Jeanne de Chevriers, sa mère, 1,500 livres tournois. François de Damas, *dit* de Sugny, fut exempté du service du ban et arrière-ban par le lieutenant-général du bailliage de Forez, le 12 mars 1588, après avoir justifié qu'il avait servi sous la cornette de M. de Mandelot, gouverneur de Lyon, et qu'il était l'un des plus anciens hommes d'armes de sa compagnie. Il a cette qualité dans l'acte d'une acquisition qu'il fit le 25 août de la même année. Le 12 mars 1592, noble François de Damas, écuyer, fit son testament en sa maison forte de la Bastie, devant François Degozard, notaire royal de la paroisse de Vaulx, par lequel il voulut être enterré dans l'église de Saint-Etienne-la-Varenne, tombeau et chapelle de ses prédécesseurs. Il institua ses héritiers universels, savoir : Antoine de Damas dans tous les biens qu'il possédait en Beaujolais, comme la Bastie, la Pilonnière, Grandis, le Bois-du-Bosc, et sa maison de Villefranche, et Georges Damas (son second fils), dans tous les biens qu'il possédait en Forez, comme le Rousset, Colombette, Nervieu, etc., *à la charge par ledit Georges, héritier du Rousset, de porter le nom et les armes de la maison* DE SUGNY, *comme ci-devant lui testateur les portait.* Il substitua ces deux frères l'un à l'autre, et dans le cas où Antoine mourût sans enfants, il veut que Georges lui succède dans la terre de la Bastie, et que François succède à ce dernier dans la terre du Rousset, enfin il étend cette substitution graduelle pour toute sa succession, à ses autres enfants mâles, et à leur défaut à ses filles. Le testament de François de Damas de Sugny fut publié à Villefranche le 9 novembre 1599, en présence d'Etienne de la Roche, conseiller du roi, juge ordinaire et lieutenant-général civil au pays de Beaujolais. Noble Melchionne de Nagu, veuve

DE NAGU : d'azur, à 3 losanges d'argent en fasce.

dudit François *de Damaz*, fit le sien au château de la Pilonnière, devant Jaquet, notaire royal au bailliage de Forez, le 10 octobre 1613. Elle avait eu de François de Damas :

1° Antoine, dont l'article suit ;

2° Georges, IIe du nom, auteur de la PREMIÈRE BRANCHE DU ROUSSET, mentionné ci-après ;

3° Claude de Damas, auquel son père légua 1000 écus d'or en 1592. Son frère François n'ayant point accepté la prébende de chanoine et comte de Lyon, qu'Antoine Damas, leur frère aîné, devait lui résigner d'après les dernières volontés de leur père, Claude de Damas en fut pourvu, et fut reçu dans le chapitre le 20 décembre 1599. Il fut aussi prieur et seigneur de Gumières, fit son testament au château de Beaucresson, devant Simon, notaire royal, le 14 septembre 1641, et institua Claude de Damas, son neveu, seigneur du Rousset et de Beaucresson, son héritier universel ;

4° François, IIe du nom, auteur de la branche des *marquis* D'ANTIGNY, *comtes* DE RUFFEY, rapportée à son rang ;

5° Benigne de Damas, mariée, le 2 mars 1609, avec Claude *d'Albon de Galles*, chevalier, seigneur de Curis et de Saint-Marcel d'Urfé, nommé, en 1610, lieutenant de la compagnie de chevau-légers du duc de Nemours. Benigne Damas fit son testament devant Vendut, notaire, le 10 mai 1631 ;

6° Jeanne de Damas, épouse, par contrat du 7 juin 1611, reçu par Blanchard, notaire royal, de noble Guillaume *de la Farge*, écuyer, sieur de Montcelas ;

7° Louise de Damas, } légataires chacune de 4000 l. tournois par le testament de leur père.
8° Madelaine de Damas, }

XVIII. Antoine DE DAMAS, Ier du nom, seigneur de la Bastie, des Tours et de la Pilonnière, fit son testament le 24 novembre 1631. Il avait épousé, par contrat du 6 novembre 1605, Lucrèce DE MARTEL, fille de Gaspard de Martel, seigneur de Marcilly, de Terzé et de Chassigny, et de Georgette de la Garde. Elle était veuve le 1er juillet 1634, et obtint pour ses enfants et leurs collatéraux, le 26 avril 1635, une sentence des commissaires députés pour le régalement des tailles, qui les maintint dans leur ancienne noblesse. Ses enfants furent :

DE MARTEL : d'or, à la bande de sable, chargée de 3 quintefeuilles d'argent.

1° Jean IV, qui suit;

2° Antoine de Damas, capitaine au régiment d'Uxelles, mort non marié;

3° Melchionne de Damas, religieuse de Sainte-Claire à Montbrison;

4° Françoise de Damas, religieuse à Saint-Pierre de Lyon;

5° Bénigne de Damas, mariée à François *de Ronchevol*, écuyer, seigneur de Pramenou, fils de Sébastien-Yves de Ronchevol, et de Lucrèce de Carles.

XIX. Jean DE DAMAS, IVe du nom, écuyer, seigneur de la Pilonnière, fut appelé à la substitution de François de Damas, seigneur du Breuil, par son testament de l'an 1668. Jean épousa Lucrèce CHAMPIER, fille de Jean Champier, baron de Juys et de Vaux, bailli de Beaujolais, et de Marie Thierry, dame de Bronay et de Vaux. Cette branche de la Pilonnière a fini en la personne d'Antoine, IIe du nom, comte de Damas, seigneur de Jasseron et de la Pilonnière, officier au regiment d'Orléans, lequel avait épousé Marie-Anne *de la Roche-Poncié*, morte le 28 février 1766.

CHAMPIER : d'azur, à l'étoile d'or.

PREMIÈRE BRANCHE DU ROUSSET.

XVIII. Georges DE DAMAS DE SUGNY, IIe du nom, écuyer, seigneur du Rousset, de Colombette, de Nervieu, etc., second fils de François Ier de Damas de Sugny, et de Melchionne de Nagu, hérita de la terre du Rousset à la charge de porter le nom et les armes *de Sugny* (1). Le 22 juin 1615, par acte devant Bernard, notaire royal, Melchionne de Nagu donna quittance à noble Georges de Damas *dit* de Sugny, son fils, seigneur du Rousset, de la somme de 600 livres tournois pour une année de sa pension. Il épousa, par contrat du 30 avril 1616, passé devant Demartinières,

(1) Voir les preuves faites au cabinet des ordres du Roi le 30 août 1770, par Claude-Marie, comte de Damas, à la Bibliothèque royale, ancien fonds du Saint-Esprit, et la *Planche des Sceaux*, n° 34.

de Saint-Haon-le-Châtel, notaire royal au bailliage de Forez, sous les noms de Georges *Damas-Sugny*, Anne ANDRAULT DE LANGERON, fille de messire Philippe Andrault, seigneur de Minardières, de Sandal, de la Molière, de Beaucresson, et en partie de Saint-Haon, chevalier de l'ordre du Roi, et de feu damoiselle Charlotte de Cremeaux, sa première femme. Elle eut en dot 12,000 livres tournois; Georges Damas donna quittance de la moitié de cette somme à son beau-père le lendemain 1er mai 1616. Le 11 du même mois, par acte devant Blanchard, notaire royal, noble Georges de Damas, écuyer, seigneur du Rousset, remboursa à Guillaume de la Farge, la somme de 5500 livres tournois, pour la dot de Jeanne de Damas, sa sœur. Anne Andrault fit son testament devant le même notaire le 8 février 1617, étant enceinte, et n'ayant pas encore d'enfants. Le 21 du même mois, le seigneur du Rousset reçut une commission du roi pour lever une compagnie de 100 hommes de guerre à pied français, dans le régiment de Saint-Chamont. Par acte du 5 janvier 1619, reçu par Durand, notaire royal à Larbresle, noble Georges Damas de Sugny remboursa à noble François Damas, écuyer, seigneur du Breuil et du Buisson en Dombes, le legs que feu Melchionne de Nagu, leur mère, lui avait fait. Il est nommé et qualifié Georges de Damas, écuyer, seigneur du Rousset et de Colombette, capitaine d'une compagnie de 100 hommes au régiment de Lauzières, dans son testament fait au bourg de Beauvoir-sur-Mathas, en Saintonge, devant Gaboriau, notaire royal en la ville et ressort de Saint-Jean d'Angely le 8 juillet 1621. Il voulut être enterré dans l'église de Saint-Jean de Soleymieux, en Forez, sa paroisse, et sépulture de ses prédécesseurs, laissa l'usufruit de ses biens à sa femme, et la nomma tutrice et curatrice de Claude, autre Claude de Damas, ses fils, et de Benigne de Damas, sa fille. Il institua Claude, son fils aîné, son héritier dans l'universalité de ses biens, à charge par lui de payer à Claude et Benigne de Damas, ses frère et sœur, à chacun la somme de 7,000 livres tournois lorsqu'ils auraient atteint leur majorité. Anne

ANDRAULT : d'azur, à 3 étoiles d'argent.

Andrault de Langeron, sa veuve, transigea, par acte passé au château de Beaucresson, paroisse de Saint-Haon, devant Miraud, notaire royal au bailliage de Forez, avec messire Hector Andrault, écuyer, seigneur de Langeron, capitaine d'une compagnie de gens de pied français dans le régiment de Maugiron, ladite dame stipulant comme tutrice de Claude Damas, son fils, héritier universel de dame Emeraude de Nagu, décédée femme de messire Philippe Andrault, seigneur de Langeron, premier capitaine du régiment de Bourg-Lespinasse. Georges de Damas de Sugny a laissé :

1° Claude, IIe du nom, dont l'article suit;

2° Autre Claude II, le jeune, qui a formé la branche des *seigneurs* DE GIGNAT et DE TREDIEU, en Auvergne, rapportée plus loin;

3° Bénigne de Damas, épouse de Christophe *du Buisson*, seigneur de Saint-Purgent.

XIX. Claude DAMAS, IIe du nom, chevalier, comte du Rousset, seigneur de Marillac, de Beaucresson, du Molard, de Colonges, co-seigneur de Saint-Haon, commanda pendant trois campagnes une compagnie de chevau-légers dans le régiment de la Frette, que Louis XIII lui avait donnée en récompense de sa valeur, après le siége de Hesdin, et à la tête de laquelle il continua à se distinguer dans plusieurs actions. Il fut institué héritier universel de dame Emeraude de Nagu, veuve en premières noces et héritière de Louis de Saint-Haon, écuyer, co-seigneur dudit lieu et de Beaucresson, gentilhomme d'honneur de la défunte reine mère, et épouse en secondes noces de Philippe Andrault de Langeron, seigneur de Minardières, par son testament fait devant Claude Peilhard, notaire, le 10 septembre 1623. Il était sous la tutelle d'Anne Andrault de Langeron, sa mère, lorsque cette dame transigea au nom de son fils, sur cette succession, avec Hector Andrault de Langeron, son frère, capitaine d'une compagnie de gens de pied français au régiment de Maugiron, par acte du 13 mars 1635, passé au château de Beaucresson, devant Miraud, notaire et tabellion au

bailliage de Forez. Claude Damas épousa, par contrat passé à Lyon devant Bajauchon, notaire royal, le 5 juillet 1642, Huguette DE BECEREL, dame de Marillac en Bresse, fille et héritière de feu Claude de Becerel, chevalier, seigneur de Marillac, de Colonges, etc., et de dame Philiberte de Thénay, ladite Huguette procédant de l'autorité d'illustre seigneur messire Charles de Becerel de Marillac, son oncle, secrétaire de l'église-comté de Lyon, chanoine de l'église de Saint-Pierre de Mâcon, prieur de Saint-Just et de Gumières, et de la dame, sa mère, et de l'avis d'éminentissime monseigneur Alphons-Louis du Plessis de Richelieu, cardinal, archevêque et comte de Lyon, primat des Gaules, grand aumônier de France, etc. Claude Damas fournit le dénombrement de la terre de Marillac les 13 mars 1648 et 6 mars 1649, au nom de Huguette de Becerel. (*Extr. de Peincedé*, t. XIV, fol. 91.) Leurs enfants furent :

DE BECEREL : d'argent, à la bande de gueules, chargée de 3 quintefeuilles du champ.

1° Roger-Joseph Damas de Marillac, reçu chanoine-comte de Lyon le 22 juillet 1690. Il fut doyen de cette église ;

2° Claude Damas du Rousset, reçu dans le même chapitre en 1684 ;

3° Charles-Emmanuel Damas de Marillac ;

4° Jean-Louis Damas de Saint-Haon, chanoine du chapitre noble de Saint-Pierre de Mâcon ;

5° Claude, IIIe du nom, qui a continué la descendance ;

6° Autre Claude Damas de Marillac, capitaine de vaisseau. Il a commandé le *Melfort* dans un combat livré par le chevalier de Saint-Pol à une escadre hollandaise, près des Orcades, au nord de l'Écosse, le 22 juin 1703. (*Gazette de France du* 21 *juillet* 1703) ;

7° Bénigne Damas, religieuse à Neuville en Bresse ;

8° Catherine Damas ;

9° Marie Damas.

XX. Claude DAMAS, IIIe du nom, comte de Damas du Rousset, vicomte de la chatellenie et vicomté royale de Lavieu, baron de Villars et de la Croisette, seigneur du Rousset, de Beaucresson, du Molard, de la Bastie, de Colonges, de Lavieu, de Gumières, etc., né le 24

août 1655, fit ses preuves pour l'ordre de Malte, à Lyon, les 28 et 29 mai et jours suivants, et reçues au grand prieuré d'Auvergne le 2 juin 1667. Il épousa le 9 mai 1679, par contrat passé devant Cassillé, notaire à Lyon, Marguerite-Louise DE FOUDRAS, dame de Rontalon et du fief du Pin, fille de feu messire Etienne de Foudras de Balarin, chevalier, seigneur de Rontalon, du Pin, etc., et de dame Susanne de Cohade. Charles de Becerel, ancien doyen et comte de l'église de Lyon, oncle de Claude de Damas, lui fit donation au contrat de sa terre de Marillac, sauf l'usufruit qu'il réserva, pour lui et après lui, pour illustre seigneur messire Roger-Joseph Damas de Marillac, aussi son neveu, doyen de l'église et comte de Lyon. Claude III vivait encore le 24 avril 1724. (*Extraits de Peincedé*, t. XXIX, fol. 465.) Il fut père de :

DE FOUDRAS : d'azur, à 3 fasces d'argent.

1° Roger-Joseph, qui suit ;

2° Abraham-Hector, dont s'est formée la SECONDE BRANCHE DU ROUSSET, rapportée ci-après ;

3° Claude-Marie, comte de Damas du Rousset. Il servait depuis sept ans dans les mousquetaires, lorsqu'il entra cornette dans le corps des carabiniers le 1er mars 1729. Il y fut fait successivement lieutenant le 20 novembre 1733, aide-major le 10 août 1742, capitaine le 15 mars 1743, capitaine en pied le 9 mars 1760, et mestre-de-camp de cavalerie le 3 juillet 1763. Il avait été créé chevalier de l'ordre de Saint-Louis le 16 avril 1743. Il obtint sa retraite le 9 août 1767, et mourut sans postérité ;

4° N.... Damas, } chanoinesses-comtesses du chapitre de Neuville. L'une d'elles, nommée Susanne, fut doyenne de ce chapitre, et mourut avant l'année 1756.
5° N.... Damas, }

XXI. Roger-Joseph, marquis DE DAMAS DU ROUSSET, vicomte de Lavieu, baron de Villars, seigneur de Marillac, du Rousset, de Rontalon, de la Bastie, de Beaucresson, du Molard, de Saint-Heand, etc., lieutenant des vaisseaux du roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, se maria, par contrat du 22 avril 1724, passé devant Cartier et Thève, notaires royaux, en l'hôtel et en présence du duc de Villeroy, pair et premier maréchal de France, gouverneur de la

personne du roi, chevalier de ses ordres, ministre d'état, chef du conseil royal des finances, capitaine des gardes du corps, etc., avec Marie-Marguerite DE TRÉMÉOLLES DE BARGES, fille de haut et puissant seigneur messire Claude de Tréméolles de Barges, seigneur de Barges et de la Gruc, seigneur engagiste de la baronnie de Desaignes en Vivarais, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, gouverneur de Saint-Heand en Forez, et de défunte dame Anne de Maisonseule. De ce mariage sont issus :

DE TRÉMÉOLLES : écartelé, aux 1 et 4 d'or, à l'aigle de sable, becquée et membrée de gueules; aux 2 et 3 contre-écartelés de gueules, à 3 pals d'or, et d'argent plein.

1° Claude-Marie, comte de Damas, vicomte de Lavieu, baron de Villars et de Châteauneuf, seigneur du Rousset, de Beaucresson, de Marillac, etc., officier dans le régiment de Penthièvre, dragons, fut grièvement blessé à la bataille de Fontenoy en 1745. Il épousa, par contrat passé au château de Châteauneuf devant Alix, l'aîné, notaire royal, le 25 février 1759, haute et puissante demoiselle Marie-Claude-Gilberte *de Drée*, fille de haut et puissant seigneur messire Étienne, comte *de Drée*, chevalier, baron de Châteauneuf et du Banchet, seigneur de Moulin-le-Bot, de Viry, de Mazilly, de Fragny, etc., et de défunte, haute et puissante dame Jeanne de Siry de la Faye. Il n'eut point d'enfants, et périt sur l'échafaud révolutionnaire à Lyon, en 1794 ;

2° Claude-Charles, dont l'article suit ;

3° Paul-François, comte de Damas, né à Lyon le 15 janvier 1736, chevalier de Malte, page du grand-maître, capitaine au régiment de Beauce, blessé à la bataille de Minden en 1759. Il quitta le service en 1763, fut nommé premier chambellan de S. A. électorale l'archevêque de Cologne, et se maria à Rhenberg, en Allemagne, avec N... *de Conclais*, dont il ne restait, en 1795, qu'une fille nommée :

Marie-Josèphe de Damas ;

4° N.... de Damas, } chanoinesses à Neuville ;
5° N.... de Damas, }

6° Susanne de Damas, d'abord chanoinesse au même chapitre, ensuite religieuse aux ursulines de Bourg en Bresse. Elle vivait en 1791 ;

7° N..... Damas, religieuse au couvent de Sainte-Marie, à Montbrison ;

8° Anne de Damas, mariée à Joseph-Abraham, comte *de Damas*, son cousin-germain.

XXII. Claude-Charles, vicomte DE DAMAS DE MARILLAC, né à Lyon le 20 juin 1731, chevalier de l'ordre

de Malte et page du grand-maître Emmanuel de Pinto en 1744, fut successivement enseigne au régiment de Beauce, le 7 février 1748, lieutenant le 13 mars 1752, aide-major le 13 avril 1753, capitaine le 23 juillet 1755, major le 15 août 1763, puis en 1776, colonel du régiment d'Auxerrois, avec lequel il passa en Amérique en 1777. L'année suivante, le vicomte de Damas s'empara de la Dominique sur les Anglais, et en 1782 des îles de Saint-Eustache, de Saint-Martin et de Saba. Il avait été créé brigadier d'infanterie le 27 octobre 1778, puis maréchal-de-camp le 5 décembre 1781. Il fut nommé gouverneur de la Martinique en 1783, puis gouverneur-général des îles du Vent de l'Amérique, poste qu'il remplit jusqu'en 1791. Lorsque la fermentation révolutionnaire s'étendit jusque sur les colonies, le vicomte de Damas fit tous ses efforts pour maintenir l'autorité royale et comprimer les tentatives d'insurrection suscitées par l'appât du pillage, et mises en œuvre par une multitude de bandits accourus de toutes les Antilles pour dévaster la Martinique. Ce fut à sa fermeté et à sa prudence que la ville de Saint-Pierre dut son salut le 3 juin 1790. Il parvint non-seulement à rétablir l'ordre et la tranquillité publique, mais encore il s'empara, sans effusion de sang, de 12 chefs des insurgés qui furent envoyés en France pour y être mis en jugement. Sa conduite sage et ferme dans cette circonstance périlleuse lui valut les témoignages publics de la reconnaissance des autorités et des notables habitants de Saint-Pierre. Il avait épousé, le 28 avril 1773, demoiselle Marie-Antoinette-Macrine DE MONTCALM-GOZON, fille de feu Louis-Joseph, marquis de Montcalm et de Saint-Véran, baron de Gabriac et des états de Gévaudan, lieutenant-général des armées du roi, grand-croix de l'ordre de Saint-Louis, commandant et inspecteur-général des troupes françaises dans l'Amérique-Septentrionale (mort à la défense de Québec le 14 septembre 1759), et d'Angélique-Louise Talon du Boulay. De ce mariage sont issus :

DE MONTCALM : écartelé, au 1 d'azur, à 3 colombes d'argent, aux 2 et 3 de sable, à la tour sommée de 3 tourelles d'argent; au 4 de gueules, à la bande d'argent remplie d'azur; à la bordure canelée d'argent.

1° Joseph-Antoine-Auguste de Damas, officier de dragons au régiment d'Angoulevent, puis aide-de-camp du duc de

Brissac, commandant la garde du roi Louis XVI, mort à l'âge de 20 ans, victime du tribunal révolutionnaire de Paris, le 7 septembre 1794;

2° Antoinette-Joséphine-Gilberte de Damas, dame pour accompagner madame la Dauphine, mariée, le 5 septembre 1797, avec Louis-Auguste-Marie-César, marquis *de Sainte-Maure-Montausier*, pair de France.

Seconde branche du Rousset.

XXI. Abraham-Hector, comte de Damas, né à Lyon, le 25 mai 1687, second fils de haut et puissant seigneur Claude III, comte de Damas du Rousset, seigneur de Marillac, et de dame Marguerite-Louise de Foudras, fut connu d'abord sous le nom de chevalier de Damas. Il fut fait enseigne, le 10 novembre 1705, puis lieutenant de vaisseau au département de Toulon. Il épousa à Marseille, le 25 avril 1725, Madelaine de Gaudemard, fille de Joseph de Gaudemard et d'Anne de Laurens. Il n'a laissé qu'un fils, appelé Joseph-Abraham, qui suit.

de Gaudemard: d'azur, au chef d'or, chargé d'une aigle de sable.

XXII. Joseph-Abraham, comte de Damas, nommé capitaine de vaisseaux par commission du 24 mars 1772, avait assisté, le 25 février 1759, au contrat de mariage de Claude-Marie, comte de Damas, son cousin germain, dont il avait épousé la sœur, Anne de Damas, fille de Joseph-Roger, marquis de Damas de Marillac, et de Marie-Marguerite de Tréméolles de Barges, par contrat passé au château du Rousset, devant Avril, notaire royal en Forez, le 10 novembre 1756, avec dispense du pape Benoît XIV, du 10 mars précédent. Le comte de Damas épousa en secondes noces demoiselle Gonon de Saint-Fresne. Ses enfants furent;

[illegible]: d'or, à la croix ancrée de gueules.

Gonon de Saint-Fresne.

Du premier lit :

1° Casimir-Abraham-Claude-Marie, dont l'article suit;

2° Claude-Charles-Gilbert de Damas, né le 24 février 1761, lieutenant des vaisseaux du roi. Il a fait les premières cam-

pagnes de l'émigration sous les ordres du prince de Condé. Il était à Malte en 1794 et 1795 ;

3° Marguerite-Josèphe-Zoé de Damas, née à Toulon le 5 septembre 1757, reçue chanoinesse du chapitre de Saint-Louis de Metz en 1776 (*Ses preuves dressées et vérifiées au mois de mai* 1776, *et annotées par M. Chérin, existent dans l'ancien fonds du Saint-Esprit à la Bibliothèque royale*);

4° Marie-Alexandrine-Jacobine de Damas, chanoinesse au chapitre de Leigneux en Forez ;

Du second lit :

5° Un fils, } vivants en 1792.
6° Une fille, }

XXIII. Casimir-Abraham-Claude-Marie, comte DE DAMAS, né au château du Rousset le 20 mars 1759, reçu chevalier de Malte le 9 mars 1775, épousa Jeanne-Louise-Henrie D'AUBIGNY, fille de Jean d'Aubigny, seigneur dudit lieu et de Chevassieu, et de Marguerite Desinards. Ce mariage lui apporta les seigneuries de Mérigneux, de Chevassieu et autres. Il a hérité de son oncle Claude-Marie, comte de Damas, de la terre du Rousset. Il a fait plusieurs campagnes de l'émigration sous le prince de Condé, et avait, en 1803, quatre enfants, savoir :

D'AUBIGNY.

1° Claude-Marie-Gustave, comte de Damas, né en 1788 ;

2° Clotilde de Damas, née en 1786 ;

3° Marguerite-Emiliane-Charlotte de Damas, née en 1790 ;

4° Marguerite-Mathilde de Damas, née en 1803.

SEIGNEURS DE GIGNAT ET DE TREDIEU, *en Auvergne*.

XIX. Claude DAMAS, *le jeune*, IIe du nom, écuyer, seigneur de Colombette, en Forez, et du Buisson, second fils de Georges Damas, IIe du nom, seigneur du Rousset, et d'Anne Andrault de Langeron, commanda pendant long-temps une compagnie au régiment d'Auvergne, et fut ensuite lieutenant de la compagnie Mestre-de-camp, puis major du régiment de chevau-légers

du baron de Canillac. Il servit avec distinction sous le prince Thomas de Savoie, ainsi que l'atteste un certificat de ce prince, daté de Turin, le dernier novembre 1646. Il fut appelé, après son frère aîné, à la substitution de sa tante, femme de François, seigneur du Breuil, son oncle, par son testament de l'an 1633. Claude Damas fit le sien, le 24 avril 1664. Il avait épousé, par contrat du 30 février 1647, Marie DE LA SALLE, fille de Jean de la Salle, seigneur de Tredieu, et d'Isabeau de la Vernède. De ce mariage sont issus, entre autres enfants :

DE LA SALLE : de gueules, à la tour d'argent, donjonnée de 2 pièces, soutenue de deux troncs écotés et passés en sautoir.

1° Guillaume Damas, dont l'article suit ;

2° Hector Damas, né le 26 octobre 1652, mort célibataire.

XX. Guillaume DAMAS, écuyer, seigneur de Tredieu, de Gignat et autres places, né le 24 février 1648, fut maintenu, avec son frère, par M. de Fortia, intendant d'Auvergne, en 1666, épousa Marguerite DU FOUR DE VILLENEUVE, dont il eut entre autres enfants :

DU FOUR : d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois étoiles du même.

1° Antoine, qui suit ;

2° Pierre-Hector, comte de Damas, né en 1700, lieutenant-colonel des carabiniers de M. le comte de Provence, puis mestre-de-camp et brigadier de cavalerie, mort à Saint-Germain-en-Laye le 1er juin 1780.

XXI. Antoine DE DAMAS, seigneur de Tredieu, lieutenant-colonel du régiment de Penthièvre, cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, épousa Huguette-Claudine DE THY DE MILLY, fille d'Alexandre de Thy, chevalier, seigneur de Curtil et de Claveison, et de Christine de la Faye de Vaux. De ce mariage est issu Alexandre, qui suit.

DE THY : d'argent, à trois lions de gueules, le premier tenant de sa patte une fleur de lys d'or.

XXII. Alexandre, comte DE DAMAS, lieutenant-général des armées du roi, né à Brenat, près d'Issoire, en Auvergne, le 18 octobre 1755, a été successivement page du roi, capitaine au régiment d'Orléans, dragons, colonel en second du régiment de Soissonnais, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, et colonel comman-

dant du régiment de Beauvaisis, le 11 novembre 1782. En 1790, ce corps s'étant insurgé, le comte de Damas en enleva les drapeaux et les porta à Worms à Mgr. le prince de Condé, qui le nomma son premier écuyer, et lui confia le commandement d'un régiment d'infanterie dans son armée. Il y a fait toutes les campagnes de l'émigration. Il a été successivement promu aux grades de maréchal-de-camp en 1795, et de lieutenant-général des armées du roi en 1814. De retour en France en cette dernière année, le comte de Damas fut nommé au commandement de Cherbourg. Lors du retour de Buonaparte de l'île d'Elbe, en 1815, il suivit le roi Louis XVIII à Gand, et fut chargé de commander l'infanterie royale qu'on réunissait à Alost. Par une ordonnance de S. M. Charles X, du 2 janvier 1830, il avait été substitué à la pairie de M. le duc de Damas-Crux. Le comte Alexandre de Damas a épousé, en
COLLET. 1783, Marie-Joséphine-Catherine COLLET, fille de M. Collet, président du conseil supérieur au Cap, île Saint-Domingue, laquelle a joui des honneurs de la cour le 19 mai de la même année. De ce mariage sont issus :

1° René-Adolphe, qui suit ;

2° Huguette-Clémentine de Damas, morte en bas-âge.

XXIII. René-Adolphe DE DAMAS, né en 1786, of-
N..... ficier au service de S. M. britannique, s'est marié à Halifax, en 1814, et est père d'un fils et de deux filles.

MARQUIS D'ANTIGNY, COMTES DE RUFFEY, etc.

XVIII. François DAMAS, IIe du nom, chevalier, seigneur du Breuil, de Colombette, du Buisson en Dombes et d'Arbains, quatrième fils de François de Damas de Sugny, seigneur de la Bastie, et de Melchionne de Nagu, fut institué, par son père, légataire de 1000 écus d'or au soleil, par son testament du 12 mars 1592.

François II s'établit dans le pays de Dombes. Il épousa, par contrat du 10 juin 1615, passé devant Dubois, notaire royal au bailliage de Dombes, Anne DE GASPARD, dame du Breuil, d'Arbains et du Buisson, veuve de Jean Damas, seigneur d'Estieuges. Ce contrat oblige François Damas à faire sa résidence dans la maison du Breuil et d'en porter le nom. Le 10 mars 1633, devant Antoine Raimbauld, notaire à Mizerieux, haute et puissante dame Anne de Gaspard, femme de haut et puissant seigneur messire François Damas, seigneur du Breuil, du Buisson et d'Arbains, fit son testament en la maison forte du Breuil, paroisse de Monthieux, par lequel elle prescrivit sa sépulture dans l'église dudit Monthieux, au tombeau de feu Philibert de Gaspard, écuyer, son père. François Damas fit le sien au château d'Arbains, paroisse d'Arnas, devant Léonard Seigneret, notaire royal au pays de Beaujolais, le 16 août 1638, et voulut être inhumé en l'église paroissiale de Monthieux, en la sépulture des seigneurs du Breuil. Après avoir fait institution d'héritier universel dans son fils aîné, il établit une substitution graduelle en faveur de son second fils, de sa fille Claudine, et de leurs descendants, et, au défaut de ceux-ci, il appelle à recueillir ses biens, Jean Damas de la Bastie, son neveu, auquel sont substitués Claude et autre Claude Damas, aussi ses neveux, enfants de Georges Damas, son frère. Il eut de son mariage avec Anne de Gaspard :

DE GASPARD : d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois étoiles du même; au chef d'or, chargé de 3 bandes de gueules.

1° Claude, IIe du nom, dont l'article suit;

2° François, IIIe du nom, auteur de la BRANCHE DE VELLEROT, rapportée ci-après;

3° Claudine Damas, à laquelle sa mère légua 15,000 livres en 1633, et son père pareille somme en 1638. Elle épousa, par contrat du 22 juillet 1640, ensuite d'une dispense de Rome du 15 mars 1636, Honoré *de Chevriers*, comte de Saint-Mauris en Mâconnais, vicomte de Thil en Beaujolais, fils de Laurent de Chevriers, seigneur de Saint-Mauris, et de Claudine de Seyturier de Cornod;

4° Gabrielle Damas, légataire de sa mère de 15,000 liv., mariée, en 1635, avec Claude *Namy*, seigneur de la Forêt-Namy. Il paraît qu'elle était morte sans enfants avant 1638, car son père ne la nomme point dans son testament;

5° Anne Damas, religieuse-professe au couvent de Sainte Marie de l'Antiquaille à Lyon, en 1638.

XIX. Claude Damas, IIe du nom, chevalier, marquis d'Antigny et du Breuil, comte de Ruffey, baron de Chevreau, seigneur de Corberon, du Breuil, du Buisson, d'Arbains de Pravin, de Villy-le-Brulé, etc., gouverneur et lieutenant-général pour *Monsieur*, duc d'Orléans, de la souveraineté de Dombes en 1660, obtint du roi, au mois de septembre 1654, des lettres patentes portant érection de la baronnie d'Antigny en marquisat, pour lui et ses descendants mâles et femelles (lettres enregistrées en la chambre des comptes de Bourgogne le 6 août 1655), et il en fournit l'aveu et dénombrement en ladite chambre des comptes le 12 mai 1656. Il avait épousé, 1° par contrat du 9 février 1649, Louise de Crémeaux, morte sans enfants, fille héritière de Jean de Crémeaux, baron de Polliénay en Lyonnais, et de Louise de Sève; 2° par contrat du 24 avril 1651, passé devant François Chancelier, notaire royal à Beaune, Claude-Alexandre de Vienne, fille de feu haut et puissant seigneur messire Jacques de Vienne, chevalier, comte de Ruffey, baron d'Antigny et de Chevreau, et de haute et puissante dame Claude-Marguerite de Saint-Mauris. Claude Damas et Claude-Alexandre de Vienne, sa femme, firent leur testament mutuel devant François Goudier, notaire royal à Beaune, le 3 novembre 1657. Elle mourut à Antigny au mois de septembre 1676, après avoir fait un dernier testament mutuel avec son mari le 18 juin 1674, devant Marie, notaire royal à Beaune. Claude II Damas est qualifié gouverneur et lieutenant-général ès pays et souveraineté de Dombes pour S. A. R. *Mademoiselle*, dans l'acte exercé au bailliage de Beaune, le 19 septembre 1676, qui le nomma tuteur de ses enfants mineurs, et messire Henri de Vienne, comte de Commarin, leur curateur. Il avait été maintenu dans sa noblesse avec son frère François, par M. Bouchu, intendant de Bourgogne, le 27 février 1669. Vers 1681, il transmit à son fils aîné le marquisat d'Antigny et les

de Crémeaux : de gueules, à 3 croisettes tréflées et fichées d'or; au chef d'argent, chargé d'une divise ondée d'azur.

de Vienne : de gueules, à l'aigle d'or.

terres de Corberon et de Villy-le-Brûlé, et porta dès lors le titre de marquis du Breuil. Il fit un codicille à Trévoux, le 31 juillet 1691. Il avait eu de Claude-Alexandre de Vienne, sa seconde femme :

1° François-Joseph, qui suit ;

2° Jacques Damas était âgé d'environ 17 ans en 1676, mort jeune ;

3° Anne-Marie-Louise Damas (1), comte de Ruffey, lieutenant-général des armées du roi, né vers 1663. Il entra, en 1684, aux mousquetaires, avec lesquels il fit la campagne de Flandre. Il en sortit pour passer capitaine-lieutenant de la compagnie du régiment. Commissaire-général de la cavalerie le 25 octobre 1686. Nommé major du même régiment le 20 avril 1690, il fit cette campagne et les deux suivantes à l'armée de la Moselle. Passé à l'armée de Flandre en 1698, il s'y trouva à la bataille de Neerwinde et au siége de Charleroy, et fit les campagnes de 1694 et 1695 à l'armée de la Meuse. Créé mestre-de-camp d'un régiment de cavalerie de son nom, le 8 janvier 1696, il le joignit à l'armée de Catalogne, contribua à la défaite du prince de Hesse-Darmstadt à Ostalric, servit, en 1797, au siége de Barcelonne, et combattit à Saint-Filiu. A l'armée d'Italie, en 1702, il chargea et repoussa trois fois, au combat de Carpi, un régiment de cuirassiers, et combattit la même année à Chiari. Il obtint le grade de brigadier de cavalerie le 29 janvier 1702. Détaché, le 23 mai, pour couvrir la marche de l'armée, il rencontra et battit dans trois charges successives un corps de 600 cuirassiers qui prit la fuite, laissant trente hommes tués et plusieurs blessés sur la place. Le comte de Ruffey contribua ensuite aux victoires remportées à San-Vittoria et à Luzzarra, et fut employé à Mantoue pendant l'hiver. Il fit partie de toutes les expéditions du duc de Vendôme en 1703, servit aux siéges de Verceil, d'Yvrée et de sa citadelle en 1704, et fut promu au grade de maréchal-de-camp le 26 octobre. Il se démit alors de son régiment, et commanda trois brigades de cavalerie à Turin pendant le siége de Verue. Il servit au siége de Chivas, et fut grièvement blessé à l'affaire d'Asti ; néanmoins, l'année suivante, il put combattre au siége et à la bataille de Turin. Par lettres du 20 avril 1707, il fut employé à l'armée de Flandre, qui se tint sur la défensive. L'année suivante, on le désigna pour servir dans l'expédition d'Écosse, sous M. de Gacé : il se rendit à Dunkerque ; mais l'embarquement n'eut pas lieu. Employé à l'armée de Flandre, par lettres du 7 mai, il se distingua à la bataille d'Oudenarde, où il fut fait prisonnier ; échangé au commen-

(1) Filleul de la princesse Anne-Marie-Louise d'Orléans, mademoiselle de Montpensier.

cement de 1709, il combattit à Malplaquet. On le créa lieutenant-général des armées le 29 mars 1710, et deuxième sous-lieutenant de la 1re compagnie des mousquetaires le 16 avril ; il fit toute cette campagne et la suivante à l'armée de Flandre, et commanda à Dunkerque et à Bergues par ordre du 29 octobre 1711. Il concourut au succès du combat de Denain, et aux siéges de Douay, du Quesnoy et de Bouchain en 1712, commanda en Lorraine pendant l'hiver, puis le camp de la haute Meuse par lettres du 20 mai 1714. Il devint premier sous-lieutenant de la 1re compagnie des mousquetaires le 18 février 1716. Les rares talents et les éminentes qualités du comte de Ruffey le firent nommer sous-gouverneur de la personne du roi le 1er avril suivant. On lui donna le gouvernement de Saint-Venant le 30 mars 1721, d'où il passa à celui de Maubeuge le 18 juin 1722. Il mourut à Paris, sans avoir été marié, le 24 septembre de la même année. (*Chronologie militaire*, t. IV, p. 675 ; *et Annales du temps*) ;

4° François Damas, né en 1665, baptisé le 1er avril 1669. Il fit ses preuves pour être chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, en la langue d'Auvergne, les 18 et 23 février 1682 ;

5° Jean-Jacques, chevalier, puis comte de Damas, chevalier non-profès de l'ordre de Malte, lieutenant-général des armées du roi, né en 1671. Il entra au service en qualité de cadet à Besançon en 1683, et passa, le 20 août 1688, à une sous-lieutenance au régiment de Grammont-Fallon, où il obtint une compagnie le 12 juin 1689. Il y fit les campagnes de l'armée d'Allemagne en 1689 et 1690, de l'armée de Flandre en 1691 et 1692, de l'armée de la Moselle, puis de celle d'Allemagne en 1693, et de l'armée de la Meuse en 1694. Nommé, le 11 novembre 1695, colonel d'un régiment d'infanterie de son nom, il le commanda à l'armée du Rhin en 1696 et 1697. Ce régiment ayant été réformé le 8 février 1699, il en leva un second le 25 juillet 1702, et fut nommé brigadier d'infanterie le 10 février 1704. Il commanda son régiment à l'armée de Savoie, sous le duc de la Feuillade en 1705, concourut au siége et à la prise de Villefranche et du château, de Sant-Ospitio, de Montalban, de Nice, de Chivas et de Montmélian, marcha, en 1706, au siége de Turin, et combattit sous les murs de cette place. Employé à l'armée de la frontière de Navarre, par lettres du 4 avril 1707, il contribua à forcer plusieurs châteaux du royaume d'Aragon, servit au siége de Lérida, et, en 1708, se distingua à celui de Tortose. Le 10 juillet, il obtint un régiment de son nom, vacant par la mort du comte de Monchamp, et se démit de celui qu'il commandait. Employé à l'armée du Dauphiné, sous le duc de Berwick, en 1710, il passa sur la fin de la campagne à l'armée de Roussillon, sous le duc de Noailles. Il servit avec tant de distinction au siége de Gironne, au mois de janvier 1711, qu'il fut promu au grade de maréchal-de-camp le 14 fé-

vrier. Il servit la même année en Dauphiné, sous le maréchal de Berwick, et la suivante en Flandre sous le maréchal de Villars. Il se démit de son régiment au mois d'août, et se trouva aux siéges et à la prise de Douai, du Quesnoy et de Bouchain. Il marcha au secours de Gironne en 1713, au siége et à la prise de Barcelonne en 1714 ; il y reçut une légère contusion à l'attaque du bastion de Saint-Clair. Employé sur la frontière d'Espagne en 1717, il se trouva aux siéges de Fontarabie, de Saint-Sébastien et de Roses, fut créé lieutenant-général des armées le 30 mars 1720, et pourvu, le 19 février 1733, du gouvernement de Maubeuge, vacant par la mort du comte de Ruffey, son frère. Il quitta l'ordre de Malte en 1725, et mourut le 30 décembre 1739, à l'âge de 70 ans, sans postérité (*Chronologie militaire*, t. V, p. 99 ; *et Annales du temps*) ;

6° Honoré-Léopold Damas d'Antigny, chevalier de Malte ;

7° Claudine Damas, } religieuses carmélites à Salians en Franche-Comté.
8° Charlotte-Marguerite Damas, }

9° Jeanne Damas, née en 1667 ;

10° Thérèse Damas, née en 1669.

XX. François-Joseph Damas, marquis d'Antigny, comte de Ruffey, baron de Chevreau, seigneur du Breuil, de Corberon et de Villy-le-Brûlé, etc., baptisé en l'église de Notre-Dame de Beaune le 3 juillet 1656, fut reçu chevalier de l'ordre de Malte, page du grand-maître, en 1674. Il fut depuis page du roi en sa grande écurie, en 1679, et obtint le gouvernement et la lieutenance-générale de la souveraineté de Dombes après la mort de son père. Le 5 mai 1682, les commissaires de la chambre de la noblesse des états de Bourgogne lui donnèrent acte de la présence et participation de ses ancêtres aux assemblées desdits états, et le 11 décembre de la même année, il fit foi et hommage en la chambre des comptes de Bourgogne pour le marquisat d'Antigny et les terres de Corberon et Villy-le-Brûlé. Il épousa, par contrat passé au château de Pesme, devant Pierre Maistrel et J. B. Grand, notaires royaux audit lieu, Marie-Jacqueline de la Baume-Montrevel, fille de haut et puissant seigneur messire Charles de la Baume, chevalier, marquis de Saint Martin et de Pesme, baron de Vaudrey, de Monmartin et

De la Baume : d'or, à la bande vivrée d'azur.

de Bourguignon en Franche-Comté, de Caromb, de Suzette et de Saint Hyppolite au comté Venaissin, ancien gouverneur de Dôle pour le roi d'Espagne, et de haute et puissante dame Anne-Françoise-Thérèse de Trasignies. Le marquis d'Antigny fit son testament devant Guichard, notaire royal à Trévoux, le 14 mars 1718. Il a laissé :

1° Joseph-François, dont l'article suit ;

2° François-Joseph de Damas, comte d'Antigny, marquis de Ruffey, maréchal-de-camp. Son père lui avait légué 25,000 livres en 1708. Entré lieutenant dans le régiment de Bourbonnais, infanterie, le 2 avril 1724, il y obtint une compagnie le 28 décembre 1725, et y fit toutes les campagnes en Allemagne et sur le Rhin jusqu'en 1735. Nommé colonel du même régiment à la mort de son frère, le 8 juin 1736, il le commanda à l'armée de Bavière, où il se trouva à plusieurs actions, depuis le mois de mars 1742 jusqu'au mois de juillet 1743. Il contribua à la défaite du général Nadasti près Saverne, combattit à l'affaire de Haguenau et au siége de Fribourg en 1744, servit à l'armée du Bas-Rhin pendant l'hiver et pendant la campagne suivante. On le nomma brigadier d'infanterie le 1er mai. Il se trouva aux siéges de Mons et de Saint-Guilain en 1746, et à la bataille de Raucoux la même année. Il passa à l'armée d'Italie au mois de novembre, et contribua à la défense de la Provence jusqu'au mois de mars 1747, époque à laquelle l'armée se sépara. Campé d'abord à Guillestre le 3 juin, il se trouva, le 19 juillet, à l'attaque des retranchements du col de l'Assiette, marcha ensuite au camp de Castellane, où il arriva le 10 août, et passa, le 20, à la Seigne, où il finit la campagne. Créé maréchal-de-camp le 1er janvier 1748, il se démit du régiment de Boulonnais, et fut employé à l'armée d'Italie jusqu'au 1er août même année. Employé à l'armée d'Allemagne par lettres du 1er mars 1757, il s'y trouva à la bataille d'Hastembeck et à la prise d'Hanôvre. Il rentra en France au mois de novembre, et ne servit plus. (*Chronologie militaire*, t. VII, p. 283.) Il épousa, par contrat du 17 mars 1750, Élisabeth *Lorimier*, veuve de Paul-Émile, marquis de Braque, comte de Loches, intendant et contrôleur-général des écuries et livrées de S. M. En faveur de ce mariage, le roi fit don au marquis de Ruffey d'une pension de 2000 livres, reversible à sa femme. Il mourut sans enfants en 1782 ;

3° Anne-Thérèse Damas, dite *mademoiselle d'Antigny*, née le 16 décembre 1684, légataire d'une somme de 25,000 livres par le testament de son père, en 1718, morte à Bourg en Bresse, le 11 décembre 1779, après avoir ordonné elle-même les apprêts de ses funérailles;

4° Catherine-Madelaine de Damas, dite *mademoiselle de Ruffey*, chanoinesse-comtesse de Neuville;

5° Jacqueline Damas de Chevreau, chanoinesse-comtesse de Neuville en 1718.

XXI. Joseph-François DAMAS, marquis d'Antigny, comte de Ruffey, baron de Chevreau, seigneur du Breuil et autres places, né à Trévoux le 28 septembre 1699, gouverneur de la souveraineté de Dombes, entra aux mousquetaires le 8 mars 1716. Il fut nommé, le 6 mars 1719, colonel du régiment de Boulonnais, qu'il commanda au siége de Kehl en 1733, et à celui de Philisbourg en 1734. Il obtint le grade de brigadier d'infanterie le 1er août, avec des lettres de service du même jour, et fit la campagne en cette qualité. Employé à l'armée du Rhin par lettres du 1er mai 1755, il s'y trouva à l'affaire de Clausen. Il mourut, le 30 mai de l'année suivante, à Bourbon-l'Archambaud, des suites d'une apoplexie, ayant depuis plusieurs années le gouvernement de la souveraineté de Dombes. (*Chronologie milit.*, t. VIII, p. 354.) Il avait épousé, par contrat passé à Trévoux le 9 août 1725, devant Bracquier, notaire de la souveraineté de Dombes, Marie-Judith DE VIENNE, comtesse de Commarin, fille unique de haut et puissant seigneur messire Charles de Vienne, chevalier, comte de Commarin, et de haute et puissante dame Anne de Chastellux. Le marquis d'Antigny fit la reprise de fief de la terre de Commarin le 20 mars 1767, et celle des terres de Buissière et du Breuil le 4 août 1749. (*Extr. de Peincedé*, t. IX, fol. 938; t. XXI, fol. 938.) Il en eut :

DE VIENNE : de gueules, à l'aigle d'or.

1° Jacques-François, qui suit;

2° Louis-Charles Damas d'Antigny;

3° Alexandrine-Victoire-Éléonore Damas d'Antigny, mariée, le 12 janvier 1751, à Charles-Daniel, comte *de Talleyrand-Périgord*, créé chevalier des ordres en 1776, lieutenant-général des armées en 1784, mort le 4 novembre 1788, fils aîné de Daniel-Marie-Anne de Talleyrand-Périgord, brigadier d'infanterie, et colonel du régiment de Normandie, et de

Marie-Élisabeth Chamillart de la Suze, sa seconde femme. Elle mourut le 24 juin 1809;

4° Marie-Judith Damas d'Antigny.

XXII. Jacques-François DAMAS, marquis d'Antigny, comte de Ruffey, baron de Chevreau, seigneur du Breuil et autres lieux, gouverneur et lieutenant-général de la souveraineté de Dombes, naquit le 29 décembre 1732. Il servait dans le corps des grenadiers de France où il était colonel, lorsqu'il fut nommé mestre-de-camp d'un régiment de cavalerie, vacant par démission du marquis de Vienne, par commission du 10 mars 1759. Il fit les guerres d'Allemagne, de Hanovre et de Westphalie, jusqu'à la paix de 1762. Le roi, pour récompenser ses services, le nomma chevalier de l'ordre de Saint-Louis le 5 avril 1760. Il fut créé successivement brigadier de cavalerie le 20 avril 1768, et maréchal-de-camp le 1er mars 1780. Il avait commandé en dernier lieu le régiment de Royal-Navarre. Le marquis d'Antigny fit la reprise de fief de la terre et seigneurie de Thil en la chambre des comptes de Bourgogne le 2 décembre 1777. (*Extr. de Peincedé*, t. IX, p. 958.) Il avait épousé, par contrat passé les 28 septembre et 4 octobre 1755, devant Sauvage et son confrère, notaires au châtelet de Paris, mariage fait en présence et avec l'agrément du roi et de la famille royale, t. h. et t. p. dem.lle Zéphirine-Félicité DE ROCHECHOUART, dame pour accompagner *Madame*, présentée le 1er novembre 1755, morte le 18 novembre 1773, fille de t. h. et t. p. seigneur messire Charles-François, comte de Rochechouart, lieutenant-général des armées du roi, chevalier des ordres, ministre plénipotentiaire de la cour de France, près de D. Philippe, infant d'Espagne, duc de Parme, et de t. h. et t. p. dame Marie-Françoise de Conflans d'Armentières, dame du palais de madame la dauphine. Le marquis d'Antigny fut reçu chevalier des ordres de Saint-Lazare et de Notre Dame du Mont-Carmel, le 16 juillet 1783. (*Voir ses preuves dans l'ancien Fonds du Saint-Esprit, à la Bibliothèque royale.*) Il a eu de son mariage :

DE ROCHECHOUART: fascé nébulé d'argent et de gueules.

1° Joseph-François-Louis-Charles-César, qui suit ;

2° Charles-Alexandre, dit l'abbé de Damas, abbé de Condes en Champagne, et des Rivaux, près Paris, décédé le 31 décembre 1811 ;

3° Roger, dont l'article sera mentionné après celui de son frère aîné ;

4° Émery-Gaston de Damas, décédé sans postérité ;

5° N.... de Damas, née le 4 juillet 1756, morte en bas-âge ;

6° Diane-Adélaïde de Damas, reçue chanoinesse de Remiremont le 24 avril 1768, mariée, en 1777, avec Charles, comte *de Simiane*.

XXIII. Joseph-François-Louis-Charles-César, comte, puis duc DE DAMAS D'ANTIGNY, pair de France, lieutenant-général des armées du roi, né le 28 octobre 1758, entra sous-lieutenant au régiment du Roi, infanterie, en 1771, et y fut fait capitaine en 1778. Nommé, en 1780, aide-de-camp du comte de Rochambeau, il fit avec ce général les campagnes de 1780 et 1781 en Amérique, et fut breveté colonel cette dernière année. Le comte Charles de Damas fut successivement nommé colonel en second d'un régiment d'infanterie, en 1782; ensuite, du régiment Dauphin, dragons, en 1783; colonel commandant d'un régiment de cavalerie, en 1786; puis, en 1788, colonel du régiment de *Monsieur*, comte de Provence, dont il avait été nommé gentilhomme d'honneur, en 1776. Déjà l'ancienne constitution monarchique de la France ressentait le contre-coup des principes politiques dont le cabinet de Versailles avait secondé le développement en Amérique. Le comte de Damas avait partagé la gloire et les périls de cette guerre sans être ébloui sur ses résultats. Resté fidèle aux anciennes traditions nationales, la royauté put le compter au nombre de ses défenseurs les plus dévoués, dès qu'elle fut menacée par la révolution. Honoré de la confiance du roi et des princes, il fut chargé par le marquis de Bouillé de favoriser à la tête des dragons de *Monsieur* (13e régiment), le passage du roi Louis XVI, et fut arrêté avec ce prince à Varennes, le 21 juin 1791. Enfermé étroitement à Paris pour y être jugé par la haute cour nationale, le comte de Damas n'ob-

tint sa liberté qu'après que Louis XVI eut accepté la constitution. Il émigra le 15 octobre, pour rejoindre *Monsieur*, et fut nommé capitaine de ses gardes du corps en la même année 1791. Après avoir fait à l'armée des princes les campagnes de 1792 et 1793, il passa en Italie en 1794, avec *Monsieur*, alors régent du royaume, et se rendit ensuite en Angleterre, dans le but d'y prendre part à l'expédition de Quiberon. Il fut promu au grade de maréchal-de-camp le 28 octobre 1795, et chargé des ordres de M. le comte d'Artois pour le comte Joseph de Puissaye. M. de Damas partit de Hambourg sur le paquebot *la Princesse-Royale*, qui, le 17 novembre suivant, fit naufrage sur les côtes de Calais. Tombé au pouvoir des républicains, ainsi que le duc de Choiseul Stainville, il fut enfermé à Dunkerque. Ayant recouvré sa liberté peu de temps après, il rejoignit le comte d'Artois qu'il accompagna sur les côtes de Bretagne et à l'Ile-Dieu, en qualité de son aide-de-camp. En 1797, il prit sous le comte Roger de Damas, son frère, le commandement de la légion de Mirabeau, et fit à l'armée de Condé toutes les campagnes jusqu'au licenciement définitif, effectué en 1801. Lors du retour de Louis XVIII, en 1814, le comte Charles de Damas fut nommé commandeur de la garde nationale de Paris, lieutenant-général des armées du roi, et pair de France les 4 et 22 juin, capitaine-lieutenant des chevau-légers de la maison de S. M. au mois de mai, et commandant de l'ordre de Saint-Louis le 23 août. Il a suivi Louis XVIII en Belgique pendant les *cent-jours*, et est rentré en France avec ce prince au mois de juillet 1815. Il fut nommé gouverneur de la 18me division militaire le 10 janvier 1816, et successivement chevalier des ordres du Roi le 3 mai 1821, officier de la Légion-d'Honneur le 19 août 1823, et premier gentilhomme de la chambre de S. M. le 17 juin 1824, en remplacement de M. le duc de la Châtre. Le roi lui conféra le titre de *duc* par ordonnance du 30 mai 1825. Le duc de Damas est mort sans postérité le 5 mars 1829. (*Moniteur* de cette année, col. 290, 293, 308.) Il avait épousé, le 11 avril 1779, Marie-Louise-Aglaé

ANDRAULT DE LANGERON, présentée à la cour le 12 décembre de la même année, fille de Charles-Claude Andrault, chevalier, marquis de Langeron et de Maulevrier, comte de Chevrières, baron de Duzé, lieutenant-général des armées du roi, gouverneur des ville et fort de Briançon, chevalier des ordres du Roi (fils aîné du maréchal de Langeron), et de Marie-Louise Perrinet du Pezeau. De ce mariage est issue :

ANDRAULT : d'azur, à 3 étoiles d'argent.

Adélaïde-Louise-Zéphirine de Damas, mariée, 1° le 24 mai 1802, avec Charles-Elzéar-François, comte *de Vogué*, décédé le 10 octobre 1807, fils de Cerice-François-Melchior, comte de Vogué, et de Catherine-Louise de Bouhier de Versalieu, sa seconde femme; 2° le 17 novembre 1813, avec Laurent-César, comte *de Chastellux*, pair de France, maréchal-de-camp, chevalier des ordres de Saint-Louis et de Saint-Ferdinand d'Espagne, officier de la Légion-d'Honneur et gentilhomme de la chambre du roi, fils de Henri-Georges-César, comte de Chastellux, et d'Angélique-Victoire de Durfort.

XXIII. Roger, comte DE DAMAS, lieutenant-général des armées du roi, né en 1767, entra, en 1779, sous-lieutenant d'infanterie dans le régiment du Roi, commandé par son oncle, M. le duc du Châtelet, et fut présenté à la cour le 26 octobre 1784. En 1787 il partit pour la Tartarie Nogaise, où se rassemblait l'armée russe sous le commandement du prince de Potemkin. Accueilli par ce prince, dont il sut bientôt mériter l'attention et l'estime, il fut employé d'abord, en attendant les opérations de l'armée de terre contre les Turcs, sur la flottille russe commandée par le prince de Nassau-Siegen, et prit part à tous les combats qu'elle eut à soutenir contre celle des Ottomans sur le Borysthène. Chargé, à la tête d'une division de chaloupes canonnières montées par des grenadiers de ligne, d'enlever à l'abordage le vaisseau amiral de 74 canons qui soutenait les attaques de la flottille ennemie, et qui avait touché sur un banc de sable, il aborda ce vaisseau et en rapporta le pavillon amiral qu'il présenta au prince Potemkin. En récompense de cette action, l'impératrice Catherine envoya au comte Roger de Damas la croix de l'ordre de St.-Georges, et une épée garnie d'or, portant

l'inscription du motif honorable qui lui avait mérité cette distinction glorieuse. La campagne s'ouvrit, en 1788, contre les Turcs ; le comte Roger de Damas y eut le commandement d'une colonne de grenadiers, à la tête de laquelle il fit toute la campagne. Parti d'Otchakow pour aller passer l'hiver à Saint-Pétersbourg, il y reçut de l'impératrice les témoignages les plus flatteurs de satisfaction de ses services ; et S. M. I. fit demander au roi Louis XVI la faculté d'accorder dans ses armées le grade de colonel au comte Roger de Damas, sans préjudice à son grade au service de France. Il fit dans cette qualité, en 1789, la seconde campagne, qui fut terminée par le siége de Bender. Pendant celle de 1790, il commanda un corps aux siéges de Kilia et d'Akerman, et une colonne à l'assaut formidable d'Ismaïl. La valeur qu'il déploya dans cette action mémorable fut admirée dans toute l'armée, et lui valut le grade de brigadier et la classe de commandeur de l'ordre militaire de St.-Georges. A la fin de cette campagne, le comte Roger de Damas se rapprocha des opérations projetées par les princes français, et S. A. R. le comte d'Artois l'employa auprès de sa personne en qualité d'aide-de-camp, en 1791 et 1792. Pendant la campagne de Champagne, il fut attaché, auprès du duc de Brunswick, pour la correspondance des opérations de l'armée prussienne et de celle des princes; il accompagna le comte d'Artois à Saint-Pétersbourg en 1793, et l'année suivante rejoignit l'armée de Condé. En 1795, le roi Louis XVIII lui donna la propriété d'une légion composée de 1200 hommes d'infanterie, 400 hussards et 4 pièces d'artillerie, à la tête de laquelle il fit les campagnes de 1795, 1796 et 1797. Entré au service de Naples, en 1798, avec l'assentiment de l'empereur Paul Ier, il y obtint divers commandements supérieurs et fut successivement maréchal-de-camp, lieutenant-général, inspecteur-général de l'armée et des forteresses du royaume, et commandant en chef des forces de cette puissance, dont il dirigea les opérations dans les campagnes de 1798 (1), 1799, 1800, 1801 et 1806. Au re-

(1) Durant cette campagne, l'histoire a consacré plusieurs traits

tour de la famille royale en France, le comte Roger de Damas quitta le service de Naples, et rejoignit *Monsieur* à Nancy; ce prince l'y nomma gouverneur des 3e, 4e et 5e divisions militaires. Il fut nommé ensuite commissaire extraordinaire du roi dans la 3e division militaire, puis gouverneur de la 19e division et de la ville de Lyon. Lors de l'invasion de Buonaparte, en 1815, il se rendit le 7 mars, à Lyon; mais ses efforts ayant été impuissants pour retenir les troupes dans le devoir, il revint à Paris avec S. A. R., suivit S. M. à Gand, et rentra avec elle en France. Au mois de septembre, il fut élu membre de la chambre des députés par le département de la Haute-Marne et par celui de la Côte-d'Or. Nommé, le 10 janvier 1816, commandant de la 19e division militaire, le comte Roger de Damas sut, par sa vigilance et sa fermeté, prévenir toute agitation lors des troubles qui éclatèrent à Grenoble. Il était lieutenant-général des armées du roi, du 22 juin 1814, commandeur de l'ordre militaire de St.-Georges de Russie, grand-croix de l'ordre de St.-Ferdinand des Deux-Siciles, commandeur de l'ordre royal et militaire de St.-Louis, du 3 mai 1816, etc., etc. Il est mort au château de Cirey au mois de septembre 1823 (1). Il avait épousé, le 21 août 1814, par contrat signé du roi et de la famille royale, Pauline DE CHASTELLUX, dont est issu :

DE CHASTELLUX : d'azur, à la bande d'or, accostée de 7 billettes du même, 4 en chef, posées 2 et 2, et 3 en pointe, posées dans le sens de l'orle.

Charles, comte de Damas.

---

d'une valeur éprouvée, qui honoreront toujours la mémoire de ce général. Nous citerons entre autres les combats des 15 et 17 septembre, près de Storta et d'Orbitello, qu'il eut à soutenir contre divers corps français dont il était enveloppé, et dans le dernier desquels il reçut une blessure grave à la figure, par un éclat de mitraille. Les troupes républicaines, contre lesquelles il combattit avec tant de succès divers et tant de gloire, et les annales du temps, se plurent à rendre un témoignage public d'admiration pour la belle conduite de cet officier-général, en proclamant qu'il fut le seul chef de l'armée napolitaine qui eût montré des talents et du caractère.

(1) Voyez dans le *Moniteur* du 8 novembre 1823, col. 1308, le discours que le comte, depuis duc de Damas, son frère, prononça sur sa tombe à la suite d'un service funèbre qu'il fit célébrer dans sa terre de Commarin le 29 octobre de la même année.

Branche de Vellerot, *éteinte.*

XIX. François Damas, IIIe du nom, chevalier, seigneur de Vellerot et de Saint-Pierre-en-Vaux, second fils de Claude Damas, chevalier, marquis d'Antigny, et de dame Anne de Gaspard, dame du Breuil, naquit en 1633. Sa mère, qui était enceinte de lui lors de son testament, lui légua 15,000 livres, et son père pareille somme le 16 août 1638. François de Damas siégea aux états de Bourgogne en 1678 et 1682. Il assista, le 9 avril 1684, au contrat de mariage de François-Joseph Damas, marquis d'Antigny, son neveu, avec Marie-Jacqueline de la Baume-Montrevel. Il avait épousé, par contrat du 28 février 1658, Eléonore-Marguerite des Jours, dame du Monceau, fille de Charles des Jours, seigneur de Vellerot, de Saint-Pierre-en-Vaux, etc., et de Marguerite-Guillemette de Montconis. Il fut père de :

Des Jours : d'or, au lion d'azur, au chef échiqueté d'argent et d'azur de 3 tires.

XX. Claude-Joseph Damas, seigneur de Vellerot et de Saint-Pierre-en-Vaux, dont il fournit le dénombrement le 11 mars 1673. (*Ch. des Comptes de Bourgogne, extr. de Peincedé*, t. IX, fol. 592.) Il siégea aux états de Bourgogne en 1668. Il était capitaine au régiment de Lagny, cavalerie, lorsqu'il fut tué, en 1693, dans la guerre de Flandre. Du mariage qu'il avait contracté, en 1683, avec Jeanne Tixier, sont provenus :

Tixier : d'azur, à la croix d'or cantonnée aux 1 et 4 cantons d'une étoile d'argent, et aux 2 et 3 d'un trèfle du même.

1° Louis, dont l'article suit ;

2° François Damas, chanoine de l'église d'Autun en 1731 ;

3° Jean-Baptiste, chevalier de Damas, capitaine au régiment de la Marine ;

4° Antoine Damas, chanoine de Saintes en 1731 ;

5° Autre François Damas, chanoine d'Autun en 1725.

XXI. Louis, comte de Damas de Vellerot, chevalier, seigneur de Saint-Pierre-en-Vaux, d'Arnée, etc., capitaine au régiment de Royal-Cravattes, épousa Ca-

therine DE CHAUGY, dame de Dracy-les-Vitteaux, dont il n'eut que deux filles :

DE CHAUGY : écartelé d'or et de gueules.

1° Charlotte Damas, mariée, le 11 août 1751, avec Henri *Bataille*, marquis de Dampierre, brigadier des gardes de la marine et gouverneur de Flavigny, fils de François Bataille, seigneur de Dampierre, et de Madelaine d'Escorailles;

2° Françoise-Étiennette Damas, mariée, 1° le 19 décembre 1751, avec Henri-Charles *Bataille*, comte de Mandelot, capitaine de vaisseaux, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, mort à Toulon en 1762, fils de Philippe Bataille, chevalier, seigneur de Mavilly, Mandelot, la Chaux, etc., et de Louise de Vellerot, de Masoncle; 2° le 7 avril 1772, avec Louis *de Clermont*, marquis de Montoison, baron de Chagny, brigadier d'infanterie, fils de Jean-François-Antoine de Clermont, marquis de Montoison, baron de la Roche-Baudin et de Chagny, et de Catherine de Thesut.

BRANCHE DE VILLIERS,

Seigneurs DE VILLIERS, DE BUSSIÈRES, D'ATHIES, etc.

La branche de Villiers a eu pour auteur, vers 1350, Huguenin Dalmas, seigneur de Champléger et de Villiers en partie, fils puîné de Jacques Dalmas, IIIe du nom, chevalier, seigneur des mêmes terres et du *meix Damas*, et de Béatrix de Saint-Haon.

Les armoires pleines de Damas étant échues à Josserand, frère aîné de Huguenin, celui-ci ajouta au-dessus de la croix ancrée, un *lambel* pour brisure. C'est ainsi qu'on voyait l'écu de cette branche sur la tombe de Jeanne Damas, dame de Verrey, arrière-petite-fille de Huguenin, en l'église de Saint-Seine; ce fut probablement vers cette époque que les seigneurs de Villiers adoptèrent un second sceau ou contre-scel à une hie, accompagnée de 6 damascènes (cent-feuilles) ou roses d'outre-mer (1), par allusion à la tradition ayant cours alors, qui faisait descendre la maison de Damas des guerriers qui avaient conquis la province *d'Amasie* (2), dans les premières croisades. Ce dernier

---

(1) Il y a lieu de signaler ici quelques inexactitudes des auteurs sur ces armoiries. Les uns donnent à la hie le nom de poteau de mer; d'autres ont confondu les roses avec des quintefeuilles. Voici ce qu'on lit dans un manuscrit du XVIe siècle, conservé dans les Archives de M. le baron de Joursanvault : Damas de Villiers différent quant aux armes du précédent (Damas à la croix ancrée), mais d'un même estoc : « D'argent, au fusil de sable, bouclé du » même, accosté de 6 quintefeuilles de gueules. » C'est le seul document connu où l'on ait désigné un fusil au lieu d'une hie.

(2) Ces sortes d'allusions et de *rebus* étaient d'un usage si commun dans les armoiries aux XIIIe et XIVe siècles, que le sieur des Accords en composa un recueil pour la seule province de Picardie. La maison de Montault (*de Monte Alto*), ducs de Navailles, premiers barons de Foix et d'Armagnac, portait anciennement *une fasce*. (Voyez son sceau en 1242, gravé dans l'*Histoire de Languedoc*, par D. Vaissète, t. V, pl. 7, n° 99.) Plus tard, lors de l'invention de l'artillerie moderne, cette famille quitta la fasce pour prendre un écu *d'azur, à 2 mortiers de guerre d'argent*, qu'elle portait dès 1355, suivant l'*Histoire des Grands Officiers de la Cou-*

sceau finit par prévaloir exclusivement dans cette branche, aînée de celle de Morande, et ce ne fut qu'après son extinction, et vers 1670, que celle-ci a repris la croix ancrée en écartelures. (*Voyez Planche des Sceaux*, nos 36, 37, 38.) Nous allons reprendre le travail de M. de Barive sur les branches de Villiers et de Cormaillon, puînées de celle de Champléger, travail que nous avons dû interrompre un moment pour expliquer l'origine de la branche de Vanoise, et la postérité qui en est issue. Tous les titres marqués d'une étoile * ont été visés au cabinet du Saint-Esprit, par M. Chérin, en 1781, dans la preuve de cour du comte de Damas-Cormaillon.

XI. Huguenin Dalmas, seigneur en partie de Villiers et de Champléger, second fils de Jacques Dalmas, chevalier, seigneur de Champléger, de Vieillevigne, de Villiers, etc., et de Béatrix de Saint-Haon, est compris

---

ronne, t. VII, pp. 602, 603. Ce changement fantastique, comme il y en eut un grand nombre, n'avait eu d'autre but que de rendre les armes plus conformes à la signification du nom; car, dans l'esprit du temps, un *mortier* et un *monte-hault* exprimaient la même chose.

Avant l'époque assez récente où l'on s'est occupé de réunir les titres de la maison de Damas, les généalogistes eux-mêmes n'avaient que des notions superficielles sur cette ancienne famille. La différence des armoiries, dont on ne s'expliquait plus la cause, avait partagé les esprits sur l'origine des deux principales tiges de cette maison. Il est curieux aujourd'hui de voir l'opinion qu'on en avait sous Louis XIV. Nous la tenons d'une autorité grave, de M. Ferrand, nommé intendant de la généralité de Dijon en 1694. Voici ce qu'il dit dans un *Mémoire sur la Bourgogne*, destiné à l'instruction de M. le duc de Bourgogne, père de Louis XV, et conservé dans le *cabinet de M. Clairambault*, à la Bibliothèque du Roi, vol. 388 des *Mélanges*, fol. 178 : « Pierre de Damas, seigneur de » Courmaillon et du Fain. Bonne famille. Ils se disent de la même » que les Damas du Mâconnais et du Charolais. On croit que les » Damas de Marcilly, du Charolais, sont les aisnez. D'autres font » deux familles des Damas; ils disent que les premiers sont les » plus anciens. » Cette présomption d'une plus grande ancienneté des Damas de Cormaillon, était fondée sur la possession immémoriale du *fief de Damas* dans les branches de Champléger et de Villiers; mais on a vu précédemment que ce fief était un apanage de puîné, puisque la branche de Vandenesse et de la Bazolle, souche de celle de Champléger, était cadette et hommagère de celle de Cousan dès la fin du onzième siècle.

collectivement dans l'acte du 14 octobre 1342 *, par lequel son père, au nom de sa femme et de leurs enfants, confirma un accencement fait précédemment au profit de Jean Vincent, de Vicillevigne, le 2 janvier 1325 *. (*v. st.*) Lesdits Jacques Dalmas et Béatrix, en établissant successivement leurs enfants, leur avaient donné une portion provisionnelle de leurs biens, comme, entre autres, le meix de Damas à Jeanne, épouse de Guiot de Vaux, et partie de la terre de Villiers (1) à Huguenin Dalmas. Lors du partage de la succession de Jacques III, seigneur de Champléger, entre Josserand, Huguenin et leurs trois sœurs Guillemette, Jeanne et Marguerite Dalmas, Huguenin eut la cinquième part de la terre de Champléger, ainsi qu'on le voit par des lettres patentes du duc de Bourgogne du 21 mai 1399 *, en faveur de Philibert de Vaux, son neveu, auquel Huguenin céda sa portion de Champléger. Il transmit la partie de Villiers qu'il possédait à son fils aîné. Il en eut, entre autres, trois, nommés :

1° Jean, Ier du nom, dont l'article suit;

2° Pierre *Daulmais*, qui fut témoin avec son frère aîné d'une reconnaissance donnée, le 13 avril 1404, à Guillaume *Daulmais* et Philiberte de Chasan, sa femme, par Guillaume de Mandelot et Huguenin Audroin de Montréal;

3° Alexandre *Daulmais*, dont Sibylle *Daulmais* était veuve lorsque par acte du 7 avril 1407, passé devant Jacot Chatain, clerc-juré, sous le sceau de Semur, elle vendit à Guillaume *Daulmais*, écuyer, tout le droit de douaire qu'elle tenait en la ville, finage et territoire de Brianny, tant en hommes, femmes, tailles, censives, etc. (*Extraits de Palliot*, p. 4.)

XII. Jean Damas, Ier du nom, écuyer, co-seigneur de Villiers, seigneur de Bussières au bailliage de Semur

(1) Cette terre, dont on trouve le nom fréquemment orthographié *Viglières*, *Villières*, *Vilers* et *Villers* dans les anciens titres, est située dans le Morvant, bailliage d'Autun, et comprenait 28 feux. (Voyez le dénombrement de ce bailliage dans le t. I, p. 390, du *Dictionnaire des Gaules et de la France*.) C'est par erreur que dans le t. II de l'*Histoire des Pairs de France*, généalogie de Damas, p. 10, on a confondu cette terre avec celle de Villiers-la-Grange, au bailliage de Noyers, laquelle n'appartenait point à la maison de Damas.

en Auxois et de Censerey, fils et successeur de Huguenin, est mentionné pour sa terre de Bussières avec les hoirs de Guillaume Dalmas, pour ce qu'ils tenaient à la maison Dieu et autre part ; le seigneur de Malain, pour la terre de Chenaulx ; messire Pierre de Cussigny, pour la terre de Pont ; Josserand d'Aisey, pour celle d'Aisey ; les hoirs de Guillaume de la Coulemelle, pour l'arrière-fief de ce qu'ils tenaient à Malay ; les hoirs de Guillaume Geoffroi, pour ce qu'ils tenaient à Thil-la-Ville ; Bonne de Saulx et Jean de Lantillière, pour ce qu'ils tenaient au même lieu ; la dame de Talmey, pour ce qu'elle tenait à Saulx ; Robert de Marrey, pour le four et le péage de Dampierre ; les hoirs de Guiot d'Aisey, pour ce qu'ils tenaient à la maison Dieu et ailleurs, etc., dans un aveu et dénombrement rendu par Jean, sire de Thil, de ses château, terre et ville de Thil, au duc de Bourgogne, le 11 octobre 1396* (*Ch. des Comptes de Bourgogne*, copie authentique délivrée le 7 avril 1780, dans les archives de M. le baron de Damas). Jean *Daulmais*, écuyer, ayant acquis des biens-fonds situés au finage de Censerey, de Thomas et Jean de la Tremblaye, écuyers, et mouvants de Simonne de Sandon, il les reprit de fief d'Etienne de Fussey, écuyer, seigneur en partie de Grosbois, mari de cette dame, suivant les lettres de ce dernier, données en présence de Girard de Saffres, prêtre co-adjuteur du tabellion de Vitteaux, le dimanche (28 mars) que l'on chante *lætare Jerusalem*, 1400. (*Ex. de Palliot.*) Noble homme Jean Damas, écuyer, était marié avec Marie DE MONTAGU (du sang royal de France), fille de Philibert de Montagu, chevalier, seigneur de Couches, de Saint-Pereuse, de Massingy et de Nolay, et de Jeanne de Vienne, lesquels, tant en leur nom qu'au nom de ladite Marie, leur fille, passèrent une transaction le 4 juin 1401, ensuite d'un compromis du 6 avril 1399, avec Guillaume de Vienne, chevalier, seigneur de Saint-Georges et de Sainte-Croix, au sujet de la succession de feu Jean de Vienne, fils de feu noble et puissant seigneur Jacques de Vienne, chevalier, seigneur de Montby et de Belleneuve, mort au voyage de Hongrie en

DE MONTAGU : bandé d'or et d'azur ; à la bordure de gueules.

1396. (*Cabinet des ordres du Roi, chevaliers du Saint-Esprit*, t. 21, fol. 178.) Jean Damas, écuyer, seigneur de Bussières, reçut, le 31 mars 1405 *, la donation que lui fit Philiberte de Chasan, dame de Cizery en partie, femme de Guillaume Damas, écuyer, sire dudit lieu en partie, de tout ce qu'elle possédait en terre, justice et seigneurie haute, moyenne et basse, au lieu de Villiers (1), tant en meix, maisons, prés, hommes et femmes, main-mortes, exploits de justice, rentes et revenus. Elle fit cette donation, avec l'approbation de son mari, en compensation, dit-elle, des bienfaits, amours et curialités qu'elle avait reçus dudit Jean Damas. Cet acte, qui rendit ce dernier possesseur de la totalité de la terre de Villiers, au bailliage d'Autun, fut passé sous le sceau de la cour du duc du Bourgogne, devant Poinceot Guichard, demeurant à Monceaux, juré de ladite cour et coadjuteur du tabellion d'Avallon. (*Orig. en parchemin le sceau perdu.*) Jean Ier vivait encore le 6 août 1413 et mourut avant le 15 juillet 1438, ayant eu :

1° Guillaume, dont l'article suit ;

2° Pierre Damas, co-seigneur de Bussières, de Censerey et de Villiers. Il fit un partage avec son frère aîné le 1er septembre 1407. Sur la fin de l'année 1411, il accompagna Marguerite de Bavière, duchesse de Bourgogne, dans le voyage que cette princesse fit à Paris. (*Hist. de Bourgogne*, par D. Plancher, t. III, p. 586.) Il était écuyer d'écurie de Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, suivant un compte du trésorier et receveur-général de ce prince pour l'époque commencée le 7 janvier 1413 (*v. st.*) au 31 octobre 1414. (*Cab. du Saint-Esprit, généal. de le Laboureur*, vol. 25, fol. 131.) Le 8 juillet 1414, le duc de Bourgogne l'envoya pour faire marcher les nobles du pays au secours de la ville d'Arras, assiégée par le roi Charles VI. La même année, il commandait trente hommes d'armes dans la compagnie du sire de Toulongeon ; et l'an 1418 il fit lever les nobles du bailliage d'Autun pour passer en France au service du roi et du duc de Bourgogne. Dans un compte de Jean de Noident du 7 janvier 1415 au 31 décembre 1418, il est

(1) On conserve le rôle des tailles et rente de la seigneurie et justice (haute, moyenne et basse) de la ville et du finage de Villiers, dues à Jehan *Daulmais*, escuier, dressé le 3 novembre 1407. (*Original en papier.*)

fait mention d'un don de 500 francs que le duc de Bourgogne lui donna en augmentation de son mariage. (*Ibid.*, fol. 142.) Pierre Damas prêta serment comme capitaine (gouverneur) du château de Châtillon le 8 janvier 1413 (*v. st.*). Il était capitaine du château de Montbard en 1422. Il fut présent en cette qualité, le 13 avril 1423 (*v. st.*) à la cérémonie du mariage de Jean, duc de Bedfort, avec Anne de Bourgogne. (*Histoire de Bourgogne*, t. III, p. 553.) Pierre *Dalmax* (1) reconnut sous son sceau, par acte du 8 mars 1428, avoir reçu de Huguenin d'Orge une lettre de tutelle pour Guiot, Isabelle et Jehannette, enfants moindres d'ans (mineurs) de feu Guillaume *Dalmax*, son frère, en vertu de laquelle lettre il a procédé à certains partages avec ledit Huguenin d'Orge, celui-ci stipulant comme mari de Catherine d'Athies, mère desdits mineurs. (*Original en papier coton.*) Pierre Damas figure dans le registre des fiefs du bailliage d'Autun en 1430 pour sa portion de la terre de Villiers. Il vivait encore le 17 septembre 1432, époque à laquelle il fut témoin de la constitution de dot faite par Catherine de Montagu, dame de Sombernon, à Jeanne de Villers-Sexel, sa fille. (*Chambre des Comptes de Bourgogne*, *Extraits de Peincedé*, t. V, fol. 36, t. XVIII, fol. 799, t. XXIV, fol. 707, et t. XXVII, fol. 477.) Il est rappelé comme défunt dans une transaction du 15 juillet 1438, et comme père de :

A. Jean Damas, écuyer, seigneur des Prés, qui assista, le 8 juillet 1442, au contrat de mariage de Jeannette Damas, sa cousine-germaine, avec Jean, seigneur de Nanteuil. Le 13 décembre 1445, le même Jean Damas, seigneur des Prés, reprit de fief sa maison de Maupertuis, située à Thil-la-Ville, de Bernard de Châteauvillain, seigneur de Grancey, de Pierrepont et de Thil. (*Extraits de Palliot*, p. 17.) Il est porté, en la même année, comme fils de Pierre Damas, au nombre des nobles qui furent imposés pour le voyage d'Outremer. (*Extraits de Peincedé*, t. XV, p. 123; t. XXIV, fol. 734.) Le 10 janvier 1456 (*v. st.*), Jean Damas fut présent au contrat de mariage de Bonne Damas, sa cousine-germaine, avec Jean de Ramezel. Jean Damas paraît dans un acte du 5 octobre 1458, et vivait encore le 14 mai 1459;

B. Bernard Damas, vivant le 15 juillet 1438;

C. Autre Jean Damas, seigneur de Champeaux-les-Thil, en Auxois, qui fut présent au contrat du 10 janvier

---

(1) Il est nommé *Dalmax* dans l'acte, et il le signa *P. Damas*. Cet acte est scellé d'un sceau de cire rouge en placard, en majeure partie brisé. On distingue encore le casque, une tête de licorne en cimier, l'initiale du mot Pierre, et les lettres MA du mot DAMAS. (Voyez la *Planche des Sceaux*.)

1456, et prêta serment de fidélité au roi et au dauphin en la prévôté de Montbard en 1478. (*Chambre des Comptes de Bourgogne*, *Extraits de Peincedé*, t. II, p. 340, t. XXVI, fol. 451, 456.) Il vivait le 15 février 1480 (*v. st.*), et eut entre autres enfants :

Guillaume Damas, qui passa un arrentement perpétuel le 15 février 1480 * (*v. st.*), sous le sceau de la chancellerie de Bourgogne, devant messire Jean *Columbi*, prêtre, notaire-juré, au profit de Huguenin Chevillard et Odot Chevillard, son neveu, domiciliés à Buxy, de biens, meix et maisonnements, situés audit lieu de Buxy ou val de Maurienne, avec tous les vergers, déserts de vignes, curtils, prés, terres, vignes, chènevières, etc.; le tout nommé vulgairement *le meix Damas*.... la corvée Damas, dix ouvriers de désert tenant à M. de Rochefort, etc. (*Expédition en parchemin d'environ* 1550.) Guillaume Damas, fils de Jean Damas, écuyer, seigneur de Champeaux, est nommé avec Guiot Damas, écuyer, seigneur de Villiers, et Guillaume Damas, écuyer, seigneur de Morande, dans le testament de Lambert de Marcheseuil, chevalier, signé Popardi, le mardi après la Saint-Michel 1483;

D. Étienne Damas,
E. Guiot Damas, } vivants le 15 juillet 1438 (1);

F. Pierre Damas, qui fut seigneur de Bussières et en partie de Villiers. Il est cité pour cette dernière terre avec Philibert Damas de la Bazolle, seigneur de Vandenesse, dans le registre des feux des bailliages d'Autun et de Montcenis de l'an 1483. (*Extraits de Peincedé*, t. XVIII, fol. 789.) Il avait épousé Guimare *de Brun* on *d'Abren*, veuve de Jacques de Villers-la-Faye, écuyer, seigneur de Villers-la-Faye, de Marey, etc., maître-d'hôtel de la duchesse de Bourgogne. (*Histoire de la maison de Vergy*, p. 319.) Les deniers dotaux de cette dame ayant servi à l'acquisition de la terre de Villers-la-Faye, faite par son mari, de son frère aîné Jean de Villers, elle éleva des prétentions à la possession de cette terre, comme on le voit par un compromis que Pierre Damas, son mari, passa en son nom, devant Richard Damel, notaire public sous le sceau de la cour de Dijon, le mercredi, veille de la fête de Saint-Mathieu, apôtre, 20 septembre 1484, avec Guillaume de Villers-la-Faye, chevalier, seigneur d'Igornay,

---

(1) On trouve un Guiot Damas, qualifié chevalier en 1495. Il pouvait être le même que le frère d'Etienne. (*Archives de M. le baron de Joursanvault.*)

acte dans lequel Philippe de Fontette, seigneur de Verrey, intervint comme arbitre de Pierre Damas. Celui-ci vivait encore avec Guimare de Brun, lors d'une transaction qu'il passa avec Charles, Jacques et Jean de Villers-la-Faye, fils de cette dame (1), qui lui assurèrent 180 livres de rente viagère pour toutes ses prétentions, par acte du 25 mai 1501. (*Bibliothèque du Roi, chevaliers du Saint-Esprit*, t. CCLII, fol. 36 et 379; et *Preuves de la maison de Villers-la-Faye pour les carrosses, faites le* 10 *décembre* 1786.) De Pierre Damas, seigneur en partie de Villiers, paraissent être issus :

I. Gérard Damas, seigneur de Villiers et autres lieux, mort avant le 11 décembre 1543. A cette époque, la dame *de Bauffremont*, sa veuve, obtint des lettres de terrier pour la part qu'elle avait dans les dîmes de Chuzar au finage de Mont-Saint-Jean. (*Inventaire des titres de la maison de Damas, fait au bailliage d'Auxois le* 16 *décembre* 1627.);

II. Claude Damas, écuyer, auquel le roi Louis XII inféoda la justice des terres de Lec et de Préforgeu, en la châtellenie d'Argilly, avec les héritages en dépendants, qui appartenaient audit Claude comme héritier de Pierre Damas, son père, par lettres patentes du mois de juin 1510 (*Extraits de Peincedé*, t. III, p. 560);

G. Jeanne Damas, mariée à Jean III, seigneur *de Fontette*, de Verrey, de Quincerot et de Chevanay, lequel fut armé chevalier à la guerre de Liège en 1468 (2). Ils ont eu pour fils :

I. Jean IV, seigneur de Fontette, qui, en son nom et en celui de Philippe de Fontette, seigneur de Verrey, son frère, reprit de fief de la seigneurie de Thil la terre de Bussières, du chef de sa mère, par acte du 8 septembre 1491, signé Clericii, en présence de Jean Damas, prêtre, chanoine de Thil et curé de Coursegoul. (*Extraits de Palliot*, p. 34.) Jean IV de Fontette épousa, le 4 mars 1487 (*v. st*), Claude *Damas de la Bazolle* (Voyez p. 152);

---

(1) Jean de Villiers, écuyer, seigneur de Marcy, puis de Villers-la-Faye, eut un fils, nommé Jacques, mort jeune, et une fille, Marie de Villers-la-Faye, dame de Marcy et de Villers-la-Faye en partie, mariée à Jean *Damas*, seigneur de Verpré. (Voy. p. 176.)

(2) La famille de Fontette avait sa sépulture dans l'église de Saint-Seine, dont Simon Damas est qualifié aumônier dans un acte de vente du 6 juin 1470. (*Original en parchemin aux Archives de M. le baron de Damas.*) Jeanne Damas, épouse de Jean de Fontette, fut inhumée en cette église, sous une tombe plate devant la sacristie. Ses armes étaient *une croix ancrée*, avec *un lambel* pour brisure. (*Extraits de titres tirés des Archives de feu M. le baron de Joursanvault.*)

II. Philippe de Fontette, écuyer, seigneur de Verrey, épousa, le 4 mars 1487 (*v. st.*), Jeanne *Damas de la Bazolle*, sœur de Claude, mariée le même jour à son frère aîné;

H. Guiotte Damas;

I. Jeanne II Damas, qui fut mariée à Pierre *de Chandieu*, chevalier, seigneur de Norry et de Montigny-Lencoup, avec lequel elle vivait en 1466. Elle le rendit père, entre autres enfants, de :

aa. Antoine de Chandieu;

bb. Anne de Chandieu, mariée à Jean *de la Menue*, seigneur de Perrigny, qui assigna les deniers dotaux de sa femme, par acte du 15 août 1505 (*Archives de la maison de Saint-Privé*);

J. Marguerite Damas,
K. Agnès Damas,
L. Chrétienne Damas,
} Elles sont toutes nommées avec leurs frères et sœurs dans la transaction du 15 juillet 1438;

3° Simon, auteur de la *branche* DE MORANDE, *barons* DE VILLIERS et *comtes* DE CORMAILLON, rapportée plus loin;

4° Jean Damas, qui fut seigneur en partie de Villiers, dont il fit hommage, en 1407, au comte de Nevers. (*Fonds de Clairambault*, vol. 186; *Inventaire des titres de la Chambre des Comptes de Nevers*, fol. 252.) Lui et Pierre Damas, son frère, servaient, en 1417, sous le seigneur de Couches (Jean de Montagu), avec Louis de Digoine, suivant une montre du 31 août de cette année. Le 29 mai 1414, il avait comparu avec Jean de Digoine à la montre des hommes d'armes du seigneur de Châteauvillain, passée à Châtillon. (*Extraits de Peincedé*, t. XXVI, pp. 174, 234.) Jean Damas fut écuyer d'honneur de Charles, comte de Nevers (depuis Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne). On le voit compris comme tel dans un état de la maison de ce prince de l'année 1434. (*Cabinet du Saint-Esprit*, *Mélanges*, vol. 186, fol. 389.) Il est qualifié seigneur (en partie) de Censery dans une transaction du 15 juillet 1438. Il eut pour fils :

Jean *Damax*, qui fut présent, le 8 juillet 1442, au contrat de mariage de Jeannette *Damax* avec Jean de Nanteuil;

5° Jeannette Damas, femme de Guillaume *de Baugis*.

XIII. Guillaume DAMAS, écuyer, seigneur de Villiers, de Thenissey et de Censery en partie, partagea avec Pierre *Daulmais*, son frère, du consentement et en présence de leur père, tous les biens maternels et autres qui pouvaient être communs entre eux, par acte du 1er

septembre 1407*, passé sous le sceau de la cour du duc de Bourgogne, devant Humbert Miget, juré de ladite cour et co-adjuteur de Girard de Vignes, clerc-fermier du tabellionnage de Semur. Guillaume Damas, uni à son père, vendit une rente annuelle et perpétuelle de 100 sous tournois, assise sur les justice et seigneurie de Censery, à Jacqueline de la Tournelle dame du Roussay, épouse de Pierre de Gerland, chevalier, seigneur de Milley, par acte du 6 août 1413, passé devant Guillaume de *Bondis*, prêtre, notaire public à Arnay-le-Duc. Il est qualifié seigneur de Thenissey en partie, dans un acte d'acquisition de vignes situées au même lieu, qu'il fit le vendredi avant l'annonciation 1414, devant Jean Preuvot, prêtre co-adjuteur du tabellion de Flavigny. (*Extr. de Palliot.*) Guillaume et Pierre *Daumais*, frères, communs en biens, et Simon Daumais, leur frère, agissant pour lui et au nom de Jean *Daumais*, leur autre frère, formant avec Simon une semblable communauté, firent le partage de la terre de Bussières, par acte du 8 janvier 1417* (*v. st.*). Guillaume épousa Catherine, dame D'ATHIES, de Jouancy et de Gissey-sous-Salmaise (1), laquelle était veuve lors d'une quittance que lui donna, en 1425, le mardi après l'apparition de N. S., Jean de Massilly, seigneur de Vaubusson et de Rossay, mari de Jeanne de la Tournelle, d'une somme de 20 francs, à cause de la rente de 100 sous tournois, constituée en 1413 (*Extr. de Palliot*, p. 7.) Catherine d'Athies se remaria à Huguenin d'Orge, seigneur de Cussangy en partie, dont elle était veuve lorsqu'elle transigea le 28 juin 1446*, par acte passé devant Gui de Montagu, clerc-bachelier en décrets, notaire public juré de la cour du duc de Bourgogne, avec Guiot Damas, son fils aîné, agissant pour lui et au nom de Jeannette, sa sœur, d'une part, et Jean Trifonneaul, écuyer, époux d'Isabelle Damas, leur

D'ATHIES : d'argent, à trois fasces de sable; à la bande de gueules, brochante sur le tout.

(1) Catherine d'Athies, ayant acquis la portion de Gissey que possédait Jehannette d'Athies, femme d'Étienne Sarrazay, écuyer, fut mise en possession par lettres du duc de Bourgogne du 26 mars avant Pâques 1437. (*Extraits de Palliot*, t. I, fol. 14; *D. Villevieille.*)

sœur, sur leurs droits respectifs dans les terres de Villiers et de Censery. (*Orig. en parch.*) Elle avait eu de son premier mari (1).

1° Guiot, dont nous allons parler ;

2° Jean Damas, prêtre, chanoine de Thil en Auxois, mentionné dans des actes des 25 avril et 8 septembre 1491 ;

3° Geoffroi Damas, prêtre, qui fut aussi chanoine de Thil. Il vivait le 27 janvier 1488 ;

4° Jeannette Damas, mariée, par contrat passé devant Berthelot, notaire à Autun, le 8 juillet 1442, avec Jean *de Nanteuil*, écuyer, seigneur de Nanteuil. (*Original en parchemin.*) Sa mère et son frère Guiot lui constituèrent en héritage perpétuel 30 livres de rente sur la chevance que Catherine d'Athies avait en tout le village de Gissey, plus une somme de 100 livres et des habits nuptiaux convenables à sa condition. Jeannette Damas et Jean de Nanteuil, son mari, furent représentés par Guiot Damas, frère de cette dame, dans la transaction du 28 juin 1446, précédemment citée. Elle vivait encore le 30 novembre 1461 ;

5° Isabelle Damas, mariée, avant le 28 juin 1446, avec Jean *Trifonneaul*, écuyer, seigneur de St-Germain-des-Champs. Ils vivaient en 1468, ayant pour fille :

Anne Trifonneaul, dame de Saint-Germain, mariée, par contrat du 22 avril 1468, avec noble seigneur Lambert *de Marcheseuil*, chevalier. Ils vivaient le 31 mai 1486. (*Extraits de Palliot*, p. 31.)

XIV. Guiot Damas, écuyer, seigneur d'Athies, de Villiers en partie, de Jouancy et de Gissey-sous-Salmaise, succéda à son père avant l'année 1437, époque à laquelle, de concert avec sa mère, il rendit un hommage au comte de Nevers. On le trouve porté, en 1435, au rôle des nobles qui tenaient garnison à Coublans, et il servait encore en 1444 (*Extr. de Peincedé*, t. XXVI,

(1) Simon Damas, aumônier de Saint-Seine en 1470, pouvait être fils de Guillaume et de Catherine d'Athies. Il fut présent, le 6 juin de cette année, à l'acte par lequel Marguerite de Lery, femme d'Odille Bertot, écuyer, et Pernette de Lery, fille de Jean de Lery, écuyer, et d'Isabeau de Damas, cédèrent à Guillaume et Simon Damas, frères, leurs oncles, tous leurs droits dans la succession de leur mère moyennant 300 francs. Cet acte fut passé devant Jean Symonot, prêtre, notaire public et juré de la cour du duc de Bourgogne. (*Original en parchemin.*)

fol. 435, 459. *Fonds de Clairambault, vol.* 186. *Inventaire de la Chambre des Comptes de Nevers, fol.* 252.) Jean de Pontaillier lui céda ce qu'il possédait de la terre d'Athies par acte du 4 janvier 1447 (*v. st.*). Il épousa, par contrat du 29 mars 1448, Guigonne DE CLUGNY, morte avant le 25 avril 1491, fille de noble homme Huguenin de Clugny, et de Jeanne de Digoine et sœur de noble seigneur Jean de Clugny, chevalier, seigneur de Sanvignes près de Villiers-lès-Haut, terre qu'il céda à Guiot Damas, son beau-frère, en acquittement de dot, les 4 et 15 avril 1473 et 22 octobre 1474, dont celui-ci fournit le dénombrement à Claude de Chauvirey, dame de Mavilly, le 15 février que l'on comptait encore 1474. (*Extr. de Palliot*, p. 20.) Le même Guiot Damas, par la médiation de noble et puissant homme messire Jacques de Clugny, chevalier, seigneur de Menessaire, conclut un accord avec Jean Trifonneaul, son beau-frère, au sujet des successions de Guillaume Damas et Catherine d'Athies, par acte passé à Semur devant Gui de Montagu, le 22 avril 1468 *, acte dans lequel sont rappelés le père et l'aïeul de Guiot Damas, et qui fut ratifié le 27 du même mois par Isabelle Damas, devant Jean Missot, clerc-bachelier en décrets, notaire public. (*Orig. en parch.*) En 1450, Guiot Damas est cité pour partie de la terre de Gissey, au rôle des feux du bailliage de la Montagne; en 1461, au registre des feux du bailliage de Noyers pour sa terre de Jouancy, et, en 1461, au rôle des feux du bailliage d'Autun pour la terre de Villiers. (*Chambre des Comptes de Bourgogne, ext. de Peincedé*, t. XVIII, pp. 515, 818.) Guiot Damas était homme d'armes, en 1470 et 1472, sous Jacques de Clugny, écuyer d'écurie du duc de Bourgogne, et bailli d'Autun. (*Cabinet de l'ordre du Saint-Esprit.*) Il comparut le 1er octobre 1498, à la montre des nobles du bailliage d'Auxois. (*Extr. de Peincedé*, t. IX, fol. 112.) Il avait épousé en secondes noces Jeanne DE MARCHESEUIL, veuve de N... de Digoine, avec laquelle il vivait le 18 octobre 1491 *. Ce même jour, par acte passé à Sampigny, en présence de messire Lambert de Mar-

DE CLUGNY : d'azur, à 2 clefs antiques d'or adossées et entrotenues.

DE MARCHESEUIL.

cheseuil, chevalier, seigneur de Saint-Germain, et de Philibert d'Avrecourt, écuyer, seigneur de Cuves, elle transigea avec Alexandre et Hilaire Damas, ses beaux-fils, au sujet du préjudice que Guiot Damas leur avait fait par son deuxième mariage avec ladite Jeanne de Marcheseuil. Alexandre Damas, en son nom et au nom de son frère et dudit Guiot, leur père, s'engage à payer à ladite dame la somme de 200 livres tournois, pour la compléter de toutes ses prétentions quelconques, présentes et à venir, ce qu'elle accepta ainsi que noble homme Guillaume de Digoine, son fils. Guiot Damas avait eu de son premier mariage ;

Du premier lit :

1° Alexandre, dont l'article suit ;

2° Hilaire Damas, mort avant le 23 août 1497, sans postérité ;

3° Geoffroi Damas, dont on ignore la destinée ;

4° Bonne Damas, dame de Jouancy, terre qu'elle porta en mariage, suivant son contrat du 27 janvier 1488 * (*v. st.*), passé devant Croisier, notaire, à Jean *Édouard*, écuyer, homme d'armes des ordonnances du roi sous la charge du gouverneur de Bourgogne ;

5° Laurette Damas, } religieuses claristes à Châlons en 1473. (*Minutes de Louis Palet, notaire à Châlons.*)
6° Catherine Damas, }

7° Émilienne Damas, épouse de Guillaume *de Digoine*, écuyer, seigneur de Mercurey. Guiot Damas lui assigna 30 livres de rente à Meursault, et un muid de vin de rente à Sampigny, par acte du 10 juin 1489 *, passé devant Gontot, notaire, en présence de Mathias de la Croix, écuyer, demeurant à Meursault. Ils vivaient en 1516 ;

8° Jeanne Damas, mariée, par contrat passé devant Alexandre Croisier, notaire, le 25 avril 1491 *, avec Philibert *d'Avrecourt*, écuyer, seigneur de Cuves. Elle eut en dot 700 livres tournois ;

Du second lit :

9° Hilaire Damas, mineure en 1474, mariée, par articles du 23 août 1497, avec Jacques *de Vaux*, écuyer. Son père et Alexandre de Damas, son frère, lui constituèrent 800 liv. tournois de dot, pour tous ses droits paternels à échoir, et ses droits maternels échus, et pour ceux qu'elle avait en la succession de feu Hilaire Damas, son frère, en présence de messire Lambert de Marcheseuil, chevalier, seigneur dudit lieu, de Guillaume de Crécy, seigneur de Blesy en

partie, de Hugues, bâtard de Clugny, etc. Elle était veuve lorsque, par acte du 4 novembre 1519, elle donna quittance à son frère Alexandre de la somme de 900 livres tournois pour sa dot, quittance qu'elle fit écrire et signer par Jean de Vaux, son fils, et qui fut transcrite le 29 janvier 1522, à la suite de ses articles de mariage. (*Originaux en papier.*)

XV. Alexandre Damas, chevalier, seigneur de Villiers, d'Athies, de Sanvignes, de la Grange, de Montmarin, de Cressy, d'Alligny, de Roilly, de Mavilly, de Chanlault, de Corcelotte, de Saint-Didier et de Pazilly, transigea avec sa belle-mère, Jeanne de Marcheseuil, de concert avec son frère Hilaire, au sujet des avantages dont cette dame devait jouir à titre de douaire après la mort de Guiot Damas, transaction acceptée par Guillaume de Digoine, écuyer, frère consanguin d'Alexandre et d'Hilaire Damas, en présence de messire Lambert de Marcheseuil, chevalier, seigneur de Saint-Germain, par acte du 18 octobre 1491 * (*Orig. en papier*), et s'allia, par contrat du 13 juillet 1494, avec Perronelle de Crécy, fille de Nicolas de Crécy, chevalier, seigneur de Venarrey, et de Jeanne de Vaitte. Vers 1500, Alexandre Damas acheta de Claude de Ragny, chevalier, la terre de Pazilly pour la somme de 800 livres, avec réserve du droit de rachat pour le vendeur et pour les siens. Huguette de Ragny, fille et héritière de Claude, et épouse de Jeannin Damas, seigneur de Montagu, en considération des agréables services qu'Alexandre Damas avait rendus à son mari ainsi qu'à elle, lui fit cession dudit droit de rachat, par acte passé à Meursault le 29 juillet 1506, en présence de Jean Edouard, seigneur de Jouancy, de Pierre Damas, seigneur de Morande, de Gui Cassard, licencié en droit, etc. (*Extr. de Palliot*, p. 39.) Le 24 avril 1509, Alexandre Damas acheta la terre seigneuriale de Marnay, le village de Rucelle et la Vallée de Buy, de Jacques de Clugny, chevalier, seigneur de Menessaire, puis en 1521, partie des terres de Lantilly et Chasselambert d'Alain de Sainville. (*Extr. de Palliot*, p. 43.) Il avait repris de fief, le 4 avril 1515, la moitié de la terre de Thil-la-Ville et de la Maison-Dieu (*Extr. de Peincedé*, t. IX, p. 164.) Il paraît dans divers actes des 21 août

de Crécy : d'argent, au lion de sable, couronné d'or, lampassé et armé de gueules.

1523, 7 novembre 1527, 23 avril 1528, 23 novembre 1529, 17 juin 1530, 5 décembre 1536, 30 juin 1541 et 17 mars 1547. (*v. st.*) En 1537*, il fournit à Antoine de Chandieu, chevalier, seigneur de Buxy et d'Origny, l'aveu et dénombrement de son *meix Damas*, avec ses dépendances, savoir : la corvée Damas, la grange et le verger, etc., etc., relevant de la seigneurie de Buxy ou val de Maurienne, et déclare que les hoirs d'Odot Chevillard lui doivent 45 sous de cens annuel. Par un traité qu'Alexandre Damas passa avec son fils aîné, le 15 novembre 1547*, on apprend qu'il avait acquis la terre de Roilly, près Semur, d'Edme de Malain, seigneur de Missery, et de Françoise de Bauffremont, sa femme, ainsi que la moitié des terres de la Varenne et de la Mothe, de Louis de Thoisy, écuyer, seigneur de Mugnois. (*Originaux en parchemin.*) Perronelle de Crécy était veuve lorsque, par acte du 8 août 1550*, elle fit donation entre-vifs à Claude Damas, son fils, des deux tiers de tous ses biens. (*Original en parchemin.*) Elle eut sept enfants :

1° Claude, dont l'article suit;

2° Geoffroi Damas, écuyer, seigneur de Pazilly, qui servait en 1526, en qualité d'homme d'armes dans la compagnie du comte de Montrevel, suivant la revue qui en fut faite à Tonnerre le 14 mars de cette année. (*Cabinet du Saint-Esprit, titres scellés*, vol. 120, fol. 195.) Alexandre de Damas lui fit donation entre-vifs au contrat de mariage de Claude, son frère, avec Jeanne du Bos, le 21 juillet 1531, des terres et seigneurie de Sanvignes, Pazilly, Lantilly, Chasselambert et Chandoiseau. (*Extraits de Palliot*, p. 46.) Il fit montre à Bar-sur-Seine dans la compagnie du duc de Guise, le 12 décembre 1545. (*Extraits de Palliot*, p. 177.) Ses père et mère fondèrent de leur procuration, le 25 février 1547 (*v. st.*), Hugues de Clugny, seigneur de Buy, pour traiter du mariage dudit Geoffroi Damas, en lui assurant la terre de Sanvignes, avec Jeanne *de Salins*, fille de noble seigneur Jacques de Salins, seigneur de Corrabœuf, d'Ivry et du Vernoy, et de Jeanne de Choiseul, sa veuve. A ce contrat, passé devant Faye, notaire royal à Corrabœuf, furent présents Antoine et Claude de Salins, frères de la future épouse, et Jean de Clugny, seigneur de Menessaire. Geoffroi Damas mourut *ab intestat* au mois de juin 1550. Sa succession fut partagée le 21 février suivant (*v. st.*);

3° Huguette de Damas, mariée, par contrat passé en la maison

forte d'Athies, devant Legendre, notaire, le 23 août 1528 *, avec Claude *d'Oiselet*, écuyer, seigneur de Villers-Chemin, fils de feu messire Jean d'Oiselet, chevalier, seigneur d'Oiselet, du Pont-de-Pierre, de Fetigny, de Bussières, etc., et de feu noble et puissante dame Jeanne d'Oiselet. (*Original en parchemin.*) Huguette resta veuve avant le 17 mai 1553, date d'une transaction qu'elle passa avec Claude Damas, son frère. (*Original en parchemin*) ;

4° Marguerite Damas, mariée, par contrat passé au château d'Athies, devant Legendre, notaire, le 23 novembre 1529 *, en présence de Jean de Crécy, chevalier, seigneur de Venarrey, de Nicolas de Montmartin, de Jean de Digoine, etc., avec Antoine *de Mochet*, chevalier, seigneur de Château-Rouillaud, fils de Pierre de Mochet, seigneur de la même terre, et de Jeanne de Rigney. (*Original en parchemin.*) Ils vivaient en 1556 ;

5° Jeanne Damas, mariée à Athies, par contrat signé Frelotte, notaire royal, le 5 décembre 1536 *, avec noble seigneur Antoine *de Ferrières*, écuyer, seigneur de Tailly et de Santenay ;

6° Antoinette Damas, mariée à Athies, par contrat reçu par Février, notaire royal, le 27 juin 1540 *, avec Anatoire *du Bos*, seigneur du Rousset et de Saviange, en présence, entre autres, de Richard de la Palu, seigneur de Meilly, de Philippe de Moroges, seigneur de Chanvigy, de Guillaume et Louis de la Perrière, etc. (*Original en parchemin.*) Elle vivait en viduité le 17 février 1575 ;

7° Jeanne Damas, alliée, par contrat passé au même lieu, devant Ligeras, notaire royal, le 30 juin 1541 *, avec Guillaume, seigneur *de Citey*, écuyer. Elle eut en dot, comme chacune de ses autres sœurs, la somme de 3000 livres. (*Original en parchemin.*)

XVI. Claude Damas, chevalier, seigneur de Villiers, de Courcelotte, d'Athies, de Chandoiseau, de Sanvignes, de Pazilly, de Communes et de Roilly, co-seigneur de Bussières-les-Thil, de Missery, de Varennes, de Saint-Didier et de Chanlault, mentionné dans des actes des 23 avril 1528, 23 novembre 1529, 5 décembre 1536, 19 février 1538, 27 juin 1540, 30 juin 1541, fit hommage à Antoine de Chandieu, le 17 mars 1547 *, avant Pâques, pour le *meix Damas*, mouvant de la terre de Buxy; reçut, le 27 juin 1548 *, une reconnaissance des nommés Chevillard et consorts, à raison de ce même fief de Damas (*Originaux en papier*), assista avec son frère Geoffroi, le 21 mai 1550, au mariage de

Germaine de Crecy avec Nicolas d'Édouard de Jouancy, seigneur de Grimaut, et fit un traité le 21 février de la même année 1550*, au sujet de la succession du même Geoffroi Damas, décédé, avec Jeanne Damas, sa sœur, et Guillaume de Citey, son époux, en présence de Claude de Villers, seigneur de Gerland, d'Antoine de Crecy, écuyer, seigneur de Venarrey, de Claude d'Oiselet, écuyer, seigneur de Villers-Chemin, et de Jean de Fontette, écuyer, seigneur de Fontette. (*Orig. en parch.*) Claude Damas paraît encore dans nombre d'actes, entre autres, des 8 juin et 8 août 1550, 3 mai 1552, 17 mai 1553*, 20 septembre et 8 janvier 1556* (*v. st.*), et 11 mars 1566. Le 14 octobre 1568*, il fut exempté du ban et arrière-ban, attendu que les biens pour lesquels il était appelé à y contribuer, se trouvaient depuis environ quinze mois entre les mains de ses enfants, et que ses fils étaient au service du roi (*Orig. en parch.*) On voit, par des actes ultérieurs, que Claude Damas avait établi une substitution graduelle de ses biens au profit de ses enfants et de leur postérité. Ce fut lui qui fit bâtir le château fort de Villiers, flanqué de quatre tours. (*Description historique du duché de Bourgogne*, par l'abbé Courtépée, t. V, p. 551.) Il avait épousé, par contrat du 21 juillet 1551, passé au château de Soirans, devant Jean des Chasseaux, notaire, Jeanne du Bos, dame de Communes, morte avant l'année 1556, fille de défunts Hugues du Bos, seigneur du Rousset, et de Françoise de Saulx, dame de Saviange. (*Extr. de Palliot*, p. 45.) De leur mariage sont provenus :

du Bos : d'argent, au lion de sable, lampassé et armé de gueules.

1° Alexandre Damas, décédé sans postérité avant le 20 septembre 1556;

2° Jean, IIe du nom, dont l'article suit;

3° Guillaume Damas, écuyer, seigneur de Sanvignes, de Mercey et de Pazilly, homme d'armes de la compagnie de M. d'Aumale en 1568, marié, par contrat passé au château d'Athies, devant Gogot et Cousin, notaires, le 10 décembre 1573 *, avec Jacquette, aliàs Jacqueline *de Chandieu*, fille de haut et puissant seigneur messire Antoine de Chandieu, chevalier, seigneur de Buxy, de Crespon, d'Arigny, etc., chevalier de l'ordre du Roi, qui lui constitua en dot 10,000 livres. Ces époux affranchirent les habitants

de Pazilly par charte du 16 mai 1585 (*Extraits de Peincedé*, t. XVIII, p. 33), et se firent donation mutuelle de tous leurs biens le 21 août 1586 *. Guillaume Damas acquit de Humbert de Rochefort la seigneurie de Fontaines-les-Dijon, et la reprit de fief du duché de Bourgogne le 13 juillet 1587 (1). Lui et sa femme firent leur testament particulier le même jour, 11 décembre 1589 *, devant Champdavène, notaire royal. (*Original en parchemin.*) Ils n'eurent point de postérité;

4° Joachim Damas, chevalier, baron du Rousset, seigneur de Communes, de Bussillon, Clomot, Chatoillenot, Moillon, Avauny, Fontaines-les-Dijon, Saint-Didier, Courcelotte, Sanvignes, Pazilly, co-seigneur d'Aisey, d'Allery, de Persey, d'Hezilly et du Tremblay. En 1568 il servait sous M. de Praslin. Il acquit par décret, de la succession de son frère Guillaume, la terre de Sanvignes, pour 3800 écus, et la reprit de fief de Joachim de Chastenay, seigneur de Mavilly, chevalier de l'ordre du Roi, par acte du 3 mai 1603, signé Delamaison, notaire royal. (*Archives de la maison de Messey, Extraits de Palliot*, p. 61.) Le 3 juin 1581, il avait vendu la seigneurie de Chasan à Charles de Malain. (*Extraits de Peincedé*, t. XVII, p. 221.) Joachim Damas commanda une compagnie de 50 chevau-légers, suivant des lettres du 9 février 1598. (*Id.*, t. IV, p. 657.) Il fit son testament devant Bonnard, notaire royal à Arnay-le-Duc, le 31 mars 1625. Louis, baron de Villers-la-Faye, son petit-neveu, fut son héritier universel, et Joachim de Villers-la-Faye, légataire des terres de Sanvignes et de Pazilly (*Testament rapporté dans une transaction du* 29 *septembre* 1626, *conservée en original*);

5° Françoise Damas, mariée au château d'Athies, par contrat du 20 septembre 1556 *, passé devant Clerget, notaire royal, avec Jean *de Chavannes*, seigneur de Saint-Nizier, de Licia et de Malaval en Bresse, fils de feu Antoine de Chavannes, chevalier, seigneur des mêmes lieux, bailli de Bresse, et de dame Claude de Montjouvent. A ce contrat furent présents, entre autres, Jean de Vaux, seigneur de Menessaire, et Anatoire du Bos, curateurs de Françoise Damas, Claude de Villiers, seigneur de Gerland, etc. (*Original en pachemin.*) Jean de Chavannes fit son testament le 27 mars 1577, devant Desboys, notaire royal à Tournus;

6° Claude Damas, mariée avant le 22 février 1571 *, avec Thomas *de Pontaillier*, chevalier, seigneur baron de Vaugrenant, fils de Blaise de Pontaillier, et d'Anne d'Armstorff. Elle vivait encore lors du testament de Joachim Damas,

---

(1) Son frère Joachim la reprit de fief le 27 avril 1602. En 1613, il vendit le château aux Feuillants, qui y ont fait bâtir une église et un monastère.

baron du Rousset, son frère (1625), qui lui légua 300 livres de rente. Elle avait eu pour fille :

Jacquette-Benigne de Pontaillier, mariée le 17 avril 1601, par contrat passé devant Andoche Morel, notaire à Dijon, avec François, baron *de Villers-la-Faye*, fils de Louis, baron de Villers-la-Faye, et de Françoise de Brancion, sa première femme. Elle fut assistée au contrat de Joachim Damas, baron du Rousset, son oncle. Elle eut, entre autres enfants :

a. Louis de Villers-la-Faye, seigneur, baron du Rousset, par testaments de Benigne Damas, sa grand'tante, et de son grand-oncle Joachim Damas. Déjà, lors de son mariage avec Madelaine *de Bourbon-Busset*, ce dernier lui avait fait donation entre-vifs au contrat (30 juin 1624) des terres du Rousset, de Bussillon, Clomot, Châtoillenot, Saint-Didier, Courcelotte, etc. Louis de Villers-la-Faye transigea à raison des legs portés dans ces testaments par acte du 29 septembre 1626, passé devant Pierre Grazilier, notaire royal à Dijon, avec Marie de Damas et Nicolas de Fuligny, représentés par Jean-Philippe de Damas de Fuligny, leur fils, et Charles de Senailly, époux d'Élisabeth Damas, et Benigne de Senailly, leur fille, auxquels il donna 25,700 livres, ainsi que 11,000 livres au seigneur et à la dame de Fuligny pour toutes leurs prétentions dans lesdites successions (*Original en parchemin*);

b. Joachim de Villers-la-Faye, seigneur de Sanvignes et de Pazilly ;

c. Denise de Villers-la-Faye. Joachim Damas, son grand-oncle, lui légua 6000 livres payables un an après son mariage ;

7° Benigne Damas, dame de Mercey (1), de Massingy et de Thoisy-le-Désert. Elle fit son testament le 16 septembre 1620, reçu par Bonnard, notaire royal à Arnay-le-Duc. Elle institua son frère Joachim Damas son héritier universel, à la charge de remettre, un an après sa mort, 9000 livres à Joachim de Villers-la-Faye, son petit-neveu, outre une somme annuelle de 200 livres qu'elle lui réserva encore lorsqu'il serait marié, et également à Louis, baron de Villers-la-Faye, frère aîné de François, la part qui lui appartient dans les château, pourpris et maison-forte du

(1) Dans un dénombrement de la terre de Mercey, située près d'Arnay-le-Duc, du 18 décembre 1615, il est dit qu'il y avait trois seigneuries dans cette terre, dont, entre autres, celle de dame Benigne Damas de Communes. (*Extraits de Peincedé*, t. VII, p. 373.)

Rousset, bois et seigneurie en dépendants, suivant les partages faits entre elle et ses frères et sœurs, avec la seigneurie de Reclaine. (*Copie en papier, collationnée par Bonnard, notaire, le* 30 *avril* 1625.)

XVII. Jean DE DAMAS, IIe du nom, chevalier, seigneur de Villiers, Athies, Saviange, Sandaucourt, Courcelotte, Chandoiseau, Chappes, Pochey, Pazilly, Reuillon, Allery, Roilly, Buxy et du Rousset en partie, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de la chambre, naquit en 1534 suivant l'acte de son émancipation du 11 mars 1566. (*Orig. en parchemin.*) Il était guidon de la compagnie de M. de Praslin en 1568* et 1569. Il fut choisi pour élu de la noblesse du duché de Bourgogne aux états tenus à Dijon au mois de mai 1584, et il les présida. Il assista encore comme élu, à ceux tenus au mois de février 1587. L'année suivante, il siégea aux états généraux du royaume tenus à Blois comme député de la noblesse du bailliage d'Auxois. (*Mélanges du cabinet du Saint-Esprit, vol.* 69, *fol.* 2987; *vol.* 70, *fol.* 3154, 3156; *Hist. de Bourgogne, par D. Plancher*, t. IV, p. 583.) Sous le titre de Jean Damas du Rousset, il assista comme député de la noblesse du même bailliage aux états généraux du royaume tenus à Paris en 1591. (*D. Plancher*, t. IV, p. 611.) Il est qualifié bailli royal d'Auxerre en 1589, 1592 et 1593, et réunissait à cette qualité celle de capitaine (gouverneur) de cette ville en 1594. (*Mémoires pour servir à l'histoire d'Auxerre*, par l'abbé Lebeuf, t. II, pp. 421, 433, 451, 466.) On voit par le registre des états de Bourgogne que Jean Damas, seigneur de Villiers, y siégea pendant les années 1578, 1579, 1580, 1581, 1593 et 1602. Il est qualifié chevalier de l'ordre du Roi dans une procuration donnée à sa fille Claude Damas, par Réné de la Chaussée, son mari, le 14 mai 1603. (*Copie sur papier visée par M. Bouchu, intendant de Bourgogne.*) Il fut fait gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Henri IV par lettres du 23 janvier 1607. Le château de Malaval, l'une des plus fortes places de la Bresse, était échu à la branche de Damas de Villiers par succession de Claude-Philiberte de Cha-

vannes, morte en 1592, fille unique de Jean de Chavannes et de Françoise Damas. Les sieurs de Torcy revendiquaient cette succession en se prévalant d'un testament supposé de Claude-Philiberte, dame de Malaval. Ce fut le sujet d'un long procès aux parlements de Dauphiné et de Bourgogne. Claude de la Roche, sous prétexte de servir le duc de Savoie dans la guerre contre la France, s'était emparé de ce château et l'occupait militairement. Jean et Joachim Damas, seigneurs de Villiers et du Rousset, et leurs sœurs Claude, baronne de Vaugrenant, et Benigne, dame de Mercey, furent mis en possession du château de Malaval par arrêt du sénat de Chambéry du 10 février 1600, rendu exécutoire par le parlement de Dijon le 27 août 1602, contre Jacques et Antoine de Torcy, seigneurs de Lantilly, Catherine et Perrenette de Saix, dites de Villars-Chapelle, Claude de la Roche, mari de la dite Perrenette de Saix, et François de la Roche, son fils, mari de Claude-Philiberte de Cornon. (*Orig. en parch.*) Le 7 septembre 1607, Jean Damas, chevalier, seigneur de Villiers, obtint aux requêtes du palais de Dijon des lettres patentes de renouvellement de terrier de la seigneurie de Saviange. En exécution de ces lettres, Barthélemi Lescuyer, notaire royal, fournit à Claude Chantereau, procureur d'office de messire Jean Damas, baron de Marcilly, une déclaration de ce que ce dernier tenait en fief dans ladite terre de Saviange. (*Orig. en papier.*) Dans ces lettres, Jean Damas est qualifié gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, de même que dans des lettres de *committimus* qu'il obtint le 9 septembre 1608. (*Orig. en parch.*) Il conserva cette charge sous le roi Louis XIII ainsi qu'on le voit par l'hommage que Charles de Senailly, écuyer, son gendre, rendit en son nom le 19 juillet 1612 *, suivant acte passé par Fourneret, notaire royal, à messire François de Rabutin, seigneur de Buxy, chevalier de l'ordre du Roi, pour le *meix Damas*, mouvant de la seigneurie de Buxy. (*Orig. en papier.*) Jean Damas avait épousé par articles du 3 septembre 1566, passés au château de Sandaucourt, Nicole DE BEAUVAU, dame de Sandaucourt en partie,

DE BEAUVAU : d'argent, à 4 lionceaux de gueules, lampassés et couronnés d'or.

fille de feu messire Claude de Beauvau, chevalier, seigneur de Sandaucourt, de Dompjulien, etc., et de dame Barbe de Choiseul-Praslin; Nicole de Beauvau, assistée de Claude, seigneur de Beauvau et de Manonville, son tuteur, de Ferri de Choiseul, seigneur de Praslin, baron de Chitry, gentilhomme de la chambre du roi, son oncle, de Charles de Malain, seigneur de Missery, aussi son oncle, gentilhomme de la chambre du roi, lieutenant de 50 hommes d'armes des ordonnances, d'Antoine et Philibert du Châtelet, seigneurs de Châteauneuf et de Giraucourt, conseillers et chambellans du duc de Lorraine, baillis de Nancy et de Bassigny, et de Claude de Reinach, seigneur de Saint-Balmont, gentilhomme du duc de Lorraine. Claude Damas donna à son fils, en faveur de ce mariage et en avancement d'hoirie les terres de Villiers et d'Athies, donation rappelée dans un acte du 6 juillet 1570, passé devant Froment, notaire royal, par lequel en apanageant ses autres fils, Guillaume et Joachim, il prescrivit à chacun de payer la somme de 4000 livres à Claude et Benigne Damas, leurs sœurs. (*Extr. de Palliot*, p. 189.) Messire Jean de Damas, chevalier, seigneur de Villiers, etc., fit son testament en forme de partage le 16 juin 1612, en sa maison seigneuriale d'Athies, devant Isaac Fourneret, notaire royal à Flavigny. Il y rappelle feu dame Nicole de Beauvau, sa femme, auprès de laquelle il veut être inhumé en l'église paroissiale de Pouillenay. Il légua à son frère Joachim la sixième partie qui lui appartenait dans la terre du Rousset, et le nomma ainsi que Charles de Senailly, son gendre, exécuteur de ce testament qu'il confirma par codicille le 15 mars 1615, reçu par le même notaire, testament et codicille publiés au bailliage de Semur en Auxois à la requête de Joachim de Damas et de Charles de Senailly, le 8 juillet 1617. (*Orig. sur papier signé Quarré, conseiller du roi, lieutenant civil au bailliage de Charolles, le 23 décembre* 1617; *Extr. de Palliot*, p. 138.) Il avait eu de son mariage avec Nicole de Beauvau :

1° Salomon de Damas, que son père faisait élever au collége des Jésuites à Dole en 1598 (*Extraits de Palliot*, p. 134);

2° Marie de Damas, dont la postérité sera rapportée ci-après;

3° Élisabeth de Damas, mariée, par contrat du 12 août 1608, passé devant Aubery, notaire royal à Flavigny, avec Charles *de Senailly* (1), chevalier, seigneur de Senailly et de Saint-Germain, nommé gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Louis XIII par lettres du 13 janvier 1615. Élisabeth de Damas fut instituée par son père légataire de la terre d'Athies, de la rente de Bussy-les-Forgères et des terres de Villiers, Saviange, Buxy, Chandoiseau et Bussières; les terres d'Athies et de Saviange substituées au fils aîné d'Élisabeth de Damas et de Charles de Senailly, et à défaut de l'aîné au second fils, à la charge de porter le *nom* et *les armes de Damas*. Charles de Senailly transigea avec Nicolas de Fuligny, son beau-frère, relativement à la succession de Jean de Damas, par acte du 14 décembre 1617, passé devant Demby, notaire royal à Semur. (*Extraits de Palliot*, p. 138.) Charles de Senailly et dame Hélie Damas de Thianges, veuve de messire François de Rabutin, baron de Buxy, passèrent un bail à cens au profit d'Antoine Chevillard par acte du 11 février 1620, reçu par Boussard, notaire royal. (*Inventaire des titres de la maison de Damas, dressé par le bailli d'Auxois, en* 1627.) Le 30 avril de la même année 1620, Charles de Senailly assista au contrat de mariage d'Anne Pot, baron de Blaisy, avec Élisabeth de Cursay, comme fondé de pouvoirs d'Anne du Meix, mère du baron de Blaisy. (*Original en parchemin.*) Le 10 mars 1624, suivant acte passé devant Grazilier, notaire royal, Charles de Senailly transigea aux droits de sa femme avec Melchior de Chaugy, seigneur de Vezanne, touchant le revenu de la terre de Saint-Cyr. (*Original en parchemin.*) Charles de Senailly, seigneur de Villiers, d'Athies, de Saviange, etc., et Élisabeth de Damas acquirent la terre de Massingny, près Semur, pour la somme de 12,000 livres tournois, de Louis de Villers-la-Faye, seigneur du Rousset, de Fontaines et Clomot, par acte du 25 octobre 1626, devant Grazilier, notaire à Dijon, et Charles de Senailly en fournit le dénombrement en la chambre des comptes le 18 décembre suivant. (*Originaux en parchemin.*) Charles de Senailly avait assisté aux états de Bourgogne en 1618, 1622 et 1626. Lui et Élisabeth de Damas firent un testament mutuel en forme de partage, reçu par Thibault, notaire royal à Semur le 21 février 1618, ouvert et publié en la chancellerie dudit bailliage le 25 octobre 1627. Le 12 de ce der-

---

(1) La famille de Senailly était fort ancienne et bien alliée. Elle avait pris son nom d'une terre située en Bourgogne, à une lieue et demie de Montbard, entre deux montagnes, sur la rivière d'Armançon. Oudot de Senailly en fournit l'aveu et dénombrement à religieuse dame et honnête madame Jacques de Vienne, humble abbesse de l'église et monastère de Saint-Andoche d'Autun, le 10 mai 1386. (*Original en papier.*)

nier mois, Charles de Senailly avait désigné pour curateurs de ses enfants Jacques de Choiseul, baron du Chemin, et Pierre Damas, seigneur de Morande. Il laissa un fils et une fille :

A. Jean de Damas-Senailly, chevalier, seigneur, baron de Villiers, Athies, Saviange, Chazeuil, Chissey, Massingy, etc., né en 1615. Pierre Damas, seigneur de Morande, son curateur, fit faire l'inventaire des biens des successions de ses père et mère, en présence de François Bretagne, lieutenant-général au bailliage d'Auxois, les 14 et 15 décembre 1627. (*Original en papier.*) Il épousa Chrétienne *de Chissey*, fille de Léonard de Chissey, écuyer, seigneur de Varange, et de Marie de Montmoyen. Ces époux, par acte du 17 février 1642, passé devant Claude Boudier, notaire royal à Semur, vendirent la terre de Massingy, ayant haute, moyenne et basse justice, à noble François Jacob, conseiller du roi et secrétaire en la chambre des comptes de Dijon, pour la somme de 17,000 livres. (*Grosse en papier.*) Ce fut Jean de Damas-Senailly, seigneur de Villiers, qui, aux états de Bourgogne, voulut s'opposer, en 1656, à l'admission du sieur des Georges dans la chambre de la noblesse, offrant de réitérer ses preuves pourvu qu'on fît recommencer celles du sieur des Georges. Mais l'ordre de la noblesse prévoyant qu'une telle proposition pourrait mortifier ce dernier, d'ailleurs bon gentilhomme, mais d'une naissance moins illustre, s'en tint à la reproduction que ce dernier avait proposée, et l'admit à siéger dans son sein, nonobstant l'appel interjeté au parlement par le seigneur de Senailly. (*Catalogue des gentilshommes qui ont assisté à la tenue des états-généraux du duché de Bourgogne*, in-fol., p. 22 du *Discours préliminaire.*) Jean de Senailly-Damas n'eut pas d'enfants de son mariage avec Chrétienne de Chissey. Il fit son testament au château d'Athies le 17 décembre 1664, devant Jean Sonnois, notaire et garde-note à la résidence de Flavigny. Il légua à sa femme, pour lui tenir lieu de douaire, la jouissance viagère des terres de Saviange et de Villiers; à Charles de Damas, seigneur du Fains et de Cormaillon, ladite terre de Villiers, à la charge de payer à Louis de Damas, seigneur du Fains, son frère, 300 livres de pension viagère; à la fille aînée du comte de Courson (Henri Coignet) et de dame Lucie le Gentil, sa femme, pour la marier, la somme de 30,000 livres, avec hypothèque sur la terre de Saviange, dont il donna la jouissance viagère à Jean-Nicolas de Fuligny-Damas, seigneur de Sandaucourt, avec transmission aux enfants qu'il aura eus de Chrétienne-Charlotte Pot de Rochechouart, sa femme, et pour le surplus de tous ses autres biens, il institua son héritier universel le même Jean-Nicolas de Fuligny-Damas. Il ne vivait plus le 24 avril 1665;

B. Benigne de Damas-Senailly, née en 1614. Benigne Damas, dame de Mercey, sa grande-tante, lui légua 6000 livres pour être payées un an après son mariage, et Joachim Damas, baron du Rousset, lui légua pareille somme de 6000 livres. Elle épousa messire Georges *le Gentil*, chevalier, seigneur et baron de Pigeollet, de Flory-le-Raizé, des Berthelots, etc.

4° Claude de Damas, chanoinesse de Remiremont, mariée le 10 septembre 1597, avec haut et puissant seigneur René *de la Chaussée*, chevalier, seigneur dudit lieu, de la Rothière, de Levigny, etc. Celui-ci donna procuration à sa femme le 14 mai 1603, pour engager un domaine situé à Sandaucourt, qui lui avait été constitué en dot. Claude de Damas mourut le 17 mars 1609 (*Extraits de Poillot*, p. 136), et Nicolas de Fuligny fut son héritier. René de la Chaussée transigea avec celui-ci et avec Charles de Senailly, seigneur dudit lieu et de Saint-Germain, au sujet de la succession de ladite Claude de Damas, par acte du 25 mars 1610, passé devant Gaucher et Gilles, notaires royaux au bailliage de Chaumont (*Original en parchemin*);

5° Jeanne de Damas, dame de Pochey et d'Allery, mariée, par contrat du 8 décembre 1603 (1), passé devant Fourneret, notaire royal à Flavigny, avec Louis *de Foudras*, baron de Saint-Huruge-sur-Guye, de Bragny, de Bissy, et du Buat, fils de René de Foudras, chevalier, seigneur des mêmes terres, et de Diane de Thiars, dame de Bragny. Elle mourut sans laisser d'enfants au mois d'octobre 1607;

6° Jacqueline de Damas. Béatrix d'Amoncourt lui fit don, ainsi qu'à sa sœur Claude, de trois prébendes au chapitre de Remiremont, et leur en céda en outre l'usufruit par acte du 25 mai 1558 *. (*Original en papier.*)

XVIII. Marie DE DAMAS, fille aînée de Jean II, seigneur de Villiers, épousa, par contrat du 30 juin 1596, passé au château d'Athies, devant Philippe Autry, notaire royal à Flavigny, messire Nicolas DE FULIGNY (2), chevalier, fils d'Edme de Fuligny, et de Philippe de Ballidart. Jean de Damas lui légua la terre de Sandaucourt en Lorraine, et celles d'Allery, Pochey, Reuillon

DE FULIGNY : d'or, à la croix ancrée de sable, chargée de cinq écussons d'argent bordés d'une engrêlure de gueules.

(1) Ce contrat est rappelé dans une transaction passée devant Simonnet, notaire, le 4 novembre 1608, entre Louis de Foudras et son beau-père. (*Original en papier.*)

(2) La maison de Fuligny avait eu pour auteur Francion ou François, seigneur de Fuligny (anciennement Feligny) en Champagne, lequel vivait du temps de la première croisade, sous le roi Philippe Ier, vers l'an 1100.

et Neublans, terres qu'il substitua au profit du fils aîné, né ou à naître de ladite Marie de Damas, sa fille, et de Nicolas de Fuligny, et au défaut de l'aîné dans le cas où il décéderait sans hoirs mâles de son corps, au second fils, à condition de porter *le nom et les armes de Damas*. Nicolas de Fuligny et Marie de Damas vivaient en 1626. Leurs enfants furent :

1° Jean-Philippe de Damas de Fuligny, seigneur de Sandaucourt; ses père et mère n'ayant pas été portés dans les testaments de Benigne de Damas, dame de Mercey, et de Joachim de Damas, baron du Rousset, il s'opposa à leur publication. Une transaction termina ce différent le 29 septembre 1626, et les droits de Marie de Damas et de Nicolas de Fuligny furent fixés à 11,000 livres. Jean-Philippe épousa Claude-Chrétienne *Arnoul I*, nommée dans la vente qu'il fit des terres d'Allery et de Pochey, pour 12,500 liv., à Louis, baron de Villers-la-Faye et du Rousset, par acte du 9 juillet 1629, devant Bonnard, notaire à Arnay-le-Duc. (*Originaux en papier.*) Jean-Philippe mourut sans postérité;

2° Jean-Nicolas, qui a continué la descendance;

3° Madelaine de Fuligny, mariée à Charles *d'Allonville*, écuyer, seigneur de Vertron, fils de Jacques d'Allonville, seigneur d'Oisonville, et d'Anne David. Par un traité du 28 avril 1627, elle céda tous ses droits maternels à son frère pour la somme de 12,000 livres, et tous ses droits paternels pour une pension de 500 livres;

4° Élisabeth de Fuligny,
5° Louise de Fuligny,
6° Christine de Fuligny,
} religieuses à Saint-Jean d'Autun.

XIX. Jean-Nicolas DE FULIGNY-DAMAS, chevalier, comte de Sandaucourt, seigneur de Fuligny, d'Aubigny, de Marigny-sur-Ouche, etc., page de Gaston, duc d'Orléans, rendit hommage au seigneur de Buxy, le 26 juin 1665, pour le fief ou *meix Damas*, en qualité d'héritier testamentaire de messire Jean de Senailly-Damas, seigneur d'Athies et de Saviange. Il avait épousé, le 1er février 1663, Charlotte-Marie-Christine, *aliàs* Chrétienne-Charlotte POT DE ROCHECHOUART, fille et héritière universelle de messire Henri-Anne Pot de Ro-

POT DE ROCHECHOUART: écartelé *de Rochechouart, de la Tour-d'Auvergne, de Blaisy* et *de Bourgogne-Montagu*; sur le tout d'or, à la fasce d'azur, qui est *Pot*.

chechouart, chevalier, baron d'Aubigny (1), et de Madelaine de France. Jean de Damas-Senailly lui fit donation au contrat de la terre d'Athies, dont Jean-Nicolas fit la reprise de fief le 21 janvier 1665. (*Extraits de Peincedé*, t. IX, p. 585.) En 1686, Jean-Nicolas de Fuligny-Damas fournit le dénombrement de la moitié de la seigneurie de Couches que lui avait apporté en dot Charlotte-Marie-Christine Pot de Rochechouart, sa femme. (*Extr. de Peincedé*, t. IX, p. 19.) De leur mariage sont provenus :

1° Jean-François-Paul-Bernard de Fuligny-Damas, né à Bourbonne-les-Bains le jour de Pâques 1668, tué jeune;

2° Henri-Anne, qui suit :

3° Jean de Fuligny-Damas, né en 1676, chanoine-comte et grand-custode de l'église de Lyon, et abbé de Savigny. Il mourut au château d'Agey le 5 avril 1761, à 85 ans;

4° Louise-Geneviève de Fuligny, né le 12 juillet 1670. Elle, sa sœur Elisabeth et ses frères furent mis sous la tutelle de messire François Damas, chevalier, leur proche parent, par acte du 9 août 1687, par-devant Philippe Languet, conseiller du roi, lieutenant civil au bailliage d'Arnay-le-Duc (*Original en papier*);

5° Élisabeth-Antoinette de Fuligny, mariée à Eustache *de Bongars;*

6° Jacqueline-Charlotte de Fuligny, morte jeune;

7° Jeanne-Madelaine de Fuligny, religieuse.

XX. Henri-Anne DE FULIGNY-DAMAS, comte de Rochechouart, baron de Couches, de Marigny-sur-Ouche, d'Aubigny, d'Agey, de Saint-Pereuse, etc., né à Bourbonne le 3 mai 1669, capitaine dans le régiment des carabiniers, fut blessé au siège de Barcelonne, puis, à celui de Landau au mois de novembre 1703. Il mourut le 24 février 1745. Il est qualifié seigneur d'Agey, de Marigny-sur-Ouche, de Barbirey, de Grissey, etc., dans l'acte d'un dénombrement qu'il donna le 14 dé-

(1) Celui-ci était fils d'Anne Pot, chevalier, baron de Blaisy, d'Aubigny, etc., et d'Élisabeth de Cursay. Philippe de Rochechouart, chevalier, baron de Couches, son cousin, mort en 1631, l'avait institué son héritier.

cembre 1722. (*Extr. de Peincedé*, t. IX, p. 791.) Il épousa, le 7 février 1735, Marie-Gabrielle DE PONS DE RENEPONT, fille de Claude-Alexandre de Pons, comte de Renepont, et de Charlotte-Françoise de Choiseul, marquise de Praslin. Leurs enfants furent :

DE PONS : de sable, à la bande d'argent, chargée d'un lion de gueules, et accompagnée de 2 étoiles du second émail.

1° Jean de Fuligny-Damas de Rochechouart, qui était sous la tutelle de son père en 1727. Il mourut jeune;

2° Antoine-Alexandre-César, dont l'article suit;

3° Charlotte-Eustache-Sophie de Fuligny, née le 21 décembre 1741, reçue chanoinesse de Remiremont au mois de février 1750, et depuis mariée au marquis *de Grollier;*

XXI. Antoine-Alexandre-César, marquis DE FULIGNY-DAMAS, baron d'Aubigny, seigneur d'Agey, de Beaumottes et autres lieux, né le 17 février 1736, ancien officier au régiment de Damas, cavalerie, épousa, en 1779, Louise-Jeanne-Gabrielle-Marie-Anne-Elisabeth DE MEYNIER DE LA SALLE, fille d'Antoine-Ignace-Joseph de Meynier, chevalier, seigneur de la Salle, de Publy, etc., et de dame Catherine-Jeanne-Charlotte de Manse, et sœur de Jean-Charlemagne de Meynier, comte de la Salle, colonel en second du régiment de Lorraine, cavalerie. Le marquis de Fuligny-Damas est mort en 1802, le dernier rejeton mâle de son nom.

DE MEYNIER DE LA SALLE : d'azur, au griffon d'or langué et armé de gueules.

BRANCHE DE MORANDE.

SEIGNEURS ET COMTES DE CORMAILLON.

XIII. Simon DAMAS, écuyer, seigneur de Bussières en partie, troisième fils de Jean Ier, seigneur de Bussières et de Censery, et de Marie de Montagu de Couches, partagea avec ses frères le 8 janvier 1417 * (*v. st.*). Il épousa Jeannette CHASTELLAIN, veuve en premières noces de N.... de la Marche, et mère de Jean de la Marche, écuyer, lequel consentit à une transaction que cette dame passa, le 15 juillet 1438 *, devant Guiot Lebaulx et Jean Alvart, notaires publics, co-adjuteurs

CHASTELLAIN : d'azur, au château d'argent.

du tabellion d'Autun et d'Arnay-le-Duc, en qualité de veuve de Simon Damas, écuyer, et au nom des enfants qu'elle avait eus de lui, et de concert avec Jean Damas, Guiot Damas, fils de feu Guillaume Damas, seigneur de Villiers, et Jean de Lery, époux d'Isabeau Damas, et tous pour eux et pour les enfants de feu Pierre Damas, écuyer, seigneur de Bussières en partie, avec Jean de Massilly, écuyer, seigneur de Vaubrisson et du Roussay, époux de dame Jacqueline de la Tournelle, au sujet d'une rente de 100 sous tournois que défunts Jean Damas et Guillaume, son fils, avaient vendue en 1413, à ladite Jacqueline de la Tournelle, et à Pierre de Gerland, chevalier, seigneur de Milley, son premier mari, rente que les vendeurs avaient hypothéquée sur les justice et seigneurie de Censery. (*Orig. en parch.*) Jeannette Chastellain fournit un aveu et dénombrement le 20 novembre 1445 *, sous le sceau de la cour temporelle de l'évêque d'Autun, devant Gui de Montagu, clerc, bachelier en décrets, notaire public juré de ladite cour, à noble et puissant homme messire Jacques de Lugny, chevalier, seigneur de Chantal en partie. (*Orig. en parch.*) Elle vivait encore le 10 janvier 1456 (*v. st.*), et mourut avant le 10 juin 1470. Simon Damas en avait eu quatre fils et trois filles :

1° Laurent Damas, } morts sans postérité après le 15 juillet
2° Jean Damas, } 1438 ;

3° Guillaume, qui a continué la descendance ;

4° Simon Damas, qui fut nommé veneur de Bourgogne par lettres du duc Philippe-le-Bon du 9 juillet 1456, et forestier de Champfouchard, par autres lettres datées de Bruxelles le 23 octobre de la même année, ces deux charges vacantes par le décès de Huguenin de Gissey. (*Cabinet du Saint-Esprit, Recueil de le Laboureur*, t. XXV, fol. 191 ; et *Chevaliers du Saint-Esprit*, t. LXIX, fol. 2975.) Occupé au service du duc en son armée d'Utrecht, Simon Damas n'avait pu se présenter que le 5 novembre 1456 pour prêter serment à raison de l'office de veneur : il fut relevé de ce délai par lettres du prince datées du château de Hesdin le 12 juillet 1464. (*Chambre des Comptes de Dijon, Trésor généalogique de D. Villevieille.*) En 1465, Thibaud de Neufchâtel, maréchal de Bourgogne, envoya Simon Damas avec les membres du conseil et des comptes du duc, pour

savoir si la ville de Moulins avait besoin de secours, et quels étaient l'état et la position de l'armée royale. (*Cabinet du Saint-Esprit, fonds de le Laboureur*, vol. XXV, fol. 195, *recto*.) En 1471, Simon Damas commandait pour le service du duc une compagnie dont messire Jean d'Igny avait la conduite, ayant pour lieutenant Guillaume de Fussey. (*Id.*, fol. 197.) A l'avénement de Charles-le-Téméraire, il y eut, par l'avis de son conseil, une grande réforme dans la maison ducale, et particulièrement dans la vénerie. Ce prince ne conserva avec Jacques de Montmartin, maître de sa vénerie, que trois veneurs, savoir : Simon de Damas, Pierre d'Arento et Guillaume de Fussey, par lettres données à Bruxelles le 28 janvier 1467 *. (*Chambre des Comptes de Bourg*. reg. 2, fol. 193; *D. Villevieille*.) Simon Damas mourut sans postérité après l'année 1473. Sa succession échut à Pierre Ier, son neveu ;

5° Isabeau Damas, femme de Jean *de Lery*, écuyer, avec lequel elle vivait le 15 juillet 1438. Ils laissèrent deux filles :

A. Marguerite de Lery, femme de noble homme Odille *Bertot*, écuyer ;

B. Pernette de Lery. Elle et sa sœur, par acte du 6 juin 1470, passé devant Jehan Simonnot, prêtre, notaire public et juré sous le sceau de la cour de Bourgogne, en présence de vénérable et discrète personne messire Simon Damas, aumônier de Saint-Seine, cédèrent tous leurs droits dans la succession de leur mère à Guillaume et Simon Damas, écuyers, leurs oncles (*Original en parchemin*) ;

6° Jeanne Damas, qui était veuve d'Élie *Girard*, écuyer, en 1489 ;

7° Bonne Damas, mariée, par contrat passé à Bussières devant Godot, notaire en la chancellerie de Bourgogne, le 10 janvier 1456 * (*v. st.*), avec Jean *de Ramezel*, écuyer, seigneur de Sarrigny-les-Noyers. Jeannette Chastellain, sa mère, et ses frères, Guillaume et Simon, lui constituèrent une dot de 200 livres tournois. A ce contrat furent présents nobles hommes Guillaume Poinceot, Guiot Damas, Jean Damas, seigneur des Prés, Jean Damas, seigneur de Champeaux, Guillaume de Masoncles, etc. (*Original en papier*.)

XIV. Guillaume Damas, écuyer, seigneur de Bussières en partie, épousa Laurette (nommée aussi Laurence) de Sully, dame du Vergier et de Morande. Le mercredi après l'Assomption de la Vierge (16 août) 1458 *, ils passèrent un compromis avec Guillaume de la Roche, religieux de Saint-Sernin-du-Bois, fondé de procuration

de Sully : d'azur, semé de molettes d'éperon d'or ; au lion du même brochant.

de Humbert de Busseul, prieur du même monastère, relativement à une pièce de terre sise au finage de Morande. (*Orig. en parch.*) Le 14 mai 1459 *, suivant acte reçu par P. de Montot, notaire, Guillaume Damas constitua sur la terre de Bussières une rente au profit de Jean Bernard, écuyer, demeurant à Fleurey-sous-Mont-Saint-Jean, et, le 11 juin 1463 *, tant en son nom que pour Laurette de Sully, sa femme, il transigea avec Antonie de Rabutin, dame prieure de Saint-Julien-lès-Nonains, au sujet du meix de Montabry, situé au finage du Breuil, dépendant de la justice de Morande, lequel avait fait partie du droit et apanage baillés à Laurette de Sully par feu Gérard de Sully et Alips de Martigny, ses père et mère. (*Orig. en parch.*) Guillaume Damas et Laurette de Sully affranchirent Jeannette, veuve de Josserand de Saint-Boyat (1), Claude, Guillaume et Ligier de Saint-Boyat, leurs fils, ainsi que Pierrette, veuve d'Etienne de Saint-Boyat, et leurs enfants Jean, Catherine, Mathei et Guillemette de Saint-Boyat, leurs serfs, exemptant leurs meix et tènements situés dans les terres et seigneuries du Vergier et de Morande, de tous fiefs et arrière-fiefs, devant être désormais possédés par eux en pur franc-alleu, par acte du 8 janvier 1466 * (*v. st.*), passé sous le sceau de la cour du duc de Bourgogne, devant Robert Péré, notaire public et co-adjuteur du tabellion de Montcenis. (*Original en parchemin.*) Guillaume Damas, seigneur de Morande, fut présent avec Michel de Vieilcastel, le 1er juin 1491, à la confirmation du contrat de mariage de Jeanne Damas de Villiers avec Philibert d'Avrecourt. (*Orig. en parch.*) Il mourut vers 1493. Laurette de Sully vivait encore le 8 avril 1496 *. De leur mariage sont nés :

1° Pierre, Ier du nom, dont l'article suit ;

2° Isabelle Damas. Elle vivait le 8 avril 1496.

XV. Pierre Damas, Ier du nom, écuyer, seigneur de

(1) Dans les actes postérieurs cette famille se nomme *de Saint-Boy*, aliàs *Robelot*.

Morande, de Courcelles sous-Grignon et en partie de Bussières, est qualifié maître-d'hôtel de haut et puissant prince Philippe de Clèves et de la Marck (seigneur de Ravestin), lieutenant-général de l'archiduc Philippe d'Autriche, duc de Bourgogne et de Brabant, dans une procuration qu'il donna de Bruxelles le 4 mars 1488 *, style de la cour de Brabant, à Gui (Guiot) Damas, seigneur de Villiers et d'Athies, *son oncle* (1), pour régir ses biens et recevoir ses cens, rentes et revenus au duché de Bourgogne, et spécialement pour gouverner et maintenir sa terre de Bussières et ses autres biens seigneuriaux. (*Orig. en parch.*) Il est mentionné dans un traité passé par sa mère le 8 avril 1496, avec Ligier de Saint-Boy, de la paroisse de Saint-Antoine du Breuil (*Orig. en parch.*), et rendit hommage au roi Louis XII, le 23 décembre 1501 *, pour une dîme située dans ladite paroisse de Saint-Antoine du Breuil et mouvante du château de Dijon. (*Orig. en parch.*) Pierre Damas, seigneur de Morande, épousa, par contrat du 17 mai 1505 *, passé au château de Venarrey devant Claude Boguet, prêtre, notaire public juré de la cour du duc de Bourgogne, et co-adjuteur du tabellion fermier de Flavigny pour le roi, Marguerite DE CRÉCY, fille de feu Nicolas de Crécy, chevalier, seigneur de Venarrey, et de Jeanne de

DE CRÉCY : d'argent, au lion de sable, couronné d'or, lampassé et armé de gueules.

(1) C'est-à-dire oncle à la mode de Bretagne, ou cousin du 2e ou 3e degré. Nous donnons le tableau de cette parenté pour point de comparaison de celle entre Jean Damas, seigneur de Vanoise, et Amphore de Saint-Haon.

Jean I *Damas*, seigneur de Bussières et de Villiers, épousa Marie *de Montagu*.

Guillaume *Damas*, seigneur de Villiers, épousa Catherine, dame *d'Athies*.	Simon *Damas*, seigneur de Bussières, épousa Jeannette *de Chastellain*.
Guiot *Damas*, seigneur de Villiers et d'Athies en 1488, mariée à Guigonne *de Clugny*.	Guillaume *Damas*, seigneur de Bussières, épousa Laurette *de Sully*.
	Pierre *Damas*, seigneur de Morande, neveu (à la mode de Bretagne) de Guiot.

Vaitte. Elle eut en dot 1200 liv. tournois, dont 200 liv. tournois en espèce et la quatrième partie de la terre de Courcelles-sous-Grignon, avec haute, moyenne et basse justice, estimée 1000 liv. tournois et provenue de feu noble Jean de Vaitte, aïeul de Marguerite de Crécy. (*Orig. en parch.*) Le 25 novembre 1508 *, Pierre Damas obtint des lettres de Marc de la Baume, comte de Montrevel, seigneur de Châteauvillain et de Thil en Auxois, portant qu'il lui avait prêté foi et hommage de mains et de bouche, pour les biens, terres et chevances qu'il tenait de lui en fief à cause de son château de Thil. (*Orig. en parch.*) Pierre Damas, seigneur de Morande, Alexandre Damas, seigneur de Villiers, Aubert de Jaucourt, chevalier, etc., témoignèrent dans une information faite à la chambre des comptes de Bourgogne sur la noblesse d'Aubert de Cluny, le 27 novembre 1510. (*Extr. de Peincedé*, t. II, p. 245.) Pierre Damas passa un acte le 5 mars 1519 *, au profit de Philibert de Saint-Boy, *aliàs* Robelot, et mourut avant le 17 juin 1530. A cette époque, Marguerite de Crécy, sa veuve, était remariée à Hector de Châlons, seigneur de Landreville, et elle vivait encore le 27 août 1560. Pierre Damas en avait eu :

1° Philibert, dont l'article suit;

2° Jean de Damas, mort sans postérité après le 10 novembre 1544 *;

3° Perrette, dite aussi Perronelle de Damas, mariée, par contrat du 17 juin 1530 *, passé au château de Courcelles, devant Pasquier, notaire royal, à noble Jean *de Marbeuf*, écuyer, seigneur de Varennes-les-Beaune et de Beaumont-les-Châlons. Elle eut en dot 2000 livres tournois. Marguerite de Crécy ayant vendu la portion qui lui appartenait dans les terres, seigneurie, château et maison-forte de Courcelles-sous-Grignon, à Claude de Damas, seigneur de Villiers, le 3 octobre 1548, Perronelle de Damas et Jean de Marbeuf la rachetèrent en payant le prix stipulé par acte du 13 octobre 1553, passé devant Cornille, notaire. (*Original en parchemin.*) Perronelle Damas fut dame d'honneur de la reine Marie Stuart. Elle est rappelée comme défunte, avec cette qualité, dans l'acte d'un dénombrement de la terre de Courcelles-sous-Grignon, mouvante du château de Rochefort, par Philibert de Damas, son frère,

le dernier septembre 1561 (*Extraits de Palliot*, p. 161), et était veuve en 1557;

4° Marguerite de Damas, non encore mariée le 10 novembre 1544.

XVI. Philibert DE DAMAS, seigneur de Morande et de Courcelles, écuyer de la duchesse de Guise (Antoinette de Bourbon-Vendôme), puis panetier de la reine d'Ecosse (Marie Stuart), douairière de France, épousa, le 8 juin 1550 *, par contrat passé devant Jean Seguin et Thomas Langrogne, clercs-notaires jurés en la prévôté d'Ervy, Edmée DE FONTAINES, dame en partie de la Brosse et de Sermery en Champagne, de Pondrois en Valois, etc. (1), fille de feu Claude de Fontaines, écuyer, seigneur de la Brosse, de Montfeul, etc., et de dame Renée de Brouillart, dame de Coursan et de Saint-Cyr, en Auxerrois, de Granges et de Chemilly en Chabliois. Elle eut en dot une rente de 100 livres tournois assise sur la terre et châtellenie de Saint-Cyr, et en outre la somme de 500 livres tournois. (*Orig. en parch.*) Philibert fut exempté du service au ban et arrière-ban à raison de ses fonctions d'écuyer de la duchesse douairière de Guise, par lettres du roi Henri II, des 27 mars 1551 *(2) et 11 avril 1554*. (*Orig. en parch.*) Le 22 avril 1557 *, suivant acte passé par Calart, notaire royal sous le sceau de la chancellerie de Bourgogne, Philibert de Damas, tant en son nom qu'en ceux de Marguerite de Crécy, sa mère, et de Perrette, sa sœur, veuve de Jean de Marbeuf, vendit à Blaise Rey la terre de Morande, étant de *franc-alleu*, avec justice, seigneurie, cens, rentes, maisons et toutes ses appartenances, pour

DE FONTAINES : d'azur, à la croix potencée d'or, cantonnée de 4 lionceaux du même.

(1) Sœur de Catherine de Fontaines, mariée le même jour 8 juin 1550 *, avec Christophe de Villemor, seigneur de Cranné, suivant un traité passé ledit jour entre Philibert de Damas et Christophe de Villemor, touchant les dots de leurs femmes. (*Orig. en parchemin.*)

(2) Ces lettres furent vidimées sous le scel aux contrats de la chancellerie de Bourgogne le 3 mai 1552, par Cornille, notaire royal au tabellionage de Flaviguy, en présence de noble seigneur Jean de Vaux, seigneur dudit lieu, et de Claude de Damas, seigneur de Villiers. (*Orig. en parchemin.*)

4,260 livres, sous la réserve pendant 7 ans du droit de rachat, terme qui subit diverses prorogations, par actes des 7 avril 1564, 25 mars 1567 et 10 mars 1570. (*Originaux.*) M. de Tavannes, lieutenant-général en Bourgogne, envoya le seigneur de Morande, à la tête d'une compagnie de 50 arquebusiers, pour commander en l'absence de ce général dans la ville de Saint-Jean de Losne menacée des ennemis, par lettre du 15 avril 1559 *. (*Orig. en papier.*) Philibert Damas est qualifié gentilhomme ordinaire de la maison de la reine dans des lettres de relief d'appel qu'il obtint conjointement avec sa mère en la chancellerie de Dijon, le 27 août 1560 *. Il est nommé et qualifié Philibert de Damas, seigneur de Morande, panetier de la reine d'Ecosse, Marie Stuart, douairière de France (veuve de François II), dans deux certificats des trésoriers de cette princesse des 23 août 1564 * et 19 août 1565 *. (*Originaux.*) (1). Philibert de Damas se voyant avancé en âge et voulant prévenir toutes contestations relatives à sa succession, en régla le partage de l'avis et conseil de Claude de la Trémoïlle, chevalier, seigneur de Brêche, de Ménétreux, de Massingy et de Nan-sous-Thil (depuis Nansouty), par acte du 20 mars 1578 *, passé devant la Pipe, notaire royal en la chancellerie de Bourgogne (*Orig. en parch.*), entre ses deux enfants, nommés :

1° Gabriel, dont l'article suit;

2° Marie de Damas, épouse de Jacques *de Badet*, écuyer, seigneur de Mauvilly, capitaine (gouverneur) du château de Montbard. Elle eut en dot 2000 livres, outre ses droits en la succession de sa mère. Le 18 décembre 1587 *, ces époux, unis à Gabriel de Damas, ratifièrent le partage du 20 mars 1578. Marie de Damas demeura veuve avant le 26 octobre 1589, et fit son testament le 13 septembre 1593 *, par lequel elle donne pour tuteur à Marie de Badet, sa fille, Jean de Damas, écuyer, seigneur de Villiers, et pour curateur Joachim de Damas, écuyer, seigneur de Communes,

(1) Il est porté en la même qualité, mais nommé par erreur *Philippe* de Damas, dans l'*État des maisons des rois et reines de France*, manuscrit, t. V, fol. 2865, 2868; voyez aussi les *chevaliers du Saint-Esprit*, t. 69, fol. 2987, à la bibliothèque royale.

ses cousins. Elle mourut la même année, suivant l'acte d'entérinement de lettres royaux de décharge de tutelle pour ladite Marie de Badet du 19 janvier 1608, entérinées le 4 août suivant (1).

XVII. Gabriel DE DAMAS, écuyer, seigneur de Morande, de Courcelles, de Saint-Cyr, de Villiers-Patras, au bailliage de Semur et en partie de Vaux-Germain en Auxerrois, épousa, par contrat du 6 août 1580*, passé au château de Cormaillon, devant Godot, notaire royal juré de la cour et chancellerie de Bourgogne, Jacqueline DE BOUVOT (2), dame en partie de Cormaillon et de Villiers-Patras, veuve d'Otto de Weil (en français de Houel, en allemand de Weil), bailli de Germersheim au bas Palatinat, et fille de Jean de Bouvot, chevalier, seigneur de Cormaillon, de Chasselambert,

DE BOUVOT : d'azur, au griffon d'or.

(1) Dans ces lettres, Jean Damas, seigneur de Villiers, cousin au 5e degré paternel de Marie de Damas, et son cousin issu de germain maternel, est qualifié *oncle maternel* de Marie de Badet. Il était en effet son grand-oncle maternel à la mode de Bretagne, à raison de la double alliance qui avait eu lieu en 1494 et 1505, dans les branches de Villiers et de Morande, avec Perronelle et Marguerite de Crécy. Cette parenté offrant un nouvel exemple à l'appui de celle exprimée dans les actes entre Amphore de Saint-Haon et Jean Damas, seigneur de Vanoise, nous croyons devoir en donner le tableau :

Nicolas *de Crécy*, seigneur de Venarrey, épousa Jeanne *de Vaitte*.

Perronelle *de Crécy* épousa, en 1494, Alexandre *Damas*, seigneur de Villiers.	Marguerite *de Crécy* épousa, en 1505, Pierre *Damas*, seigneur de Morande.
Claude *Damas*, seigneur de Villiers, épousa, en 1531, Jeanne *du Bos*.	Philibert *de Damas*, seigneur de Morande, épousa, en 1550, Edmée *de Fontaines*.
Jean *de Damas*, seigneur de Villiers, qualifié oncle de Marie de Badet, et son tuteur.	Marie *de Damas*, mariée à Jacques *de Badet*, seigneur de Mauvilly.
	Marie *de Badet*, mariée, le 4 août 1608, à Melchior *de Chaugy*, seigneur de Vezanne.

(2) Sœur de Barbe de Bouvot, femme de Blaise de la Trémoïlle, chevalier, seigneur de Beauregard et de Nan-sous-Thil.

écuyer tranchant de l'archiduchesse Marguerite d'Autriche, régente et gouvernante des Pays-Bas, puis maréchal des logis de la reine douairière de Hongrie et de Bohème, bailli d'épée de la ville de Hall en Hainaut et de Walburge van der Aa (1), en présence de messire Claude et Blaise de la Trémoïlle, de Jean de Damas, seigneur de Villiers et d'Athies, de Louis de Jaucourt, seigneur de Rouvray, de François et Claude de Villemor, seigneurs de Cranné et de Vaux-Germain. (*Orig. en parch.*) Le 3 juin 1581, Gabriel de Damas, seigneur de Cormaillon, vendit la terre de Chasan à Charles de Malain. (*Ch. des Comptes de Bourgogne, ext. de Peincedé*, t. 19, fol. 221.) Gabriel servit avec distinction dans toutes les guerres de son temps, ce qu'attestent nombre de témoignages flatteurs des rois Henri III et Henri IV, qui l'honoraient d'une estime particulière. Ce dernier prince, lorsqu'il était roi de Navarre, lui écrivit de Pau, le 8 mars 1584 *, une lettre où il le convie de le venir joindre, et qu'il termine par ces mots, écrits de sa main : *Votre afectyoné et assuré amy* HENRY. Gabriel de Damas et Jacqueline de Bouvot (alors enceinte de Pierre IIe de Damas) firent un testament mutuel au château de Menetreux-le-Pitois, devant Debadier, notaire royal, le 4 mai 1585 *, testament ouvert à Heidelberg dans le Palatinat le 21 mars 1587 *, en présence de Pierre Denais, docteur ès droits, conseiller de S. A. le duc Jean Casimir, comte palatin du Rhin, à la requête de Gabriel de Damas, comme bailliste de Pierre et Marie, ses enfants mineurs, et de Reinhard d'Oldenhausen, écuyer, assesseur de la chambre impériale à Spire, tuteur d'Otto de Houel, fils du premier lit de la dame de Bouvot. (*Orig. en papier.*) Le 7 juillet de la même année, Gabriel de Damas fit un testament olographe reçu le même jour par Claude de Rossi, notaire public de cette ville, par lequel il légua à Marie de Damas, sa fille, 4000 fr. outre 100 écus

(1) Walburge était fille de Jean van der Aa, chevalier, seigneur de Schiplacken, bourguemestre de la ville de Malines en 1505. (*Généalogies de quelques familles des Pays-Bas*, in-8°; Amsterdam, 1774, p. 4.)

pour des habits de noces, et nomma Pierre de Damas, son fils, son héritier universel. Il lui fit don d'un gobelet de vermeil du prix de 24 écus qu'il avait reçu de la duchesse de Deux-Ponts. (*Orig. en papier, scellé de son sceau.*) Gabriel de Damas revint peu après en France. Deux lettres du roi Henri III, des 24 janvier et 2 mars 1589*, invitent le seigneur de Morande (Gabriel de Damas), comme gentilhomme sur l'honneur duquel ce prince pouvait compter, de prendre les armes et de s'unir à toute la noblesse de sa province contre les ennemis rebelles de S. M. (les ligueurs). Le 10 du même mois de mars 1589*, Guillaume de Saulx, seigneur de Tavannes, chevalier des ordres du Roi, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances, et lieutenant-général en Bourgogne en l'absence du comte de Charny, confia au seigneur de Morande la garde et défense de la ville de Flavigny; et par une autre missive du 14 avril suivant, le même seigneur de Tavannes, « jugeant » très-importante la conservation de la ville de Saint-» Jean de Losne et de ses habitants en l'obéissance du » roi, et nécessaire d'y commettre et députer *un gen-» tilhomme signallé du pays, affectionné et fidel servi-» teur de Sa Majesté*, et le seigneur de Morande étant » jugé avoir ces qualités, il l'a choisi et nommé pour » capitaine et gouverneur de ladite ville de Saint-Jean » de Losne. » Peu de jours avant cette nomination, le roi Henri III avait écrit de Tours, le 4 avril 1589, à Gabriel de Damas, pour lui témoigner que son zèle pour son service dans le pays de Bourgogne lui avait été bien agréable et qu'il saurait le reconnaître et l'en gratifier. (*Orig.*) Après la fin tragique de Henri III, le seigneur de Cormaillon fut l'un des premiers avec le comte de Tavannes à proclamer l'autorité de Henri IV, son successeur. Il mourut en l'armée de ce prince au siége de Paris en 1591, ainsi que porte l'inventaire de ses meubles, effets et papiers, fait à la requête de Marie de Damas, sa sœur, veuve de Jacques de Badet, seigneur de Mauvilly, les 24, 25, 26, 27 et 28 novembre de cette année. (*Orig. en papier.*) Il n'avait eu que deux enfants, nommés :

1° Pierre, IIe du nom, qui suit;

3° Marie de Damas, morte jeune avant l'année 1591.

XVIII. Pierre DE DAMAS, IIe du nom, chevalier, seigneur du Fains, de Villiers-Patras, de Morande, de Courcelles, de Cormaillon et de Rochelimart, naquit en 1585. Sa mère était enceinte de lui lors de son testament du 4 mai de cette année. Le 26 octobre 1596, il était sous la tutelle de Jean Damas, écuyer, seigneur de Villiers-Athies, son plus proche parent. Il transigea sur le partage de la succession de sa mère, par acte passé devant Chantepinot, notaire royal à Semur, le 28 juillet 1609*, avec Otto de Weil, son frère utérin, seigneur de Chasselambert, et damoiselle Hélène de Junius de Jongue, sa femme, et s'allia, par contrat passé devant Roguier, notaire à Perrecey, le 18 février 1613*, avec Anne D'ARMSTORFF. Pierre de Damas fut légataire de Barbe de Bouvot, sa tante, veuve de Blaise de la Trémoïlle, le 17 octobre 1615. (*Orig. en papier.*) Par acte du 11 mai 1622, passé à Perrecey devant Gillet, tabellion au comté de Bourgogne, Anne d'Armstorff partagea avec sa sœur aînée Jeanne d'Armstorff, épouse de Claude-Gabriel de Citey, seigneur dudit lieu, les successions de défunts généreux seigneurs, Charles d'Armstorff (1), seigneur de Perrecey, et Anne d'Arestel, leurs père et mère. (*Orig. en papier.*) Le 15 mai 1623, suivant acte passé devant J. Burin de Vesoul, notaire royal et tabellion à Valleroy-le-Bois, Pierre Damas acquit pour la somme de 16,000 livres la terre et seigneurie du Fains-les-Montbard, de Claude-Antoine de Vaudrey, seigneur de Velle-Chevreux et de sa mère Béatrix de Grandmont, veuve de Jean de Vaudrey, chevalier, seigneur de Valleroy, et il la reprit de fief en la châtel-

D'ARMSTORFF : écartelé, aux 1 et 4 de gueules, à un buste de femme d'argent, posé de front; à la bordure du même; aux 2 et 3 de sable, à la bordure d'argent.

(1) Charles d'Armstorff était fils d'autre Charles d'Armstorff, IIe du nom, chevalier, seigneur d'Opvoluwe, et de Françoise van der Aa, et celui-ci fils de Paul d'Armstorff, conseiller et sommelier du corps de l'empereur Charles-Quint, commandeur de l'ordre de Saint-Jacques de l'Épée, ambassadeur en Portugal, etc., et de Jeanne de Poitiers, des comtes de Valentinois. La famille d'Armstorff, originaire d'Allemagne, fut attachée long-temps au service des archiducs d'Autriche, et à celui des ducs de Saxe.

lenie et baronnie de Montbard le 24 mai de la même année. (*Orig. en parch.*) Le 6 août 1630, Pierre Damas, seigneur de Morande, reçut quittance de la dame de Citey, sa belle-sœur, pour la moitié qui lui était échue de la succession de feu Jean d'Armstorff, son oncle, capitaine au service de S. M. C., cet acte signé de Citey, J. d'Armstorff, P. Damas et Maupas, notaire. (*Orig. en papier.*) Le 31 décembre de la même année 1630 *, en la maison seigneuriale du Fains, et pardevant Lorin, notaire royal à Montbard, Pierre de Damas et Anne d'Armstorff se firent donation mutuelle de tous leurs biens. Guillaume-Frédéric de Houel (de Weil), co-seigneur de Cormaillon et de Chasselambert, son neveu, l'institua son héritier universel pour tous ses biens situés en France, par son testament daté de Ologgio en Milanais le 26 juin 1636, et reçu par du Tremblay, notaire de l'armée du roi en Italie, aux ordres de M. de Créquy. (*Orig. en pap.*) Pierre de Damas et Anne d'Armstorff firent deux testaments conjonctifs à Montbard, l'un devant Baudry, notaire à Grignon, le 31 mai 1640, et l'autre devant d'Aubenton, notaire royal à Montbard, le 26 avril 1652 *. Pierre Damas mourut le 27 avril 1654, et fut inhumé en l'église de Saint-Germain-du-Fains sous une tombe de marbre noir placée dans le chœur. Le 13 mai de la même année *, suivant acte exercé devant François Bretagne, lieutenant-général au bailliage d'Auxois, la tutelle principale de ses enfants mineurs fut déférée à dame Anne d'Armstorff, sa veuve, et leur tutelle consulaire à Jean de Senailly-Damas, écuyer, seigneur de Villiers-Athies (1). De ce mariage étaient issus :

1° Charles de Damas, mort à l'âge de 18 ans en Italie, dans le service (*Extr. de Palliot*, p. 57);

2° Louis de Damas, chevalier, co-seigneur de Courcelles-sous-Grignon et de Citey, du chef de sa mère (cette dernière comme héritière par bénéfice d'inventaire de Jean-Baptiste, seigneur de Citey, chevalier), né en 1631, mestre-de-camp-

(1) Celui-ci fut déchargé de la curatelle et Anne d'Armstorff de la tutelle, par sentence du bailliage d'Auxois du 10 juillet 1658. (*Original en papier.*)

lieutenant du régiment de la reine-mère Anne d'Autriche. Il affranchit Claude Verrière, praticien du lieu de Courcelles, par acte du 13 juillet 1663, passé devant Bigarne, notaire et tabellion royal. (*Copie expéd. par Doublot, notaire royal, successeur de Bigarne.*) Louis de Damas fut maintenu dans sa noblesse le 13 juillet 1666. Il épousa Louise *de Saint-Vandelin*, veuve de François-Léonard de Culz. N'ayant point d'enfants, il institua son héritier universel Claude-Charles de Culz, son beau-fils, par son testament fait au château de Courcelles le 5 décembre 1676, et souscrit le 6 du même mois par Bouillot, notaire et tabellion royal à Montbard, et publié en la chancellerie de Semur le 29 octobre 1681, peu de jours après sa mort. Il avait transigé, le 21 avril 1678 *, avec son frère Charles pour la succession de Jean-Baptiste de Citey;

3° Autre Charles, Ier du nom, qui a continué la descendance;

4° Bénigne de Damas, mariée, par contrat du 10 février 1643, signé d'Aubenton, notaire à Montbard, à Michel *de Torcy*, chevalier, seigneur de Lantilly en Nivernais, fils de messire Claude de Torcy, chevalier, seigneur de Lantilly, et de dame Françoise de Chaugy. Elle mourut le 28 août 1644, et fut inhumée sous une tombe de marbre noir dans le chœur de l'église paroissiale de Saint-Germain du Fains, du côté de l'Évangile. Elle laissa une fille :

Bénigne de Torcy, mariée, par contrat du 6 décembre 1663, avec Roger *de Balathier*, chevalier, baron de Villargoix, seigneur de Lantage, etc., lequel, par acte du lendemain 7 décembre, et transaction du 15 janvier 1664, devint possesseur en partie des terres de Cormaillon et de Chasselambert, que lui céda Charles de Damas, oncle de sa femme.

XIX. Charles DE DAMAS, Ier du nom, comte de Cormaillon, chevalier, baron de Villiers, seigneur du Fains et de Courcelles, lieutenant-général des armées de Danemark, gouverneur de Copenhague et de la citadelle de Friederichshaven, était âgé de 22 ans en 1654, lorsqu'il fut mis avec son frère Louis sous la tutelle d'Anne d'Armstorff, leur mère. Il fut maintenu dans sa noblesse d'ancienne extraction avec son jeune frère Louis de Damas, par jugement de M. Bouchu, intendant de Bourgogne, du 13 juillet 1666. Il siégea aux états de cette province en 1662 et 1668*. Au mois de février de cette dernière année, il commandait une compagnie dans le régiment de Condé, infanterie, et se trouva à la conquête de la Franche-Comté. Le traité d'Aix-la-Cha-

pelle qui suivit presque aussitôt cette conquête ramena M. de Cormaillon dans ses foyers. La rupture avec la Hollande en 1672, le rappela sous les drapeaux. Le 27* août de cette année, il obtint de nouveau une compagnie dans le régiment de Condé, et la commanda à la prise de Wesel et au passage du Rhin. Le 1er janvier 1675*, il fut pourvu de la charge de sergent-major du même régiment, en considération des bons et agréables services qu'il avait rendus à S. M. dans toutes les occasions qui s'étaient présentées, et où il avait donné des preuves de sa valeur et de sa capacité. Le 29* octobre suivant, le roi le nomma lieutenant-colonel du même corps. Plusieurs lettres du grand Condé et du maréchal de Luxembourg témoignent de l'estime et de l'affection que ces généraux avaient pour M. de Cormaillon. Il fit les campagnes de 1677 et 1678 à l'armée d'Allemagne sous les maréchaux de Luxembourg et de Créquy. Il fit raser les fortifications de Haguenau, commanda à Alkirch et se trouva avec sa compagnie aux siéges et à la prise de Fribourg et de Kehl. Après la paix de Nimègue (1679), le comte de Cormaillon passa au service du duc Georges-Guillaume de Brunswick-Lunebourg, électeur de Hanôvre. Il y commandait un régiment d'infanterie en 1681 *, et était gouverneur de Zell. Employé depuis dans les armées de Christiern V, roi de Danemark et de Norwége, il y devint général-major d'infanterie, et était déjà promu à ce grade lors d'une attestation juridique qu'il fit faire à Copenhague le 13 novembre 1684 *, de plusieurs titres originaux, extraits de titres, de monuments historiques et autres documents publics et particuliers destinés à être envoyés en France, pour servir à messire Louis de Damas, seigneur de Cormaillon, fils de ce général, alors capitaine dans le régiment de Frilcuhé, ayant permission du roi de France d'aller servir dans les troupes de l'empereur contre les Turcs. Charles I de Damas, comte de Cormaillon, est qualifié, dans le contrat de mariage de Pierre-François de Damas, son fils, du 30 août 1704, général des troupes du roi de Danemark et de Norwége (Frédéric IV), chevalier de ses ordres et gouverneur de

Copenhague (1), qualités qu'il prend dans le testament qu'il fit en la même ville le 25 juillet 1708*. Il avait épousé, par contrat passé devant Pierre Pillot, notaire royal héréditaire et tabellion à Chaumont en Bassigny, le 24 janvier 1663*, Marguerite DE GRAND, fille de feu Maurice de Grand, écuyer, seigneur d'Aizanville, et de dame Marie Jacquot. Elle transigea le 10 janvier 1686*, devant Claude Bryois, notaire royal à Dijon, avec Christine-Charlotte Pot de Rochechouart, épouse de messire Jean-Nicolas de Fuligny-Damas de Sandaucourt, sur le procès pendant entre elles, au sujet de la terre de Villiers, qui avait été léguée au seigneur de Cormaillon, époux de ladite Marguerite de Grand, par acte du 8 janvier 1665, reçu par Ménétrier, notaire à Sémur; mais cette terre demeura à la dame de Sandaucourt, laquelle justifia du paiement de la somme de 6000 livres, à laquelle obligeait la prise de possession de cette terre. Marguerite de Grand survécut à son mari. Il en avait eu deux fils et trois filles :

DE GRAND : d'azur, à la fasce d'or, accompagnée de 3 étoiles du même ; à la bordure d'argent.

1° Louis de Damas, chevalier, seig.r de Cormaillon et du Fains, qui fit la guerre contre les Turcs en qualité de capitaine au régiment de Frilcuhé, dans les armées impériales. Mais l'empereur Léopold ayant conclu la ligue d'Augsbourg contre la France, Louis de Damas revint dans sa patrie et prit du service en qualité d'officier du génie. Il se trouva en cette qualité au siége de Philisbourg, où il fut blessé le 20 octobre 1688. Atteint d'un coup mortel à l'épaule devant le château de Namur, dans la nuit du 7 au 8 juin 1692, il fit son testament le 9, et mourut avant le 13 du même mois au monastère des pères Carmes du Désert, près Namur, sans laisser d'enfants de son mariage, contracté à Paris le 29 janvier 1690*, avec Madelaine *Perrot*, fille de Charles Perrot, chevalier, seigneur de Varennes et de la Malmaison, et de Françoise de Bosse. (*Gazette de France des* 11 *novembre* 1688 *et* 9 *juillet* 1692.) Il avait amené d'Allemagne deux Turcs attachés à son service, qu'il pria sa femme de retenir en faisant à chacun 100 livres de pension ;

2° Pierre-François, dont l'article suit ;

3° Étiennette de Damas, baptisée le 4 janvier 1679, reçue à

(1) L'abbé Courtépée, dans sa *Description historique du duché de Bourgogne*, t. V, p. 522, parle avec éloge de ce général, et dit qu'on voit au château de Cormaillon son portrait en pied peint en 1705.

Saint-Cyr au mois de mars 1687, mariée, par contrat du 20 septembre 1710, passé devant Carnot, notaire au châtelet de Paris, à Gilbert *de Chauvigny*, chevalier, baron de Blot, capitaine au régiment d'Entragues, fils d'Amable de Chauvigny, comte de Blot, et de défunte Françoise de Roux de Pomone;

4° Anne de Damas, } religieuses en l'abbaye royale du Reconfort, au diocèse d'Autun, en 1704.
5° N.... de Damas, }

XX. Pierre-François DE DAMAS (1), chevalier, comte de Cormaillon et du Fains, baron de Villiers, avait été destiné à l'état ecclésiastique, et lorsque son frère Louis l'institua son héritier en 1692, il était bachelier en théologie au séminaire des Bons-Enfants à Paris. La mort de ce frère le fit rentrer dans le monde, étant l'unique rejeton mâle de sa branche. Au mois de juin 1700 *, il prit séance en la chambre de la noblesse des états de Bourgogne. Il épousa, par contrat passé devant le Roy, notaire à Paris, le 30 août 1704 *, Marguerite-Agnès DAMAS D'ANLEZY, dame des Gouffiers en Angoumois, et de Florac dans la Haute-Marche, fille de feus haut et puissant seigneur Nicolas-François Damas, chevalier, comte d'Anlezy, vicomte de Druye, seigneur de Montigny, de Pierrefitte, de Ferrières, etc., capitaine-enseigne des gendarmes de la Reine, et haute et puissante dame Marie-Agnès Tiercelin de Rancé de la Chapelle-Balou. Il fit son testament olographe le 23 novembre 1714, souscrit le 26 du même mois par Pierre, notaire à Dijon, et établit au profit de l'aîné mâle de ses enfants et descendants une substitution graduelle et perpétuelle, laquelle, à défaut de ses enfants mâles, appelle l'aînée de ses filles ou l'aîné des enfants mâles de celle-ci, à la charge par tous ceux qui recueilleront sa succession de porter les *nom et armes* DE DAMAS. (*Extr. sur parch. du greffe de la chancellerie de Sémur le* 16 *juillet* 1732.) Le comte de Cormaillon étant décédé le 2 juin de cette dernière année, fut inhumé dans l'église paroissiale de sa terre du Fains, selon sa volonté. La tutelle de ses enfants mineurs fut déférée à sa veuve par acte du 26 août suivant *,

DAMAS D'ANLEZY : d'or, à la croix ancrée de gueules.

(1) Il a souvent dans les actes le seul prénom de Pierre.

et messire Claude-Maurice de Chastenay, chevalier, seigneur de Bricon, fut nommé tuteur consulaire. Marguerite-Agnès Damas d'Anlezy mourut le 11 avril 1749. Elle avait eu de son mariage avec le comte de Cormaillon :

1° Charles-Jules, qui a continué la postérité ;

2° Marguerite de Damas, née en 1708, dame de Villiers, qu'elle eut pour sa légitime, par traité fait avec son frère le 10 décembre 1737 *. Elle épousa au château du Fains, le 29 février 1740, par contrat passé devant Guenyot, notaire royal à Montbard, messire César *de Fresne*, chevalier, seigneur de Sully, de Saint-Aubin, de Beauvilliers, de Saint-Léger en partie, et, par elle, baron de Villiers, ancien capitaine au régiment de Montoison. Elle fit son testament au château de Sully, devant Millot, notaire royal, le 25 janvier 1742 (*Original en papier*), et mourut avant le 16 août 1747 ;

3° Catherine de Damas,
4° Marguerite de Damas,
5° Louise de Damas,
} religieuses bernardines au Reconfort. La première vivait en 1755.

XXI. Charles-Jules DE DAMAS, chevalier, comte de Cormaillon, seigneur du Fains-lès-Montbard, de Courcelles-sous-Grignon (1), des Gouffiers (2) et de Benoise en partie, né le 2 avril 1712 *, était capitaine lorsque le roi Louis XV lui donna, le 26 août 1738 *, une commission de capitaine d'une compagnie d'infanterie dans le régiment de Nice, commandé par le marquis d'Anlezy, son cousin-germain. Il fit avec ce corps la campagne de Bohême, et se trouva, en 1742, à la belle défense de Prague, à la bataille de Dettingen en 1743, et l'année suivante à la reprise de Weissembourg. Il fit

(1) Les trois autres quarts de cette terre, possédés par la famille du Perron, furent cédés au comte de Cormaillon pour 83,000 livres, par Pierre d'Hariague, chevalier, seigneur de Guiberville, président honoraire au parlement de Paris (fils de Geneviève du Perron, dame de Courcelles), par contrat du 3 juin 1765, passé devant Junot, notaire au châtelet de Paris. (*Original en parchemin.*)

(2) La terre des Gouffiers fut vendue à Claude-Gui de Balathier, seigneur de Thoré, ancien capitaine au régiment de Rouergue et chevalier de Saint-Louis, par contrat passé devant Guenyot, notaire, le 1er décembre 1761.

foi et hommage à la chambre des comptes de Dijon le 14 juin 1746, pour la terre du Fains-lès-Montbard (*Orig. en parch.*). Il épousa, par contrat passé au château d'Aizy, devant Delavault, notaire, le 11 mars 1748 *, Jacqueline DU BOIS D'AIZY, fille d'Esprit-Frédéric du Bois, chevalier, baron d'Aizy, seigneur de Dompierre, du Pont-d'Aizy, etc., capitaine au régiment de Forsat, cavalerie, et de Marie-Louise de Humes de Chérisy. Charles-Jules, comte de Cormaillon, mourut le 21 décembre 1771. Sa veuve fut élue tutrice de ses enfants mineurs le 21 janvier 1772 *, et leur tutelle consulaire fut déférée à haut et puissant seigneur messire Claude-Charles Damas, marquis de Crux, seigneur de Souhey, de Lantilly, de Massingy et de Chasselambert, sur l'avis de leurs parents, savoir : Jean-Pierre Damas, comte d'Aulezy et de Thianges, marquis de Roquefeuil, baron de Castelnau, alors brigadier des armées du roi, et colonel d'un régiment de dragons de son nom (de Damas) ; Louis-Bénigne et Louis-Thomas, comtes de Humes-Chérisy ; Gilbert de Chauvigny, comte de Blot, maréchal-de-camp; Louis, marquis de Ste-Maure ; Charles-Paul, comte de la Rivière, vicomte de Tonnerre, baron de Courcelles, etc. ; Gui-Claude de Balathier, Louis-Jules de Balathier et Armand-Joseph de Balathier-Lantage, ce dernier commandeur de Marbolle. Du mariage de Charles-Jules de Damas et de Jacqueline du Bois d'Aizy son issus :

DU BOIS D'AIZY : d'azur, à la fasce d'or, accompagnée en chef d'une étoile du même, accostée de 2 fleurs de lys d'argent ; et en pointe d'un porc-épic de ce dernier émail.

1° Charles, IIe du nom, dont l'article suit ;

2° Agnès-Esprit de Damas, née au Fains le 30 décembre 1748,

3° Catherine-Charlotte de Damas, née au Fains le 17 février 1755,

} chanoinesses-comtesses de Neuville. Elles sont décédées à Châtillon-sur-Seine, la cadette en 1824, l'aînée en 1831.

XXII. Charles DE DAMAS, IIe du nom, *baron de Damas de Cormaillon*, chevalier, seigneur du Fains, de Benoise et autres lieux, naquit au Fains le 21 mars 1758 *, et fut reçu page du roi en la grande écurie le 9 juin 1772 *. Il était premier page du roi lorsqu'il fut nommé, le 17 mai 1777, capitaine à la suite du régi-

ment de la Rochefoucauld, dragons. Il devint colonel en second du régiment de Chartres, infanterie, en 1784, puis du régiment de la Marche, cavalerie. Emigré à l'époque de la révolution, le baron de Damas fut aide-de-camp de *Monsieur*, depuis Louis XVIII. Il fit les campagnes de l'armée des princes, où il fut créé chevalier de l'ordre de Saint-Louis, et périt à Quiberon le 20 juillet 1795, servant alors dans l'expédition royaliste avec son grade de colonel de cavalerie. Il avait épousé, par contrat des 27 et 28 juin 1784, signé par le roi et la famille royale, et passé devant Sauvaige, notaire royal à Paris, Marie-Gabrielle-Marguerite DE SARSFIELD, chanoinesse-comtesse de Neuville, présentée à la cour le 1er août 1784, morte le 8 mai 1833, fille de Jacques-Hyacinthe, vicomte de Sarsfield, lieutenant-général des armées du roi, inspecteur-général de la cavalerie et des dragons, gouverneur de la citadelle de Lille, commandant pour le roi en Hainaut et Cambresis, et de Marie de Lévis-Cousan, veuve en premières noces de Philippe-Christophe-Amateur, comte de Galliffet, baron de Dampierre, maréchal-de-camp, lieutenant-général au gouvernement du duché de Bourgogne au département du Mâconnais, etc. Le contrat fut passé en présence de Jean-Pierre Damas, comte d'Anlezy, seigneur d'Anlezy, de Fleury-la-Tour, de Sassangy et autres lieux, maréréchal-de-camp; de Madeleine-Angélique de Gassion, comtesse douairière d'Anlezy, comtesse palatine de Dio, dame de Montperroux et de Felin, vicomtesse de Montbayer et de Magezir, veuve de Louis-François Damas, comte d'Anlezy, marquis de Roquefeuil, baron de Castelnau de Montratier. En faveur de ce mariage, le comte d'Anlezy donne et assure au futur époux et aux enfants qui naîtront de cette alliance l'universalité des biens qui lui appartiendront au jour de son décès; et à cet effet, il institue le baron de Cormaillon, et à son défaut les enfants nés de son mariage, ses héritiers universels. Le baron de Damas a laissé :

DE SARSFIELD : parti de gueules et d'argent; à la fleur de lys partie d'argent et de sable sur le tout.

1° Ange-Hyacinthe-Maxence, baron de Damas, dont l'article suit;

2° Alfred-Charles-François-Gabriel, comte de Damas, né à

Munster le 18 décembre 1794, lieutenant-colonel de cavalerie, chevalier de l'ordre de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur, gentilhomme honoraire de la chambre du roi Charles X. Il n'est pas marié;

3° Antoinette-Jeanne-Isidore de Damas, mariée avec Martial-Jacques-Louis, marquis *de Loménie*.

XXIII. Ange-Hyacinthe-Maxence, baron DE DAMAS, né à Paris le 30 septembre 1785, émigra avec sa famille en 1791, passa en Russie en 1795, et fut aussitôt admis à l'école des cadets de l'artillerie. A l'âge de 15 ans, il fut nommé sous-lieutenant dans un régiment du génie. Peu de temps après, l'empereur Paul le transféra dans l'un des régiments de sa garde, celui de Sémenovski. Le baron de Damas a passé par tous les grades et fait presque toutes les campagnes auxquelles a pris part le corps où il servait. Il fut blessé à la bataille de la Moskova en 1812, et bientôt après nommé au commandement des grenadiers d'Astracan, et en même temps de la brigade formée par ce régiment et par celui des grenadiers de Fanagoric. Il commandait ces deux régiments lorsqu'il fut nommé général-major (maréchal-de-camp) pendant la campagne de 1813. Lorsqu'en 1814 Louis XVIII eut été reconnu, le baron de Damas passa au service du roi de France dans son grade : le 10 avril 1815, il fut élevé à celui de lieutenant-général. Pendant les *cent-jours*, le baron de Damas, qui, en 1814, avait été attaché à M. le duc d'Angoulême dans la double qualité de gentilhomme d'honneur et d'aide-de-camp, remplit, en suivant ce prince, dans le Midi et en Espagne, les fonctions de sous-chef d'état-major, puis celles de chef d'état-major. En octobre 1815, il fut chargé du commandement de la 8e division militaire à Marseille. Lors de la révolution de Sardaigne, en 1820, Louis XVIII ordonna au baron de Damas de se rendre auprès du roi Victor-Emmanuel. Il a commandé à Marseille jusqu'au commencement de 1823, époque à laquelle il marcha à la tête de la 9e division de l'armée d'Espagne. Il fut chargé du blocus de Figuières et du commandement dans la partie de la Catalogne dont Gironne est le chef-lieu. Au mois de septembre, une co-

lonne espagnole, plus forte que toutes les troupes dont le baron de Damas pouvait disposer, sortit de Barcelonne et marcha sur Figuières. Mais après avoir combattu les 15 et 16 à Llers et Llado, le baron de Damas fut assez heureux pour faire prisonnière toute la colonne ennemie. Figuières se rendit bientôt après. Au mois d'octobre suivant, il fut nommé ministre secrétaire-d'état de la guerre, puis au mois d'avril 1824 chargé en la même qualité du département des affaires étrangères. Il avait été élevé à la pairie par suite de la campagne de 1823 (1). En janvier 1828, il quitta le ministère et fut nommé ministre d'état, puis au mois d'avril suivant gouverneur de monseigneur le duc de

---

(1) Voici l'ordonnance de cette nomination (*Bulletin des Lois*, année 1823, n° 636).

LOUIS, par la grâce de Dieu, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE, à tous ceux qui ces présentes verront, SALUT.

Voulant donner à notre cousin le maréchal comte *Molitor*, et aux lieutenants-généraux comte *Bordesoulle*, comte *Guilleminot*, comte *Bourck*, comte *Bourmont* et baron *de Damas*, un témoignage éclatant de notre satisfaction pour le dévouement dont ils nous ont donné des preuves multipliées, ainsi que pour les bons et loyaux services qu'ils nous ont rendus dans l'expédition si glorieusement terminée par notre bien-aimé neveu le duc D'ANGOULÊME,

NOUS AVONS ORDONNÉ ET ORDONNONS ce qui suit :

ART. 1er. Notre cousin le maréchal comte *Molitor*, et nos fidèles et amés les sieurs comte *Bordesoulle*, comte *Guilleminot*, comte *Bourck*, comte *Bourmont* et baron *de Damas*, sont élevés à la dignité de pairs du royaume, pour en jouir, eux et leurs descendants en ligne directe, naturelle et légitime, de mâle en mâle, et par ordre de primogéniture, ainsi que des droits, honneurs et prérogatives qui y sont attachés.

2. Il est dérogé, à leur égard, à l'art. 1er de notre ordonnance du 25 août 1817, en ce qui concerne l'institution préalable de majorat qui devra être attaché à leur pairie.

3. Le président de notre conseil des ministres est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné à Paris, au château des Tuileries, le 9e jour du mois d'octobre de l'an de grâce 1823, et de notre règne le vingt-neuvième.

Signé LOUIS.

Par le Roi :

Le Président du Conseil des Ministres,

Signé JH. DE VILLÈLE.

Bordeaux. En juillet 1830, le baron de Damas suivit son élève en Angleterre, puis en Autriche, et au mois de novembre 1833, ayant reçu sa démission, il se retira au château de Hautefort où il se trouve encore aujourd'hui. Il a été décoré successivement des ordres de Russie, de Sainte-Anne de 3e et de 2e classe, de Saint-Wolodimir de 3e classe, de Saint-Georges de 3e classe, du grand cordon de Saint-Alexandre Nevsky, et d'une épée en or, ornée de diamants, avec l'inscription : *pour la valeur*; de Sardaigne, de la grand'croix de Saint-Maurice et de Saint-Lazare; de Wurtemberg, de la grand'croix de l'ordre de ce royaume; d'Espagne, des grand'croix de Saint-Ferdinand et de Charles III; de Portugal, de la grand'croix de Saint-Jacques de l'Epée; de Toscane, de Saint-Joseph; des Deux-Siciles, de la grand'croix de Constantinien; de Malte, bailli; de Hongrie, de la grand'croix de Saint-Etienne. Le baron de Damas est grand'croix de l'ordre de Saint-Louis et grand-officier de la Légion-d'honneur. Il a épousé, par contrat signé par le roi et la famille royale, et passé devant Trutat et Pean de Saint-Gilles, notaires royaux à Paris, le 7 juin 1818, Sigismonde-Charlotte-Laure DE HAUTEFORT, fille d'Amédée-Louis-Frédéric-Emmanuel, comte de Hautefort, et d'Alix-Julie de Choiseul-Praslin. De ce mariage sont issus :

DE HAUTEFORT : d'or, à 3 forces de sable; l'écu en bannière.

1° Charles-Gabriel-Godefroi-Marie-Maxence-Michel de Damas, né à Marseille le 15 mai 1819;

2° Pierre-Marie-Edmond de Damas, né à Marseille le 13 mai 1820;

3° Amédée-Jean-Marie-Paul de Damas, né à Marseille le 4 juillet 1821;

4° Alfred-Jacques-Marie-Maxence-Michel de Damas, né à Marseille le 6 octobre 1822;

5° Paul-Marie de Damas, né à Paris le 6 juin 1826;

6° Charles-Marie-Michel de Damas, né à Paris le 31 juillet 1827;

7° Albéric-Marie de Damas, né à Paris le 22 octobre 1828;

8° Henri-Louis-Marie de Damas, né à Paris le 5 février 1830 ;

9° Alix-Laurence-Marie de Damas, née à Paris le 13 septembre 1824 ;

10° Marie-Thérèse-Philomène de Damas, née à Hautefort le 29 octobre 1834.

DE MAILLÉ,

Sires ou *barons* DE MAILLÉ, *comtes* DE CHATEAUROUX, *vicomtes* DE TOURS, *marquis* DE JALESNES et DE LA TOUR-LANDRY, *barons* D'ENTRAMES, *comtes* et *ducs* DE MAILLÉ, *pairs de France, marquis* DE KERMAN, DE BENEHART, DE VALLON, DE BRÉZÉ, *ducs* DE FRONSAC, etc., *en Touraine, en Berry, en Bretagne, en Anjou, au Maine* et *à Paris.*

ARMES : *D'or, à trois fasces nébulées de gueules.* Supports : deux griffons. L'écu environné du manteau de pair de France et sommé de la couronne ducale. Devise : STETIT UNDA FLUENS.

La maison DE MAILLÉ, dont les auteurs sont qualifiés princes et suzerains du château et du territoire de Maillé dans les chartes du 11e siècle, réunit tous les caractères de grandeur et d'illustration qui distinguent les premières maisons du royaume. Tout porte à croire qu'elle est une branche de l'ancienne et puissante mai-

son de Saumur, que les plus antiques traditions écrites font descendre d'un prince ou chef danois. La terre de Maillé, la principale de celles qui formaient son apanage à la fin du 10e siècle, avait pour chef-lieu la ville du même nom (1), dominée par le château de Maillé, situé à une petite distance de la rive droite de la Loire, dont il défendait le passage, et à deux lieues à l'ouest sud-ouest de Tours. Cette terre ainsi que celle de Preuilly étaient les deux premières baronnies de la Touraine. Elles donnaient à leurs possesseurs, entre autres beaux priviléges, celui de présider les états et de porter la bannière des comtes de Tours.

Les auteurs qui ont écrit sur la maison de Maillé, préoccupés des nombreuses illustrations que ses diverses branches se sont acquises depuis plus de six siècles au service des rois de France, de la noblesse de leurs alliances et des grandes charges qu'elles ont remplies à la cour, dans le sacerdoce et à la tête des armées, ont mis peu de soin à recueillir les faits antérieurs, conservés dans l'histoire et dans les vieilles chroniques. Ces faits nombreux, qui font connaître la haute existence de cette maison dans les 10e, 11e et 12e siècles, son intervention dans les guerres et les traités des comtes d'Anjou, sa munificence envers les établissements religieux de la Touraine et des provinces limitrophes, et les exploits de ses auteurs dans les premières croisades, sont consignés dans les annales de l'ordre du Temple, et dans les archives de la célèbre abbaye de Marmoutier dont les sires de Maillé étaient protecteurs. Nous nous proposons, dans cette notice, de réparer ces omissions graves, et en même temps nous nous attacherons, pour les temps ultérieurs, à rectifier et compléter ce que le P. Anselme, Moréri et les autres historiens ont publié sur cette illustre famille.

---

(1) La ville et ancienne baronnie de Maillé, acquise par la maison d'Albert au commencement du 17e siècle, a été érigée en duché-pairie sous le nom *de Luynes*, par lettres-patentes du mois d'août 1619, en faveur de Charles d'Albert, connétable de France.

I. N...,., sire DE MAILLÉ, vivant vers la fin du 10e siècle (990), eut, entre autres enfants (1) :

1° Gausbert, dont l'article suit;

2° Jacquelin de Maillé, qui accompagna Jean, sire de Montbason, à un plaid tenu à Tours, vers l'an 1040, par Geoffroi Martel, comte d'Anjou. Dans cette assemblée le sire de Montbason dut se désister de la prétention qu'il élevait de prendre le quart du poisson que les religieux de Marmoutier faisaient pêcher à Foucher. *(Archives de l'abbaye de Marmoutier de Tours*, layette *Foucher.*) Jacquelin eut, entre autres enfants :

A. Garnier de Maillé, qui, vers l'an 1070, fit donation d'une pièce de terre, sise à Lavaré, aux religieux de Marmoutier. Il avait un fils, nommé

Guillaume de Maillé, lequel consentit à la donation faite par son père;

B. Guillaume de Maillé. Ce seigneur confirma aussi la donation faite par son frère Garnier aux moines de Marmoutier. Il eut pour fille :

Légarde de Maillé, femme de Robert, seigneur *de Semblançay*. Celui-ci se prévalant de ce que la jeunesse de sa femme ne lui avait pas permis de ratifier la donation de Garnier, prétendit revendiquer ses droits sur cette donation. Mais en 1075, il se désista de cette prétention devant la cour de Hardouin, sire de Maillé, promettant d'y faire souscrire son fils, alors au berceau, lorsqu'il serait en âge. Les religieux de Marmoutier placèrent quatre deniers sur la tête de cet enfant en signe d'adhésion. (*Archives de Marmoutier*, layette *Lavaré.*)

C. Achard de Maillé, qui fut témoin avec Garnier de Maillé à la charte d'une donation faite en 1077 à l'abbaye de Marmoutier par Ingelbaud de Migron. *(Mêmes archives.*) Achard eut, entre autres enfants :

a. Adralde de Maillé, présent à la charte de 1077, précitée;

---

(1) On trouve dans le *Trésor généalogique* de D. Villevieille une citation antérieure de près d'un siècle à ce premier baron de Maillé. C'est celle d'une Marthe *de Maillé*, femme de Guillaume, sire *de Sauzay*, laquelle mourut le 13 mai 915 et fut inhumée à St-Léonard de Ferrières, près de l'autel du cloître. D. Villevieille dit avoir extrait cette citation du Martyrologe de l'église de Boesse; mais l'exactitude en est fort douteuse, du moins quant à la date, car s'il y a quelques rares exemples de noms propres d'hommes dans les Xe et XIe siècles, on ne voit nulle part dans les chartes qu'on ait donné des noms de famille aux femmes jusqu'après l'an 1200.

b. Hildéric de Maillé, vivant en 1084;

c. Achard de Maillé, vivant en 1093;

d. Rainfroid de Maillé, vivant en 1088;

e. Raquel de Maillé, qui fit un don à l'abbaye de Marmoutier en 1084. A la persuasion du pape Urbain II, il dota le grand autel de ce monastère en 1096, avec Foulques le Rechin, comte d'Anjou, Pierre, seigneur des Roches, etc.

II. Gausbert, sire ou baron DE MAILLÉ, fit de grandes libéralités à l'abbaye de Marmoutier. Par charte de l'année 1035, il concéda la franchise du droit de péage dans toute l'étendue de ses terres pour les denrées de ce couvent, concession qui fut consentie par ses fils Hardouin, Gilduin et Sancelin de Maillé, et approuvée par Gilduin de Saumur, vicomte de Blois, de qui relevait la baronnie de Maillé. (*Cartulaire de l'abbaye de Marmoutier de Tours*, fol. 17.) Gausbert laissa trois fils et deux filles :

1° Hardouin, Ier du nom, sire ou baron de Maillé (1). Suivant l'usage de cette époque, lorsque ce seigneur sentit sa fin approcher, il se fit transporter à l'abbaye de Marmoutier pour y mourir sous l'habit religieux. Il fit don à ce monastère de toute sa terre de Martigné; et comme son état de souffrance et de dépérissement ne lui permettait pas de signer une charte de cette donation, il suppléa à cette formalité en remettant entre les mains des religieux un couteau fermé ou plié, et en recommandant à son frère Gilduin, qui devait lui succéder, de ratifier cette donation et de donner quelques échanges à trois chevaliers qui tenaient des portions de cette terre. Peu après Hardouin mourut sans laisser de postérité. Son corps fut inhumé dans le même monastère en présence de ses frères Gilduin et Sanson. (*Cartulaire de Marmoutier*, fol. 13.)

2° Gilduin, dont l'article suit;

3° Sancelin ou Sanson de Maillé, ecclésiastique;

4° N..... de Maillé, marié à Bernard *de Blou;*

5° Thédilde de Maillé.

III. Gilduin (1), sire ou baron DE MAILLÉ, uni à son

(1) Ce Hardouin, Ier du nom, a été ignoré du P. Anselme et des autres généalogistes.

(1) Il est rappelé avec le nom de *Foucher* dans une seule charte

frère Sanson, à Bernard de Blou (*de Blovis*), leur beau-frère, à Geoffroi de Blou, fils de ce dernier, et à Thédilde de Maillé, leur sœur, confirma la donation faite par son frère Hardouin à l'abbaye de Marmoutier, entre les mains de l'abbé Albert (qui gouverna ce couvent depuis 1032 jusqu'en 1064), et leur garantit le droit de voierie, ainsi que les coutumes que feu Gausbert de Maillé, son père, y avait eues. Cette charte fut accordée par Gilduin de Maillé vers l'an 1058; car il promet de la faire ratifier par Geoffroi de Chaumont, son fils, dès que celui-ci serait de retour de la captivité où il était retenu. Or, ce même Geoffroi avait été fait prisonnier dans la guerre qui éclata, en 1057, entre Geoffroi Martel, comte d'Anjou, et Thibaud III, comte de Blois et de Champagne. (*Arch. de Marmoutier*, layette *Parçay*.) Gilduin avait épousé Agnès DE VENDÔME, fille de Foulques, comte de Vendôme, et de la comtesse Adèle, sa première femme. Agnès vécut jusqu'après l'année 1092. Gilduin en avait eu cinq fils et une fille :

DE VENDÔME, *ancien* : d'argent, au chef de gueules; au lion d'azur, lampassé, armé et couronné d'or, brochant sur le tout.

1° Hardouin, IIe du nom, dont l'article suit;

2° Hugues de Maillé, mentionné dans deux chartes de Marmoutier des années 1075 et 1092. Il épousa une fille de Cadelou, vicomte *d'Aunay*, de laquelle il eut, entre autres enfants :

A. Renaud, *dit* Cadelon de Maillé, mentionné dans une charte de l'abbaye de Marmoutier de l'année 1095, par laquelle on voit qu'il prétendait alors des droits sur la terre de Martigné;

B. Pierre de Maillé, qui paraît comme témoin dans une charte de l'abbaye de Nuaillé, au diocèse de Poitiers, de l'an 1095. Il laissa :

a. Odon de Maillé, témoin, en 1108, d'une donation faite à l'abbaye de Marmoutier;

b. Bernard de Maillé, qui fut présent, avec Bérenger, son fils, et Vital, son frère, à l'acte d'une donation

---

où paraît son fils Hardouin, de l'année 1078. Mais la présence d'Agnès, sa femme, dans plusieurs chartes du même Hardouin, ne laisse aucun doute sur l'identité de Gilduin et de Foucher et sur la filiation de Hardouin à ce dernier. On sait que dès cette époque l'usage des doubles noms ou sobriquets était fréquent dans les grandes familles.

faite à Witbert, abbé de Bourgueil-en-Vallée, qui gouvernait ce monastère de 1112 à 1117. Il laissa : Bérenger de Maillé;

c. Vital de Maillé;

d. Clerambauld de Maillé, } vivants en 1136;
e. Foucauld de Maillé;

D. Foulques de Maillé, qui suivit Godefroi de Bouillon à la Terre-Sainte en 1096;

3° Gausbert de Maillé, vivant en 1069;

4° Geoffroi de Maillé, *dit* de Chaumont. Il fut témoin, vers l'an 1070, d'une donation faite à l'abbaye de Saint-Julien de Tours par Robert, seigneur de Semblançay. (*Arch. de Saint-Julien*, layette *de Port-Cordon*). Une ancienne chronique des sires d'Amboise, écrite vers 1150, rapporte que ce fut Geoffroi de Chaumont qui fut chargé de négocier en Angleterre (1081) le mariage d'Alix, fille de Guillaume le Conquérant, avec Henri-Etienne, comte de Blois. (*Spicilège* de D. d'Achery, édit. in-4°, t. X, p. 553; édit. in-folio, t. XII, p. 277, col. 2.) Il eut un fils :

Giraud de Maillé, présent à une vente que son oncle Hugues d'Amboise fit à l'abbaye de Marmoutier en 1095, sur le point de partir pour la Terre-Sainte. (*Arch. de Marmoutier*);

5° Hervé de Maillé qui mourut après l'année 1077, laissant, entre autres enfants :

A. Geoffroi de Maillé, souscripteur d'une charte de Marmoutier en 1108. (*Ibid.* Layette *Parçay.*) Il est nommé dans une charte de l'abbaye de Saint-Florent de Saumur de l'année 1138. (*Archives de cette abbaye.*);

B. Gautier de Maillé, surnommé Nerbonne. Sur la fin de ses jours, ce seigneur, en prenant l'habit monastique à Marmoutier, avait fait une donation aux religieux de ce couvent, du consentement *de Sarrasine*, sa femme, et de Hardouin de Maillé, son fils aîné, et en présence de Gilduin, frère de messire Jacquelin de Maillé, de Frodon de Courcelles, de Carbonnel de Perrenay, de Hugues le Roux, de Foucauld de Maillé, etc. Peu de jours après, cette donation fut confirmée par Robert de Maillé, clerc, autre fils de Gautier, en présence de Clérembauld et de Foucauld de Maillé, puis par Hildegarde de Maillé, fille du donateur. Enfin, en 1136, cette donation fut amortie par Gautier *de Filgereto*, seigneur dominant du fief, et par Agnès, sa femme, sœur de messire Jacquelin de Maillé. (*Archives de Marmoutier, prieuré de Saint-Venant de Maillé.*) Gautier de Maillé a laissé deux fils et une fille;

a. Hardouin de Maillé;

b. Robert de Maillé, ecclésiastique;

c. Hildegarde de Maillé, femme de Payen *de Launay*;

6° N.... de Maillé, épouse de Hugues *d'Amboise*, chevalier, fils d'Ebrard d'Amboise, aussi chevalier.

IV. Hardouin, IIe du nom, sire ou baron DE MAILLÉ, chevalier, succéda fort jeune à Gilduin, son père. Ses officiers, abusant de sa jeunesse, imposèrent aux religieux de Marmoutier des péages dont ils avaient été exemptés par ses ancêtres. Lorsqu'il eut atteint un âge plus mûr, les religieux lui adressèrent leurs plaintes. Hardouin assembla son conseil, et à son avis, il confirma les exemptions que les moines réclamaient, moyennant une somme de 40 sous en argent et un cheval de 60 sous. Ces lettres, datées du 10 des calendes d'octobre 1069, furent accordées du consentement d'Agnès, mère de Hardouin de Maillé, et de Gausbert de Maillé, son frère. (*Arch. de Marmoutier, prieuré de Saint-Venant de Maillé.*) Comme seigneur suzerain (*capitaneus dominus*), Hardouin, baron de Maillé, évoqua devant sa cour le différent qui existait, en 1075, entre Robert de Semblançay et les religieux de Marmoutier, relativement à une donation d'une quarte de terre située à Lavaré que Garnier de Maillé avait faite à ce couvent. En 1084, Hardouin de Maillé fit don à l'église de Marmoutier des prieurés de Saint-Venant de Maillé et de Solesmes-sur-Sarthe. Il paraît comme souscripteur d'une charte de l'année 1085, indiction VIII, vingt quatrième année du règne de Philippe Ier, roi de France, par laquelle Foulques le Rechin, comte d'Anjou et de Touraine, confirma à l'abbaye de Marmoutier la donation de la forêt de Caneveuse. (*Arch. de Marmoutier*, layette *Brenezay.*) Il est qualifié *prince du château de Maillé* dans un jugement que l'archevêque de Tours prononça sur un différent qui s'était élevé entre lui et l'abbé de Saint-Julien de Tours, en faveur duquel Hardouin dut se désister du droit qu'il exigeait des religieux de ce monastère sur les marchandises vendues ou échangées à Vallières. Gillard, Rainaud et Fulbert de Vallières, Martin de la Chapelle et Raiufroid de Maillé, furent té-

moins de ce jugement. En 1092, messire Hardouin, sire de Maillé, tint un plaid dans son château pour juger un différent entre les religieux de Marmoutier et Renaud qui, comme mari d'une fille de Gautier Hildemar, disputait à ces religieux la terre de Martigné. Les vassaux du sire de Maillé assistaient à ce plaid, ainsi que Hugues, son frère, Agnès, sa mère, et un certain Chotard, son chevalier. (*Cartulaire de l'abbaye de Marmoutier de Tours*, fol. 13.) Par charte du jour de la fête de sainte Potamienne (28 juin) 1093, messire Hardouin de Maillé et madame *Béatrix*, sa femme (sœur d'Odon, doyen de Tours), confirmèrent les religieux de Marmoutier dans l'exemption du péage, soit par eau, soit par terre, dans toutes leurs possessions. De leur côté les religieux firent don à Hardouin d'une somme de 110 sous et à Béatrix d'une somme de 30 sous. (*Arch. de Marmoutier, prieuré de Saint-Martin de Maillé.*) Hardouin de Maillé fit aussi quelques libéralités à l'abbaye de Fontevrault en 1106. Vers l'an 1110, comme il était près de mourir, sa femme Béatrix lui rappela qu'il avait promis de rétablir les religieux de Marmoutier dans l'exemption du droit de péage à Lavaré. Se rendant à la prière de cette dame, il fit venir son fils Jacquelin, et en sa présence il confirma ces religieux dans le droit réclamé, avec défense à son viguier, aussi présent, de les troubler à l'avenir dans cette jouissance. (*Arch. de Marmoutier.*) Hardouin laissa huit fils et deux filles :

1° Jacquelin, Ier du nom, dont l'article suit ;

2° Barthelemi de Maillé, mentionné dans les chartes de 1105 et 1140 ;

3° Gilbert de Maillé, archevêque de Tours en 1119, mort en 1128 ;

4° Hardouin de Maillé ;

5° Gilduin de Maillé, } vivants en 1114 ;
6° Gausbert de Maillé, }

7° Hugues de Maillé, marié avec Alix *de Vendôme*, suivant une donation de 100 écus d'or que lui firent ses père et mère en 1110, *pour soutenir sa haute qualité*. Hugues paraît dans la charte de 1114 ;

8° Bernard de Maillé, vivant en 1114;

9° Agnès de Maillé, mariée à Gautier *de Filgereto*;

10° Ade de Maillé, vivante en 1140.

V. Jacquelin, Ier du nom, sire ou baron DE MAILLÉ, chevalier, du consentement de sa mère et de ses frères et sœurs, exempta l'abbaye de Marmoutier, par charte de l'année 1114, du droit de voierie sur une maison que les religieux de ce monastère faisaient construire à Lavaré. (*Arch. de Marmoutier*, layette *Lavaré.*) L'année suivante, Jacquelin de Maillé et quatre de ses frères servirent Foulques le jeune, comte d'Anjou, dans la guerre de ce prince contre les Anglais. En 1120, il signa la charte de fondation du prieuré de Troo, faite par Foulques, avec réunion à l'abbaye de Marmoutier. (*Archives de ce monastère*, layette *Troo.*) Il épousa Adélaïde ou Adelise, dame DE RILLÉ, fille de Robert de Rillé, surnommée Papebœuf. La femme de ce dernier ayant pris l'habit monastique à Saint-Nicolas de Rillé, Robert donna à ce monastère le dixième denier de la foire de ce lieu, et en fit ratifier la charte en 1113 par Jacquelin de Maillé, son gendre. (*Archives de Marmoutier, prieuré de Rillé.*) En 1138, le sire de Maillé fut armé chevalier par le comte Geoffroi V, successeur de Foulques. On voit la signature de Jacquelin de Maillé au bas de la charte de franchises que ce comte accorda la même année à la ville de Saumur. (*Cartulaire d'argent de l'abbaye de Saint-Florent de Saumur*, fol. 33.) En 1140, Jacquelin, sire de Maillé, sentant approcher le terme d'une longue et douloureuse maladie, se fit transporter au prieuré de Saint-Venant de Maillé, fondé par ses ancêtres. Engelbaud, archevêque de Tours, et Garnier, abbé de Marmoutier, étant venus le voir sur son invitation, après s'être entretenu quelque temps avec eux et avec ses amis, il fit donation à l'abbé Garnier et au prieuré de Saint-Venant de la dîme du péage pour tout ce qui passerait dans ses possessions par la Loire. Cette donation fut ratifiée en présence d'*Adelise*, femme de Jacquelin de Maillé, par Hardouin de Maillé, leur fils, par Barthelemi, frère de Jacquelin de Maillé,

DE RILLÉ :

et par Agnès et Ade, ses sœurs. Gautier de Parennes, Barthelemi de la Rosière, Hardouin de Launay, Hardouin de Restigné, Simon de Chastillon, et plusieurs autres seigneurs, assistaient à cette donation. (*Archives de Marmoutier, prieuré de Saint-Venant de Maillé.*) Jacquelin a laissé, entre autres enfants :

1° Hardouin, IIIe du nom, dont l'article suit;

2° Jacquelin de Maillé, chevalier de l'ordre des Templiers en 1177. La *Chronique de Tours* rapporte de lui des traits de valeur qui tiennent du prodige. Gérard de Bedefort, grand-maître de son ordre, commandait le corps de réserve de l'armée chrétienne lors de la bataille qu'elle livra le 4 octobre 1189 à Saladin. L'aile droite des Musulmans avait été culbutée au premier choc. Mais tandis que les Francs s'amusaient au pillage, Saladin vint fondre sur eux inopinément, et il en eût fait un affreux carnage sans la résistance héroïque des Templiers. L'un d'eux, Jacquelin de Maillé, se faisait remarquer par des faits d'armes si extraordinaires, que les infidèles, persuadés qu'il y avait quelque chose de divin dans sa personne, le prirent pour le saint Georges des chrétiens. Ils furent saisis d'un si grand respect pour lui, qu'après l'avoir cerné de toutes part ils le supplièrent de se rendre, lui promettant de lui laisser la liberté de se retirer où il voudrait. Mais l'intrépide chevalier rejeta cette offre, quoiqu'il fût resté seul de la compagnie qu'il commandait. Après avoir soutenu encore quelque temps cette lutte si inégale, il tomba accablé et étouffé sous la multitude des ennemis. Ceux-ci, étonnés d'une telle bravoure, recueillirent avec un soin superstitieux la poussière arrosée de son sang, pour s'en frotter le corps, espérant par ce moyen s'approprier quelque partie de sa valeur;

3° Geoffroi de Maillé, dont il est fait mention dans un acte du cartulaire de Saint-Florent de Saumur de l'an 1158.

VI. Hardouin, IIIe du nom, sire ou baron DE MALLÉ, vivait vers l'an 1160, du temps d'Engelbaud, archevêque de Tours. Il avait ratifié en 1140, en présence de ce prélat, la donation faite par Jacquelin, son père, au prieuré de Saint-Venant de Maillé, de la dîme du péage pour tout ce qui passerait dans ses possessions par la Loire. Il paraît que ce seigneur eut de violents démêlés avec Geoffroi, abbé de Vendôme, car celui-ci se plaignit à l'archevêque Engelbaud des dommages et des excès qu'Hardouin avait commis dans son abbaye. Le sire de Maillé eut pour fils :

1° Jacquelin, IIe du nom, sire ou baron de Maillé, qui, par charte de l'année 1195, renonça à prélever, dans une forêt dépendante de l'abbaye de Lorroux, le bois qui lui était nécessaire pour clore son chateau de Maillé, et s'engagea à faire consentir ses vassaux à une semblable renonciation de leur part. *(Arch. de l'abb. de Lorroux.)* Jacquelin II mourut sans postérité;

2° Hardouin IV, dont l'article suit;

3° Clérembauld de Maillé, chevalier. Il fut présent à un accord passé, vers l'an 1195, entre André, seigneur de Saint-Mars et l'abbaye de Saint-Julien, au sujet des dîmes de St-Mars de la Pile. *(Arch. de l'abb. de Saint-Julien de Tours, prieuré de Saint-Mars de la Pile.)* On juge par l'ordre des temps que Clérembauld eut pour fils :

A. Clerembauld de Maillé, chevalier, qui eut un différent avec les religieux de Saint-Julien relativement à un droit de forage et à diverses coutumes qu'il demandait au bourg neuf de Fondettes et à Vallières. Il consentit à leur céder une partie de ces droits par accord du mois de décembre 1212. *(Arch. de la même abbaye, Vallières, Saint-Roch.)* Clerembauld de Maillé, chevalier, paraît dans des lettres de Hardouin V, sire de Maillé, de l'an 1226, par lesquelles, en présence et avec l'autorisation de celui-ci (comme seigneur dominant), il fit remise aux religieux de Marmoutier, ainsi qu'un autre chevalier appelé Robert de Rocé, de la dîme qu'ils prelevaient sur leurs terres à Lavaré, et leur permirent d'acquérir encore jusqu'à quatre arpents de terre de plus sans payer de dîme. Pour gage d'irrévocabilité de cette cession, les moines donnèrent 60 livres à Clerembauld de Maillé et Robert de Rocé, et 20 livres au sire de Maillé. *(Arch. de Marmoutier,* layette *Lavaré)*;

B. Geoffroi de Maillé, chevalier. Lui et sa mère renoncèrent, en 1224, à la dîme qu'ils prélevaient sur les terres et vignes des religieux de Marmoutier à Lavaré, ainsi que sur les propriétés des vassaux de ce monastère. *(Ibid)*;

C. Guillaume de Maillé, qui ratifia cette rénonciation par charte du mois de février 1224 *(v. st.)*. Il était marié à cette époque et il peut avoir eu pour fils :

a. Jean-Payen de Maillé,
b. Raquelin de Maillé,
c. Aimé de Maillé,
} mentionnés dans des chartes de l'abbaye de St-Florent de Saumur de 1272;

D. Richard de Maillé (*de Malleio*), qui servit dans la guerre contre les Albigeois, et fut présent, le 6 des ides de juin 1216, à l'hommage que Giraud, comte de Fezensac et d'Armagnac, fit à Montauban à Simon de

Montfort, chef de la croisade, pouvait être fils de Clerembauld. *(Hist. générale du Languedoc,* t. III; *Preuves,* col. 254);

E. Ermessinde de Maillé. Elle ratifia la charte de 1224 en faveur des religieux de Marmoutier.

VII. Hardouin IVe du nom, sire ou baron DE MAILLÉ, succéda à Jacquelin, son frère aîné, vers 1200. Des mémoires domestiques portent qu'il prit part, vers cette époque, à la croisade prêchée par le pape Innocent III, et qu'il fut récompensé par ce pontife des services qu'il rendit contre les infidèles. Il avait épousé N.... D'ALLUYE, fille aînée d'un premier lit de Hugues d'Alluye, seigneur de Châteaux et de Saint-Christophe (premières baronnies d'Anjou et de Touraine), qui fit le voyage de la Terre-Sainte vers 1180, et qui, l'année suivante, pour donner plus de force et de solennité à une donation qu'il fit aux religieux de Saint Florent de Saumur, en scella la charte de son sceau appliqué avec trois poils de sa barbe. Ce seigneur avait eu d'une seconde femme (Guiburge de Chourses), qu'il avait épousée vers 1170, des enfants mâles, dont l'aîné, Jean d'Alluye, chevalier, se mit en possession des terres de Châteaux et de Saint-Christophe avant 1209, ce qui souleva des contestations dont nous parlerons plus bas. Hardouin eut, entre autres enfants (1) :

D'ALLUYE, avant 1200 : un écu écartelé (1).

(1) Des sceaux de 1218 et 1223, où l'écu de cette maison paraît chargé de *six annelets*, 3, 2 et 1, et des sceaux de 1231, 1239, 1245 et 1247, où paraissent seulement *trois fasces nébulées*, autorisent à croire qu'un sceau antérieur, de 1180, représentant un *écartelé* dont on ne distingue plus les pièces, l'était des *six annelets* et des *trois fasces nébulées*. Ces trois fasces ont sans doute été ajoutées aux armes d'Alluye (dont elles ont ensuite seules constitué l'écu), en commémoration d'une ancienne alliance avec la maison de Maillé.

(1) L'*Histoire des Grands Officiers de la Couronne*, t. VII, p. 498, fait mention d'un Pierre *de Maillé* qui, au mois de juillet 1239, vendit du consentement de *Jeanne*, sa femme, une terre et une maison situées à Vaudreville. Comme il n'y a de lieu de Vaudreville qu'en Normandie, cette citation, tirée du *Trésor des chartes*, paraît se rapporter à la maison de Mailly, dont le nom latin, *de Mailliaco*, était aussi celui de la maison de Maillé dans beaucoup de chartes des onzième, douzième et treizième siècles.

Le même ouvrage cite un Erard *de Maillé*, porté sur un état des dettes dues au comte de Poitiers de 1243 à 1249. (*Invent. du Tré-*

1° Hardouin V, dont l'article suit ;

2° Jacquelin de Maillé, chevalier. Du consentement de Marguerite, sa femme, de Hugues, son fils, et de Persoye, sa fille, il donna aux religieux du Pommier-Aigre, pour la sépulture d'Isabelle, son autre fille, 20 sous de rente annuelle sur la censive d'Esplente, par charte du mardi après l'Epiphanie 1249. (*Arch. du monastère du Pommier-Aigre.*) De même Jacquelin de Maillé, chevalier, apposa son sceau, avec les autres barons d'Anjou, à l'ordonnance de Charles, comte d'Anjou, de l'année 1250, relative au salaire des avocats en cour laie. (*Inventaire du Trésor des chartes, Anjou, n°* 21.) Ses enfants furent :

A. Hugues de Maillé ;

B. Persoye de Maillé ;

C. Isabelle de Maillé, morte en 1249.

VIII. Hardouin, V^e du nom, sire ou baron DE MAILLÉ, chevalier, passa un accord avec les religieux de Marmoutier, en la chapelle de l'archevêque de Tours, au mois de juillet 1220, par la médiation de Terric de Galardon, sénéchal de Touraine, et en scella l'acte de son sceau, représentant trois *fasces nébulées* avec *une aigle* pour contre-scel. (*Arch. de Marmoutier*, layette *Lavaré.*) En 1222, il marcha au secours des vicomtes de Léon et de Rohan, chefs de la ligue des barons de Bretagne contre le duc Pierre Mauclerc, qui attentait à leurs priviléges, et fut fait prisonnier dans cette guerre. Par acte de l'année 1224, Hardouin V accorda aux religieux de Lorroux une pleine et entière franchise pour les possessions qu'ils avaient dans toute l'étendue de son fief, et exempta leurs hommes du service qu'ils lui devaient à la guerre. (*Arch. de l'abb. de Lorroux.*) Le sire de Maillé suivit les rois Louis VIII et Louis IX dans la croisade contre les Albigeois en 1226, 1227 et 1228, et fut présent avec Gui de Levis, maréchal de la Foi, Guillaume de Chauvigny, seigneur de Châteauroux, Pierre de Voisins, Josbert de Sainte-Maure, Geoffroi de Preuilly, et plusieurs autres chevaliers, au traité de paix que Roger-Bernard, comte de Foix, fit avec les plénipotentiaires du roi à Saint-Jean de Ver-

---

sor des chartes, vol. V, Toulouse, 9e *sac, pièce* 40.) Il appartenait sans doute à l'un des nombreux rameaux de la maison de Maillé.

ges, le 16 juin 1229. (*Hist. génér. de Languedoc*, t. III, p. 381, et *Preuves*, col. 342.) Hardouin V sanctionna, au mois de janvier 1232 (*v. st.*), une donation faite à l'abbaye de Beaumont-les Tours par deux de ses vasseaux, Robert de Rocé et Jean Clerembauld, chevaliers. (*Arch. de l'abb. de Beaumont.*) Le jour de la décollation de saint Jean-Baptiste (29 août), 1233, Hardouin, sire de Maillé, chevalier, fut présent, comme sénéchal de Poitou, à un accord passé à Tours entre Mahaut d'Angoulême et Isabelle, femme de Hugues de Lusignan, comte de la Marche et d'Angoulême. Il avait épousé, du vivant de son père, Jeanne DE THOUARS, dame de Luçon et de la Roche-sur-Yon, fille d'Aimeri de Thouars, seigneur de la Chaise-le-Vicomte, et de Béatrix de Machecoul, dame de Luçon et de la Roche-sur-Yon. Elle se remaria avec Maurice de Belleville, seigneur de Montagu, avec lequel elle vivait en 1252. Elle avait eu du sire de Maillé, son premier mari :

DE THOUARS : d'or, semé de fleurs de lys d'azur; au franc canton de gueules.

1° Hardouin VI, dont nous allons parler ;

2° Jeannin de Maillé, } vivants en 1285.
3° Hugues de Maillé, }

IX. Hardouin, VIe du nom, sire ou baron DE MAILLÉ, chevalier (1), ayant revendiqué les terres de Châteaux et de Saint-Christophe par *droit héréditaire*, passa un accord à ce sujet au mois de juillet 1243, avec Hugues d'Alluye (*de Alloia*), chevalier, fils de noble homme Jean d'Alluye. Par cet acte, le sire de Maillé se con-

(1) Hardouin VI a été confondu jusqu'à présent avec Hardouin VII, dont on n'a fait qu'un seul et même personnage. La terre de Clervaux, que le premier cite parmi ses possessions dans son testament de 1285, ignoré des généalogistes, lui avait été apportée en dot par Jeanne de Parthenay. C'est à cette génération que se rattache le rameau de Chançay, également inconnu jusqu'ici. Nous ferons observer que l'existence d'un premier Hardouin, baron de Maillé, omis dans tous les auteurs, et le dédoublement des deux Hardouin confondus par le P. Anselme et ses continuateurs, changent nécessairement l'ordre de numération, de manière que Hardouin V, époux de Jeanne de Bauçay, dans le P. Anselme, doit être Hardouin VII, et ses successeurs, Hardouin VIII, Hardouin IX, Hardouin X, Hardouin XI, Hardouin XII, etc.

tenta de 300 livrées de terre en toute justice à tenir en fief du roi; mais on stipula que si Hugues d'Alluye mourait sans postérité légitime, le surplus de son fief reviendrait en totalité au sire de Maillé. (*Arch. de l'abb. de la Boessière.*) Hardouin VI avait constitué aux religieux de Lorroux une rente annuelle de 25 livres sur son péage de Maillé, pour la fondation d'une chapelle en leur église. Au mois de mai 1245, il alla trouver le roi saint Louis, alors malade à Pontoise, et en obtint l'amortissement de cette rente. (*Arch. de l'abbaye de Lorroux.*) Le père de Hugues d'Alluye n'était point intervenu à l'acte de 1243, sans doute pour cause d'absence. La discussion s'était ranimée sur quelques dispositions de ce contrat. Pour le maintien de la paix entre les deux familles, un nouveau traité fut conclu au mois d'août 1245, entre Jean d'Alluye, seigneur de Châteaux en Anjou, et Hugues, son fils, chevaliers, et Hardouin de Maillé, chevalier, qui prétendait que la terre dudit Jean d'Alluye devait lui appartenir par droit héréditaire. Il fut accordé entre les parties qu'après la mort de Jean, seigneur de Châteaux, Hardouin aurait pour lui et ses héritiers 300 livres tournois de revenu annuel, avec toute seigneurie, juridiction et justice, pour être tenus à hommage lige du roi. Le surplus de la terre partagée demeura à Jean d'Alluye et à ses héritiers, sans que Hardouin ni les siens puissent rien y prétendre. L'assiette de cette rente fut faite sur diverses terres, étangs, bois (dont 253 arpents dans la forêt de Méon), et sur les marchés de Saint-Christophe, dont les droits furent communs entre les parties, les serviteurs de chacune d'elles devant jurer d'observer la juridiction de l'autre. L'acte prévoit le cas où ces marchés seraient abolis, et prescrit le transport des sept fois 28 livres 9 sous 6 deniers qui composent la part de Hardouin de Maillé dans le revenu des foires, sur le lieu de Saint-Christophe. (*Arch. de l'abb. de la Clarté-Dieu.*) Hardouin VI accompagna le roi saint Louis à son premier voyage à la Terre-Sainte en 1248. Il transigea avec l'abbesse de Beaumont-les-Tours au mois de janvier 1261 (*v. st.*). Gui VII (de Montmorency), sire de La-

val, le choisit pour l'un des exécuteurs du testament qu'il fit en 1265, en partant pour la guerre contre Mainfroi, usurpateur du trône de Sicile. Le sire de Maillé passa un compromis avec les religieux de Marmoutier au mois de mars 1270. Deux ans après, Girard de Blois, archiprêtre de Sainte-Maure, termina par sentence une contestation qu'il avait avec ces religieux par rapport à plusieurs droits octroyés par ses pères aux prieurés de Maillé et de Rillé, et dont il avait interrompu la jouissance. (*Arch. de Marm., prieuré de Saint-Venant de Maillé.*) Hardouin VI fit partie de l'armée expéditionnaire que le roi Philippe-le-Hardi conduisit vers les Pyrénées pour conquérir les états de Pierre III, roi d'Aragon. Se trouvant au camp entre Perpignan et Castelnau, il fit son testament dans sa tente le mardi (15 mai) de la Pentecôte 1285. Entre autres dispositions, il fit des legs à toutes les églises et à tous les pauvres de ses terres de Maillé, Perrenay, Fondettes, Ambillou, Cléré, Rillé, Mouliherne, Saint-Georges, Milly, Clervaux, Entrein et Chançay. Il y rappelle *Jeanne*, sa première femme, et assigne le douaire d'autre Jeanne (DE PARTHENAY, dame de Clervaux), sa seconde, qu'il nomme exécutrice de ses dernières volontés avec l'archevêque de Tours, Hardouin de Maillé, son fils, Isabeau, sa fille, Jeannin et Hugues, ses frères, et Pierre de Bauçay, Pierre Oudart, Guillaume et Jean Olivier, Hervé Belon et Geoffroi Viau, tous chevaliers. (*Arch. de l'abb. de Lorroux.*) Hardouin de Maillé survécut à ce testament militaire. De retour dans ses terres la même année, après l'issue malheureuse de cette expédition, il confirma en sa cour un accord entre des vassaux de sa baronnie de Maillé, par acte du lundi (26 février) après le dimanche *oculi* que l'on comptait encore 1285 (*v. st.*). L'acte de cette confirmation est scellé d'un sceau représentant un chevalier armé de toutes pièces, portant l'épée haute, et ayant le bouclier *fascé nébulé.* Son cheval est caparaçonné des mêmes armes. Autour est la légende : *Sigill. Hardouini domini Malliaci.* Le contre scel, aux mêmes armes, a pour légende : *Contra sigillum.* (Les mêmes sceau et contre-scel se voient à

DE PARTHENAY : burelé d'argent et d'azur ; à la bande de gueules, brochante sur le tout.

une charte du mois de février 1272, ainsi qu'au compromis que Hardouin VI avait passé avec les religieux de Marmoutier au mois de mars 1270.) Par acte du mois d'octobre 1289, Hardouin, et Jeanne, sa femme, reconnurent que l'abbaye de Marmoutier les avait autorisés à avoir dans leur maison d'Armançay, paroisse de Lorroux, un autel de bois; et que loin de songer à l'ériger en chapelle, ils promettaient d'y faire cesser l'office divin à la première invitation du prélat. (*Arch. de Marmoutier.*) Une donation en forme testamentaire que Hardouin VI fit aux moines de Rillé, le vendredi après la Saint-Pierre-aux-Liens 1290, d'un fossé situé près de leur couvent avec une place près le cimetière des Innocents, pour la célébration de son anniversaire, paraît être le dernier acte de ce seigneur. Il laissa, entre autres enfants;

Du premier lit :

1° Hardouin, VIIe du nom, mentionné ci-après;

2° Isabeau de Maillé;

Du second lit :

3° Jean de Maillé, qui était en bas âge lors du testament de son père. Il est qualifié écuyer, seigneur de Chançay, dans un acte d'amortissement du samedi après l'octave de St-Martin d'été 1325. (*Arch. de Marmoutier, Chançay.*) Peu après, il fut promu à la chevalerie; car dans un acte passé sous le sceau de la cour de Loches le mardi (26 février) après *remeniscere*, que l'on comptait encore 1325, il prend le titre de chevalier. Par cet acte, il reconnut que Rideau de Brois, chevalier, seigneur de Brois, lui avait assigné pour lui et ses hoirs une certaine rente foncière. Il est énoncé fils de noble dame Jeanne de Parthenay, dame de Clervaux, dans un acte de Rideau de Brois, valet, seigneur de Brois, du dimanche après la Purification 1362. (*Arch. du prieuré de Lorroux.*) Par acte du lundi après la fête de saint Maurice 1347, il avait révoqué la tenue de ses plaids à Chançay, à la prière des religieux de Marmoutier. Il était bailli de Touraine en 1352. Il mourut âgé de près de cent ans, laissant deux fils et une fille :

A. Jean de Maillé, chevalier, seigneur de Chançay, qui fut en procès avec les moines de Marmoutier, relativement à des redevances que ceux-ci réclamaient sur la terre de Chançay. Jeanne *de Villeblanche*, sa veuve, resta tutrice de leur fils unique :

Jean de Maillé, seigneur de Chançay, qui, après la mort de sa mère, passa sous la tutelle de Guillaume de Lisouart, chevalier, qui avait épousé sa tante. Il satisfit à la réclamation des religieux

de Marmoutier pour les redevances de Chançay. Dans la suite il fut armé chevalier, et périt dans la bataille d'Azincourt en 1415. (*Arch. de Marm., Chançay.*) Il avait épousé Anne *de Maillé*, fille de Jean de Maillé, seigneur de la Roche-Bourdeuil, de Narsay et de Crevant, et de Henriette Ourceau, dame de Montagu, sa seconde femme. Anne de Maillé, restée veuve sans enfants de son premier mari, épousa en secondes noces Guillaume Belier, écuyer, seigneur de Chezelles et de Savary, capitaine du château de Chinon et depuis grand-veneur de France. La terre de Chançay, qui était échue à Hardouin de Launay, l'un des héritiers de Jean de Maillé, ayant été confisquée sur Hardouin parce qu'il suivait le parti contraire au régent de France, fut donnée à Guillaume Belier en 1420. (*Arch. de Marmoutier, Chançay*);

B. Louis de Maillé, chevalier-bachelier, qui commandait une compagnie de deux autres chevaliers-bacheliers et douze écuyers, dans les guerres contre les Anglais en Limosin, suivant une quittance qu'il donna au trésorier des guerres le 14 juillet 1380. Cette quittance est scellée de son sceau, représentant *trois fasces nébulées avec une bande*, la même brisure que présente le sceau de Jean de Maillé, chevalier, seigneur de Chançay, bailli du roi en Touraine, à un ordre qu'il donna le 4 juin 1353. (*Cabinet de M. Clairambault*);

C. N..... de Maillé, femme de Guillaume *de Lisouart*, chevalier;

4° Pierre de Maillé, nommé, dans un hommage rendu à la seigneurie de Crevant par les seigneurs de Narsay, le jeudi avant la Saint-Michel 1319, comme mari de Jeanne *de Narsay*, fille de Geoffroi de Narsay, chevalier, seigneur de Chabanais, pouvait être fils de Hardouin VI de Maillé.

X. Hardouin, VIIe du nom, baron DE MAILLÉ, fut associé à son père dans la possession de cette seigneurie. Il est qualifié seigneur de Maillé dans un acte du lundi (5 mai) après la fête des saints Jacques et Philippe 1287, par lequel lui et sa femme Jeanne DE BAUÇAY (fille de Hugues, surnommé le Grand, seigneur de Bauçay en Loudunois), donnèrent en aumône aux religieux de Marmoutier les droits de fumage et de forage qu'ils avaient à Lorroux. (*Arch. de Marmoutier, prieuré de Lorroux.*) Par charte du mercredi avant la fête des saints Simon et Jude 1291, Hardouin de Maillé, dès lors qualifié chevalier, en exécution du testament de feu Hardouin, sire de Maillé (dont il était, dit-il, le fils aîné), et pour l'anniversaire de feu Jeanne de Bauçay,

DE BAUÇAY : de gueules, à la croix ancrée d'or.

sa propre femme, il assigna aux religieux de Lorroux 10 livres tournois de rente sur ses tailles de Rillé. (*Arch. de l'abb. de Lorroux.*) Au mois de mai 1297, Hardouin de Maillé vendit à l'abbaye de la Clarté-Dieu, pour la somme de 1800 livres tournois, une rente annuelle de 80 livres qu'il levait sur les coutumes et foires de Saint-Christophe. (*Arch. de l'abb. de la Clarté-Dieu.*) Il paraît avoir vécu jusqu'après 1302. De Jeanne de Bauçay qu'il avait épousée vers 1270, il laissa, entre autres enfants :

1° Hardouin, VIIIe du nom, dont l'article viendra ci-après ;

2° Payen de Maillé, Ier du nom, seigneur de Saint-Georges-du-Bois, sénéchal du comté de Bigorre, puis du Poitou et du Limosin, marié, peu avant 1318, avec Jeanne *de l'Etang*, dame de Brézé. Leur postérité a formé trois branches : 1° Les *seigneurs* DE BREZÉ, *marquis* DE BENEHART, éteints en 1750; 2° les *comtes* DE MAILLE-BREZÉ et DE ROUJOUX, *marquis* DE VALLON, qui représentent la quatrième branche actuelle de la maison de Maillé, formée par François-Henri, comte de Maillé, vivant en 1669, second fils de Henri, marquis de Benehart, et de Françoise de la Barre. Cette branche a pour chef le comte Alexandre-Armand-Fortuné de Maillé-Brézé ; 3° les *seigneurs-marquis* DE BREZÉ, *ducs* DE FRONSAC. Cette branche illustre, formée en 1437 par Gilles de Maillé, chambellan et grand-veneur de René d'Anjou, roi de Sicile, second fils de Payen, IIIe du nom, seigneur de Brézé, s'est éteinte en 1650, dans la personne du marquis de Brézé, maréchal de France, chevalier des ordres du Roi, gouverneur d'Anjou et vice-roi de Catalogne. Il avait survécu à son fils Armand de Maillé, duc de Fronsac et de Chaumont, marquis de Graville, vice-amiral de France, tué le 14 juin 1646 en combattant la flotte espagnole sur la côte d'Espagne. La duchesse de Fronsac, sa sœur (Claire-Clémence de Maillé), avait épousé, en 1641, Louis II de Bourbon, alors duc d'Enghein, depuis le grand Condé, et c'est de ce mariage qu'est sortie toute la maison de Condé ;

3° Jean de Maillé, chevalier, seigneur de Clervaux, qui servit avec trois chevaliers et dix écuyers dans les guerres de Guienne et de Languedoc, suivant un compte de Pierre du Drac du 28 octobre 1339 au 10 avril 1340. Il mourut avant l'année 1347. On a de lui deux actes scellés, l'un du jour de l'Ascension 1331, où l'écu représente un *fascé nébulé*, l'autre du mois de novembre 1340, représentant *une bande accompagnée de deux lions*, conservé aux archives de l'Hôtel-Dieu de Saint-Jean d'Angers. Il avait épousé Thomasse *de Doué*, de laquelle il eut deux fils et trois filles :

A. Jean de Maillé, chevalier, seigneur de Clervaux, de Fromenteau, de Donzenain, de Bonneval et d'Armançay, qui servit dans les guerres contre les Anglais en 1364, 1383, 1386 et 1388. Il mourut sans postérité avant 1391. Il existe dans le fonds de Clairambault

plusieurs quittances scellées de ses appointements militaires. Son écu est chargé de *trois fasces nébulées*, avec *un filet en bande;*

B. Eustache de Maillé, chevalier, que son frère institua son principal héritier et son exécuteur testamentaire en 1386. Il mourut aussi sans enfants peu de temps après;

C. Jeanne de Maillé, mariée, par contrat du dimanche après la Saint-Nicolas d'hiver 1329, avec noble homme Bonabes *de Rougé*, valet, fils de Guillaume de Rougé, chevalier, seigneur de Rougé. Elle en eut, entre autres enfants:

Huette de Rougé, dame de Roperville, qui, dans son testament du 26 juin 1391, se qualifie héritière de Jean et Eustache de Maillé, frères, chevaliers;

D. Aumur de Maillé, mariée 1° à Guillaume *Pierres*, chevalier, seigneur du Plessis-Baudouin, lequel fit son testament à Angers le mardi avant l'Annonciation de la Vierge 1320, et un codicile en 1328; 2° le dimanche, veille de la Purification 1343, avec Amaure *de Bauçay*, seigneur de la Motte. Elle testa le 15 février 1348 (*v. st.*);

E. Thomasse de Maillé, épouse d'Imbert *Guy*;

4° N..... de Maillé, mariée à Guillaume, seigneur *de Maulevrier*, dont elle était veuve en 1343;

5° Isabeau, femme de Pierre *de la Brosse*. Ils vivaient en 1356;

6° Catherine de Maillé, dame de Saint-Brice et de Cahaignes. Par son testament, dont elle remit l'exécution à la reine Jeanne de Bourgogne, elle donna la terre de Cahaignes aux religieux de Marmoutier.

XI. Hardouin, VIIIe du nom, baron DE MAILLÉ, se qualifie Hardouin de Maillé, valet (écuyer), seigneur de Milly et de Champchevrier, fils du seigneur de Maillé dans des lettres du samedi fête de la Septembrêche (1er septembre) 1291, par lesquelles il amortit et affranchit de tous droits et devoirs la moitié de la dîme du clos de Villemore, situé en la châtellenie de Saumur. (*Arch. de Saint-Florent de Saumur, aumônier.*) Il était chevalier et commandait une compagnie de huit chevaliers et de quarante écuyers dans l'armée que le roi Philippe-le-Bel fit marcher en 1302 contre les Flamands révoltés, et se trouva, en 1304, à la bataille de Mons-en-Puelle. Il fit partie d'une seconde expédition du même monarque pour la démolition des forteresses de Flandre en 1313, et servait sous Philippe de Valois en 1328 et 1340. Hardouin VIII mourut en cette der-

nière année. Il avait épousé, vers l'an 1320, Jeanne DE MONTBAZON, fille de Barthelemi, seigneur de Montbazon, et de Marie de Dreux. Elle avait la garde noble de ses enfants en 1343, et vivait encore en 1352. Un arrêt du parlement de Paris, du 12 novembre 1350, la condamna elle et la dame de Clervaux, au nom de leurs enfants, héritiers de Catherine de Maillé, dame de Cahaignes, à payer aux moines de Marmoutier, pour le retrait de cette terre, une somme de 120 florins à l'écu et de leur assigner une rente de 30 livres sur cette même terre. (*Arch. de l'abbaye de Marm.*) Hardouin VIII a eu, entre autres enfants :

DE MONTBAZON :

1° Hardouin IX, baron de Maillé, chevalier, marié avec Mahaut *le Vayer*, dame de la Clarté, de Bretignolle, de la Frenaye et du Plessis-Raffin. Il a continué la branche aînée, laquelle porte le surnom *de la Tour-Landry* depuis une alliance avec l'héritière de cette ancienne maison en 1494. Elle a formé plusieurs subdivisions, dont trois sous le même nom de la Tour-Landry, savoir : 1° les *marquis* DE GILLEBOURG et DE JALESNES, *comtes* DE CHATEAUROUX, appelés *marquis* DE LA TOUR-LANDRY, première branche actuelle de la maison de Maillé, représentée par le marquis de Maillé de la Tour-Landry, maréchal-de-camp, chevalier de l'ordre de Saint-Louis et de Saint-Lazare, né en 1755, marié : 1° en 1780, avec Jeanne *Shéridan;* 2° en 1804, avec Isabelle *Campbell*, des ducs d'Argyle, en Ecosse. Il a un fils de chaque lit; du premier est issu le comte Charles de Maillé de la Tour-Landry, lequel a un fils de son mariage avec Thaïs *de Hautefort de Vaudre*. Deux sœurs du comte Charles, issues du même lit, ont épousé, l'une le marquis *de Lubersac*, l'autre le comte Gustave *de Hautefort;* 2° les *seigneurs* DE SAINT-JEAN DES MAUVERETS, DE LA JOUSSELINIÈRE, DE L'ECHASSERIE, appelés aussi *marquis* DE MAILLÉ DE LA TOUR-LANDRY, seconde branche actuelle, représentée par le marquis Philippe-Joseph-Augustin, père de deux fils; 3° les *barons* D'ENTRAMES, *comtes* DE LA TOUR-LANDRY, *ducs* DE MAILLÉ, *pairs de France*, troisième branche actuelle, formée par Charles de Maillé, comte de la Tour-Landry, fils puîné de Charles I de Maillé de la Tour-Landry, marquis de Jalesnes, et représentée par Charles-François-Armand, duc de Maillé, pair de France, premier gentilhomme de la chambre de *Monsieur*, puis premier aide-de-camp du même prince, devenu Charles X, chevalier des ordres du Roi, officier de la Légion-d'Honneur, etc., fils du feu duc de Maillé, lieutenant-général des armées du roi, mort en 1791. D'un premier mariage, en 1784, avec Henriette-Victoire *Fitz-James*, fille du duc de Fitz-James, pair de France, il a eu un fils, Armand-Roger-Claude, marquis de Maillé, né en 1789, et madame la marquise *de Castries*. De Blanche-Josephe *le Bascle d'Argenteuil*, duchesse de Maillé, sa seconde femme, sont issus les comtes Armand et Hardouin de

Maillé ; 4° les *seigneurs* DE VILLEROMAIN et DE L'ISLETTE, *barons* DE LA FOREST et DE LESQUELEN, *comtes* DE MAILLE-LA-MARCHE, créés *marquis* DE KERMAN en 1612, et éteints au milieu du 18e siècle, avaient eu pour auteur Juhez de Maillé, seigneur de l'Islette en Touraine, et de Villeromain en Vendomois, vivant en 1400, second fils de Hardouin X, baron de Maillé, et de Perrenelle d'Amboise. De cette branche en sont sorties deux autres : 1° les *seigneurs* DE LA GUERITAUDE et DE VERRIÈRES, éteints vers 1650; 2° les *seigneurs* DE LATAN, DE CHEF-DE-RUE, etc., éteints en 1644 (1);

2° Jean de Maillé, auteur de la branche des *seigneurs* DE LA ROCHE-BOURDEUIL et DE CREVANT, éteints vers 1500, en la personne de Charles de Maillé, maître-d'hôtel de la reine Marie d'Anjou;

3° Gui de Maillé, chevalier, seigneur de la Guéritaude, du chef de Jeanne *de Sazillé*, sa femme. Il fit foi et hommage de cette terre qu'il tenait en moyenne et basse justice, à la seigneurie de Montbazon en 1353. (*Arch. de Montbazon, inventaire*, fol. 88.) Jeanne de Sazillé épousa en secondes noces Guillaume Turpin, chevalier, dont elle était veuve en 1372. Elle avait eu de son premier mari :

N..... de Maillé, mariée à N..... *de Sainte-Maure*. Elle ne vivait plus au mois d'octobre 1372, date d'une donation faite par sa mère à l'abbaye de Cormery, pour le repos de son âme et de celles des deux maris que cette dame avait eus (*Arch. de l'abb. de Cormery.*);

4° Ameil de Maillé, archevêque de Tours;

5° Jeanne de Maillé, née au château de la Roche-Saint-Quentin le 13 avril 1321. Elle reçut le nom de Marie à la confirmation. Son père lui fit épouser le seigneur *de Silly*. Elle mourut sans enfants, en odeur de sainteté, et fut inhumée dans l'église des Cordeliers de Tours;

6° Isabelle de Maillé, qui était veuve, en 1361, de Jean *de Beaumont*, seigneur de Bressuire.

Cette notice n'ayant d'autre but que de servir d'introduction aux divers ouvrages qui ont traité de la maison de Maillé, nous la terminons ici, où cessent les inexactitudes et les omissions les plus graves des historiens. Pour le surplus des faits ultérieurs relatifs aux filiations des diverses branches, à leurs illustrations nombreuses, à leurs grandes alliances, on peut consulter avec fruit l'*Histoire des Grands Officiers de la Couronne*, t. VII, pp, 496 à 518; Moréri, la Chenaye-des-Bois, et les autres généalogistes qui les ont suivis.

---

(1) Il a existé encore une branche de Maillé, celle des *seigneurs* DE LALEU et DE VILLENEUVE, dont la jonction n'est pas connue, et qui était possessionnée en Poitou lors de la recherche générale de la noblesse en 1667.

DES RÉAUX,

Barons DE LIREY, *seigneurs* DE COCLOIS, *marquis* DES RÉAUX, etc., *en Champagne.*

ARMES : *D'or, au léopard lionné et monstrueux de sable, à tête humaine de carnation, chevelée et barbée de sable.* Couronne de marquis.

La famille DES RÉAUX a été maintenue dans sa noblesse par M. de Caumartin, intendant de Champagne, au mois de décembre 1667, sur une production de titres remontant à Jacques des Réaux, marié, le 8 janvier 1458, avec Jeanne de Villeneuve.

Plus tard, cette famille ayant aspiré aux honneurs de la cour, produisit au cabinet du Saint-Esprit les titres originaux qui avaient servi de base à cette maintenue, laquelle, par le réglement de 1760, demeurait sans force vis-à-vis du généalogiste du roi. On dut aussi produire des actes antérieurs pour remplir la prescription d'ancienneté. Ceux qu'elle présenta remontaient à 1288.

Mais à l'examen de ces pièces, M. Chérin reconnut qu'elles concernaient deux familles bien distinctes, l'une, connue sous le nom *des Ruyaulx*, très-ancienne en Nivernais et Bourbonnais, éteinte dans le seizième siècle (1); l'autre, celle des Réaux de Coclois, existant

(1) On trouve dans les registres 453 (fol. 107) et 463 (fol. 8 et 9) de la Chambre des Comptes de Paris, l'hommage que rendit au roi, en 1455, Charlot *des Ruyaulx*, écuyer du duc de Bourbon, pour sa maison forte et terre seigneuriale de Bouy, paroisse de

honorablement en Champagne depuis 300 ans, mais ne prouvant sa filiation d'une manière authentique qu'à partir de Nicolas des Réaux, écuyer, seigneur de Brison, vivant en 1554.

Nonobstant cette décision formelle, rendue en 1774, et par suite de laquelle le marquis des Réaux dut renoncer à l'espoir de monter dans les carrosses, quatre ans après, la Chenaye des Bois a imprimé dans son *Dictionnaire de la Noblesse* (t. XII) la généalogie des Réaux, greffée sur celle des Ruyaulx, déclarant, page 8, que cette généalogie était dressée sur titres originaux qui lui avaient été communiqués, et *vérifiés par le généalogiste des ordres du Roi.*

Ce n'est pas par de tels écarts qu'un généalogiste, qui trahit le premier devoir de son état, peut rendre son témoignage de quelque utilité pour les familles. Celle des Réaux n'avait pas besoin d'une ancienneté et d'une illustration chimériques. La considération dont elle jouit depuis 300 ans en Champagne, sa province originaire, est un fait incontesté par M. Chérin et incontestable. Elle a donné plusieurs chevaliers de Malte, un gentilhomme de la chambre de Henri IV, gouverneur de Pont-sur-Yonne sous Louis XIII, un maréchal-de-camp, un colonel, nombre de capitaines dans la cavalerie, la maison du Roi et les Gardes-Françaises, et s'est alliée aux familles d'Aucourt, de la Baulme, le Clerc de Fleurigny, de Clyon, de Denis, de Joyeuse-Grandpré, de Madeil, de Marolles, de Mesgrigny, de Meuves, de la Rama, de Rochereau, de Turmenies, etc. (1).

Bardais, en Bourbonnais. Dans le système écarté au cabinet des ordres du Roi et publié par la Chenaye-des-Bois, ce Charlot ou Charles des Ruyaux, chef de la branche aînée, aurait été frère de Jacques, chef de la branche cadette dite des Réaux, marié, en 1458, à Jeanne de Villeneuve.

(1) On ne tient pas compte ici de plusieurs autres grandes alliances citées par la Chenaye-des-Bois. Cet auteur, dans son ignorance des familles, en a attribué aux des Réaux de Champagne qui appartiennent aux des Ruaux, comtes de Rouffiac en Angoumois.

DE LA ROCHE,

Seigneurs DE LA ROCHE, DE PONCIÉ, DU THILLET, DE NULLY, DE LAISSUS, DE LA CARELLE, DE GROSBOIS, DU BIEF, DE BUSSIÈRE, DE MONTCLAIR, DU RAZEY, DE MONTCEL, DE VIAL, DE LA PEYROUSE, DE SURRAT, DES GERVAIS, DE PARDON, DE LAVAL et DE LA SERVE, *barons* et *comtes* DE LA ROCHE, *en Bourgogne* et *en Beaujolais.*

ARMES : *Écartelé, aux* 1 *et* 4 *d'argent, à trois fasces de gueules; aux* 2 *et* 3 *d'or, au chevron d'azur, accompagné de trois croisettes du même.* Couronne de comte. Supports : deux lions, tenant chacun une épée d'argent. Cimier : un soleil. Devise : SUBLIMI FERIAM SIDERA VERTICE.

La maison DE LA ROCHE, distinguée par son ancienneté et les hommes recommandables qu'elle a fournis à la magistrature et à l'épée, a donné son nom à plusieurs terres et fiefs en Bourgogne, en Bresse et en Beaujolais. Elle prouve littéralement sa généalogie, par titres originaux, depuis 1544, et présente au premier degré un jugement en exemption de tailles, rendu par le bailliage de Villefranche, en Beaujolais, le 3 mars

1547, par lequel noble Louis-Guichard de la Roche est reconnu *estre né noble et issu de noble et ancienne lignée.*

En effet, Louis-Guichard et noble Etienne de la Roche, son frère, avaient pour ascendants à divers degrés Guichard *de la Roche*, damoiseau, qui fit hommage au sire de Beaujeu, en 1441 et 1459 (hommage renouvelé par Antoine *de la Roche*, son fils, en 1477), pour sa maison noble de la Cour, située dans les paroisses de Jullié et de Lancié, diocèse de Mâcon, près Belleville en Beaujolais. (*Chambre des Comptes de Paris*, *registre* 485, pp. 14, 15, 16.) Une autre maison noble, appelée la Poype de Lancié, était possédée antérieurement par Edouard *de la Roche*, damoiseau, qui en rendit hommage au sire de Beaujeu en 1375 et 1400. (*Même registre*, pp. 44, 45, 61.)

Parmi les hommages rendus à la seigneurie de Beaujolais, on trouve encore ceux de Guiot *de la Roche*, damoiseau, et d'Isabelle *de la Roche*, sa sœur, en 1309, enfants de feu Hugues *de la Roche*, damoiseau; d'Eudes *de la Roche*, seigneur de Nolay, damoiseau, domicilié en Mâconnais en 1323 et 1346, et de Jean *de la Roche* en 1331. (*Chambre des Comptes*, *registre* 486, p. 101; *registre* 486, pp. 109, 195, 295; *registre* 1392, p. 828.)

Une branche de cette ancienne famille subsistait dans le Mâconnais au 15e siècle, représentée par Vincent *de la Roche*, seigneur de la Roche-sous-Litry, marié vers 1450 avec Marie *de Trie*. Leur fille puînée, Perrine *de la Roche*, épousa, le 18 décembre 1471, Pierre *de Courtenay*, seigneur de la Ferté-Loupière, de Ravillon et de Prenay. (*Histoire de la maison de France*, par le P. Anselme, t. I, branche de Courtenay, p. 499.) Cette branche de la Roche portait : *D'argent, à 3 pals de gueules.*

I. Noble Etienne DE LA ROCHE, seigneur de la Roche, était frère de noble Louis-Guichard de la Roche, comme on le voit par l'acquisition qu'ils firent conjointement, le 11 novembre 1544, par acte passé devant Micoud, notaire royal, d'une propriété sise en la paroisse de Vaulxregnard, au lieu de Champchastel. Le même Louis-

Guichard de la Roche mourut sans postérité, après avoir obtenu un jugement de l'élection de Villefranche en Beaujolais, en date du 3 mars 1547, par lequel il fut reconnu *estre né noble et issu de noble et ancienne lignée;* ce jugement, rendu sur production, fut signifié au procureur du roi et aux échevins de la ville de Villefranche, avec défense et inhibition de comprendre ledit Louis-Guichard de la Roche au rôle des tailles, attendu sa qualité. Cette sentence est signée Aujard et Charreton, élus; Valfor, Dupont et Campet, assesseurs.

Etienne de la Roche fit, conjointement avec son fils Antoine de la Roche, par acte passé devant Micoud, notaire royal, le 9 mars 1551, une autre acquisition dans le même territoire de Vaulxregnard. Il eut pour femme damoiselle Claudine DE GASPARD, fille de noble Philibert de Gaspard, écuyer, seigneur du Buisson, en Dombes, de la même famille que Jean de Gaspard, lieutenant-général civil et criminel au pays de Beaujolais en 1554. De ce mariage sont issus :

DE GASPARD : d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 étoiles du même; au chef d'argent, chargé de 3 bandes de gueules.

1° Antoine, dont l'article suit;

2° Étienne de la Roche, écuyer, qui fut d'abord lieutenant-particulier au bailliage de Beaujolais, par lettres du duc de Montpensier, datées du camp de Ruffec, le 5 mars 1569, et confirmées par le roi, à Paris, le 12 avril de la même année, puis lieutenant-général civil et criminel au même pays, par lettres datées de Blois, le 28 février 1589; c'est en cette qualité qu'il fut commissaire départi, avec Georges de Villeneuve, bailli de Beaujolais, et David Belet, lieutenant-particulier, par lettres du duc de Montpensier, du 26 décembre 1600, pour recevoir la foi et hommage des nobles, ecclésiastiques et autres tenant fiefs au pays de Beaujolais. (*Histoire du Beaujolais*, par Pierre Louvet, in-fol., 1695.) Il remplaça dans cette dernière charge Jean de Gaspard, dont il est parlé plus haut, et mourut sans postérité, après avoir épousé une demoiselle de la maison *de Gaspard.*

II. Noble Antoine DE LA ROCHE, écuyer, seigneur de la Roche, intervint à l'acquisition faite le 9 mars 1551, par noble Etienne de la Roche, son père, et fit seul, le 12 mars 1564, par acte passé devant Perrachon, notaire royal, un échange de propriétés, respectivement situées en la même paroisse de Vaulxregnard. Il avait épousé Etiennette DE THIL. Ce mariage est constaté par le rappel d'elle et de lui, comme père et mère, dans la

DE THIL : de gueules, semé de billettes d'or : au lion du même, brochant.

donation du 6 août 1575, qui précéda les engagements anté-nuptiaux de Claude de la Roche, leur fils, aîné des trois enfants issus de ce mariage, qui furent :

1° Claude Ier, dont l'article suit ;

2° Louis de la Roche, gratifié, en 1572, d'une donation commune à Claude de la Roche, son frère, au pacte anté-nuptial duquel il assista en 1575, comme procureur fondé de sa sœur, par acte passé, le 6 août, au château de la Roche, par-devant Perrachon, notaire royal ;

3° Isabeau de la Roche, demoiselle, qui concourut, le 6 août 1575, par un abandon de ses droits sur la succession paternelle à son frère aîné, au pacte anté-nuptial contracté le lendemain par ce dernier.

III. Noble Claude DE LA ROCHE, Ier du nom, écuyer, seigneur de la Roche et du Bief, reçut, le 8 août 1572, par acte passé devant Janson, notaire royal, une donation (1) indivise avec Louis de la Roche, son frère, et souscrivit pardevant Riche Pauche, notaire royal, le 7 août 1575, aux château et maison forte de Messey, en Bourgogne, une promesse de mariage mutuelle entre lui et damoiselle Jeanne DE MESSEY, fille de Jean de Messey, écuyer, seigneur dudit lieu, et de dame Catherine de Montjouvent, en suite d'une autre donation à lui faite, la veille, en faveur de cette alliance, par damoiselle Isabeau de la Roche, sa sœur, des droits qu'elle pouvait prétendre sur la succession de leur père. Claude de la Roche eut de son mariage :

DE MESSEY : d'azur, au sautoir d'or.

1° François de la Roche, mort sans postérité ;

2° Benoît, qui a continué la descendance ;

3° Charles de la Roche, présent au mariage de sa sœur, dénommée ci-dessous ;

4° Isabeau de la Roche, mariée, par contrat passé devant Laboron, notaire royal, le 8 octobre 1607, à noble Louis *de Beaulieu*, seigneur de la Durie.

IV. Benoît DE LA ROCHE, écuyer, seigneur de la Roche, de Poncié et du Bief, épousa, par contrat passé devant Barraud, notaire royal au bailliage de Mâcon, le 21 janvier 1637, demoiselle Pierrette PRÉVOST, fille de

PRÉVOST : de sinople, à la fasce ondée d'argent, accompagnée de 3 écrevisses d'or.

(1) Les biens mentionnés dans cette donation sont encore possédés par la famille.

feu Pierre Prévost, magistrat au même bailliage. Il reçut une rétrocession de rente, sur des propriétés situées à Vaulxregnard, fit son testament pardevant Dumont, l'aîné, notaire royal en Beaujolais, le 24 septembre 1660, et institua pour son héritier universel Claude de la Roche, son fils aîné. Ses enfants furent :

1° Claude, IIe du nom, dont l'article suit ;

2° Benoît de la Roche, né à Vaulxregard, le 5 octobre 1642, chanoine de la collégiale d'Aigueperse, présent au contrat de mariage de son frère en 1675 ;

3° Marie de la Roche, qui épousa Jean-Chrysostôme *de Grosbois*, écuyer, seigneur dudit lieu et de Rochetaillée, capitaine au régiment de Certirane.

V. Claude DE LA ROCHE, IIe du nom, écuyer, seigneur de la Roche, de Poncié, et du Thillet, conseiller et avocat du roi au bailliage de Beaujolais, par lettres du dernier jour de février 1662, fit partie de l'arrière-ban de la noblesse de Beaujolais, convoqué en 1674, et réuni sous les ordres de M. de Talaru. Il fut membre de plusieurs académies (1), et mourut revêtu d'une place de conseiller du roi en ses conseils. Il avait épousé, par contrat passé devant Laurens et Tournier, notaires royaux à Villefranche, le 5 octobre 1675, et en vertu de procuration de la dame Prévost, sa mère, alors veuve, qui, pour cette cause, l'instituait son légataire universel, et en présence de M. Paul de Royer, écuyer, seigneur de la Valfenière, procureur fondé par cet acte de la même dame, et de noble Jean-Chrysostôme de Grosbois, écuyer, beau-frère du futur, demoiselle Marie-Anne DE PHELINES, fille de feu noble Jean de Phelines, seigneur du Martelet, et de dame Marie Hugalis : la future assistée de sa mère, qui lui fit don de la moitié de ses biens, de noble David de Phelines, seigneur de la Chartonnière, exécuteur testamentaire de son père, de

DE PHELINES : d'azur, à 5 flèches d'argent, la pointe en haut, formant un faisceau lié de gueules.

(1) Claude de la Roche, plus connu sous le nom de M. de Poncié, acquit de la célébrité par son éloquence. Ses discours ont été plusieurs fois cités avec éloge ; on remarque entr'autres celui qu'il prononça à l'assemblée de la noblesse, réunie pour l'arrière-ban en 1674, et plusieurs autres. La bibliothèque de Lyon possède le manuscrit autographe de ces discours.

noble Charles de Phelines, seigneur de Ruyère, président de l'élection de Villefranche, etc. etc. Par son testament, en date du 19 mars 1684, reçu par Tournier, notaire royal à Villefranche, Claude de la Roche institua pour son héritier universel David de la Roche, son fils aîné, et lui substitua, en cas de mort, ses autres enfants, par ordre de primogéniture. Il laissa :

1° David, dont l'article suit;

2° Jean-Baptiste de la Roche, qui a formé la branche des *seigneurs* DE BUSSIÈRE et DE MONTCLAIR, rapportée plus loin;

3° Joseph de la Roche, qui a formé la branche des *seigneurs* DE NULLY et DE LA CARELLE, *barons* DE LA ROCHE, et dont l'article viendra en son rang;

4° Ferdinand de la Roche, auteur de la branche des *comtes* DE LA ROCHE-PONCIÉ, rapportée plus bas;

5° Claude-François de la Roche, seigneur de Laval, chanoine de la collégiale d'Aigueperse, puis prébendé en celle de Villefranche, le 3 juillet 1714;

6° Françoise de la Roche, qui épousa, en 1701, Charles *de Chal*, écuyer, seigneur de Foncraine, officier au régiment de Girardin;

7° Marie-Marguerite de la Roche, mariée, par contrat passé devant Guillot, notaire royal à Beaujeu, le 17 octobre 1717, à Jean *de Magnin*, écuyer, seigneur de Pierreux;

8° Marie-Anne de la Roche, mariée à Antoine, comte *de Damas*, seigneur de Jasseron et la Pilonnière, officier au régiment d'Orléans. Cette dame décéda le 28 février 1766, à Villefranche en Beaujolais, et fut inhumée le lendemain en l'église paroissiale, dans le caveau servant de sépulture à la famille de la Roche;

9° Judith de la Roche, morte sans alliance.

VI. David DE LA ROCHE, écuyer, seigneur de la Roche, de Poncié, du Martelet, de Laissus et autres lieux, né le 12 octobre 1677, fut nommé conseiller du roi au bailliage de Beaujolais, par lettres du 15 juillet 1704. Il prêta foi et hommage au duc d'Orléans le 6 mars 1721, pour sa seigneurie de Pardon, qui depuis passa en apanage à Ferdinand de la Roche, son frère, grand-prévôt de la province de Charolais, nommé plus bas. David épousa, par contrat reçu par Tournier, notaire royal au bailliage de Beaujolais, le 12 septembre 1706,

demoiselle Anne DE GROSBOIS, sa cousine-germaine, fille de Jean-Chrysostôme de Grosbois, écuyer, seigneur de Grosbois et de Rochetaillée, et de Marie de la Roche. Il testa le 15 août 1718, et institua pour son héritier universel Claude-François de la Roche, son fils. Il laissa deux enfants :

DE GROSBOIS : de gueules, au lion d'or, tenant de la pate dextre une epée d'argent.

1° Claude-François, dont l'article suit ;

2° Marie-Claudine de la Roche, qui épousa François *Chevalier*, écuyer, seigneur de Montrouent, officier d'infanterie.

VII. Claude-François DE LA ROCHE, chevalier, seigneur de la Roche, de Laissus, du Martelet, du Razey et autres lieux, né à Villefranche en Beaujolais, le 25 juin 1710, fut d'abord conseiller du roi au bailliage de Beaujolais, puis conseiller aux conseils de monseigneur le duc d'Orléans, par lettres de retenue du 13 juillet 1735. Il fit le dénombrement de sa terre de la Roche le 28 avril 1744, et mourut le 1er mars 1748. Il avait épousé, par contrat du 24 août 1737, demoiselle Pierrette JEURY, dont il eut :

JEURY :

1° Paul-Claude de la Roche, mort sans postérité ;

2° Antoine-Isidore-Marie, dont l'article suit ;

3° Geneviève-Michèlle de la Roche, qui épousa son cousin-germain Claude *Chevalier*, écuyer, seigneur de Montrouent, gendarme de la garde de sa majesté, chevalier de l'ordre de Saint-Louis ;

4° Pierrette-Geneviève de la Roche, morte sans alliance.

VIII. Antoine-Isidore-Marie DE LA ROCHE, chevalier, seigneur de la Roche, de Laissus, de Grosbois et autres lieux, né à Lyon, paroisse de Saint-Paul, le 31 mars 1743, entra aux mousquetaires de la garde du roi, en la deuxième compagnie, le 19 juin 1766, et fut nommé capitaine des chasses de monseigneur le duc d'Orléans, par lettres du 4 septembre 1776. Il fit partie de l'assemblée de la noblesse de Beaujolais, réunie pour l'élection des députés aux états-généraux du royaume, le 16 mars 1789, et fut l'un des otages qui s'offrirent

pour Louis XVI et sa famille, en 1791 (1). Il avait épousé, par contrat passé devant Tournilhon, notaire royal à Lyon, le 6 août 1772, demoiselle Françoise-Thérèse DE FERRARY DE ROMANS, fille d'Etienne-Lambert de Ferrary, comte de Romans, seigneur du Bouchoux, de Saint-Georges, et autres lieux, lieutenant de roi des provinces de Bresse, Bugey et Valromey, ancien capitaine au régiment de Lyonnais, infanterie, et de dame Marguerite Gertrude Charrier. Antoine-Isidore-Marie de la Roche est décédé sans postérité, et cette branche se trouve éteinte.

DE FERRARY : d'azur, au lion d'or.

SEIGNEURS DE BUSSIÈRE ET DE MONTCLAIR.

VI. Jean-Baptiste DE LA ROCHE, écuyer, seigneur de Bussière, etc., deuxième fils de Claude de la Roche, IIe du nom, seigneur de la Roche et de Poncié, et de Marie-Anne de Phelines, fut pourvu, en 1710, de la charge de conseiller avocat du roi au bailliage de Beaujolais, puis, en 1724, de celle de conseiller de S. M. en ses conseils. Il avait épousé, par contrat passé devant Pressavin, notaire royal, le 9 avril 1711, demoiselle Catherine-Charlotte DE GARRIL, fille de noble Jacques de Garril, écuyer. De ce mariage est issu Jean-François, qui suit.

DE GARRIL : de sinople, au chevron d'or, chargé en chef d'une molette de sable.

VII. Jean-François DE LA ROCHE, chevalier, seigneur de Bussière, de Montclair et autres lieux, épousa demoiselle Jeanne-Marie DE ROUJOUX DE FÉCAMP, fille de François de Roujoux, écuyer, seigneur de Fécamp, ancien officier de cavalerie. Jean François de la Roche testa le 19 janvier 1762, par devant Thevenon, notaire royal, et institua pour son héritier universel, François-Marie de la Roche, son fils aîné. De son mariage sont issus :

DE ROUJOUX : d'azur adextré de 3 roses d'argent, en pal, et senestré de deux épées d'or en sautoir.

---

(1) *Voyez* l'Histoire et la Liste générale des otages, imprimées chez Pillet, un vol. in-8°.

1° François-Marie, dont l'article suit ;

2° Jean-Marie de la Roche, *dit* le chevalier de Montclair, lieutenant au régiment d'Austrasie, tué à la bataille de Goudelour, aux Grandes-Indes.

VIII. François-Marie DE LA ROCHE, chevalier, seigneur de Bussière, Montclair et autres lieux, épousa, par contrat passé devant Lenoble, notaire royal à Autun, le 14 avril 1782, demoiselle Jeanne DE GANAY DE VISIGNEUX, fille de Nicolas de Ganay, chevalier, seigneur du Pavillon, officier au régiment de Rouergue, et de dame Elisabeth d'Hérisson. François-Marie de la Roche étant mort sans postérité, cette branche se trouve éteinte.

DE GANAY : d'or, à l'aigle mornée de sable.

SEIGNEURS DE NULLY et DE LA CARELLE.

VI. Joseph DE LA ROCHE, chevalier, seigneur de Nully, la Carelle, la Serve et autres lieux, troisième fils de Claude de la Roche, IIe du nom, seigneur de la Roche et de Poncié, et de Marie-Anne de Phelines, naquit le 27 novembre 1691, au château de Poncié, paroisse de Fleury en Beaujolais. Il entra fort jeune comme officier au régiment d'Agénais, et y fut nommé lieutenant en premier, par lettres du 14 septembre 1721. La même année, et le 15 mars, il prêta foi et hommage entre les mains du duc d'Orléans, sire et baron de Beaujolais, pour sa terre et seigneurie de la Carelle, et fut ensuite nommé capitaine des chasses de ce prince. Il avait épousé, par contrat reçu par Buiron, notaire royal au bailliage de Beaujolais, le 14 juin 1720, demoiselle Benoîte BERTUCAT, fille de noble Philibert Bertucat, et de dame Avoye Chambaux. De ce mariage sont provenus :

BERTUCAT :

1° David, dont l'article suit ;

2° Claude-Antoine de la Roche, chevalier, seigneur de la Carelle, né le 27 septembre 1723, au château de la Carelle en Beaujolais. Il servit d'abord dans le régiment de Quercy, puis fut nommé successivement lieutenant au régiment de Berry, cavalerie, par lettres du 12 mars 1745, capitaine en second au régiment des volontaires bretons, le 25 mars 1747,

enfin capitaine-commandant d'une compagnie de son nom au même régiment, le 4 décembre de la même année. Il fut blessé au bras au siége de Berg-op-Zoom. Il épousa, par contrat reçu par Testenoire, notaire royal, le 15 novembre 1753, demoiselle Antoinette *Targe*, fille de Pierre Targe, écuyer, seigneur d'Urbain, garde-de-la-porte de sa majesté, et de dame Christine de Butty. De ce mariage sont issus :

a. Claude-Marie-Antoine-Zacharie-Arnoux de la Roche, chevalier, officier au régiment d'Enghien, par lettres du 24 février 1782, mort sans postérité ;

b. François-Marie de la Roche, chevalier, admis, comme élève du roi, à l'école royale militaire, sur preuves de noblesse établies par-devant M. d'Hozier de Sérigny, juge d'armes de France, le 25 décembre 1774. Il est décédé à l'école militaire ;

c. Marie-Nicole de la Roche, mariée, en 1790, à Benoît-Léonard-Philibert *de Veyle*, chevalier, officier au régiment d'Anjou, infanterie ;

d. Antoinette-Françoise de la Roche, mariée, par contrat du 13 février 1790, à son cousin-germain, Jean-Marie, baron *de la Roche*, ainsi qu'il sera dit plus bas ;

e. Anne-Joséphine de la Roche, religieuse de la visitation de Sainte-Marie ;

3° Claude-François de la Roche, *dit* le chevalier de Nully, né le 30 mars 1734. Il fut d'abord sous-lieutenant au régiment de la Vieille-Marine, puis lieutenant au même régiment, par lettres du 20 mars 1759, et enfin capitaine en 1773. Il est décédé sans postérité ;

4° Marguerite de la Roche, épouse de Philippe *de Mazière*, écuyer ;

5° Marie-Claudine *de la Roche*, qui épousa, par contrat passé devant Testenoire, notaire royal, le 27 août 1754, Pierre *Targe*, écuyer, garde-de-la-porte du roi, lequel était veuf de dame Christine de Butty, comme il a été dit plus haut ;

6° Anne de la Roche, qui épousa N..... *Moreau* ;

7° Catherine-Charlotte-Philiberte de la Roche, *dite* mademoiselle de Nully, décédée non mariée ;

8° Antoinette de la Roche, *dite* mademoiselle de la Serve, morte aussi sans alliance.

VII. David DE LA ROCHE, chevalier, seigneur de Nully, né au château de la Carelle le 25 avril 1721, servit d'abord dans le régiment de Quercy, puis fut nommé lieutenant au régiment de Berry, cavalerie, par lettres

du 8 janvier 1743, et enfin capitaine au régiment des hussards de Rougrave en 1747. Il fut créé chevalier de Saint-Louis, après avoir reçu plusieurs blessures dans ses campagnes *, et notamment à la bataille de Fontenoy. Il passa en l'île de Saint-Domingue, où, en vertu de procuration de ses père et mère, il épousa, par contrat du 3 juillet 1752, reçu par de Lesther et Legras, notaires royaux au fort Dauphin, demoiselle Marie-Louise DE NADAL, fille mineure de feu Louis de Nadal, écuyer, commandant du quartier de Maribaroux, île de Saint-Domingue, et de dame Jeanne-Françoise Bocquet. Il mourut le 6 février 1782, laissant de son mariage :

DE NADAL : d'or, à l'aigle éployée et couronnée de sable, chargée d'un cœur surmonté d'une croisette de gueules.

1° Henri-Jean, dont l'article suit;

2° Jean-Marie de la Roche, dont l'article viendra après celui de son frère aîné.

VIII. Henri-Jean DE LA ROCHE, chevalier, baron de Montcel, seigneur de la Peyrouse et autres lieux, né à Saint-Domingue le 10 septembre 1753, entra dans la deuxième compagnie des mousquetaires de la garde du roi en 1770, fut breveté capitaine de cavalerie à la réforme de ce corps, et reçu chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, par lettres-patentes du 22 août 1814. Il avait été, en 1791, l'un des otages qui s'offrirent pour S. M. Louis XVI, et il fut reçu la même année membre de l'ordre et archiconfrérie du Saint-Sépulcre de Jérusalem. Il a épousé, par contrat du 16 avril 1799, reçu par Fellot, notaire à Lyon, demoiselle Geneviève-Françoise-Jeanne TIRCUY DE CORCELLES, fille de François-Joseph Tircuy de Corcelles, chevalier, seigneur de Corcelles, Lancié, Fleurié et autres lieux, ancien capitaine au régiment de Chartres, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de dame Thérèse-Geneviève Gayot de Mascrany. De ce mariage sont issus :

TIRCUY DE CORCELLES : d'azur, à la fasce d'or.

1° Isidore-Henri-Paul-Timothée de la Roche, né le 6 février

* Son nom se trouve plusieurs fois cité avec éloge dans les journaux du temps.

1802, élève à l'école royale militaire de Saint-Cyr, puis nommé officier au corps royal d'état-major le 1er janvier 1822. Il a été reçu chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem (Malte), le 4 décembre 1814, sur preuves faites par-devant le généalogiste de l'ordre, et visées au tribunal de première instance de la Seine ;

2° Ernest-Claude-Antoine-Augustin de la Roche ;

3° Timoléon-Palamède-Hélène de la Roche.

VIII. Jean-Marie DE LA ROCHE (deuxième fils de David de la Roche, et frère de Henri-Jean), chevalier, baron de la Roche et de Vial, seigneur de la Carelle, de Surrat, des Gervais et autres lieux, né à Saint-Domingue, le 16 octobre 1754, entra au service comme mousquetaire de la garde du roi, en la deuxième compagnie, en 1770; fut nommé à la réforme du corps, en 1776, officier au régiment du Cap-Français; fit en cette qualité les guerres d'Amérique; fut reçu chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis par brevet du 30 mai 1792, et fut breveté chef d'escadron le 22 août 1814. Il avait été l'un des otages qui s'offrirent, en 1791, pour S. M. Louis XVI et sa famille. En 1803, il avait été nommé membre du conseil-général du département du Rhône: il en exerça les fonctions jusqu'à la révolution de 1830, époque à laquelle il donna sa démission. Il a épousé avec dispense, et par contrat passé devant Desgranges, notaire royal à Villefranche, le 13 février 1790, demoiselle Antoinette-Françoise DE LA ROCHE, sa cousine-germaine, fille de Claude-Antoine de la Roche, chevalier, et de dame Antoinette Targe, l'un et l'autre mentionnés plus haut. De ce mariage est issu Antoine-Louis-Ferdinand, qui suit.

DE LA ROCHE : écartelé, aux 1 et 4 d'argent, à 3 fasces de gueules; aux 2 et 3 d'or, au chevron d'azur, accompagné de 3 croisettes du même.

IX. Antoine-Louis-Ferdinand DE LA ROCHE, chevalier, né au château de la Carelle, le 11 juillet 1791, est entré en la 2me compagnie des mousquetaires de la garde du roi le 1er juillet 1814, avec brevet de lieutenant de cavalerie, et a fait partie, en 1815, pendant l'interrègne, du corps des volontaires royaux, organisés à Lyon sous le nom de chasseurs de Henri IV, par M. le chevalier de

Landine du Saint-Esprit, commissaire extraordinaire du roi. S. M. l'avait créé, dès le 18 janvier 1815, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur. Il a été reçu chevalier honoraire de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem (Malte), par bulle du lieutenant du magistère, et du sacré conseil, séant à Catane, en date du 9 juin 1818, sur preuves établies par-devant le généalogiste de cet ordre, et visées au tribunal de première instance du département de la Seine. Il a épousé, par contrat du 10 juin 1813, reçu par Perrachon, notaire, demoiselle Jeanne-Claudine Marie-Thérèse de COLABAU-JULIÉNAS, fille de Jacques-Marie-Alexandre de Colabau-Juliénas, chevalier, baron de Châtillon, ancien officier aux gardes-françaises, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de dame Marie-Aimée-Joséphine Mignot de Bussy. De ce mariage est issu :

DE COLABAU : d'azur, à la bande d'argent, chargée de 3 mouchetures de sable.

Jean-Joseph-Sosthène de la Roche, né au château de Juliénas, le 28 juillet 1816.

SEIGNEURS DE PARDON, COMTES DE LA ROCHE-PONCIÉ.

VI. Ferdinand DE LA ROCHE-PONCIÉ, chevalier, seigneur de Pardon, quatrième fils de Claude de la Roche, IIe du nom, seigneur de la Roche et de Poncié, et de Marie-Anne de Phelines, naquit à Villefranche en Beaujolais le 2 septembre 1698. Il devint lieutenant-colonel de cavalerie, et fut nommé grand-prévôt de la maréchaussée de la province de Charolais par lettres du 17 juillet 1723, registrées en la connétablie le 24 du même mois. Il avait épousé, par contrat du 2 juillet 1722, reçu par de Clessy, notaire royal à Ozolles, demoiselle Pierrette FENEROT DE CHALANFORGE, fille d'André Fenerot de Chalanforge, écuyer, et de dame Magdeleine Alacoque. Il fit son testament le 10 août 1751, et laissa de son mariage :

FENEROT : de gueules, à l'épée d'or.

1° Bénigne, dont l'article suit ;

2° Isaac de la Roche-Poncié, qui fut capitaine au régiment de

Colonel-Général, et nommé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis en 1790. Il s'est retiré avec le grade de lieutenant-colonel, après avoir fait nombre des campagnes, tant en Allemagne qu'en Amérique. Il épousa à Saint-Domingue, demoiselle Anne-Joséphine *de Tricon*, et mourut sans laisser de postérité;

3° Philibert de la Roche-Poncié, prêtre, docteur de Sorbonne, vicaire-général du diocèse d'Aire, abbé commendataire de Nœul, premier dignitaire du chapitre de la Rochelle;

4° Madelaine de la Roche-Poncié, mariée, par contrat passé à Charolles, devant Aubery, notaire royal, le 21 avril 1749, à Benoît *de Gouvenain*, écuyer;

5° Marie-Françoise de la Roche-Poncié, mariée le 31 mars 1759, à Jacques *Groult*, écuyer, sieur de Beaufort;

6° Marie-Rose de la Roche-Poncié, décédée sans alliance;

VII. Bénigne, comte DE LA ROCHE-PONCIÉ, chevalier, seigneur de Pardon, de Bresche et autres lieux, né à Charoles le 9 janvier 1739, entra dans la deuxième compagnie des mousquetaires de la garde du roi en février 1761, et y servit jusqu'en 1776, date de la réforme du corps; il se retira alors dans ses foyers, avec le traitement de réforme, et la conservation de dix années d'activité. Fidèle à la cause royale, il s'offrit, ainsi que ses dix enfants, en 1791, comme otage de Louis XVI et de sa famille. L'offre généreuse des otages n'ayant pas été acceptée, il reprit les armes en 1792; et, rallié dès le 2 janvier sous la bannière des princes, il fit toutes les campagnes de l'émigration jusqu'en 1799, avec le grade de lieutenant-colonel d'infanterie, chef d'escouade de la compagnie n° 1 des chasseurs nobles, et fut reçu chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis au quartier-général de Mulheim le 25 août 1795. Ses services sont constatés par deux certificats, l'un du prince de Condé, daté de Feistritz le 25 février 1801, l'autre du marquis du Hallay-Coetquin, lieutenant-général des armées du roi, daté de Paris le 10 janvier 1815. A la restauration, le comte de la Roche-Poncié fut gratifié d'une pension de 1500 francs, dont il a joui jusqu'à sa mort, arrivée à Senlis, le 19 juillet 1821. Du mariage qu'il avait contracté, le 26 avril

1760, par-devant Missolier, notaire royal à Autun, avec demoiselle Jeanne-Madelaine CHERVEAU, fille de Vivant Cherveau, écuyer, conseiller du roi au bailliage et siége présidial d'Autun, et de dame Jeanne Clerc, sont issus : CHERVEAU :

1° Philibert-Marie, comte de la Roche-Poncié, né à Autun le 23 janvier 1766, admis à l'école royale militaire, sur preuves établies le 23 octobre 1775, par-devant M. d'Hozier de Sérigny, juge d'armes de France. Il entra comme officier au régiment de la Couronne, infanterie, passa ensuite comme lieutenant en la légion de Maillebois, et fit toutes les campagnes de l'émigration dans le corps des chasseurs-nobles. Il est décédé avec le grade de capitaine de cavalerie et la croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. De son mariage avec demoiselle Madelaine-Rose *de Gouvenain*, sont issues deux filles ;

A. Madelaine-Henriette de la Roche-Poncié ;

B. Madelaine-Anne-Bénigne de la Roche-Poncié, décédée ;

2° Jean-Louis-Anne, comte de la Roche-Poncié, né à Autun le 8 août 1767, d'abord destiné à l'état ecclésiastique, et pourvu, à l'âge de 8 ans, du prieuré de la Grange-du-Bois en Mâconnais. Il prit le parti des armes, suivit sa famille en émigration, y fit toutes les campagnes, et y fut reçu chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Le comte de la Roche-Poncié fut depuis capitaine d'état-major à Bayonne ;

3° Philibert, vicomte de la Roche-Poncié, qui servit d'abord comme sous-lieutenant au régiment de la Couronne, et passa ensuite dans la légion de Maillebois. Il suivit les princes français en émigration, fit toutes les campagnes sous leurs ordres, fut reçu chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis par lettres du 1er novembre 1797, et chevalier de l'ordre noble du Phénix de Hohenlohe en 1816. Il avait été reçu de celui du Saint-Sépulcre en 1790. Il a été retraité avec brevet de lieutenant colonel, et est décédé le 12 janvier 1833. Il a épousé à Paris, le 3 février 1803, demoiselle Françoise-Philippine-Émilie *de Guiraudet*, fille de Pierre-Maximilien de Guiraudet, chevalier, seigneur de Ginon, la Légère et autres lieux, et de dame Charlotte Garnier de la Melonze. De ce mariage sont issues :

A. Marthe-Marguerite-Athénaïs de la Roche-Poncié, mariée, en 1827, au baron *Fesquet de Baulch*.

B. Charlotte-Sylvestrine-Éliane de la Roche-Poncié ;

C. Louise-Henriette-Zulma de la Roche-Poncié ;

4° François de la Roche-Poncié, chevalier, admis à l'école royale militaire, sur preuves faites par-devant M. d'Hozier de

Sérigny, juge d'armes de France, le 29 septembre 1786, et décédé capitaine du génie, après avoir fait en cette qualité la campagne d'Égypte;

5° Louis-Philibert, mentionné ci-après.

6° Elisabeth-Félicité de la Roche-Poncié, morte jeune;

7° Félicité de la Roche-Poncié, *mademoiselle de Pardon*, non mariée;

8° Marguerite-Françoise de la Roche-Poncié, non mariée;

9° Marie-Marguerite-Louise de la Roche-Poncié, mariée à *M. Bisson*, ancien capitaine de vaisseau, père du lieutenant de vaisseau Bisson, qui fit sauter son bâtiment dans les eaux de Stampolie, plutôt que de se rendre;

10° Marie-Louise-Marguerite-Madeleine de la Roche-Poncié, mariée à Frédéric-Henri *d'Alainville*, ancien officier au régiment Dauphin, infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, décédé le 12 mai 1832.

VIII. Louis-Philibert, chevalier DE LA ROCHE-PONCIÉ, a épousé, au mois de mai 1806, demoiselle Jeanne-Marie CHEVALIER DE BRESSE, fille de Pierre Chevalier de Bresse, écuyer, seigneur d'Igornay, et de dame N..... de Montginot. Il est décédé le 3 janvier 1828, ayant eu de son mariage:

CHEVALIER : d'azur, au lion d'argent; à la fasce engrêlée du même, brochante sur le tout.

1° Charles-Pierre de la Roche-Poncié, né le 14 avril 1807;

2° Ferdinand-Antoine-Jules de la Roche-Poncié, né le 19 août 1810, élève à l'école polytechnique, actuellement ingénieur hydrographe de la marine;

3° Marie-Bénigne-Léopold de la Roche-Poncié, née le 7 mars 1808, décédée;

4° Antoinette-Isidorine de la Roche-Poncié, née le 21 janvier 1812, décédée.

DE SAINT-PERN,

Seigneurs DE LIGOUYER, DE CHAMPALAUNE, DE COUELLAN, DE LA HARDOUINAIE, DU GAIVON, DE ROUGEUL, DE LA GAPTIÈRE, DU BOIS-DE-LA-ROCHE, DE SAINT-JOUAN, DE CAULNES, DE LA CHAPELLE-BLANCHE, DE MERDRIGNAC, DE BRONDINEUF, etc., *marquis* et *comtes* DE SAINT-PERN; *seigneurs* DE LA TOUR-BARANÇON, DU LATAY, DE COHAN, etc., *en Bretagne.*

ARMES : *d'azur, à* 10 *billettes évidées d'argent*, 4, 3, 2 *et* 1. Couronne de marquis. Tenants : deux sauvages appuyés sur leurs massues.

La maison DE SAINT-PERN, issue d'ancienne chevalerie, d'après le témoignage des vieilles chroniques, était déjà florissante et considérée dès la fin du 12e siècle.

Les traditions qui, pour les familles comme pour les peuples, remontent toujours au-delà de l'histoire écrite, rapportent que les Saint-Pern, originaires d'Irlande, s'appelaient autrefois *Saint-Patern*, nom qu'ils imposèrent à la paroisse dans laquelle ils vinrent s'établir

(au diocèse de Saint-Malo) et dont ils étaient seigneurs. Soit par une contraction convenue, soit par une altération du temps, le nom primordial de *Sanctus Paternus* a été traduit par celui *de Saint-Pern*, que porte aujourd'hui cette famille (1).

Les guerres civiles qui ont long-temps désolé la Bretagne ont détruit les titres de la plupart des anciennes familles de cette province. La maison de Saint-Pern est du nombre de celles qui ont beaucoup souffert dans ces guerres malheureuses. Elle a néanmoins conservé assez de titres pour établir sa filiation depuis Philippe de Saint-Pern, qui vivait au commencement du 13e siècle, et dont le rang et la qualification d'ancien chevalier qu'on lui donnait (2) prouvent assez que sa famille, dès cette époque, était une des plus anciennes et des plus considérables de la Bretagne.

Les aînés de cette maison ont long-temps ajouté à leur nom celui de Ligouyer, terre située dans le ressort de Rennes et que les Saint-Pern possédaient de temps immémorial. Alliés aux maisons les plus distinguées de la Bretagne, ils ont pris part aux événements politiques de cet état et se sont rendus utiles par leurs services, surtout dans la carrière des armes où plusieurs parvinrent aux grades les plus élevés.

Cette maison a figuré aux plus anciennes réformations de la province (à partir de celle de 1427 dans laquelle elle fut comprise) et gouverné ses biens d'après l'assise du comte Geoffroi. Elle a été maintenue dans sa noblesse d'ancienne extraction et dans la qualité de chevalier, réservée aux principales familles, par arrêt

---

(1) Cette traduction se remarque dans toutes les anciennes chartes de la Bretagne où il est question de la maison de Saint-Pern. Les historiens D. Morice et D. Lobineau, dans les nombreuses citations qu'ils rapportent, traduisent toujours *Sanctus Paternus* par Saint-Pern. Aujourd'hui encore, dans les lettres d'institution du curé de Saint-Pern, on écrit *Sanctus Paternus* pour Saint-Pern.

(2) Le Laboureur, dans son *Histoire du maréchal* de Guebriant (1656), et Duhault, dans le Recueil armorial qui est à la suite de son histoire de Bretagne, affirment que dans un auteur qui écrivait plus de 300 ans avant eux « on trouve de vieilles rimes où le nom de Saint-» Pern est employé au rang de ceux d'ancienne chevalerie. »

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

TOME DEUXIÈME.

Art. Dessoffy, p. 12. Le comte Henri Dessoffy, né le 7 octobre 1825, s'est marié, au mois de juin 1848, avec Laure de Saint-Vincent.

Art. de Fontaine. James-Alexandre-Gilles de Fontaine a une fille de son mariage avec Valentia Stormont Spreckley :

Mélanie-Louise-Valentia de Fontaine, née à Londres le 10 octobre 1830.

Art. Green de Saint-Marsault, p. 25. Rétablir ainsi l'article 7° :

7° Marie Green de Saint-Marsault, mariée, en 1578, avec Jérôme *de la Grèze*, seigneur de Traversay, fils de Gabriel de la Grèze, seigneur de Traversay, et de Marguerite Bonin de Messignac. (*Biblioth. nationale*, *fonds de du Chesne*, *vol. coté* 9612, fol. 64).

TOME CINQUIÈME.

Art. de Saint-Pern (*de Sancto Paterno*). Nous avons rappelé la tradition qui attribue à cette maison une origine irlandaise. Cette tradition a pris sa source dans la vie même de saint Patern (*sanctus Paternus*) né dans le diocèse de Vannes en 490. Il alla annoncer l'évangile dans la Grande-Bretagne, passa en Irlande, où son père s'était retiré, puis de là en Palestine, où il fut sacré évêque par Jean III, patriarche de Jérusalem (mort en 524). De retour en Angleterre, saint Patern exerça l'épiscopat dans le comté [illegible] Cardigan sur la mer d'Irlande; puis étant revenu [illegible]s sa patrie, les habitants de Vannes l'élurent leur [illegible]que. Il mourut vers 557. (*Vies des Saints*, par [illegible]et.)

La terre de Saint-Pern, appelée *Sanctus Paternus* dans les actes en latin qui la concernent (1), a reçu ce nom en commémoration de ce saint personnage. Située près de Bécherel, au diocèse de Saint-Malo, intendance de Nantes, elle a été de temps immémorial le patrimoine de la maison de Saint-Pern. Les premiers monuments qui la rappellent, ont un caractère de grandeur et de piété qui ne dément point cette illustre origine. Comme ils ont été récemment découverts dans les titres de l'abbaye de Saint-Nicolas d'Angers et des prieurés de Saint-Magloire de Lehon et de Saint-Jacques de Bécherel, nous en ferons le sujet d'une note supplémentaire à la généalogie de Saint-Pern.

I. Quirmarhoc, seigneur DE SAINT-PERN, chevalier, né vers l'an 1000, vécut sous les rois de France Robert II et Henri I, et sous Alain V et Conan II, ducs de Bretagne. Il épousa une dame nommée *Rotrucie*, sœur de Guillaume Grannast. Fondateur ou possesseur héréditaire de l'église de Saint-Pern, et plein de la ferveur de son siècle pour la restauration et l'agrandissement des communautés religieuses, il en fit don au monastère de Saint-Nicolas d'Angers (2) avec la terre enclose, divisée par un fossé qui l'environnait, et qu'il transmit franche et exempte de tous droits, telle qu'il la possédait, sans en retenir aucunes coutumes. Toutefois, prévoyant le cas où des hommes de son fief, en se réfugiant sur la terre des moines, lui causeraient à lui-même un dommage, il fut statué que les religieux arrêteraient ces hommes, ou, s'ils ne pouvaient le faire, qu'ils les éloigneraient de leur terre, sauf ensuite audit seigneur à poursuivre son droit sur eux avec le consentement

(1) Voir les *Preuves pour servir à l'Histoire de Bretagne*, par D. Morice.

(2) L'abbaye de Saint-Nicolas d'Angers, ordre de Saint-Benoît, avait été fondée, en 1020, par Foulques Nerra, comte d'Anjou. (*Art de vérifier les dates*).

de la chambre royale établie pour la réformation de la noblesse de Bretagne, du 13 décembre 1668. Cet arrêt et les preuves faites par divers membres de cette famille pour l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, *dit* de Malte, et en dernier lieu pour les honneurs de la cour (1), établissent sa filiation d'une manière littérale et suivie depuis :

I. Philippe DE SAINT-PERN, chevalier, seigneur de Ligouyer, terre située dans la paroisse de Saint-Pern, à dix lieues de Rennes. D'anciens aveux prouvent qu'il vivait en 1234. Il eut pour fils aîné et principal héritier :

II. Louis DE SAINT-PERN, chevalier, seigneur de Ligouyer, qui laissa de son mariage avec Havoise DE MAUNY :

DU MAUNY : d'argent, au croissant de gueules.

1° Bertrand, Ier du nom, dont l'article suit ;

2° Gauthier de Saint-Pern, qui fut élu évêque de Vannes le 27 février 1347 ;

3° Philippote de Saint-Pern, élue, en 1352, 20e abbesse de Saint-Georges à Rennes. « On connaît, dit Ogée, l'exactitude des » religieuses de cette abbaye à n'admettre parmi elles que des » personnes de la première distinction. » (*Dictionnaire historique et géographique de la province de Bretagne*, in-4°, t. IV, p. 64.) Julienne du Guesclin succéda dans cette dignité à Philippote de Saint-Pern.

III. Bertrand DE SAINT-PERN, Ier du nom, chevalier, seigneur de Ligouyer, né à Dinan vers la fin du 13e siècle, était allié à la famille du Guesclin, et servit de parrain au connétable de ce nom. L'assemblée des grands de la province de Bretagne, réunie à Dinan en 1351, le nomma avec du Guesclin et le maréchal de Beaumanoir pour faire partie de la célèbre ambassade chargée de conduire en Angleterre les princes Jean et Gui de Bretagne, enfants du duc Charles de Blois, qui s'y ren-

(1) Les preuves faites au cabinet des ordres du roi par le comte de Saint-Pern-Ligouyer, le 11 septembre 1786, existent dans l'ancien fonds du Saint-Esprit, à la bibliothèque du roi, section des manuscrits.

daient pour otages de leur père, détenu à la tour de Londres depuis la bataille de la Roche-Derrien (1347) et pour sûreté du paiement de sa rançon taxée à cent mille florins d'or. Au retour de cette mission, Bertrand de Saint-Pern continua, avec du Guesclin, à se dévouer à la cause de Charles de Blois, que la politique anglaise retint captif jusqu'en 1356. Il fut du nombre de ceux qui, au mois d'avril 1354, attaquèrent et défirent entièrement une division anglaise qui voulait cerner le château de Montmuran pour faire prisonniers les Bretons de distinction qui s'y trouvaient réunis à l'occasion des fêtes que donnait alors Isabeau de Bavière. Les Anglais, taillés en pièces, laissèrent au pouvoir des vainqueurs dix pannons d'armes et Cowerley leur général. Lorsqu'au mois d'octobre 1356, le duc de Lancastre vint assiéger Rennes, Bertrand de Saint-Pern fut spécialement chargé de veiller à la sûreté de la ville. Par un moyen ingénieux, il découvrit l'endroit où les Anglais faisaient creuser une galerie souterraine pour s'introduire dans la place et s'en emparer. Bertrand de Saint-Pern fit aussitôt contreminer, et, à la tête de ses hommes d'élite, il se tint prêt à se jeter dans la mine dès qu'elle serait suffisamment déblayée. En effet, à peine avait-on creusé douze pieds qu'on aperçut les Anglais. Alors « Saint-Pern, soutenu de Geoffroi de » Saint-Barthélemy, de du Pont, connétable de la ville, » et de quelques soldats, se précipite dans la mine, tue » ou met en fuite les ennemis, les pousse jusqu'au fond » de la galerie, et met le feu aux merrains qui la sou- » tenaient; tout se combla et la ville fut sauvée (1). » En mémoire de cette action hardie, les habitants de Rennes firent fondre une petite pièce d'artillerie à laquelle ils donnèrent le nom de *Petard de Ligouyer* (2)

(1) Hay de Châtelet, *histoire de Bertrand du Guesclin*, p. 18. Il ajoute : « Cette action ne touche pas tout-à-fait à l'histoire de Ber- » trand du Guesclin, mais elle est si belle et si particulière qu'elle » mérite de trouver place en ce lieu, car on ne peut refuser au géné- » reux Saint-Pern et à ses braves compagnons un éloge qui leur est si » justement dû. »

(2) Ligouyer était le nom de la terre de Bertrand de Saint-Pern, qu'on appelait communément Saint-Pern-Ligouyer.

« qu'on ne tire, dit une vieille chronique, qu'aux feux » de joie des naissances de nos princes et aux jours de » leurs plus grandes conquêtes. » En 1338, Bertrand de Saint-Pern, Rohan, Châteaubriand et Beaumanoir, avaient été les quatre juges du célèbre tournoi dans lequel du Guesclin commença à se distinguer. Saint-Pern se rendit aussi avec Olivier de Mauny et le maréchal de Beaumanoir pour assister du Guesclin dans le combat que celui-ci livra à Guillaume Troussel, combat dans lequel on remplit religieusement toutes les formalités usitées alors. Les armes furent bénites par un prêtre, on fit jurer aux deux champions qu'ils n'avaient sur eux ni charmes ni rien de magique, on leur nomma deux parrains qui leur ceignirent l'épée, et les écuyers amenèrent les chevaux. Bertrand de Saint-Pern avait épousé, en 1330, Jeanne Ruffier, fille de N.... Ruffier, seigneur de Vauruffier, et de N.... de Malesmains, sœur de Jeanne de Malesmains, mère de Bertrand du Guesclin. De ce mariage est né Bertrand II de Saint-Pern dont nous allons parler.

Ruffier : d'azur, semé de billettes d'argent; au lion du même, brochant.

IV. Bertrand de Saint-Pern, IIe du nom, chevalier, seigneur de Ligouyer, filleul de du Guesclin, fit ses premières armes sous ce chef célèbre, qui, en 1362, l'appela au commandement en second de sa compagnie de cent lances. Sa valeur et les services personnels qu'il rendit à ce héros lui acquirent dans la suite toute sa confiance. Celui-ci ayant été fait prisonnier par les Anglais à la bataille d'Auray (1364), Bertrand de Saint-Pern se livra avec les sires de Matignon et de Montbourcher, pour sûreté de la rançon de du Guesclin, fixée à 100,000 livres. Charles de Blois, qui trouva le terme de ses jours et de sa longue querelle avec Jean de Montfort dans cette fatale journée, avait récompensé la valeur de du Guesclin, en 1357, par le don en toute propriété des ville, château et territoire de la Roche-Derrien. Le connétable avait besoin d'un chef intrépide et qui lui fût personnellement dévoué pour la défense de cette place, alors une des plus fortes de la Bretagne; il en confia le commandement à Bertrand de Saint-Pern

(1371) avec les pouvoirs les plus étendus. Son autorité y était telle « qu'aucuns droits ni subvention ne pou- » vaient s'y percevoir sans qu'il en donnât ses lettres de » permission au duc, et qu'il les fît publier lui-même au » ban de ladite ville. » (Voir Ogée, t. II, p. 358, qui dit par erreur que Saint-Pern tenait cette place pour le duc Arthur). On peut consulter dans D. Morice les montres des 1er avril 1370, 1er mai, 1er juin et 1er juillet 1371, où Bertrand de Saint-Pern figure comme le 3e chevalier de la compagnie du connétable du Guesclin. Jean et Olivier de Saint-Pern, qui vivaient alors, se signalèrent comme lui dans la fameuse association qui se fit à Rennes, en avril 1379, par la noblesse bretonne, pour le maintien du duché au prince Jean IV, qu'on avait d'abord chassé. Bertrand de Saint-Pern avait épousé, en 1360, Catherine, dame DE CHAMPALAUNE, (fille d'Eon, seigneur de Champalaune et de Jeanne de la Roulaie), avec laquelle il vivait encore le 10 janvier 1404. Leurs enfants furent :

DE CHAMPALAUNE : d'argent, à 3 fasces de gueules, à la bande d'azur, brochante sur le tout.

1° Geoffroi, dont l'article suit ;

2° Jean, auteur de la branche des *seigneurs* DE COHAN, rapportée à son rang ;

3° Juhaël de Saint-Pern, qui fut du nombre des seigneurs choisis par le duc Jean, suivant son ordonnance du 8 mai 1418, pour accompagner ce prince dans le voyage qu'il fit en France. (*Mémoires pour servir de preuves à l'histoire de Bretagne*, par D. Morice, t. II, col. 967) ;

4° Jeanne de Saint-Pern, abbesse de Saint-Georges en 1432.

V. Geoffroi DE SAINT-PERN, chevalier, seigneur de Ligouyer, épousa, vers 1390, Jeanne MILON DE VILLEMOREL, fille de Pierre Milon, seigneur de Villemorel et de Jeanne d'Yvignac. Elle est qualifiée *madame* et veuve dans des reconnaissances qu'elle reçut de ses vassaux les 16 mai 1408 et vendredi après la Saint-Barnabé, apôtre, 1409. Geoffroi en eut :

MILON : d'azur, à 3 têtes de lévrier d'argent, colletées de gueules et bouclées d'or.

1° Bertrand, IIIe du nom, dont nous allons parler ;

2° Jeanne de Saint-Pern, mariée avec Geoffroi, seigneur *de Tixuc*, dont elle était parente. Le 12 juin 1417, elle transigea avec son frère Bertrand de Saint-Pern. Ce dernier, pour tenir

lieu à sa sœur d'une rente de 70 livres qui lui avait été constituée pour tous ses droits lors de son mariage, lui abandonna tout ce qu'il possédait dans les paroisses de Montgermont et de Louvigné, sous la réserve du droit de moute de son moulin de Champalaune. (*Preuves des carrosses*).

VI. Bertrand DE SAINT PERN, IIIe du nom, chevalier, seigneur de Ligouyer et de Champalaune, entra très-jeune au service. (*D. Morice*, t. II, col. 1107). On voit par un extrait tiré des archives de la chambre des comptes qu'il fut compris au rang des nobles d'ancienne extraction dans la réformation de 1407. Les preuves de cour citent cinq actes des 10 février 1430, 19 septembre 1432, pénultième octobre 1436, 25 juillet 1439 et 18 février 1443 (*v. st.*) dans lesquels Bertrand de Saint-Pern a les qualités de messire et de chevalier. Il avait épousé 1° Jeanne DE LA HOUSSAIE, morte avant l'année 1439; 2° Jeanne LE PRÉVOST, mentionnée dans une transaction sur partage du 24 novembre 1493. Ses enfants furent ;

DE LA HOUSSAIE échiqueté d'argent et d'azur.

LE PRÉVOST : d'argent, à 3 hures de sanglier de sable.

Du premier lit :

1° Jean, Ier du nom, qui suit ;

2° Philippote de Saint-Pern, mariée, le 25 juillet 1439, avec Pierre *de Prechart*, écuyer, seigneur de la Bouyière, qui en eut plusieurs enfants ;

Du second lit :

3° Jeanne de Saint-Pern, femme de Jean *de Morzelle*, seigneur du Margat, qu'elle rendit père d'une fille, nommée :

Olive de Morzelle, épouse de noble Jean *de Coëmadec*. Elle transigea sur partage avec Simon de Saint-Pern, seigneur de Ligouyer, son cousin-germain, le 24 novembre 1493.

VII. Jean DE SAINT-PERN, Ier du nom, écuyer, seigneur de Ligouyer et de Champalaune, comparut à toutes les convocations de la noblesse de l'évêché de Saint-Malo, notamment aux années 1477, 1478, 1480, 1481 et 1483, armé à blanc, avec un page portant sa lance, un coutelier et un archer armé de brigandine, ainsi qu'il se voit par un extrait tiré des archives de la chambre des comptes. Bertrand de Saint-Pern fut employé et mis au rang des nobles dans la réformation de l'an-

DE LORGERIL. de gueules, au chevron d'argent, chargé de 6 mouchetures d'hermine de sable, et accompagné de 3 molettes d'éperon d'or.

née 1483, et mourut avant l'année 1493. Il avait épousé, le 26 juillet 1473, Isabeau DE LORGERIL (1), fille de feu Jean de Lorgeril, seigneur de Repentigné, et de Marie Madeuc, dame de la Tourmole. Il laissa de ce mariage :

1° Simon, dont l'article suit ;

2° Pierre de Saint-Pern, écuyer, seigneur de la Hongueraye, marié avec Arthuse *de Bec-de-Lièvre*, veuve de Jean le Saige, seigneur de la Gontraye, et fille de Pierre de Bec-de-Lièvre, seigneur du Boisbasset et du Hautbois, capitaine de la ville de Guérande, et de Jeanne de Bourgneuf de Cucé. Pierre de Saint-Pern et sa femme rendirent aveu au roi le 16 décembre 1539, pour la terre de Noyal-sur-Saiche, et en 1543, Pierre assista au contrat de mariage de Judes de Saint-Pern, son neveu. Il eut entre autres enfants :

A. Hermis de Saint-Pern, seigneur de Beauvais en 1559.

B. Jean de Saint-Pern, seigneur de la Piedelonnaie en 1543.

3° Bertranne de Saint-Pern,
4° Françoise de Saint-Pern,
5° Jeanne de Saint-Pern,
} leur frère aîné régla leur partage le 24 février 1494. (*V. st.*)

VIII. Simon DE SAINT-PERN, écuyer, seigneur de Ligouyer et de Champalaune, comme fils aîné et héritier principal et noble de feu Jean de Saint-Pern, fils

---

(1) Alliance qui a établi de proches parentés entre les maisons de Saint-Pern, de Rohan et de Maure. Nous en donnons le tableau.

Jean, seigneur *de Lorgeril* et de Repentigné, épousa Marie *Madeuc*, dame de la Tourmole :

Jean, seigneur *de Lorgeril*, épousa Françoise *de Parthenay*.	Isabeau *de Lorgeril* épousa Jean I *de Saint-Pern*.
Guionne, dame de Lorgeril, épousa Jean *de Rohan*, seigneur de Landal.	Simon *de Saint-Pern*, seigneur de Ligouyer, épousa Jeanne *le Roy*.
Hélène *de Rohan*, mariée en 1513, à François, sire, puis comte *de Maure*.	Judes *de Saint-Pern*, seigneur de Ligouyer, chevalier de l'ordre du Roi.

de messire Bertrand de Saint-Pern, aussi fils aîné et héritier principal et noble de feu Jeanne Milon, transigea par acte du 11 octobre 1497, passé sous le sceau de la cour de Rennes, avec Jacques Milon, chevalier, seigneur de Villemorel, fils de feu messire Bertrand Milon, seigneur de Villemorel, fils de Pierre Milon, frère de ladite Jeanne, à raison de cent sous de rente que Jacques Milon était redevable à Simon de Saint-Pern sur la dot de cette dame, et dont il fit l'assiette sur des dîmes qui lui appartenaient en la paroisse de Caulnes, diocèse de Saint-Malo. Simon épousa, le 13 janvier 1512 (*v. st.*), Jeanne LE ROY, laquelle eut pour dot 3,000 écus à 29 sous de Bretagne, pièce. Elle était fille de feu Jean le Roy, et nièce de Thomas le Roy, archidiacre de Ploëcastel et chanoine de Rennes. Jeanne le Roy, restée veuve de Simon de Saint-Pern, comme mère et tutrice de Judes de Saint-Pern, fils aîné et héritier principal et noble, transigea, par acte du 12 décembre 1537, passé devant Melin et de la Faye, notaires de la cour de Rennes, avec noble et puissante dame Hélène de Rohan, femme de noble et puissant seigneur François, sire de Maure, du Plessis-Anger, etc., et fille aînée et héritière principale de damoiselle Guionne de Lorgeril, laquelle, par représentation de Jean de Lorgeril, mari de Françoise de Parthenay, son père, était aussi héritière principale et noble de Marie Madeuc, dame de la Tourmole, son aïeule paternelle, veuve de Jean de Lorgeril, seigneur de Repentigné. Par cette transaction et à raison des droits de ladite Isabeau de Lorgeril, représentée par Judes de Saint-Pern, la jouissance du moulin de Caulnes fut assurée à ce dernier et à sa mère, après la mort de Marguerite de Rohan, dame de Pontcallec. Simon de Saint-Pern avait eu de son mariage avec Jeanne le Roy un fils et deux filles :

LE ROY ; d'or, à 2 fleurs de lys d'azur, en fasce.

1° Judes, qui suit ;

2° Françoise de Saint-Pern, mariée, le 15 octobre 1559, avec Gui *du Chastelier*, seigneur du Plessis-Marsillé, lequel fut tué dans les guerres civiles ;

3° Marie de Saint-Pern, qui ne fut pas mariée

IX. Judes DE SAINT-PERN, seigneur de Ligouyer et de Champalaune, chevalier de l'ordre du Roi, connétable de Rennes, qualifié *noble et puissant seigneur*, comme le furent depuis tous les aînés de ses descendants, fut nommé par le roi Charles IX, le 16 avril 1574, chevalier de l'ordre du Roi en *récompense de ses vertus, mérites et vaillance.* Durant les troubles qui agitèrent si long-temps le royaume, Judes de Saint-Pern soutint constamment le parti du roi, et eut ses biens saisis par le duc de Mercœur, chef des troupes de la Sainte-Union (la ligue) en Bretagne. C'est ce que rappellent des procès-verbaux et des baux à ferme des 20 octobre 1589, 5 juillet et 1er septembre 1593, 26 avril et 4 août 1594, lesquels énoncent que les terres des Saint-Pern avaient été saisies, leurs maisons brûlées et saccagées, leurs meubles et papiers pillés et enlevés, parce qu'ils étaient du parti du roi contre la Ligue (1). Judes avait épousé 1° par contrat du 4 octobre 1543, Renée DE LA MARZELIÈRE, dame de la Loquetaye, fille de feu noble et puissant seigneur Renaud, sire de la Marzelière, et de Gillette du Pontrouault, sa seconde femme; 2° le 31 décembre 1561, Catherine DE CHATEAUBRIAND, veuve douairière de haut et puissant seigneur Jean de Coëtquen, sire du Bois-de-la-Motte et de Tremereuc, et fille de Jean de Châteaubriand, IIe du nom, seigneur de Saint-Léger et de Peneroy, écuyer du roi et gouverneur du château de Houdan, et de Marguerite des Planches, dame de Tannay. Judes mourut à Rennes le 17 mars 1595. (Voir *D. Morice*, t. III, col. 1744). Ses enfants furent ;

DE LA MARZELIÈRE : de sable, à 3 fleurs de lys d'argent.

DE CHATEAUBRIAND : de gueules, semé de fleurs de lys d'or.

Du premier lit :

1° Jacques de Saint-Pern, seigneur de Ligouyer, qui fut tué en 1588 devant Saint-Marcellin en Dauphiné, où il commandait un corps pour le service du roi. De son mariage, contracté le 23 mars 1583, avec Yolande *de Bouré*, fille de René de Bouré, seigneur de Jarzay, au Maine, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme de sa chambre, capitaine de 100 chevau-légers, et de Françoise de la Chapelle, laquelle se remaria, il n'avait eu qu'une fille nommée :

(1) Dans quelques états, Judes a été désigné sous le nom de Gui de Saint-Pern, seigneur de Ligouyer.

Renée de Saint-Pern, qui mourut jeune;

2° René, Ier du nom, qui a continué la postérité;

3° Charlotte de Saint-Pern, mariée 1° le 10 juin 1577, avec Charles *de la Lande*, écuyer, seigneur de la Lande de Myrouer; 2° avec Jacques *de Couespelle*, seigneur de Carheil, des Vaux, de Plumoison et de Rochefort. Elle mourut sans enfants et sa succession revint à son frère René;

4° Jeanne de Saint-Pern, mariée, le 13 janvier 1571, avec François *du Fay*, écuyer, seigneur de Guillay;

Du second lit :

5° Jean, IIe du nom, auteur de la branche des *seigneurs châtelains* DU LATAY, mentionnée plus loin.

X. René DE SAINT-PERN, Ier du nom, chevalier, seigneur de Ligouyer, de Champalaune, de la Loquetaye, etc., connétable de la ville de Rennes, épousa, par contrat du 20 septembre 1588, Gabrielle DU PARC-LOCMARIA, fille et héritière en partie de feu haut et puissant seigneur messire François du Parc, seigneur du Parc et de Locmaria, et de haute et puissante Claude de Boiseon. *Ogée*, t. II, p. 355, dit que René de Saint-Pern fut comme son père chevalier de l'ordre du Roi (1). Le 20 mai 1598, il donna en partage à Jean de Saint-Pern, son frère puîné, la terre du Latay, qui ne valait alors que 300 livres de rente. René mourut avant l'année 1637, ayant eu de Gabrielle du Parc-Locmaria :

DU PARC-LOCMARIA : d'argent, à 3 jumelles de gueules.

1° René, IIe du nom, qui suit;

2° Jean de Saint-Pern,
3° Claude de Saint-Pern, } morts avant l'année 1637;

4° Amaurie de Saint-Pern, femme, par contrat du 5 février 1622, de messire Fernand *Marie*, seigneur de la Higourdaye, chevalier de l'ordre du Roi;

5° Anne de Saint-Pern, morte sans alliance.

XI. René DE SAINT-PERN, IIe du nom, chevalier, seigneur de Ligouyer, de Champalaune, de la Loque-

(1) Ogée paraît avoir confondu René I avec René II. Ce qu'il y a de certain, c'est que le premier n'est qualifié chevalier de l'ordre du Roi dans aucun acte de famille, soit de son vivant, soit après sa mort.

taye, etc., chevalier de l'ordre du Roi, hérita de trois de ses frères et sœurs, morts jeunes sans postérité, et partagea en aîné, par acte du 21 décembre 1637, avec son beau-frère le seigneur de la Higourdaye, veuf d'Amaurie de Saint-Pern, René avait épousé le 13 janvier 1618, Mathurine DE SAINT-GILLES, dame de la Bouyares, fille de messire Gilles de Saint-Gilles, chevalier, seigneur de Perronnay, de la Durantaye, de la Ville-Auffray, etc., et de Louise Thomas de la Caunelaye. René de Saint-Pern, sur la fin de ses jours, voulant se retirer du monde pour se livrer tout entier aux pratiques de la dévotion, transporta tous ses biens, titres et priviléges à son fils Gabriel; et par son testament il prescrivit sa sépulture à la porte de l'église, voulant, disait-il « que » celui qui pendant sa vie d'un moment avait pu fouler » quelques-uns des habitants, ses vassaux, fut long-temps » foulé par eux..... qu'il ne fût pas possible d'entrer dans » l'église de Saint-Pern sans poser le pied sur sa tombe; » invitant ainsi ceux de ses descendants qui pourraient » se laisser aller à l'orgueil ou à l'injustice, à penser à la » brièveté de la vie, à l'égalité de la mort, à l'abaissement du tombeau !.... » Il mourut en 1656, laissant deux fils et une fille :

DE SAINT-GILLES : d'azur, semé de fleurs de lys d'argent.

1° Gabriel, dont l'article suit;

2° Jean, IIe du nom, auteur de la branche des *seigneurs* DE LA TOUR-BARANÇON, dont nous parlerons plus loin.

3° Jeanne de Saint-Pern, mariée avec Claude *de Derval*, seigneur de Brondineuf. Elle transigea sur partage avec son frère Gabriel, par acte passé à Rennes le 17 juin 1660.

XII. Gabriel DE SAINT-PERN, chevalier, seigneur de Saint-Pern, de Ligouyer, de Champalaune, de la Villernoul, de Launay, de Hay, de la Picquelaye, du Frost, etc., fit, le 5 décembre 1668, les preuves nécessaires pardevant la chambre établie pour la réformation de la noblesse de Bretagne, et fut reconnu noble d'ancienne extraction et maintenu dans la qualité de chevalier par arrêt du 13 du même mois. Il avait épousé au château de Gardisseul, évêché de Saint-Brieuc le 27 septembre 1651, Marie DE FORSANS, fille aînée de feu

DE FORSANS : de gueules, à 9 billettes d'or en sautoir.

messire Jean de Forsans, chevalier, seigneur de Gardisseul, de Saint-Rieu, de la Roche-du-Collier, etc., et de dame Marie des Landes. De ce mariage sont provenus :

1° Joseph-Hyacinthe, qui suit;

2° Marie-Mathurine de Saint-Pern, baptisée le 15 avril 1658, mariée à Gui *de la Lande*, seigneur du Loup-Trégomen, dont elle eut plusieurs enfants;

3° Aimée de Saint-Pern, morte jeune, sans avoir été mariée.

XIII. Joseph-Hyacinthe DE SAINT-PERN, chevalier, seigneur de Ligouyer, de Champalaune, de la Villernoul et autres lieux, né le dernier février 1657 et baptisé le 15 avril 1658, capitaine de la noblesse de l'évêché de Saint-Malo, poste honorable que plusieurs Saint-Pern avaient successivement occupé avant lui, reçut du duc de Chaulnes, en 1689, l'ordre d'assembler sa compagnie. Du mariage qu'il contracta à Saint-Brieuc le 27 février 1683 avec Julienne-Sainte DE BOTHEREL-QUINTIN, dame de la Villegeffroy, fille unique et héritière de Claude de Botherel-Quintin et de Louise le Noir, sont issus :

DE BOTHEREL-QUINTIN; de gueules, à la croix évidée, clêchée et pommetée d'or.

1° Joseph-Hyacinthe de Saint-Pern, mort jeune et sans postérité;

2° Pierre-Mathurin-Bertrand, qui succéda comme chef de nom et d'armes. Son article viendra ci-après;

3° Bonaventure-Hilarion de Saint-Pern, né le 17 avril 1689. Il fut reçu page du roi, en la grande écurie, le 8 avril 1704, et servit ensuite dans les mousquetaires. Il épousa, le 6 juin 1719, Louise-Hyacinthe *de Derval de Brondineuf*, qui le rendit père de trois fils :

A. Marc de Saint-Pern, qui servit dans la marine et périt à Brest, sur le vaisseau le *Superbe*, en 1759;

B. Judes-Gilles de Saint-Pern, né le 10 juin 1726. Il entra jeune au service, se trouva, en 1745, à la bataille de Fontenoy, fit toute la guerre de *sept ans* et fut blessé à Crewelt et à Minden. Il était alors capitaine dans les carabiniers de *Monsieur*. Réformé à la paix de 1762, il est mort à Dinan le 28 mai 1796, n'ayant point de postérité du mariage qu'il avait contracté, le 9 novembre 1773, avec Adélaïde-Marie *de Saint-Pern*, sa nièce à la mode de Bretagne;

C. Hilarion de Saint-Pern, né en 1728, qui servit dans le régiment de Penthièvre, cavalerie. Il épousa Françoise *Boschal*, dont il n'eut que des filles :

a. Louise-Mathurine-Hyacinthe de Saint-Pern, née le 5 mars 1762, mariée, le 21 décembre 1783, avec Paul-Henri, comte *de Saint-Pern* ;

b. Félicité-Aimée-Judith de Saint-Pern, née en 1764, morte à Saint-Brieuc sans postérité :

c. Reine-Marie de Saint-Pern, née en 1766, non mariée. Elle habite Saint-Brieuc ;

d. Adélaïde-Modeste-Sylvie de Saint-Pern, née le 25 février 1775, mariée, le 9 juillet 1799, à Guillaume-Marie *de Launay de Carheil*. Elle habitait la terre de Carheil près Dinan ;

4° Judes-Vincent, marquis de Saint-Pern, lieutenant-général des armées du roi, commandeur de l'ordre de Saint-Louis, né en 1694. Entré au service officier dans le régiment du Roi le 18 février 1713, il fit ses premières armes au siége de Landau et assista la même année à la défaite du général Vaubonne, ainsi qu'au siége et à la prise de Fribourg. Il devint successivement capitaine réformé et capitaine en pied au même corps les 5 avril 1718 et 8 avril 1722. Les campagnes d'Italie lui offrirent de fréquentes occasions de signaler son courage. Il combattit aux siéges de Gerra d'Adda, de Pizzighitone et du château de Milan en 1733 ; l'année suivante à ceux de Sarravale, de Novarre et de Tortonne, à l'affaire de Colorno et aux batailles de Parme et de Guastalla. Nommé en 1735 aux fonctions d'aide-major-général surnuméraire de l'armée d'Italie, il contribua à la prise du château de Gonzague, à celle de Reggiolo et de Revéré. Le rang de colonel d'infanterie lui fut donné par commission du 26 novembre de la même année. Au mois de mai 1736 il rentra en France. Nommé colonel du régiment de la Marche, infanterie, par commission du 6 juin 1741, il passa avec ce régiment à l'armée de Bavière sous les ordres du duc de Harcourt, puis sous ceux du comte de Saxe en 1742. Il contribua à chasser les Autrichiens de la Bavière, et fut cité pour sa bravoure dans plusieurs actions fort vives qui eurent lieu sur les frontières de la Bohême. Créé brigadier d'infanterie à son retour en France, le 26 février 1743, il alla servir à l'armée du Rhin sous le maréchal de Noailles et combattit à Dettingen. A l'armée de Flandre, où il fut employé par lettres du 1er avril 1744, et où il fit plusieurs campagnes sous le maréchal de Saxe, le marquis de Saint-Pern commanda une brigade aux siéges de Menin, d'Ypres et de Furnes. A son retour momentané en Bretage cette même année, les états, alors assemblés, lui envoyèrent une députation pour le féliciter sur la manière dont il s'était distingué dans les campagnes qu'il venait de faire. Le marquis de Saint-Pern rejoignit l'armée de Flandre le 1er avril 1745. Il fut employé au siége de Tournay, et fut déclaré maréchal-de-camp le 1er juin, à la suite de la bataille de Fontenoy. Il se démit alors du

régiment de la Marche. Dans son nouveau grade, il commanda un corps de troupes aux siéges de la citadelle de Tournay, d'Oudenarde, de Dendermonde et d'Ath, qui capitula le 8 octobre. Dans la campagne suivante, le marquis de Saint-Pern couvrit les siéges de Mons, Charleroy et Namur. Lors de ce dernier siége, le quartier-général de l'armée française était à Villiers. Il importait au succès des opérations que les ennemis fussent contraints d'abandonner la Hayne et rejetés de l'autre côté de la Meuse, dans un pays stérile où le défaut de vivres les éloignerait de Namur. Mais pour opérer cette diversion, il fallait d'abord que l'armée française reçût elle-même et dans le plus court délai de nombreux approvisionnements. Le maréchal de Saxe choisit le marquis de Saint-Pern pour escorter, à la tête de 4,000 hommes, le principal convoi. La position des alliés rendait cette mission difficile et périlleuse. M. de Saint-Pern s'en acquitta avec tant d'intelligence, qu'il fut chargé de la conduite de trois autres convois qu'on fit venir de Louvain dans le camp des Français. Il combattit à Raucoux le 11 octobre 1746. On apprit à Tongres que les Anglais venaient de faire une descente en Bretagne. Le 23 du même mois le marquis de Saint-Pern reçut des lettres pour se rendre en poste dans cette province, où commandait le duc de Penthièvre. Il en reçut la mission d'organiser la défense d'une partie de ce pays, où il fut employé jusqu'au mois d'août 1748. Le grade de lieutenant-général lui avait été conféré le 10 mai de cette année. Après la paix d'Aix-la-Chapelle, Louis XV ayant formé le régiment des grenadiers de France, plaça à la tête de ce corps d'élite le marquis de Saint-Pern, sous le titre de colonel-commandant et d'inspecteur par commission du 20 février 1749 (1). Il devint commandeur de l'ordre de Saint-Louis le 18 juillet 1750, commanda le camp d'Alsace par lettres du 13 juin 1753, et fut créé inspecteur-général de l'infanterie par commission du 6 septembre de cette année. En 1755, il fut employé sur les côtes et commandait le camp de Dieppe en 1756. Au printemps de l'année suivante, le marquis de Saint-Pern passa à l'armée d'Allemagne, combattit à Hastembeck et entra, le 9 août dans la ville de Hanovre, où il commanda sous le duc de Chevreuse jusqu'au mois de février 1758. Après avoir combattu à Crewelt au mois de juin, il eut le commandement d'un corps de troupes campé à Luynen. Chargé au mois de septembre d'attaquer le camp de Borck, commandé par le prince de Holstein-Gottorp, et composé d'un corps considérable d'infanterie et de 2,000 dragons, le marquis de Saint-Pern, à la tête des grenadiers de France, des grenadiers royaux, de dix compagnies de grenadiers, de dix piquets d'infanterie, des carabiniers et des brigades de cavalerie du Roi et de Royal-Etranger, déboucha de Luynen dans la nuit du 28 au 29, à la droite de la Lippe, attaqua avec impétuosité et battit le prince de Holstein et après l'avoir forcé de se retirer avec la plus grande précipitation jusqu'à Halteren, il ramena ses troupes

(1) Le marquis de Saint-Pern a conservé ce commandement jusqu'à sa mort.

à Borck, enleva les tentes et les blessés des ennemis, repassa la Lippe et rentra dans son camp de Luynen. Ce fait d'armes fut cité comme l'un des plus hardis et des plus habilement exécutés de cette guerre. Lorsqu'en 1759, l'armée d'Allemagne se rassembla au printemps pour entrer en campagne, le marquis de Saint-Pern, qui commandait le camp de Calcar, fut mis à la tête de la division d'avant-garde composée de dix bataillons de grenadiers et de la brigade d'Aquitaine. Le 1er août, il se signala par son sang froid et son courage à la bataille de Minden (perdue par le maréchal de Contades). Le corps des grenadiers de France qu'il commandait, essuyait depuis long-temps le feu très-vif d'une batterie ennemie. Les rangs s'éclaircissaient d'une manière effrayante. Pour maintenir la bonne contenance de ses troupes, le marquis de Saint-Pern se promenait devant la ligne, au petit pas de son cheval, sa tabatière à la main. « Eh! bien, mes enfants, leur disait-il » en les voyant émus, qu'est-ce que c'est; du canon? Eh bien! » ça tue, ça tue, voilà tout, mais ça ne fait pas de mal. » (*Dictionnaire des anecdotes militaires*). A la fin de cette campagne, il fut chargé particulièrement de l'inspection et de la nouvelle organisation des troupes légères. Il continua de commander une forte division, à la tête de laquelle il marcha pour enlever le camp de Saxenhausen, lequel fut abandonné par l'ennemi. Le 2 août 1760, il soutint le prince de Condé dans sa marche contre un corps qui avait passé la Dymel et qui se retira sous la protection des hauteurs de Varbourg. Le marquis de Saint-Pern commandait à Munden, lorsqu'au mois de février 1761, les Hanovriens tentèrent d'enlever les quartiers de l'armée française. Il rassembla aussitôt les troupes qui étaient sous ses ordres, prit une position avantageuse en avant d'Eyreden, et là, attaqué le 12 par le général Sporcken, il soutint contre des forces infiniment supérieures aux siennes une canonnade de cinq heures, fit échouer toutes les tentatives de l'ennemi pour l'entamer et le força à la retraite. Le manque absolu de cavalerie ne lui permit pas de changer en une victoire complète le succès de cette glorieuse défense. Tombé malade à Fulde de l'excès de ses fatigues, il fut transporté à Francfort-sur-le-Mein, où la mort l'enleva le 8 mai 1761. La perte de ce général excita d'unanimes regrets. Il avait la promesse de Louis XV d'être nommé à la première place de maréchal de France qui viendrait à vaquer. (*Chronologie historique militaire*, par Pinard, premier commis de la guerre, in-4°, 1762, t. V, pp. 549, 550, 551, 552).

XIV. Pierre-Mathurin-Bertrand DE SAINT-PERN, seigneur de Ligouyer, né à Ligouyer le 15 septembre 1687, baptisé le 20 avril suivant dans l'église paroissiale de Saint-Pern, conseiller au parlement de Bretagne, est le seul aîné de cette branche qui ait suivi la carrière de la magistrature. Le 23 septembre 1715, il épousa au château de Brondineuf, évêché de Saint-Malo, Marie-Françoise-Angélique DE DERVAL, dame de

DE DERVAL : d'azur, à la croix d'argent, frettée de gueules.

Couëllan (1), née à Brondineuf le 9 juin 1698, fille ainée et héritière principale de messire Jean-Baptiste de Derval, seigneur de Brondineuf, et de dame Renée-Catherine Hay de Couëllan. L'acte de célébration de mariage et les dispenses nécessaires comme parents au 3e degré, sont inscrits aux registres de l'église de Broons à la date du 3 octobre 1716. Aussitôt après son mariage, Pierre-Mathurin-Bertrand de Saint-Pern quitta Ligouyer pour venir habiter Couëllan, dont le séjour se rapprochait de Brondineuf où résidaient les parents de son épouse. Il mourut à Rennes, le 17 février 1725. Son corps fut transporté le lendemain dans l'église de Saint-Pern. Il y fut inhumé dans le chœur, où son tombeau se voit encore. Son convoi était accompagné par un grand nombre d'ecclésiastiques de Rennes, auxquels se joignit le clergé de toutes les paroisses qu'il traversa de Rennes à Saint-Pern. Sa veuve ne lui survécut que six ans. Elle mourut le 18 janvier 1731, à Paris où elle avait été obligée de se rendre pour suivre un procès important, auquel avait donné lieu la succession de François Hay, son oncle. De leur mariage sont issus :

1° René-Célestin-Bertrand, dont l'article suit ;

2° Bonnaventure, chevalier de Saint-Pern, seigneur de Ligouyer en 1751, par suite du partage que lui fit son frère aîné. Il entra au service le 19 août 1735 comme lieutenant en second au régiment du Roi, qu'il joignit à l'armée d'Italie. Il se trouva avec son oncle le marquis de Saint-Pern aux siéges de Reggio, de Reggiolo et de Revéré. Il fut nommé à une lieutenance au même corps le 26 mai 1738. Il servit en 1741 à la prise de Prague, au combat de Sahay, au ravitaillement de Frauenberg, et assista, en 1742, à la belle défense de Prague sous le maréchal de Belle-Isle. Il se fit remarquer avec beaucoup de distinction dans la sortie du 22 août, à la tête d'une compagnie dont il avait été nommé capitaine le 4 du même mois, et qu'il commanda dans la fameuse retraite de cette place. Le chevalier de Saint-Pern combattit à Dettingen en 1743, se trouva l'année suivante aux siéges de Menin, d'Ypres et de Furnes, et lorsque l'armée marcha en Alsace, il assista à l'affaire de Haguenau et au siége de Fribourg. Revenu en Flan-

(1) La terre de Couëllan (coat-land, terre à bois) est située à douze lieues de Rennes et à cinq de Dinan.

dre en 1745, il prit part à toutes les affaires importantes de cette campagne, notamment à la bataille de Fontenoy, aux siéges de Tournay et de la citadelle d'Oudenarde, de Dendermonde et d'Ath. Le 1er décembre de cette année, il fut nommé colonel-lieutenant du régiment d'infanterie de Penthièvre, qu'il commanda aux siéges de Mons, de Charleroy et de Namur et à la bataille de Raucoux en 1746. Passé à l'armée de Provence au mois de novembre de cette année, le chevalier de Saint-Pern contribua à la tête du régiment de Penthièvre à la défense de cette province et à la reprise des îles de Sainte-Marguerite et de Saint-Honorat. L'armée française ayant pris l'offensive, M. de Saint-Pern combattit en 1747, à l'attaque des retranchements de Villefranche et de Montalban, à la prise des villes de Nice, de Villefranche et de Vintimille, ainsi qu'aux deux combats qui se livrèrent sous les murs de cette dernière place, menacée par les Impériaux au mois d'octobre. Après la paix, le chevalier de Saint-Pern commanda le régiment de Penthièvre au camp d'Aimeries en 1754. Il fut employé à la défense des côtes de Bretagne en 1756, 1757 et 1758. Le 11 septembre de cette dernière année, il se signala au combat de Saint-Cast, où les Anglais furent battus et forcés de se rembarquer avec précipitation. Le grade de brigadier d'infanterie lui fut décerné le 15 octobre en récompense de sa belle conduite dans cette action décisive. Le chevalier de Saint-Pern continua de servir en Bretagne jusqu'à la paix. Il fut élevé au grade de maréchal-de-camp, le 20 février 1761, fit la guerre de Corse en 1769 et fut créé lieutenant-général des armées du roi le 1er mars 1780. (*Chronologie historique militaire*, t. VII, pp. 492, 493; *tableau historique de la noblesse militaire*, par Waroquier, pp. 353, 354). Il avait épousé, le 24 mai 1762, Reine-Marie-Josèphe *du Vergier*, dame de Kernot, fille de messire Jacques-René du Vergier, chevalier, seigneur de Kerhorlay, de Kernot et autres lieux, et de dame Marie-Jeanne de la Pierre. Il a laissé un fils et une fille :

A. Bertrand-Marie-Hyacinthe de Saint-Pern de Ligouyer, né à Quimperlé le 7 novembre 1763. Il entra au service sous-lieutenant de dragons le 1er septembre 1779 et fut nommé capitaine réformé dans le régiment de Languedoc, même arme, le 3 janvier 1785. Émigré au commencement de la révolution, après la dissolution de l'armée des princes français, il passa au service de l'Angleterre. Son régiment fit partie des troupes anglaises envoyées pour défendre Saint-Jean-d'Acre contre les Français ; il fut tué pendant le siége de cette place ;

B. Anne-Marie de Saint-Pern, héritière de la terre de Ligouyer. Elle se fit religieuse en 1818 et mourut le 6 janvier 1819, à Quimperlé, au couvent des dames du Saint-Sacrement, qu'elle avait fondé. Elle laissa la plus grande partie de sa fortune à ce couvent et le reste à Mlle du Quilio, dame de Mié, sa nièce du côté maternel, aujourd'hui propriétaire de la terre de Ligouyer;

3° Emmanuel de Saint-Pern, né à Plemet le 23 décembre 1723. Il entra dans l'ordre de Malte ;

4° Françoise-Gillette-Emilie de Saint-Pern, mariée à messire René-Jean-*Bonin de la Villebouquet*, conseiller au parlement de Bretagne. Elle n'a point laissé d'enfants mâles;

5° Anne-Jeanne-Marie de Saint-Pern, mariée à Claude-Marie-Jean-Baptiste *du Plessis de Grénédan*, conseiller au parlement de Bretagne. Ses descendants habitent la ville de Rennes.

XV. René-Célestin-Bertrand, marquis DE SAINT-PERN, chevalier, seigneur de Couëllan, de la Hardouinaie, de Saint-Jouan, de Caulnes, de la Chapelle-Blanche, de Merdrignac, de Champalaune, etc., né au château de Brondineuf, commune de Sévignac, le 4 septembre 1716, fut élevé à Paris au collége Louis-le-Grand. Encore enfant quand il perdit ses parents, il eut pour tuteur son oncle, le marquis de Saint-Pern, lieutenant-général des armées du roi. Quand ses études furent terminées, il entra dans le régiment du Roi, et quitta le service aussitôt qu'il eut atteint sa 25e année. Son frère et ses sœurs étant parvenus à leur majorité, il fit les partages le 28 février 1751, et donna au premier la terre de Ligouyer, dont il cessa depuis lors de porter le nom. Lorsque en 1758 les Anglais firent une descente en Bretagne, M. de Saint-Pern se réunit à la noblesse de l'évêché de Saint-Malo, et eut l'honneur de commander une des divisions qui marchèrent contre l'ennemi. Il avait épousé, le 13 février 1741, Marie-Philippe DE LOLIVIER DE SAINT-MAUR, fille de messire Sébastien de Lolivier chevalier comte de Saint-Maur, et de dame Marguerite de Volvire (1). Le mariage eut lieu dans l'église de la Toussaint à Rennes, et la bénédiction nuptiale fut donnée aux époux par messire René de Saint-Pern, recteur de Bedé. Au moment où la révolution éclata, le marquis de Saint-Pern possédait une fortune considérable. Père d'une nombreuse famille, il comptait cinq fils au service de l'état, jouissait d'une grande considération et s'occupait avec ardeur de l'amélioration de ses terres, particulièrement

DE LOLIVIER DE SAINT-MAUR d'argent, à la fasce de gueules, treillissée d'or, accompagnée de 3 quintefeuilles du second émail.

(1) La maison de Volvire est une des plus illustres et des plus anciennes de France. Quingelien, qualifié vicomte de Volvire, vivait sous le roi Robert-le-Pieux en 996. (Ogée, *Dictionnaire historique et géographique de la province de Bretagne*, t. III, p. 313).

de celle qu'il habitait. Obligé en 1792, comme presque tous les membres de la noblesse, de quitter la campagne, il se rendit d'abord à Dinan, où il fut mis en surveillance, et delà à Saint-Malo. Il y fut incarcéré avec son épouse le 12 octobre 1793, puis envoyé à Paris. Un jugement du tribunal révolutionnaire du 2 messidor an 11 (20 juin 1794) prononçant en masse sur un grand nombre d'accusés, condamna la marquise de Saint-Pern avec plusieurs de ses parents et amis à la peine de mort. Elle était alors agée de 70 ans. Son mari n'avait pas encore été jugé; il était tellement aimé dans le pays où il avait si longtemps répandu des bienfaits, que toutes les administrations et tous les habitants se réunirent pour le réclamer. Il fut mis en liberté, mais peu de jours après il succomba à ses chagrins. Tous ses biens étaient encore sous le séquestre mis par l'état, et sa famille dispersée par la révolution. Les enfants qui lui survécurent sont :

1° Bertrand-Auguste, dont l'article suit;

2° Philippe-Vincent, dont l'article viendra;

3° Paul-Henri, comte de Saint-Pern, né à Rennes le 24 octobre 1754. Il entra, au mois de juin 1772, sous-lieutenant dans le régiment de Berry, où il fut promu au grade de capitaine en juillet 1779. Au moment de la révolution, il quitta le service et émigra. Il fut nommé lieutenant-colonel et chevalier de l'ordre de Saint-Louis en 1816. Il habite le château de Brondineuf, arrondissement de Dinan. De son mariage contracté le 21 décembre 1783, avec Louise-Mathurine-Hyacinthe *de Saint-Pern de Brondineuf*, sa cousine, sont issus :

A. René de Saint-Pern, né en 1784, décédé en 1802;

B. Alderick de Saint-Pern, né en avril 1789. Entré au service en 1808, il fit la guerre d'Espagne et fut tué près de Bayonne en 1814, alors capitaine dans le 59e de ligne;

C. Marie-Aimée-Judith de Saint-Pern, née à Saint-Brieuc le 23 mars 1787, mariée à Brondineuf, en juillet 1813, à Bernard *de Landais*, capitaine de gendarmerie, chevalier de l'ordre de Saint-Louis. Elle habite près Saint-Brieuc;

D. Amélie de Saint-Pern, née le 5 octobre 1791, mariée, le 4 mai 1813, avec Alexandre *de la Lande-Calan*. Elle habite Saint-Brieuc,

4° Jean-Louis-Marie-Bertrand, dont la postérité sera mentionnée ci-après;

5° Anastase-Joseph, dont l'article viendra plus loin ;

6° Adélaïde-Marie de Saint-Pern, née à Rennes le 20 mai 1745, mariée à Gouëllan le 9 novembre 1773, avec Judes-Gilles *de Saint-Pern de Brondineuf*, morte à Dinan le 23 janvier 1831 ;

7° Emilie-Vincente de Saint-Pern, née à Rennes le 24 janvier 1746, mariée, le 25 novembre 1777, avec Gabriel-Jean-Raoul *de Caradeuc de la Chalotais*, fils du célèbre procureur-général de Bretagne ;

8° Anne-Félicité de Saint-Pern, née à Gouëllan le 19 juin 1764, mariée au même lieu le 25 janvier 1785, avec Adrien-Dominique *Magon de la Balue*. Elle habite le château du Bois de la Roche, arrondissement de Ploërmel (Morbihan).

XVI. Bertrand-Auguste, marquis DE SAINT-PERN, né à Rennes le 23 mai 1742, entra au service où il ne resta que peu de temps. Il est décédé au château de la Bryère en Saint-Lanneuc le 8 septembre 1812. Il avait épousé, 1° le 23 mars 1772, Françoise-Marie-Jeanne MAGON DE LA BALUE ; 2° Marie-Toussainte CONIER. Il a eu :

MAGON d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de 2 étoiles du même, et en pointe d'un lion couronné aussi d'or.

CONIER ;

Du premier lit :

1° Jean-Baptiste-Marie-Bertrand de Saint-Pern, né à Rennes au mois de février 1777, condamné à mort avec sa mère par le tribunal révolutionnaire de Paris le 1er thermidor an II (19 juillet 1793), alors âgé de seize ans et demi ;

2° Anne-Laurence-Marie-Céleste de Saint-Pern, née en 1773, mariée en 1788, avec Toussaint-François-Joseph, marquis *de Cornulier* ;

Du second lit :

3° Honoré-Marie-Bertrand de Saint-Pern, né le 19 décembre 1798 ;

4° Isidore-Marie-Bertrand de Saint-Pern, né le 12 avril 1801, marié, le 12 février 1833, avec Victoire-Claire *Brock de la Tuvellière* ;

5° Marie-Désirée de Saint-Pern, mariée, le 7 novembre 1827, avec Bertrand-Joseph-Marie-Cécile *de Saint-Pern*, son cousin-germain ;

6° Augustine-Marie-Josèphe de Saint-Pern, mariée, le 14 mai 1832, à Frédérick *Lecours de la Villethassetz*, avocat, ancien procureur du Roi.

XVI. Philippe-Vincent, marquis DE SAINT-PERN, né à Rennes le 15 septembre 1753, second fils de René-Bertrand-Célestin, marquis de Saint-Pern, et de Ma-

rie-Philppe de Lolivier de Saint-Maur, entra dans la marine en 1772, fut nommé lieutenant de vaisseau en 1782, chevalier de l'ordre de Saint-Louis en 1787, et capitaine de vaisseau le 20 janvier 1813. Il est décédé à Jugon le 10 mars 1834. Il avait épousé, le 10 février 1784, Marie-Madeleine-Jeanne-Nicole DE LONGVILLIERS DE POINCY (1), née à la Martinique le 15 septembre 1766. Il en eut beaucoup d'enfants, dont un seul lui a survécu, nommé :

DE LONGVILLIERS : de gueules, à l'aigle d'argent, membrée d'or.

XVII. Bertrand-Joseph-Marie-Cécile DE SAINT-PERN, né le 24 mai 1799, à l'île de la Trinité en Amérique, marié 1° le 24 octobre 1820, avec Marie-Julie MAGON DE SAINT-ELIER; 2° le 7 novembre 1827, avec Marie-Désirée DE SAINT-PERN, sa cousine germaine, les enfants sont;

MAGON : comme à la p. 21
DE SAINT-PERN : comme à la p. 1.

Du premier lit :

1° Bertrand-Marie-Célestin de Saint-Pern, né à Dinan le 20 février 1823;

Du second lit :

2° Arthur-Paul-Marie de Saint-Pern, né à Dinan le 1er avril 1831;

3° Joseph-Marie de Saint-Pern, né à Dinan le 15 mai 1832;

4° Henri de Saint-Pern, né à Jugon le 2 mai 1833;

5° Alix-Marie de Saint-Pern;

6° Marie-Désirée de Saint-Pern.

XVI. Jean-Louis-Marie-Bertrand, chevalier DE SAINT-PERN, né à Rennes le 27 février 1757, 4e fils de René-Bertrand-Célestin, marquis de St-Pern, est entré aux pages de la grande écurie, le 14 juillet 1774. Sous-

(1) La famille de Longvilliers de Poincy, originaire du Poitou et aujourd'hui éteinte, était très-ancienne. Elle a fourni plusieurs chevaliers de Malte et beaucoup de militaires. M. de Poincy occupa longtemps avec distinction la place de gouverneur de l'île de Saint-Christophe. Les titres de cette famille prouvent qu'un de leurs aïeux vendit une terre en 1096, pour accompagner Godefroi de Bouillon à la première croisade, et qu'il se trouva à la prise de Jérusalem par les chrétiens en 1099.

lieutenant dans le régiment de Berry, cavalerie le 8 mai 1779, il devint capitaine au même corps, le 19 juin 1785, émigra en septembre 1791, servit dans l'armée du prince de Condé, puis dans les hulans autrichiens, enfin dans les partisans royaux en Bretagne sous M, de Puisaye. Il avait épousé, en juin 1806, Charlotte-Félicité DU HAN, chanoinesse d'Épinal, fille de Léopold, comte du Han de Groshemstroff, et de dame Françoise Marsanne. En 1815, M. de Saint-Pern fit partie des royalistes qui prirent les armes dans le Morbihan, et fut tué près le bourg de la Trinité, arrondissement de Ploërmel, dans une affaire contre une colonne mobile. Son fils :

DU HAN, tiercé en fasce 5, au 1 d'or, à 2 quintefeuilles de gueules; au 2 fuselé d'argent et de gueules; au 3 échiqueté d'or et de gueules.

XVII. Félix DE SAINT-PERN, entra au service en 1803 dans le 3e régiment d'artillerie à cheval. Il a fait les campagnes d'Autriche, de Prusse et de Pologne en 1805, 1806 et 1807, la guerre d'Espagne de 1809 à 1813, et les campagnes de France de 1813 et 1814. Il fit partie de l'armée qui se retira sur la Loire en 1815. Il s'est trouvé aux batailles d'Iéna, Lubeck et Friedland, à plusieurs autres batailles et à nombre de combats en Espagne, au siége de Cadix, à la prise de Chinchilla où il se distingua, et fut proposé pour la décoration de la Légion d'Honneur qu'il n'obtint que le 4 octobre 1814. Il est maintenant capitaine commandant l'artillerie à Granville,

XVI. Anastase-Joseph DE SAINT-PERN, né à Rennes le 15 mars 1760, cinquième fils de René-Bertrand-Célestin, marquis de Saint-Pern, et de Marie-Philippe de Lolivier de Saint-Maur, entra dans la marine royale le 1er juin 1776. Il a fait la guerre que soutint la France pour l'indépendance des États-Unis d'Amérique. Il était lieutenant de vaisseau en activité et distingué par ses services, lorsqu'il mourut à Saint-Domingue en 1794. Il avait épousé à la Martinique, le 8 août 1792, Marie-Louise-Jacques DE LONGVILLIERS DE POINCY, née dans cette île le 4 décembre 1768, fille de messire Jacques-Philippe de Longvilliers de Poincy, chevalier

DE LONGVILLIERS; de gueules, à l'aigle d'argent, membrée d'or.

seigneur de Bellebrune, et de dame Marie-Jeanne White. De ce mariage est issu :

XVII. Joseph-Christophe-Marie-Philippe-Patern, comte DE SAINT-PERN, né à l'île de la Trinité le 25 mai 1793, propriétaire du château de Couëllan, maire de la ville de Dinan, membre du conseil général des côtes du Nord, élu à la chambre des députés par ce département, le 6 janvier 1835. Il a épousé à Dinan, le 1er avril 1816, Adèle-Marie-Joséphine MAGON DE LA BALUE, sa cousine germaine, fille d'Adrien-Dominique Magon de la Balue, et de dame Anne-Félicité de Saint-Pern. De ce mariage sont issus :

MAGON : comme à la p. 21

1° Paul-Marie-Emmanuel-Bertrand de Saint-Pern, né à Dinan le 24 février 1819;

2° Anastasie-Marie-Pauline de Saint-Pern :

3° Hermine-Marie de Saint-Pern.

SEIGNEURS DE LA TOUR-BARANÇON.

Branche établie à Nantes.

XII. Jean DE SAINT-PERN, IIe du nom, chevalier, seigneur de Champalaune, second fils de René II de Saint-Pern, chevalier, seigneur de Ligouyer, et de Mathurine de Saint-Gilles, naquit à Ligouyer le 26 mars 1632. Il eut en partage la terre de la Tour de Barançon, située commune de Saint-Pern, non loin de l'antique manoir de Ligouyer. Il épousa à Rennes, le 19 février 1658, Marguerite HENRY, dame de l'Isle, fille de Pierre-Henry, écuyer, sieur de la Chesnaye, et de Gabrielle Cormier. Il eut pour fils :

HENRY.

XIII. Gabriel DE SAINT-PERN, écuyer, seigneur de la Tour, né le 10 mai 1659. Il épousa, le 23 janvier 1683, Marguerite D'ANDIGNÉ, fille de Jean Baptiste d'Andigné, écuyer, seigneur de la Marche, laquelle le rendit père de :

D'ANDIGNÉ : d'argent, à 3 aigles de gueules, becquées et membrées d'or.

XIV. François DE SAINT-PERN, seigneur de la Tour

et de Kerguen. Il épousa, le 4 mai 1715, Françoise-Rodolphine CHEREIL, fille de Mathurin Chereil, seigneur de la Rivière et de la Réauté. De ce mariage sont provenus :

CHEREIL :

1° Jean-François-Bertrand, dont l'article suit;

2° Un autre fils qui hérita de la terre de Kerguen et ne laissa pas de postérité;

3° Jeanne-Françoise de Saint-Pern de la Tour, née le 13 mai 1716, reçue à Saint-Cyr le 5 avril 1726. Elle habitait la Maison neuve en Saint-Pern, et mourut sans postérité.

XV. Jean-François-Bertrand DE SAINT-PERN, seigneur de la Tour, épousa Marie-Eulalie SALOMON DE DERVAL; cette dame hérita de la belle terre de Launaie qui s'étendait jusque dans les faubourgs de Nantes. Le joli bois de Launaie était alors une des promenades les plus agréables de cette ville. Cette terre a été divisée. Le faubourg au bas de la fosse occupe à présent l'emplacement où elle était située. Du moment où Jean-François-Bertrand de Saint-Pern devint possesseur de cette terre, il quitta celle de la Tour pour aller s'y fixer avec sa famille. Il laissa cinq enfants :

SALOMON DE DERVAL : d'argent, à la bande de gueules, chargée de 3 mâcles d'argent, et accompagnée en chef d'un lion de gueules.

1° Mathurin-Louis-Anne-Bertrand, qui suit;

2° Joseph-Marie-Thérèse, qui a formé la *seconde branche* DE SAINT-PERN-LA-TOUR, établie à Versailles. (Voyez ci-après);

3° Marie de Saint-Pern, épouse de M. *de Jussé;*

4° Thérèse de Saint-Pern, mariée à M. *de Monti;*

5° Adélaïde-Augustine-Laurence de Saint-Pern, épouse de Félix *de Guimberteau*. Elle habite le château de la Tour en Saint-Pern, près Bécherel.

XVI. Mathurin-Louis-Anne-Bertrand DE SAINT-PERN d'abord page du roi, puis conseiller au parlement de Bretagne en 1788, reçut en avancement d'hoirie au moment de son mariage la terre patrimoniale de la Tour. Il avait épousé, 1° le 18 juin 1787, demoiselle DE CORNULIER; 2° demoiselle DE VANSSAY dont il n'eut pas d'enfants. Il mourut à Versailles le 23 avril 1793, laissant de son premier mariage un fils, qui suit.

DE CORNULIER : d'azur, au rencontre de cerf d'or, ayant entre son bois une moucheture d'hermine d'argent.

DE VANSSAY : d'or, à 3 bandes d'azur, à la bordure de gueules, un écu sur le tout échiqueté d'or et d'azur.

XVII. Jean-Louis-Marie-Bertrand DE SAINT-PERN, né en 1788, fut élevé à Rennes. Le 2 janvier 1815, il épousa Camille-Albertine DE CORNULIER, sa cousine, fille de Toussaint-François-Joseph, marquis de Cornulier et d'Anne Laurence-Marie-Céleste de Saint-Pern. Ils habitent le château de la Bourgonnière-sur-Loire, près Varades, avec leurs enfants dont les noms suivent :

DE CORNULIER : comme à la p. 25.

1° Raoul-Bertrand-Jean-Marie de Saint-Pern, né à Nantes le 18 janvier 1817;

2° Josselin-Manoël de Saint-Pern, ne le 18 mai 1822;

3° Valentin de Saint-Pern;

4° Pauline-Aimée-Marie-Amélie de Saint-Pern;

5° Berthe de Saint-Pern;

6° Armelle de Saint-Pern.

SECONDE BRANCHE DE SAINT-PERN-LA TOUR,

Établie à Versailles.

XVI. Joseph-Marie-Thérèse DE SAINT-PERN, second fils de Jean-François-Bertrand de Saint-Pern, seigneur de la Tour, et de Marie-Eulalie Salomon de Derval, né au château de la Tour, fut capitaine au régiment de la Reine, cavalerie. Il émigra au commencement de la révolution. De retour en France, il prit du service et obtint le grade de chef de bataillon. Il est décédé le 14 juin 1825, au château du Plessis-Godard, lieutenant-colonel des chasseurs à cheval et chevalier des ordres royaux de Saint-Louis, de la Légion-d'Honneur et du Mérite militaire. Il avait épousé, le 6 décembre 1790, Elisabeth MAGON DE LA LANDE, qui fut sous l'empire dame d'honneur de Madame, mère de l'empereur Napoléon. C'est d'elle dont Mme la duchesse d'Abrantès a dit dans ses mémoires : « Elle était bonne, essentiellement bonne, il était impossible de la connaître sans l'aimer. » De ce mariage sont issus :

MAGON comme à la p. 21.

1° Adolphe-Joseph-Bertrand, qui suit;

2° Nathalie de Saint-Pern, mariée en 1826 à M. *Pingon Dussel des Monts.*

XVII. Adolphe-Joseph-Bertrand DE SAINT-PERN, page sous l'empire, puis sous-lieutenant de la vénerie, fit en 1812 la campagne de Moscou. Après le retour des Bourbons, il reprit la place de sous-lieutenant dans la vénerie. Il prêta serment au mois d'avril 1828, comme gentilhomme d'honneur de la chambre du roi. Il est décédé à Versailles le 4 janvier 1834. Il avait épousé à Versailles, en 1819. Augustine MAGON DE LA GERVAISAIS, dont il eut :

MAGON : comme à la p. 21.

1° Olivier de Saint-Pern, né à Versailles le 12 février 1820;

2° Henri de Saint-Pern, né le 9 octobre 1825;

3° Arthur de Saint-Pern, né en 1829;

4° Roger de Saint-Pern, né le 15 janvier 1832;

5° Louise-Marie de Saint-Pern.

SEIGNEURS CHATELAINS DU LATAY.

X. Jean DE SAINT-PERN, IIe du nom, chevalier, fils puîné de Judes de Saint-Pern, seigneur de Ligouyer et de Champalaune et de Catherine de Châteaubriand, sa seconde femme, naquit le 30 septembre 1562, et eut pour parrain Jean de Châteaubriand, sire de Beaufort. Par le partage fait noblement et passé sous le sceau de la cour de Rennes le 20 mai 1598, il devint possesseur de la terre du Latay et en prit le nom. Il se qualifiait aussi seigneur de Saint-Jean, de la Houssaie et du Galpic, en 1618. Jean de Saint-Pern fut conseiller au parlement de Bretagne, et épousa, le 6 août 1598, Anne LEVESQUE, fille de Guillaume Levesque, seigneur de la Haye-Levesque et de Saint-Jean, et de Jeanne Rabinault. Ils ont eu pour fils :

LEVESQUE : de sable, au chef d'argent chargé de 3 fleurs de lys de gueules.

XI. Jean DE SAINT-PERN, IIIe du nom, chevalier, seigneur du Latay, de Predalun, du Galpic, de Plelan, de la Prévotaie, nommé conseiller du roi en ses conseils d'état, privé, et des finances par lettres-patentes du 6 novembre 1662. Louis XIV érigea en sa faveur la terre du Latay en châtellenie, avec foires et marchés au bourg de Guenroc, situé au bout des

avenues du Latay, en considération et pour récompense, portent les lettres-patentes, des services qu'à l'exemple de ses aïeux Jean de Saint-Pern continuait à rendre à l'état. Les dites lettres furent vérifiées et enregistrées par arrêt de la chambre des comptes de Bretagne des 17 septembre 1648 et 3 juillet 1649. Il avait épousé, le 4 août 1630, Hélène DE LA NOUE, fille de Guillaume de la Noue, seigneur de Grigné, de Vaubreton, et d'Anne de Cornulier. Il mourut en 1672, laissant :

DE LA NOUE : d'azur, à la croix d'argent, cantonnée de 4 gerbes de blé d'or.

1° Pierre, dont l'article suit ;

2° Charles-Joseph de Saint-Pern, docteur en Sorbonne en 1668 ;

3° Charles de Saint-Pern, qui fit ses preuves pour l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem le 19 mai 1662. Ce chevalier fournit une brillante carrière. Il remporta de nombreux avantages sur les barbaresques, et se distingua tellement dans les combats journaliers qu'il leur livrait et par les pertes qu'il leur faisait éprouver, que le bey de Tunis envoya une flotte à sa poursuite. Charles de Saint-Pern, enveloppé par des forces supérieures, fut pris, après avoir soutenu un mémorable combat, dont les journaux de France, de Hollande et de Madrid ont rendu un compte détaillé dans les numéros des 20 et 26 avril 1667. Conduit à Tunis, il fut réduit en esclavage, comme le prouvent ses lettres et notamment celle du 12 juillet 1667, contenant le récit de ses malheurs. Dans leur session de la même année, les états de Bretagne « prenant en considération » la grande valeur dont le chevalier de Saint-Pern du Latay » avait donné tant de preuves, les glorieux combats qu'il avait » soutenus contre les infidèles et sa belle défense lorsqu'accablé par le nombre, il fut forcé de se rendre » vota un fonds pour payer sa rançon. Il mourut à Dinan en 1675 ;

4° Gabrielle de Saint-Pern, épouse de Julien *Guichart*, seigneur de la Vigne.

XII. Pierre DE SAINT-PERN, seigneur du Latay, né le 27 mai 1635, conseiller puis président au parlement de Bretagne, épousa, 1° le 30 septembre 1666, Vincente LE GOUVELLO; 2° Yolande DE LA MARCHE, morte en 1689, fille de Louis de la Marche, seigneur de Saint-Fors et de Rose de Trevurec; 3° N.... EBERARD. Il fut maintenu dans sa noblesse d'ancienne extraction, conjointement avec les autres branches de la maison de Saint-Pern, par arrêt de la chambre établie pour la

LE GOUVELLO : d'argent, à un fer de cheval de gueules, accompagné de 3 molettes d'éperon du même.

DE LA MARCHE :

EBERARD :

réformation de la noblesse de Bretagne en 1669. Ses enfants issus du second lit furent :

1° Jean-Bertrand de Saint-Pern, vivant en 1698, mort sans postérité ;

2° Louis-Célestin, qui suit ;

3° Joseph-Placide de Saint-Pern, mort sans postérité ;

4° Eléonore de Saint-Pern, religieuse en l'abbaye de Saint-Georges de Rennes.

XIII. Louis-Célestin DE SAINT-PERN, seigneur du Latay, etc., avait été destiné à l'ordre de Malte. Mais à la mort de son frère aîné, il quitta cette carrière, et entra au service où il parvint au grade de colonel. Il eut pour fils aîné et principal héritier :

XIV. Pierre-Placide DE SAINT-PERN, seigneur du Latay. Lors du débarquement des Anglais à Saint-Cast il marcha pour les combattre avec son père et son oncle, René-Célestin-Bertrand de Saint-Pern. Dans la nuit du 9 septembre 1758, il fut détaché à la tête de 600 hommes pour éclairer la marche de l'ennemi, qui venait de passer le Guildo, et se portait vers Jeguhel et le bois du Val. Il les attaqua plusieurs fois et fut l'un de ceux qui se distinguèrent dans cette glorieuse affaire (*Ogée*, *t. IV*, p. 208). Louis-Célestin père de Pierre-Placide, faisait partie de la division que commandait René-Célestin-Bertrand de Saint-Pern. (Voir sur le plan de la bataille gravé par ordres des états de Bretagne, la position qu'occupaient les divisions françaises et les noms de ceux qui les commandaient). Ce fut Pierre-Placide de Saint-Pern qui fit bâtir le château du Latay tel qu'on le voit aujourd'hui, et percer et planter les avenues qui y conduisent, mais par des dépenses excessives il dissipa entièrement sa fortune. Il avait épousé, 1° demoiselle DE CORNULIER ; 2° Nathalie DE LA BOURDONNAYE DE LYRÉ, dont il eut Louis-François-Toussaint qui suit :

DE CORNULIER : comme à la p. 25.

DE LA BOURDONNAYE : de gueules, à 3 bourdons de pèlerin d'argent, 2 et 1.

XV. Louis-François-Toussaint DE SAINT-PERN, hé-

rita de la fortune de sa mère ; mais la passion du jeu et les dépenses inconsidérées l'eurent bientôt totalement dissipée. Il mourut à Dinan sans postérité, et en sa personne s'est éteinte la branche de Saint-Pern du Latay. La terre qui porte ce nom située dans la paroisse de Guenroc, arrondissement de Dinan, n'appartient plus à la maison de Saint-Pern.

Seigneurs de Cohan.

V. Jean de Saint-Pern, seigneur de Cohan, fils puîné de Bertrand II de Saint-Pern, chevalier seigneur de Ligouyer, et de Catherine de Champalaune, épousa Perrine Freslon, avec laquelle il vivait en 1422. Il en eut pour fils aîné et héritier principal :

Freslon : d'argent, à la fasce de gueules, accompagnée de 6 fleurs d'ancolie d'azur, tigées de gueules.

VI. Philippe de Saint-Pern, écuyer seigneur de Cohan, vivant en 1455. avec Jeanne Guinot, sa femme, ayant eu pour fils aîné et héritier principal, Charles, qui suit.

Guinot :

VII. Charles de Saint-Pern, écuyer seigneur de Cohan, épousa en premières noces, Jeanne Garnier, et en secondes noces Jeanne Henry. Il laissa entre autres enfants :

Garnier ; d'argent, à 2 bandes de gueules accompagnées de 6 coquilles du même en orle.

Henry : de gueules, à 3 épées rangées d'argent, la pointe en bas.

1° Pierre, Ier du nom, dont l'article suit ;

2° Mathurine de Saint-Pern, mariée, vers 1495, avec Pierre *d'Avaugour*, chevalier, seigneur de Courtalin, de Bois-Ruffin, etc. (*Titres de la maison de Courtarvel*).

VIII. Pierre de Saint-Pern, Ier du nom, seigneur de Cohan et du Plessis du Loup, eut de son mariage avec Guillemette André :

André :

1° Bertrand III, qui suit ;

2° Jeanne de Saint-Pern, épouse d'Alain *Josset* ;

3° Roberte de Saint-Pern, femme de Jean *Radiou*, seigneur de la Communays;

4° Raoulette de Saint-Pern, mariée, en 1524, avec Pierre *de France*, écuyer, seigneur de France, du Val et du Plessis-Cohan, fils de Jean de France, écuyer, seigneur de France, et de Charlotte de Bellouan. Ils ne vivaient plus en 1559.

IX. Bertrand DE SAINT-PERN, IIIe du nom, seigneur de Cohan, épousa, en 1533, Françoise LE COUTELLIER, dont il eut un fils et une fille :

LE COUTELLIER : de gueules, au chat rampant d'argent.

1° Guillaume, dont l'article suit;

2° Jeanne de Saint-Pern, mariée, en 1563, avec Jean *du Plexis*, seigneur de la Padouyère.

X. Guillaume DE SAINT-PERN, seigneur de Cohan, épousa 1° le 21 mars 1558, Guillemette DE BELLOUAN, fille de Jean de Bellouan, chevalier, seigneur de Villefief; 2° Guillemette BARIL. Il laissa entre autres enfants :

DE BELLOUAN : de sable, à l'aigle éployée d'argent.

BARIL :

1° Jacques, qui suit;

2° Gilonne de Saint-Pern, mariée avec Guillaume *de la Ruée*, écuyer, seigneur de Saint-Marcel, de Beauregard, etc.

XI. Jacques DE SAINT-PERN, seigneur de Cohan, épousa, en 1587, Guillemette DE FORGES, dont il eut :

DE FORGES : de gueules, à l'agneau pascal d'argent.

1° Pierre, IIe du nom, qui suit;

2° Lucrèce de Saint-Pern, mariée à François *le Masson*, sieur des Feuillées;

3° Susanne de Saint-Pern, } Elles ne furent point mariées;
4° Jeanne de Saint-Pern, }

5° Guillemette de Saint-Pern, mariée à Jacques *Alleno*, écuyer.

XII. Pierre DE SAINT-PERN, écuyer, seigneur de Cohan, épousa Françoise GLÉ, dame de la Villecherel, fille de Bertrand Glé, seigneur de la Besnerais, et de Jac-

GLÉ : d'or, à 5 glains ou souris de gueules.

quemine Langlois de la Bretaudière. Ils vivaient en 1615, et laissèrent :

1° Briand de Saint-Pern, qui fut maintenu dans sa noblesse d'ancienne extraction par arrêt de la chambre établie pour la réformation de la noblesse de Bretagne du 9 février 1669. Il paraît être mort sans postérité. (Voyez à la Bibliothèque de l'Arsenal, le tome IV des registres des maintenues de la noblesse de Bretagne, au mot SAINT-PERN);

2° Renée de Saint-Pern, mariée à Pierre *de Saint-Brieuc*, seigneur du Guern;

3° Jeanne de Saint-Pern, femme de Jean *de Chevré*, seigneur de Badouart.

DE SESMAISONS,

Seigneurs, marquis et comtes DE SESMAISONS, *en Bretagne ; comtes de* SAINT-SAIRE, *en Normandie*, etc.

ARMES : *De gueules, à trois tours de maison d'or* (1), couronne de marquis. Supports : deux lions herminés. L'écu environné du manteau de pair de France.

La maison DE SESMAISONS est originaire de Bretagne, province qu'elle n'a point cessé d'habiter jusqu'à

(1) Lorsqu'en 1824 M. de Courcelles établit la généalogie de la maison de Sesmaisons dans le troisième volume de son *Histoire des pairs de France*, il décrivit et fit graver les armoiries *de gueules, à trois maisons d'or*, comme avaient fait précédemment le P. Toussaint de Saint-Luc, dans ses *Mémoires sur l'état de la noblesse de Bretagne*, p. 266 ; M. d'Hozier, dans le registre 1er, seconde partie, p. 515 de son *Armorial général de France*, et Dubuisson, dans son *Armorial des principales maisons et familles du royaume*, t. II, p. 98. Mais comme, par une note, M. de Courcelles fit remarquer quelque divergence dans le témoignage des auteurs, Gui le Borgne, par exemple, décrivant les armes de Sesmaisons dans son *Armorial de Bretagne*, impri-

nos jours. Au commencement du 13e siècle, on la voit étendre ses possessions en Anjou, où elle jouit, ainsi qu'en Bretagne, d'une existence brillante et d'un rang considérable, connue dans ces deux provinces comme appartenant à la plus ancienne chevalerie, et perdant son origine dans les temps les plus reculés (1).

---

mé à Rennes en 1681 (in-4°), *de gueules, à trois châteaux d'or* ; tandis que Palliot, dans sa *Vraie et parfaite science des armoiries* (in-fol., Paris, 1660, p. 634), les désigne : *de gueules, à trois tours carrées et couvertes en pavillon d'or*, on a cru devoir se livrer à des recherches qui missent fin à cette confusion et à cette incertitude. En conséquence, on a vérifié de très-anciens monuments et nombre de titres originaux, dont l'autorité est décisive en cette matière. Il résulte de l'unanimité de ces monuments que les armes de Sesmaisons sont et doivent être décrites : *de gueules, à trois tours de maison d'or*, dans la forme et la position où elles sont représentées en tête de cette généalogie.

C'est ainsi qu'elles sont figurées : 1° sur les anciens vitraux de l'église de Saint-Similien, faubourg de Nantes ; 2° sur ceux de plusieurs autres églises situées à Mesquer, Guérande et Nantes, comme l'atteste le procès-verbal des preuves de Malte de noble Jean-Baptiste de Sesmaisons, seigneur de Tréambert, en date de 1654, acte dans lequel les armoiries sont décrites : *de gueules, à trois tours de maison d'or*. Elles sont décrites de même; 3° dans un extrait des registres de la chambre établie par le roi Louis XIV, pour la réformation de la noblesse de Bretagne, par lettres patentes de janvier 1668, ledit extrait relatif à Claude de Sesmaisons, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, l'un des cent retenus par le Roi; 4° dans l'arrêt de maintenue de noblesse, rendu le 19 janvier 1669, par ladite chambre, en faveur de Claude et René de Sesmaisons et leurs descendants; 5° dans le *Nobiliaire de Bretagne*, manuscrit coté 744, à la bibliothèque de l'Arsenal de Paris : 6° enfin, dans les preuves de M. le vicomte de Sesmaisons, lieutenant-général, grand-croix de Saint-Louis et commandeur de l'ordre de Saint-Lazare, pour sa réception dans ce dernier ordre, admises sur le rapport de M. Chérin, généalogiste des ordres du Roi, en date du 28 mars 1783. Ces témoignages encore subsistants attestent que de toute ancienneté les armes de la maison de Sesmaisons ont toujours dû être, sans aucune variation quelconque, *de gueules, à trois tours de maison d'or, posées deux et une, ou deux en chef et une en pointe*, ce qui a donné lieu à un acte signé par tous les membres de la famille, en 1829, pour prévenir ultérieurement toute erreur à ce sujet.

Cette rectification essentielle a été comprise pages 1 et 2 des *Additions* et *corrections* placées en tête du 12e et dernier volume de l'ouvrage de M. de Courcelles; et c'est dans le même but qu'on la reproduit dans les *Archives de la Noblesse*.

(1) Un auteur, qui écrivait il y a près de cinq cents ans, rapporte d'anciens adages en rimes, où sont nommées les principales maisons de chevalerie du duché de Bretagne. Nous rapportons ici un fragment de cette chronique, d'après le texte qu'en a donné le Laboureur

Cette famille est quelquefois nommée *de Sept-Maisons* dans de vieilles chroniques; mais dans les titres latins elle est invariablement nommée *de Suis Dominus*, et son nom exact est aussi de Sesmaisons, qui est celui de son premier fief connu : elle n'en a jamais porté d'autre.

Les caractères particuliers de cette maison sont une ancienneté de huit siècles, une comparution héréditaire dans les rôles et montres de la chevalerie aux époques les plus historiques de la Bretagne, l'exercice de charges distinguées à la cour des souverains de ce pays et à celle des ducs d'Anjou, et des alliances avec les familles illustres ou marquantes des deux provinces.

Elle compte parmi ses premiers auteurs Jean *de Sesmaisons*, qui fut présent, en 1057, à une assemblée

---

à la suite de son *Histoire du maréchal de Guébriant*, généalogie de Budes, pp. 4 et 5.

Saint-Gilles, Coetquen, les Vayers,
Maure, Molac, les Montbourchers,
Landins, Ymats, et les Ruffiers,
Saint-Brice, Acigné, puis Boussac,
Les Brieux, Orenge, Québriac,
La Marche, Beaumont, Champagné,
Saint-Pern, Coesmes et Guitté,
La Houssaye, Plédran et Vaucler,
Tremereuc, d'Orfeuil, Chastellier,
La Chapelle, Guignen, Rezay,
Accompagnez de Fontenay,
La meilleure chevalerie
De tout le monde, comme cray,
Encore y en a y de bons,
Carenrais, Carniaux, Goyons,
Botgats, Rousselets, Coetlogons,
Brambéart, Tréal, Lannions,
Les Parcs, Plumaugat, Trémigons,
Poisjean, Beauvois et....,
Plœuc, Lanvallay et Cyons,
Les Bart, Quedillac et Corbons,
Hallons, Boulier et les Ferrons,
Maunys, Orgerils et Porcons,
Ferneritz, Parigné et Hussons,
Les Budes, Forests et Rogons,
Les Forests, Borgnes, Trecessons,
Les Vaux, Chesnaux, les Aiguillons,
Boutier, Listres et *Sesmaisons*,
Malechat, Giffart et Houdons,
C'estoient si (aussi) gens en armes prompts.

tenue par le comte Eudon (qui posséda pendant quelque temps la ville et le pays de Nantes) à l'effet de fixer le rang que devaient tenir les nobles auprès de la personne de ce prince lors de la tenue des assises ; et Jean-Baptiste *de Sesmaisons*, qui fut présent, en 1185, à la promulgation de l'assise du comte Geoffroi, déterminant la manière dont le partage de la succession des nobles se réglerait à l'avenir. (*Extrait de titres conservés dans les manuscrits du cabinet des ordres du roi, certifié par M. Delvincourt, généalogiste agrégé du même cabinet, le* 15 *juin* 1789.)

Les Annales Nantaises (in-8°, Nantes, 1802, pag. 72 et 149), font mention, sous l'an 1026, des possessions de cette famille, situées sur la route de Nantes à Vannes, près la forêt de Sautron, qui s'étendait alors sur la partie de la ville, formant aujourd'hui le faubourg de Saint-Similien.

On voit, par un acte de 1189, produit à la réformation de 1669, qu'une demoiselle *de Sesmaisons* a retenu par puissance de fief (1), dans la juridiction de Sesmaisons en Saint-Sébastien, une rente de trois livres sur un de ses vassaux.

L'ordre des temps permet de croire que Jean-Baptiste *de Sesmaisons*, dont on a parlé plus haut, et qui vivait encore en 1210, a été père de Jean *de Sesmaisons*. depuis lequel les titres produits, soit dans les différentes recherches ou réformations de Bretagne, soit au cabinet du Saint-Esprit, en 1761 et 1780, établissent la filiation suivie de cette famille.

I. Jean, Ier du nom, seigneur DE SESMAISONS et de la Sauzinière, chevalier, paraît dans des actes de 1230 et 1235. Il est nommé, avec Alain de Rohan, Etienne de Dol, Pierre de la Motte, Guillaume de la Rivière et

---

(1) C'est à ce fief de Sesmaisons (et non, comme on l'a dit par erreur, à la terre de Miniac, donnée, en 1296, par le duc d'Anjou à David de Sesmaisons) que se rapporte la tradition que ce fief fut donné à un Sesmaisons, dans la disgrâce de la fortune, par un duc de Bretagne, qui exprime ainsi dans la charte le motif de cette donation : *Ne tanta domus pereat.*

plusieurs autres seigneurs, dans une enquête faite, en 1244, par Michel, évêque d'Angers, pour constater les infractions commises par les ducs Pierre Mauclerc et Jean, envers l'évêque et le clergé du diocèse de Nantes. (*Hist. de Bretagne, par D. Morice, t. I, p.* 200). Les extraits de titres précités portent que Jean de Sesmaisons, chevalier, fut du nombre des nobles qui accompagnèrent le même Pierre Mauclerc à la Terre-Sainte sous le roi saint Louis. Par acte du mois de décembre de l'année 1250, il reçut en don des biens sis au lieu de la Sauzinière, sous la condition expresse qu'ils seraient partagés entre ses enfants par égales portions, clause essentielle à stipuler pour déroger à la qualité du donataire et à la jurisprudence féodale établie par le comte Geoffroi. Il avait épousé, en 1225, Macée DE SESMAISONS, sa parente, de laquelle il eut, entre autres enfants :

DE SESMAISONS : de gueules, à 3 tours du même d'or.

1° David, dont l'article suit ;

2° Matheline de Sesmaisons, mariée avec Geoffroi *Dève*, dit *le Jeune*, dont elle était veuve en 1265.

II. David, seigneur DE SESMAISONS et de la Sauzinière, chevalier, grand-bailli et sénéchal d'Anjou et du Maine, passa, en 1293, un acte d'échange avec Geoffroi de Mauvain, acte dans lequel paraît Marguerite DE CHAMPIGNY, sa première femme, et où est rappelée Macée de Sesmaisons, sa mère. Charles, comte d'Anjou, pour récompenser les services que lui avait rendus David de Sesmaisons, lui fit don de la terre de Miniac, qu'il avait acquise en 1296, par acte où ledit David est qualifié de *sire de Sesmaisons*. David épousa, en secondes noces, le samedi avant la fête de Saint-Simon et Saint-Jude (26 octobre) 1308, Olive DE THOIRÉ, fille de Guillaume, seigneur de Thoiré, en Anjou, chevalier. David de Sesmaisons vivait encore en 1335. Il eut de son premier mariage Olivier, qui suit.

DE CHAMPIGNY.

DE THOIRÉ.

III. Olivier, seigneur DE SESMAISONS et de la Sauzinière, chevalier, passa, au mois de février 1304, une

transaction avec Alain de Lanvaux, l'un des barons de Bretagne, sur les droits de partage qui revenaient à Agnor de Derval, épouse du seigneur de Sesmaisons et sœur cadette de la femme de ce baron. En 1307, Olivier reçut de son père la donation de tous ses biens du comté Nantais, sous la réserve de 100 livres de rente. Dès le mois d'août 1299, il avait épousé ladite Agnès ou Agnor DE DERVAL, maison issue des comtes de Nantes, puînés des anciens rois et ducs de Bretagne, au rapport de du Paz. Cette dame et Olivier de Derval firent, en 1308, une demande à Alain de Lanvaux de 10 livres de rente, pour compléter les 100 livres de rente qu'il devait à la même Agnor de Derval, laquelle fit son testament le vendredi après la nativité de Notre-Dame (10 septembre) 1316.

DE DERVAL : écartelé, aux 1 et 4 d'argent, à deux fasces de gueules; aux 2 et 3 d'hermine.

Olivier de Sesmaisons est nommé dans des lettres du roi Philippe de Valois, de l'an 1331, ordonnant le renvoi au duc de Bretagne, d'une cause pendante au parlement de Paris, entre le même Olivier et l'abbé de Saint-Nicolas d'Angers, relativement à certaine exécution d'Olivier contre les religieux de ce monastère. (*Mém. pour servir de preuves à l'Hist. de Bretagne, par M. Morice, t. III, col.* 57). Il eut, entre autres enfants :

1° Jean II, dont l'article suit ;

2° Guillaume de Sesmaisons, qui partagea avec son frère aîné le 13 mai 1334.

IV. Jean, IIe du nom, seigneur DE SESMAISONS et de la Sauzinière, chevalier, épousa, par contrat du lundi après la Saint-Nicolas (8 décembre) 1337 (1), Agnès ou Agnor DE ROUGÉ, fille de Jean de Rougé, chevalier, seigneur de la Chapelle-Glain, et de Philippe de Saffré. Par acte du lundi de la Quasimodo (22 avril) 1343, Jean de Rougé constitua en dot à sa fille 60 livres de

DE ROUGÉ : de gueules, à la croix patée d'argent.

(1) Nous suivons ici les titres de la maison de Rougé. La généalogie imprimée dans l'ouvrage de M. de Courcelles date ce mariage du lundi après la Saint-Michel; mais en 1337, la Saint-Michel tombait précisément un lundi.

rente. Jean II, seigneur de Sesmaisons, recut, en février 1346, un aveu de Jean de Montbourcher, chevalier. Sa proche parenté avec la maison de Derval lui valut l'honneur d'être choisi, en 1347, avec le duc de Bretagne et le sire de Rieux pour exécuteur du testament de Jean de Derval, son cousin, mari de Jeanne de Léon. Les armoiries de Jean de Sesmaisons, mi-parties de celles d'Agnor de Rougé, se voient encore sur des vitraux de l'église de Saint-Similien de Nantes. Ils ont laissé deux fils :

1° Guillaume Ier, dont l'article suit ;

2° Jean de Sesmaisons, nommé dans un plaid tenu aux états de Rennes, en 1386.

V. Guillaume, Ier du nom, seigneur DE SESMAISONS, de la Sauzinière, etc., parvint aussi à la chevalerie, et servit dans les guerres de son temps, sous les bannières de Bertrand du Guesclin et d'Olivier de Clisson, pendant les années 1375, 1376, 1379 et 1380. (*Mémoires pour servir de preuves à l'histoire de Bretagne, t. II, col.* 101, 102, 103, 172, 203, 204, 206, 208, 246, 254.) L'an 1378, Guillaume de Sesmaisons fonda, dans l'église cathédrale de Saint-Pierre de Nantes, devant la chapelle de Saint-Eutrope, trois messes par semaine, qui se célébraient encore en 1669, en présence de la famille. Il avait épousé, avant l'an 1377, Philippe LE VAYER, fille de Guillaume le Vayer, écuyer, et d'Anne de Guignac de Guerpic. Ses enfants furent :

LE VAYER : de gueules, à losanges d'or.

1° Robert, dont l'article suit ;

2° Jean de Sesmaisons, chevalier, nommé, le 1er avril 1416, écuyer du corps et de la chambre de Jean, duc de Bretagne. On le voit figurer parmi les barons, les chevaliers et les officiers de ce prince, qui l'accompagnèrent en son voyage à Rouen, au mois de février 1418, lorsque le duc entreprit de réconcilier les rois de France et d'Angleterre. (D. Lobineau, *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 559 ; D. Morice, *Mémoires pour servir de Preuves à l'Histoire de Bretagne*, t. II, col. 979 et 1061). Jean de Sesmaisons entra, au mois d'octobre 1420, dans la ligue formée par la noblesse de Bretagne, contre Olivier et Charles de Blois ;

3° Olivier de Sesmaisons, vivant en 1406.

VI. Robert, seigneur DE SESMAISONS, de la Sauzinière, etc., chevalier, qualifié *monseigneur* dans un aveu qui lui fut rendu le 11 août 1393, régla le partage de ses juveigneurs, suivant l'assise du comte Geoffroi (ce qui était alors le partage le plus noble), le 9 novembre 1406. Il avait épousé, par contrat passé le jeudi après la Saint-Nicolas (12 mai) 1401, Louise DE GOULAINE, d'une des plus grandes et anciennes maisons de Bretagne, fille de Jean, IIe du nom, seigneur de Goulaine et de la Tour-Gosselin, et de Jeanne de Ramé des Vignes, sa seconde femme. Robert de Sesmaisons vivait encore en 1442. De son mariage sont provenus :

DE GOULAINE : mi-parti *d'Angleterre* et *de France*

1° Gilles, dont l'article suit ;

2° Jean de Sesmaisons, nommé abbé de Saint-Sauveur de Redon par bulle du pape Eugène IV de l'an 1439.

VII. Gilles, seigneur DE SESMAISONS, de la Sauzinière, etc., qualifié d'abord écuyer, puis chevalier, fit une acquisition, le 30 juin 1421, de biens-fonds relevants de son fief de Sesmaisons en Saint-Sébastien. Il était, en 1427, au nombre des gendarmes du duc de Bretagne. On le voit porté pour la somme de 80 livres tournois dans un compte de Jean de Mauléon, de l'an 1434, contenant l'état d'un emprunt de 10,000 livres fait par le duc de Bretagne. (*Mém. ibid.*, *col.* 1206, 1270). Il avait épousé : 1° par contrat du 24 octobre 1427, Patrice DU CHASTELIER, fille de Pierre du Chastelier, écuyer, et de Béatrix Chesnel. Par acte du 4 novembre de la même année, Jean d'Albret, chevalier, seigneur de Thoiré, s'engagea à assigner la dot de cette dame, et exécuta cette promesse le 31 juillet 1434; 2° par contrat du 1er juillet 1438, Catherine DE CLÉRANBAUT, fille de feu Sylvestre de Cléranbaut, écuyer, sieur de Cardraire, et de Jacquette du Puy-du-Fou. Il fut stipulé dans ce dernier contrat que, dans l'intérêt des enfants mâles de son premier lit, ceux qui proviendraient du second ne pourraient rien prétendre en propre dans sa succession : mais en même temps Gilles de

DE CHASTELIER : de gueules, au dextrochère d'argent, tenant une fleur de lys, et cantonné de 4 besants en sautoir, le tout du même.

DE CLERANBAUT :

Sesmaisons garantit à chacun de ceux-ci une rente de 120 livres. Il laissa de sa première femme :

1° Jean III, dont l'article suit ;

2° François de Sesmaisons, dont on ignore la destinée ;

3° Perrine de Sesmaisons, mariée, 1° avec Pierre *le Bel*, écuyer, seigneur de la Chartière ; 2° avec Jean *du Cellier*, écuyer, dont elle était veuve en 1484.

VIII. Jean, IIIe du nom, seigneur DE SESMAISONS, de la Sauzinière, de Kermainguy et de Portechèze, qualifié noble et puissant, était, en 1452, écuyer, et, en 1455, chambellan de Pierre, duc de Bretagne. Il servait, en 1464, sous le commandement du sire de Lohéac, et se joignit aux nobles que le duc engagea, en 1471, à nommer une députation vers le pape, pour porter plainte à Sa Sainteté contre l'évêque de Nantes. En 1474, Jean de Sesmaisons ayant été fait prisonnier de guerre, et imposé à une rançon de 1,000 réaux, un timbre de martre et six arbalètes de passe, le même duc, considérant les services que ce seigneur et sa famille lui avaient rendus, se rendit caution de cette somme considérable, et obtint la délivrance de Jean de Sesmaisons, en la faisant payer par Guillaume Chauvin, son chancelier, à Louis, seigneur de Belleville et de Montaigu, chevalier, conseiller et chambellan du roi. (*Ibid, t. II, col.* 1604, 1643, 1685; *t. III, col.* 123, 233, 264). Il avait épousé, par contrat du 4 février 1450, Thomas DE MUZUILLAC, fille de noble Guillaume de Muzuillac, écuyer, seigneur de Kermainguy et de Trevaly, lequel, par ce contrat, assigna, pour la dot de sa fille, la somme de 100 livres de rente, s'obligeant en outre d'entretenir les deux époux dans sa maison pendant dix ans, avec un gentilhomme, une damoiselle et deux chevaux pour leur service. De ce mariage vinrent :

DE MUZUILLAC : de gueules, au lion léopardé d'hermine.

1° Guillaume II, dont l'article suit ;

2° Jeanne de Sesmaisons. Le duc de Bretagne, s'étant chargé de son éducation, la remit, par acte du 11 avril 1486, entre les mains de Gilles Thomas, seigneur de Gorge, son trésorier-général.

IX. Guillaume, IIe du nom, seigneur DE SESMAISONS, de la Sauzinière, de Kermainguy, de la Berrière, de Trevaly, de Tréambert, etc., faisait partie, en 1484, des hommes d'armes composant la garnison de Nantes. (*Mémoires pour servir à l'Histoire de Bretagne, tom. III, col.* 459). Il ne vivait plus le 12 mai 1492, et est rappelé dans des actes des 5 avril 1535 et 16 juin 1547. Il avait épousé Marguerite DE GOULAINE, fille d'Édouard de Goulaine, seigneur de la Berrière en la Chapelle-Basse-Mer, et d'Aimée Pantin de la Hamelinière, sa seconde femme. Guillaume II laissa de ce mariage :

DE GOULAINE : mi-parti *d'Angleterre* et *de France*.

1° Jacques, qui suit;

2° Françoise de Sesmaisons, mariée à Thibault *de Brehan*, seigneur de la Roche-Brehan et de Launay-Baudouin, dont elle fut la seconde femme;

3° Madeleine de Sesmaisons, épouse de Jacques *de Geruth*, écuyer, seigneur de Vivier et de la Sangle.

X. Jacques, seigneur DE SESMAISONS, de la Sauzinière, de la Berrière, de Kermainguy, de Tréambert, de Portechèze, etc., paraît dans des actes des 10 septembre 1511, 24 avril 1523 et 3 avril 1535. Il avait épousé, par contrat du 20 août 1512, Anne ÉDER DE BEAUMANOIR, restée veuve avant le 16 juin 1536, fille de Jean Eder, seigneur de Beaumanoir et de la Haye-Eder, et de Jeanne le Sénéchal. Elle le rendit père de :

ÉDER : de gueules, à la fasce d'argent, accompagnée de 3 quintefeuilles du même.

1° Christophe de Sesmaisons, seigneur de Kermainguy, de Questoir et de Tréambert, qualifié noble et puissant, qui céda à François de Sesmaisons, son frère puîné, la terre de la Sauzinière, par acte du 2 juin 1561, et celle de Sesmaisons par le partage qu'ils firent ensemble le 12 septembre 1564. Il avait épousé Françoise *de Brehan*, nommée, avec son mari, dans un aveu qu'ils rendirent à la chambre des comptes de Bretagne, le 8 juin 1545, et dans un contrat du 24 novembre 1564. Ils eurent deux filles :

A. Perrine de Sesmaisons, mariée avec Nicolas *de Lescouet* (1),

(1) Leur fille unique, Jeanne de Lescouet, épouse de Charles *de Beurges*, seigneur de Sevry, gouverneur de Nomény, en Lorraine, fut mère de Philippe *de Beurges*, mariée à Charles *du Cambout*, marquis de Coislin et baron de Pontchâteau, chevalier des ordres du roi, et lieutenant-général de la Basse-Bretagne.

fils de Jacques de Lescouet, écuyer, seigneur de la Mocquelays, et de Marie de Launay, sa première femme;

B. Françoise de Sesmaisons, femme d'Amauri *de Lescouet*, écuyer, frère de Nicolas, qui précède, et fils de Jacques de Lescouet, seigneur de la Mocquelays, et de Catherine de la Houssaye, sa seconde femme;

2° François, qui a continué la descendance.

XI. François, seigneur DE SESMAISONS, de la Sauzinière, de Tréambert, du Perray, etc., épousa : 1° le 25 décembre 1560, Marguerite POYET, nièce de Guillaume Poyet, baron de Beyne, chancelier de France, et fille de Pierre Poyet, seigneur des Granges, d'Escharbot et de Malitourne, conseiller du roi, lieutenant-général au siége présidial de la ville d'Angers, et de Charlotte Thevin, sa première femme; 2° Françoise FERGEON, fille de Robert Fergeon, écuyer, et de Marie Roumier de la Motte-Quesnel. François de Sesmaisons a eu pour enfants;

POYET : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à 3 colonnes rangées d'or; aux 2 et 3 de gueules, au dragon d'or.

FERGEON : de sable, à 3 crocs renversés d'argent; au chef d'or.

Du premier lit :

1° Christophe, dont l'article suit;

2° Jean de Sesmaisons, écuyer, vivant le 26 décembre 1580;

Du second lit :

3° François de Sesmaisons, écuyer, seigneur de Tréambert, de Guerdouze, de Trevaly, de la Ville-au-Chat, de Villeneufve et de Keruet, qualifié noble et puissant dans un aveu qu'il rendit à la chambre des comptes le 6 mai 1596 et dans plusieurs autres actes, marié, en 1616, avec Renée *de Kermeno*, fille de Prégent de Kermeno, écuyer, seigneur de Keralio, de Quifistre, de Lauvergnac, de la Hautière, de Baudeuc, etc., et de Jeanne Charette de la Chevaleraye. Il laissa de ce mariage :

A. Hilarion de Sesmaisons, chevalier, seigneur de Trevaly, de Keruet, etc., marié, en 1665, avec Perrine *de Sesmaisons de la Sauzinière*, dont il a eu des enfants;

B. René de Sesmaisons, chevalier, seigneur de Tréambert, de Villeneufve, etc., qui s'allia avec Françoise *Juchault des Blottereaux*. Leur fille unique :

Renée de Sesmaisons, dame de Tréambert, épousa, le 22 août 1667, Jean-Baptiste *de Bec-de-Lièvre*, IIe du nom, chevalier, seigneur de la Bunelaye, premier président en la chambre des comptes de Bretagne, mort en 1736, à l'âge de 85 ans;

C. Jean-Baptiste de Sesmaisons, reçu chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, *dit* de Malte, au prieuré d'Aquitaine, le 29 septembre 1654. Il devint commandeur, puis grand-bailli du même ordre;

D. Françoise de Sesmaisons, mariée, en 1652, avec Charles *du Rochier*, seigneur de Lestier et de Beaulieu;

4° Louis de Sesmaisons, seigneur de la Ménantière et de Lisle, auteur d'une branche établie en Anjou en 1667. Cette branche a donné plusieurs officiers de marine, notamment un capitaine de vaisseau en 1731. Elle s'était alliée, dès l'an 1645, à la maison de Beauvau, dans la personne de Jeanne de Sesmaisons (petite-fille de Louis) avec Jacques *de Beauvau*, IIIe du nom, seigneur de Tigny;

5° Françoise de Sesmaisons, femme de René *Pitard*, seigneur de la Pitardière.

XII. Christophe, seigneur DE SESMAISONS, de la Sauzinière et du Perray, commandait, en 1592, sous le duc de Mercœur. Le 26 décembre 1580, il avait donné à Jean de Sesmaisons, son frère germain, la part qui revenait à ce dernier, comme juveigneur, dans la succession de leur père. Il donna aussi le partage à François de Sesmaisons, seigneur de Tréambert, et à Louis de Sesmaisons, seigneur de la Ménantière, ses frères du second lit, par acte du 22 décembre 1593. Christophe épousa, avec dispense, et par contrat du 26 septembre 1595, Françoise DE LESRAT, sœur de Gui de Lesrat, conseiller-d'état, et fille de Guillaume de Lesrat, seigneur de Lancrau, président au parlement de Bretagne, et de Françoise de Grignon. De ce mariage sont issus :

DE LESRAT : d'azur, à une tête de loup arrachée d'or; au chef d'argent.

1° Claude, dont l'article suit;

2° Françoise de Sesmaisons, femme de François *de la Bourdonnaye*, seigneur de Liré, conseiller au parlement de Rennes;

3° Marie de Sesmaisons, épouse de Gilles *Preseau*, écuyer, dont elle était veuve, lorsque son frère lui assigna, le 10 février 1637, la part qui lui revenait en la succession paternelle.

XIII. Claude, chevalier, seigneur DE SESMAISONS, de la Sauzinière, du Perray, de Portechèze et des Danets, chevalier de l'ordre du Roi, il fut élu, en 1663 et 1675, par la noblesse de Bretagne, pour présider les états de cette province en l'absence des barons. Le roi lui avait donné le collier de son ordre en 1659, par les mains du

duc de Mortemart, et il avait été maintenu dans sa noblesse d'extraction d'ancienne chevalerie, par arrêt de la chambre établie pour la réformation de la noblesse de Bretagne, du 19 janvier 1669, établissant sa filiation depuis Jean de Sesmaisons, son dixième aïeul, marié, en 1225, avec Macée de Sesmaisons. L'arrêt porte que les auteurs de Claude de Sesmaisons « se sont toujours » comportés et gouvernés noblement et avantageuse- » ment, tant en leurs personnes qu'en leurs biens; qu'il » y a plus de 450 ans qu'ils ont pris les qualités de sires, » chevaliers, nobles et puissants, monseigneur, écuyers, » etc., qu'ils sont originaires du comté Nantais, dans » lequel ils ont possédé quantité de terres et fiefs nobles, » etc., etc. » Il avait épousé, par contrat du 19 janvier 1634, Barbe LE BIGOT, fille de Jean le Bigot, seigneur de la Porte, conseiller du roi, auditeur en sa chambre des comptes, et de Barbe Viau. De ce mariage sont issus un fils et trois filles :

LE BIGOT : d'argent, au lion morné de gueules.

1° René, dont l'article suit;

2° Françoise de Sesmaisons, mariée, le 22 octobre 1655, avec Gui-Urbain *de Laval*, marquis de Laval-Lezay et de la Plesse, chevalier de l'ordre du Roi, conseiller aux conseils d'état et privé, fils de Pierre, marquis de Laval-Lezay, baron de Trèves, comte de la Bigeottière, chevalier de l'ordre du Roi, conseiller-d'état, et d'Isabeau de Rochechouart-Montemart. Françoise de Sesmaisons fut mère de la duchesse de Roquelaure, et bisaïeule de feu M. le duc de Laval;

3° Angélique de Sesmaisons, nommée fille d'honneur de la reine en 1660, et mariée, le 2 février 1666, avec Isaac *Huchet de la Bédoyère*, seigneur du Plessis-Cintré, de la Hidouze et de Kerbiguet, fils de Briand Huchet de la Bedoyère, seigneur des mêmes lieux, chevalier de l'ordre du Roi, et de Louise Rabinard de la Fleuriaie;

4° Perrine de Sesmaisons, mariée, en 1665, avec Hilarion *de Sesmaisons*, chevalier, seigneur de Trevaly, son cousin.

XIV. René, seigneur DE SESMAISONS, de la Sauzinière, de Portechèze, etc., fut d'abord sous-lieutenant au régiment des gardes du roi, puis, en 1674, capitaine d'une compagnie de la noblesse du comté de Nantes. Il avait épousé : 1° le 17 mars 1668, Judith HUTEAU, fille de Jacques Huteau, écuyer, seigneur de Buron, con-

HUTEAU : d'azur, à 3 étoiles d'argent.

DES CHAMPSNEUFS : d'azur, à 3 croissants d'argent.

seiller du roi, président de la chambre des comptes de Bretagne, et de Charlotte Thevin: 2° Guyonne DES CHAMPSNEUFS. Ses enfants furent ;

Du premier lit :

1° Charles, dont l'article suit ;

2° René de Sesmaisons, successivement chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, *dit* de Malte, abbé de Saint-Clément de Metz et de Ham, aumônier du roi, nommé, au mois de janvier 1731, à l'évêché de Soissons, dont il remit le brevet au mois de mai suivant. Il mourut à Paris le 24 mars 1742 ;

Du second lit :

3° Renée de Sesmaisons, qui épousa, le 21 janvier 1703, Christophe *de Coutances*, écuyer, seigneur de la Celle et de la Bouvardière ;

4° Guyonne de Sesmaisons.

DU PÉ : de gueules, à 3 lionceaux d'argent.

LE PENNEC : de gueules, à 3 bustes de pucelles d'argent, chevelées d'or.

XV. Charles, marquis DE SESMAISONS, chevalier, seigneur de Sesmaisons, de la Sauzinière, de Malleville, de Portechèze et de la Caillière, épousa : 1° par contrat du 5 juin 1701, Cécile DU PÉ D'ORVAUX, fille d'Armand du Pé, écuyer, seigneur d'Orvaux et de Liancé, et de Louise Viau ; 2° par contrat du 7 novembre 1705, Julie LE PENNEC, dame de Lesnerac, d'Escoublac, de Trevecar et de Boisjollan, fille de Charles le Pennec, écuyer, seigneur des mêmes lieux, et de Jeanne Gorge. Le marquis de Sesmaisons a eu pour enfants ;

Du premier lit :

1° Marie-Louise de Sesmaisons, qui épousa, par contrat du 29 novembre, mariage célébré le 9 décembre 1721, Louis-François *de Bruc de Montplaisir*, chevalier, marquis de la Guerche ;

Du second lit :

2° Claude-François, qui continue la descendance ;

3° Louis-Jules de Sesmaisons, né le 4 septembre 1712 ;

4° Marie-Camille-Adélaïde de Sesmaisons, née en 1710, abbesse de Bival, en Normandie, puis abbesse de Saint-Nicolas de Pontoise ;

5° Françoise-Julie de Sesmaisons, née en 1722, mariée avec N....., comte *d'Andigné*, en Bretagne.

XVI. Claude-François, marquis DE SESMAISONS, en Bretagne, comte de Saint-Saire, en Normandie, seigneur de la Sauzinière, de Lesnerac, d'Escoublac, de Trevecar, de Boisjollan, de Bois-Savary, d'Ust et de Saint-André, lieutenant-général des armées du roi, naquit le 29 mai 1709. Il fut reçu page du roi en la grande écurie le 16 mars 1725; entra dans les mousquetaires en 1727, et fut fait cornette au régiment de Béthune, cavalerie, le 18 mars 1729. En 1730, il servit au camp de la Meuse, obtint une compagnie de cavalerie au régiment de Beaucaire le 27 septembre 1731, la commanda au siége de Kehl en 1733, et à l'attaque des lignes d'Etlingen et au siége de Philisbourg en 1734. Le marquis de Sesmaisons fut nommé, le 4 avril 1735, exempt des gardes-du-corps du roi, et obtint, le 9 avril 1740, une commission pour tenir rang de mestre-de-camp de cavalerie. Il servit en Flandre en 1742; fut blessé, l'année suivante, à la bataille de Dettingen; suivit le roi dans toutes ses campagnes, depuis 1744 jusqu'en 1748; fut nommé, le 1er février de cette dernière année, brigadier de cavalerie, et, le 1er janvier 1755, deuxième enseigne de sa compagnie; fut promu au grade de maréchal-de-camp le 10 février 1759, et à celui de lieutenant-général des armées le 16 avril 1767. Il fut nommé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et lieutenant des gardes-du-corps du roi, et mourut en 1779 (1). Le marquis de Sesmaisons avait épousé, par contrat du 11 mars 1743, Marie-Gabrielle-Louise DE LA FONTAINE-SOLARE, dame de Saint-Saire, fille aînée de François de la Fontaine-Solare, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, lieutenant pour le roi au gouvernement de Dieppe, et de Marie-Anne-Henriette de Boulainvilliers, dame du comté de Saint-Saire. De ce mariage sont issus :

DE LA FONTAINE: bandé d'or et d'azur, les bandes d'or échiquetées de gueules de 3 tires.

1° Claude-François-Jean-Baptiste-Donatien, qui suit ;

(1) Les services du marquis de Sesmaisons, et ceux des comte et vicomte de Sesmaisons, sont mentionnés dans le *Dictionnaire Historique des Généraux Français*, publié par M. de Courcelles, t. IX, 1823, pp. 166 et 167.

2° Louis-Henri-Charles-Rogatien, auteur de la *seconde branche* rapportée ci-après ;

3° Anne-Marie-Sidonie-Charlotte de Sesmaisons, née le 5 avril 1753, religieuse.

XVII. Claude-François-Jean-Baptiste-Donatien, comte DE SESMAISONS, né le 23 juin 1749, entra, le 3 avril 1764, dans les gardes-du-corps du roi, compagnie de Beauvau, et fut nommé, en 1769, capitaine au régiment de dragons du Dauphin, et depuis colonel en second du régiment du Roi, cavalerie, puis colonel en second de Royal-Roussillon, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Le 1er mars 1778, le comte de Sesmaisons devint colonel du régiment de Condé, infanterie. En 1792, il refusa sa promotion au grade d'officier-général, émigra avec son frère, le vicomte de Sesmaisons, et fit avec lui les campagnes aux armées des princes et de Condé. Le comte de Sesmaisons a été créé, le 10 décembre 1797, maréchal des camps et armées du roi, à prendre rang du 1er mars 1793. Il est décédé en 1804. Du mariage qu'il avait contracté, au mois de septembre 1778, avec Renée-Modeste GOYON DE VAUDURANT, fille de Louis-Claude, comte de Goyon de Vaudurant, décédé lieutenant-général des armées du roi, commandant pour S. M. en Bretagne, et commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de Renée-Pélagie-Pauline Saget de la Jonchère, sont issus :

GOYON : d'argent, au lion de gueules, couronné d'or.

1° Claude-Louis-Gabriel-Donatien, dont l'article suit ;

2° Marie-Camille-Adélaïde-Céleste de Sesmaisons, née en 1783, mariée, en 1802, avec Marie-Antoine *de Giverville de Saint-Aubin*, lieutenant-colonel de cavalerie, chevalier de Saint-Louis et de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur.

XVIII. Claude-Louis-Gabriel-Donatien, comte DE SESMAISONS, aîné de la maison et chef de nom et d'armes, né le 23 décembre 1781, colonel chef d'état major de la première division de la garde royale, commandeur de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, et gentilhomme de la chambre du roi, a épousé, en 1805, Anne-Charlotte-Françoise DAMBRAY, née en 1786, fille de

DAMBRAY : d'azur, à 3 tours d'argent, au lionceau d'or en abîme.

messire Charles-Henri Dambray, chevalier, chancelier de France, commandeur des ordres du Roi, et de Marie-Charlotte-Antoinette de Barentin, fille du chancelier de Barentin. Par ordonnance du roi, du 23 décembre 1823, le comte de Sesmaisons a été substitué à la pairie de Mgr le chancelier de France, son beau-père, auquel il a succédé en 1830. Il a été créé officier, puis commandeur de la Légion-d'Honneur, les 24 août 1820 et 25 mai 1825. Ses enfants sont :

1° Marie-Charles-Donatien-Yves de Sesmaisons, né en 1805, marié avec Louise *de Choiseul* ;

2° Marie-Charlotte-Hermine de Sesmaisons, née en 1806, mariée au marquis *de Cornulier;*

3° Marie-Charlotte-Armelle de Sesmaisons, née en 1814, mariée au vicomte *d'Osseville*;

4° Marie-Charlotte-Similienne de Sesmaisons, née en 1817 ;

5° Marie-Charlotte-Céleste-Maclovie de Sesmaisons, née en 1820.

SECONDE BRANCHE.

XVII. Louis-Henri-Charles-Rogatien, vicomte DE SESMAISONS, né le 22 mars 1751, reçu page du roi en la petite écurie au mois de juillet 1765, et garde-du-corps, compagnie de Beauvau, au mois de mars 1768, fut nommé exempt de la compagnie de Noailles le 30 juin 1771, et sous-lieutenant le 1er janvier 1776 ; reçut le brevet de mestre-de-camp de cavalerie le 30 juin 1777; et fut créé lieutenant des gardes-du-corps le 22 décembre 1782, chevalier en 1783, puis commandeur de l'ordre de Saint-Lazare; lieutenant-général des armées du roi et commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint Louis, le 31 août 1814; crand-croix du même ordre en août 1823, et gentilhomme d'honneur de S. A. R. *Monsieur*, frère du roi. Le vicomte de Sesmaisons a épousé, au mois d'août 1776, Paule-Mélanie DE LAVERDY, fille de Clément-Charles-François de Laverdy, marquis de Gambaye, ministre d'état, contrôleur-général des finances, et d'Elisabeth-Catherine de Vins. De ce mariage sont issus :

DE LAVERDY : d'azur, à la bande de gueules, chargée d'un renard du champ.

1° Louis-Humbert, comte de Sesmaisons, lieutenant-colonel de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-

avec Françoise *de Vassinhac d'Imécourt*, fille, etc. (comme à la p. 8) ; 2° avec Catherine Pierrette *de Saint-Remy* (*a*), dont il eut pour fille unique :

Marie-Ursule-Dieudonnée d'Ivory, dame desdites terres, mariée, le 19 août 1767, avec Innocent-Marie *de Maillart* (*b*), chevalier, baron de Haneffe. Elle mourut à Paris au mois de janvier 1791 ;

B. Alexandre d'Ivory, enseigne de la compagnie colonelle du régiment de Touraine, vivant en 1709.

TOME TROISIÈME.

Article DE CLERVAUX, p. 1 et t. IV aux *additions* et *corrections*, p. 8, après la 4e ligne, *ajoutez :*

Payen *de Clervaux* fut présent, avec Arnoul de Montgommery, Robert de Blois, Robert de Buzançais, Giroir de Loudun, etc., à une charte de Foulques V, comte d'Anjou, d'environ l'an 1115, par laquelle ce prince confirma la donation que Ganelon de Chastillon avait faite de la terre de Poizay-le-Joly à l'abbaye de Noyers. (*Archives de Saint-Martin de Tours.*)

Art. DE POLLALION, p. 5, après la ligne 4, *ajoutez :*

4° Catherine de Pollalion, mariée, par contrat du 21 août 1606, avec François *de Puel* (*c*) seigneur de Villaret, fils d'Albert de Puel et de Gabrielle de Panat.

TOME QUATRIÈME.

Art. DE BEAUXHOSTES, p. 7, lig. 4, n° 2°, après François de Beauxhostes, *ajoutez :* héritier de son père conjointement avec son frère aîné en 1576. De lui était issu :

François de Beauxhostes, capitaine au régiment de Picardie, lequel épousa, en 1660, Charlotte *Tribollé*, fille de Nicolas Tribollé, seigneur de Périgny, conseiller-

---

(*a*) *De Saint-Remy*, ancienne famille originaire de Lorraine : D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux chaussetrapes du même, et en pointe d'un poisson d'argent en fasce.

(*b*) *De Maillart :* D'azur à l'écusson d'argent ; au lion naissant du même, lampassé et armé de gueules.

(*c*) *De Puel* : D'argent, à l'arbre de sinople.

d'état, lieutenant-criminel au présidial d'Auxerre, et de Charlotte le Lièvre. De ce mariage sont issus :

A. Nicolas de Beauxhostes, brigadier de la seconde compagnie des mousquetaires du roi, mort des blessures qu'il reçut à la bataille de Ramillies, le 23 mai 1706. (*Abrégé historique de la maison militaire du Roi*, par l'abbé le Pippre de Nœufville, t. II, p. 286.)

B. Anne de Beauxhostes, épouse de Louis *le Royer*, conseiller du roi, contrôleur-général des monnayes de France, qui en eut un fils et deux filles.

a. Louis-Nicolas le Royer, sieur de la Rochemondière, d'abord capitaine dans le régiment de Beauce, ensuite auditeur des comptes;

b. Marie-Charlotte le Royer, carmélite;

c. Henriette-Magdeleine le Royer, mariée à Pierre-Nicolas *Garnot*, conseiller-auditeur des comptes.

Art. DE CASTERAS, p. 13, article :

4° Catherine de Casteras; *ajoutez :* mariée à noble Jean *de la Porte*, qu'elle rendit père d'une fille :

Marie de la Porte, alliée, par contrat du 10 juin 1608, assistée de Germaine d'Espagne, son aïeule, avec Arnaud *d'Arcizas*, seigneur d'Estansan.

Page 14, ligne 5 en remontant, après ces mots : il eut quatre fils, *ajoutez :* et une fille; et p. 15, après la 2e ligne, *ajoutez :*

4° Bernard de Casteras-Seignan;

5° Paule de Casteras-Seignan, mariée, vers 1710, avec Joseph *de la Gardeur*, mousquetaire du roi en la première compagnie.

Page 19, l'article de Blaise de Casteras doit être rétabli comme il suit :

A. Blaise de Casteras, seigneur de Casteras et d'Orsans, qui laissa une fille, nommée :

Marguerite, dame de Casteras et d'Orsans, au diocèse de Mirepoix, terres qu'elle porta en mariage à Philippe *de Goujet*, dit le capitaine Montbrison, gouverneur pour le roi Henri IV des châteaux de Montgaillard, d'Alzac et de Dunzen. Elle fut la trisaïeule de Pierre-Florimond de Goujet de Casteras, seigneur d'Orsans, de Saint-Gauderic et du Carla, au diocèse de Foix, garde-du-corps du roi,

marié, le 15 juillet 1737, avec Catherine *de la Gardeur*, fille de Joseph de la Gardeur et de Paule de Casteras-Seignan.

Page 31. Bernard, qui forme le Xe degré, a eu, entre autres enfants :

1° Pierre, IIe du nom, qui a continué la descendance ;

2° Anne de Casteras, mariée, par contrat du 24 janvier 1543 *(v. st.)*, avec Jean *de Brandon*, écuyer, seigneur de Chalagnac.

Art. DE LA CHAUSSÉE, p. 1, ligne 10 du texte, avant ces mots : dès le milieu du 16e siècle, il faut placer ce qui suit :

Les premiers auteurs connus de cette ancienne famille sont Guillaume et Payen *de la Chaussée*, qui furent présents, en 1126, à la charte d'une donation faite au chapitre de Saint-Hilaire de Poitiers, par Pierre de Mons, prêtre, et ses frères Aimeri, Guillaume et Berald. (*Cart. de Saint-Hilaire de Poitiers, à la bibliothèque du Roi.*)

Page 2, après la ligne 16, il faut ajouter :

D'une autre branche de cette maison (peut-être la même que celle de la Roullière) était François *de la Chaussée*, écuyer, seigneur de la Roussetière, marié, vers 1550, avec Toinette *de la Bussière*. Ils ont eu, entre autres enfants :

Clarmonde de la Chaussée, mariée : 1° avec Marc *Ysoré*, de la maison d'Hervault, seigneur de Combes, etc. ; 2° par contrat du 21 octobre 1584, avec Jean *Auboutet*, écuyer, seigneur de Foix. (*Hist. de Berry*, par la Thaumassière, p. 1133.)

Page 11, les armoiries DE SAVARY sont : d'argent, au chevron d'azur, accompagné de trois étoiles.

Art. DE MALMAZET, p. 4, degré de noble André Ier. Nous avons eu sous les yeux son contrat de mariage du 8 juillet 1446 avec noble Agathe BONNAUD (ou BONNEAU), en latin *Bonaudi*. Il y est énoncé fils et autorisé de

noble Quenin de Malmazet, seigneur de Cassis, co-seigneur de la Motte, et de noble Lancelotte Bertrand, alors absente. Agathe Bonneau y est expressément dite fille de noble Louis Bonneau, de Pertuis, et de noble Agathe d'Archimbaud (1). Ce que rappelle encore un acte du 2 juin 1488, par lequel noble Jean-André de Malmazet renonce, au profit de noble Guillaume Bonneau, son oncle, à tous les droits qu'il pouvait prétendre dans les successions de noble Agathe Bonneau, sa mère, et de noble Agathe d'Archimbaud, mère de cette dame, acte qui énonce que ladite Agathe Bonneau avait eu pour premier mari noble Henri *de Tripoly*, de la ville de Pertuis. Ainsi, c'est par erreur et faute d'attention dans la transcription des titres de noblesse de la famille de Malmazet de Saint-Andéol, devant la cour des comptes de Montpellier, en 1788, qu'il est dit qu'Agathe Bonneau était fille de Lancelotte Bertrand.

Page 5, ligne 2, Anne DE BARON, épouse de noble Jean-André DE MALMAZET, Ier du nom, était fille de noble Joseph de Baron et de noble Catherine *de Taulignan* (2). Elle fut assistée à son mariage par noble Claude de Baron, son frère, et entre autres parents par noble Claude de Ripert et Jacques des Isnards.

Page 5, degré VII. Noble Jean DE MALMAZET, Ier du nom, était seigneur de Cassis et co-seigneur de la Motte, puisque ces fiefs sont restés en la possession de cette famille pendant environ 200 ans, jusqu'à noble Louis de Malmazet, IIe du nom, dernier seigneur de Cassis, fils

---

(1) D'ARCHIMBAUD, famille ancienne du comté Vénaissin, fondue dans celle *de Bonaud*, qui, depuis environ 1701, se surnomme *Bonaud d'Archimbaud*. (Pithon-Curt, *Histoire de la Noblesse du comté Venaissin*, t. I, p. 396.)

(2) DE TAULIGNAN, très-ancienne maison qui tire son nom d'une terre située en bas Dauphiné, à une lieue de Grignan, sur la frontière du comté Venaissin. Elle a pour auteur Bertrand, seigneur de Taulignan et co-seigneur de Valréas, vivant en 1120. Elle s'est alliée aux maisons d'Adhémar, d'Alleman, de Bologne d'Alanson, de Castellane, de Morges, de Poitiers, du Puy-Montbrun, de Rochemore, de Tholon, de Vesc, etc. *De sable, à la croix engrêlée d'or, cantonnée de 18 billettes du même, 5 dans chaque canton supérieur et 4 dans chaque canton en pointe.*

de noble Jean et de noble Rose de Serres, laquelle, du consentement de son mari, fit donation des biens qu'elle possédait à Pernes au même Louis de Malmazet, qualifié dans l'acte reçu par Congii, notaire à Vaison, le 5 mars 1539, seigneur de Cassis et co-seigneur de la Motte, ce qui suppose qu'il était déjà donataire particulier de son père, et continue jusqu'à la génération suivante la possession de ces fiefs dans cette famille qu'on trouve établie à Orange au commencement de 1600.

Page 6, IXe degré. Noble André DE MALMAZET, IIe du nom, écuyer, fils de noble Louis, IIe du nom, dernier seigneur de Cassis, devint co-seigneur de Venasque et Saint-Didier, par succession de Marie Guyard, sa mère, dont la famille était en possession de cette portion de fief en 1500. André II mourut à Orange et fut inhumé dans l'église cathédrale, où l'on voyait, dès 1600, la sépulture de sa famille. Tout porte à croire qu'il était attaché à la maison du prince d'Orange, et que son fils cadet, Florent de Malmazet, n'avait fait que lui succéder comme écuyer de S. A. qu'il dut suivre dans les guerres que les états de Hollande soutinrent contre les Espagnols depuis 1621 jusqu'à la paix de Munster. Catherine Comte de Cabassole, épouse d'André II (p. 7, lig. 4), légua à noble et révérende dame Catherine de Malmazet, sa fille, religieuse en l'abbaye des dames de Cavaillon, une pension viagère. On croit que ce monastère avait été fondé sous la protection de Philippe de Cabassole, évêque de Cavaillon en 1334, patriarche de Jérusalem, puis cardinal, mort en 1372, et inhumé à la cathédrale de Bonpas, en Provence. (Moréri, édit. de 1759, t. III, p. 4.)

C'est à cette génération que finit la période de cette famille dans le comté Venaissin, où l'on voit qu'elle avait toujours contracté les alliances les plus honorables.

Noble Louis de Malmazet, IIIe du nom (p. 7), vivait à Pernes depuis son mariage (1633) avec noble Isabeau de Bologne. Après la mort de cette dame, il se réunit à son fils André III de Malmazet, qui habitait la terre de

la Blancherette, près Joyeuse, terre que sa femme, Antoinette de Serres (1), lui avait apportée en dot, comme unique héritière des biens de ses père et mère en Vivarais. Outre les deux fils dont nous avons parlé, Louis III de Malmazet laissa une fille :

Élisabeth de Malmazet, mariée à noble Alexis *Martinel d'Hugonis*, de Caromb. Elle mourut sans postérité.

Les autres dames de cette famille, qui n'ont point été nommées dans l'arrêt de la cour des comptes jusqu'en 1788, sont :

Jeanne de Malmazet, fille d'André III et d'Antoinette de Serres, religieuse professe en 1707, puis supérieure du couvent des Ursulines au Pont-Saint-Esprit ;

Angélique de Malmazet, fille de Jean-Baptiste et d'Anne de Gascon (2), mariée, le 18 janvier 1741, avec Joseph-Guillaume *de Barthelemy de la Forest*, écuyer, juge-mage et sénéchal ducal de Joyeuse ;

Marie-Anne de Malmazet (sœur d'Angélique) fut religieuse assistante et économe du couvent des Ursulines au Pont-Saint-Esprit ;

Marie-Anne-Élisabeth de Malmazet, fille de Jean-André II (3) et de Marie-Anne de Priat (4), fut mariée, le

---

(1) Une proche parente de cette dame, noble Pierre de Gigord, seigneur de la Rochette, vivait à Joyeuse en 1685. Plus tard noble dame Marie de Verdier, sa veuve, vint demeurer à Villeneuve de Berg. Elle contribua à conclure le mariage de Jean-Baptiste de Malmazet avec Anne de Gascon ; et noble André de Gigord, capitaine dans le régiment de Châtillon, assistait au contrat comme parent, le 18 décembre 1705.

(2) Un proche parent d'Anne de Gascon, noble Gaspard de Gasque, ancien capitaine au régiment de Castres, chevalier de l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, habitait la ville de Viviers en 1697.

(3) Jean-André II avait pour allié, par Anne de Béchon, son aïeule, le comte d'Arquian, Jean de Béchon, capitaine de cavalrie, et le même dont la fille, Sophie-Henriette de Béchon d'Areuian, épousa son cousin, le chevalier de Saint-Andéol, en 1795. *De Bechon* : parti, au 1 d'argent, au lion de sable ; au 2 coupé de gueules, à deux croissants tournés d'argent, et d'azur, à une étoile d'argent.

(4) Dans l'acte de naissance d'un de leurs enfants, du 12 décembre 1749, on trouve l'énonciation de parentés qui suit : Messire Jean-Louis de Saint-Etienne, seigneur de Saint-Cernin (de la maison de Borne), capitaine de grenadiers au régiment de Nor-

1er février 1780, à noble Pierre *Julien de Ronchol*, seigneur de Baume et de Saint-Martial en Vivarais ;

Marie-Anne de Malmazet, sœur de la précédente, fut religieuse et première maîtresse des pensionnaires au couvent du Pont-Saint-Esprit. Elle est rentrée dans sa famille lors de la suppression des monastères ;

Agathe de Malmazet, autre fille de Jean-André II (1), religieuse au couvent de Sainte-Marie du Bourg-Saint-Audéol, s'est retirée à la même époque auprès de sa sœur, la dame de Baume.

La famille JULIEN *de Ronchol, de Baume, de Rochevive*, en Vivarais, a fait preuve lors de la recherche de 1669, depuis Jean Julien, vivant le 4 janvier 1556. (Voyez les *Jugements sur la noblesse de Languedoc*, publiés par le marquis d'Aubais, seconde partie, p. 160.) Un des ancêtres de Pierre Julien de Ronchol fut nommé pour commander dans Carmagnole en 1639. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'azur, à une colombe essorante d'argent ; aux 2 et 3 de sable, à la tour coulissée d'argent ; sur le tout d'or, à la bande de gueules.*

Page 8, article 2° de Jean-André de Malmazet, mort célibataire en 1766. Il avait fait un testament mystique le 8 avril 1731, souscrit le lendemain devant Boisson, notaire à Villeneuve de Berg, par lequel, voulant disposer de ses biens à titre d'institution particulière ou générale en faveur de ses neveux et autres, il légua à Joseph de Malmazet une somme de 10,000 liv., et institua son héritier universel noble Jean-André II de Malmazet, seigneur de la Blacherette, co-seigneur de Venasque et de Saint-Didier (1), auquel depuis il donna,

---

mandie, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, proche parent du seigneur de Saint-Andéol (par Louise de Gascon, son aïeule, mariée, en 1630, avec Simon de Borne, seigneur de Saint-Etienne, de Sampzon, de Saint-Cernin, etc.) ; messire Jean-Baptiste de Rast, écuyer, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, lieutenant pour le roi à Pontarlier, grand-oncle de la dame de Saint-Andéol, Marie-Anne de Priat. Son cousin, noble Jean-Jacques de Rast, était chevalier de l'ordre de Saint-Louis et juge général du comté de la Voulte en 1775. La famille de Priat n'a point laissé de descendants de son nom.

(1) Cette qualification a toujours appartenu à cette famille depuis la succession de noble Marie Guyard en 1600, et plus tard

par anticipation au contrat de mariage de celui-ci, du 9 janvier 1745, les terres, fiefs et domaines du mandement de Berg, dépendants de la baronnie de Saint-Andéol ou du comté de Villeneuve de Berg (1).

P. 9, art. 3°. Joseph de Malmazet mourut à Joyeuse. Par son testament du 16 novembre 1777, reçu par Jean Comte, notaire, il institua ses héritiers noble François-Guillaume de Barthelemy de la Forest, son neveu, seigneur de Chassagne et de Saint-Eugène, et dame Marie-Clotilde de Barthelemy de la Forest, sa nièce, épouse de noble Louis d'Allamel de Bournet, seigneur de Valoubières; ce qui donna lieu au partage du 17 septembre 1780, cité dans l'arrêt de la cour des comptes de Montpellier.

Page 10, XIVe degré. Jean-Baptiste-Louis de Malmazet, baron de Saint-Andéol, avait succédé au marquis de Brie-Serrant dans la charge de lieutenant-commandant l'équipage de la grande venerie de France. Cet emploi tout honorifique ne s'accordait qu'à une ancienne noblesse, et le titulaire jouissait des priviléges attachés aux offices de la maison du roi, tel que le droit

---

elle a été reconnue par la puissance temporelle du pape Pie VI sur le comté Venaissin, suivant sa bulle du 13 avril 1784, qui concède au chef de cette famille, Jean-André II de Malmazet, chevalier, baron de Saint-Andéol, seigneur en partie de Venasque et de Saint-Didier, la dignité de comte.

(1) La terre de Saint-Andéol de Berg faisait hommage, à la fin du 14e siècle, à Gaucher Adhémar de Monteil, baron d'Aps et de Grignan, et elle réunissait, sous le nom du même seigneur, le fief noble de Valos, ancien château ruiné pendant les guerres de religion, qui relevait de la baronnie de la Gorce, ou du marquisat de la Fare pour la partie des Salèles et de Saint-Maurice d'Ibie, dépendante de ce fief. Le possesseur de Tournon, seul seigneur féodal du comté de Villeneuve-de-Berg, sous la mouvance de l'évêque de Viviers, avait son tombeau et sa chapelle, avec droit de collation et de banc, dans l'église majeure de cette ville, paroisse de Notre-Dame de Tournon et de Saint-Louis de Villeneuve-de-Berg. L'église du prieuré de Tournon (dans les anciennes chartes *Villa de Tornone* ou *de Turnono*) était déjà la paroisse du territoire de Villeneuve-de-Berg, avant l'érection de la ville, en 1284, dont partie des faubourgs fut bâtie par les tenanciers de Tournon.

de *committimus*, dont les lettres du grand sceau lui furent accordées par arrêt du roi en son conseil, le 12 janvier 1785.

Page 12. Victor-Amédée Portin de la Porte, dont le vicomte de Saint-Andéol épousa la fille le 21 novembre 1808, était chevalier de l'ordre de St-Louis. Il est mort à Moirans le 12 mars 1827. Outre les terres nobles qu'il avait possédées en Dauphiné, sa femme, Jeanne-Henriette Gillette *Paris*, originaire de Châteaubriand, était dame d'Issée, de Moisdon-la-Rivière et de la châtellenie de la Galmelière. Rose-Gillette du Boisadam, sa mère, était la dernière de l'une des branches de cette ancienne maison de Bretagne, qui porte : *de gueules, à la bande d'hermine, accompagnée de* 6 *molettes d'éperon d'or en orle.*

Art. du Pouget de Nadaillac, p. 17, art. 10°. Jacquette du Pouget de Nadaillac, entrée novice au prieuré de Blessat en 1589, ne prononça point de vœux, et se maria, par contrat passé devant Dumas, notaire royal, le 14 avril 1593, avec Gabriel *d'Escaffres*, seigneur de Trioulou, fils de Begon d'Escaffres, seigneur du même lieu, et de Marguerite de Clermont.

Art. de la Roue-Harenc de la Condamine, p. 14. Au rameau de Trocésar pouvait appartenir une Lucrèce de la Condamine, mariée, le 18 avril 1672, avec Jean-Annet *de Fay*, seigneur de Solignac, fils de Jean de Fay, seigneur de Solignac, et de Lionnette de Chomel.

TABLE GÉNÉRALE.

Nota : On a désigné en caractères *italiques* les familles dont les armoiries sont décrites dans ce volume.

A.

Van der Aa, art. de Damas, 250, 252.
d'Abren, art. de Damas, 220.
Achard de Terrefort, art. Achard, 3.
d'Achey, art. de Damas, 98.
Adhemar de Monteil, additions, 9.
Afforty, art. de Damas, 80.
Agnot de Champrenard, art. de Damas, 185.
Aimery de Montigny, art. de Damas, 134.
d'Aisey, art. de Damas, 155, 217.
d'*Aitz*, art. Achard, 4.
d'Alainville, art. de la Roche, 16.
d'Albon, art. de Damas, 73, 143, 187.
d'Albret, art. de Sesmaisons, 8.
d'Alègre, art. de Damas, 92.
d'Allamel de Bournet, additions, 9.
Allegrain, art. de Chassy, 9.
Alleno, art. de Saint-Pern, 31.
d'Allonville, art. de Damas, 239.
d'*Alluye*, art. de Maillé, 12, 14, 15.
d'Aloigny, art. de Brossin, 7.
d'Amanzé, art. de Damas, 111, 119, 130, 131, 140, 146, 147, 181.
d'Amboise, art. de Maillé, 7, 22.
d'Amedor de Molans, art. de Ferrier, 20.
Amey, art. de Ferrier, 6.
d'Amoncourt, art. de Damas, 238.
d'*Andigné*, art. de Saint-Pern, 24; art. de Sesmaisons, 14.
Andrault de *Langeron*, art. de Damas, 189, 190, 209.
André, art. de Saint-Pern, 30.
d'*Anduse*, art. de Damas, 148.
d'Angleterre, art. Mac-Carthy, tableau.
d'Anglure, art. le Compasseur, 21; art. de Damas, 32, 119, 124, 179.
d'Anjou-Plantagenet-Lancastre, art. Mac-Carthy, tabl.
d'*Anlezy*, art. de Chassy, 3; art. de Damas, 60.
d'Apchier, art. de Damas, 36.
d'*Apchon*, art. de Damas, 24, 64.
d'Aquin, art. de Damas, 7.
d'Aragon, art. Mac-Carthy, tab.
d'Arces, art. de Damas, 112.
d'Archimbaud, art. de Damas, 135; additions, 5.
d'Arcizas, additions, 3.
d'Arconcey, art. le Compasseur, 26.
d'Arcy, art. de Damas, 147, 184.
d'Ardcanata (branche), art. Mac-Carthy, 70.
Ardrig ou archi-roi, titre du monarque d'Irlande, art. Mac-Carthy, 5.
d'Arento, art. de Damas, 243.
d'Arestel, art. de Damas, 252.
d'Arguier, art. de Ferrier, 5.
d'Arlenc, art. de Damas, 21, 22.
d'Armstorff, art. de Damas, 231, 252.
Arnauld, art. le Lièvre, 14.
Arnault des Gouffiers, art. de Damas, 239.
Asselin, art. le Lièvre, 13.
d'Athies, art. de Damas, 219, 223.
d'Aubas du Breuil, art. le Compasseur, 20, 28.
d'Aubenton, art. de Damas, 252.
d'Auberchicourt, art. de Damas, 40.
d'Aubières, art. de Damas, 24.
d'Aubigny, art. de Damas, 196.
Auboutet, additions, 4.

d'Aubusson, art. le Compasseur, 28.
Audebert, art. de Damas, 111.
Audroin de Montréal, art. de Damas, 156, 216.
d'Aulgerolles, art. de Damas, 151, 152.
d'Aumont, art. de Brossin, 18; art. de Damas, 63.
d'Aunay, art. de Maillé, 5.
d'Aureille, art. de Damas, 28.
d'Aurouse, art. de Damas, 39.
d'Austrein, art. de Damas, 182.
d'Autrey, art. de Damas, 111.
Auzouy, art. de Chassy, 20.
d'Avaugour, art. de Saint-Pern, 30.
d'Avenières, art. de Damas, 60.
d'Avrecourt, art. de Damas, 226.
des Ayvelles, additions, 1.
d'Azain, art. le Lièvre, 19.
d'Azergues, art. de Damas, 172.

B.

de Bade, art. de Beauharnais, 4.
de Badet, art. de Damas, 248, 249.
de Baffie, art. de Damas, 23.
de Baigneaux, art. de Damas, 125, 160.
Baile, art. le Compasseur, 4.
de Balathier, art. de Damas, 254, 258, 259.
de Balay, art. de Damas, 142.
de Ballidart, art. de Damas, 238.
de Balsac, art. de Damas, 112.
de Bar, art. le Compasseur, 5.
de Barbairan, art. de Damas, 7.
de Barcelonne, art. de Damas, 7.
de Barentin, art. de Sesmaisons, 17.
Baril, art. de Saint-Pern, 31.
de Barjac, art. de Damas, 8.
de Barmont, art. de Damas, 111.
de Barnay, art. de Damas, 106.
de Baron, additions, 5.
de Baronnat, art. de Damas, 147.
de Barral, art. de Beauharnais, 5.
de la Barre, art. de Maillé, 19.
des Barres, art. le Compasseur, 12; art. de Damas, 62.
Barry, art. Mac-Carthy, 72, 73, 74, 82, 84, 90, 91, 96.
de Barthelemy de la Forest, additions, 7, 9.
Bartheyllon, art. le Lièvre, 10.
de Bartholi, art. de Damas, 86, 95.
le Bascle d'Argenteuil, art. de Maillé, 21.
Bastier, art. de Damas, 135.
Bataille de Mandelot, art. de Damas, 69, 213.
de la Bataille, art. Mac-Carthy, 82.
de Bauçay, art. de Brossin, 15; art. de Maillé, 16, 18, 20.
Baucheron de Boissoudy, art. de Chassy, 20.
Baudet, art. de Brossin, 6.
de Bauffremont, art. de Damas, 129, 228.
de Baugé, art. de Damas, 31.
de Baugis, art. de Damas, 222.
de la Baume, art. de Damas, 147, 203, 246.
de Bavière, art. de Beauharnais, 7.
de Bay, art. de Damas, 152.
de la Bazolle, art. de Damas, 117, 118.
de Beaufort, art. de Damas, 28.
de Beauharnaud, art. de Chassy, 18.
de Beaujeu, art. de Damas, 8, 9, 13, 14, 15, 16, 22, 23, 26, 28, 29, 40, 154, 155, 156. (Voir aussi le *Tableau généalogique*.)
Beaujon, art. le Lièvre, 5.
de Beaulieu, art. de la Roche, 4.
de Beaumanoir, art. de Brossin, 3; art. de Saint-Pern, 5.
de Beaumont, art. de Damas, 31.
de Beaumont-Bressuire, art. de Maillé, 22.
de Beausobre, art. de Damas, 93.
de Beauvau, art. de Damas, 234, 235; art. le Lièvre, 21; art. de Sesmaisons, 12.
de Beauxhostes, additions, 2.
de Bec-de-Lièvre, art. de Saint-Pern, 8; art. de Sesmaisons, 11.
de Becerel. art. de Damas, 191, 192.
de Béchon, additions, 7.
de Bedfort, art. de Damas, 219.
le Bel, art. de Sesmaisons, 9.
Belet, art. de la Roche, 3.
Belier de Chezelles, art. de Maillé, 18.
du Bellay, art. de Brossin, 11.
de Belleville, art. de Maillé, 14.
Belon, art. de Maillé, 16.
de Benoît, art. de Ferrier, 3.
Benigaud de Grange, art. le Lièvre, 24.
Berault des Billiers, art. de Chassy, 18, 19, 20.
Bergier, art. de Damas, 183.

Bernard, art. le Compasseur, 9; art. de Damas, 244.
Bernard de Sainte-Hélène, art. de Damas, 65.
Bernardot, art. de Chassy, 5.
de Bernaud de Montmort, art. de Damas, 148.
Berthelot de Rambuteau, art. de Damas, 183.
Berthier, art. le Compasseur, 8.
Berthier de Sauvigny, art. de Damas, 100.
Bertot, art. de Damas, 224, 243.
Bertrand, additions, 5.
Bertucat, art. de la Roche, 9.
de Bérulle, art. de Sesmaisons, 18.
de Berzé, art. de Damas, 114, 123.
de Beuverand, art de Damas, 89.
le Bey, art. le Compasseur, 6, 7.
le Bidault, art. de Chassy, 3.
Bienaimé, art. de Chassy, 20.
le Bigot, art. de Sesmaisons, 13.
de Billaud, art. de Ferrier, 6.
Binet, art. de Ferrier, 9.
de Birague, art. de Damas, 111.
de Blain, art. de Damas, 158, 159.
de Blaisy, art. de Damas, 51, 53, 155.
le Blanc de la Breuille, art. de Damas, 48.
du Blé, art. de Damas, 33, 123, 124, 165.
de Blenost, art. de Damas, 170.
de Bletterans, art. de Damas, 93, 96.
de Blois, art. de Maillé, 16; additions, 2.
Blondeau, art. le Compasseur, 12.
Blondeau de Civry, art. le Lièvre, 16.
de Blondefontaine, art. de Damas, 106, 107.
de Blou, art. de Maillé, 4, 5.
Bochart de Champigny, art. le Lièvre, 15.
Boquet, art. de la Roche, 11.
de Bohan, additions, 1.
Bohier de Saint-Cirgues, art. de Damas, 23.
Boichot, art. de Ferrier, 19.
du Bois, art. de Chassy, 5; art. de Damas, 137.
du Boisadam, additions, 10.
du Bois d'Aisy, art. de Damas, 251.
de Boiseon, art. de Saint-Pern, 11.
de Boisselet, art. de Chassy, 18.
Boitouset, art. de Ferrier, 4.
de Boiveau, art. le Compasseur, 24.
Bolle, art. de Brossin, 22.
de Bologne, additions, 6.
de Bongars, art. de Chassy, 12; art. de Damas, 240.
Bonin de la Villebouquet, art. de St-Pern, 18.
Bonnaud d'Archimbaud, additions, 4, 6.
de Bonnay, art. de Damas, 81, 84.
de Bonneau de Rubelles, art. de Beauharnais, 3.
de Bordesoulle, art. de Damas, 262.
Bordon, art. de Damas, 119, 124, 126, 161.
le Borgne, art. de Sesmaisons, 3.
de Borne de Saint-Cernin, additions, 7, 8.
du Bos, art de Damas, 229, 230, 231.
Boschal, art. de Saint-Pern, 14.
de Bosredon, art. de Chassy, 15.
de Bosse, art. de Damas, 256.
de Bossut de Longueval, art. de Damas, 71.
de Botherel-Quintin, art. de Saint-Pern, 13.
Bouchard d'Esparbès, art. de Damas, 94.
Boucher, art. le Compasseur, 5.
Boucher de Harmentières, art. le Lièvre, 5.
Boucher d'Orsay, art. le Lièvre, 4.
Boucherat, art. de Chassy, 20.
du Bouchet, art. de Brossin, 26.
Boudon, art. le Lièvre, 13.
Bougauld, art. de Chassy, 4.
de Bouhier de Versalieu, art. de Damas, 209.
de Boulainvilliers, art. de Sesmaisons, 15.
de Boulen, art. Mac-Carthy, tab.
de Bourbon, art. de Brossin, 13.
de Bourbon l'Archambaud, art. de Damas, 27, 113, 136, 137.
de Bourck, art. de Damas, 262.
de Bourbon-Busset, art. de Damas, 96, 132.
de Bourbon-Condé, art. de Maillé, 19.
de Bourdeille, art. de Brossin, 20.
de la Bourdonnaye, art. de Chassy, 16; art. de Saint-Pern, 29; art. de Sesmaisons, 12.
de Bouré, art. de Saint-Pern, 18.
de Bourg, art. le Compasseur, 26.
de Bourgneuf, art. de Saint-Pern, 8.
de Bourgogne, art. de Damas, 23.
de Bourmont, art. de Damas, 262.
de Bournonville, art. de Damas, 66.
de Bout, art. le Compasseur, 15.

Bouton de Chamilly, art. de Damas, 149.
de Bouvot, art. de Damas, 249.
Boyer, art. de Ferrier, 7.
Boyer de Champlecy, art. de Damas, 150.
de Boyer de Choisy, art. de Damas, 73.
Brachet, art. le Compasseur, 28.
de Bragelongne, art. le Lièvre, 15.
de Brancion, art. le Compasseur, 18, 19 ; art. de Damas, 157, 178, 232.
de Brandon, additions, 4.
de Braque, art. de Damas, 147, 204.
de Bray, art. le Compasseur, 6.
de Brazey, art. de Damas, 56.
de Brecy, art. de Damas, 22.
de Bréhan, art. de Sesmaisons, 10.
Bréhons, juges irlandais, art. Mac-Carthy, 5.
du Brésil, art. de Beauharnais, 8.
de Bresolles, art. de Damas, 63.
de Bressac, art. Mac-Carthy, 102.
de Bressieu, art. de Damas, 34.
Bretagne, art. de Damas, 253.
de Bretagne-Avaugour, art. le Lièvre, 18, 21.
le Breton, art. le Compasseur, 28.
du Breuil, art. de Damas, 83.
de Brézons, art. de Damas, 27.
ô Brien, art. Mac-Carthy, 21, 49, 52, 53, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 65, 68, 69, 75, 96.
de Brion, art. de Damas, 148.
Brisson, art. le Compasseur, 21.
Brocard, art. le Compasseur, 13.
Brock de la Tuvellière, art. de Saint-Pern, 21.
de Broglie, art. de Damas, 102.
de Brois, art. de Maillé, 17.
de Bron-la-Liegue, art. de Damas, 145.
Broquard, art. de Ferrier, 4.
de Brosse, art. de Brossin, 13.
de la Brosse, art. de Maillé, 20.
des Brosses, art. de Damas, 33.
de Brouillart, art. de Damas, 70, 106, 107, 155, 157, 247.
Brown, art. Mac-Carthy, 75.
de Bruc, art. de Sesmaisons, 14.
de Bruges-la-Gruthuse, art. de Damas, 72.
Brulart, art. de Damas, 149; art. le Lièvre, 16.
de Brun, art. de Damas, 176, 220.
de Brunelle, art. de Brossin, 8.
de Bruny, art. de Brossin, 8.
de Buchepot, art. de Chassy, 8; art. de Damas, 157.
Bucheteuil, art. de Damas, 49.
de Bueil, art. de Brossin, 4.
Buonaparte, art. de Beauharnais, 6.
du Buisson, art. de Damas, 190.
de Buligny, art. de Damas, 57.
Buret, art. de Damas, 128.
de Burgh, art. Mac-Carthy, 76, 77, 78, 80.
du Bus de la Sarcellaie, art le Lièvre, 5.
de Busseul, art. de Damas, 33, 39, 63, 114, 167, 170, 244.
de la Bussière, art. de Damas, 170; additions, 4.
de Bussières, art. de Damas, 117, 157.
Butler, art. Mac-Carthy, 73, 74, 91, 92.
de Butty, art. de la Roche, 10.
de Buyer, art. de Ferrier, 7.
de Buzançais, additions, 2.
la Bye, art. le Compasseur, 15.
ô Byrne, art. Mac-Carthy, 98.

C.

de Cabrières, art. de Damas, 7.
de Cachive, art. de Damas, 114.
Calcas, art. de Damas, 26.
ô Callaghan, art. Mac-Carthy, 90.
de Callan, art. Mac-Carthy, 67, 79.
de Cambis, art. le Lièvre, 22.
Campbell, art. de Maillé, 21.
Canaye, art. le Lièvre, 11.
de Cantow, art. Mac-Carthy, 69.
de Caradeuc, art. de Saint-Pern, 21.
de Cardaillac, art. de Damas, 112, 113.
de Carlat, art. de Damas, 124.
de Carles, art. de Damas, 188.
Carondelet, art. de Chassy, 1.
Carra de Saint-Cyr, art. le Lièvre, 24.
Carragh, art. Mac-Carthy, 91.
Carré, art. de Chassy, 6.
Carré de Villebon, art. de Brossin, 17, 18.
Cashel (cathédrale de), art. Mac-Carthy, 29.
de Cassal de Bomal, art. le Lièvre, 21.
de Cassan d'Orriac, art. le Lièvre, 19.
Cassart, art de Damas, 227.
de Casse, art. de Damas, 115.

de Castelnau de Bretenoux, art. de Damas, 39, 40.
de Castelhaven, art. Mac-Carthy, 92.
de Casteras, additions, 3.
de Castille, art. le Lièvre, 12.
Catalde, art. de Brossin, 19.
de Catge, art. de Damas, 113.
de Caumont-la-Force, art. le Lièvre, 25.
de Caylus, art. de Damas, 39.
du Cellier, art. de Sesmaisons, 9.
de Centarben, art. de Damas, 114, 115.
de Cessay, art. de Damas, 154.
de Cevignon, art. de Damas, 114, 115.
de Chabannes, art. de Damas, 45, 123, 160.
de Chabans, art. Achard, 4.
de Chacey, art. de Chassy, 1.
de Chal, art. de la Roche, 6.
de Chalençon, art. de Damas, 35.
de Chaline, art. de Damas, 125.
de Chalons-sur-Saône, art. de Damas, 20, 56, 246.
Chalopin, art. de Brossin, 6.
Chamans de la Valette, art. de Beauharnais, 5.
Chambaux, art. de la Roche, 9.
de Chamborant, art. de Chassy, 15.
de la Chambre, art. de Damas, 73, 183.
Chamillart de la Suze, art. de Damas, 206.
de Champagne-Basoches, art. de Damas, 112.
de Champagné, art. de Sesmaisons, 3.
de Champalaune, art. de Saint-Pern, 6.
Champier, art. de Damas, 188.
de Champigny, art. de Sesmaisons, 5.
de Champlemy, art. de Chassy, 5.
des Champs, art. de Damas, 138.
des Champsneufs, art. de Sesmaisons, 14.
de Chandieu, art. de Damas, 48, 144, 175, 222, 228, 229, 230.
de Chantemerle, art. de Damas, 130, 131, 148, 150.
Chapelle de Cormac Mac-Carthy, art. Mac-Carthy, 62.
de la Chapelle, art. de Damas, 76; art. de Maillé, 7; art. de Saint-Pern, 10.
Chapuis, art. de Damas, 178.
Charette, art. de Sesmaisons, 11.
de Chargères, art. de Damas, 67.
de Charny, art. de Damas, 155.
de Charosonné, art. de Brossin, 11.
Charrier, art. de la Roche, 8.
de Chasan, art. de Damas, 106, 107, 155, 156, 216, 218.
de Chasserat, art. le Compasseur, 2.
de Chassey, art. de Chassy, 1.
de Chastel-en-Montagne, art. de Damas, 20.
du Chastelier, art. de Saint-Pern, 9; art. de Sesmaisons, 3, 8.
Chastellain, art. de Damas, 241, 242.
de Chastellenot, art. de Damas, 106, 107.
de Chastellux, art. de Damas, 33, 52, 66, 205, 209, 211.
de Chastenay, art. de Damas, 231, 258.
de Chastillon, art. de Maillé, 10.
de Chastillon, en Poitou, art. de Brossin, 4.
de Chastillon-en-Bazois, art. de Damas, 31, 44.
de Châteaubriand, art. de Saint-Pern, 5, 10.
de Châteaurenaud, art. de Damas, 184.
de Châteauvillain, art. de Damas, 154, 219, 222.
du Châtelet, art. de Damas, 235.
de Chaugy, art. de Damas, 98, 99, 129, 130, 131, 175, 178, 238, 254.
de Chaumont, art. de Damas, 20, 116, 117, 118, 121, 122, 213.
de Chaunay, art. de Brossin, 5, 26.
de la Chaussée, art. de Damas, 233, 238; additions, 4.
de Chauvigny, art. de Damas, 41, 257, 259; art. de Maillé, 13.
Chauvin, art. de Sesmaisons, 9.
de Chauvirey, art. le Compasseur, 5, 46; art. de Damas, 60, 225.
de Chavannes, art. de Damas, 131, 234.
de Chavigny, art. de Chassy, 11.
Chereil, art. de Saint-Pern, 25.
Cherpin, art. de Damas, 145.
Cherveau, art. de la Roche, 15.
du Chesnay, art. de Chassy, 7.
Chesnel, art. de Sesmaisons, 8.
Chevalier de Bresse, art. de la Roche, 16.
Chevalier de Montrouent, art. de la Roche, 7.
de Chevigner, art. de Damas, 143.
Chevillard, art. de Damas, 220, 228, 236.
de Chevré, art. de Saint-Pern, 32.
de Chevriers, art. de Damas, 156, 167, 169, 170, 171, 186, 199.
de Chiély, art. de Chassy, 1.
de Chintrey, art. de Damas, 142.
de Chissey, art. de Damas, 237.
de Chirac, art. de Damas, 135.

Choderlot de la Clos, art. de Ferrier, 14.
de Choiseul, art. de Chassy, 16; art. de Damas, 66, 145, 180, 228, 235, 237, 241, 263; art. de Sesmaisons, 17.
de Chomel, additions, 10.
Choul, art. de Damas, 136, 148.
du Choul, art. de Damas, 149.
de Chourses, art. de Maillé, 12.
des Choux, art. de Damas, 77.
de Cicon, art. de Damas, 65.
de Citey, art. de Damas, 229, 252, 253.
de Clamecy, art. de Damas, 47.
Clan-Dermod, art. Mac-Carthy, 79.
Clan-Donough, art. Mac-Carthy, 67.
Clan-Maurice, art. Mac-Carthy, carte des Deux Momonies.
Clan-Taig-Dallain, art. Mac-Carthy, 79.
Clan-Taig-Roe, art. Mac-Carthy, 65.
Clan-William, art. Mac-Carthy, carte des Deux-Momonies.
de Clare, art. Mac-Carthy, tableau.
de Clarence, art. Mac-Carthy, tableau.
de Clérambaut, art. de Sesmaisons, 8.
de Clérambault, art. de Damas, 178.
Cleraut, art. le Compasseur, 7.
le Clerc, art. de Ferrier, 4, 19.
Clerc, art. de la Roche, 15.
le Clerc de Luzarches, art. le Lièvre, 3.
le Clerc de Marans, art. le Lièvre, 10.
de Clérel de Tocqueville, art. de Damas, 101.
Clerembauld, art. de Maillé, 14.
de Cleret, art. de Brossin, 5, 26, 28.
de Clermont, additions, 10.
de Clermont-Lodève, art. de Damas, 36.
de Clermont-Mont-Saint-Jean, art. le Compasseur, 19.
de Clermont-Tonnerre, art. le Compasseur, 17, 22, 23, 26, 28; art. de Damas, 213.
de Cléron, art. de Damas, 179.
de Clervaux, additions, 2.
de Clèves, art. de Brossin, 14; art. de Damas, 45.
de Clugny, art. de Damas, 84, 225, 227, 228, 246.
de Coemadec, art. de Saint-Pern, 7.
de Coetlogon, art. de Sesmaisons, 3.
de Coetquen, art. de Sesmaisons, 3.
ô Coffey, art. Mac-Carthy, carte des Deux Momonies.
Cogan, art. Mac-Carthy, 80.
de Cohade, art. de Damas, 192.
de Cohausen, art. de Beauharnais, 5.
Coignet, art. de Damas, 157.
de Colabau, art. de la Roche, 15.
de Coligny, art. de Brossin, 7, 15; art. de Damas, 91.
Collet, art. de Damas, 198.
de Colombette, art. de Damas, 21.
Colombi, art. de Damas, 219.
de la Colonge, art. de Damas, 66.
Columbi, art. de Damas, 166.
de Comminges, art. le Lièvre, 11.
de Communes, art. de Damas, 157.
Comptor d'Apchon, art. de Damas, 24.
le Comte, art. de Brossin, 19, 20.
Comte de Cabassole, additions, 6.
le Comte de Montauglan, art. le Compasseur, 28.
de Conclais, art. de Damas, 98, 193.
Confinnies, chefs de tribus irlandaises, art. Mac-Carthy, 5.
de Conflans d'Armentières, art. de Damas, 206.
Conier, art. de Saint-Pern, 21.
Connacie, ancien royaume, art. Mac-Carthy, 5.
ô Connel, art. Mac-Carthy, carte,
ô Connor-Kerry, art. Mac-Carthy, 62, 71.
ô Conor-Kinaghta, art. Mac-Carthy, 19, 62.
ô Conor royal, art. Mac-Carthy, 59, 62.
le Conte de Nonant, art. le Compasseur, 21.
Conway, art. Mac-Carthy, 87.
de Conzié, art. de Damas, 89, 90.
de Copère, art. de Damas, 116.
le Coq de Corbeville, art. de Brossin, 23.
Coquille, art. de Damas, 5, 59.
Cordier, art. le Lièvre, 11.
de Cordouan, art. de Brossin, 20.
de Coriolis d'Espinouse, art. Mac-Carthy, 102.
Cormier, art. de Saint-Pern, 24.
de Cormier, art. de Damas, 133.
de Cornette-Saint-Cyr, art. le Compasseur, 20, 28.
de Cornon, art. de Damas, 234.
Cornuau de la Grandière, art. de Damas, 100.
de Cornulier, art. de Saint-Pern, 21, 23, 26, 28, 29; art. de Sesmaisons, 17.
Cosherings, tributs, art. Mac-Carthy, 6.
Costa, art. le Compasseur, 4.
de la Coste, art. le Compasseur, 2.
de Cotignon, art. de Chassy, 17.
de Couespelle, art. de Saint-Pern, 11.

Couet de Montbayeux, art. de Brossin, 22.
Cougnault, art. de Brossin, 18.
de la Coulemelle, art. de Damas, 155, 217.
de Courcelles, art. de Maillé, 6.
de Courcy, art. Mac-Carthy, 80, 94.
de Courtenay, art. le Lièvre, 19; art. de la Roche, 2.
de Courtiambles, art. de Damas, 129.
de Courvol, art. de Chassy, 12.
de Cousances, art. de Damas, 30.
le Cousturier de Pithienville, art. de Brossin, 22.
de Coutances, art. de Sesmaisons, 14.
le Coutelier, art. de Saint-Pern, 31.
Coutier de Souhey, art. de Damas, 97.
Cowerley, art. de Saint-Pern, 4.
de Crécy, art. de Damas, 84, 115, 226, 227, 229, 230, 245.
de Creizières, art. de Damas, 120.
de Crémeaux, art. de Damas, 189, 200.
de Cressac, art. Achard, 3.
de Cressé, art. le Lièvre, 13.
du Crest, art. de Ferrier, 14.
de Crèvecœur, art. de Damas, 141.
de la Croix, art. de Damas, 112.
de la Croix de Castries, art. de Maillé, 21.
ô Crowley, art. Mac-Carthy, carte.
du Crozat de Thiers, art. de Damas, 102.
de Culz, art. de Damas, 254.
de Crux, art. de Damas, 36, 52, 54, 82, 83, 108.
de Curbigny, art. de Damas, 32, 164.
de Cursay, art. de Damas, 236, 240.
de Cusance, art. de Damas, 170.
de Cussigny, art. de Damas, 217.
de Cypierre, art. de Damas, 69, 114.

D.

Dalmas, en Languedoc, art. de Damas, 7, 8.
de Damas, art. de la Roche, 6.
Dambray, art. de Sesmaisons, 16.
de Dardre, art. de Damas, 125.
Darot, art. de Damas, 106, 107.
Dauphin d'Auvergne, art. de Damas, 38, 39.
Dauzeuil, art. de Damas, 155
David, art. de Damas, 239.
de Deau, art. de Damas, 63.
du Deffend, art. de Chassy, 3.
de Demain, art. de Damas, 97.
Denisot, art. de Damas, 163.
de Derval, art. de Saint-Pern, 12, 13, 16; art de Sesmaisons, 6, 7.
Desinards, art. de Damas, 196.
Dève, art. de Sesmaisons, 5.
Diet, art. de Brossin, 17.
de Digoine, art. de Damas, 16, 20, 60, 62, 78, 79, 110, 114, 116, 122, 136, 222, 225, 226, 227, 229.
de Dio, art. de Damas, 70, 124, 134, 172. (Voyez Palatin de Dio.)
de Dol, art. de Sesmaisons, 4.
Dom-Jehan, art. le Lièvre, 5.
de Donzy, art. de Damas, 22.
Dorieu, art. le Lièvre, 17.
Dorin, art. de Ferrier, 6.
Dortans, art. de Damas, 184.
de Doué, art. de Maillé, 19.
de Drée, art. de Damas, 182, 193.
de Dreux, art. de Maillé, 21.
de Dronvaut, art. de Damas, 121, 126.

E.

Eberard, art. de Saint-Pern, 28.
d'Ecquevilly, art. de Damas, 106, 107.
Eder de Beaumanoir, art. de Sesmaisons, 10.
Édouard de Jouancy, art. de Damas, 226, 227, 230.
d'Egmont, art. de Damas, 183.
Éliziarn, art. de Damas, 7.
d'Escaffres, additions, 10.
Escarlate, art. de Damas, 106, 107.
d'Escorailles, art. de Damas, 213.
d'Escoubleau, art. le Lièvre, 18.
d'Espagne, art. Mac-Carthy, tableau.
de l'Espinasse, art. de Chassy, 20.
d'Espinay, art. de Brossin, 13.
d'Espoisses, art. de Damas, 57.
d'Essertines, art. de Damas, 50, 122, 123, 128, 134.
d'Estavayé, art. de Brossin, 14.

d'Esteval, art. le Lièvre, 4.
d'Estrabonne, art. de Damas, 106.
d'Estrac, art. de Damas, 72.
d'Estutt, art. de Chassy, 16.
de l'Étang, art. de Damas, 127, 161; art. de Maillé, 19.

F.

de Fabel, art. de Ferrier, 19.
ô Failvy, art. Mac-Carthy, carte.
ô Faly, art. Mac-Carthy, tableau.
de la Farge, art. de Damas, 187, 189.
ô Farell, art. Mac-Carthy, 97.
Faulcon, art. de Brossin, 18.
Faure de Berlize, art. le Lièvre, 16.
Faureau de Salvert, art. de Brossin, 16.
du Fay, art. de Saint-Pern, 11.
de Fay-Solignac, additions, 10.
de Faye, art. de Damas, 181.
de la Faye, art. de Damas, 40, 197.
de la Fayette, voyez Motier.
ô Felan, art. Mac-Carthy, 65.
Fenerot de Chalanforge, art. de la Roche, 13.
Fergeon, art. de Sesmaisons, 11.
de Ferrary de Romans, art. de la Roche, 8.
Ferrechat, art. de Damas, 88.
de Ferrero de Saint-Laurent, art. de Damas, 89.
de Ferrette, art. le Compasseur, 6.
de Ferrier d'Auribeau, art. de Ferrier, 3.
de Ferrier de Benoît, art. de Ferrier, 1.
de Ferrier d'Istres, art. de Ferrier, 3.
de Ferrières, art. de Damas, 212, 229.
Ferron, art. de Sesmaisons, 3.
Ferry, art. de Damas, 88.
de la Ferté d'Usseau, art. de Brossin, 7, 28.
Fesquet de Baulch, art. de la Roche, 15.
de la Fueillée, art. de Brossin, 12.
Fevrier, art. de Chassy, 12.
Feydeau, art. de Damas, 183.
Feydit, art. de Damas, 85.
Field, art. Mac-Carthy, 75.
Fileas, bardes irlandais, art. Mac-Carthy, 5.
de Filgereto, art. de Maillé, 6, 7.
de Fingall, art. Mac-Carthy, 78.
Fitz-Gerald, art. Mac-Carthy, 62, 63, 67, 68, 70, 71, 74, 78, 80, 84, 87, 88, 91, 92, 93.
Fitz-Gibbon, art. Mac-Carthy, 90, 83.
Fitz-James, art. Mac-Carthy, 77, 78; art de. Maillé, 21.
Fitz-Maurice, art. Mac-Carthy, 69, 71, 72, 75, 83, 94.
Fitz-Simon, art. Mac-Carthy, 8.
Fitz-Stéphen, art. Mac-Carthy, 63, 64.
Fitz-Walter, art. Mac-Carthy, 65.
Flamenc, art. de Ferrier, 4.
Fleuriau d'Armenouville, art. de Damas, 93.
Fleutelot, art. le Compasseur, 15.
Flotte de Revel, art. de Damas, 40.
Flower, art. Mac-Carthy, 89.
Foacier de Ruzé, art. de Brossin, 23.
ô Fogarty, art. Mac-Carthy, tableau et carte.
Foissard, art. de Ferrier, 3.
de Foix, art. le Lièvre, 18.
de la Fontaine, art. de Damas, 48.
de la Fontaine-Solare, art. de Sesmaisons, 15.
de Fontaines, art. de Damas, 247.
de la Fontenelle, art. de Damas, 157.
de Fontenay, art. de Damas, 28, 110.
de Fontette, art. de Damas, 132, 135, 221, 222, 230.
de Forès, art. de Damas, 99.
de Forest, art. de Damas, 33.
de Forez, art. de Damas, 9, 11, 12, 15, 37, 38, et *Tableau généalogique*.
de Forges, art. de Saint-Pern, 31.
de Forsans, art. de Damas, 12.
le Fort de Villemandeur, art. de Chassy, 13.
de Fortia, art. de Damas, 7.
Fortin, art. de Beauharnais, 4.
Fossiér, art. de Ferrier, 21.
Foucault de Rosay, art. le Lièvre, 12, 15.
Foucault de la Salle, art. de Brossin, 5.
de Fouchier, art. de Chassy, 13.
de Foudras, art. de Damas, 126, 182, 192, 238.
de Fougières, art. de Damas, 131, 132, 145, 170, 175.
du Four de Villeneuve, art. de Damas, 197.
Fourneret, art. le Compasseur, 12.
Fox de Kilmalady, art. Mac-Carthy, 97.
Framberge de Lézigny, art. le Lièvre, 9, 10.

de France, art. de Damas, 240; art. Mac-Carthy, tableau; art. de St-Pern, 31.
de Franchelins, art. de Damas, 97.
Fremyot, art. le Compasseur, 11, 14; art. le Lièvre, 12.
French de Rahasane, art. Mac-Carthy, 99.
Freslon, art. de Saint-Pern, 30.
de Fresne, art. de Damas, 258.
de Froloys, art. de Damas, 44.
Frotier, art. le Compasseur, 6.
de Fuligny, art. de Damas, 232, 236, 238, 239, 240, 241, 242, 243.
Fumée des Roches, art. de Brossin, 18.
de Fussey, art. le Compasseur, 20, 21, 26; art. de Damas, 217, 243.
Fyot de la Marche, art. le Compasseur, 16, 26.

G.

Gagne, art. le Compasseur, 12.
de Galard de Brassac, art. de Chassy, 16.
de Galardon, art. de Maillé, 13.
de Galhac, art. de Damas, 134.
de Gallifet, art. de Damas, 260.
de Galliot, art. le Lièvre, 21.
Gambin, art. de Damas, 182.
de Ganay, art. le Compasseur, 26; art. de Damas, 66; art. de la Roche, 9.
de Gand, art. de Damas, 67.
ô Gara, art. Mac-Carthy, 19.
de la Garde, art. de Damas, 21, 22, 111, 128, 166, 187.
de la Gardeur, additions, 3, 4.
Garnier, art. de Brossin, 23; art. de Saint-Pern, 30.
de Garnier de Genas, art. de Damas, 144.
Garnier de la Melouze, art. de la Roche, 15.
Garnot, additions, 3.
Garril, art. de la Roche, 8.
de Gascon ou de Gasque, additions, 7, 8.
Gaspard du Breuil, art. de Damas, 146, 199.
Gaspard du Buisson, art. de la Roche, 3.
de Gassion, art. de Damas, 93, 260.
Gaudemar, art. de Damas, 161.
de Gaudemard, art. de Damas, 195.
de la Gauderie, art. de Brossin, 18.
Gautron, art. de Brossin, 16.
Gavard, art. de Chassy, 3.
Gay de Puy-Robert, art. de Damas, 92.
Gayant, art. de Damas, 182; art. le Lièvre, 12, 15.
Gayot de Mascranny, art. de la Roche, 11.
Gedouin, art. le Lièvre, 6.
Gelin, art. de Damas, 20.
de Gellan, art. de Damas, 65.
le Gentil, art. de Damas, 137, 138.
Geoffroi, art. de Damas, 217.
des Georges, art. de Damas, 237.
de Gerlan, art. de Damas, 223, 242.
Germain de Priseux, art. de Damas, 80.
de Germoles, art. de Damas, 30.
de Gernon, art. Mac-Carthy, tableau.
de Geruth, art. de Sesmaisons, 10.
de Gigord, additions, 7.
Girard, art. de Damas, 243.
de Gironne, art. de Damas, 7.
de Gissey, art. de Damas, 243.
ô Glavin, art. Mac-Carthy, carte.
Glé, art. de Saint-Pern, 31.
Glennacrime, art. Mac-Carthy, carte.
de Gletens, art. de Damas, 160, 161.
Gobelin, art. le Lièvre, 5, 10.
Gombauld de Méré, art. de Brossin, 19.
Gombault, art. Achard, 4.
de Gondrecourt, art. de Damas, 71.
Gonon de Saint-Fresne, art. de Damas, 195.
Gorge, art. de Sesmaisons, 14.
de la Gorsse, art. de Chassy, 7.
de Goujet, additions, 3.
de Goulaine, art. de Sesmaisons, 8, 10.
Gould, art. Mac-Carthy, 7.
Gouray de la Coste, art. de Damas, 101.
Gourremond, art. de Damas, 53.
le Gouvello, art. de Saint-Pern, 28.
de Gouvenain, art. de la Roche, 14, 15.
Goyon de Matignon, art. de Brossin, 5; art. de Saint-Pern, 5.
Goyon de Vaudurant, art. de Sesmaisons, 16.
de Grammont, art. de Damas, 180.
ô Grady, art. Mac-Carthy, tableau et carte.

de Grançey, art. le Compasseur, 5.
de Grand, art. de Damas, 256.
le Grand de Boislandry, art. de Brossin, 24.
de Grandmont, art. de Damas, 252.
de Grandrie, art. de Damas, 250.
Grandseigne, art. de Damas, 74.
de la Grange, art. de Brossin, 3.
de Granges, art. de Damas, 280.
de la Grève, additions, 1.
de Grier, art. de Brossin, 6.
de Grieu, art. de Chassy, 9.
de Grignon, art. de Sesmaisons, 12.
de Grivel, art. de Chassy, 13.
de Grollier, art. de Damas, 241.
de Grosbois, art. de la Roche, 5, 7.
Groult, art. de la Roche, 14.
Gueffault, art. le Lièvre, 5.
de Gruel de Grossove, art. de Damas, 70.
Guenaud, art. de Brossin, 7.
Guerin de Saint-Brice, art. de Sesmaisons, 18.
du Guesclin, art. de Saint-Pern, 3, 4, 5.
Guichard de la Vigne, art. de Saint-Pern, 28.
de la Guiche, art. de Damas, 32, 106, 107, 124, 134, 147, 150, 154, 159, 162.
de Guignac, art. de Sesmaisons, 7.
Guillaume, art. le Compasseur, 16.
Guilleminot, art. de Damas, 262.
Guillemot de Lespinasse, art. de Brossin, 16.
Guillon de Saint-Val, art. de Ferrier, 7.
de Guimberteau, art. de Saint-Pern, 25.
Guinot, art. de Saint-Pern, 30.
de Guiraudet, art. de la Roche, 15.
de Gusman, art. le Lièvre, 19.
Gurnel, art. de Ferrier, 9.
Guy, art. de Maillé, 20.
Guyard, additions, 8.

H.

Hachette, art le Lièvre, 6.
Hacquet, art. Mac-Carthy, 97.
Haincque, art. de Brossin, 21, 23.
Hall, art. le Lièvre, 24.
du Hamel, art. de Damas, 99.
Hamilton, art. Mac-Carthy, 92.
du Han, art. de Saint-Pern, 23.
Hanapier, art. de Damas, 86.
de Hannique, art. de Chassy, 14.
ô Hara, art. Mac-Carthy, 19.
Harding, art. Mac-Carthy, 75.
Hardouineau, art. de Beauharnais, 4.
d'Hariague, art. de Damas, 258.
de Harlay, art. de Damas, 76.
Harristown, art. Mac-Carthy, 88.
Haton, art. le Lièvre, 6.
de Hautefort, art. de Damas, 263; art. de Maillé, 21.
de Hauterive, art. de Damas, 125.
d'Hauteval, art. de Brossin, 22.
de Havart, art. de Damas, 180.
Hay de Couëllan, art. de Saint-Pern, 17.
ô Hea, art. Mac-Carthy, 97.
de Hébert, art. de Ferrier, 8.
Hennequin, art. le Compasseur, 8.
ô Hennessy, art. Mac-Carthy, tableau et carte.
Henry, art. de Saint-Pern, 30.
Henry de l'Isle, art. de Saint-Pern, 24.
d'Hérisson, art de la Roche, 9.
l'Hermite de la Faye, art. de Damas, 40.
Herringman, art. Mac-Carthy, 97.
ô Heyne, art. Mac-Carthy, tableau.
Hildemar, art. de Maillé, 8.
de Hochberg, art. de Damas, 110.
Hocquart, art. de Ferrier, 14.
de Hohenzollern, art. de Beauharnais, 8.
Hollard de Kent, art. Mac-Carthy, tableau.
Hook, art. Mac-Carthy, 95.
Hotman, art. le Lièvre, 11.
Houel, art. de Brossin, 20; art. de Damas, 249, 250, 253.
de la Houssaye, art. de Saint-Pern, 7; art. de Sesmaisons, 3, 11.
Hubaut, art. le Lièvre, 12, 13.
Huchet de la Bédoyère, art. de Sesmaisons, 13.
Hue de Miroménil, art. le Compasseur, 24.
Hugalis, art. de la Roche, 5.
Hugresse de Melleville, art. de Brossin, 23.
de Humes, art. de Damas, 259.
ô Hurly, art. Mac-Carthy, tableau et carte.
Huteau, art. de Sesmaisons, 13.

I.

Igny, art. de Damas, 243.
d'Ir (race), art. Mac-Carthy, 6.
Irelagh (abbaye), art. Mac-Carthy, 70.
des Isnards, additions, 5.
d'Ivory, additions, 1.

J.

Jacob, art. de Damas, 237.
Jacqueron de la Motte, art. de Damas, 177.
Jacquot, art. de Damas, 150, 256.
de la Jaille, art. de Brossin, 3.
Jamard, art. le Lièvre, 6.
Jannot de Courchaton, art. de Ferrier, 9.
de Jarrie, art. de Damas, 29.
le Jau, art. le Lièvre, 11.
Jaubert d'Allemans, art. Achard, 3.
de Jaucourt, art. de Damas, 79, 111, 246, 250.
Jazier, art. de Chassy, 6.
Jeury, art. de la Roche, 7.
Jobin, art. de Chassy, 6.
Joly de Blaisy, art. le Compasseur, 18.
Joly de Fleury, art. le Lièvre, 19.
de Jonchères, art. de Brossin, 13.
de Jopera, art. de Damas, 113.
Joumard, art. Achard, 3; art. de Damas, 92.
des Jours, art. le Compasseur, 13; art. de Damas, 212.
de Joyeuse, art. de Damas, 71.
Juchault des Blottereaux, art. de Sesmaisons, 11.
Julien de Ronchol, additions, 8.
de Jumières, art. de Damas, 124.
de Junius de Jongue, art. de Damas, 252.
de Jussac, art. de Brossin, 8.
de Jussé, art. de Saint-Pern, 25.
Juvenis, art. de Ferrier, 4, 5.

K.

Kanturk (château de), ou de la Tête de sanglier, art. Mac-Carthy, 67.
de Kassanguis, art. de Damas, 7.
Kearney, art. Mac-Carthy, 97, 98.
ô Keeffe, art. Mac-Carthy, tableau et carte.
ô Kelly, art. Mac-Carthy, carte.
ô Kennedy, art. Mac-Carthy, 21.
Kent, art. Mac-Carthy, 75.
de Kermeno, art. de Sesmaisons, 11.

L.

de Lacy, art. Mac-Carthy, tableau.
de Lagenie, art. Mac-Carthy, 59.
de Laire, art. de Damas, 27. Voyez de Layre.
des Laires, additions, 1.
Lallart, art. de Brossin, 23.
Lallemant de Macqueline, art. de Brossin, 23.
Lallemant de Nantouillet, art. de Damas, 101.
de Lambilly, art. de Sesmaisons, 18.
Lamer, art. de Damas, 50.
de Lamoignon, art. le Lièvre, 26.
Lancelon, art. de Brossin, 14.
de Lancise, art. de Ferrier, 7.
de Landais, art. de Saint-Pern, 20.
de la Lande, art. de Chassy, 15; art. de Saint-Pern, 11, 13.
de la Lande de Calan, art. de Saint-Pern, 20.
des Landes, art. de Saint-Pern, 13.
de Langeac, art. de Damas, 27, 91.
Langlois de la Bretaudière, art. de Saint-Pern, 32.
Languet de Gergy, art. le Compasseur, 26.
de Lannion, art. de Sesmaisons, 3.
de Lannoy, art. de Chassy, 16.

de Lantillière, art. de Damas, 217.
de Lanvaux, art. de Sesmaisons, 6.
Larcher, art. de Chassy, 14.
de Laschenal, art. de Damas, 29.
de Lastic, art. de Damas, 27.
de Lastours, art. le Compasseur, 2.
de Launay, art. de Maillé, 7, 18; art. de Sesmaisons, 11.
de Launay de Carheil, art. de Saint-Pern, 14.
de Laurens, art. de Damas, 195.
de Laval, art. de Brossin, 4, 7, 15, 28; art. de Damas, 32; art. de Maillé, 13, 16; art. de Sesmaisons, 13.
de Laverdy, art. de Sesmaisons, 17.
de Lavieu, art. de Damas, 25, 28, 31, 35, 40, 143, 152, 173.
de Lavieu-Mucins, art. de Damas, 152.
de Laye, art. de Damas, 77, 132, 172.
de Layre, art. de Damas, 148. Voyez de Laire.
ô Leary, art. Mac-Carthy, carte.
Leath-Cuinn, ancien royaume d'Irlande, art. Mac-Carthy, 17.
Leath-Mogha, ancien royaume d'Irlande, art. Mac-Carthy, 16.
Lecours de la Villethassetz, art. de Saint-Pern, 21.
Leinster ou Lagénie, ancien royaume d'Irlande, art. Mac-Carthy, 4.
Lenox, art. Mac-Carthy, 26.
de Lentilhac, art. le Compasseur, 22, 28.
de Léry, art. de Damas, 242, 243.
de Lescouet, art. de Brossin, 4, 26; art. de Sesmaisons, 10, 11.
de Lespinasse, art. de Damas, 32, 106, 112, 124, 125, 126, 128, 134, 157, 172.
de Lesrat, art. de Sesmaisons, 12.
Letouz, art. de Damas, 127.
de Leugney, art. de Damas, 108.
Leurat, art. de Damas, 166.
Levesque, art. de Saint-Pern, 27.
de Levis, art de Damas, 40. 41, 42, 63, 148, 260; art. de Maillé, 13.
de Lezay-Marnezia, art. de Beauharnais, 4.
Lhuillier, art. le Compasseur, 7
le Lieur, art. le Lièvre, 4.
le Lièvre, art. de Brossin, 5; art le Compasseur, 8; additions, 3.
de Ligniville, art. le Compasseur, 21.
de Ligny, art. de Damas, 102.
de Limoges, art. le Lièvre, 18.
de Lion, art. de Damas, 129.
de Lisouart, art. de Maillé, 17, 18.
ô Loghlin, art. Mac-Carthy, carte.
Loghty, revenu des princes héréditaires ou tanistes dans l'Irlande ancienne, art. Mac-Carthy, 6.
de Lolivier de Saint-Maur, art. de Saint-Pern, 19.
de Loménie, art. de Damas, 261.
ô Lonergan, art. Mac-Carthy, tableau.
de Longueil, art. de Damas, 97.
de Longvilliers, art. de Saint-Pern, 22, 23.
de Lorgeril, art. de Saint-Pern, 8, 9; art. de Sesmaisons, 3.
Lorimier, art. de Damas, 204.
de Lorraine, art. de Brossin, 13; art. de Damas, 39.
de Louan, art. de Brossin, 6.
de Loudun, additions, 2.
le Loup de Bellenave, art. de Damas, 148.
le Loup de Chasseloir, art. de Sesmaisons, 18.
Loyson, art. le Lièvre, 5.
de Lubersac, art. de Maillé, 21.
Ludot, art. le Compasseur, 7.
de Lugny, art. de Damas, 79, 242.
de Luxembourg, art. de Brossin, 14; art. de Damas, 70, 71.
ô Lyon, art. Mac-Carthy, tableau et carte.

M.

Mac, signification de ce mot devant les noms de famille irlandais, art. Mac-Carthy, 3.
Macartney, art. Mac-Carthy, 3.
Mac-Auliff, art. Mac-Carthy, 67.
Mac-Donnell, art. Mac-Carthy, 89.
Mac-Donough, art. Mac-Carthy, 67.
Mac-Egan, art. Mac-Carthy, carte.
Mac-Finéen, art. Mac-Carthy, 69.
de Machecoul, art. de Damas, 76; art. de Maillé, 14.
Mac-Mahon, art. Mac-Carthy, 21.
Mac-Morogh, art. Mac-Carthy, 59.
Mac-Namara, art. Mac-Carthy, 21
de Mâcon, art. de Damas, 124.
Mac-Sweeny, art. Mac-Carthy, 74, 97.
de Macy, art. de Damas, 106, 107.
Madeuc, art. de Saint-Pern, 8, 9.
de la Magdelaine, art. de Damas, 67.

de Magnin, art. de la Roche, 6.
Magnin de la Chapelle, art. de Ferrier, 6.
Magon, art. de Saint-Pern, 21, 22, 24, 26, 27.
ô Mahony, art. de Mac-Carthy, 26, 71, 98.
de Maichy, art. de Damas, 58.
Maillard, art. le Compasseur, 10.
de Maillart, additions, 1, 2.
de Maillé, art. de Brossin, 19.
de Mailly, art. de Damas, 175, 179; art. le Lièvre, 24.
du Maine, art. de Damas, 73.
de la Mairie, art. de Brossin, 4.
de Maisonseule, art. de Damas, 193.
de la Maladière, art. de Damas, 145.
de Malain, art. le Compasseur, 9, 12; art. de Damas, 217, 228, 231, 235, 240.
de Malesmains, art. de Saint-Pern, 5.
de Malmazet, additions, 4.
Mancini-Mazarini, art. de Damas, 74.
Mandat, art. le Lièvre, 12.
de Mandelot, art. de Damas, 156.
Mandeville, art. Mac-Carthy, 98.
de Manse, art. de Damas, 241.
de Marbeuf, art. de Damas, 246.
de Marcey, art. de Damas, 106, 107.
de Marchamp, art. de Damas, 170.
de la Marche, art. de Damas, 241.
Marchès, art. de Damas, 26.
de Marcheseuil, art. de Damas, 116, 220, 224.
de Marcilly, art. de Damas, 34, 47.
de Marcous, art. de Damas, 185.
de Marcy, art. de Damas, 20.
Maréchal, art. de Damas, 166.
Mareschal, art. de Damas, 63, 172; art. de Ferrier, 7, 8.
Marie de la Higourdaye, art. de Saint-Pern, 11.
Marion, art. de Damas, 86.
de Marmier, art. de Damas, 184.
de Marnay, art. de Damas, 135.
de Marne, art. de Damas, 116.
de Marquemont, art. le Lièvre, 12.
de Marrey, art. de Damas, 217.
de Martel, art. de Damas, 187.
de Martigny, art. de Damas, 162, 244.
Martin, art. le Compasseur, 10.
Martini, art. de Damas, 135.
Martinel d'Hugonis, additions, 7.
de Marzé, art. de Damas, 50.
de la Marzelière, art. de Saint-Pern, 10.
du Mas de l'Isle, art. de Damas, 148.
de Masoncles, art. de Damas, 243.
de Massilly, art. de Damas, 125, 126, 127, 128.
de Massol, art. le Compasseur, 17, 26; art. de Damas, 99.
de Mathefelon, art. de Brossin, 3.
Mathevon, art. le Lièvre, 22.
de Maulde, art. de Brossin, 14.
de Maulevrier, art. de Maillé, 20.
de Mauny, art. de Brossin, 6; art. de Saint-Pern, 3, 5; art. de Sesmaisons, 3.
Maupetit, art. de Chassy, 3.
de Maure, art. de Saint-Pern, 8, 9; art. de Sesmaisons, 3.
de Mauroy, art. le Lièvre, 12.
du May, art. le Compasseur, 16.
de Mazière, art. de la Roche, 10.
Mazarini-Mancini, art. de Damas, 74, 100.
de Mazille, art. de Damas, 122, 134, 172.
ô Meagher, art. Mac-Carthy, 19, 91.
de Médaille, art. de Ferrier, 8.
de Médènes, art. de Damas, 7.
ô Meighan, art. Mac-Carthy, tableau.
le Meingre, art. le Lièvre, 3.
du Meix, art. de Damas, 236.
Méliand, art. le Lièvre, 20.
de Mello, art. de Damas, 61, 77.
de Ménisson, art. le Lièvre, 10.
de Menou, art. de Brossin, 6, 7; art. de Damas, 100.
de la Menue, art. de Damas, 67, 147, 222.
le Mercier, art. le Compasseur, 7.
de Mercœur, art. de Damas, 25.
de Merry, art. de Chassy, 3.
de Messey, art. de Damas, 69; art. de la Roche, 4.
du Metz, art. de Chassy, 12.
de Meulin, art. de Damas, 114.
de Meun-la-Ferté, art. de Chassy, 13.
de Meymont, art. de Damas, 18, 19, 20, 21, 113.
de Meynier de la Salle, art. de Damas, 241.
de Mezet, art. de Damas, 26.
de Micoud, art. de Ferrier, 4.
de Migieu, art. le Compasseur, 21.
Mignot de Bussy, art. de la Roche, 13.
de Mignotie, art. de Damas, 82.
de Migron, art. de Maillé, 3.
de Miguel, art. de Ferrier, 2.
Milésiens, conquérants de l'Irlande, art. Mac-Carthy, 4.
Milon de Villemorel, art. de Saint-Pern, 6.
les Miramionnes, art. de Beauharnais, 3.

le Mire, art. le Lièvre, 13.
Mitzon, art. de Damas, 167.
de Mochet, art. de Damas, 228.
Molé, art. le Lièvre, 10.
Molitor, art. de Damas, 262.
de Molon, art. de Damas, 31.
ô Molony, art. Mac-Carthy, tableau et carte.
de Monceaux, art. le Lièvre, 2.
de Monge, art. le Compasseur, 10.
de Monroy, art. de Brossin, 8.
de Mons, additions, 4.
de Montagnac, art. de Damas, 29.
de Montagu, art. de Damas, 50, 52, 53, 108, 129, 154, 217, 219, 222, 225, 242.
de Montaigny, art. de Damas, 32, 36.
de Montaigu, art. de Damas, 26, 37.
de Montalbert, art. de Ferrier, 21.
de Montausier, art. de Brossin, 16.
de Montaut, art. de Brossin, 20; art. de Damas, 214.
de Montbazon, art. de Maillé, 3, 21.
de Montbel, art. de Brossin, 18.
de Montbelliard, art. de Damas, 134.
de Montberon, art. de Brossin, 16; art. de Damas, 81.
de Montbourcher, art. de Saint-Pern, 5; art. de Sesmaisons, 3.
de Montcalm-Gozon, art. de Damas, 194.
de Montchanin, art. de Damas, 146, 181.
de Montconis, art. de Damas, 67, 212.
de Montejean, art. de Brossin, 4.
de Mont-d'Or, art. de Damas, 145, 181.
de Montescot, art. de Damas, 86.
de Montfaucon, art. de Damas, 129.
de Montferrand, art. Achard, 4; art. de Damas, 135.
de Montginot, art. de la Roche, 16.
de Montgommery, additions, 2.
de Monti, art. de Saint-Pern, 25.
de Montigny, art. de Damas, 134.
de Montjournal, art. de Damas, 172.
de Montjouvent, art. de Damas, 172, 231; art. de la Roche, 4.
de Montmartin, art. de Damas, 129, 243.
de Montmorency, art. le Compasseur, 21.
de Montmorin, art. le Compasseur, 26; art. de Damas, 28.
de Montmoyen, art. de Damas, 237.
de Montor, art. de Damas, 106.
de Montpellier, art. de Damas, 8.
de Montpensier, art. de Damas, 17.
de Montréal, art. de Damas, 156.
de Montregnard, art. de Damas, 132, 171, 172.
de Montrichard, art. de Damas, 61.
de Mont-Saint-Jean, art. de Damas, 35.
de Montsaulnin, art. de Chassy, 6, 12.
Moreau, art. de la Roche, 10.
Morel, art. de Damas, 126, 128.
Morel de Saint-Léger, art. de Damas, 59.
de Morestin, art. de Damas, 156.
Moret de Vandières, art. le Lièvre, 4.
le Morguant, art. le Lièvre, 2.
ô Moriarty, art. Mac-Carthy, 26.
de Moroges, art. de Damas, 229.
de Morzelle, art. de Saint-Pern, 7.
Motier de la Fayette, art. de Damas, 29.
de la Motte, art. de Damas, 106, 109; art. de Sesmaisons, 4.
de la Motte-Saint-Jean, art. de Damas, 36.
Mouchard de la Garde, art. de Beauharnais, 4.
du Moulinet, art. de Chassy, 7.
de Moussy, art. de Chassy, 7.
de Mucie, art. de Damas, 89.
Mucrus (abbaye de), art. Mac-Carthy, 70.
Muguet, art. de Damas, 107.
Munster ou Momonie, ancien royaume d'Irlande, art. Mac-Carthy, 5.
de Murol, art. de Damas, 28.
de Muzuillac, art. de Sesmaisons, 9.

N.

de Nadal, art. de la Roche, 11.
Nagu, art. de Damas, 170, 172, 186, 190.
Namy, art. de Damas, 144, 199.
de Nanteuil, art. de Damas, 224.
de Nanton, art. de Damas, 52, 53, 73, 169, 172.
de Narbonne-Talairan, art. de Damas, 36.
de Narsay, art. de Maillé, 18.
Natey, art. le Compasseur, 7.
de Nerestang, art. le Lièvre, 17.
de Nerly, art. de Damas, 27.
de Neuchèze, art. le Lièvre, 24.

de Neufchâtel, art. de Damas, 141, 242.
de Nevers, art. de Damas, 23, 124, 125, 134.
Nevill-Westmorland, art. Mac-Carthy, tableau.
ô Nial ou ô Neill, art. Mac-Carthy, 35, 61, 89.
de Noident, art. de Damas, 106, 157, 218.
de la Noue, art. de Saint-Pern, 28.
de Nourry, art. de Damas, 109.
de Noyers, art. de Damas, 138.
Nuguet de Baugis, art. le Compasseur, 21, 26.

O.

O, signification de ce mot devant les noms de famille irlandais, art. Mac-Carthy, 3.
d'Ocles, art. de Damas, 134.
d'Oiselet, art. de Damas, 179, 229, 230.
d'Oldenhausen, art. de Damas, 250.
Olivier, art. de Maillé, 16.
Oré, art. de Brossin, 23.
d'Orenge, art. de Sesmaisons, 3.
d'Orge, art. de Damas, 70, 219.
d'Origny, art. le Compasseur, 7.
d'Orme, art. de Damas, 156.
d'Ossery, art. Mac-Carthy, 65.
d'Osseville, art. de Sesmaisons, 17.
Ouarre, art. de Chassy, 5.
Oudart, art. de Maillé, 16.
Ourceau, art. de Maillé, 18.
d'Ozoles, art. de Damas, 113, 114.

P.

de Pagany, art. de Damas, 90.
Paget, art. de Ferrier, 22.
Palatin de Dio, art. de Damas, 72, 91, 150. Voyez de Dio.
de Paillard, art. de Damas, 129, 130, 137.
de la Pallu, art. le Compasseur, 24.
de Palluau, art. de Damas, 18, 153.
Palluau de Maisonneuve, art. le Lièvre, 10.
de la Palu, art. de Damas, 72, 172, 229.
de Panat, additions, 2.
Pantin, art. de Damas, 117.
Pantin de la Hamelinière, art. de Sesmaisons, 10.
Papillon, art. de Damas, 71.
Paquier, art. de Damas, 77.
du Parc, art. de Sesmaisons, 3.
du Parc-Locmaria, art. de Saint-Pern, 11.
de Parennes, art. de Maillé, 10.
Paris, additions, 10.
de Parthenay, art. de Brossin, 3; art. de Maillé, 16; art. de Saint-Pern, 8.
Passart de Saint-Aubin, art. de Brossin, 20.
du Pé d'Orvaux, art. de Sesmaisons, 14.
de Peirellon, art. le Compasseur, 2.
de Pembroke, art. Mac-Carthy, 66.
Penet, art. de Damas, 90.
le Pennec, art. de Sesmaisons, 14.
de Perallos, art. le Compasseur, 4.
de Pernes d'Epinac, art. le Compasseur, 26; art. de Damas, 66.
de Perreau de la Sarrée, art. le Compasseur, 17.
de Perrenay, art. de Maillé, 6.
Perrichard, art. de Damas, 146.
de la Perrière, art. le Compasseur, 10; art. de Damas, 37, 61, 229.
Perrinet du Pezeau, art. de Damas, 209.
du Perron, art. de Damas, 258.
Perrot, art. de Damas, 256.
de Perthes, art. de Damas, 134, 163.
du Peschin, art. de Damas, 39.
Petit, art. le Compasseur, 11.
Petit-Pied, art. de Chassy, 20.
du Peuley, art. de Damas, 20.
de Peyrols, art. de Damas, 27.
de Phelines, art. de la Roche, 5, 6.
le Picard, art. le Lièvre, 6.
de Picart, art. le Lièvre, 13.
Picot de Moras, art. de Ferrier, 5.
de la Pierre, art. de Saint-Pern, 18.
de Pierrechamp, art. de Damas, 20.
Pierres, art. de Maillé, 20.
des Pins, art. de Damas, 106.
de Piquet, art. de Ferrier, 3.

Pitard, art. de Sesmaisons, 12.
de Plaisance, art. de Damas, 57.
des Planches, art. de Saint-Pern, 10.
de la Platière, art. de Chassy, 4, 5, 8; art. de Damas, 111.
de Pléderan, art. Achard, 4.
du Plessis de Grénédan, art. de Saint-Pern, 19.
du Plessis-Richelieu, art. de Brossin, 28; art. de Damas, 191.
du Plexis, art. de Saint-Pern, 31.
de Plœuc, art. de Sesmaisons, 3.
de Pocquières, art. de Chassy, 3; art. de Damas, 131.
de Poilly, art. de Damas, 124.
Poinceot, art. de Damas, 243.
Pointz, art. Mac-Carthy, 92.
de Poitiers, art. de Damas, 40, 155, 252; art. le Lièvre, 11.
Pollin du Moncel, art. de Brossin, 24.
de Polvillers, art. de Damas, 148.
de Pommiers, art. Achard, 3; art. de Damas, 134.
de Pompignac, art. de Damas, 127, 166.
de Pons de Renepont, art. de Damas, 241.
Ponsignon, art. de Brossin, 23.
du Pont, art. de Saint-Pern, 4.
de Pontaillier, art. de Damas, 54, 79, 80, 82, 225, 231, 232.
de Pontrouault, art. de Saint-Pern, 10.
de Popincourt, art. de Brossin, 17.
de la Porte, art. de Damas, 128; art. de Ferrier, 4, 19; additions, 3.
de la Porte-Chavagnieu, art. de Damas, 173.
de la Porte-d'Issertieux, art. de Chassy, 16, 17.
de la Porte-aux-Loups, art. Achard, 4.
de Portugal, art. de Beauharnais, 7.
de Posquières, art. de Damas, 7.
Pot, art. de Damas, 141, 236, 239, 256.
Poterat, art. de Damas, 134.
Potier de Novion, art. le Compasseur, 28.
du Pouget de Nadaillac, additions, 10.
du Pouget de la Chaux, art. de Damas, 147.
Poumier du Moze, art. de Chassy, 18.
Power, art. Mac-Carthy, 79, 88.
Poyen de l'Anse, art. Mac-Carthy, 101.
Poyet, art. de Sesmaisons, 11.
de Pracomtal, art. de Damas, 95, 178, 179.
de Pradine, art. de Damas, 37.
de Préchart, art. de Saint-Pern, 7.
de Prenay, art. de Chassy, 5.
Preseau, art. de Sesmaisons, 12.
Preston, art. Mac-Carthy, 92.
de Preuilly, art. de Maillé, 13.
Prévost, art. de la Roche, 4.
le Prévost, art. de Damas, 86; art. de Saint-Pern, 7; art. le Compasseur, 12.
de Priat, additions, 7, 8.
de Propières, art. de Damas, 170.
le Provost, art. le Lièvre, 4.
de Puel, additions, 2.
du Puis, art. de Damas, 17.
de Puméjan, art. de Ferrier, 3.
Purcell, art. Mac-Carthy, 97.
du Puy-du-Fou, art. de Sesmaisons, 8.
du Puygirault, art. de Brossin, 6.
Pyvart de Chastullé, de Beauharnais, 4.

Q.

de Québriac, art. de Sesmaisons, 3.
Quarré, art. le Compasseur, 12, 13.
de Quesnoy, art. le Lièvre, 20.
de la Queuille, art. de Damas, 78.
de Quincampoix, art. le Lièvre, 11.
de Quiqueran-Beaujeu, art. de Beauharnais, 5.

R.

Rabinard de la Fleuriaie, art. de Sesmaisons, 13.
Rabinault, art. de Saint-Pern, 27.
de Rabutin, art. de Damas, 45, 70, 123, 132, 155, 160, 234, 236, 244.
Radcliffe, art. Mac-Carthy, 87.
Radiou, art. de Saint-Pern, 31.
Raffin, art. de Damas, 122, 123, 134.
de Ragny, art. de Damas, 106, 107, 110, 227.
de Rambures, art. de Damas, 151.

de Ramé, art. de Sesmaisons, 8.
de Ramezel, art. de Damas, 219, 243.
de Rast, additions, 8.
de Ravenel, art. de Brossin, 4, 26.
Reagh, signification de ce mot irlandais, art. Mac-Carthy, 8.
le Rebours, art. le Lièvre, 4.
de Reclaine, art. de Damas, 164.
de Reffuge, art. de Damas, 98.
de Régis-Fuveau, art. de Ferrier, 3.
de Regnier, art. de Damas, 150.
de Régnier de Guerchy, art. de Chassy, 7.
de Reinach, art. de Damas, 180.
de Reinach, art. de Damas, 235.
de Reins, art. de Damas, 158.
de Rémond-Montmort, art. le Lièvre, 19, 20.
de Rémont, art. de Damas, 183.
Renaud, art. de Damas, 33.
de Renty, art. de Damas, 64.
de Restigné, art. de Maillé, 10.
Rey de Saint-Gery, art. Mac-Carthy, 102.
Rey, art. de Damas, 247.
de Ricamez, art. de Brossin, 14.
de Ricard de Bréganson, art. de Chassy, 16.
Richard, art. de Damas, 168.
de Richebourg, art. de Damas, 141.
Richerdi, art. de Damas, 121.
de Rieux, art. de Brossin, 12, 13.
de Rigney, art. de Damas, 229.
Rigs ou rois provinciaux d'Irlande, art. Mac-Carthy, 5.
de Rillé, art. de Maillé, 19.
de Rimont, art. de Damas, 66, 150.
de la Rinidor, art. de Ferrier, 19.
Riogdamna, héritier présomptif de l'ardrig ou monarque d'Irlande, art. Mac-Carthy, 5.
ô Riordan, art. Mac-Carthy, tableau et carte.
de la Rivière, art. de Chassy, 4; art. de Damas, 61, 83, 159; art. de Sesmaisons, 5.
Robert de Lignerac, art. le Lièvre, 24.
Robelot, art. de Damas, 244, 246.
de Robertmesnil, art. le Lièvre, 3.
Robin, art. de Damas, 78.
à la Robine, art. de Damas, 168.
Robiquet, art. le Lièvre, 4.
de Rocé, art. de Maillé, 11, 14.
de la Roche, art. de Damas, 118, 122, 186, 188, 234, 243.
de Rochebaron, art. de Damas, 70, 148.
de la Roche de Brandon, art. de Damas, 55.
de Rochebriant, art. de Damas, 29.
de Rochechouart, art. de Damas, 74, 206; art. le Lièvre, 21; art. de Sesmaisons, 13.
de Rochechouart-Chandenier, art. de Brossin, 5, 10, 11, 17, 18, 26; art. de Damas, 63.
de Roche d'Agoux, art. de Damas, 29.
Roche de Fermoy, art. Mac-Carthy, 93, 94.
de Roche-Fontenilles, art. de Damas, 102.
de Rochefort, art. de Damas, 19, 60, 129, 220, 231.
de la Rochefoucauld, art. de Brossin, 15, 16, 26.
de la Roche-Poncié, art. de Damas, 188.
de la Roche-Tornoelle, art. de Damas, 36, 38.
de Rodes, art. de Damas, 116.
du Rochier, art. de Sesmaisons, 12.
de Roffignac, art. de Damas, 81.
Rogon, art. de Sesmaisons, 3.
de Rohan, art. de Brossin, 13; art. de Saint-Pern, 5, 8, 9; art. de Sesmaisons, 4.
Roillart, art. le Lièvre, 14.
de Ronchevol, art. de Damas, 138, 143, 170.
Rokeby, art. Mac-Carthy, 87.
de Roquefeuille, art. de Damas, 91.
de Rosey, art. de Ferrier, 5.
de la Rosière, art. de Maillé, 10.
de Rosset, art. de Damas, 119.
de Rossigneux, art. de Ferrier, 19.
de Roussillon, art. de Damas, 34, 175.
de Roucy, art. de Ferrier, 9.
de la Roue, art. de Damas, 23, 31, 43.
de la Roue-Harenc de la Condamine, additions, 10.
de Rougé, art. de Maillé, 20; art. de Sesmaisons, 6.
de Roujoux, art. de la Roche. 8.
de la Roulaie, art. de Saint-Pern, 6.
Roumier, art. de Sesmaisons, 11.
de Rouvray, art. de Damas, 56, 66.
le Roux, art. de Damas, 83, 84; art. de Maillé, 6.
Roux du Chamon, art. de Chassy, 19.
de Roux de Pomone, art. de Damas, 257.
le Roy, art. de Brossin, 21; art. de Saint-Pern, 9.
le Roy de Martray, art. de Chassy, 11.
le Royer, additions, 3.
des Ruaux, art. de Damas, 79.

de la Ruée, art. de Saint-Pern, 31.
de Ruel, art. le Lièvre, 4.
Ruffier, art. de Saint-Pern, 5.
de Ruffey, art. le Compasseur, 7.
de Rugny, art. de Damas, 106, 107.
de Rupt, art. de Damas, 107.
des Ruyaux, art. des Réaux, 1, 2.
Ryan d'Inch, art. Mac-Carthy, 8.
de Rye, art. de Damas, 150.

S.

de Sabran, art. de Damas, 2, 7.
Sachet, art. de Damas, 154, 166.
de Saconnins, art. de Damas, 173, 174.
de Saffré, art. de Sesmaisons, 6.
de Saffres, art. de Damas, 217.
Saget de la Jonchère, art. de Sesmaisons, 16.
Sagy, art. de Damas, 166.
de Saige, art. de Damas, 33.
de Saillans, art. de Damas, 27.
de Saillant, art. de Damas, 121.
de Sailly, art. de Damas, 160.
de Saint-Alban, art. de Damas, 20, 124.
de Saint-Albin, art. de Damas, 20, 31, 116, 125.
de Saint-Amour, art. de Damas, 141.
de Saint-Astier, art. Achard, 3.
de Saint-Barthelemy, art. de Saint-Pern, 4.
de Saint-Belin, art. de Damas, 70.
de Saint-Bonnet, art. de Damas, 23, 134, 135, 155, 173.
de Saint-Boy et de Saint-Boyat, art. de Damas, 241, 244, 245, 246.
de Saint-Brieuc, art. de Saint-Pern, 32.
de Saint-Chamans, art. de Damas, 83.
de Saint-Christophe, art. de Damas, 184.
de Sainte-Colombe, art. de Damas, 143, 173.
de Sainte-Croix, art. de Damas, 41, 51.
de Saint-Gery, art. Mac-Carthy, 102.
de Saint-Gilles, art. de Saint-Pern, 12; art. de Sesmaisons, 3.
de Saint-Haon, art. de Damas, 161, 165, 169, 170, 171, 172, 190.
de Sainte-Hélène, art. de Damas, 106, 107.
Saint-Jean de Macromp, art. Mac-Carthy, 95.
de Saint-Julien, art. de Damas, 79; art. le Compasseur, 28.
de Saint-Just, art. de Damas, 52.
de Saint-Ligier, art. de Damas, 180.
de Saint-Mars, art. de Maillé, 11.
de Saint-Martin, art. de Damas, 106, 107.
de Sainte-Maure, art. de Damas, 195, 259; art. de Maillé, 13, 22.
de Saint-Mauris, art. de Damas, 200.
de Saint-Micaud, art. de Damas, 47, 120.
de Saint-Nisier, art. de Damas, 121.
de Saint-Palais, art. de Damas, 143, 146.
de Saint-Pern, art. de Sesmaisons, 3.
de Saint-Point, art. de Damas, 151.
de Saint-Pont, art. de Damas, 120, 154.
de Saint-Priest, art. de Damas, 17, 165, 174.
de Saint-Projet, art. de Damas, 31.
de Saint-Quentin, art. de Damas, 28.
de Saint-Remy, additions, 2.
de Saint-Romain, art. de Damas, 143, 145, 168.
de Saint-Seine, art. de Damas, 136, 175.
de Saint-Trivier, art. de Damas, 117.
de Saint-Vandelin, art. de Damas, 254.
de Sainville, art. de Damas, 227.
du Saix, art. de Damas, 173, 234.
de Saligny, art. de Damas, 114, 121, 128.
de Salins, art. de Damas, 228.
de la Salle, art. de Damas, 197.
Salomon, art. de Damas, 7, 8.
Salomon de Derval, art. de Saint-Pern, 25.
de Salornay, art. de Damas, 14, 16, 121, 166, 172.
de Saluces, art. de Damas, 180.
Salvador, art. de Ferrier, 3.
de Sandon, art. de Damas, 217.
Santeul, art. le Lièvre, 5.
de Sarcé, art. de Brossin, 28.
Sarrazay, art. de Damas, 223.
Sarrasin, art. de Damas, 21.
de Sarre, art. de Chassy, 3.
de Sarsfield, art. de Damas, 260; art. Mac-Carthy, 77, 78.
de Sassangy, art. de Damas, 46.

de Sassenage, art. de Damas, 73.
de Sassenay, art. de Damas, 51, 52, 106, 107.
du Saulle, art. de Brossin, 20.
de Saulx, art. le Compasseur, 11, 16; art. de Damas, 45, 47, 72, 178, 230.
de la Saussaye, art. le Compasseur, 10.
de Sautronne, art. de Damas, 118.
Sauvage, art. de Damas, 119.
de Sauzay, art. de Maillé, 3.
Savary, art. de Brossin, 5, 7, 26; art. de Damas, 87, 112.
de Savary du Gavre, additions, 4.
de Savary-Lancosme, art. de Sesmaisons, 18.
de Saveuse, art. le Lièvre, 6.
Savignon, art. de Brossin, 21.
de Savoie, art. de Damas, 31, 37, 46, 140; art. le Lièvre, 18.
de Sazillé, art. de Maillé, 22.
le Secq, art. le Compasseur, 12.
Seguin, art. de Damas, 115.
de Selogny, art. de Damas, 114.
de Semblançay, art. de Maillé, 3, 6.
de Sémur, art. de Damas, 35, 36, 64, 114, 130, 131, 132, 158.
de Senailly, art. de Damas, 232, 236, 237, 238.
le Sénéchal, art. de Sesmaisons, 10.
de Senesterra, art. le Compasseur, 3.
de Sennecey, art. le Compasseur, 14; art. de Damas, 52.
de Senneville, art. de Damas, 131.
de Septurier, art. de Damas, 183. Voyez de Seyturier.
de Sercey, art. le Compasseur, 26; art. de Damas, 17, 33, 34, 64, 132, 164.
de Serent, art. de Damas, 104.
de Serres, additions, 6, 7.
Servant, art. le Compasseur, 7.
Servin, art. de Damas, 151.
de Sève, art. de Damas, 200.
de Seymour, art. Mac-Carthy, tableau.
de Seyssel, art. le Compasseur, 11.
de Seyturier, art. de Damas, 199. Voyez de Septurier.
de Sforce, art. de Damas, 74.
ô Shanghnessy, art. Mac-Carthy, 95.
Shée, art. Mac-Carthy, 98.
Shéridan, art. de Maillé, 21.
Siclier, art. de Damas, 70.
de Silly, art. de Maillé, 22.
de Simiane, art. de Damas, 207; art. de Ferrier, 4.
Sirot, art. de Damas, 128.
Siroutot, art. de Ferrier, 6.
de Sirvinges, art. de Damas, 145, 174.
de Siry, art. de Damas, 193.
Soreau ou Sorelle, art. le Lièvre, 3.
de Sovolle, art. de Ferrier, 5.
Spencer de Sunderland, art. Mac-Carthy, 78.
Stuart, art. de Damas, 81.
de Suède, art. de Beauharnais, 8.
de Sugny, art. de Damas, 106, 152, 185.
de Suin, art. de Damas, 121, 171.
Suleau, art. le Lièvre, 24.
ô Sullivan, art. Mac-Carthy, 91, 95.
de Sully, art. de Chassy, 7; art. de Damas, 243, 244.

T.

Taillefer, art. de Damas, 33.
de Talleyrand-Périgord, art. de Damas, 205.
de Taix, art. de Brossin, 6.
de Talaru, art. de Damas, 102.
Talon du Boulay, art. de Damas, 194.
de Tanay, art. de Damas, 157.
Tanistrie (loi de) ou de succession alternative en Irlande, art. Mac-Carthy, 6, 7.
de Tanlay, art. de Damas, 48.
de Tannay, art. de Damas, 164.
Targe, art. de la Roche, 10.
Tascher de la Pagerie, art. de Beauharnais, 6.
de Taulignan, additions, 5.
du Teil, art. de Brossin, 14, 28.
de Telet, art. de Damas, 21.
Térard, art. de Damas, 66.
de Terdres, art. de Chassy, 3.
de Termes, art. de Damas, 58.
de Ternant, art. de Damas, 126, 127, 134.
Terray, art. de Sesmaisons, 18.
de Terrel, art. de Damas, 145.
de Thais, art. de Brossin, 7, 28.
de Thélis, art. de Damas, 144, 152, 157.
de Thenay, art. de Damas, 191.
Therry, art. Mac-Carthy, 75, 97.
Thesut, art. de Damas, 213.
Thevenin, art. de Damas, 143.
Thevin, art. de Sesmaisons, 11, 14

Thianges, art. de Damas, 36, 124, 125.
de Thiars, art. de Damas, 238.
Thibert, art. de Brossin, 14, 28.
Thierry, art. le Compasseur, 6; art. de Damas, 188.
de Thiers, art. de Damas, 15, 23, 26, 34.
de Thil, art. de Damas, 54, 155, 156, 217; art. de la Roche, 3.
Thiroux de Chameville, art. de Chassy, 17.
de Thoiré, art. de Sesmaisons, 5.
de Thoire-Villars, art. de Damas, 35, 148.
de Thoisy, art. de Damas, 228.
Thomas, art. de Brossin, 16; art. de Sesmaisons, 9.
Thomas de la Caunelaye, art. de Saint-Pern, 12.
Thomond (rois de). *Voyez* ô Brien, art. Mac-Carthy.
de Thoraise, art. de Damas, 46.
de Thouars, art. de Maillé, 14.
de Thumery, art. le Compasseur, 2.
de Thurey, art. de Damas, 125.
de Thy de Milly, art. de Damas, 197.
Tiarnas, chefs de tribus irlandaises, art. Mac-Carthy, 5.
Tierceelin de Rancé, art. de Damas, 87, 257.
Timoleague (abbaye de), art. Mac-Carthy, 81.
Tircuy de Corcelles, art. de la Roche, 71.
Tison d'Argence, art. Achard, 1, 4.
Tixier, art. de Damas, 212.
de Tixue, art. de Saint-Pern, 6.
de Tocy, art. de Damas, 65.
de Torcy, art. de Damas, 234, 254.
de Toulongeon, art. de Damas, 141, 142, 177.
de la Tour, art. de Damas, 36.
de la Tour-d'Auvergne, art. de Damas, 40.
de la Tour-Landry, art. de Maillé, 21
de la Tour-du-Pin, art. de Sesmaisons, 18.
de la Tour-Saint-Vidal, art. de Damas 151.
de Tourmont, art. de Damas, 56.
de Tournay, art. de Damas, 133.
de la Tournelle, art. de Damas, 22 242.
de Tournon, art. de Damas 142.
Toustain, art. le Lièvre, 4.
le Touz, art. de Damas, 127.
Townsend, art. Mac-Carthy, 94.
de Tramolles, art. de Damas, 11 168.
de Trasignies, art. de Damas, 20
de Traves, art. de Damas, 65, 13
de Trécesson, art. de Sesmaisons,
de la Tremblaye, art. de Damas, 21
de Tréméolles, art. de Damas, 193.
de Tremereuc, art. de Sesmaisons,
de Trémigon, art. de Sesmaisons,
de la Trémoïlle, art. de Damas, 24 249, 250; art. le Lièvre, 8.
de Trevurec, art. de Saint-Pern, 28
de Trezettes, art. de Damas, 131 170.
Tribollé de Périgny, art. le Lièvr 13; additions, 2.
de Tricon, art. de la Roche, 14.
de Trie, art. de la Roche, 2.
Trifonneaul, art. de Damas, 224.
de Tripoly, additions, 5.
Troussel, art. de Saint-Pern, 5.
Trunel, art. de Damas, 54.
de Tudert, art. de Brossin, 16.
de Tugny, art. de Damas, 62.
Tuite de Tuitestown, art. Mac-Carth 100.
de Tulle de Villefranche, art. Chassy, 15, 16.
Turpin, art. de Damas, 87; art. Maillé, 22.
de Tussé, art. de Brossin, 3, 4.

U.

Ulster ou Ultonie, ancien royaume d'Irlande, art. Mac-Carthy, 5.
Uriags, chefs de tribus irlandaise art. Mac-Carthy, 5.
d'Usson, art. de Damas, 25.

V.

de Vaitte, art. de Damas, 227, 246.
de Valery, art. de Damas, 48.
de Valette, art. de Damas, 20.
Valette (Parisot), art. de Damas, 13
de Vallières, art. de Maillé, 7.
de Valorges, art. de Damas, 172

de Vanoise, art. de Damas, 119, 168.
de Vanssay, art. de Saint-Pern, 25.
de Vareilles, art. de Damas, 119.
de Varembon, art. de Damas, 96.
de la Varenne, art. de Damas, 98, 175; art. le Lièvre, 5.
de Vassan, art. le Lièvre, 13.
de Vassinhac, additions, 2.
de Vaucelles, art. de Brossin, 21; art. de Damas, 106, 107.
de Vaucourtois, art. le Lièvre, 5.
de Vaudrey, art. de Damas, 252.
de Vaux, art. de Damas, 114, 128, 163, 164, 165, 171, 216, 226, 227, 231, 247.
des Vaux, art. de Damas, 88.
le Vayer, art. de Maillé, 21; art. de Sesmaisons; 37.
de Veillan, art. de Damas, 81, 83, 84.
de Vellerot de Masoncle, art. de Damas, 213.
de Vendôme, art. de Maillé, 5, 8.
le Veneur de Tillières, art. de Damas, 94.
de Ventadour, art. de Damas, 61, 148.
de Verdun, art. de Damas, 49.
de Verdier, additions, 7.
du Vergier, art. de Saint-Pern, 18.
de Vergy, art. de Damas, 116, 155.
du Verne, art. de Damas, 157.
de la Vernède, art. de Damas, 197.
de Verneys, art. de Damas, 169, 170, 171.
Verrière, art. de Damas, 254.
de Vert, art. de Damas, 117, 120.
de Vertolaye, art. de Damas, 21, 22.
de Veyle, art. de la Roche, 10.
Viau, art. de Maillé, 16; art. de Sesmaisons, 13, 14.
de Vieilcastel, art. de Damas, 244.
de Vienne, art. de Damas, 22, 52, 53, 72, 106, 107, 108, 129, 154, 200, 205, 217, 236.
de la Vieuville, art. de Damas, 7.
de Vignerolles, art. de Damas, 172.
Vignier, art. de Damas, 134.
de Vilaines, art. de Damas, 130.
de Villancourt, art. de Ferrier, 5.
de Villars, art. de Damas, 35; art. le Lièvre, 12.
de la Ville, art. de Ferrier, 6.
de Villeblanche, art. de Maillé, 17.
de Villemor, art. de Damas, 247, 250.
de Villemur, art. de Damas, 40.
de Villeneuve, art. de Damas, 169, 184; art. des Réaux, 1; art. de la Roche, 3.
de Villequier, art. de Brossin, 11.
de Villers-la-Faye, art. de Damas, 55, 56, 62, 175, 176, 177, 178, 220, 221, 230, 231, 232, 238.
de Villers-Sexel, art. de Damas, 219.
de Villorbaine, art. de Damas, 114, 116, 122.
Vincent, art. de Damas, 161, 163, 216.
de Vins, art. de Sesmaisons, 17.
Violle d'Athis, art. de Chassy, 9.
de Viry, art. de Damas, 160.
du Vivier, art. de Brossin, 22.
de Vogué, art. de Damas, 209.
de Voisins, art. de Maillé, 13.
de Volvire, art. de Saint-Pern, 19.
de Vougny, art. de Brossin, 24.
des Voyeaux, art. le Compasseur, 13.
Vuillin, art. de Ferrier, 5.

W.

de Wailly, art. de Damas, 40.
de Walsh, art. Mac-Carthy, carte.
de Weil, art. de Damas, 249, 250, 253.
Wentworth de Strafford, art. Mac-Carthy, 78.
West Delaware, art. Mac-Carthy, 78.
Wolsey, art. Mac-Carthy, 77.
Woodville de Rivers, art. Mac-Carthy, tableau.
Wuillin, art. de Ferrier, 5.
Wyse, art. Mac-Carthy, 98.

Y.

d'York, art. Mac-Carthy, tableau.
Ysoré, additions, 4.
d'Yvignac, art. de Saint-Pern, 6.

FIN DE LA TABLE GÉNÉRALE ET DU CINQUIÈME VOLUME.

ADDITIONS ET CORRECTIONS

POUR

LA GÉNÉALOGIE DE DAMAS.

P. 18, ligne 15, de Palluan, *lisez* de Palluau.

P. 99, ligne 13, de Changy, *lisez :* de Chaugy.

P. 102, lignes 16 et 17, Bonneval, *lisez :* de Bonneval.

P. 105, ligne 7 en remontant, après ces mots : Fleurdelysé en la partie supérieure, *ajoutez :* en forme de sceptre.

P. 112, ligne 1re, de Ferrière, *lisez :* de Ferrières.

P. 113, au degré de Robert, il faut le chiffre IV.

P. 124, ligne 34, D. Coffiaux, *lisez :* D. Caffiaux.

P. 129, lignes 2 et 19, de Pailliard, *lisez :* de Paillard.

P. 131, ligne 26, Paillot, *lisez :* Palliot.

P. 134, ligne 4, du Pertuis, *lisez :* de Perthes.

P. 155, lignes 28 et 29, d'Aiserey, *lisez :* d'Aisey.

P. 160, ligne 8 des notes en remontant, nº 30, *lisez :* nº 31.

P. 164, lignes 2, Bruxy-le-Grand, *lisez :* Buxy-le-Grand.

P. 167, ligne 2, *lisez* : (*Arch. de Cluny, D. Villevieille*).

P. 180, ligne 10, des armoiries marginales, qui est de Granges, *lisez :* qui est de Grammont.

P. 196, article de Casimir-Abraham-Claude-Marie, comte DE DAMAS, et de son épouse Jeanne-Louise-Henrie D'AUBIGNY. Il faut ajouter qu'ils sont décédés tous deux au mois de mars 1837.

P. 209, ligne 4, en remontant, après ces mots, notaires royaux audit lieu, *ajoutez :* le 9 avril 1684.

DEC 27 1927
GENEALOGICAL SOCIETY
OF UTAH
9999

0173149